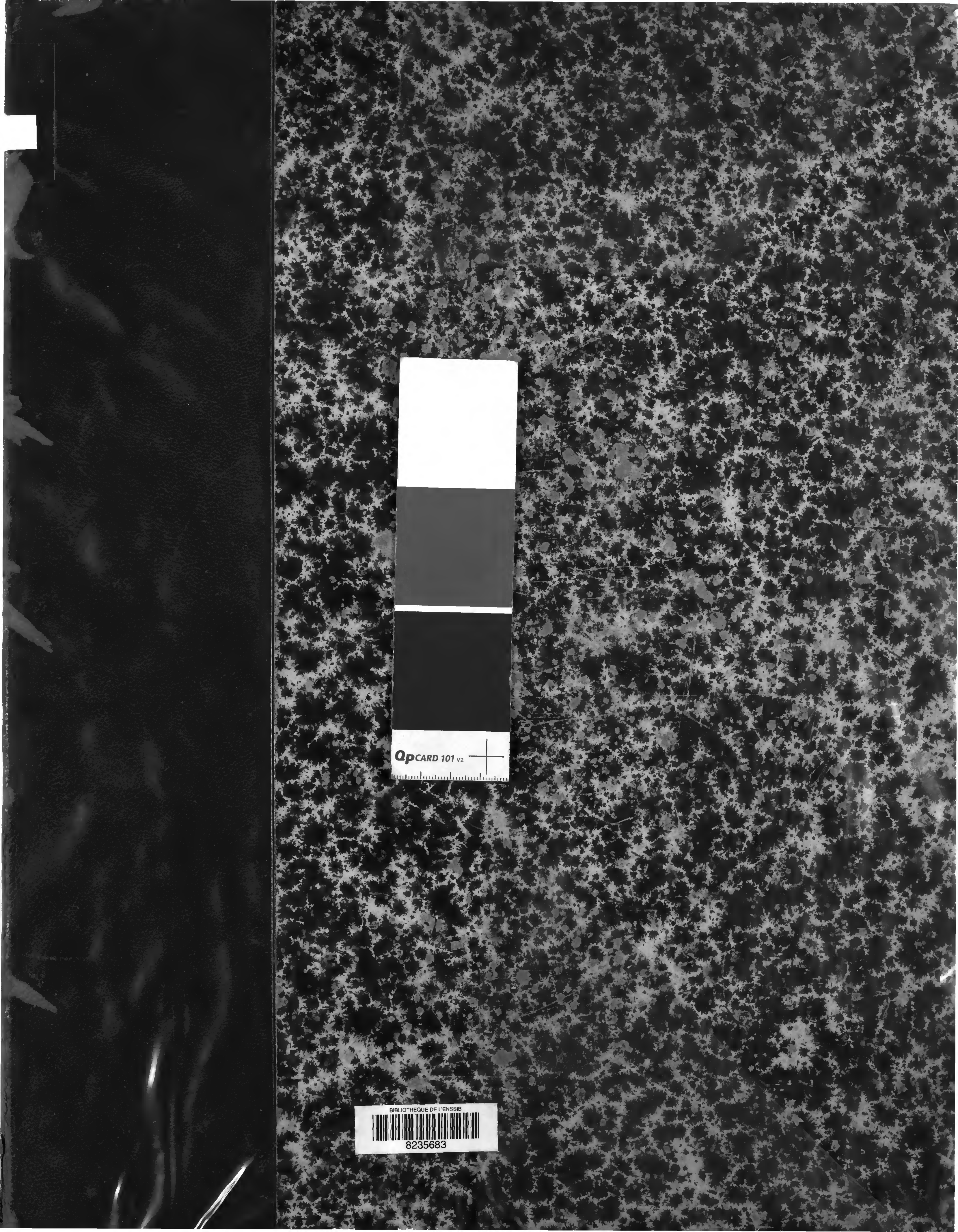

Qp CARD 101 V2



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE

EN FRANCE

AU XVe ET AU XVIe SIÈCLE



Les pages intermédiaires sont blanches

Imprimé

par Décision de M. le Garde des Sceaux

Ministre de la Justice

pour l'Exposition universelle de 1900



Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE
DE
L'IMPRIMERIE
EN FRANCE
AU XVᴱ ET AU XVIᴱ SIÈCLE

PAR A. CLAUDIN

LAURÉAT DE L'INSTITUT

TOME PREMIER



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCC



Les pages intermédiaires sont blanches

AVANT-PROPOS

M. A. Christian, Directeur de l'Imprimerie nationale, ayant adressé, le 14 août 1895, un rapport au Ministre de la Justice relativement à la part que devait prendre son Administration à l'Exposition universelle internationale de 1900, M. le Garde des Sceaux autorisa la publication, par l'Imprimerie nationale, de l'*Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle,* par M. A. Claudin.

En imprimant cet ouvrage, notre Établissement national a surtout pour but d'offrir aux bibliophiles les spécimens les plus curieux et les moins connus de la typographie essentiellement française, et d'établir la prééminence de nos artistes par l'influence qu'ils exercèrent sur leurs émules des nations voisines lorsque se propageait l'art de Gutenberg à l'époque de la Renaissance.

L'Imprimerie nationale n'a rien épargné pour mettre en évidence les fac-similés des éditions les plus célèbres et surtout les nombreux spécimens des chefs-d'œuvre de la période primitive et de l'époque d'épanouissement de notre art du Livre.

Des caractères anciens, mais de fonte neuve, ont été choisis pour l'*Histoire de l'Imprimerie en France;* ils ont l'inappréciable avantage d'être absolument conformes aux anciennes fontes, l'Imprimerie nationale conservant toujours les poinçons et les matrices des caractères gravés pour son usage particulier. Le type général de ces caractères diffère peu de celui des fontes dessinées par Garamond sous François Ier et qui remplacèrent à cette époque les types gothiques des débuts de l'imprimerie.

Les caractères de Garamond, dits *de l'Université,* figurent, pour l'impression de cette *Histoire de l'Imprimerie en France,* jusques et y compris la Préface; ils furent adoptés par l'Imprimerie royale lors de sa fondation par Richelieu en 1640. Le corps de l'ouvrage est exécuté en caractères Grandjean, gravés en 1693 et employés jusque vers la fin du Premier Empire, époque à laquelle apparurent les nouvelles fontes de Didot.

De nos jours les graveurs ont vainement tenté de restaurer les caractères de style elzévirien; ils ont presque toujours sacrifié au goût moderne certaines formes qui leur paraissaient trop archaïques, enlevant ainsi toute originalité à leurs types. Mais l'Imprimerie nationale doit avant tout maintenir son titre de Conservatoire des bonnes traditions : en flattant la fantaisie et le goût vulgaires, elle perdrait tout droit à l'admiration qui l'a accueillie aux diverses Expositions auxquelles elle a constamment figuré au premier rang.

Pour la reproduction des fac-similés contenus dans cet ouvrage, on s'est efforcé de n'employer que les procédés à base photographique : c'est un sûr garant que la conformité aux originaux sera à l'abri de tout soupçon d'inexactitude.

Ce monument typographique, exécuté avec des caractères neufs et de bons clichés, repose sur de solides assises. La composition et la correction des textes ont été l'objet de soins particuliers.

Quant au choix du papier et à l'impression, il est universellement reconnu que l'Imprimerie nationale s'est toujours distinguée par ce couronnement indispensable à tout livre de grand luxe.

Cet ouvrage étant un résumé d'anciens exemples, nous resterons dans les limites de notre cadre en terminant l'Avant-Propos par un emprunt fait à la préface d'un ancien Coutumier imprimé à Sens par Gilles Richeboys au XVIe siècle :

L'IMPRIMEVR AV LECTEVR,

SALVT.

Voicy (ami Lecteur) le Liure en l'impreßion duquel, ſoit pour la diſpoſition & correction, ſoit pour l'excellence du charactere, ie n'ay rien eſpargné pour te complaire & releuer de peine... Tu prendras donques les fruicts de mon Imprimerie & ce mien labeur en bone part; ouquel ſi tu trouues quelques faultes (comme le faillir eſt naturel à tous) ton plaiſir ſera les ſupporter & reſtituer humainement, & de ce qui te ſemblera le mieulx faict rendre graces à Dieu & à ceulx qui ont eſtudié auec moy à te rendre ce liure autant ou mieulx imprimé que liure de France. Si tu le fais ainſi, tu m'obligeras à continuer mon entrepriſe & te mettre en lumiere œuures que ie cognoiſtray te pouuoir profiter. Et à Dieu.

PRÉFACE

Sunt ibi typographi quos Gallia jactat alumnos
Et quorum titulis pagina nostra micat.

L'histoire des débuts et des progrès de l'art typographique en France au xve et au xvie siècle, avant la fondation, par Richelieu, de l'Imprimerie du Louvre, aujourd'hui Imprimerie nationale, n'a jamais été traitée dans son ensemble. Pour ce qui concerne l'imprimerie à Paris, la plupart des écrivains sur la matière n'ont fait que reproduire ce qu'avaient écrit, il y a plus de deux cents ans, de La Caille[1] et Chevillier[2], répétant leurs naïvetés et perpétuant des erreurs, auxquelles ils en ont ajouté de nouvelles, selon la coutume. Taillandier[3], Auguste Bernard[4], Madden[5] et Jules Philippe[6] ont bien essayé

[1] *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie, où l'on voit son origine et ses progrès, jusqu'en 1689, divisée en deux livres*, par J. de La Caille; Paris, J. de La Caille, 1689; in-4°.

[2] *Origine de l'Imprimerie de Paris,* dissertation historique et critique....., par le sieur André Chevillier, docteur et bibliothécaire de la Maison et Société de Sorbonne; Paris, Jean de Laulne, 1694; in-4°.

[3] *Résumé historique de l'introduction de l'Imprimerie à Paris,* par M. A. Taillandier; Paris, imprimerie E. Duverger, 1837; in-8°.

[4] *De l'origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe,* par Auguste Bernard, membre de la Société des Antiquaires de France; Paris, Imprimerie impériale, 1853; 2 vol. in-8°. — Le chapitre iii de la seconde partie (t. II, p. 260-339) traite des origines de l'imprimerie à Paris.

[5] *Lettres d'un bibliographe* (5e série), suivies d'un *Essai sur l'origine de l'Imprimerie de Paris,* par J.-P.-A. Madden, agrégé de l'Université de France; Paris, Ern. Leroux, 1878; in-8°.

[6] *Origine de l'Imprimerie à Paris,* d'après des documents inédits, par J. Philippe, député de la Haute-Savoie; Paris, Charavay frères, 1885; in-8°. — Jules Philippe, *Guillaume Fichet,* sa vie et ses œuvres. *Introduction de l'Imprimerie à Paris;* Annecy, J. Dépollier et Cie, 1892; in-8°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de les redresser, mais ils ne se sont guère occupés que du premier atelier établi dans l'enceinte de la vieille Sorbonne. Quelques monographies sur les Estienne[1], Geofroy Tory[2] et Simon de Colines[3], des listes plus ou moins complètes d'imprimeurs parisiens dressées, vers la fin du XVIIIe siècle, par Lottin[4] : voilà à peu près tout ce que l'on possédait sur l'histoire de l'imprimerie dans la capitale du monde civilisé.

[1] Dès 1683, Jansson d'Almeloveen, bibliographe hollandais, avait publié à Amsterdam une dissertation en latin sur les vies des Estienne, et, en 1709, l'Anglais Maittaire faisait imprimer à Londres une histoire des mêmes imprimeurs, également en latin. Dans les temps plus rapprochés de nous, on a vu paraître successivement les travaux suivants sur cette famille de typographes dont la France est fière : *Robert Estienne, imprimeur royal, et le roi François Ier, nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au XVIe siècle*, par G.-A. CRAPELET, imprimeur, avec sept planches d'ornements typographiques des Estienne et autres imprimeurs contemporains; Paris, imprimerie de Crapelet, décembre 1839; in-8°. — *Annales de l'Imprimerie des Estienne, ou Histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*, par Ant.-Aug. RENOUARD; 2e édition; Paris, Jules Renouard et Cie, 1843; in-8°. — *Les Estienne, Henri I; François I et II; Robert I, II et III; Henri II; Paul et Antoine*, par Ambroise-Firmin DIDOT. (Extrait du tome XVI, col. 480-560, de la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par Firmin Didot frères.)

[2] *Geofroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier*, par Auguste BERNARD; 2e édition, entièrement refondue; Paris, librairie Tross (impr. Jouaust), 1865; in-8°.

[3] *Bibliographie des éditions de Simon de Colines, 1520-1546*, par Ph. RENOUARD, avec une notice biographique et trente-sept reproductions en fac-similé; Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin, 1894; in-8°. — Une biographie succincte de Simon de Colines avait déjà vu le jour dans l'ouvrage de Maittaire, intitulé : *Historia typographorum aliquot Parisiensium vitas et libros complectens;* Londini, C. Bateman, 1717; in-8°. Dans ce volume, on trouve encore des notices sur les imprimeurs suivants : Michel Vascosan, Guillaume Morel, Féd. Morel et Jean Bien-Né.

[4] *Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris*, depuis l'an 1470, époque de l'établissement de l'imprimerie dans cette capitale, jusqu'à présent (par A.-M. LOTTIN l'aîné, imprimeur-libraire du Roi); Paris, Jean-Roch Lottin, de Saint-Germain, 1780; petit in-8°. — Il est juste de dire qu'au moment où nous écrivions ces lignes, un ouvrage beaucoup plus complet que cet ancien répertoire de Lottin se préparait avec notre collaboration. L'auteur, M. Ph. Renouard, a donné non seulement les noms de tous les imprimeurs et libraires parisiens, mais encore leurs adresses, l'indication de leurs enseignes, de leurs marques, les dates de leur exercice, avec des renseignements complémentaires sur leurs familles, d'après des documents inédits.

Plusieurs bonnes monographies provinciales, des notices éparses dans des mémoires de sociétés savantes des départements forment l'ensemble de l'histoire, encore très incomplète et insuffisamment débrouillée, des débuts de l'art typographique dans les villes de France.

Quant à l'histoire de l'illustration, le véritable côté artistique et décoratif du livre, on l'a passée sous silence, et on paraît l'avoir complètement ignorée.

C'est à peine si l'on sait qu'il se publiait au XVe siècle des chroniques françaises et des romans de chevalerie accompagnés de figures sur bois jugées plus ou moins barbares sans aucun examen, et qu'au commencement du XVIe siècle on imprimait en caractères gothiques des livres d'heures avec bordures historiées représentant les épisodes de la Bible et les légendes populaires de la Danse macabre et du Jugement dernier. On connaît Geofroy Tory, le grand artiste-imprimeur de l'époque de la Renaissance, si habilement mis en relief par Auguste Bernard, comme une gloire française oubliée. On cite maintenant les gravures sur bois dessinées par Jean Cousin, le peintre-verrier sénonais qui travaillait à l'illustration du livre dans divers ateliers, depuis qu'Ambroise Didot, Lobet et P. Heuré ont mis en lumière une partie de l'œuvre de ce maître et ont appelé l'attention sur cet artiste hors de pair qui idéalise à lui seul l'École française du dessin à partir du milieu du XVIe siècle.

On fait encore mention de la Danse des Morts, gravée sur bois d'après les dessins d'Holbein, dont la suite des figures a été imprimée à Lyon dans la première moitié du XVIe siècle,

et, pour la seconde moitié, on rappelle les ravissantes petites figures sur bois qui décorent la plupart des livres lyonnais de cette époque et qui sont attribuées à Bernard Salomon, communément appelé *le Petit Bernard,* un autre maître français des arts du dessin, qui mérite une place d'honneur à côté de Jean Cousin, depuis que M. Natalis Rondot lui a consacré une monographie des plus intéressantes[1].

Voilà à peu près tout ce que l'on dit et qu'on répète. On ne sait pas généralement qu'il existait auparavant un art français du livre, qui procède en ligne directe des calligraphes et des miniaturistes de l'école de Tours.

Un érudit d'Auxerre, M. Henri Monceaux, conservateur du Musée et bibliothécaire de cette ville, vient, après vingt années de patientes recherches, de mettre au jour une étude des plus remarquables sur les débuts de l'illustration du livre en France au XVe siècle[2], dans laquelle il montre, avec preuves à l'appui, la part prise par l'artiste Pierre Le Rouge, de Chablis, au développement de la gravure sur bois accompagnant le texte typographique. Ce nouveau procédé allait bientôt remplacer l'image dessinée et peinte à la main, que l'on avait commencé tout d'abord à introduire dans les livres imprimés pour les illustrer.

C'est en 1481 que l'on vit paraître, pour la première fois à

[1] *Bernard Salomon, peintre et tailleur d'histoires à Lyon, au XVIe siècle,* par Natalis RONDOT, correspondant de l'Institut; Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, 1897; gr. in-8°.

[2] *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs;* étude sur les débuts de l'illustration du livre en France au XVe siècle, avec 200 fac-similés dans le texte ou hors texte, par Henri MONCEAUX, conservateur du Musée d'Auxerre, correspondant du Ministère pour les travaux historiques; Paris, A. Claudin, 1896; 2 vol. gr. in-8°.

Paris, chez Jean Du Pré, un livre avec des images faites autrement qu'à la main et tirées à la presse en même temps que le texte. Cet essai, en quelque sorte timide, fit révolution. Des ouvriers habiles à entailler le bois et le métal se formèrent aussitôt. On se servait des deux procédés. Pour obtenir plus de finesse dans les traits du dessin, on taillait le cuivre de façon à pouvoir imprimer en relief comme avec la lettre. Peu d'années suffirent pour atteindre la perfection. En 1486, Jean Du Pré produisit de véritables chefs-d'œuvre. Pierre Le Rouge, calligraphe et miniaturiste, qui, dès 1478, avait monté une imprimerie dans la petite ville de Chablis, en Bourgogne, vient ensuite s'installer à Paris. Nommé imprimeur du Roi, il termine, en 1488, *La Mer des Hystoires,* deux volumes grand in-folio illustrés d'une façon magistrale. Il en présentait à Charles VIII un exemplaire imprimé sur vélin de choix, dont les gravures avaient été soigneusemenr rehaussées en or et en couleurs. On peut considérer *La Mer des Hystoires* comme le plus beau livre illustré français du xve siècle. L'exemplaire royal existe encore. On l'admire dans les vitrines d'exposition de la Bibliothèque nationale.

Guyot Marchant, un autre imprimeur parisien, publiait à son tour les illustrations de la *Danse macabre,* dans lesquelles étaient représentées d'une façon réaliste les diverses classes de l'échelle sociale[1]. Cette espèce de miroir, qui reflétait sous

[1] «Les personnages que la Mort appelle brutalement à elle reçoivent d'une façon particulière le lugubre messager; chaque personnage a sa physionomie individuelle bien déterminée, formellement exprimée. Celui qui inventa ces figures était, il n'en faut pas douter, un peintre de mérite...» (Georges Duplessis, *Histoire de la gravure en Italie, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en France;* Paris, Hachette et Cie, 1880; gr. in-8°; p. 327.)

toutes ses faces l'égalité des conditions, dans des compositions d'un effet saisissant, eut un succès immense parmi les masses. Il en fut de même pour un autre livre populaire, le *Calendrier des Bergers*, espèce d'encyclopédie de connaissances météorologiques, agricoles, hygiéniques et morales, non seulement pour les paysans, mais encore pour les gens de tous états, et dont il y eut plusieurs éditions, toutes illustrées plus ou moins abondamment, qui ont disparu pour la plupart. Le *Calendrier des Bergers* fut suivi du *Calendrier des Bergères*, auquel on adjoignit la *Danse macabre des Femmes*, autre livre illustré qui ne le cède en rien comme intérêt artistique au précédent, dont il formait en quelque sorte le complément. Toutes ces illustrations sont empreintes d'un grand sentiment de vérité et caractérisent le véritable esprit français.

Le livre illustré, produit par le moule de la gravure en relief et multiplié à l'infini avec le secours de la presse, s'était substitué au livre manuscrit. Il n'y avait plus guère que les princes et quelques grands seigneurs qui, par un restant d'ancienne habitude, faisaient encore de temps à autre exécuter, par d'habiles calligraphes et des artistes en renom, des manuscrits décorés de fines miniatures; mais c'était l'exception. L'imprimerie avait fait une révolution économique[1]. Le tra-

[1] «Les copistes des manuscrits et les enlumineurs, qui jadis étaient les seuls maîtres du terrain, voyaient tout à coup se dresser devant eux une concurrence terrible, née de l'invention et des progrès de l'imprimerie et de la presse. Entre les nouveaux procédés mécaniques et l'ancien mode de travail, qui ne mettait en jeu que la main de l'homme armée simplement de la plume et du pinceau, l'issue de la lutte ne pouvait pas être et ne fut pas longtemps douteuse.» (Paul Durrieu, *Un grand enlumineur parisien au XVe siècle; Jacques de Besançon et son œuvre;* Paris, H. Champion, 1892; in-8°; p. 41-42.) — «Les miniaturistes, dépossédés de leurs moyens d'existence, voulurent lutter aussi longtemps que possible contre la concur-

vail devenant de plus en plus rare pour les dessinateurs, la plupart d'entre eux s'étaient mis au service des imprimeurs et des éditeurs en composant et en dessinant les illustrations qu'on faisait graver ensuite dans les ateliers d'ouvriers spéciaux formés par des Vénitiens que l'imprimeur Jean Du Pré, déjà nommé, avait amenés en France[1]. M. Paul Durrieu nous a révélé le nom d'un de ces grands artistes parisiens, Jacques de Besançon[2]; après avoir exécuté des miniatures de manuscrits pour les plus grands personnages de son temps, cet artiste coopéra activement à l'illustration des livres imprimés pour Antoine Vérard.

En sa qualité d'entrepreneur de manuscrits et de libraire attitré de la Cour et de la noblesse, Antoine Vérard s'était lancé un des premiers dans le mouvement. Au lieu d'éditer, comme ses confrères, des classiques latins et des ouvrages de théologie scolastique, il se mit à publier de préférence des livres français, des chroniques et des romans de chevalerie, des mystères et des poésies, ouvrages dont le texte prêtait davantage à l'illustration. Il avait compris que l'art typographique n'avait pas encore dit son dernier mot, et il tirait parti

rence terrible que leur faisait l'imprimerie; ils ne tardèrent pas à succomber... » (Georges Duplessis, *Histoire de la gravure*, p. 332; ouvrage cité.)

[1] A la fin d'un Missel de Limoges, in-folio, sorti de ses presses en 1483, Jean Du Pré dit qu'il a imprimé ce livre à la manière de Venise (*Venetica forma*), et, dans la dédicace à l'évêque Jean Barton, il nous apprend qu'il a fait faire ce missel à Paris par d'excellents et très habiles ouvriers vénitiens (*per Venetos arte impressoria magnificos et valde expertos*). Vers le milieu du volume, dans la partie consacrée au Canon de la Messe, on remarque deux grandes et belles gravures sur bois, très peu ombrées, de la Trinité et de la Crucifixion. (Voir Poyet, *Essai de Bibliographie limousine;* Limoges, imprimerie de Chapoulaud frères; 1862; in-8°; p. 12-13.)

[2] *Un grand enlumineur parisien au* XV*e siècle, Jacques de Besançon et son œuvre*, par Paul Durrieu; ouvrage cité.

des nouveaux procédés en faisant travailler pour son compte les imprimeurs les plus habiles, Jean Du Pré, Pierre Le Rouge, Couteau et Ménart, Jean Morand, Le Petit Laurens, et d'autres encore. Il fit tirer de presque tous ces ouvrages des exemplaires de choix sur beau vélin, dont les gravures furent enluminées à l'instar des miniatures des manuscrits, pour les présenter ensuite aux princes et aux têtes couronnées.

Vérard eut le premier l'idée de faire des livres de prières imprimés avec sujets et bordures illustrées. Charles VIII, qui avait alors pour lecteur Guillaume Tardif, un ancien correcteur d'imprimerie, s'intéressait aux progrès de l'art typographique et commanda des Heures à Antoine Vérard. D'après M. Monceaux, ce fut Pierre Le Rouge, nommé imprimeur royal, qui exécuta pour Vérard ce livre remarquable par des compositions d'un style élevé, largement dessinées, dans lesquelles l'imprimeur a déployé toutes les qualités d'un véritable artiste imprégné d'esprit français. Ces Heures, connues des bibliophiles sous la dénomination de *Grandes Heures de Vérard,* pour les distinguer d'autres Heures d'un format un peu plus petit, publiées après par le même éditeur, devraient être plutôt appelées *Heures royales,* en raison de la suscription ainsi conçue : *Furent commencées ces présentes heures par le commandement du roy nostre sire pour Anthoine Vérard, libraire.* Cet encouragement initial, partant de haut, est un document à noter dans l'histoire du livre illustré français.

Jean Du Pré, qui avait déjà fait des essais dans ce genre pour Vérard, fit aussi des Heures d'un format un peu plus petit, dans lesquelles d'élégantes bordures, gravées sur cuivre

ou sur bois, reproduisaient les ornements des manuscrits, ou rappelaient, dans une série de petits tableaux, les différentes scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament; elles étaient accompagnées, aux diverses parties de l'office, de compositions réalistes d'une incontestable valeur.

D'autres imprimeurs se mirent aussitôt de la partie, entre autres Philippe Pigouchet, un ancien ouvrier de l'atelier de Caillaut et Martineau, imprimeurs parisiens. Sitôt établi, Pigouchet, qui avait été à bonne école, se créa une spécialité dans ce genre de *labeur*. Dans son atelier, installé rue de la Harpe, en face de l'église Saint-Côme et Saint-Damien, il publia une série de livres d'heures illustrés, d'une facture toute personnelle, changeant deux ou trois fois sa manière, qu'il perfectionnait à mesure que ces livres paraissaient.

Ce fut bientôt une véritable émulation parmi les imprimeurs et les éditeurs qui publièrent de ces sortes de livres où l'image tenait la plus grande place, apportant chacun sa note particulière d'imitation ou d'originalité graphique[1].

Aucun, cependant, n'atteignit le degré de perfection auquel arriva un éditeur du nom de Simon Vostre, qui tenait boutique devant Notre-Dame. Il créa de toutes pièces un matériel de bordures historiées et de grandes planches gravées sur cuivre en relief, le métal résistant mieux à des tirages

[1] «Un grand nombre d'artistes furent tout de suite employés par les éditeurs empressés de satisfaire les désirs nouveaux de leurs clients, et, si les noms de ces hommes de talent qui remplissaient de planches les livres d'heures répandus à profusion à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe ne sont pas connus, on peut au moins dresser avec facilité la liste des imprimeurs qui leur fournirent les moyens de se produire.» (Georges DUPLESSIS, *Histoire de la gravure*, p. 328; ouvrage cité.)

fréquemment répétés, qui auraient bientôt mis hors d'usage les gravures sur bois.

Ces *hystoires,* comme on appelait alors ces sortes de gravures, dont l'éditeur variait constamment l'arrangement ou auxquelles il ajoutait de temps à autre de nouveaux sujets, comprenaient des séries telles que l'histoire de Jésus-Christ et de la Vierge, celle de Suzanne, la vie de l'Enfant prodigue, les quinze Signes de la fin du monde, les Vertus théologales et cardinales personnifiées, les sept Péchés capitaux, les douze Sibylles, et surtout la Danse des Morts, qu'on représenta le plus fréquemment. Les sujets sévères étaient égayés de place en place par quelques ornements grotesques, des scènes de mœurs champêtres, des représentations de chasse. Ces petites gravures étaient sur fond noir éclairci par des pointillés de distance en distance, autrement dit *fond criblé,* faisant mieux ressortir l'harmonie des traits du dessin et donnant à l'ensemble une vigueur de ton qui pouvait dispenser du coloris dont on avait l'habitude de recouvrir les images, peu ou point ombrées dans le principe, mais dont les contours, fixés sur le vélin par la typographie, servaient de canevas pour l'enlumineur ou le miniaturiste, selon qu'on voulait faire peindre les livres plus ou moins richement, à l'imitation des manuscrits qu'ils étaient destinés à remplacer.

Simon Vostre publia ensuite des Heures dans le format petit in-quarto que Vérard avait inauguré le premier. Pour ces *Grandes Heures,* il fit servir les cadres des éditions petit in-octavo qu'il allongea en y ajoutant des compartiments ou de nouveaux sujets. Il les illustra, en outre, de compositions

magistrales tenant des pages entières et qui sont là comme autant de tableaux d'un caractère imposant.

L'art français de l'illustration du livre était en plein épanouissement, et le burin du graveur avait définitivement remplacé le pinceau de l'artiste, devenu l'auxiliaire de la typographie. On vit alors des peintres miniaturistes combiner les anciens et les nouveaux procédés. Les frères Gilles et Germain Hardouin montèrent une imprimerie et éditèrent des livres d'heures qu'ils vendaient avec des gravures noires ou enluminées au gré des acheteurs, utilisant ainsi les dernières ressources de leur ancien métier.

Nous n'en finirions pas, si nous énumérions ici les noms de tous ceux qui imprimèrent ou éditèrent à cette époque des livres ornés de figures. Cet élan artistique dura jusqu'aux premières années du règne de François Ier, au moment où l'influence de l'art italien de la Renaissance, à formes plus régulières et moins heurtées, transforma l'art gothique flamboyant, qui est tout vibrant d'énergie dans sa naïveté réaliste et fait encore l'admiration des connaisseurs; car c'est l'art véritablement français de nos ancêtres, avec toutes ses qualités et ses défauts, dans toute sa saveur native que rien ne saurait remplacer.

Lyon ne resta pas en arrière du mouvement. Cette ville, placée comme une sentinelle avancée entre l'Allemagne et l'Italie, ne devait pas tarder à bénéficier des avantages de la nouvelle invention. Le milieu, différent de celui de la capitale, n'était pas un centre universitaire où les copistes et les enlumineurs, érigés en corporation puissante et privilégiée,

pouvaient longtemps tenir en échec le nouvel art, c'était surtout une cité florissante par le commerce qui s'y faisait, et où les étrangers restaient libres de venir exercer leur industrie. Ce fut un riche marchand de Lyon, Barthélemy Buyer, qui patronna le premier atelier typographique de cette ville, installé dans sa maison, et que dirigeait un Liégeois du nom de Guillaume Le Roy.

Les livres écrits à la main et décorés de miniatures allaient aux mains des princes, des seigneurs, des prélats et des gens riches, tandis que le livre imprimé, d'un prix beaucoup plus accessible, s'adressant aux classes moyennes, c'est-à-dire à la majorité des acheteurs, ne tarda pas à devenir un article de facile débit aux foires si fréquentées de Lyon.

En août 1478 parut à Lyon le *Mirouer de la Rédemption,* avec deux cent cinquante-six figures sur bois, premier livre illustré qui ait été imprimé en France. Les bois venaient de Bâle. Cet ouvrage synthétisait les croyances religieuses et morales de l'époque, s'adressait aux masses crédules et parlait aux yeux par l'image. Il eut un tel succès, qu'il fut réimprimé l'année suivante avec le même matériel.

Les seconds imprimeurs qui étaient venus s'établir à Lyon, Marc Reinhart et Nicolas Müller dit *Philippe,* son associé, publièrent, en 1480, la première traduction française des *Fables d'Ésope,* illustrée d'un grand nombre de figures sur bois vivement dessinées et qui méritent quelque attention. Les mêmes firent paraître vers la même époque une *Légende dorée* en français, avec des figures d'une facture originale et d'un dessin très expressif, quoique souvent exagéré.

En 1482, ils impriment le *Myrouer de vie humaine,* autre livre illustré dans lequel on remarque quelques gravures intéressantes pour l'histoire des métiers.

Quelque temps après parurent, dans un autre atelier lyonnais, deux ouvrages en français, illustrés de gravures sur bois : *L'Abuzé en Court,* avec onze figures[1], et *Le Doctrinal de Court,* avec seize figures[2], dont quelques-unes se répétaient. Ces illustrations, faites à Lyon, sont d'un dessin assez facile; les personnages sont bien posés, leurs gestes naturels, les tailles d'une extrême simplicité.

Les imprimeurs de Lyon ont commencé à illustrer leurs livres trois ans plus tôt que les imprimeurs parisiens, de même qu'ils ont imprimé le premier livre français neuf mois avant ces derniers[3]. Les typographes lyonnais ne s'adressaient pas à un public aussi raffiné que celui de Paris; ils ne prétendaient pas remplacer absolument les calligraphes et les miniaturistes, et ne cherchaient pas à produire des œuvres d'art proprement dites. Ils servaient simplement les goûts et les besoins du plus grand nombre, s'attachant de préférence

[1] On attribue généralement *L'Abuzé en Court* au roi René d'Anjou, qui se trouvait à Lyon en 1476, mais cette date n'a aucune corrélation avec l'impression du livre qui ne parut que plusieurs années après.

[2] *Le Doctrinal de Court,* dédié au duc de Bourgogne, a pour auteur Pierre Michault, secrétaire de ce prince. C'est une allégorie satirique, en prose et en vers, qui fut composée dès l'année 1466.

[3] *La Légende dorée,* traduite en français par Jean Batallier, docteur en théologie de l'ordre des Frères Prêcheurs du couvent de Lyon, a été *Imprimée en ladicte ville de Lyon pour Barthélemy Buyer, citoyen dudit Lyon,* le 18 avril 1476. L'année commençant à Pâques suivant l'usage de France (*more gallico*), cette fête tombait le 24 avril en 1476. Selon le comput des pays d'Empire suivi dans le Midi, l'année nouvelle datait de la fête de l'Annonciation, au 25 mars fixe. Quelle que soit la manière de compter qu'on adopte, il est certain que *La Légende dorée* imprimée à Lyon est antérieure de neuf mois aux *Grandes Croniques de France,* premier livre français imprimé à Paris et daté du 16 janvier 1477 (1476 v. st.).

aux livres que lisaient «tous citoyens et habitans en villes et chasteaux[1]», c'est-à-dire aux versions en langue vulgaire d'ouvrages connus, aux histoires populaires, aux romans de chevalerie, à tout ce qui répondait au nouveau mouvement des esprits et «pour instruire petis et grans pour chascun en son droit garder et deffendre[2]». Le dessin plaisait d'autant plus aux masses qu'il était plus simple. Le système de gravure presque linéaire se remarque dans un grand nombre des premiers livres illustrés sortis des presses lyonnaises. Le trait est tracé largement; les ombres sont indiquées faiblement[3]. Les détails d'architecture et d'ameublement sont négligés. On cherchait surtout à rendre, dans ces compositions naïves, le jeu et l'expression des physionomies. La plupart de ces bois primitifs ont dû être gravés par des cartiers qui étaient assez nombreux à Lyon[4] et entaillaient déjà le bois avant la venue des imprimeurs, au service desquels ils passèrent ensuite.

[1] Extrait du Prologue du *Livre des Eneydes* de Virgile, ouvrage qui fut imprimé à Lyon, *par Maistre Guillaume Le Roy, le dernier jour de septembre 1483.*

[2] Extrait du même Prologue du *Livre des Eneydes.*

[3] Souvent on rehaussait ces figures par des couleurs vives ou des espèces de gouaches qui les *illuminaient,* comme on en voit dans l'exemplaire du *Mirouer de la Rédemption,* de 1478, conservé à la Bibliothèque nationale (Réserve A 1241 *bis*). On appelait, à Lyon, *illumineurs de livres* les enlumineurs qui étaient en même temps écrivains. «On avait autrefois un goût assez vif pour la couleur, et l'enluminure est née de ce désir de voir éclairer (*illuminare*) par la couleur, par la miniature (application du minium), les feuillets couverts d'encre noire. Les lecteurs de livres se sont déshabitués lentement de cette ornementation.» (Natalis RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* Lyon, imprimerie Mougin-Rusand; Paris, librairie A. Claudin, 1896; gr. in-8°; p. 21, note 2, au bas de la page.)

[4] Les rôles lyonnais d'impôts nous donnent les noms de trente-neuf cartiers, de 1444 à 1489, nombre qui se décompose ainsi : trois de 1444 à 1460; quatorze autres de 1473 à 1480; quatre autres en 1482 et 1483, et dix-huit autres de 1485 à 1489. L'un d'eux, Guillaume Gormy, qui exerçait son art à Lyon en 1480, est ainsi qualifié : «tailleur de moles, graveur de moles de cartes, graveur en tailles de bois».

L'idée d'illustrer certains livres et de les vulgariser davantage en leur assurant une plus large vente ne tarda pas à se généraliser. Peu à peu la gravure sur bois prit quelque importance à Lyon.

Avec un imprimeur du nom de Jean Du Pré, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme de Paris, la gravure sur bois lyonnaise se perfectionna. Nicolas Philippe, que nous venons de nommer, l'avait pris pour partenaire, au lieu et place de Reinhart, comme l'indiquent ces vers placés à la fin des *Vies des Pères Ermites,* de saint Jérôme :

Nicolas Phelip sans obvier
Et Jehan Dupré par bon accord
Les livres ont voulu imprimer
Sans avoir entre eulx nul discord.

Cette édition, qui fut achevée d'imprimer dans la matinée du 15 janvier 1487 (1486 v. st.), est la copie d'une autre édition illustrée, publiée quelques mois auparavant par Jean Du Pré, de Paris. Le dessinateur lyonnais s'est évidemment inspiré des illustrations parisiennes, mais il ne les a pas toujours copiées servilement; il les a interprétées largement en y ajoutant des détails qui lui sont propres. Une gravure de la grandeur de la page, placée au milieu du volume et répétée à la fin, représente saint Jérôme, au milieu des saints docteurs de l'Église, écrivant son ouvrage. Cette composition, fort remarquable dans son genre, est d'un mérite au moins égal à la gravure exécutée à Paris, avec laquelle elle présente de notables différences.

Jean Du Pré, de Lyon, donne ensuite seul, en 1491, une

édition de *La Mer des Hystoires,* en deux volumes in-folio, copiée sur l'édition si merveilleusement illustrée que Pierre Le Rouge avait fait paraître à Paris, trois ans auparavant. On y retrouve la même liberté d'allures et la même indépendance dans le dessin que dans les *Vies des Pères;* les figures sont soigneusement gravées; il y a de la souplesse et de la justesse dans le travail.

Mathieu Husz, un autre imprimeur, est peut-être celui qui produisit le plus de livres illustrés. Depuis 1482 jusqu'aux premières années du XVIe siècle, tantôt avec des associés, tantôt seul, il publia des livres avec figures sur bois d'un mérite souvent inégal et de manières différentes, selon les artistes ou les graveurs qu'il employait; mais où il se montra original, c'est dans la composition des lettres rustiques ou grotesques dont il décora quelques-unes de ses éditions.

Guillaume Le Roy, après avoir quitté Barthélemy Buyer, publia pour son propre compte des textes français qu'il a illustrés de figures sur bois d'une allure ferme et hardie. Des lettres ornées, formées de becs d'oiseaux et de têtes grotesques, qu'on voit dans les Statuts synodaux de l'église de Lyon, dont l'impression lui fut commandée par l'archevêque Charles de Bourbon, sont à remarquer. D'autres initiales plus grandes et de même style, qui se trouvent dans le roman de chevalerie des *Quatre Fils Aymon,* sont d'une conception fantaisiste qui dénote un véritable artiste.

Guillaume Le Roy, comme le fait observer J. Renouvier, qui a étudié de près sa manière, eut à son service un graveur certainement français, plus maître de son outil, tandis que

Husz dut employer plus d'une fois des graveurs allemands, d'allures plus lourdes.

Deux imprimeurs associés, Jacques Herenberck et Michelet Topié, publièrent en 1488, sous le titre de *Sainctes peregrinations de Hierusalem,* la relation du voyage en Terre Sainte, de Bernard de Breydenbach, dans laquelle on trouve des vues gravées sur cuivre. Ce sont les premières planches en taille-douce qui aient été gravées et tirées en France.

Les mêmes imprimeurs ont encore donné, en 1490, une édition du *Recueil des Histoires de Troye,* composées par Raoul Le Fèvre, chapelain du duc de Bourgogne. Ce livre est rempli de gravures sur bois archaïques, dessinées dans le style flamand ou bourguignon.

Les planches de batailles à nombreux personnages, composées avec beaucoup de verve, traitées avec assez de vigueur, donnent la sensation du mouvement, de la mêlée furieuse et de la vie.

L'imprimeur Jean Trechsel publia, en 1493, une édition latine des Comédies de Térence, dans laquelle on ne compte pas moins de cent cinquante-neuf gravures sur bois, dont plusieurs sont répétées. Les effets de scène sont parfaitement rendus; on y voit le jeu des acteurs et la véritable expression qui doit se peindre sur leurs physionomies; tout est représenté d'une manière nette et correcte. «Après un tel monument, véritablement original, dit M. Natalis Rondot, — un excellent juge dans la matière[1], — l'art était bien près d'être

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* par Natalis RONDOT, correspondant de l'Institut, p. 37; ouvrage cité.

IMPRIMERIE NATIONALE.

constitué; il devenait chaque année plus vivace; il ajoutait au renom et à l'éclat de l'imprimerie lyonnaise[1].»

Si l'illustration du livre s'est facilement développée à Lyon, elle le doit à la présence du personnel de la confection des cartes à jouer qui existait avant l'arrivée des imprimeurs.

Un maître artiste, dont nous ne connaissons pas le nom, travaillait pour divers ateliers. Il a signé des initiales I. D. une suite de douze planches d'un *Ars moriendi,* taillées avec une grande netteté et d'une facture toute particulière. On connaît de lui une planche d'un prédicateur en chaire qu'il a gravée pour Jean Trechsel en 1488-1489, d'après un dessin très étudié sur lequel les physionomies du personnage principal et de ses auditeurs sont reproduites avec simplicité et vérité. On peut encore citer une Annonciation qui décore un livret in-quarto intitulé *Les Mistères de la Saincte Messe.* «Un vif sentiment de l'art anime ce petit tableau, qui offre plus d'un trait propre aux dessinateurs des Pays-Bas : les plis des vêtements, l'expression du visage, la chevelure de l'ange[2].» Il est curieux de faire remarquer que les peintres et les sculpteurs lyonnais s'inspirèrent souvent de l'art flamand du XVe siècle. La manière originale, vive et sincère des Flamands du Nord et du Sud avait fait école à Lyon, sans cependant effacer complètement l'empreinte de l'esprit français, pendant quelque temps indécis.

[1] «Nous ne pouvons, à notre grand regret, mettre un nom sur les dessins si remarquables des éditions superbes des histoires de Troie, de Topié; de *La Mer des Histoires,* de Du Pré, et des Comédies de Térence, de Jean Trechsel.» (Natalis RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 40; ouvrage cité.)

[2] Natalis RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 120; ouvrage cité.

Vers la fin du xve siècle, Pierre Maréchal et Barnabé Chaussard, imprimeurs-libraires associés, éditèrent nombre de livres de littérature française avec gravures sur bois, soit que ces typographes aient fait servir plusieurs planches provenant d'autres ateliers, soit qu'ils en aient fait graver de nouvelles.

On a publié aussi à Lyon une édition de *La Grant Danse macabre des hommes et des femmes hystoriée,* qui est la plus complète de toutes. Les bois des belles éditions de Paris y sont reproduits et copiés avec beaucoup d'intelligence. On a ajouté une planche fort intéressante que l'on ne trouve que dans cette édition : la Mort, saisissant les travailleurs du livre, le compositeur, l'imprimeur et le libraire, apostrophe ainsi les typographes :

Venez danser un tourdion
Imprimeurs sus legierement;
Venez tost. Pour conclusion
Mourir vous fault certainement.
Faictes un sault habilement.
Presses et capses vous fault laisser,
Reculer n'y fault nullement.
A l'ouvrage on congnoist l'ouvrier.

Cette double scène est pleine de mouvement et bien présentée; l'attitude des personnages est exactement rendue. C'est certainement une des meilleures illustrations de l'école lyonnaise.

Nous sommes obligé de nous arrêter et de borner là nos exemples. Ce que nous avons rapporté succinctement des commencements de la gravure sur bois et de ses progrès à Lyon suffira pour montrer l'intérêt qui s'attache à l'histoire

de l'illustration du livre en France, dont la genèse n'a pas encore été bien définie. Lyon, qui édita des livres illustrés avant Paris, et qui vulgarisa les monuments de notre vieille littérature française, méritait la place d'honneur que nous lui avons d'ores et déjà assignée.

Les illustrations des livres lyonnais n'ont pas la correction et l'élévation d'ensemble que les artistes et les graveurs parisiens ont su donner à leurs œuvres; mais l'allure des personnages est généralement vive et vraie, les physionomies individuelles sont bien déterminées, et leur caractéristique est une certaine finesse empreinte de bonhomie, qui n'exclut pas l'aisance et la vigueur; à ce point de vue, elles méritent d'être étudiées et de fixer l'attention.

L'influence de la Renaissance se fit sentir de bonne heure à Lyon, en raison du voisinage de l'Italie. Certains imprimeurs lyonnais ont produit, dans le courant du XVIe siècle, plusieurs livres illustrés qui ne le cèdent en rien à ceux qui furent publiés à Paris dans le même temps.

Laissons la parole à un juge des plus compétents en matière d'art[1] :

« Au commencement du XVIe siècle, une renaissance s'opère dans la gravure comme dans les autres arts. Jusqu'à présent nous avons signalé des ouvrages exécutés pour la plupart avec un talent véritable, mais rappelant encore les manuscrits ornés de miniatures qui les avaient immédiatement précédés. Désormais la gravure typographique devient indépendante, et

[1] Georges DUPLESSIS, *Histoire de la gravure*, p. 332-333; ouvrage cité.

ses produits se font remarquer par une originalité véritable. Dans aucun pays plus qu'en France, l'art ne subit une transformation plus radicale; du règne de François Ier date une ère nouvelle pour l'École française. Les sculpteurs Jean Goujon et Germain Pilon, les architectes Bullant, Philibert Delorme et Pierre Lescot, les peintres Jean Cousin et Clouet s'associent pour en prendre la direction. Guidés par ces maîtres, les graveurs sur bois acquièrent, dans leur sphère plus modeste, une habileté au moins égale à celle de leurs voisins. Ils taillent le bois avec autant de légèreté et de finesse, et, ayant sous les yeux des modèles excellents, ils parviennent à les copier très fidèlement.

«Les imprimeurs et les éditeurs, ajoute M. G. Duplessis, commandèrent à des artistes des marques pour distinguer les livres qu'ils publiaient : des fleurons, des culs-de-lampe, des initiales dans le style de l'époque, menus ouvrages dans lesquels on découvre facilement un mérite exceptionnel et qui suffisent à prouver que l'art s'introduisait partout, et n'avait besoin pour se produire ni de grands espaces, ni d'encouragements officiels.»

Maintenant que nous avons esquissé les points de l'histoire décorative du livre que nous aurons à développer, il reste à tracer le plan général de l'ouvrage.

Tout d'abord il faudra rechercher les causes premières de l'introduction de l'imprimerie en France pour expliquer la création des premiers ateliers. En énumérant les principaux travaux de ces ateliers, nous en ferons connaître les initiateurs. Nous présenterons ensuite, dans l'ordre chronologique, au

fur et à mesure de leur développement, l'historique des autres ateliers parisiens. Les plus importants seront l'objet de chapitres séparés, dans lesquels leurs principales productions seront signalées et représentées par les spécimens les plus remarquables. Nous nous appliquerons à reconstituer leur matériel typographique, en reproduisant autant que possible, par des alphabets spéciaux, la forme exacte des lettres composant la *police* de leurs caractères, ainsi que les signes abréviatifs et spéciaux qu'ils auront employés.

La plupart des imprimeurs du XV[e] siècle gravaient et fondaient eux-mêmes leurs caractères, donnant ainsi à leurs livres une physionomie particulière qui les distinguait les uns des autres. Les alphabets typiques sont appelés à rendre de grands services aux bibliophiles en leur permettant de reconnaître d'une façon sûre et certaine la provenance d'impressions non signées, qu'on pourra ainsi restituer aux ateliers qui les auront produites.

Nous indiquerons, aussi exactement que possible, les dates d'exercice des imprimeurs, le local où ils travaillaient, leurs enseignes, et nous reproduirons les marques et devises typographiques adoptées par chacun d'eux.

Aux ateliers de moindre importance nous consacrerons des notices d'ensemble, dans lesquelles, sous une forme plus succincte, seront rassemblés et coordonnés les principaux renseignements de nature à intéresser que nous aurons pu recueillir.

Pour les ateliers lyonnais, nous suivrons la même marche que pour les ateliers parisiens, réservant des notices spéciales

aux plus importants. Ce sera ensuite le tour des autres villes, qui défileront en ordre, à la date précise où aura paru leur premier livre, marquant ainsi les diverses phases de la propagation et du développement de l'imprimerie en France. Voilà, pour la période des origines et pour le xve siècle, quelle sera la distribution de notre ouvrage.

Pour le xvie siècle, qui est plus connu, notre tâche consistera surtout dans un travail d'ensemble. Nous en dégagerons cependant les ateliers qui ont eu le plus de notoriété, et, en citant les livres les plus remarquables sortis de leurs presses, nous rapporterons des détails de la vie des plus célèbres typographes français de cette époque. L'imprimerie n'a pénétré qu'au xvie siècle dans beaucoup de villes et de localités de l'ancienne France. Cette partie encore peu connue de l'histoire typographique, qui se lie si intimement au progrès intellectuel, sera de notre part l'objet d'une attention toute spéciale. Nous en établirons les étapes d'une façon positive, en nous aidant des plus récentes découvertes dans cet ordre de recherches. Une liste générale et aussi complète que possible des imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'imprimerie jusqu'à la fin du xvie siècle, terminera l'ouvrage. Un chapitre spécial sera consacré à la monographie des typographes d'origine française, tels que Nicolas Jenson, Jacques Le Rouge, Pierre Maufer, les frères Le Signerre, Christophe Plantin et autres, qui ont porté la réputation du nom français à l'étranger.

Tel est le plan que nous avons conçu pour l'*Histoire de l'Imprimerie* au xve et au xvie siècle. Le programme que nous

avons exposé et dont nous venons de tracer les lignes principales n'est pas encore définitif. Il pourra mûrir au cours de l'œuvre, et son cadre s'élargira suivant les circonstances. Notre but est de démontrer qu'à aucune époque notre pays n'est resté en arrière du progrès, et de prouver, pièces en main, qu'en matière d'art typographique, la France a toujours tenu le premier rang. Comme l'a fort bien dit Chevillier, le plus ancien historien de l'imprimerie de Paris : «Si les François «n'ont pas eu la gloire d'avoir inventé l'imprimerie et de «l'avoir pratiquée les premiers, ils ont eu celle de s'être dis-«tinguez dans cet art et de l'avoir porté jusques au point de «sa dernière perfection.»

A. CLAUDIN.

HISTOIRE
DE
L'IMPRIMERIE
EN FRANCE

XVE SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER
PÉRIODE PRÉLIMINAIRE

Essais d'écriture artificielle faits à Avignon en 1444. — La découverte de Gutenberg. — La mission de Nicolas Jenson et ce qu'il en advint. — État politique de la France à l'avènement de Louis XI. — Causes qui ont retardé la venue à Paris des premiers imprimeurs.

Avant l'introduction à Paris de l'art pratique de l'imprimerie en caractères mobiles, inventé par Gutenberg, des essais de reproduction de l'écriture par des moyens artificiels ou mécaniques avaient été faits en France dès 1444. A cette date, un orfèvre de Prague, Procope Waldfoghel, dit *de Bragansis,* venant, selon toute probabilité, des bords du Rhin, se trouvait à Avignon. Il avait apporté un procédé secret que, dans des actes authentiques [1] datés

[1] Ces actes, rédigés en latin, ont été découverts, dans les anciens minutiers des notaires d'Avignon, par l'abbé Requin, correspondant du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Le texte intégral de ces documents fut publié en 1890 dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (Paris, Ernest Leroux, éditeur), sous le titre de *Documents inédits sur les origines de la typographie.* Quatre des principaux actes ont été reproduits en fac-similé, avec le texte et une traduction française, dans le *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie,* numéro du 28 février 1891. On a fait un tirage à part de l'article, qui est accompagné d'une notice de l'abbé Requin (Paris, imprimerie D. Dumoulin et Cie, 1891; gr. in-8° de 38 pages). Cette publication avait été précédée d'une autre notice du même, ayant pour titre : *L'Imprimerie à Avignon en 1444* (Paris, Alph. Picard; Avignon, imprimerie Seguin frères, 1890); in-8° de 20 pages, avec fac-similé photographique du plus ancien des actes et le texte de cinq autres.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de cette époque, on dénomme *ars scribendi artificialiter,* c'est-à-dire l'art d'écrire artificiellement. Waldfoghel s'était associé Girard Ferrose, horloger ou serrurier-mécanicien, originaire de Trèves, établi à Avignon.

Le matériel qu'ils avaient fabriqué ensemble et avec lequel ils opéraient était la propriété de Manaud Vitalis, de Dax en Gascogne, bachelier en décrets, alors étudiant à Avignon, qui avait fait les frais de premier établissement. Ce matériel consistait, à la date du 4 juillet 1444, en deux alphabets d'acier (*duo alphabeta calibis*) et deux formes de fer (*duas formas ferreas*), un instrument d'acier appelé vis (*unum instrumentum calibis vocatum vitis*), quarante-huit formes d'étain (*quadraginta octo formas stangni*) et diverses autres formes et accessoires (*necnon diversas alias formas ad artem scribendi pertinentia* [1]).

Le 26 août de la même année, les deux associés se séparent. Waldfoghel rembourse pour sa part 30 florins à Ferrose, et tous comptes sont ainsi réglés entre eux[2]. En outre, Ferrose, auquel Waldfoghel avait appris son art, s'engage à ne pas l'exercer et à ne le communiquer à personne, soit dans Avignon, soit dans un rayon de 12 lieues autour de cette ville[3].

Le même jour, Waldfoghel conclut l'arrangement suivant avec un autre habitant d'Avignon, Georges de La Jardine : moyennant 10 florins payables tout de suite, Waldfoghel promet audit Georges de bien et convenablement lui apprendre l'art d'écrire mécaniquement et de lui fournir en un mois les instruments nécessaires[4]. Il est entendu que cet art doit rester secret et que

[1] Pièces justificatives publiées par l'abbé Requin, n° 1. Minutes de Me Tracol, notaire à Avignon, déposées aux Archives de Vaucluse, n° 4, fol. 36.

[2] « Girardus Ferrose..... confessus fuit habuisse... in grossos pape et regine triginta florenos a domino Procopio, de quibus fuit contentus, et illis mediantibus, idem Girardus dictum Procopium et idem Procopius dictum Girardum de omnibus et singulis in quibus habuerunt agere usque ad presentem diem mutuo se quictaverunt cum pacto de aliquid non petendo. » — Pièces justificatives, n° 3. Même origine, fol. 42.

[3] « Fuit tamen de pacto expresso inter partes quod cum idem Procopius de Bragansis argenterius instruxisset dictum Girardum Ferrose in quadam arte que artificialiter fiebat ipseque Procopius dubitaret quod idem Girardus Ferrose vellet uti in dicta civitate Avinionis dicta arte : ea propter idem Girardus orologerius promisit et convenit dicto Procopio presenti pro se et suis stipulanti solenniter et recipienti nullum in dicta arte instruere, nec illa uti in presenti civitate Avinionensi, nec prope eamdem civitatem per duodecim leucas... » — Pièces justificatives, n° 4; fonds Pons, n° 2, fol. 216.

[4] « Constitutus personnaliter Procopius de Bragansis argenterius... confessus fuit habuisse a dicto Georgio de La Jardina ibidem presente... decem florenos monete currentis in Avinione, de quibus fuit contentus, quictavit, etc... pro quibus promisit instruere dictum Georgium presentem in arte scribendi bene et condecenter et administrare necessaria et opportuna hinc ad unum mensem... » — Pièces justificatives, n° 6; fonds Pons, n° 4, fol. 43.

chacun d'eux ne devra l'enseigner à qui que ce soit sans le consentement de l'autre[1]. Waldfoghel fait en même temps à Georges de La Jardine un emprunt de 27 florins dont ce dernier se couvrira de la manière suivante : Georges fera gagner 12 florins à Waldfoghel en l'autorisant à travailler de son métier ou de toute autre manière. Il lui donnera 8 florins de salaire par mois, tant qu'ils resteront ensemble, et lui retiendra chaque mois 3 florins en diminution sur la créance des 27 florins susdits[2].

Manaud Vitalis, Girard Ferrose et Georges de La Jardine n'étaient pas les seuls à Avignon que Waldfoghel eût initiés à son procédé secret. Un acte du 10 mars 1446 nous apprend qu'un prêteur sur gages, un juif, Davin de Caderousse, auquel Waldfoghel recourait dans des moments de gêne, avait été mis au courant de l'invention depuis deux ans déjà. Waldfoghel convient de faire pour Davin un alphabet de vingt-sept lettres hébraïques toutes tracées, bien et justement taillées en fer (*viginti septem litteras ebraycas formatas et scissas in ferro bene et debiite*), selon la science et la pratique de l'écriture mécanique que Procope a montrées et apprises au même juif il y a deux ans passés[3]. Il s'engage à livrer les lettres avec les engins nécessaires de bois, d'étain et de fer (*una cum ingeniis de fuste, de stagno et de ferro*) la semaine suivante. Davin devra payer l'étain et les bois de cet outillage[4]. En retour, le juif promet d'apprendre à Procope Waldfoghel certains procédés de teinture pour étoffes, mais aux frais de ce dernier, et ce à dire d'un expert et maître du métier[5].

[1] « Fuit tamen de pacto quod ullus non debeat instruere aliquem in dicta arte scribendi, nisi de licentia alterius. » — Pièces justificatives, n° 6; fonds Pons n° 4, fol. 43.

[2] « Fuit tamen de pacto inter dictas partes quod de dictis XXVII florenis valoris et monete predictorum idem Georgius creditor teneatur lucrari facere dicto Procopio debitori in suo ministerio exercendo vel alias quovismodo, videlicet duodecim florenos valoris et monete predictorum et eidem dare singulis mensibus pro suo salario videlicet octo similes florenos tandiu quamdiu cum eo stabit, deffalcando tres florenos singulis mensibus de summa predicta XXVII florenorum. » — Pièces justificatives, n° 8; fonds Pons, n° 5, fol. 104.

[3] « Juxta scienciam et praticam scribendi, sunt duo anni elapsi, ipsi judeo per dictum Procopium ostensam et doctam ut dixit... » — Pièces justificatives, n° 13. Protocole de Me Jacques de Brieude, notaire; année 1446; fol. 34. Étude de Me Giraudy, notaire à Avignon.

[4] « ... Item de pacto quod idem judeus solvet stagnum et fustes artificiorum sive ingeniorum scripture ebrayce... » — Même acte.

[5] D'après les termes de leur contrat, le juif Davin promet et convient d'apprendre audit Procope la manière de teindre bien, fidèlement et parfaitement en grains d'écarlate, en rouge, en brésil et en noir, à savoir : les draps, la soie, la toile, les fils et le coton, et sur les choses susdites de lui enseigner la théorie parfaite et la pratique aux frais de lui, Procope, au dire de tout ouvrier et maître dans ledit art; il s'engage en outre à lui donner la vraie recette pour teindre en pers et en vert sans feu : « Et dictus judeus promisit et convenit eumdem Procopium docere et instruere

Waldfoghel devra donner à Davin 10 florins, monnaie d'Avignon, dans le courant de la semaine suivante et, ce faisant, le juif devra lui rendre les objets et les ustensiles remis en gage pour les 10 florins, francs de toute usure, intérêts et reprises[1]. En même temps, pour sauvegarder ses droits d'inventeur et empêcher toute concurrence, Waldfoghel fait promettre à Davin, par-devant notaire, qu'aussi longtemps que lui, Procope Waldfoghel, résidera à Avignon et dans son territoire, ou viendrait à s'établir dans d'autres villes, quand bien même elles ne seraient pas circonvoisines, ledit juif ne divulguera à personne au monde, ne fera connaître et ne révélera d'aucune manière, par lui ou par quelque autre, la présente science d'écriture mécanique, soit en théorie, soit en pratique; qu'il ne l'enseignera à personne et qu'il ne fera pas savoir qu'elle lui ait été montrée par qui que ce soit[2].

Le 26 avril suivant intervient un nouvel acte par lequel Waldfoghel reconnaît que le juif lui a rendu tous les objets retenus en gage, à l'exception d'un manteau et de quarante-huit lettres gravées en fer (*excepto uno mantello et quadraginta octo litteris gravatis in ferro*).

De son côté, Davin déclare avoir reçu livraison de tous les appareils, engins et instruments qui lui avaient été promis pour écrire artificiellement en langue latine (*omnia artificia, ingenia et instrumenta ad scribendum artificialiter in lingua latina*[3]). Le juif n'a pas encore appris à Waldfoghel les procédés de teinture des étoffes et tissus selon leurs conventions du 10 mars, mais il s'engage, pour lui et les siens, à faire connaître ces procédés théoriquement et pratiquement suivant sa promesse. Procope Waldfoghel fait renouveler à Davin de Caderousse l'engagement de ne montrer la susdite méthode d'écrire

bene, fideliter et perfecte tingere in granis scarlate et de rubeo et de brasilho et de nigro, videlicet in pannis, in sirico, tella, filis et cotono, et in hiis promissis eumdem docere perfectam teoricam et praticam, expensis suis ipsius Procopii, ad dictum cujuslibet in dicta arte artificis et magistri; et nihilominus dare eidem receptam veram ad tingendum in persico et viridi sine igne. » — Pièces justificatives, n° 13. Protocole de Me Jacques de Brieude, année 1446, fol. 34.

[1] « Item ulterius promisit eidem judeo dare decem florenos monete Avinionis per totam hebdomadam proximo futuram et restituere certa pignora sive ustensilia que ipse judeus habet in pignore a dicto Procopio super dictos decem florenos, franca de quibuscumque usuris, interesse et districtionibus. » — Même acte.

[2] « Item de pacto, idem judeus nunquam, quamdiu dictus Procopius morabitur in presenti civitate et partibus ipsius ac aliquibus aliis in quibus dictus Procopius morari contingerit neque circumvicinis, alicui mundi dicere, notificare, nec quovismodo revelare per se nec per alium ullomodo, presentem scientiam in theorica nec pratiqua, et nulli mundi eam docebit nec revelabit eam fuisse ostensam per quemvis. » — Même acte.

[3] Pièces justificatives, n° 17. Protocole de Me Jacques de Brieude, fol. 54.

artificiellement (*dictam artem artificialiter scribendi*) à personne, d'aucune manière, nulle part dans la présente localité, ni dans d'autres où Procope pourra se trouver, à une distance de 30 lieues[1]. Toute contravention aux clauses de l'acte du 10 mars sera passible d'une amende de 100 écus[2].

Manaud Vitalis, pour le compte duquel Waldfoghel avait fabriqué les premiers appareils d'écriture artificielle, s'était associé dans l'intervalle avec Arnaud de Coselhac, un de ses compatriotes, étudiant comme lui à Avignon. Tous deux avaient été instruits dans cet art secret par Waldfoghel. Les engins et instruments dont ce dernier avait le droit de se servir pour lui-même, suivant les conventions, étaient la propriété de l'étudiant gascon, comme nous l'avons déjà vu. Coselhac, sur le point de quitter Avignon, voulut se défaire des engins et les revendit pour sa part moyennant 12 florins à Procope Waldfoghel et à Girard Ferrose[3]. Le matériel cédé consistait en certains instruments ou appareils pour écrire artificiellement, tant de fer que d'acier, de cuivre, de laiton, de plomb, d'étain et de bois (*nonnulla instrumenta sive artificia causa artificialiter scribendi, tam de ferro, de calibe, de cupro, de lethono, de plumbo, de stagno et de fuste*), sans autre description. En concluant ce marché, Waldfoghel fait déclarer à Vitalis et jurer sur les saints Évangiles, en présence de témoins, que la susdite méthode d'écrire artificiellement, dans laquelle il a été instruit par ledit Procope, est réelle et très réelle, qu'elle est facile, possible et utile à celui qui veut y travailler et s'y adonner (*dixit et confessus fuit dictam artem scribendi per dictum Procopium artificialiter eidem doctam, esse veram et verissimam, esseque facilem, possibilem et utilem laborare volenti et diligenti eam*). Par un autre acte du même jour (5 avril 1446), Waldfoghel et Ferrose reconnaissent avoir reçu de maître Vitalis les appareils à écrire (*artificia scripture*) susmentionnés.

[1] « . . . Nemini . . . ullo modo in partibus presentibus nec aliis in quibus ipsum Procopium adesse contingerit per xxx leucas prope. » — Pièces justificatives, nº 17. Protocole de Mᵉ Jacques de Brieude, fol. 54.

[2] « Promittentes nihil fecisse, etc., nec facere, etc., ac premissa omnia et singula in dicto instrumento alio scripto ut supra per me dicta die x, sub pena centum scutorum tociens aplicanda quotiens venient contra et quilibet eorum veniet contra. » — Même acte.

[3] « Cumque dictus magister Vitalis cupiat et intendat partem suam dictorum instrumentorum sive artificiorum et ad eum pertinencium et expectantium vendere et a communione eorum recedere. » — « Hinc propterea fuit et est quod anno Domini, die et mense superius in principio presentis note descriptis, dictus Magister Vitalis quantum per se et suos, etc., vendidit dictis Procopio et Girardo presentibus, etc., videlicet partem suam et ad eum pertinentem ac spectantem dictorum omnium et singulorum instrumentorum . . . precio duodecim florenorum monete Avinione currentis. » — Pièces justificatives, nº 15. Protocole de Mᵉ Jacques de Brieude; année 1446, fol. 47.

L'acte qui vient ensuite est celui du 26 avril 1446, relaté plus haut, dans lequel il est question des quarante-huit lettres gravées en fer retenues par Davin de Caderousse et du matériel qui lui avait été livré par Waldfoghel. Il est à remarquer qu'au lieu de lettres hébraïques mentionnées dans l'engagement du 10 mars, Davin reçoit tout un outillage pour écrire artificiellement en lettres latines et s'en déclare content et satisfait. Il est probable que c'était tout ou partie du matériel racheté à Vitalis[1], environ trois semaines auparavant, qui passait ainsi entre les mains du juif.

Les autres actes découverts après cette date, et qui concernent Waldfoghel ou Ferrose, sont relatifs à des payements ou à des emprunts d'argent, et il n'est plus question de leur industrie nouvelle. Ils quittent ensuite Avignon. L'absence de Procope est constatée le 1er juillet 1446, et celle des deux associés le 4 août de la même année, puis on n'entend plus parler d'eux.

Dans les actes que nous venons d'analyser, Procope Waldfoghel est appelé tantôt argentier (*argentarius*), tantôt orfèvre (*aurifaber*). C'est tout un, et comme tel il connaissait l'art de travailler les métaux. On sait, par les pièces du procès de Strasbourg, que l'orfèvre Hans Dünne avait travaillé pour Gutenberg et gravé probablement ses premiers caractères. Girard Ferrose est qualifié aussi d'argentier, mais il est encore appelé serrurier (*seralherius*) et plus souvent horloger (*orologerius*). De là nous avons conclu qu'il était plutôt serrurier-mécanicien, et qu'il dut prêter un utile concours à son associé en fabriquant les ressorts et le mécanisme des appareils, tandis que ce dernier gravait les lettres destinées à reproduire artificiellement l'écriture. La part du travail de chacun ainsi définie, il nous reste à examiner dans ses détails quelle pouvait être cette invention dont Waldfoghel se montrait si jaloux de garder le secret.

On a cru voir là des essais de typographie. Quelques-uns ont écrit que Waldfoghel pourrait être aussi bien que Gutenberg l'inventeur de l'impri-

[1] Waldfoghel et Ferrose devaient payer Vitalis de la manière suivante : moitié le jour de la fête de la Résurrection et le reste à la Saint-Jean-Baptiste prochaine. Le 2 mai, Vitalis reconnaît avoir reçu de Girard Ferrose 6 florins à valoir sur 12 florins. — Pièces justificatives, n° 19. Protocole de Me Jacques de Brieude, fol. 56 v°. — Le 4 août, maître Arnauld de Coselhac, auquel Manaud Vitalis a donné procuration pour recouvrer sa créance en son lieu et place, reconnaît avoir reçu de Procope Waldfoghel et Girard Ferrose absents (*habuisse et realiter accepisse a dicto Procopo et Girardo absentibus*) la somme de 6 florins pour payer le restant dû (*ad solvendum restantem*). — Pièces justificatives, n° 23. Protocole de Me Jacques de Brieude, fol. 48.

merie. D'autres ont conjecturé qu'il avait été, au service de l'orfèvre Hans Dünne, témoin dans le procès de Gutenberg à Strasbourg en 1439, et qu'il aurait surpris les secrets de ce dernier. Nous croirions plutôt que Waldfoghel aurait séjourné à Mayence, à cause des rapports constants qui existaient à cette époque entre cette dernière ville et la Bohême [1]. Wimpfeling, dans son *Catalogus Episcoporum Argentinensium* [2], nous fait connaître que Gutenberg, lorsqu'il eut quitté Strasbourg, trouva à Mayence des chercheurs, des gens faisant comme lui des essais dans le même art (*in hac arte investiganda similiter laborantes*). Notre orfèvre de Prague pouvait être parmi eux. Mais ce ne sont là que des hypothèses, comme nous nous hâtons de le déclarer. Il faut s'en tenir à des faits plus positifs et revenir à nos documents que nous tâcherons d'expliquer.

Dans l'inventaire du matériel appartenant à Manaud Vitalis figurent deux alphabets d'acier. Dans d'autres actes, il est question de vingt-sept lettres taillées ou découpées dans du fer, et de quarante lettres gravées en fer. Ces dernières avaient été données au juif Davin de Caderousse en gage d'un prêt d'argent. Il n'est fait mention en aucune manière de lettres ou caractères fondus. L'étain dont il est question s'appliquait, comme le bois, aux appareils et engins (*artificia sive ingenia*), comme il est spécifié dans le marché passé

[1] Dans l'ouvrage intitulé : BOLUSLAI HASISTEYNII A LOBKOVITZ *baronis Bohemici Farrago pöëmatum* (*Pragæ, Georgius Melantrychus*, 1570, in-8°), on lit ce passage, p. 314-320 du supplément : « Typographiæ si non autores, saltem autorum adjutores fuisse Bohemos veteres sæpius audivi asserentem Martinum Cuthænum poetam et chronographum nostrum (qui natus erat in urbe metallica Bohemiæ Gutteberga quæ primo isto sæculo inventæ chalcographiæ Bohemicas Æsopi fabulas, sacra deinceps Biblia nostro sermone typis procuderat) eo quod antiquitas Bohemi florentissimis ingeniis et artificiis præstantissimis, Moguntiam partim studiorum, partim sacrorum, ut appellant, ordinum assequendorum causa frequentassent. » Cette assertion est de l'éditeur Thomas Mitis. Elle a été développée depuis par Ch. Winaricky. Ce dernier a cherché à prouver que Gutenberg descendait de la famille Gensfleich de Mayence, exilée, à la suite de troubles politiques, à Kuttenberg en Bohême, d'où elle a pris le surnom de *Gutenberg* à son retour dans la patrie. Cette thèse ingénieuse et peu connue a été publiée sous le titre suivant : *Jean Gutenberg, né en 1412 à Kuttenberg en Bohême, bachelier ès arts à l'Université de Prague, promu le 18 novembre 1445, inventeur de l'imprimerie en 1450*, par le révérend Charles WINARICKY, traduit du manuscrit allemand par le chevalier Jean DE CARRO (Bruxelles, A. Vandale, 1847; in-12 de 104 pages). Sans avoir à discuter cette question, nous n'en retenons que le fait certain de la fréquence des rapports de Mayence avec Prague; pendant longtemps et avant la création de son archevêché, cette dernière ville fut tributaire et suffragante ecclésiastique de Mayence.

[2] Ces vies des évêques de Strasbourg, par Wimpfeling, ont été publiées dans cette ville en 1508. Le passage en question se trouve dans la vie de l'évêque Robert, comme le rapporte Meerman dans ses *Origines typographicæ* (*Hagæ Comitum*, 1745; in-4°), tome II, au chapitre des preuves : *Documenta et testimonia typographica*, p. 140.

avec Davin le 10 mars 1446. On ne pouvait donc imprimer des livres avec un aussi petit nombre de lettres. Les engins de fer, d'acier, de laiton, de cuivre, d'étain et de bois étaient, selon nous, des appareils ou accessoires pour faire manœuvrer plus ou moins rapidement les lettres une à une, soit par percussion au moyen de ressorts, soit par pression isolée au moyen de la vis d'acier. Cet instrument, appelé *vitis*, pouvait aussi bien être un cylindre autour duquel, par un système ingénieux, se déroulaient des lettres à tige de fer ou d'acier, venant prendre de l'encre et, par un mouvement de déclic, s'alignant au gré de l'opérateur sur le papier ou le parchemin pour y laisser une empreinte, comme dans la machine à écrire de nos jours. C'est ainsi qu'on peut interpréter au pied de la lettre l'expression d'*ars scribendi artificialiter* employée dans les actes d'Avignon, c'est-à-dire l'art d'écrire artificiellement. Nous ne voyons pas qu'on puisse l'appliquer à la typographie proprement dite. L'absence de provisions de papier ou de parchemin, ainsi que des matières nécessaires à la fabrication de l'encre d'imprimerie, nous fait voir clairement que Waldfoghel et ses associés s'étaient bornés à remplacer la plume des scribes par un procédé mécanique assez compliqué, plus ou moins expéditif, mais qui ne multipliait pas la copie à l'infini comme le fit plus tard la presse[1]. Dans aucun des documents où il est question de cet art tenu secret avec des précautions infinies, il n'est fait mention d'opérations commerciales de librairie et de bénéfices probables à en retirer au cas de réussite, comme dans les deux procès de Gutenberg.

[1] Au XV[e] siècle, l'expression *multiplicare*, multiplier un livre, était synonyme d'*imprimere* pour en désigner l'impression : en 1465-1466, Fust et Schoyfer, à Mayence, et Mentelin, à Strasbourg, ont tour à tour employé la formule *MULTIPLICARE per viam impressionis* dans le *Liber S. Augustini de arte predicandi;* en 1470, Arnold Ther Hoernen, imprimeur à Cologne, se sert du terme *per impressionem MULTIPLICATUS* en tête du *Sermo ad populum predicabilis;* en 1479, J. Schall, dans la préface de l'*Eusebius*, qu'il imprime à Mantoue, dit qu'il va le multiplier par le bienfait divin de l'art magistral nouvellement inventé, *divino nuper inventi magisterii beneficio MULTIPLICARI;* en 1490, à Paris, l'imprimeur Guyot Marchant annonce que l'édition du *Martyrologium* qu'il publie a été multipliée par l'art de l'impression, *arte impressionis MULTIPLICATA*, et, en 1496, il déclare, dans la pièce intitulée : *De dedicatione ecclesiæ Parisiensis*, qu'elle a été multipliée pour le bien commun, *pro communi utilitate MULTIPLICATA;* en 1492, à Lyon, dans deux vers qu'il a mis à la fin des *Orationes et carmina Ph. Beroaldi*, Jean Trechsel fait connaître qu'il a multiplié, c'est-à-dire imprimé l'ouvrage à ses propres frais :

Nec minus est merita donandus laude Iohannes
Trechsel qui ære suo MULTIPLICAVIT opus.

Nous pourrions citer encore d'autres exemples, mais ceux-ci suffisent pour faire voir que l'invention de Waldfoghel ne pouvait être l'art multipliant rapidement et à l'infini la pensée écrite qui constitue le véritable avantage de l'imprimerie.

Le premier bailleur de fonds est un étudiant, Manaud Vitalis. Il est propriétaire des lettres d'acier et des ustensiles et engins fabriqués par Procope Waldfoghel et Ferrose, qui ont avec lui le droit de s'en servir. Chacun peut les manœuvrer isolément et les emporter chez soi. Il n'y a point d'ouvriers[1] et l'on n'a pas besoin de la collectivité d'un travail d'atelier. Sous certaines conditions, Waldfoghel apprend à des tiers la manière de se servir des lettres et des instruments, et tout est dit. Il s'agit surtout de s'appliquer, d'aimer le travail, et l'on peut espérer d'arriver à un résultat. Telle est la déclaration de Vitalis au moment où il se retire de l'association, environ deux ans après.

Dans quelques couvents, on se servait déjà de lettres à tige qu'on enduisait de matière colorante pour les appliquer aux endroits réservés dans les manuscrits. Un savant italien a écrit une dissertation[2] pour démontrer que ce procédé, qu'il dénomme *chirotipografia*[3], c'est-à-dire impression à la main, était usité en Italie antérieurement au XVe siècle. On en a quelques exemples en France. Deux manuscrits de l'abbaye de Vauclerc, conservés à la Bibliothèque de Laon, sous les n°s 106 et 427, présentent cette particularité d'initiales en couleurs obtenues à l'aide de lettres mobiles de bois ou de métal, gravées en relief comme les caractères d'imprimerie[4].

Waldfoghel apportait un perfectionnement notable à l'idée première. C'était quelque chose de plus complet et de plus compliqué qui se manœuvrait avec les appareils et les instruments qu'il avait inventés. On pouvait, ainsi qu'il le déclare, écrire artificiellement avec des lettres de métal, sans le secours de la plume, mais ce n'était pas encore la multiplication des livres[5].

[1] Waldfoghel prend, il est vrai, un apprenti, Antoine Lafont de Toulouse (*Anthonius de Fonte de Tholosa*), mais c'est deux ans après, vers le 18 janvier 1446, et seulement pour lui apprendre au pair son métier d'argentier (*ipsum instruere in arte argenterie bene et condecenter*). — Pièces justificatives, n° 12; fonds Pons, n° 4, fol. 9; année 1446.

[2] *Osservazioni sulla Chirotipografia ossia antica arte di stampare a mano*, opera di D. Vincenzo REQUENO Accad. Ital.; Roma, 1810; in-8°.

[3] Du grec χείρ « main ».

[4] *Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leurs illustrations*, texte et dessins par Édouard FLEURY; Paris, Dumoulin, 1861; in-4°, avec planches lithographiées et figures dans le texte. — L'auteur était maître imprimeur à Laon; son assertion comme homme du métier mérite toute confiance.

[5] Voici la définition exacte de l'imprimerie donnée par un moderne : *Ars imprimendi genere suo est ars, qua scripturæ, icones vel utræque simul humido colore per ligneam aut æream formam in chartam imprimendo translatæ multiplicantur.* (*De primordiis artis imprimendi ac præcipue de inventione typographiæ Harlemensi;* dissertatio inauguralis, auct. Fr. REIBER; Berolini, typis G. Schade; 1856; in-8°, p. 7.) — Ce n'est pas la reproduction isolée de l'écriture par un moyen quelconque, mais la reproduction multiple et infinie de la copie, qui constitue l'imprimerie proprement dite.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'orfèvre de Prague était un chercheur, un homme adroit et ingénieux comme ses compatriotes de Bohême (*Bohemi florentissimis ingeniis et artificiis prestantissimis*), qui a produit en germe, sur une terre française, l'idée de la typographie à une date qu'on ne soupçonnait pas[1]. Quelque imparfaits que fussent les moyens alors employés, nous ne pouvions passer sous silence cette première tentative d'un art à l'état embryonnaire, tenu rigoureusement secret et dont, par cela même, les détails nous échappent, qui devait tôt ou tard supplanter la main trop lente du copiste et que l'on appela à Paris même, lors de son éclosion, un art d'écrire (*artem scribendi*) presque divin (*prope divinam*), produit d'un art nouveau (*arte nova*) et d'une industrie supérieure (*summa ex industria*)[2], autrement dit l'imprimerie, qui fut le complément de la méthode d'écrire artificiellement (*ars artificialiter scribendi*), pratiquée d'abord à Avignon de 1444 à 1446. Comme la plupart des inventeurs pauvres, Waldfoghel eut à lutter contre les nécessités de la vie et ne put arriver au résultat final; mais son nom, jusqu'à présent obscur, mérite d'être transmis à la postérité.

Onze ans après, en 1457, paraissait à Mayence le texte latin du Psautier, premier livre imprimé en caractères mobiles de fonte, portant une date certaine, à la fin duquel on déclare, en face du monde civilisé, que le présent volume a été façonné comme dans un moule, sans aucun trait de plume (*absque ulla calami exaratione sic effigiatus*), par une ingénieuse invention d'imprimerie et d'assemblage de caractères (*adinventione artificiosa imprimendi ac caracterizandi*). On était enfin sorti de la période des expériences et des tâtonnements inévitables; l'imprimerie entrait donc définitivement dans la voie pratique.

L'annonce de la découverte de cet art merveilleux émut le roi de France Charles VII, qui songea, sans plus tarder, à en faire profiter le pays. Le

[1] C'est l'expression de Thomas Mitis, et que nous avons déjà rapportée. (Voir p. 7, note 1.)

[2] Les termes que nous venons de citer se trouvent dans les premiers livres imprimés à la Sorbonne :

1° Dans le colophon des *Gasparini Epistolæ*, premier livre imprimé à Paris :

> Hinc prope divinam tu quam Germania novit
> ARTEM SCRIBENDI suscipe promerita.
> Primos ecce libros quos hæc industria finxit
> Francorum in terris, ædibus atque tuis.

2° Dans une pièce de vers d'Erhard Windsberg, correcteur de l'atelier de Sorbonne, placée à la fin des *Phalaridis, Bruti et Cratis epistolæ* :

> Quam PROPE DIVINAM SUMMA EX INDUSTRIA fingis
> SCRIBENDI HANC ARTEM multiplicans studia.

3° Dans une autre pièce du même correcteur-poète, à la fin d'une édition de Perse sortie des mêmes presses :

> Ecce tibi princeps Satirorum codice parvo
> Persius, ARTE NOVA IMPRESSUS et ingenue.

4 octobre 1458, il résolut d'envoyer à Mayence Nicolas Jenson, un de ses meilleurs graveurs de monnaies [1], « pour s'informer secrètement de l'art et en enlever subtilement l'invention » [2].

Une fois à Mayence, Jenson s'efforça de pénétrer dans un des ateliers qui pratiquaient le nouvel art. Ce ne fut pas chose facile. Le secret était bien gardé. Nul n'était admis sans avoir juré [3] sur les saints Évangiles de ne rien révéler de ce qu'on lui apprendrait. Jenson se soumit à cette clause rigoureuse, espérant bien, tôt ou tard, être relevé de son serment, soit par le roi son maître, dont il suivait ainsi les instructions précises, soit de toute autre manière.

Après avoir passé près de trois années à apprendre le métier dans tous ses détails, Jenson s'apprêtait à rentrer en France, lorsqu'il apprit coup sur coup la maladie et la mort du roi arrivée le 21 juin 1461.

[1] Un Guillaume Jenson, très probablement son frère, d'après Vallet de Viriville, remplissait à la même époque, auprès de Charles VII, les fonctions d'orfèvre et de valet de chambre du roi. Au mois d'octobre 1458, le marquis de Bade, venu d'Allemagne à Vendôme en ambassade près le roi de France, s'en retourna vers le Rhin. Lorsque l'ambassadeur prit congé de Charles VII, ce prince lui fit présent de nombreuses pièces d'argenterie façonnées par Guillaume Jenson (*Comptes de Charles VII*, registre 51 ; GODEFROY, *Histoire de Charles VII*, p. 477).

[2] Ce texte a été donné par de Boze, d'après un manuscrit qu'il possédait et qui lui parut écrit du temps de Louis XI. Deux autres manuscrits moins anciens, cités par de Boze dans un mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (voir *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Histoire*, t. XIV, p. 237), contenaient à peu près la même chose. Aug. Bernard, dans son ouvrage, *De l'origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe* (t. II, p. 273-274), donne la date du 3 octobre 1458 et cite un texte paraphrasé d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, qui n'est qu'une copie très postérieure faite au XVIIe siècle, après 1640. La plus ancienne copie que l'on connaisse actuellement de ce document est du milieu de XVIe siècle et se trouve à la Bibliothèque nationale (*Manuscrits français*, n° 5524, fol. 152 v° et 153 r°). Nous en publions ci-après le texte, qui présente quelques variantes avec celui de De Boze : « Le IIIIe jour d'octobre mil IIII^c LVIII, ledit sieur Roy ayant entendu que Mess^re Jehan Guthenberg, chevalier, demourant à Mayence, pays d'Allemaigne, homme adextre en tailles de caractères de poinçons et caractères, curieulx de tel tresor, ledit Sr Roy auroit mandé aux generaulx de ses monnoyes luy nommer personnes bien entendues à ladite taille et pour envoyer audit lieu, secrettement soy infformer de ladite forme et manniere de ladite invention, entendre, concevoir et apprendre l'art d'icelle. A quoi feust satisfaict audit S^r, et par Nicolas Jenson feust entreprins tant ledict voyage que semblablement de parvenir à l'intelligence dudit art et execution d'icellui audit Royaulme, dont premier a faict debvoir dudit art d'impression audit Royaulme de France. »

[3] « . . . Retinuerunt autem. . . hanc artem in secreto, omnibus ministris ac familiaribus eorum ne illam quoquomodo manifestarent jurejurando astrictis. . . » (Extrait du colophon du livre intitulé : *Compendium sive breviarium primi voluminis Annalium sive historiarum de origine rerum et gentis Francorum Iohannis Trithemii abbatis; Impressum anno Domini* M D XV, *in vigilia Margarete virginis, in nobili famosaque urbe Moguntina. . . per Iannem Schöffer;* petit in-folio.)

S'étant renseigné sur les dispositions du nouveau monarque, Jenson apprit que Louis XI congédiait tous les conseillers du feu roi et n'avait, suivant l'expression d'un historien, « que trop de penchant à détruire tout ce qui était l'ouvrage de son père »[1]. L'ancien graveur de la monnaie royale jugea prudent de rester à Mayence comme simple ouvrier, en attendant une occasion favorable pour partir. Elle ne tarda pas à se présenter. Dans la nuit du 28 octobre 1462, la ville de Mayence fut prise d'assaut et livrée au pillage par les troupes d'Adolphe de Nassau. Ces désordres eurent pour résultat immédiat d'arrêter les travaux d'imprimerie; les ateliers furent fermés. Les ouvriers, déliés de leur serment par force majeure, se dispersèrent et allèrent chercher fortune en se répandant par l'Europe. Jenson dut se trouver parmi ceux qui, remontant le Rhin, se dirigèrent vers l'Italie. Il ne serait pas impossible qu'il eût fait partie du groupe d'ouvriers imprimeurs conduits par Sweynheim et Pannartz, qui trouvèrent asile, vers 1464, au monastère de Subiaco, dans la campagne de Rome, où ils montèrent la première presse dans la péninsule italienne. Nous retrouvons ensuite Jenson dans la colonie d'ouvriers amenés par Jean de Spire sur le rivage de l'Adriatique, vers 1468. Ce fut Jenson qui grava les beaux caractères romains avec lesquels furent exécutées les premières impressions vénitiennes[2]. Jean de Spire avait obtenu du Sénat de Venise un privilège exclusif pour cinq ans, ne permettant pas à d'autres que lui, pendant ce terme, d'exercer l'imprimerie dans la ville des Doges ou sur le territoire soumis à la République[3]. Sa mort, survenue dans

[1] *Histoire de Louis XI,* par Duclos, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Paris, les frères Guérin, 1745; 3 vol. in-12 (t. Ier, p. 208).

[2] C'est ainsi, selon nous, que l'on doit interpréter le passage d'Omnibonus, correcteur de l'imprimerie de Jenson, qui écrivait en 1471, dans une édition de Quintilien, ces lignes à l'éloge de Jenson : « Qui librariæ artis mirabilis inventor non ut scribuntur calamo libri, sed veluti gemma imprimuntur ac prope sigillo primus omnium ingeniose monstravit. » C'est lui, Jenson, qui est le premier, c'est-à-dire le plus habile, qui, en trouvant cet art admirable de faire des livres, non comme on en fait avec la plume, mais comme on les imprime avec des caractères, a montré d'une façon ingénieuse à les faire comme des pierres précieuses à l'égal des cachets gravés.

[3] C'est le plus ancien privilège typographique que nous connaissions. Il a été découvert et publié vers la fin du XVIIIe siècle, d'après l'original de Venise, par J. Morelli, bibliothécaire de Saint-Marc. Les considérants, qui font voir en quel honneur on tenait déjà la nouvelle invention de l'imprimerie dans la République vénitienne, en sont assez curieux pour mériter d'être rapportés. En voici un extrait : « 1469 die 18 septembris. Inducta est in hanc nostram inclytam civitatem ars imprimendi libros, in diesque magis crebrior et frequentior fiet, per operam, studium et ingenium magistri Joannis de Spira, qui ceteris aliis urbibus hanc nostram præelegit, ubi cum conjuge, liberis et familia tota sua inhabitaret exerceretque dictam artem librorum imprimendorum : jamque impressit Epistolas Ciceronis et nobile opus Plinii de naturali historia

le courant de l'année 1470, rendit le privilège caduc. Il ne fut pas renouvelé pour Vendelin de Spire, qui avait cependant déclaré immédiatement son intention de continuer les travaux de son frère Jean.

L'imprimerie étant dès lors devenue libre à Venise, Nicolas Jenson profita de cette liberté pour s'établir à son compte. La même année (1470), il grava un nouveau caractère romain encore plus beau et plus parfait que le premier. Il n'y a pas à se méprendre sur l'origine de ces deux caractères, qui ont la même forme et sont évidemment sortis de la même main. Jenson a cherché à faire mieux encore que ce qu'il avait déjà fait [1].

Quelques savants, entre autres le docteur Giraudet, auteur d'une Histoire de l'imprimerie à Tours [2], ont prétendu que Jenson avait exercé son art en France avant de se fixer à Venise, et qu'il aurait imprimé à Tours dès 1467. A l'appui de cette assertion, il cite un livre à la fin duquel on lit que le volume a été terminé heureusement à Tours dans la maison de maître Guillaume Larchevêque, Tourangeau, la veille des calendes de janvier 1467 : *Francisci Florii Florentini de duobus amantibus liber feliciter expletus est Turonis in domo domini*

in maximo numero et pulcherrima litterarum forma, pergitque alia preclara volumina imprimere... Et quoniam tale inventum ætatis nostræ peculiare et proprium, priscis illis omnino incognitum, omni favore et ope augendum atque fovendum est, eidemque magistro Joanni qui magno urgetur sumptu familiæ et artificum mercede, præstanda sit materia, ut alacrius perseveret, artemque suam imprimendi potius celebriorem reddere quam desinere habeat... infrascripti domini consiliarii ad humilem et devotam supplicationem prædicti magistri Joannis terminarunt, terminendoque decreverunt ut per annos quinque proximo futuros nemo omnino sit, qui velit, possit, valeat audeatque exercere dictam artem imprimendorum librorum in hac inclyta civitate Venetiarum et districtu suo nisi ipse magister Joannes. Et toties quoties aliquis inventus fuerit, qui contra hanc terminationem et decretum ausus fuerit exercere ipsam artem et imprimere libros, mulctari condemnarique debeat, et amittere instrumenta et libros impressos... » — Le premier livre imprimé par Jean de Spire, *Primus in Adriaca formis impressit aeneis*, fut le recueil des lettres familières de Cicéron citées dans ce document. Un exemplaire sur vélin, décoré de bordures peintes, fut présenté au Sénat de Venise. Ce précieux volume, qui est passé par nos mains, est actuellement en France. Il fait partie des collections du château de Chantilly, léguées à l'Institut par le duc d'Aumale.

[1] « Nicolas Jenson, selon le jugement d'Auguste Bernard, est un des artistes les plus célèbres dans les fastes de la typographie. Ses caractères sont d'une grande beauté et ses impressions de véritables chefs-d'œuvre. Il donna le dernier degré de perfectionnement à l'imprimerie. La forme de ses caractères est celle que nous avons encore aujourd'hui, sauf de légers changements introduits par la mode, mais qui ne touchent pas au fond. » (*De l'origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe*, ouvrage cité, t. II, p. 192.) L'auteur dit encore, en parlant des éditions de Jenson : « Tous ces livres sont imprimés en beaux caractères romains, qui ont servi de modèle à l'univers civilisé. » (Même ouvrage cité, p. 190.)

[2] *Les origines de l'Imprimerie à Tours* (1467-1550), contenant la nomenclature des imprimeurs depuis la fin du XVe siècle jusqu'en 1550, par le docteur E. Giraudet; Tours, imprimerie Rouillé-Ladevèze, 1881; gr. in-8°; p. 11 à 20.

Guillermi, archiepiscopi Turonensis, pridie kalendas Januarii, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo. Le mot *expletus* signifie que le livre fut fini d'écrire à cette date. Le manuscrit en avait été adressé par l'auteur à son ami Guillaume Tardif, qui le fit imprimer quelques années plus tard. Les caractères sont les mêmes que ceux ayant servi aux imprimeurs Pierre César dit *Cesaris* et Jean Stoll. La date d'achèvement du manuscrit de l'auteur a été reproduite par l'imprimeur, comme cela se faisait souvent au XVe siècle; elle a, du reste, encore été copiée dans d'autres éditions et n'a aucun rapport avec l'impression d'un livre qui n'a pu voir le jour que vers 1473 [1].

Il est évident que l'art de Gutenberg, autrement dit l'impression en caractères mobiles [2], n'était exercé nulle part encore en France à cette époque, et que tout semblait conspirer pour en arrêter l'éclosion et retarder la venue des premiers imprimeurs, élèves du maître dont ils devaient proclamer la gloire en plein Paris, comme on le verra au cours du chapitre suivant. Dans les premières années de son règne, Louis XI, trop absorbé par les détails de la politique, ne songeait qu'à satisfaire ses rancunes et à prévenir les menées

[1] Le passage manuscrit que nous avons rapporté dans une note précédente (p. 11) et dans lequel il est dit que Jenson « premier a faict debvoir dudit art d'impression en France », a pu donner quelque créance à l'opinion du docteur Giraudet, qui, par exagération de patriotisme local, n'a pas approfondi la question. Si la légende qui fait de Jenson l'émissaire secret du roi présente quelque apparence de vérité, le passage en question est interpolé et ne résiste pas à l'examen critique. Nicolas Jenson était Champenois et non pas Tourangeau, comme on le croyait jusque dans ces dernières années. La découverte de son testament, faite dans les archives des notaires de Venise, établit son lieu d'origine, qui est Sommevoire, près Vassy, au diocèse de Troyes. (Voir *Les Le Rouge de Chablis*, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs, par H. Monceaux; Paris, A. Claudin, 1896; in-8°, t. Ier, p. 55.)

[2] On connaissait cependant l'impression fixe ou tabellaire, faite au moyen du frotton. Sans parler des cartes à jouer dont l'industrie existait à une époque très ancienne à Limoges ainsi qu'à Lyon (voir *Origines de l'Imprimerie à Limoges*, par A. Claudin, lauréat de l'Institut; Limoges, imprimerie H. Ducourtieux, 1896; in-8°, p. 5 à 9), nous citerons une impression xylographique française, exécutée selon toute probabilité avant l'année 1458; elle représente le Triomphe des neuf Preux, et se compose de trois planches accompagnées d'un texte en vers monorimes, le tout imprimé sur trois feuillets d'un seul côté du papier. Ces planches font partie intégrante de l'Armorial de Gilles Bouvier dit *Berry*, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France, dont le manuscrit a été achevé entre le 9 novembre 1454 et le 22 septembre 1457, ainsi que l'a prouvé judicieusement Vallet de Viriville. On en trouvera le fac-similé et la description dans les *Premiers monuments de l'Imprimerie en France au XVe siècle*, par O. Thierry-Poux (Paris, librairie Hachette et Cie, 1891; gr. in-folio, p. 1 et pl. I, II et III). Une autre planche, connue sous le nom de *Ballade des hauts bonnets*, est exposée dans une vitrine de la Bibliothèque nationale. C'est une image accompagnée d'un texte français en lettres gothiques d'une facture négligée, qui représente un chapelier du XVe siècle rejetant les chaperons pour exposer de hauts bonnets aux yeux de ses clients; c'était la mode nouvelle du commencement du règne de Louis XI (1461).

de ses ennemis. Il avait peine à contenir dans l'obéissance les grands seigneurs, ses vassaux, toujours prêts à se révolter.

La France était divisée en deux partis. Le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne; François II, duc de Bretagne; Jean, duc de Calabre; le duc de Bourbon, le comte de Dunois avaient formé une puissante coalition qui reçut le nom de *Ligue du bien public*, à la tête de laquelle ils avaient mis Charles, duc de Berry, frère du roi (mars 1465). Les mécontents se joignirent à eux; ils levèrent une puissante armée commandée par le comte de Charolais, qui arriva dans le voisinage de Paris au commencement de juillet. Le roi se trouvait dans le Bourbonnais; il accourut à la défense de Paris. Les deux armées se rencontrèrent à Montlhéry le 16 juillet. Charles resta maître du champ de bataille, et Louis XI courut se renfermer dans sa capitale, qui n'ouvrit pas ses portes aux Bourguignons et resta fidèle à la cause royale. Par sa défection, Rouen, qui se rendit aux confédérés le 27 septembre, obligea Louis XI à capituler. Il traita d'abord à Conflans, avec le comte de Charolais, le 5 octobre 1465, et, avec les autres princes, le 29 octobre, à Saint-Maur. La mauvaise chance poursuivait le roi. Trahi par le cardinal La Balue, son aumônier, qui lui avait donné le conseil, pour régler ses différends, d'aller trouver lui-même le comte de Charolais, devenu depuis duc de Bourgogne, le roi, malgré un sauf-conduit écrit de la propre main du duc [1], fut retenu prisonnier à Péronne pendant trois jours, du 10 au 14 octobre. Pour recouvrer sa liberté, Louis XI fut contraint de signer un traité honteux qui le dépouillait d'une partie de ses États. Charles le Téméraire l'obligea en outre à marcher sur-le-champ contre les Liégeois, et le fit assister à la destruction de leur malheureuse cité que le roi avait poussée lui-même à la révolte contre la maison de Bourgogne. De retour en France, Louis XI évita de traverser Paris, craignant d'affronter la colère du peuple; il alla cacher sa honte sur les bords de la Loire, dans le château d'Amboise. Une fois libre, le roi ne songea plus qu'aux moyens de contrarier les projets du duc de Bourgogne et d'éluder adroitement les clauses du traité qui lui restaient à exécuter.

On comprend que Louis XI n'ait pu, au milieu d'aussi graves préoccupations, trouver le calme et le temps nécessaires pour s'occuper de l'imprimerie qu'il protégea et dont il reconnut plus tard tous les avantages. Il fut

[1] L'original de ce sauf-conduit est exposé au Musée des Archives nationales.

sollicité à cet effet par les imprimeurs eux-mêmes, appuyés par de hauts personnages et des officiers de sa couronne qui s'étaient intéressés à la nouvelle industrie. Ce qu'il y a de certain, c'est que la mort de Charles VII fit avorter le projet formé par ce prince de doter la France du nouvel instrument de progrès. Les événements qui suivirent empêchèrent le retour en France de Nicolas Jenson et retardèrent de près de dix ans l'arrivée à Paris des premiers typographes.

CHAPITRE II

L'IMPRIMERIE A PARIS

ATELIER DE LA SORBONNE

(1470-1472)

Arrivée des premiers imprimeurs à Paris. — Le premier livre imprimé. — Le second livre. — Hommage rendu à Gutenberg. — Adresse au peuple de Paris. — Propagande politique par la presse. — La Rhétorique de Fichet. — Autres livres imprimés la même année. — Visite d'un grand personnage à l'atelier. — Remerciements des imprimeurs au prévôt de Paris. — L'imprimerie mise sous la protection de Louis XI. — Changement dans la direction de l'atelier. — Départ de Fichet.

Parmi les maîtres faisant partie de la société de la maison de Sorbonne se trouvait Jean de La Pierre[1], ancien recteur de l'Université de Paris, grand ami des livres, originaire des bords du Rhin, en relations avec les imprimeurs de Mayence et de Rome. Il possédait par devers lui, dans sa bibliothèque privée, quelques-uns des produits des premières presses. Désireux de faire profiter les professeurs et les étudiants des avantages de la nouvelle invention de l'imprimerie, qui permettait de multiplier les livres d'études en mettant à la portée de tous des textes corrects au lieu des copies défectueuses que livraient les scribes ignorants ou négligents, il fit part de son idée à l'un de

[1] Jean Heynlin était surnommé *de La Pierre* (*de Lapide, Lapidanus*) à cause de son lieu de naissance, *Stein*, village entre Borzheim et Bretten, dans le grand-duché de Bade, en latin *Lapis*, d'où la traduction française du surnom de *La Pierre*. Il étudia d'abord à l'Université de Leipzig en 1452. Déjà à Paris en 1459, nous le trouvons régent au Collège de Bourgogne. Le 18 juin 1462, il fut admis comme associé (*socius*) de Sorbonne. Quittant la France en 1463, il vint à Bâle et se fit recevoir maître ès arts l'année suivante, sous le rectorat de Jean Blicherod de Gotha. On l'inscrivit sur le registre matricule de l'Université (p. 17 r°) sous cette qualification : *Magister Johannes Heynlin de Lapide Theologiæ Baccalarius*. De retour à Paris, en 1467, il fut élu prieur de Sorbonne en mars. Un mois après, Heynlin donna sa démission de cet office à cause d'une maladie d'yeux qui le faisait souffrir depuis longtemps, comme le constate le registre du priorat (p. 58). La même année, il fut élevé à la dignité de recteur de l'Université. Le 25 mars 1470, il était réélu prieur de Sorbonne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ses plus éminents collègues, Guillaume Fichet[1] professeur de belles-lettres et de rhétorique, qui partagea ses vues. La Pierre et Fichet résolurent alors, d'un commun accord, de faire venir des imprimeurs à Paris, afin d'améliorer un état de choses si préjudiciable à la bonne marche et au succès des études. La Pierre se chargea de trouver dans son pays des ouvriers typographes capables.

Trois compagnons répondirent à son appel, dans l'ordre suivant : en tête se trouvait Michel Friburger, de Colmar en Alsace, maître ès arts[2], une ancienne connaissance de La Pierre, lorsqu'ils étaient tous deux étudiants à l'Université de Bâle. Les deux autres, de simples ouvriers, étaient Ulrich Gering, de Constance, et Martin Crantz[3]. Tous trois arrivèrent à Paris dans

[1] Guillaume Fichet était Savoyard. Il naquit au Petit-Bornand, en Faucigny, le 16 septembre 1433. En 1455, nous le trouvons étudiant à Avignon, au collège de Saint-Nicolas-d'Annecy, fondé en 1424 dans la capitale du Comtat, par le cardinal de Brogny. En 1459 il vint à Paris, et, le 16 décembre 1461, on l'admettait parmi les associés (*socii*) de Sorbonne. En 1465 il était nommé prieur. Élu recteur en 1467, il rendit un service signalé aux étudiants en les faisant dispenser par le roi d'une levée en masse qui venait d'être ordonnée. En 1469, Louis XI le chargea d'une mission secrète en Italie auprès du duc de Milan, Galéas-Marie Sforza, auprès duquel il retourne encore au commencement de l'année suivante. Bibliothécaire de Sorbonne en 1469, il est réélu par exception en 1470. — Comme professeur, Fichet faisait régulièrement deux cours par jour, soit dans la Sorbonne, soit dans les écoles de la rue du Fouarre, au centre du quartier universitaire; le matin, il enseignait la philosophie ou les textes sacrés; l'après-midi était particulièrement consacré à l'enseignement de l'art oratoire.

[2] Friburger est désigné sous le nom de *Michahel de Columbaria* dans le registre matricule des étudiants de l'Université de Bâle. Il est inscrit le dix-huitième sur la liste des examens de printemps, pour l'obtention du grade de maître ès arts (*magister artium*), en 1463, sous le décanat de Conrad Jacobi (*Matricula studiosorum*, vol. I, fol. 178). Son nom figurait précédemment, en 1461, comme bachelier (*baccalarius*), sous le décanat de Pierre Zum Lust (fol. 9 v°, 22e nom). Il paya un droit de VI sols.

[3] Plusieurs bibliographes ont avancé que Gering avait été étudiant à l'Université de Bâle et y avait pris le grade de bachelier. De l'examen que nous avons fait par nous-même du registre matricule, il résulte qu'en 1461 il y avait un étudiant ayant le même prénom que notre imprimeur, appelé *Udalricus* GERNUD ou *GERUND, de Berona,* c'est-à-dire de Beromunster, qui passa son examen de baccalauréat en même temps que Friburger (fol. 9 v°). Nous trouvons encore les inscriptions qui suivent : En 1460, *Nicolaus* GERING, alias *Blairenstein,* chapelain de la cathédrale de Bâle (fol. 5); en 1467, *Heinricus* GERING *de Wutterangen, Constantiensis dyocesis* (fol. 72 v°), et en 1496, un *Udalricus* GERING, de Thun, *Constantiensis dyocesis* (fol. 99). D'après ces mentions, il nous paraît évident que le nom de Gering était un nom connu et peu susceptible d'être écrit *Gerund* ou *Gernud.* En conséquence, l'imprimeur ne doit pas être identifié avec l'étudiant du même nom, originaire de Beromunster. Ulrich Gering n'avait pas dû être gradué à Bâle, car, dans les lettres d'hospitalisation qui lui furent accordées quelques années plus tard par la Sorbonne (voir CHEVILLIER, *Origine de l'Imprimerie de Paris,* ouvrage cité, p. 87), il est qualifié tout simplement d'« écolier étudiant de l'Université de Paris ». S'il avait obtenu un grade dans une université quelconque, ce grade eût été indiqué dans le document notarié mentionné par Chevillier. — Il était de Constance, ainsi qu'il le déclare lui-

les premiers mois de l'année 1470. Il fallait créer de toutes pièces un matériel d'imprimerie. A cette époque, ce n'était pas comme de nos jours, où l'on n'a qu'à s'adresser à des spécialistes qui peuvent fournir, du jour au lendemain, ce qui est nécessaire au fonctionnement d'un atelier typographique. L'imprimerie étant encore un art secret, on était obligé de tout faire et fabriquer par soi-même. Les nouveaux venus se mirent aussitôt à l'œuvre.

A B C D E F G H I K L M N O P

Q R S T V X X Z R . , " ! ! ; ; ( )

a b c d e f g h i k l m n o p q r ſ s t u x y ʒ z

æ œ ff ſſ ſt ct ꝙ mˣ pˣ ꝙ ā ɔ d̄ ē ẽ ę & g̃ g̊

ī t m̄ ō ꝯ p̄ ꝑ ṗ p̃ ꝓ q ꝗ̄ q̄ q̃ r̄ t̄ ẗ t̃ ℞ Q ɔ

C ñ ö p̄ ꝑ ꝛ v v̇ & ꝰ ct m̃

Les imprimeurs gravèrent les capitales, les lettres du corps, les lettres liées, les abréviations, les signes particuliers et de ponctuation d'un caractère romain d'environ 14 points, dont nous donnons ci-dessus le spécimen.

même à la fin de deux volumes imprimés l'un en 1494, l'autre en 1495, en société avec Berthold Renbolt. Le lieu de naissance de chacun d'eux, Constance pour Gering, et Strasbourg pour Renbolt, est spécifié en ces termes : *Impressum Parisius per Magistrum Udalricum Gering* CONSTANTIENSEM *et Magistrum Berchtoldum Renbolt* ARGENTINENSEM *artis impressorie socios.* Dans le post-scriptum d'une lettre écrite par Hans Blumenstock, *alias* Heydelberg, à Hans Amerbach, le célèbre imprimeur de Bâle, et datée de Paris, le vendredi après la Saint-Barthélemy (27 août) 1501, il est appelé Maître Ulrich Gering, de Constance, imprimeur à Paris, *Meinster Ulrich Gering, impressor librorum Parisius, von* CONSTENCZ. (Voir Osk. HASE, *Die Koberger;* Leipzig, 1885; in-8°, p. XLVI.) Blumenstock, représentant d'Amerbach à Paris, fut à même de savoir pertinemment qu'Ulrich Gering était de Constance et non de Beromunster; Henri Gering, de Wutterangen, et Ulrich *Guering,* originaire de Thun, au diocèse de Constance, étaient probablement des parents de la famille de notre imprimeur, de même que le chapelain Nicolas Gering, qui avait en sa possession un exemplaire du célèbre *Speculum vitæ humanæ* de Roderic, évêque de Zamora, imprimé par les soins d'Ulrich Gering et de ses associés. — On a supposé que Martin Crantz pouvait être le fils de l'ouvrier de Strasbourg qui témoigna en faveur de Gutenberg, son patron, mais on n'a pas la preuve de cette parenté. Nous sommes plutôt disposé à croire qu'il était de Stein, du même village que le prieur de Sorbonne, Jean Heynlin, dit *La Pierre.* Nous avons trouvé à Bâle un nommé *Gabriel Crantz de Stein,* étudiant en même temps que Friburger (*Matricula studiosorum,* fol. 9), mais nous n'avons pas été à même de vérifier s'il appartenait ou non à la famille de notre imprimeur.

La Pierre en avait fourni le modèle, choisi parmi les impressions de Sweynheim et Pannartz, de Rome, qu'il possédait [1]. Le prieur, qui devait revoir lui-même les textes qu'on allait imprimer, avait mauvaise vue [2], et c'était dans ce but qu'il avait fait choix d'un gros caractère rond, très lisible, ne fatiguant pas les yeux, au lieu de faire copier la lettre de forme gothique généralement en usage à Paris. La fonte des caractères, la fabrication des casses et de l'outillage dans ses divers détails, la construction de la presse et de ses accessoires, tous ces préparatifs occupèrent les imprimeurs pendant un certain temps, et des mois s'écoulèrent avant que leur premier livre pût enfin voir le jour. Aussi avec quelle joie et quel enthousiasme poétique ils saluent ce premier-né, fruit de leur labeur et de leur industrie, qu'ils présentent à Paris, la Ville-Lumière :

Ut sol lumen, sic doctrinam fundis in orbem
Musarum nutrix, regia Parisius,
Hinc prope divinam, tu quam Germania novit
Artem scribendi suscipe promerita.
PRIMOS ECCE LIBROS quos hæc industria finxit
Francorum in terris, ædibus atque tuis!
Michael, Udalricus, Martinusque magistri
Hos impresserunt ac facient alios.

De même que le soleil répand partout la lumière, ainsi Paris, capitale du royaume, nourricière des Muses, tu verses la science sur le monde.

Reçois donc en récompense cet art d'écrire presque divin qu'inventa l'Allemagne.

VOICI LES PREMIERS LIVRES produits par cette industrie sur la terre de France et dans tes propres édifices.

Les maîtres MICHEL, ULRICH et MARTIN les ont imprimés, et ils t'en feront encore d'autres.

Ce premier ouvrage, dont la copie leur avait été fournie par La Pierre, était le recueil des lettres de Gasparino Barzizi de Bergame, dont l'élégante latinité, en quelque sorte classique, devait servir de modèle de style aux

[1] Ces premiers types ont été copiés sur le *Speculum vitæ humanæ* imprimé en 1468 et sur le *Cæsar* de 1469.

[2] Lors de son premier priorat, La Pierre s'était déjà fait dispenser à cause du mauvais état de ses yeux, dont il souffrait depuis longtemps : *Proposuit autem prior in aula quom per magnum tempus passus fuisset infirmitatem oculorum ut singulis constabat quod ipse studio vacare non potuisset : quom etiam timeret quod in brevi se studio occupare non auderet secundum quod officium requireret et ideo supplicavit. . . . .* etc. (Registre original des prieurs, fol. 58.)

jeunes gens. La Pierre avait envoyé les épreuves à son ami Fichet, qui lui exprima sa satisfaction par cette lettre, dont la traduction suit le fac-similé :

GVILLERMVS Fichetus parisiensis theologus doctor, Ioanni Lapidano Sorbonensis scholæ priori salutem.
Misisti nuper ad me suauissimas Gasparini pergamensis epistolas, nō a te modo diligent emēdatas: sed a tuis quoq germanis impressoribus nitide & terse trāscriptas. Magnam tibi gratiā gasparinus debeat, quem pluribus tuis uigiliis ex corrupto integrū fecisti. Maiorē uero cætus doctorū hoīm: q nō tm̄ sacris litteris (quæ tua prouīcia est) magnopere studes: sed redintegrādis etiā latinis scriptoribus insignem operam nauas. Res sane te uiro doctissimo & optimo digna: ut q cū laude & gloria sorbonico certamini dux p̄fuisti: tum latinis quoq lrīs (quas ætatis nostræ ignoratio tenebris obumbrauit) tua lumen effundas industria. Nam præt alias complures lrāꝝ grauiores iacturas, hanc etiā acceperūt: ut librarioꝝ uitiis, effectæ pene barbaræ uideant. At uero maxime lætor, hāc pestem tua prudentia tādē eliminari procul a parisioꝝ luteria. Etenī quos ad hanc urbē, e tua germania librarios asciuisti: q̄ emendatos libros ad exemplaria reddunt: Idq tute macto studio conatis: ut ne ullum quidem opus ab illis prius exprimatur: q̄ sit a te, coactis exēplaribus multis, castigatū litura multa. Quare tibi, quæ carminū censori qntilio laus apud flaccū horatiū merito debeatur: cum a gasparinea suaui facūdia: tum aplerisq nobilibus huius ciuitatis ingeniis. quæ desputa barbaria, lacteū fontē eloquētiæ melle dulciorem degustant. & indies qdem auidius. Ego uero (quod in aristotelis laudem dicebat plato) tuū domiciliū lectoris studiosissimi sedem, sine ulla quidem assentatione dici uelim. Vale. & me dilige, te amantē. Scriptum apud sorbonā: uelocissima fichetea manu.

Guillaume Fichet, docteur en théologie, de Paris,
à Jean de La Pierre, prieur de Sorbonne, salut :

Tu viens de m'envoyer les savoureuses lettres de Gasparino de Bergame. Non seulement tu en as revu soigneusement le texte, mais il est nettement et correctement reproduit par tes imprimeurs allemands. L'auteur te doit de grands remerciements pour les longues veilles que tu as consacrées à rendre son livre parfait, de corrompu qu'il était auparavant. Mais tous les hommes savants doivent te remercier encore davantage, toi qui non seulement t'appliques à l'étude des lettres sacrées (comme t'y appellent tes fonctions), mais leur rends un signalé service en t'occupant de rétablir, dans leur pureté, les textes des auteurs latins. C'est assurément une tâche digne d'un homme aussi savant et aussi excellent que toi, qui as présidé avec tant de succès et d'applaudissements les luttes savantes de la Sorbonne, et qui, par ton intelligence, répands la lumière dans cette littérature latine que l'ignorance de notre siècle avait enveloppée de ténèbres. Sans parler de plusieurs autres grandes pertes subies par les lettres, les mauvais copistes ne sont-ils pas une des causes qui ont le plus contribué à

les précipiter, pour ainsi dire, dans la barbarie? Aussi quelle est ma joie de voir que tu as eu la bonne idée de chasser enfin ce véritable fléau de la ville de Paris! Ces industriels du livre que, de ton pays d'Allemagne, tu as fait venir en cette cité produisent des livres très corrects et conformes à la copie qui leur est livrée. Tu fais, du reste, la plus grande attention à ce qu'ils n'impriment rien sans que le texte n'ait été confronté avec tous les manuscrits que tu réunis et corriges plusieurs fois. Tu mérites les mêmes éloges que Quintilius, ce sage critique dont parle Horace, toi qui as rendu à Gasparino sa suave éloquence et qui, après avoir inspiré à la plupart des nobles esprits de cette ville le dégoût de la barbarie, leur fais goûter une source lactée d'éloquence plus douce que le miel, dont ils s'abreuvent chaque jour davantage. Quant à moi, je te répéterai sans flatterie ce que disait Platon à la louange d'Aristote : «Ta demeure est l'asile même de l'étude et de la science». Adieu, aime-moi comme je t'aime.

Écrit en Sorbonne, par Fichet, de sa main la plus rapide.

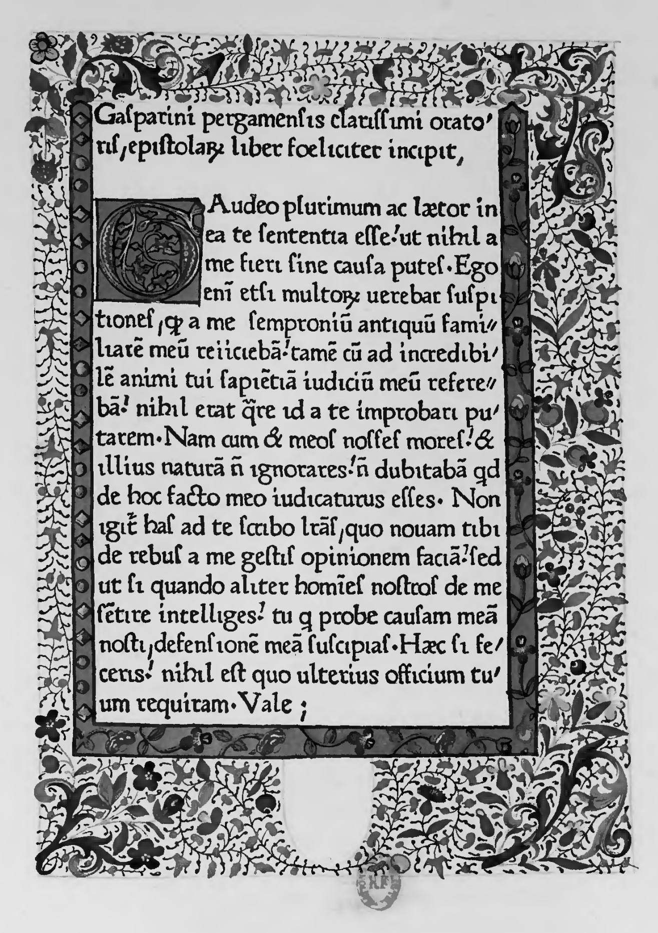
Cette lettre, imprimée et placée en guise de préface en tête du volume, révèle d'une façon positive le rôle initial de La Pierre. La lettre de Fichet ne porte pas de date, mais elle contient les données nécessaires pour la fixer. On sait, par les registres de Sorbonne, que La Pierre fut deux fois prieur de Sorbonne : une première fois en 1467, et la seconde en 1470. La première date ne peut convenir par la raison que Fichet, qui se qualifie de docteur en théologie, n'avait pas encore obtenu ce grade. Le livre a donc été imprimé pendant le second priorat de Jean de La Pierre, commencé exactement le 25 mars 1470. Il est question, dans cette lettre, de séances publiques de thèses qui se soutenaient en Sorbonne; le prieur les présidait de droit. Il a fallu nécessairement qu'il eût été à même de tenir plusieurs de ces séances et que quelque temps se fût écoulé avant qu'il eût acquis cette renommée dont son ami se fait l'écho. Ce n'est donc que pendant l'été de 1470, au plus tôt fin juillet ou en août[1], que la première impression faite à Paris put être terminée. Ce livre, dont nous reproduisons ci-contre la première page de texte avec ses enluminures du temps et l'achevé d'imprimer, se compose de 11 cahiers de 10 feuillets et d'un dernier cahier de 8, en tout 118 feuillets, imprimés à longues lignes de 22 à la page.

Le *Gasparini Epistolæ* est imprimé sur un papier petit in-quarto d'excellente qualité, fort et très épais, sans chiffres, réclames ni signatures.

[1] «Le prieur présidait les disputes de la Saint-Pierre et de la Saint-Paul (29 juin) jusqu'à la Nativité de la Vierge (8 septembre).» (Ch. THUROT, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge,* Paris et Besançon, 1850; in-8°, p. 131.)

GASPARINI EPISTOLÆ (1470)

PREMIÈRE PAGE DU PREMIER LIVRE IMPRIMÉ À PARIS, AVEC BORDURE DES ENLUMINEURS DE LA SORBONNE.



Gaſparini pergamenſis clariſſimi orato/
riſ, epiſtolaꝝ liber foeliciter incipit,

Audeo plurimum ac lætor in
ea te ſententia eſſe: ut nihil a
me fieri ſine cauſa puteſ. Ego
enĩ etſi multoꝝ uerebar ſuſpi
tioneſ, ꝙ a me ſemproniũ antiquũ fami//
liarẽ meũ reiiciebã: tamẽ cũ ad incredibi/
lẽ animi tui ſapiẽtiã iudiciũ meũ refere//
bã: nihil erat q̃re id a te improbari pu/
tarem. Nam cum & meoſ noſſeſ moreſ: &
illius naturã ñ ignorares: ñ dubitabã qd
de hoc facto meo iudicaturus eſſes. Non
igit̃ haſ ad te ſcribo lrãſ, quo nouam tibi
de rebuſ a me geſtiſ opinionem faciã: ſed
ut ſi quando aliter homĩeſ noſtroſ de me
ſẽtire intelliges: tu q probe cauſam meã
noſti, defenſionẽ meã ſuſcipiaſ. Hæc ſi fe/
ceris: nihil eſt quo ulterius officium tu/
um requiram. Vale;

ACHEVÉ D'IMPRIMER AVEC L'HOMMAGE DES IMPRIMEURS À LA VILLE DE PARIS.

Foelix Eptaꝝ Gaſparini finis;

Vt ſol lumen: ſic doctrinam fundiſ in orbem
Muſarum nutrix, regia pariſiuſ;
Hinc prope diuinam, tu quã germania nouit
Artem ſcribendi: ſuſcipe promerita;
Primos ecce libroſ: quos hæc induſtria finxit
Francorum in terriſ. ædibuſ atq̃ tuiſ;
Michael Vdalricuſ, Martinuſq̃ magiſtri
Hoſ impreſſerunt. ac facient alioſ;



Les pages intermédiaires sont blanches

Le second livre imprimé à Paris est un autre ouvrage du même auteur sur l'orthographe latine. Jean de La Pierre en revit également le texte et le fit suivre d'un chapitre de Guarini de Vérone sur les diphtongues. Il joignit à la fin un petit traité de sa composition sur l'art de la ponctuation. Voici un fac-similé du *Gasparini Orthographia* :

Première page.

GASPARINI Pergamenſiſ, Or//
thographiæ liber foeliciter incipit;

Q VONIAM recta ſcriptura
(quā græca appłatōe ortho//
graphiam dicimus) ꝓxime ui/
det ad oratoriſ officiū accedē:
nō putaui hāc partē ab his eſſe negligē/
dam: q nō ſolum in dicēdo eloquētes: ſed
etiā in ſcribēdo uolūt accuratiſſimi uide/
ri. Nam ut corpora qdē formoſa dicimuſ:
ſi ꝑtes quæ eminētiores putāt, ſint a na/
tura decent atq apte cōpoſitæ: mīme ue/
ro pulchra appellamus: niſi ōnia int ſe
mēbra a ſūmo uſq ad imū cōſentiant: ita
oratio quæ grauiſ eſt & expolita: laudat
illa qdem: ſed nō oīno: niſi recta ſcribēdi
ratio ad reliquam orōniſ dignitatē acce/
dat. Et licet huiuſce rei ſiue ars quædā,
ſiue cōſuetudo, ab ratiōe euphoniæ atq
ex uſu maior ꝑfecta: tum erudite, tū co//
pioſe ſcpta apud alios reperiat: tn qa nō
facile quum aliqd quærimus, id uſui nro

Le volume, formant presque le double de pages du précédent, s'achevait à la fin de l'année. Fichet en présenta le premier exemplaire comme étrennes à Robert Gaguin, accompagnant le livre d'une longue lettre dont nous résumerons brièvement le texte imprimé et dont nous traduirons les passages les plus saillants.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Après avoir tracé un tableau de l'état de décadence dans lequel étaient tombées les lettres latines lors de son arrivée à Paris, Fichet exprime à son ancien élève sa joie et sa satisfaction de les voir renaître de jour en jour et fleurir de nouveau. Cet heureux changement doit, selon lui, être attribué en grande partie à l'imprimerie nouvellement inventée, qui a répandu partout la lumière :

Les ouvriers typographes racontent ici, à qui veut les entendre, que c'est un nommé Jean, dit *Gutenberg*, qui le premier a inventé, aux environs de Mayence, l'art de l'imprimerie, par le moyen duquel on fait maintenant des livres non à l'aide d'un roseau, comme les anciens, ni à la plume, comme de nos jours, mais avec des lettres de métal, vite, bien et correctement [1].

Un tel homme mériterait d'être porté aux nues par les poètes, par les artistes et par la voix de tous les amis des livres, lui qui a rendu un si grand service aux lettres et aux hommes d'étude. On a bien divinisé Bacchus et Cérès pour avoir appris à l'humanité l'usage du vin et du pain; mais l'invention de Gutenberg est d'un ordre supérieur et plus divin, car il a gravé des caractères à l'aide desquels tout ce qui se dit et se pense peut être écrit, transmis et conservé à la mémoire de la postérité [2].

Ici, ajoute Fichet, je ne dois pas oublier nos typographes, qui font déjà mieux que le maître en le dépassant, dont les chefs sont Ulrich, Michel et Martin. Ils ont commencé par imprimer les Lettres de Gasparino de Bergame, et les voilà qui se hâtent de terminer l'Orthographe du même Gasparino, soigneusement corrigée par le même Jean de La Pierre, ouvrage excellent à mon avis, non seulement pour l'instruction de la jeunesse, mais qui servira beaucoup aux études des plus savants [3].

Cette lettre fut écrite par Fichet, en Sorbonne, au petit jour et à la hâte, aux calendes de janvier, c'est-à-dire le 31 décembre (*ædibus Sorbonæ, raptim*

[1] « Ferunt enim illic, haut procul a civitate Maguncia, Ioannem quemdam fuisse cui cognomen Bonemontano qui primus omnium impressoriam artem excogitaverit qua, non calamo (ut prisci quidem illi) neque penna (ut nos fingimus), sed æreis litteris libri finguntur, et quidem expedite, polite et pulchre. »

[2] « Dignus sane hic vir fuit quod omnes musæ, omnes artes, omnesque eorum linguæ qui libris delectantur divinis laudibus ornent, eoque magis dis deabusque ante ponant, quo propius ac presentius litteris ipsis ac studiosis hominibus suffragium tulit. Si quidem deificantur Liber et alma Ceres, ille quippe dona liei invenit poculaque inventis Acheloia miscuit uvis, hæc Chaonian, pingui glandem mutavit arista. At Bonemontanus iste, longe gratiora divinaque invenit, quippe qui litteras hujusmodi exculpsit quibus quidquid dici aut cogitari potest, propediem scribi ac transcribi et posteritatis mandari memoriæ possit. »

[3] « Neque presertim hoc loco nostros silebo qui superant jam arte magistrum quorum, Udalricus, Michael ac Martinus principes esse dicuntur qui jam pridem Gasparini Pergamensis epistolas impresserunt quos Ioannes Lapidanus emendavit, quin illius auctoris orthographiam (quam hic etiam accurate correxit) se accingunt perficere, opus mea quidem sentencia egregium neque auribus solum juventutis gratissimum sed doctiorum quoque studiis oportunum... »

a me kalendis Januariis dilucido scriptum). La Pierre fut chargé de remettre lui-même le livre à Gaguin, comme nous l'apprennent ces vers :

Jane pater, ferto nunc munera nostra Roberto
Uni qui Musis eat omnibus ævis.

Père Jean, porte maintenant nos présents à Robert, à celui-là seul dont le nom ira, avec celui des Muses, aux siècles les plus reculés.

Gaguin remercia Fichet le lendemain, 1er janvier, par une superbe pièce de vers dans laquelle il fait un éloge hyperbolique du professeur de rhétorique, son ancien précepteur, et qui commence ainsi :

Quos luteos homines finxit natura, deauras
Et facis eloquio, clare Fichete, Deos.
Te digne extulerit præclara Lutecia cælo.

Grâce à toi, l'argile dont la nature a fait les hommes s'est changée en or. Tu en fais des dieux, illustre Fichet, avec ton éloquence.
La brillante Lutèce te portera au ciel, car tu en es digne.

La lettre de Fichet est d'un intérêt capital pour l'histoire de l'imprimerie. Elle proclame hautement la gloire du génie de Gutenberg et établit son droit désormais indiscutable à l'invention de l'imprimerie, d'après des témoignages de contemporains à même d'être bien renseignés et dignes de foi, des typographes venus des bords du Rhin à Paris, et qui ont pu être ses élèves[1]. Cette lettre nous montre aussi avec quel intérêt Fichet avait suivi les progrès de cet art dont il avait compris la portée civilisatrice, et avec quel désintéressement il l'appliquait au relèvement des études littéraires dans l'Université de Paris. C'était en effet dans le monde des maîtres et des élèves que devait surtout se faire sentir le besoin de multiplier les livres d'une manière rapide et plus correcte que par l'écriture.

[1] Nous avons le premier fait connaître ce document. Les passages de la lettre de Fichet relatifs à l'invention de Gutenberg ont été publiés par nous, en 1883, dans *Le Livre* (p. 369-372). Quatre ans après, le texte intégral a été publié à Bâle par le Dr Sieber. En 1889, la *Société de l'histoire de Paris* a donné un fac-similé héliographique de la lettre avec notice historique par M. Léopold Delisle.

Comme son aîné, le Livre de l'Orthographe ne porte pas la date de l'année. Les caractères, que nous avons examinés attentivement, paraissent aussi neufs que dans le volume précédent. Dans la lettre de Fichet, il est question des Lettres de Gasparino, comme seul ouvrage imprimé auparavant. De plus, la date du 31 décembre ne peut s'appliquer à l'année suivante, comme l'a cru Jules Philippe[1], Gaguin étant alors à Rome. De ces trois arguments, on doit nécessairement conclure que cette date se rapporte à 1470, et qu'il s'agit bien du second livre imprimé à Paris. Le volume se compose de 361 feuillets; les pages ont 23 lignes au lieu de 22 comme dans le premier livre. Cette justification d'une ligne de plus sera celle adoptée uniformément par la suite pour les in-quarto sortant de l'atelier. Le papier est de même fabrication. Nous donnons (p. 25) un spécimen de la première page de l'*Orthographia.*

Le troisième livre imprimé à la Sorbonne est un texte latin de Salluste. Il n'y a point de préface, mais on lit à la fin une pièce de vers en distiques latins, dans laquelle les imprimeurs, s'adressant au peuple de Paris, lui rappellent la bravoure par laquelle il s'est autrefois distingué, et dont il trouvera de beaux exemples dans les récits de Salluste. Les typographes font en même temps une déclaration de fidélité au roi Louis XI; quoique étrangers, ils entendent servir sa cause à leur manière, en imprimant des livres :

Nunc parat arma virosque simul rex maximus orbis
Hostibus antiquis exitium minitans.
Nunc igitur bello studeas gens Pariseorum!
Cui Martis quondam gloria magna fuit.
Exemplo tibi sint nunc fortia facta virorum
Quæ digne memorat Crispus in hoc opere
Armigerisque tuis Alemanos adnumeres qui
Hos pressere libros, arma futura tibi.

Le plus grand roi de la terre prépare maintenant ses armes et ses soldats, menaçant de la destruction ses éternels ennemis.

[1] Le principal argument invoqué par Jules Philippe pour placer cette impression à la fin de l'année 1471 repose sur les mots *jam pridem,* qui signifient *auparavant* ou *depuis quelque temps,* expression parfaitement applicable à l'intervalle de quelques mois écoulés depuis la première impression faite en Sorbonne. Si Fichet avait voulu marquer un temps plus long, il se serait servi de l'expression *jam diu,* que l'on trouve précisément dans une lettre du 31 août 1471, de Bessarion à Fichet, visant l'autre lettre au même du 14 décembre 1470, et à laquelle Fichet n'avait pas encore répondu.

C'est maintenant, peuple de Paris, dont la gloire militaire fut grande jadis, qu'il te faut étudier l'art de la guerre!

Que les hauts faits des grands hommes rapportés par Salluste dans son œuvre te servent aujourd'hui d'exemples!

Compte au rang de tes auxiliaires les Allemands qui ont imprimé ces livres, lesquels seront des armes pour toi.

SALLUSTIUS (1471).

TROISIÈME LIVRE IMPRIMÉ À PARIS.

Première page.

Caii Crispi Salustii, de Lucii
Catilinæ coniuratione liber
fœliciter incipit ;

OMNIS homines qui sese studēt præstare cæteris animalibus sūma ope niti decet : ne uitam silentio transigant, ueluti pecora · quę natura prona atq; uentri obedientia finxit · Sed nostra omnis uis in animo & corpore sita est · animi imperio : corporis seruitio magis utimur · alterum nobis cum dis : alterū cum beluis commune est · Quo mihi rectius uidetᷣ : ingenii, q̄ uirium opibus gloriā q̄rere · & (quoniā uita ipa qua fruimur breuis ē) memoriā nr̄i q̄maxime longā efficere Nam diuitiarū & formę gl̄a, fluxa atq; fragilis est · uirtus clara æternaq; habetur · Sed diu magnū inter mortales certamē fuit : ui ne corporis, an uirtute animi, res militaris magis p̄cederet · Nā priusq̄ incipias : cōsulto · & ubi cōsulueris : mature facto opus est · Ita utrūq; p se indigens : alterū alterius auxilio eget · Igitᷣ initio reges (nam in terris nomen imperii id

Dernière page.

est · quo metu omīs italia contremuerat · Illiq; & inde usq; ad nostrā memoriā romani sic habuere · Alia omīa uirtuti suæ p̄na esse · Cum gallis p̄ salute : nō p̄ gloria certare ;

Ed postq̄ in numidia bellū confectū : & Iugurthā uinctū adduci romā nūciatū est : marius consul absens factus est · & ei decreta p̄uincia gallia · isq; kal · Ian · magna gloria cōsul triumphauit · Ex ea tempestate spes atq; opes ciuitatis in illo sitæ sunt ;

· C · C rispi S alustii de bello Iugurthino liber fœliciter finit ;
De morte I ugurthę disticon ;
Q ui cupis ignotum, Iugurthæ noscere letum :
T arpeiæ rupis, trusus ad ima ruit ;

N unc parat arma uirosq; simᷣ rex maximus orbis :
H ostibus antiquis exitium minitans ·
N unc igitur bello studeas gens parisiorum :
C ui martis quondam gloria magna fuit ·
E xemplo tibi sint nunc fortia facta uirorum :
Q uæ digne memorat Crispus in hoc opere ·
A rmigerisq; tuis alemannos adnumeres : qui
H os presere libros arma futura tibi ;

Il s'agit ici de l'appel aux armes fait par ordre de Louis XI, dans Paris, vers la fin de janvier 1471, à l'occasion de la guerre déclarée au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire.

Le Salluste a dû paraître en février 1471, peu de temps avant l'ouverture de la campagne. La composition typographique pouvait en être commencée

depuis quelque temps déjà. Ce devait être un de ces auteurs latins dont parle Fichet dans sa première lettre, et dont La Pierre revisait les textes d'après les manuscrits.

L'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque nationale porte, au bas de la première page, cette mention d'une écriture du temps : *Fichetanus Sallustius,* qui semble indiquer que Fichet n'est pas resté étranger à cette publication, dont il aurait fait les frais. Cet ouvrage, imprimé à la Sorbonne, forme un petit in-quarto de 106 feuillets de 23 lignes par page. Nous avons donné ci-dessus (p. 29) un fac-similé de la première page ainsi que de la dernière, où se trouve l'adresse aux Parisiens lors de la prise d'armes de 1471. Le Salluste a été suivi d'une édition de l'abrégé d'histoire romaine de Florus. On lit, à la fin, cette pièce de vers de Robert Gaguin, faisant indirectement allusion à la conduite turbulente et hautaine de Charles le Téméraire et de ses partisans :

Quos nulla in terris concluserat ora Quirites
Hæc Flori obstrictos parva tabella capit,
Et quæque eximia produxit Livius arte,
Bella, duces, pompas, rite coacta tenet.
Quo vere exemplo vobis sperate futurum
Qui fama et quæstu fertis in astra gradum.
Post tumidos nisus, post sæva pericula sortis
Ad Manes raptos vos brevis urna teget.

Ces Romains, que le monde entier ne pouvait contenir, Florus les tient tous renfermés dans une petite tablette.

Tout ce que Tite Live décrit dans son chef-d'œuvre : guerres, généraux, triomphes, se voit ici en raccourci.

Vous verrez là un exemple pour l'avenir, vous qui espérez, par la renommée et les richesses, monter aussi haut que les étoiles.

Vous aurez beau vous gonfler d'orgueil dans de puissants efforts, le sort inexorable vous renversera et vous descendrez chez les morts, enfermés dans une urne étroite.

Cette édition de l'histoire romaine de Florus, imprimée avant le départ de Gaguin pour Rome, forme un volume petit in-quarto de 89 feuillets de 23 lignes par page.

Pendant que la guerre se déchaînait entre les deux rivaux, le roi de France et le duc de Bourgogne, Fichet employa la presse de Sorbonne à une œuvre

de propagande politique. Nous voulons parler des Lettres et Harangues du cardinal Bessarion, adressées aux princes d'Italie pour les convaincre de la nécessité de mettre fin à leurs querelles et de s'unir dans un effort commun avec les autres potentats de l'Europe, pour une croisade contre les Turcs, dont la puissance, sans cesse envahissante depuis la prise de Constantinople sur les Grecs, mettait en péril la chrétienté tout entière.

Bessarion avait annoncé à Fichet l'envoi de sa copie par une lettre datée de Rome, du 14 décembre 1470. Environ six semaines après, ce dernier la recevait dans un paquet par l'entremise de l'abbé de Saint-Corneille, juste au moment où Paris, se mettant sur le pied de guerre, fermait ses portes [1].

Le livre était imprimé vers le milieu d'avril. Suivant les instructions de son ami le cardinal, Fichet se mit en mesure de le distribuer à des potentats, à des princes, à des chefs d'ordres religieux, à tous ceux enfin qu'il pensait pouvoir être utiles à la cause et s'y intéresser, soit matériellement, soit moralement. Des exemplaires sur vélin richement enluminés étaient réservés à quelques têtes couronnées. A chacun des exemplaires qu'il envoyait les uns après les autres, selon les occasions plus ou moins fréquentes de courriers particuliers [2], il joignit des lettres spéciales et toutes différentes, soit imprimées, soit manuscrites, employant toute son éloquence pour engager ceux

[1] « Posteaquam mihi tuas litteras simulque librorum fascem reddidit tuus abbas Sancti Cornelii, aditus omnes militaris furor occupavit. » — Voir la lettre d'envoi imprimée, de Fichet à Bessarion, pour sa Rhétorique (Bibliothèque nationale, Réserve Z, 1683, in-4°, première lettre).

[2] Le premier exemplaire des *Orationes* était offert, le 23 avril (*VIII kalend. Maias*) 1471, avec une dédicace au cardinal Rolin. Quatre mois après, le 31 août, l'exemplaire de Bessarion n'était pas encore parvenu à destination. Inquiet sur le sort de son livre, en raison des bruits de guerre, il écrit à son ami Fichet et désire savoir de lui si sa copie lui a été exactement remise. Il s'étonne de n'avoir encore rien reçu, car il a appris par hasard, de la bouche d'un secrétaire du roi, venu à Rome pour affaires de service, que les *Orationes* étaient déjà imprimées, et cette personne lui affirmait les avoir vues entre les mains de plusieurs : « Scire cuperemus vehementer an vobis redditæ fuerint et orationes a nobis editæ pro christianæ fidei dignitate..... Forte fortuna venit huc quidam ex ministerio secretariorum christianissimi regis qui nobis affirmavit sese vidisse Orationes in vestris manibus vestra opera impressas et traditas compluribus. » — (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, reliée avec les *Orationes* imprimées; exemplaire de Fichet, 5e lettre datée de Rome, *die ultima Augusti 1471*. Bibliothèque nationale, Réserve Z, 1472-1473, in-4°; et *Manuscrits latins*, n° 18,591, in-4°.) — La distribution dura près d'une année. Le 21 mars 1472, Fichet écrivait d'Amboise, à son ami, qu'il avait donné et distribué un peu partout, en France et en Allemagne, quarante-six exemplaires des *Orationes* : « Neque de sex et quadraginta tuarum Orationum opusculis quas circumquaquam per Gallias et Germanias a me fidei tuende causa sunt dispersa gratisque data..... » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 9e lettre.) — Fichet en avait envoyé jusqu'en Espagne, à l'évêque et au chapitre de Pampelune. Au commencement d'avril 1472, il en adressait encore au chapitre de Lyon.

auxquels il offrait le livre à entrer dans les vues de l'auteur et à coopérer, par tous les moyens dont ils pourraient disposer, à la réalisation de son projet.

Une trêve venait d'être signée, le 4 avril 1471, entre Louis XI et Charles le Téméraire. Cette perspective de paix avait rasséréné les esprits tournés vers la guerre. Les éditeurs de Sorbonne avaient suivi l'opinion publique en publiant des textes d'auteurs latins retraçant les luttes du peuple romain et l'histoire de ses guerres civiles, qu'ils présentaient en exemple au peuple de Paris, dans les circonstances d'alors. Fichet profita du moment d'accalmie qui venait de se produire pour reprendre son plan d'instruction universitaire.

Après le style et la grammaire, ce fut le tour de la rhétorique. Depuis de longues années, Fichet enseignait l'art de l'éloquence dans des cours publics. Ses leçons, recueillies par les auditeurs, circulaient en copies manuscrites plus ou moins défectueuses et incorrectes. Il en revisa et modifia définitivement le texte, qu'il fit imprimer sous ses yeux à la Sorbonne.

L'ouvrage était terminé et sorti de sous presse en juillet 1471. L'auteur en offrit d'abord des exemplaires aux deux personnes envers lesquelles il avait le plus d'obligations, au cardinal Bessarion et au cardinal Rolin. Bessarion, évêque de Nicée et patriarche de Constantinople, auquel il était lié d'étroite amitié, avait été son initiateur littéraire[1]; Jean Rolin, évêque d'Autun, était son grand bienfaiteur. Depuis tantôt dix ans, il avait puissamment aidé Fichet, et il le soutenait encore généreusement de sa bourse[2]. Plus que tous autres, ils avaient droit à cette préférence, et c'était pour lui un strict devoir

[1] « Qui prior mihi libros litterasque feneravit. » (*Recueil des lettres de dédicace pour la Rhétorique de Fichet;* 2e lettre imprimée. Bibliothèque nationale, Réserve Z, 1683, in-4°.)

[2] La lettre d'envoi de la Rhétorique au cardinal Rolin — dont nous donnons ci-contre le texte original en fac-similé — est trop importante pour que nous n'en traduisions pas quelques passages : « J'espère, très excellent Père, lui dit Fichet, que notre ouvrage sur la Rhétorique vous fera grand plaisir (*spero, pater excellentissime, Rhetoricorum opus fore tibi iucundissimum*). Ce n'est pas qu'il soit à la hauteur des bienfaits que vous m'avez prodigués (*non quia par tuis in me beneficiis sit*), mais c'est un témoignage de la reconnaissance que je vous dois avant et plus qu'à tout autre (*sed quia fructus est illorum ipsorum non ingratus, neque prius ulli vel magis quam tibi debitus atque reddendus*)... à vous qui, depuis dix ans jusqu'à ce jour, m'avez constamment subventionné de la manière la plus large (*sumptus amplissimos abhinc decennium ad hunc usque diem continuo suppeditasti*). » Cet hommage spontané, ainsi que cette dernière déclaration, nous donnent à penser que le cardinal Rolin a été pour quelque chose dans l'établissement de l'imprimerie de la Sorbonne, et qu'il a dû certainement aider Fichet dans sa généreuse entreprise. — Cette lettre, qui se termine par les louanges de son bienfaiteur, que Fichet exalte et dont il veut transmettre la mémoire jusqu'à la fin des siècles, est datée de la Sorbonne aux ides de juillet, qui correspondent au 15 du même mois (*ædibus Sorbonæ, idibus iuliis*

de reconnaissance, ainsi qu'il le déclare lui-même, en priant le pape Sixte IV de l'excuser, lorsqu'il lui envoya après eux sa Rhétorique, imprimée sur vélin et magnifiquement enluminée.

FICHETI RHETORICA.

LETTRE D'ENVOI DE FICHET AU CARDINAL ROLIN.

HVmanissimo patri, Ioanni Rolino, epō eduensi, tituli Sancti stephani in celio monte presbitero cardinali Guillermus fichetus alumnus eius. S. P. D.

Pero pater excellētissime rhetoricum opus nostrū fore tibi iocūdissimū. Non qa par tuis in me beneficiis sit. sed quia fructus est illorū ipsorum nō ingratus. neq priusulli, uel magis, ꝗ tibi debitus, atq reddendus. qui glebæ mei ingenii (quæ duntaxat semētis inopia laborabat) opimū semen & sumptus amplissimos abhinc decenniū ad hunc usq diē otinuo suppeditasti. quo fit: ut istinc merito tibi nascantur, non t̄m hi rhetorici mei commentarii: uerū etiā (si longiorē ætatē deus annuerit) in dies maturiora quædā. Tantū siquidē abest ut patiar satus a te mihi creditos arescere: ut etiā a me quotidie diligentius & propensius excolantur. neq magis hoc facio ut sim tibi fruger, ꝗ ut uidear, & sim ꝗgratissimus. ¶ Enimuero cæteri quēadmodū præstantię tuæ gratulentur: aut gratū tibi faciāt: ipsi uiderint. Ego uero nō committā, ut tantisper ingratus fuisse coarguar, dū breuissimo mortalis huius uitæ curriculo frui datur. ¶ Tibi uero siquid ex credito mihi tuo semine, tuisq beneficiis fructus accesserit: aut cæteris (exemplo tuo qui feracibus ingeniis beneficia sua fenerabunt) non mihi ꝓfecto referenda gratia est. sed ne habenda quidē. referatur autem rolinorū familię, tuæq pietati. a qua nimirū hæc manasse dicentur omnia. Siquid tamen aliqn fichætea poterit industria: rolineas tuas laudes sæculorū omniū memoria longe lateq cognoscet. ¶ Vale parens, altorq mei ingenii.

Aedibus Sorbonæ, idibus iuliis scriptum, anno septuagesimo & quadringētesimo supra millesimū.

D'autres exemplaires furent successivement adressés : au roi René; à Guillaume Chartier, évêque de Paris, un des bienfaiteurs de Fichet[1]; à Charles,

scriptum, anno septuagesimo et quadringentesimo supra millesimum). Par suite d'une erreur d'impression, le mot *uno* a été omis. C'est en l'année 1471 et non en 1470, comme le porte la suscription imprimée, que la Rhétorique a vu le jour. Il est impossible qu'elle ait paru en 1470. L'usure des caractères et la date des autres dédicaces prouvent le contraire.

[1] En lui envoyant sa Rhétorique, Fichet remercie Guillaume Chartier de l'avoir récompensé le premier en lui donnant le bénéfice ecclésiastique d'Aunay (*Alnetum*) pendant qu'il était recteur de l'Université de Paris (*ecclesiastico beneficio, quo tempore studii Parisiensis rectoratum gerebam, primus omnium remunerasti*). Il lui rappelle aussi que c'est grâce à lui qu'il s'est décidé à rester à Paris, après avoir été reçu au grade de docteur : « Susceptis doctoralibus insignibus Parisii remorandi mihi tuo beneficio causa fuisti. » (*Recueil des lettres de dédicace pour la Rhétorique de Fichet*, 5e lettre. Bibliothèque nationale, Réserve Z, 1683, in-4°.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

duc d'Aquitaine, frère du roi; à François II, duc de Bretagne; à Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, et à d'autres. Chaque livre ainsi offert était accompagné d'une lettre spéciale de dédicace, imprimée ou manuscrite, comme pour les Harangues de Bessarion.

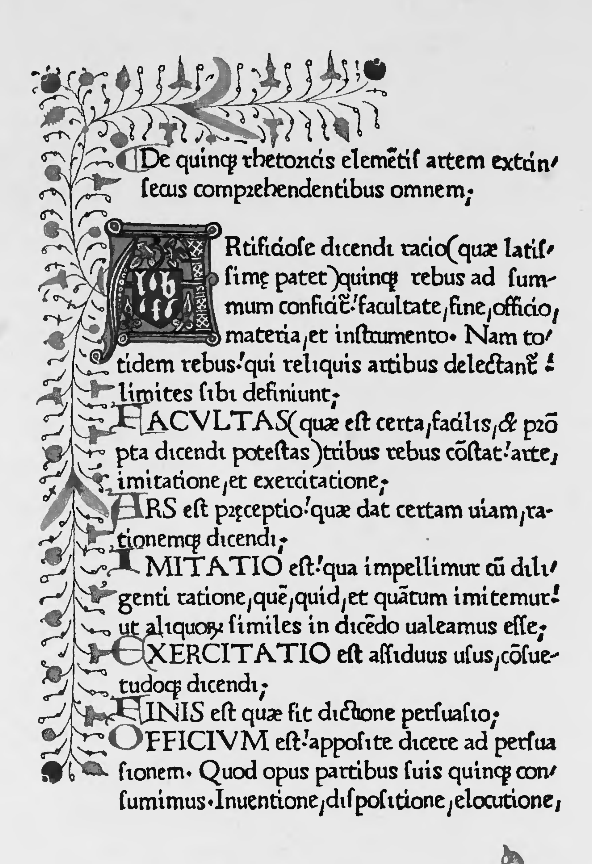
Le volume de la Rhétorique se compose de 192 feuillets dans le format petit in-quarto, avec 23 et quelquefois 24 lignes par page. L'auteur en a corrigé et modifié plusieurs fois le texte sous presse et après le tirage; des pages ont été réimprimées et remplacées par des *cartons*. Plusieurs corrections ajoutées à la plume se voient dans presque tous les exemplaires; les derniers qui ont été distribués sont ceux qui en contiennent le plus. Tel est celui qui a été offert par Fichet à Charles de Bourbon, neuf mois après[1].

[1] La lettre d'envoi de la Rhétorique au cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, est datée de la veille des calendes d'avril, c'est-à-dire du 31 mars, sans indication d'année. Tous les bibliographes se sont trompés en la reportant à 1471 au lieu de 1472, qui est la vraie date. L'année commençant à Pâques tombait, en 1472, le 29 mars. Le 31 mars appartient donc à 1472 et non à l'année 1471. Fichet, dans la lettre d'envoi de la Rhétorique au pape, en date du 31 août 1471, dit positivement que ce sont le cardinal Bessarion et le cardinal Rolin, ses bienfaiteurs à divers titres, qui ont reçu les premiers son ouvrage, auquel ils avaient un droit des plus légitimes, de préférence à tous autres, même à Sa Sainteté. L'exemplaire de Charles de Bourbon est un de ceux dans lesquels la première feuille du quatrième cahier est réimprimée avec un texte remanié et qui présente le plus de corrections faites à la plume par l'auteur lui-même. Au lieu d'être sur vélin, comme les premiers exemplaires de dédicace, il est sur papier. La raison en est que, lorsque Fichet songea à l'offrir à l'archevêque de Lyon, il ne lui restait plus de volumes sur vélin, qui avaient été distribués à d'autres auparavant. On a compté jusqu'à trois exemplaires de la Rhétorique ayant appartenu au cardinal de Bourbon. Il n'y a pas d'exemple qu'un même livre ait été offert trois fois de suite le même jour au même personnage. Ces trois exemplaires vont se réduire à un seul, comme nous allons tout de suite le prouver. L'un de ces exemplaires, au dire des bibliographes, serait précédé d'une dédicace manuscrite sur vélin. Nous avons vu et examiné cet exemplaire, qui est à la Bibliothèque nationale. La lettre est une copie imitant l'écriture ancienne, qu'un amateur a fait faire au siècle dernier. Elle a été ajoutée à cet exemplaire, qui porte les armes, la devise et les initiales de Laurent Bureau, docteur en théologie, plus tard confesseur de Louis XII et évêque de Sisteron. La lettre, placée jadis en tête du volume sur vélin, de la collection Gaignat, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne, et qui a disparu, a la même origine. L'exemplaire sur papier, avec la lettre d'envoi imprimée, se trouve à la Bibliothèque nationale et porte en tête de la première page les armes de l'archevêque de Lyon, peintes dans la bordure. C'est le seul qui lui ait réellement appartenu et qui lui fut offert par Fichet. Les deux autres n'ont aucun certificat d'origine, et la lettre qui leur a été ajoutée est, disons le mot, l'œuvre d'un faussaire plus ou moins habile. La question ainsi éclaircie, il n'y a plus lieu de s'arrêter à ce que les bibliographes ont dit du prétendu patronage de l'archevêque de Lyon, sous lequel Fichet aurait placé la Rhétorique dès son apparition. Dans sa lettre à Charles de Bourbon, Fichet dit qu'il envoya sa Rhétorique à Bessarion, à Rome, et il fait suivre cette lettre d'un extrait de celle qu'il avait adressée à ce dernier pour faire voir à l'archevêque de Lyon en quels termes il appréciait cet ami commun auquel il avait, le premier, dédié son ouvrage.

FICHETI RHETORICA (1471)

EXEMPLAIRE AYANT APPARTENU À LAURENT BUREAU, DOCTEUR DE SORBONNE.

Page indiquant les divisions de l'ouvrage.


De quinq; rhetoricis elemētis artem extrin-
secus comprehendentibus omnem.

Artificiose dicendi ratio (quae latis-
sime patet) quinq; rebus ad sum-
mum conficitur: facultate, fine, officio,
materia, et instrumento. Nam to-
tidem rebus: qui reliquis artibus delectant:
limites sibi definiunt.

FACVLTAS (quae est certa, facilis, & pro-
pta dicendi potestas) tribus rebus cōstat: arte,
imitatione, et exercitatione.

ARS est praeceptio: quae dat certam uiam, ra-
tionemq; dicendi.

IMITATIO est: qua impellimur cū dili-
genti ratione, quē, quid, et quātum imitemur:
ut aliquorum similes in dicēdo ualeamus esse.

EXERCITATIO est assiduus usus, cōsue-
tudoq; dicendi.

FINIS est quae fit dictione persuasio.

OFFICIVM est: apposite dicere ad persua
sionem. Quod opus partibus suis quinq; con-
sumimus. Inuentione, dispositione, elocutione,

Les lettres l b t qu'on voit dans l'initiale signifient : LAURENTIUS BURELLI THEOLOGUS. — Les trois larmes qui figurent dans cette même initiale miniaturée se retrouvent sur les armoiries que le même Laurent Bureau a fait peindre dans un écu soutenu par deux anges, sur un exemplaire des *Sermones quadragesimales fratris Leonardi de Utino*, imprimés par Crantz, Gering et Friburger, le 31 octobre 1477. Ce livre, qui porte l'inscription suivante : *Magister Laurencius Burelli Carmelita, doctor Parisiensis*, se trouve à la Bibliothèque de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) et provient du Couvent des Carmes de Semur où Bureau s'était retiré à la fin de sa vie.



Les pages intermédiaires sont blanches

Comme corollaire de la Rhétorique de Fichet, on imprima ensuite à la Sorbonne, cette même année, la Rhétorique de Cicéron, revue et divisée en chapitres par La Pierre. Aucun exemplaire de cette édition n'a été retrouvé, mais son existence est formellement attestée par une lettre de Fichet dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure. Dans le même ordre d'idées, croyons-nous, on imprima vers la même époque le petit traité d'Agostino Dathi, de Sienne, sur les préceptes ou principes de l'éloquence (*Augustini Dathi Senensis eloquentiæ præcepta*), petit in-quarto de 44 feuillets de 23 lignes par page. De ce livre il ne subsiste plus qu'un seul exemplaire, celui de La Pierre, conservé à la bibliothèque de l'Université de Bâle.

Nous savons encore, par la même lettre de Fichet, dans laquelle il est fait mention du traité de Cicéron sur l'art oratoire, que La Pierre avait revu le texte d'un Valère Maxime auquel il avait appliqué le même système de division en chapitres. Cette impression, faite également dans l'atelier de la Sorbonne, est aujourd'hui perdue. On doit la mettre à l'actif de l'année 1471.

Le dernier volume qui soit daté de cette même année, et qui vient immédiatement dans l'ordre après le Valère Maxime, comme en témoigne la lettre précitée, est l'ouvrage de Lorenzo Valla sur les élégances de la langue latine, suivi de deux autres traités du même sur des questions grammaticales. Il forme un assez fort volume in-folio, le premier de ce format qui, à notre connaissance, ait été imprimé dans l'atelier, toutes les impressions faites auparavant étant de petits in-quarto. On y trouve aussi, pour la première fois, la lettre V, qui se confondait précédemment avec la voyelle U. C'est surtout dans la table des chapitres que l'on remarque l'emploi de cette nouvelle lettre. Elle désigne, la plupart du temps, le chiffre romain V, avec un point au-dessus, et, dans de très rares exceptions, elle est employée comme lettre, sans point au-dessus.

En tête du Valla, on lit une lettre de Pierre-Paul Vieillot (*Senilis*) à Jean de La Pierre. Nous la traduisons en entier :

PIERRE-PAUL VIEILLOT À JEAN DE LA PIERRE, SALUT.

Lorsque, dans ces derniers temps, tu m'as prié, toi la bienveillance et l'érudition en personne, de corriger les Élégances du très illustre Laurent Valla, — que j'appellerai à juste titre le restaurateur de la langue latine, — dont le texte avait été entièrement corrompu par la faute des copistes, je t'avais promis de le faire. Je ne me croyais pas à la hauteur d'une tâche aussi lourde, que pourraient à peine entreprendre les hommes

les plus savants; cependant je t'avouerai que tu as tellement d'empire sur mon esprit, que je ne pouvais te refuser sans me rendre coupable de la plus noire ingratitude. Ce que tu me demandais était un travail absolument nécessaire, mais qui eût exigé le concours de quelqu'un ayant beaucoup de science et de temps devant lui, quoique je sois dépourvu de ces deux choses, comme tu le sais bien. Car, à la cour des rois, non seulement les ignorants ne deviennent pas savants, mais ceux qui n'ont pas été étrangers à la culture des lettres oublient généralement ce qu'ils savent. Et par ces temps agités, ce n'est pas de la plume et du papier dont il faut savoir se servir, mais de son cheval et de son épée.

Et ces difficultés ne sont pas les seules. Je me suis échappé en venant, pour ainsi dire, en cachette dans cette ville, afin d'y faire quelques emplettes nécessaires, et je devais retourner immédiatement auprès du roi. Néanmoins, tout en étant resserré par ces inconvénients de temps et de lieu, j'ai fait de mon mieux pour te rendre service. Je n'ose dire que j'ai corrigé notre Laurent Valla, mais je l'ai parcouru très à la hâte, non sans me mettre dans une violente colère contre tous ces copistes, qui l'ont tellement dénaturé que l'on croirait lire non pas une œuvre écrite en latin, mais dans une langue barbare.

Il ne m'a pas été possible, avec mes faibles moyens et le peu de temps que j'avais devant moi, de corriger toutes ces fautes. C'est donc à ton tour maintenant de terminer le travail que j'ai entrepris, d'après ton ordre, et qui était au-dessus de mes forces. Avec tes habitudes de correction méticuleuse et ton excellent jugement, tu continueras à corriger beaucoup de fautes que j'ai laissées, de sorte que si j'ai défriché et sarclé ce champ en le débarrassant des ronces, des pierres et des mauvaises herbes, tu pourras y mettre des plantes et des fleurs de toutes sortes, à ta guise.

C'est ce que réclame de toi la jeunesse studieuse à laquelle ce livre rendra le plus grand service. Notre auteur l'exige aussi. S'il s'est livré à un travail énorme en se consumant dans des veilles sans fin pour extirper le langage barbare de notre siècle et le remplacer par la phraséologie dorée de son livre, il ne faut pas qu'on puisse nous reprocher de l'avoir fait paraître barbare par notre faute.

Ainsi le veut l'honneur de ton ami Vieillot, que l'on ne manquerait pas d'attaquer ou de critiquer, surtout dans cette noble ville de Paris où je sais que l'on est en train de corriger des ouvrages de Cicéron qui, de l'avis de tous, est le père de la langue latine. Cette nouvelle m'a fait grand plaisir. Et si ces critiques trop austères en arrivaient là, je me réfugierais dans Cicéron, comme il le fit dans Rome en la protégeant contre les fureurs de Catilina; il me servira d'épée pour me défendre contre leurs attaques. Adieu [1].

[1] Voici l'original latin de cette lettre. Nous joindrons toujours à nos traductions les textes eux-mêmes, soit en fac-similé, soit en copie, afin qu'on puisse se rendre compte de certaines expressions et tournures de phrases particulières à la langue latine, intraduisibles mot à mot et que l'on ne peut rendre que par des équivalents en français : « P. Paulus Senilis Joanni Heynlin de Lapide salutem plurimam dicit. — Quom proximis diebus mecum ageres vir humanitate litterisque excelens ut clarissimi viri Laurentii Vallæ quem merito latinæ linguæ restauratorem dixerim elegantias castigarem librariorum

Cette lettre de Pierre-Paul Vieillot est suivie d'une adresse en vers du même aux étudiants :

P. PAULUS SENILIS CUNCTIS BONARUM LITTERARUM CULTORIBUS S. P. D.

Rhetora quisquis amas, vates linguamve latinam
Laurenti hoc Vallæ perlege semper opus.
Namque docet verum quo sunt sermone locuti
Tullius, heroicum Virgilius pater.
Et docet ut fuerunt variis erroribus usi
Multi quos doctos inscia turba putat.
Hanc igitur legito, juvenis studiose, senexque
Si recte queris verba latina loqui.

P.-PAUL VIEILLOT À TOUS LES AMATEURS DE BELLES-LETTRES, SALUT.

Qui que tu sois qui aimes les fleurs de rhétorique, la poésie ou la langue latine, relis souvent cette œuvre de Valla.

vitio corruptissimas, recepi tandem me id esse facturum. Non quidem ego me tanto oneri parem esse crediderim (quippe quod vix doctissimi homines ferre queant), sed quia tantum apud me auctoritas valet ut fatear nihil a me tibi posse sine maxima ingratitudine denegari. Est profecto res ista et digna et pernecessaria sed quæ doctum virum et ociosum postulat quorum mihi neutrum adesse tu optimus testis es. Nam et magnorum principum aulæ non ex imperitis literatos, sed ex literatis imperitos facere consuerunt. Et hæc procellosa tempora non cartham aut calamum sed equos sibi gladiumque deposcunt. Accedit etiam ad has difficultates quod ego in hanc urbem me furtim (ut ita dixerim) ob comparanda mihi quædam necessaria surripui, regem versus illico rediturus. Inter has tamen tantas loci temporisque angustias gessi tibi morem ut potui melius et Laurentium nostrum non me ausim dicere emendasse sed celerrime percurrisse et quidem stomachabundum, tum quia non latini viri, qualis ipse fuit, sed legere barbari hominis scripta videbat, tum quia molestissimum mihi erat ad emendandos pro tenui ingeniolo meo tot librariorum errores omnino mihi otium denegari. Tuum igitur nunc officium est ut posteaquam ego te jubente hoc negotium quod supra meas vires esse intelligo aggressus sum. Tu optima lima tua tuoque gravissimo judicio prosequaris plurima quæ adhuc corrigenda supersunt ut ego agellum hunc spinis, lapidibus lolioque mundasse ac sarculo coluisse, tu vero plantis et variorum florum genere exornasse judiceris. Postulat hoc a te studiosorum juvenum cætus quibus hic liber maximæ utilitati futurus est; postulat Laurentius noster qui quom ad extirpandam ab hominibus nostris hoc suo aureo libro barbariem incredibiles pene labores vigiliasque subierit committendum non est ut nostra culpa ipse fuisse barbarus videatur. Postulatque denique Senilis tui honor, in quem multos impetum facturos esse non dubito, præsertim in hac prestantissima urbe Lutetia ubi nonnullos esse audio qui Ciceronis latine linguæ omnium judicio parentis scripta castigent, que res certe non mediocri mihi voluptati est. Nam si forte ad me reprehendendum gravissimi censores isti descenderint, ego ad Ciceronem confugiam ut quo ipse olim urbem Romam a Catilina, eodem se meque ab istorum morsibus ense defendat. Vale. »

Car il t'apprendra la véritable langue qu'ont parlée Cicéron et les héros de Virgile.
Il te fera voir les nombreuses fautes de langage que commettent bien des gens que la foule ignorante croit savants.
Lis donc ce livre, jeune homme studieux, et toi, vieillard, si tu veux t'exprimer en bon latin.

Aux recommandations de son ami, La Pierre répondit par cette lettre de remerciements, qu'il fit imprimer à la fin du volume, et dont nous allons extraire ce qu'il y a de plus intéressant.

JEAN DE LA PIERRE À PIERRE-PAUL VIEILLOT, SECRÉTAIRE DU ROI, SALUT.

Quoique je te fusse depuis longtemps attaché par les nombreux services que tu m'as déjà rendus, tu ne m'en avais pas encore rendu de plus signalé que celui d'avoir, sur ma demande, rétabli Laurent Valla en le faisant aussi correct et beau parleur, — comme du reste il a toujours voulu être, — de corrompu et barbare qu'on l'avait rendu. Ce n'est assurément pas à moi seul que tu as rendu cet immense service, mais encore à tous ceux qui étudient le beau langage de l'éloquence et qui, chaque jour, deviennent à Paris plus nombreux qu'auparavant, et aussi à Valla, que des barbares de copistes avaient rendu presque barbare. C'est ce qui fait que je ne saurais dire si c'est moi qui te dois de grands remerciements, ou les étudiants parisiens auxquels ton travail profitera le plus... Je n'ai pas trouvé une seule correction d'oubliée dans le texte que tu m'avais donné à revoir, malgré une revision minutieuse que mon faible jugement, — dont, par flatterie pour ton ami, tu avais exagéré la finesse, — n'a pu découvrir. Tu as non seulement défriché le champ de notre auteur, que tu as sarclé et cultivé, — comme tu me l'as écrit, — en le débarrassant des ronces, des pierres et des mauvaises herbes, mais tu l'as grandement amélioré, — ce que tu aurais voulu me laisser à faire, mais en vain, — en l'embellissant de plantes et de fleurs de divers genres...

Je n'ai pas passé comme toi ma jeunesse en Italie, mais de ci en Allemagne, de là à Paris, où l'on parlait un langage cru et presque barbare; et, soit ici, soit dans mon pays, je ne me suis pas tant attaché au beau langage des orateurs qu'à celui des philosophes et des théologiens que j'étudie chaque jour davantage, de sorte que je ne serais pas capable d'ajouter la moindre chose à ce que tu as fait pour Valla.

Tu m'as pleinement satisfait en rendant Valla aussi correct, non comme j'aurais moi-même désiré pouvoir le faire, mais comme l'aurait fait l'auteur lui-même, s'il était encore de ce monde; je suivrai néanmoins tes conseils, autant que possible, à la manière de certains familiers qui, ne pouvant faire de grandes choses, promettent et font en petit ce qu'ils ne peuvent faire en grand.

J'ai donc divisé l'ouvrage de Valla en chapitres distincts, puis j'ai rangé les mots en une table par ordre alphabétique, comme un dictionnaire, afin qu'on puisse trouver sans peine le mot dont on aura besoin. Si cet arrangement est de quelque utilité, ce n'est pas moi qu'il faudra remercier, mais c'est à toi qu'on devra adresser de très

grands remerciements, puisque tu es cause que j'ai été en quelque sorte obligé par ta lettre de faire un travail quelconque pour améliorer Valla... Adieu, et aime-moi comme je t'aime.

Écrit en Sorbonne, l'an 1471 [1].

Cette correspondance nous fait voir avec quel désintéressement et quelle modestie les premiers éditeurs parisiens se dévouaient à la cause du progrès intellectuel. La Pierre et Fichet avaient, les premiers, compris le rôle civilisateur que la presse était appelée à jouer en relevant le niveau des études. Dédaignant les clameurs de la puissante corporation des écrivains et des copistes, que la nouvelle invention allait ruiner, ils avaient, de leur initiative privée, fait venir de la région où l'imprimerie avait pris naissance, des élèves de Gutenberg [2] et les avaient installés auprès d'eux, au centre même des études, dans l'enceinte de la Sorbonne.

Nous voici arrivés à l'année 1472. Les ouvrages de Cicéron, auxquels

[1] « Petro Paulo Senili christianissimi Francorum regis secretario, Joannes de Lapide S. P. D. — Etsi me jandudum multis officiis tibi devinxeras, nunc tamen longe majoribus quom roganti mihi Laurentium Vallam (quem se voluit semper haberi) quam emendatissimum quanquam latinissimum e corruptissimo barbarissimoque fecisti. Neque profecto uni mihi tantum beneficium cumulate dedisti, sed et omnibus eloquentiæ studiosis (qui quotidie multo plures quam ante Lutetiæ nascuntur) et ipsi quoque Laurentio, quem barbarum pene reddiderat ipsa librariorum barbaries, quo fit ut fere nesciam a quo potissimum tibi gratiæ plures debeantur, a me ne cui morem gessisti, an a scholasticis Parisiis quibus labor tuus fructum est allaturus quam maximum... Neque sane quicquam reliquum fuit a me repertum a quo vel minutissimam scabram obtusa mea lima (quam deceptus amore optimam dixisti) posset excerpere, sed ne Laurentianum quidem agrum tantum (ut scribis) spinis, lapidibus, lolioque mundasti sarculo coluisti, verum etiam (quod incassum mihi reliquum esse voluisti) plantis et vario florum genere plurimum exornasti... Non enim ego (ut tu) in Latio, sed alias in Germania, alias Parisii, in nudo quodam et barbaro pene sermone florem ætatis consumpsi, neque tam oratoribus hic atque illic quam philosophis theologisque me addixi, in diesqne magis addico, ut me vix quidem si possem quod mones Laurentio tuo liceret temporis punctum impartiri. Bene itaque mecum egisti qui usque adeo politum Laurentium reddidisti ut non a me, sed ne a se quidem si viveret expolitior reddi posset. Obsequar tamen monitis tuis opera qua maxima potero, morem secutus quorumdam famulantium qui magna quom nequeant, in minimis quod summum ipsi habent, libenter pollicentur ac faciunt. Laurentianum si quidem opus non solum singulis capitulis annotavi, sed unum (etiam vocabulum), quodque per alphabeti seriem in tabule modum distribui quo quisque possit quod sibi volet vocabulum sine labore desumere. Quæ res, si forte cuiquam fuerit commoditati, non is mihi gratias habeat, at vero tibi quam maximas et agat et referat, qui me tuo beneficio tuisque litteris ut opere quiddam Laurentio prestarem obstrinxisti... Vale meque ama tui quidem amantissimum. — Ædibus Sorbone scriptum, anno uno et septuagesimo quadringentesimoque supra millesimum. »

[2] Madden (*Lettres d'un bibliographe*, 5e partie, p. 221) émet cette opinion très vraisemblable que les typographes de la Sorbonne, qui imprimaient le format in-quarto par *quinternions*, « avaient dû s'initier à la typographie dans l'école où l'on suivait plutôt les procédés de Gutenberg que ceux de Schoifer ».

IMPRIMERIE NATIONALE.

faisait allusion le secrétaire du roi dans sa lettre à son ami La Pierre, étaient sous presse. Fichet, qui était l'âme de l'entreprise et donnait les ordres aux imprimeurs et aux préparateurs de copie, était momentanément absent de Paris. Il avait suivi à Amboise la cour du roi Louis XI. Le 7 mars, il écrivait ce qui suit à son ami La Pierre :

GUILLAUME FICHET, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, DE PARIS,
À JEAN DE LA PIERRE, PROFESSEUR EN THÉOLOGIE, SALUT.

De tous mes amis, tu es celui avec lequel je me gêne le moins pour commander des travaux. En pourrai-je jamais trouver un qui soit plus aimable que mon cher La Pierre, plus assidu à un travail littéraire et plus dévoué à son office pour le bien de tous? Aussi je ne crains nullement que tu aies la fantaisie de me refuser ce que je sollicite de toi par lettre, dans l'intérêt général et dans celui de ta propre réputation.

Lorsque j'étais, ces jours derniers, auprès du Roi pour tâcher de rétablir l'accord entre les princes français et pousser à la guerre contre les Turcs, après avoir exposé ce que j'avais à dire d'après les ordres du cardinal de Nicée, Bessarion, et avoir rempli la mission qui m'était confiée, un heureux hasard me fit tomber entre les mains plusieurs ouvrages de Cicéron, que des marchands de livres étrangers, que nous appelons imprimeurs, avaient apportés. Leur lecture, au milieu des bruits tumultueux de la cour, ne fut pas sans charme pour moi et me fut bien plus agréable qu'à la maison, lorsque je lisais et relisais souvent les mêmes ouvrages. Ce plaisir eût été bien plus vif encore s'ils eussent été bien corrigés et bien divisés comme l'Orateur de Cicéron, le Valère Maxime et le Laurent Valla, qui ont été imprimés par tes soins.

Ces divisions du texte, que nous appelons chapitres, jettent une grande clarté sur le contenu et aident la mémoire au point d'en rendre la lecture facile, même pour des enfants. Aussi je veux te prier d'améliorer, en les corrigeant et les divisant suivant ta méthode, l'édition des Offices de Cicéron, que les imprimeurs de Paris vont bientôt mettre sous presse. Le travail que tu auras à faire sera des plus faciles et des plus agréables pour quelqu'un qui est aussi savant que tu l'es, prêt à rendre service et auquel il ne manque rien de ce qu'il faut pour que cette tâche ne paraisse pas trop lourde...

Adieu. Écrit à la hâte à Tours, chez mon hôte Raoul Toustain, le plus hospitalier des bourgeois. Nones de mars 1471.

Cette date correspond au 7 mars 1472 (n. st.). La Pierre se mit aussitôt à la besogne; d'un autre côté, les imprimeurs déployèrent une telle activité, que les premiers exemplaires du *De Officiis* de Cicéron étaient mis en vente à la fin du mois, avant Pâques. La Pierre en offrait à Georges de Bade, évêque de Metz, un exemplaire accompagné d'une épître dédicatoire imprimée sur vélin avec les armes du prélat peintes en miniature.

CICERO DE OFFICIIS

LETTRE DE FICHET À JEAN DE LA PIERRE,

Datée de Tours le 7 mars 1472, lui recommandant la correction du livre et sa division en chapitres, comme La Pierre l'avait fait pour trois autres ouvrages désignés.

Guillermus fichætus parisiensis theologus doctor,
Ioanni lapidano theologo pfessori.S.P.D.

MVlto familiarius q̃ omnibus fere,quos in amicis re
censui,labores tibi impono.Vix enī quisq̃ posset in-
ueniri:qui sit erga me Lapidano meo beniuolētior:
aut litterario labore magis assiduus:aut officio (qđ omnibus
psit)amantior.Proinde nequaq̃ subuereor, ne forte neges te
facturū:qđ p multorꝝ dignitate,tuaqꝫ gr̃a p epistolā efflagito
Nuper quom apud regem p Gallorꝝ principū cōcordia,
belloqꝫ ɔtra Turcū obeūdo,Bessarionis Niceni cardinalis ius
su uerba fecissem:exitūqꝫ rerꝝ mihi creditarꝝ opperirer:incide
runt forte fortuna manus meas opera multa ciceronis:q̃ Tu-
ronē externi qdam librarii (quos dicimus impressores)aduex
erant. Eorꝝ mihi lectio fuit in hoc curiali tumultu ñ ingra
ta:multoqꝫ iocundior:q̃ quom eadē domi sæpe sæpiusqꝫ lege-
bam.fuisset aūt longe iocundissima:si correctissimus & capi-
tibus distinctissimus,liber quisqꝫ fuisset:q̃admodū Ciceronis
orator,Valerius,& Laurentius opera tua sunt impressi.Qui
bus distinctiones iste(capitula q̃ nos appellamus)& ad cogni
tionem & ad memoriā,magnū sane lumē recludūt:ut uel pu-
eris corꝝ lectio sit aperta. Rogatū itaqꝫ te uolo:ut Cicero
nis officia(quę parisienses librarii nō longo post tempore sūt
impressuri)prius isto castigādi tuo,distinguendiqꝫ labore:red-
dantur meliora. Est enī facillimus & iocūdissimus uiro
tibi doctissimo & officiosissimo labor futurus. Vt cui ni-
hil oīno desit:qđ istū laborē,grauiorē tibi reddere possit.Nō
diuinarꝝ rerꝝ cōtemplatio:q theologicę disputationis partes
in Sorbona nr̃a longe primas attigisti:p̃musqꝫ nostra memo-
ria parisii licentię munus ex theologis in Germanos transtuli
sti.Non humanarꝝ cognitio:q philosophorꝝ ætatis qdem no-

Dans cette lettre, dont nous ne reproduisons que la première page, il est fait mention d'une édition de l'*Orator* de Cicéron, et d'un Valère Maxime, qui seraient sortis des premières presses parisiennes. Ces impressions sont aujourd'hui perdues. On ne connaît plus que la troisième, désignée sous le titre de *Laurentius*, qui est le recueil des *Elegantiæ latinæ linguæ*, de *Laurentius Valla*, imprimé à la fin de 1471, premier volume dans le format in-folio imprimé à Paris.

La Pierre assure à l'évêque que c'est par ordre de son grand ami (*hominis amicissimi*) Fichet et pour lui obéir qu'il a revu les livres des Offices; mais, qu'après l'avoir satisfait, il n'a pas cru mieux faire que de dédier, donner et offrir ce livre, quoiqu'elle ne l'ait ni sollicité, ni demandé en aucune manière, à Sa Grandeur, aussi illustre par ses vertus remarquables que par la grande noblesse de sa famille. Après la formule finale *Vale,* La Pierre ajoute à la plume, de sa main, les mots *Prestantissime Pater* « très illustre Père », afin de mieux marquer l'expression de ses sentiments de déférence et de respect envers l'évêque de Metz.

Les Tusculanes du même auteur suivirent les Offices, auxquels on avait joint les traités de l'Amitié, de la Vieillesse, le Songe de Scipion et les Paradoxes. Ce nouveau volume, qui parut peu de temps après, ne porte pas, comme l'autre, de traces de la collaboration directe de La Pierre, bien que la division en chapitres ait été faite d'après sa méthode qu'un autre correcteur, qui va entrer en scène, aura suivie.

On lit, à la fin des Tusculanes, une pièce adressée à ceux qui aiment la lecture de Cicéron, par un nommé Erhard. Nous en citerons les vers suivants, dans lesquels le poète réclame l'indulgence du lecteur et fait des souhaits pour les imprimeurs.

Erhardus Ciceronianæ lectionis amatoribus S. P. D.

. . . .

Nunc fores eloquii dive pater Cicero.
Quem si cephaleis vulgaribus annotavi,
His libris veniam lector humane dabis.
Hos quoque quom legeris precium ne (quæso) relinquas
Artificum ingenuæ quod meruere manus
Pro quibus optandi si nunc copia adesset
Tam bene pro meritis commoda mille precer.

Voici maintenant le divin Cicéron, la porte ouverte de l'éloquence.

Si je l'ai divisé en chapitres à la portée du vulgaire, tu seras indulgent pour ce livre, lecteur bienveillant.

En lisant ces pages, n'oublie pas, je t'en prie, de donner aux imprimeurs la récompense que méritent leurs mains habiles.

Quant à moi, si j'avais à former des vœux en leur faveur, je prierais le Ciel de leur donner tous les bonheurs, car ils y ont bien droit.

Erhard, qui était sans doute un de ceux que Fichet avait chargés de préparer la copie des ouvrages de Cicéron et dont Vieillot craignait la critique jalouse, paraît avoir remplacé La Pierre comme correcteur dans l'atelier de la Sorbonne. Son nom de famille était Windsberg. Du même pays que les imprimeurs, il était lié avec eux d'une étroite amitié [1].

Les deux volumes de Cicéron, revus l'un par La Pierre, l'autre par Windsberg, quoique ayant paru séparément, se trouvent souvent réunis. Le format est in-folio, comme pour le Valla.

Le *De Officiis*, avec les Paradoxes et autres petits traités, comprend 124 feuillets imprimés. Les Tusculanes ont 86 feuillets. Les pages pleines ont 32 lignes dans chacun de ces ouvrages.

Nous allons maintenant nous occuper d'un livre auquel on n'a pas prêté assez d'attention et qui avait intrigué Chevillier, le plus ancien bibliographe qui se soit sérieusement occupé des origines de l'imprimerie de Paris. Ce livre n'est autre que le *Speculum vitæ humanæ* ou Miroir de la vie humaine, selon les divers états et conditions, par Rodriguez Sanchez d'Arevallo, évêque de Zamora, en Espagne. La première édition avait paru à Rome en 1468, chez Sweinheim et Pannartz. Les imprimeurs parisiens réimprimèrent le livre d'après cette édition dans le même format in-folio, et en offrirent des exemplaires : 1° à Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, conseiller et chambellan du roi; 2° à Jean de Bourbon, duc d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez et de l'Isle-en-Jourdain, seigneur de Beaujeu, pair et grand chambellan de France; 3° au roi Louis XI.

Les volumes, présentés ainsi comme échantillons de l'industrie nouvelle mise sous la protection de ces hauts et puissants personnages, étaient accompagnés de lettres d'envoi imprimées.

Dans la lettre adressée au prévôt de Paris, Robert d'Estouteville [2], nos imprimeurs ne tarissent pas en éloges sur son compte. Ils ne savent comment

[1] Voici ce que dit de lui Chevillier : « Ce que je pense de cet Érard, est que c'étoit un Allemand, étudiant en médecine, ami de La Pierre et de nos imprimeurs, qui les aidoit à corriger leurs éditions et y mettoit quelquefois des épigrammes. Il retourna en Allemagne, et je trouve, dans le premier livre des épîtres *Illustrium ad Reuchlinum*, une lettre qu'il écrivit de Saxe à Reuchlin, l'année 1486, où l'on apprend qu'il étoit docteur en médecine. » (*Origine de l'Imprimerie de Paris*, ouvrage cité, p. 152.)

[2] Robert d'Estouteville, cinquième fils de Guillaume d'Estouteville, seigneur de Torci, était seigneur de Beyne et de Saint-André, dans la Marche, prévôt de Paris en 1446, conseiller et chambellan des rois Charles VII et Louis XI. Il était présent à la bataille de Montlhéry, en 1465, et mourut le 3 juin 1479.

le remercier pour tous les bons traitements dont il les a comblés [1] : « Dans cette ville régie par votre administration, qui est placée sous votre garde et qui grandit par vos bienfaits, vous nous traitez non comme des hôtes et des étrangers, mais comme des hommes libres et des citoyens [2]. » Ils comparent la Ville de Paris, où ils sont si bien reçus, à Rome au temps de sa plus grande splendeur, lorsqu'elle était regardée comme la reine de l'univers : « Cette cité de Paris, disent-ils, est l'image de ce que fut Rome autrefois. Ceux qui l'ont vue disaient qu'ils remarquaient non pas une ville comme une autre, mais une ville renfermant le monde tout entier à elle seule [3]. »

Dans leur lettre au duc de Bourbon, les imprimeurs, tout confus, le remercient des marques d'intérêt qu'il leur a témoignées, à eux étrangers inconnus de lui, lors de la visite qu'il fit, de son propre mouvement, à leurs pauvres réduits (*humiles casas*), pendant son passage à Paris, pour voir par lui-même leurs formes d'imprimerie et leurs presses en pleine activité (*stridentes impressorias formulas*) [4]. Jamais ils n'oublieront les paroles bienveillantes et encourageantes que ce grand seigneur, si bon et si généreux [5], leur adressa en cette circonstance : « Si, par notre travail, notre activité et notre industrie, écrivent-ils, nous arrivons à faire quelque chose dans ce beau pays de France, nous nous mettrons entièrement à votre service pour célébrer la gloire de votre nom illustre entre tous [6]. »

Les imprimeurs avaient fait hommage de leur premier livre à la Ville de

[1] « Nos ea benignitate prosequeris ut non agere sed ne vix quidem gratias habere tibi possimus. Et quidem quas ingentes tue debemus nobilitati. »

[2] « Non enim in hac civitate (quæ tuo regitur arbitratu tuisque servatur et augetur beneficiis) ut hospites et advene, sed ut liberi et cives a te tractamur... »

[3] « Etenim nunc ea videtur Parisiorum civitas quæ quondam Roma fuit, quam qui vidierint, non urbem quidem aliquam, sed ipsum terrarum orbem se plane fatebantur intuitos. »

[4] Voici le texte exact de ce passage que nous n'avons fait qu'analyser : « Etsi scimus, illustrissime dux, nos indignos esse quibus tua ducalis dignitas se humanam facilemque præbeat, ut nos externos tibique ignotos humanitate (quæ summa est) prosequeris, non tam satis mirari possumus tantam in tanto principe quantum omnis te Gallia admiratur pietate, ut humiles nostras casas, stridentesque impressorias formulas, cum Parisii esses, sponte visendo ad laborem reddere volueris alacriores et eas ita jocundissimo tuo intuitu reficere ut sese fœlices formas cuncta in secula futuras sperarent... »

[5] Jean, deuxième du nom, duc de Bourbon et d'Auvergne, etc., pair et connétable de France, surnommé *le Bon*, était marié avec Jeanne de France, puînée du roi Charles VII, et avait cinquante-deux ans lorsqu'il rendit visite aux imprimeurs de la Sorbonne. Il perdit sa première femme le 4 mai 1482 et mourut le 1er avril 1488, le lendemain de Pâques, à l'âge de soixante-deux ans.

[6] « Deinde si quid nostro labore, studio atque industria hoc in regno (te duce) fœlicissimo valemus, id omne ad celebrandum illustrandumque clarissimum tuum nomen omni studio conferemus... »

Paris; ils expriment maintenant leur reconnaissance à Louis XI pour son accueil si hospitalier dans une lettre dont nous donnons en entier la traduction :

Plaire aux princes, Roi illustre, n'est pas le moindre mérite des hommes, disent les philosophes. Partant de ce principe, nous nous estimerions les plus heureux du monde s'il nous était permis d'offrir quelque présent de notre industrie qui fût digne de Votre royale Majesté, et, si nous pouvions le faire assez convenablement pour mériter d'être offert au premier prince de ce royaume, notre désir serait satisfait.

Vous avez été si bienveillant pour nous, que nous ne pourrons jamais assez faire pour vous remercier comme il conviendrait. Laissant à de plus savants que nous le soin de célébrer jusqu'au Ciel les louanges de votre règne; la bonté et la clémence qui vous sont naturelles, et dont vous usez envers tous et envers nous en particulier, sont telles, que votre bienveillance royale nous entretient dans la plus douce quiétude.

On nous traite ici à Paris, ville capitale de votre royaume, non comme des gens du pays, des habitants ou de simples hôtes, mais en concitoyens jouissant de toutes leurs libertés. Ce traitement est si doux, que nulle part nous ne saurions trouver une plus grande liberté que celle que nous possédons à présent, grâce à vous, Roi très pieux, nous qui, uniquement soutenus par votre clémence, avons le plus vif désir de contribuer à l'illustration de votre très heureux règne en imprimant des livres. Quoique nous ne soyons pas encore en état de le faire assez dignement pour vous plaire, nous ferons de notre mieux, car nous sommes animés de la meilleure volonté pour nous mettre au service de Votre royale Majesté. Cette volonté sera toujours de plus en plus forte, mais nous n'avons presque pas les moyens de l'accomplir. Que peuvent faire, qui puisse être agréable à un prince souverain, des étrangers, d'humbles artisans faisant profession d'art typographique? Que pouvons-nous offrir à un roi si puissant, nous qui sommes pauvres!

La très grande bonté qui vous distingue nous donne la hardiesse de faire hommage de nos personnes et de notre industrie à Votre royale Grandeur, ô Roi très clément Ne pensez-vous pas qu'il est misérable et indigne de se réjouir du malheur des autres et de se repaître du sang des hommes, lorsque rien ne vous y force? La clémence est innée en vous, c'est ce qui fait que votre colère est aussitôt apaisée. La grande clémence qui réside en vous est une vertu qui vous rapproche de Dieu. Qu'est-ce qui vous oblige à être implacable et sourd à la pitié, à renverser tout ce qui se dresse devant vous et, comme le lion, à mépriser vos ennemis qui gisent à terre? Avec cette clémence qui est votre apanage, pardonnez aux vaincus, ô Roi très invincible!

En pardonnant ainsi, vous arrêtez les fureurs horribles de Mars. Épargnez notre sang! Prenez pour exemple votre Père céleste qui, en faisant trembler le monde des éclats de son tonnerre, brisa les dards des Cyclopes contre les rochers et précipita les monstres marins du haut de l'Empyrée.

Quant à nous, Roi très digne, dont la voix des hommes est impuissante à dire toutes les louanges, nous vous rendons non les actions de grâces que nous devrions, mais celles

que nous pouvons vous rendre. Nous vous donnons l'assurance de notre bonne volonté et de notre dévouement, et nous la montrerons toujours à la moindre occasion. Comme gage de notre fidélité, nous vous offrons, avec les marques du plus profond respect, ce livre formé par nos mains. Nous pensons qu'il pourra vous plaire. C'est le «Miroir de la vie humaine», dans lequel, lorsque vous aurez le loisir de le parcourir, vous pourrez, non sans profit et avec plus de plaisir encore, étudier les différentes conditions des hommes, avec leurs diverses vicissitudes, depuis les marches de votre trône royal jusqu'à celles de ceux qui sont soumis à votre sceptre.

Recevez-le, nous vous en supplions, nous, vos très humbles serviteurs, non sous la forme d'un présent qui est vraiment trop petit, mais comme gage du bon vouloir qui nous anime et du dévouement avec lequel nous nous appliquons à respecter Votre royale Majesté pour la vénérer et l'aimer, comme nous le ferons toujours de plus en plus.

De votre ville de Paris, le x des calendes de mai, de l'an mil quatre cent soixante et douze. Imprimé par les mains de vos tout dévoués Martin, Ulric et Michel [1].

[1] Nous donnons ci-après le texte original de cette lettre : « Principibus posse placere, non ultimum viris esse laudem philosophorum testatur sententia, rex inclyte. Qua inducti, nos longe futuros speraremus fœlicissimos si nostra industria muneris quippiam regali tua majestate dignum et effingere et formatum regie sublimitati satis digne possemus offerre quo tibi primario hujus regni principi placuisse nostris animis id expetentibus valeremus. Quippe qui tanta in nos beneficentia est ut nihil unquam satis dignum tuæ magnificentie aut agere aut referre possimus. Nam ut divinas regii tui sceptri laudes nobis doctioribus extollendas relinquamus, tanta est in te, tum in omnes, tum in nos pietas atque clementia ut alii regia tua benignitate placidissime foveantur. Nos vero in regni tui principe urbe Parisia, non ut inquilini, non ut incole, non ut hospites sed ut concives liberi tractemur. Et ita quidem benigne ut nusquam nobis gratior extet libertas quam sub te rege piissimo, qui sola tua freti clementia libris imprimendis regnum hoc te rege fœlicissimum illustrare magnopere desyderamus. Quo studio et si placere tibi non satis digne valemus profitebimur tamen ingenue, voluntate nobis summam non deesse regie tue sublimitati inserviendi, majorem semper affuturam, facultatem autem prope nullam. Quid enim summo principi gratum satis agant externi, humilesque artis impressorie professores? Quid potentissimo regi, inopes? Summa tamen innata tibi pietas audaciam nobis prestat nos, nostramque industriam regiæ celsitudini tuæ dedicandi, rex clementissime. Nempe quid te monet vel pœnis hominum vel sanguine pasci, turpe fœdumque putare? Clementia tibi innata. Quid facit ut deponas ocius iram quam moveas? Summa in te clementia quæ te deo proximum efficit. Quid tandem te docet precibus nunquam inplacabilem esse, obvia prosternere, prostrataque leonis instar despicere? Clementia hac das veniam victis, rex invictissime. Hac exortante, Martis horrificos coerces calores, etherei patris imitatus exemplum qui sonoro tonitrui cuncta concutiens, Cyclopum spicula in scopulos et monstra maris e summa cæli arce jaculatur, nostri parcus cruoris. At vero (dignissime rex! cujus laudem vox humana non capit) ut tibi non quas debemus, sed quas possumus gratias agamus, nostre quoque voluntatis quam spondemus semperque exhibebimus, emineat apud te aliquod indicium, observantiæ nostræ pignus quod nostris effinximus manibus, tibi offerimus summa cum reverentia. Sperantes id tue benignitatis non ingratum futurum. Est nanque Vite speculum humanæ in quo et regii tui solii et hominum tuo sceptro subjectorum varios casus varia quoque rerum discrimina quandoque per ocium non summo sine fructu, majore cum jocunditate speculabere. Quod suscipias oramus a nobis tuis mancipiolis, non pro numeris (*sic*) specie quod perquam exiguum est, sed pro animi nostri voluntate quo regium tuum numen observare,

Cette lettre peut se passer de commentaire. L'imprimerie de Paris avait fait ses preuves. Elle entrait dans une phase nouvelle en se plaçant sous la plus haute des protections, celle du roi. C'est à ce moment que La Pierre paraît s'être retiré.

Bien accueillis, traités avec toutes sortes d'égards, nos trois imprimeurs, pénétrés de reconnaissance, déclaraient que nulle part ailleurs ils ne pouvaient se trouver mieux que dans la bonne ville de Paris, et qu'ils entendaient s'y fixer pour imprimer des livres qui ajouteraient à son renom et à la gloire du souverain. Aucun historien de l'imprimerie n'a connu le texte que nous venons de donner. Seul Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, l'a laissé soupçonner. Il dit, page 310 de son *Addition à l'histoire de Louis XI,* que les imprimeurs de Paris « mirent premièrement soubs leur presse le *Speculum vitæ humanæ Roderici Zamorensis episcopi,* qu'ils dédièrent audit Louis XI, comme premier et asseuré tesmoignage de leur industrie ».

Chevillier, bibliothécaire de Sorbonne, dans son *Origine de l'Imprimerie de Paris,* page 49, commente avec beaucoup de bon sens cette assertion : « J'aurois, dit-il, bien voulu voir cette épître dédicatoire à Louis XI. Il faut qu'elle n'ait été mise qu'à l'exemplaire qu'ils présentèrent au Roy, et qui ne se trouve plus. Elle n'est point dans les deux que j'ai vus, dans celui qui est en Sorbonne, ni dans celui qui est aux Célestins de Paris. J'accorderois volontiers que le *Zamorensis* fut imprimé le premier, n'étoit que le caractère me paroît avoir déjà beaucoup servi et bien plus usé qu'aux Épîtres de Gasparin. »

Ces réflexions critiques sont on ne peut plus justes. Cependant Naudé disait vrai. La lettre à Louis XI, qu'il avait entrevue et dont la date lui échappait, existait bel et bien. Après avoir été égarée pendant plus de deux cent cinquante ans, elle vient d'être enfin retrouvée à Londres, dans un exemplaire du Musée Britannique, en compagnie de deux autres qu'on ne connaissait pas, celle destinée à Robert d'Estouteville, représentant la Ville de Paris, si hospitalière envers de pauvres artisans étrangers, et celle adressée au duc Jean de Bourbon, qui honora de sa visite le premier atelier parisien,

venerari et colere studemus, semperque majorem in modum studebimus. Tua in Lutetia, x kal. maii anni millesimi quadringentesimi secundi supra septuagesimum, manibus tibi deditissimorum Martini, Udalrici atque Michaelis impressum. » — « Christianissimo Francorum regi divo Ludovico quarto (*sic*) Germani librorum impressores Parisienses perpetuo se devovent servituros. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

non sans y avoir probablement laissé des marques de sa munificence[1]. Aucun autre exemplaire du *Speculum vitæ humanæ*, à notre connaissance, ne contient ces lettres, précieux documents pour l'histoire de la typographie parisienne.

Revenons à Fichet. Après son retour d'Amboise, nous le trouvons plongé dans la lecture de Platon, dont il ne connaissait pas encore toutes les beautés, comme il l'écrit le 4 avril à son ami Bessarion[2]. Il fait faire, par un de ses calligraphes, une copie, en petit format de poche, des Lettres de Platon, qu'il offre le 13 mai[3] à un autre de ses amis, Jean Choart de Buzenval, chancelier du duc de Calabre, qui avait été auparavant vice-prévôt de Paris. C'est vers cette époque qu'on peut placer l'impression d'une édition des Lettres de Platon, traduites en latin par Leonardo Bruni d'Arezzo, qui fut faite à Paris. Dans la lettre précitée du 4 avril, Fichet parle de son intention de publier un Platon, pour lequel il sollicite une préface de Bessarion. On en tirera des exemplaires sur vélin, comme pour les *Orationes* de son ami, qui seront donnés aux bibliothèques publiques des collèges de Paris pour être lus et conservés jusqu'à l'âge le plus reculé. Il en fera les fonds et compte sur la vente d'une partie des volumes pour l'aider à couvrir une portion des frais[4]. Fichet ne paraît pas avoir donné suite à ce projet. Les Lettres de Platon, sans préface, formant un petit volume in-quarto de 49 feuillets de 23 lignes par page, remplacèrent l'édition projetée. On lit à la fin ce distique :

Discite rectores divinitus ore Platonis
Quid vos, quod cives reddat in urbe bonos.

Vous qui êtes la classe dirigeante, apprenez, par la bouche du divin Platon, comment vous et les citoyens de cette ville pouvez devenir encore meilleurs.

[1] C'est ce que l'on peut inférer du passage suivant, contenu dans l'épître des imprimeurs, où il est question de leurs presses, auxquelles le duc voulut donner une plus grande activité : « . . . Reddere volueris alacriores et eas ita iocundissimo tuo intuitu reficere ut sese fœlices formas cuncta in secula futuræ sperarent. . . ostendis. . . ut solus istæ benivolentiæ, benificentiæ, atque magnificentiæ copiam non habeat qui non digne petierit. . . »

[2] « . . . Ejusque legendi tanta me rapuit aviditas ut artem dormiendi per has Paschales noctes quæsitam non mihi sed me hospiti quidem Platoni invenierim. Ille me rerum venustissimarum admiratione quæ nunquam legissem tenuit imprimis attentum. . . » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 10e lettre.)

[3] « Magni divinique Platonis epystolas meo nomini jussi tibi reddi. . . has si quidem ut tibi vel domi vel ruri facile in manibus essent enchyridionis instar transcribi feci. » (*Lettre de Fichet à Jean Choart.* Bibliothèque nationale. Manuscrits latins, nº 16,580.)

[4] « . . . Sumptum etiam aliquem nedum operam dabo ut ex isto mihi reddito interea complures ab impressoribus nostris Platones cudantur. In membranis quoque si facultas tulerit numerum aliquem imprimi faciam quemadmodum in Orationibus tuis feci. »

C'était une allusion délicate aux bons traitements que les imprimeurs recevaient des Parisiens et dont ils les remerciaient sur tous les tons.

Dans le même ordre d'idées morales et philosophiques, sortit des mêmes presses la traduction latine des Lettres de Phalaris, Brutus et Cratès, en un volume petit in-quarto de 82 feuillets. On lit, à la fin, ces vers du correcteur Erhard Windsberg en l'honneur de l'imprimerie et des imprimeurs de la Sorbonne, ses amis :

ERHARDI VUINSBERG EPIGRAMMA
AD GERMANOS LIBRARIOS EGREGIOS MICHAELEM, MARTINUM ATQUE UDALRICUM.

Plura licet summæ dederis Alemannia laudi
At reor hoc majus te genuisse nihil
Quam prope divinam summa ex industria fingis
Scribendi hanc artem multiplicans studia.
Fælices igitur Michael, Martineque semper
Vivite et Ulrice hoc queis opus imprimitur.
Erhardum vestro et non dedignemini amore
Cui fido semper pectore clausi eritis.

ÉPIGRAMME D'ERHARD WINDSBERG
AUX HABILES IMPRIMEURS ALLEMANDS MICHEL, MARTIN ET ULRICH.

Bien que tu possèdes plus d'un titre à nos louanges, je ne pense pas, ô Allemagne, que tu aies inventé rien de plus grand que ce nouvel art d'écrire presque divin que tu pratiques de la façon la plus industrieuse et qui multiplie les moyens de s'instruire.

Puissiez-vous vivre toujours heureux, Michel, Martin et toi aussi Ulrich, vous qui avez imprimé ce livre! Conservez votre amitié à Erhard, qui portera toujours votre souvenir dans son cœur.

Après les philosophes, ce fut le tour des poètes. Le goût du nouveau correcteur Erhard Windsberg pour la poésie fut, sans doute, pour quelque chose dans ce choix. On imprima dans l'atelier un texte des Bucoliques et des Géorgiques de Virgile, en un grand in-quarto ou plutôt petit in-folio de 49 feuillets de 32 lignes par page, de même dimension en hauteur que le *Speculum vitæ humanæ*. On vit encore paraître un Juvénal auquel on ajouta les Satires de Perse. L'édition imprimée fut précédée d'une copie manuscrite de Juvénal, richement enluminée sur vélin, avec un commentaire, accompagnée de distiques d'Erhard, qui fut présentée au chancelier Pierre Doriole.

Le livre imprimé n'avait pas encore détrôné tout à fait le livre manuscrit. Il fut d'usage, longtemps encore après l'invention de l'imprimerie, d'offrir aux têtes couronnées et aux grands personnages un livre manuscrit sur beau vélin enluminé, au lieu d'un volume imprimé, considéré encore comme trop vulgaire. C'est ainsi que certaines éditions de la Sorbonne ont été précédées de copies manuscrites comme la Rhétorique de Fichet, dont un exemplaire, avec une belle miniature occupant toute la première page, fut présenté à Charles, comte du Maine, prince royal, au lieu d'un exemplaire imprimé [1], et les Lettres de Platon, qui furent offertes en un petit manuscrit que Fichet fit faire exprès, en l'accompagnant d'une lettre pour le chancelier du duc de Calabre, Jean Choart de Buzenval. Les Harangues de Bessarion furent présentées à Louis XI par Fichet en personne, sous forme d'un riche manuscrit miniaturé, avec le portrait du roi [2]. C'est par dérogation à cette règle de l'étiquette, que les imprimeurs parisiens offrirent au souverain le *Speculum vitæ humanæ* comme échantillon de leur industrie, en ayant soin de s'excuser de ne pouvoir faire mieux, parce qu'ils étaient pauvres, et rien ne nous dit que le volume, ainsi présenté, ne fut pas un exemplaire tiré sur vélin et enluminé, imitant autant que possible un manuscrit, car le livre récemment découvert n'est pas l'exemplaire royal, mais un volume ordinaire dans lequel un curieux du temps a recueilli les trois lettres de dédicace aux personnages ci-dessus nommés.

Le manuscrit de Juvénal fut offert au chancelier Pierre Doriole, qui venait d'être élevé à cette dignité le 6 juin 1472. Ce n'est donc que six semaines ou deux mois après que cette copie put être terminée et présentée à ce haut personnage. L'édition imprimée contient en plus les Satires de Perse,

[1] Ce manuscrit de la Rhétorique de Fichet, qui suit exactement l'imprimé, est conservé dans la bibliothèque grand-ducale de Gotha. On trouvera un fac-similé de la miniature dont il est orné, page 122 de l'ouvrage déjà cité de Jules Philippe : *Origine de l'Imprimerie de Paris.*

[2] Voici la description du manuscrit des *Orationes*, avec les détails de la manière dont ce présent fut reçu par Louis XI, d'après la lettre de Fichet, datée du château d'Amboise, le 12 des calendes d'avril (22 mars 1472) : « Orationes tuas quam apparatissimas potui reddidi serenissimo Regi... Gracioso equidem vultu librum tuum excepit, legitque parumper prefatiunculam quam operi tuo prescripsi. Revolutis dein membranis, picturas et imagines in marginibus sparsas cominus inspexit. Tum glosulas in oratione Demosthenis a te quidem positas fere singulas legit. Erant enim auro varioque colore in contextu orationis interjecte..... Reversus ad codicis principium disticon ter quaterque resumpsit quod in calce regie imaginis scriptum repperit... A secretis qui aderat librum custodiendum accepit. » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 9[e] lettre.)

mais n'a pas le commentaire qui figure dans le manuscrit. Elle a dû paraître après. On lit à la fin ces vers du correcteur Erhard Windsberg en l'honneur des imprimeurs et dans le style des distiques qu'il avait composés pour les Lettres de Cratès :

Erhardi Tetrastichon ad Germanos librarios ingenuos.

Ecce tibi princeps Satirorum codice parvo
Persius arte nova impressus et ingenue.
Fœlices igitur Alemannos arte magistra
Qui, studia ornantes, fertis in astra gradum.

Tétrastique d'Erhard aux habiles imprimeurs allemands.

Voici pour ton usage, dans un petit volume, le prince des satiriques, Perse, qui vient d'être imprimé par l'industrie de l'art nouveau.

Heureux Allemands qui, grâce à votre art magistral, donnez du relief aux études et vous élevez jusqu'aux étoiles!

A partir de ce moment, la direction littéraire paraît manquer à l'atelier de la Sorbonne. On sentait que La Pierre n'était plus là. Fichet dut être étranger à la publication du Juvénal et du Perse, et probablement aussi du Virgile. Il était absorbé par d'autres préoccupations et ne songeait qu'à préparer les voies pour la réalisation du projet du cardinal Bessarion : la réconciliation des princes avec le roi, et la croisade contre les Turcs. L'appel à la clémence, qu'on peut lire dans la lettre des imprimeurs au roi, doit avoir été dicté par lui dans ce but. Depuis plus d'un an, il distribuait dans toute l'Europe les exemplaires des Harangues de son grand ami, qu'il avait fait imprimer à ses frais; il entretenait une correspondance active avec Bessarion; il sondait le terrain autour de la personne du roi, auprès de ses conseillers et de ses familiers, ne négligeant rien pour arriver plus sûrement à son but. Lorsqu'il jugea le moment favorable, il en informa son ami et lui suggéra l'idée de se faire nommer légat en France par le pape, afin de pouvoir, sous prétexte d'affaires pendantes à régler entre le Saint-Siège et le roi de France, exposer lui-même son plan de pacification à Louis XI. Non sans peine, il décida Bessarion, vieux et infirme, à passer les Alpes. Reçu en audience aussitôt son arrivée à la cour de France, le cardinal trouva le roi bien disposé lorsqu'il l'entretint des affaires ecclésiastiques de la cour de

Rome; mais, quand il aborda la question de la croisade et de la réconciliation avec les princes, Louis XI changea de visage, ne voulut rien entendre et finalement congédia son interlocuteur d'une façon assez brusque, disent les historiens.

Cet échec inattendu bouleversa le cardinal. Profondément découragé, il reprit le chemin de l'Italie, dès les premiers jours de septembre, en compagnie de son fidèle Fichet, qui avait juré de ne jamais l'abandonner, quoi qu'il arrivât [1]. Fichet tint parole, mais il ne devait plus revoir Paris, ni sa chère Sorbonne où il avait fondé l'imprimerie. Le 13 septembre, ils arrivaient tous deux à Lyon. De cette ville, Bessarion écrivit au pape pour l'informer de l'insuccès de sa mission. Miné par le chagrin, il tomba malade à Turin et mourut en route à Ravenne, le 18 novembre 1472. Fichet arriva seul à Rome pour annoncer à Sixte IV la fatale nouvelle. Le pape le retint auprès de sa personne et, pour le récompenser de son dévouement, le nomma son camérier et le gratifia en même temps d'une pension.

Les imprimeurs se trouvèrent abandonnés à eux-mêmes; mais ils s'étaient ménagé, dans les derniers temps, de puissants protecteurs. Forts de cet appui, ils redoublèrent d'activité et publièrent encore quatre ou cinq volumes avec les caractères des premiers livres imprimés à la Sorbonne : un texte des Comédies de Térence, in-folio de 86 feuillets de 32 lignes par page; deux opuscules petit in-quarto, d'Æneas Sylvius Piccolomini, *De curialium miseria* (34 feuillets seulement de 23 lignes), et l'*Historia de duobus amantibus* (44 feuillets de 23 lignes); l'ouvrage de saint Ambroise sur les Devoirs (*De Officiis*), suivi du Traité des Vertus (*De Virtutibus*), faussement attribué à Sénèque, in-folio de 94 feuillets de 32 lignes; enfin le *Sophologium*, de Jacques Legrand (*Jacobi Magni*), in-folio de 217 feuillets, également de 32 lignes. Il n'y a aucun indice qui puisse nous guider pour assigner un rang quelconque à ces impressions. Les deux petits opuscules d'Æneas Sylvius sont peut-être plus anciens que nous ne l'indiquons, et pourraient prendre date entre les Lettres de Platon et celles de Phalaris, le caractère paraissant moins fatigué que dans le Térence et le *Sophologium*. Le saint Ambroise a pu paraître aussi avant le Virgile; mais, nous le répétons, l'absence de toute indication que pourrait

[1] « Hic ego de me unum tibi polliceor cujus ante tribunal Christi has meas litteras testes fore volo. Nunquam te deseram, non vivum, in periculis, neque mortuum... » (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 9e lettre, déjà citée, datée du château d'Amboise.)

nous donner une préface ou une pièce de vers ne nous permet pas de nous prononcer d'une façon assez sûre. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la correction est moins soignée que dans les impressions précédentes. Le Térence paraît négligé; les vers y sont imprimés comme de la prose; une ligne entière a été sautée par le compositeur au 29ᵉ feuillet recto du premier des opuscules d'Æneas Sylvius, et est ajoutée à la main dans les exemplaires; semblable omission, commise au feuillet 187 verso du *Sophologium*, est rétablie de la même manière; d'autres corrections à la plume se remarquent encore dans ce dernier volume

Il est probable qu'après le départ de Fichet, les imprimeurs restèrent encore quelque temps dans le local qu'ils occupaient à la Sorbonne. Jean Royer, qui avait succédé à La Pierre comme prieur en 1471 et qui était bibliothécaire en 1472, a pu les y maintenir jusqu'à la fin de son mandat, qui expirait le 25 mars 1473. Nous ne savons rien de positif à cet égard. Royer était un ami intime de Fichet, et le seul avec qui celui-ci fût en correspondance suivie après avoir quitté la Sorbonne. Peut-être nos typographes avaient-ils quitté plus tôt ce toit hospitalier? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1473 ils ne datent plus aucun de leurs livres de la Sorbonne et que nous les trouverons ensuite établis à proximité, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Soleil d'Or*, où nous aurons à les suivre.

On a prétendu que le gros caractère romain gravé par eux, d'après les modèles qui leur auraient été fournis par le prieur La Pierre, était la propriété de la Sorbonne et qu'il avait été fondu en lingots après qu'ils eurent quitté la maison. La vérité est que ces premiers types, gravés à la hâte, n'avaient pas de pleins assez forts et résistaient mal au choc de la presse sur un papier aussi épais et nerveux que celui dont on se servait. Ils se détérioraient de jour en jour, et il devenait urgent de les changer. C'est ce que l'on fit plus tard en adoptant un caractère gothique avec des déliés et des pleins plus larges et résistants, n'ayant pas les inconvénients de l'ancien. La lettre gothique était d'ailleurs plus conforme au goût français de l'époque. Les livres que nous venons de décrire ont tous été exécutés avec le même caractère romain; c'est la première manière de nos imprimeurs.

Contrairement à une opinion accréditée dans le monde bibliographique, la Sorbonne ne s'est occupée en aucune façon de faire venir des imprimeurs à Paris et n'eut aucune dépense à supporter de ce chef. Tous les registres de

délibérations de la Sorbonne ont été examinés et sont restés muets à cet égard; les comptes de la maison, qui font mention des plus petits détails, ont été fouillés et ne contiennent rien qui puisse faire soupçonner une participation quelconque à l'établissement de l'imprimerie. Les modestes revenus de la Sorbonne, avec lesquels elle avait peine à entretenir les professeurs, ne lui permettaient pas, d'ailleurs, de subventionner des étrangers; on était même souvent obligé de recourir à des emprunts. Les imprimeurs furent tout simplement «reçus» dans la maison, comme dit le bibliographe sorbonniste Chevillier; voilà tout. Il demeure donc bien établi à présent que le mérite et la gloire d'avoir introduit l'imprimerie en France revient conjointement à Jean de La Pierre et à Guillaume Fichet. Le premier a conçu l'idée, l'autre l'a mise à exécution. Selon nous, Fichet est celui qui a contribué de sa bourse aux frais de premier établissement. Il avait des ressources qui lui permettaient, plutôt qu'à La Pierre, de subvenir à la dépense. Outre ses modestes émoluments de professeur, il touchait le revenu du bénéfice ecclésiastique d'Aunay, que lui avait procuré l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, un de ses bienfaiteurs. Depuis plus de dix ans, Jean Rolin, évêque d'Autun, son grand protecteur, lui fournissait avec largesse tout l'argent dont il pouvait avoir besoin. Au mois de janvier 1469, lorsqu'il fut envoyé avec Gilles des Alvets en mission secrète en Italie, par Louis XI, auprès du duc de Milan, Galéas-Marie, il avait reçu de ce dernier en présent la somme de 200 ducats d'or.

Fichet était donc en mesure de faire les avances nécessaires. Les lettres-préfaces, dont nous avons donné des extraits, nous le montrent recevant les épreuves du premier livre, comme échantillon du travail des nouveaux industriels, et donnant des ordres pour les ouvrages à imprimer; c'est lui qui commande, même à son ami La Pierre. Il fait imprimer à ses frais, comme nous en avons la preuve, les Harangues du cardinal Bessarion [1]. La Rhétorique a dû paraître dans les mêmes conditions, et il se sert de la presse qu'il a chez

[1] Bessarion avait remis 15 ducats au messager de Fichet à Rome, pour payer les frais d'impression de ses Harangues. Fichet se fâche et ne veut rien recevoir. Il dit qu'il a eu les comptes des imprimeurs, qu'il a réglé la dépense et ne veut pas entendre parler de l'argent de Bessarion : «Unum illud impatientissime tuli quod a te ducatos xv N. nuncius) meus desumpsit..... Ne rationem quidem ullam habere pecunie tue proinde volui. De sumptu, de stipendio facto rationem habui singulaque dissolvi. De tuis ducatis ne verbum quidem audire volui...» (*Correspondance de Fichet et de Bessarion*, 10[e] lettre.)—Dans une lettre précédente (9[e] lettre déjà citée), Fichet dit qu'il a déjà distribué 46 exemplaires des *Orationes*, qu'il a donnés gratis. (Voir p. 31, note 2.)

lui, à sa portée, pour faire imprimer des lettres particulières de dédicace aux personnages qui en recevront des exemplaires par les messagers spéciaux qu'il leur enverra. C'est bien à la Sorbonne que tout ceci se passe. Les lettres sont datées de la maison, et l'une d'elles, la lettre d'envoi de la Rhétorique au cardinal Bessarion, porte expressément que l'ouvrage a été composé et imprimé dans la maison de Sorbonne, à Paris, en 1471 (*In ædibus Sorbonæ, Parisii scriptum impressumque anno uno et septuagesimo quadringentesimo supra millesimum*). L'existence d'un atelier dans les bâtiments de la Sorbonne en 1471 ne peut donc être contestée; tout concorde pour prouver que Fichet en était à ce moment le commanditaire.

Un très grand espace n'était pas nécessaire pour loger le matériel de l'imprimerie : on n'avait qu'une sorte de caractère. La composition aurait pu se faire dans une pièce; la presse, les formes et les autres accessoires pouvaient tenir dans deux autres chambres, qui auraient été mises à la disposition des imprimeurs dans l'appartement ou logis du prieur, eux-mêmes ayant leur gîte à l'hôtellerie voisine. La lettre de Fichet à La Pierre, placée en tête du premier livre imprimé à Paris, dans laquelle il le félicite d'avoir eu la bonne idée de faire venir de son pays des imprimeurs qui remplacent avantageusement les copistes, se termine par cette phrase : «Ta demeure est l'asile même de l'étude et de la science.» Ce passage semblerait indiquer que l'atelier se trouvait dans la maison habitée par La Pierre à la Sorbonne. Le local était modeste et expliquerait bien les «petites chambres» (*humiles casas*) dont il est fait mention dans la lettre qui relate la visite faite par le duc Jean de Bourbon à l'atelier des imprimeurs en 1472.

D'après Madden, les imprimeurs auraient été installés dans le corps de logis séparé des autres constructions et affecté à la «librairie» ou bibliothèque du collège. «Tout porte à croire, dit-il, que c'était là ou dans le voisinage immédiat que se trouvait la première imprimerie de Paris. En effet, l'espace semble manquer ailleurs, et cet emplacement isolé, situé derrière la chapelle et derrière les maisons de la rue Saint-Jacques, était aussi favorable aux lecteurs de la bibliothèque qu'aux trois étrangers que la multitude indiscrète aurait distraits dans l'exercice de leur art, si curieux à voir et si facile à troubler.»

Chevillier, qui devait être bien renseigné, nous apprend[1] que «ce fut dans

[1] *Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 48; ouvrage cité.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le même endroit du collège de Sorbonne, où nos trois premiers imprimeurs avoient travaillé, que Gérard Morrhy, Allemand [1], établit son imprimerie et dressa des presses soixante ans après». Un passage d'une lettre de ce typographe à Érasme, datée du 30 mars 1532, va nous fixer sur ce point : «Voici trois ans, dit-il, que je suis en relations très fréquentes avec les théologiens, puisque je demeure dans leur propre maison [2].» La maison désignée était dans la rue de Sorbonne (*in vico Sorbonico*), alors fermée par des portes aux deux extrémités, et devait se trouver dans le périmètre qui va de la place actuelle de la Sorbonne au passage du même nom, le bas de la rue étant occupé par des jardins [3].

Le matériel d'imprimerie et les caractères devaient appartenir à Fichet, qui avait fait les avances nécessaires. Les imprimeurs avaient le droit de s'en servir et travaillaient à façon pour Fichet. Ce dernier réglait les impressions faites pour son compte, après déduction des exemplaires vendus par les imprimeurs; c'est ce qui paraît ressortir de l'un des passages de sa correspondance avec Bessarion [4]. Lorsque Fichet quitta définitivement Paris, la situation dut être liquidée. Les imprimeurs s'établirent ailleurs et créèrent un nouveau matériel.

De 1470 à 1473, dans une période de près de trois ans, ils avaient imprimé vingt-deux volumes, dont voici la liste, année par année :

En 1470. — *Gasparini Epistolæ*. – *Gasparini Orthographia*.

En 1471. — *Sallustius*. – *Florus*. – *Bessarionis Orationes*. – *Ficheti Rhetorica*. – *Augustini Dathi Eloquentiæ præcepta*. – *Ciceronis Orator*. – *Valerius Maximus*. – *Laurentii Vallæ Elegantiæ linguæ latinæ*. – CICERO. *De Officiis; De Amicitia; De Senectute; Paradoxa; Somnium Scipionis*.

[1] La forme véritable de son nom est *Gerryt Morrhe* ou *Morre* et non *Morrhy*, comme l'a écrit Chevillier. Morrhe était originaire des Pays-Bas, de Kampen (*Campensis*), dans l'Overijssel. (Voir OMONT, *Gérard Morrhe, imprimeur parisien*, 1530-1532, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1891; t. XVIII, p. 133-144.)

[2] «... Cum theologis versor frequentissime, nimirum qui in ædibus illorum habitem. *Parisiis, ex vico Sorbonico, 30 Martii 1532.*» — D'après Alfr. Franklin, Luther écrivait : «C'est à Paris que se trouve la plus célèbre et la plus excellente école... Les théologiens y ont à eux le lieu le plus agréable de la ville; une rue particulière, fermée de portes aux deux bouts; on l'appelle la Sorbonne.» (*La Sorbonne, ses origines, etc.*; Paris, L. Willem, 1875; in-8°, p. 125.)

[3] Voir, dans l'atlas de l'ouvrage cité de Madden, le *Plan du quartier de la Sorbonne en 1470*.

[4] Voir, p. 50, note 4 relative à l'impression projetée d'un Platon.

En 1472 et au commencement de 1473. — *Ciceronis Tusculanæ Quæstiones.* — *Roderici Zamorensis Speculum vitæ humanæ.* — *Platonis Epistolæ.* — *Phalaridis, Bruti et Cratis Epistolæ cynicæ.* — ÆNEAS SYLVIUS. *De Miseria curialium; De duobus Amantibus.* — *Virgilii Bucolica et Georgica.* — *Juvenalis et Persii Satiræ.* — *Terentii Comædiæ.* — *Ambrosius de Officiis et Seneca de quatuor Virtutibus.* — *Jacobi Magni Sophologium.*

D'après un calcul fait par Madden, ce premier atelier aurait produit environ une feuille par jour. Comme détail technique, nous avons remarqué que les cahiers des livres que nous venons d'énumérer sont généralement disposés en *quinternions*, formant 10 feuillets encartés ou 20 pages. « C'est, dit Auguste Bernard, une idée assez singulière que celle de diviser un in-quarto par cahiers de 20 pages; mais c'était un usage emprunté aux in-folio et qui nécessitait une combinaison particulière pour l'imposition et le tirage. Ce dernier se faisait sans doute par *forme*, de sorte qu'on devait couper et séparer les feuilles au lieu de les plier seulement, de manière à en former de doubles feuillets immédiatement. Cela devait être, au reste, plus commode que l'usage ordinaire, surtout pour le vélin que le couteau de la plieuse n'aurait pu entamer. » Il est plus probable que cette manière de former des cahiers in-folio de cinq feuilles, empruntée à l'atelier mayençais de Fust et Schoyfer, était indispensable pour la reliure. On comprend donc qu'il devait en être de même pour le format in-quarto, puisque les feuillets, de surface une fois moindre, il est vrai, que ceux de l'in-folio, n'en sont pas moins composés du même papier et forment la même épaisseur pour le dos d'un volume à relier.

L'historien suisse J.-A. de Balthazar a créé, le premier, au XVIIIe siècle, une légende[1], que l'on a amplifiée depuis, et d'après laquelle nos trois imprimeurs seraient venus de Beromunster-en-Argau, où le chanoine Hélias de

[1] C'est dans le *Musæum virorum Lucernatum fama et meritis illustrium* (Lucerne, 1777, in-4°) que l'on trouve cette assertion, qui ne repose sur aucune preuve sérieuse. De Balthazar écrivit, à ce sujet, une lettre au baron de Zurlauben, le 26 novembre 1779. Mercier de Saint-Léger a inséré un extrait de la lettre de Balthazar dans les additions manuscrites (p. 43) de son exemplaire du *Supplément à l'Histoire de l'Imprimerie*, de Prosper Marchand. En 1788, le libraire Leclerc, dans son *Supplément au Dictionnaire historique de Ladvocat*, nous dit que Gering était venu de Munster-en-Argau, canton de Lucerne. Nous avons déjà prouvé que Gering était de Constance ou des environs, et que l'étudiant de Bâle, originaire de Munster-en-Argau, que l'on avait identifié sans réflexion avec notre imprimeur, ne s'appelait pas Gering, mais *Gernud* ou *Gerund*. (Voir p. 18, note 3.)

Lauffen avait monté une imprimerie. Il n'y a qu'un inconvénient à ce système, c'est que le premier volume sorti de cette presse porte la date du mois de novembre 1470. Depuis plusieurs mois, Friburger, Gering et Crantz étaient installés à Paris et y avaient déjà imprimé leur premier livre. Ils ne pouvaient avoir fait leur apprentissage et connaître à fond leur métier dans un atelier qui n'existait pas encore et qui n'a produit qu'après eux. Partant de cette donnée fausse, on a imaginé, depuis, que le prévôt du chapitre de Bérone, Joost de Sillinnen, qui devint plus tard évêque de Grenoble, était l'agent stipendié de Louis XI, et que ce serait lui qui aurait envoyé les imprimeurs à Paris, d'après les instructions secrètes du monarque.

Les choses se sont passées beaucoup plus simplement. Ni le roi, ni la Sorbonne n'ont eu à s'occuper de l'affaire. La Pierre et Fichet ont tout fait et tout pris sur eux, comme on a pu s'en convaincre d'après leurs lettres, qui reflètent en quelque sorte leurs conversations dans l'atelier et sont le témoignage vivant de l'enthousiasme et de la foi qu'ils avaient dans l'avenir du nouvel art. Il est très probable qu'il y a eu derrière eux de grands personnages, non pas les chanoines de Bérone, que désignent Madden et Deschamps, mais le cardinal Rolin, grand ami des lettres, qui certainement a dû aider Fichet dans cette entreprise généreuse, le duc Jean de Bourbon, qui paraît s'être intéressé tout particulièrement aux travaux des premiers imprimeurs parisiens, et peut-être aussi Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, au nom de la cité à laquelle ils offrirent les prémices de leurs labeurs. Le roi Louis XI ne vient qu'après eux, et encore sa protection ne fut-elle pas spontanée, mais préparée et sollicitée d'abord par les imprimeurs eux-mêmes, puis par de grands dignitaires, officiers de la couronne, comme nous l'avons déjà dit.

CHAPITRE III

L'IMPRIMERIE A PARIS

ATELIER DU *SOLEIL D'OR* DE LA RUE SAINT-JACQUES

(1473-1483)

Les imprimeurs quittent la Sorbonne. — Leur nouvelle demeure. — Renouvellement du matériel. — Nouveaux travaux. — Les imprimeurs se font naturaliser. — La première Bible imprimée en France. — Fin de la première association. — Substitution du caractère romain au gothique. — Un nouvel associé. — Gering reste seul à la tête de l'atelier.

Après avoir quitté la Sorbonne, les imprimeurs s'installèrent pour leur propre compte à l'enseigne du *Soleil d'Or,* dans une maison de la rue Saint-Jacques, presque en face de la rue Fromentelle et au-dessus de l'église Saint-Benoît. Ils renouvelèrent leur matériel et, à partir de 1473, adoptèrent des types de forme gothique. « Ce sont, dit Auguste Bernard, des caractères de transition qui se rapprochent beaucoup de ceux de Schoiffer, mais qui sont encore un peu romains. » Ce caractère a environ 11 points. Nous donnons ci-dessous l'alphabet de ces lettres nouvelles avec leurs signes particuliers :

A B C D E F G H I L M N O P P Q R

S T V X Y Z   abcdefghijklmnop

q r ꝛ f s t u v x y z   ff ... .:/-()

[illegible]

[illegible]

Le premier livre daté, imprimé avec cette nouvelle fonte, fut le *Manipulus Curatorum* ou Manuel des Curés, par Guy de Montrocher, achevé le 21 mai 1473. Il est dit, à la fin, que le volume fut achevé heureusement et complètement terminé (*completus*) à Paris, par d'industrieux libraires maîtres en art

d'impression (*per industriosos impressorie artis librarios atque magistros*), Michel de Colmar, Ulrich Gering et Martin Crantz. Les typographes sont nommés dans le même ordre que sur le premier livre imprimé à la Sorbonne, Friburger en tête. Ils ne sont pas désignés simplement par leurs prénoms comme précédemment; pour deux d'entre eux, Gering et Crantz, on a ajouté pour la première fois leur nom patronymique; Friburger est appelé Michel de Colmar (*Michael de Columbaria*).

ꝙ obſeruatoribus iſtoꝝ preceptorū
dabunẗ ſeptem dotes glorie in pa-
radiſo·tres ex parte anime,et qua
tuor ex parte corporis· Prima dos
ex parte anie ē clara viſio dei·ſcꝫ ꝙ
videbimus deum clare ſine aliquo
velamine·Et in iſta viſione conſiſtit
tota noſtra bt̄itudo·Vñ auguſtinꝰ
viſio eſt tota merces·Et iſta clara
viſio ſuccedit viſioni fidei· Ita di-
cit paulus apl's· videmus nunc(ſcꝫ
in vita iſta)ꝑ ſpeculum in enigma-
te(ſcꝫ fidei)tunc autē(ſcꝫ in paradi
ſo)facie ad faciem·Secunda doſ ex
parte anime eſt firma tentio· quia
ſcꝫ ita firmiter tenebimus deum/
ꝙ nullo mō timebimus eum amittē
Et de iſta tentiōe dicit̃ in canticis·
Tenui eum/nec dimittā·Et iſta fir
ma tentio ſuccedit virtuti ſpei·Ter
tia doſ anime beate erit pfecta frui
tio·ſcꝫ quia anima beata pfecte fru
etur deo·et adherebit ei·et ſatiabi
tur·et delectabit̃ in eo·Vñ pſalmi-
ſta· ſatiabor cum apparuerit gloria
tua· Et iſta pfecta fruitio ſuccedit
amori caritatis · Et de iſtis tribus
dicit auguſtinuſ·videbimus,amabi
mus,et laudabimuſ·Et iſtud offici-
um habebimus in paradiſo·ſcꝫ vi-
dere,amare,⁊ deum laudare·
Poſt reſurrectionē autē habebi
mus quattuor dotes ex parte corpo
riſ·quia corpora noſtra erunt agilia
id eſt mouebunẗ per quātumcunqꝫ
ſpacium ſine aliqua fatigatiōe et la
bore·Erunt etiā impaſſibilia·quia
a nullo poterūt pati·Erunt etiā im
mortalia·quia nullomodo poterunt
mori· Erunt etiā clariſſima·Vnde
ſaluator/fulgebunt iuſti ſicut.ſol in
regno patris mei·Cuiuſ regni con-
ciues nos faciat rex regum,et dñs
dominantium ieſus chriſtus;

Hec circa officium curatoꝝ bre-
uiter a me ſcripta ſunt/vt ſimpli
ceſ in aliquibus inſtruanẗ/et ma
gis ꝓuecti ad altiora inueſtigāda
laborent·obſecrās/vt ſi in libello
iſto lector aliqua vtilia inueniat/
ipſe attribuat ſoli deo,grates re-
ferens/ꝙ mihi peccatori aliquā-
tulā ſcintillulam intelligētie im-
partiri dignatus eſt· Illa autem
que minus benedicta ſunt / mee
ignorātie,aut inaduertētie aſcri-
bens,caritatiue corrigat·et ꝓ me
peccatore ꝑceſ ad dñm fundat;

Doctiſſimi viri domini guidonis
de monte rocherij liber,manipu
lus curatorum vulgariter dictus
finit feliciter· Qui completus ē
pariſius ꝑ induſtrioſos impreſſo-
rie artis librarios atqꝫ magiſtroſ
Michaelē de columbaria,Vdal-
ricū gering,et Martinū chrantz
Anno dominice natiuitatis Mil-
leſimoquadringenteſimoſeptua-
geſimotertio,Menſis maij die ve
ro viceſimoprimo;

Nous donnons ici le fac-similé de la dernière page de ce livre, contenant la mention finale du lieu d'impression, le nom des imprimeurs et la date.

Le volume, petit in-folio, se compose de 87 feuillets à deux colonnes de 40 lignes par page; la table, en 3 feuillets, est placée au commencement.

GUIDONIS DE MONTEROCHERII MANIPULUS CURATORUM.

(21 mai 1473.)

PREMIER LIVRE EN CARACTÈRES GOTHIQUES
IMPRIMÉ PAR MICHEL FRIBURGER, ULRICH GERING ET MARTIN CRANTZ
APRÈS LEUR DÉPART DE LA SORBONNE.

Première page de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Liber qui Manipulus curatoꝝ
appellatᷣ, in quo ꝑnecessaria offi
cia eorum quibus animaꝝ cura
commissa ē, breuiter ꝑtractantᷣ.
feliciter incipit;

Actoris Epistola.

REUERENDO
in christo patri, ac do
mino, dño Raymun-
do, diuina ꝓuidentia
sancte sedis valentie
episcopo. suoꝝ deuotoꝝ minimus,
guido de monte rocherij. cum de-
uota et humili recõmendatione se
totum suis obsequijs mancipatum.
Fõs sapiẽtie dei v̉bum, dispositiõe
mirabili cuncta ordinãs ⁊ disponẽs
militantẽ ecclesiã ordinauit, et di-
sposuit. ad instar eccl'e triumphan
tis. Quod figuratiue fuit ostẽsum
legislatori moysi. qñ p̃ceptum sibi
fuit edificare tabernaculũ in de-
serto iuxta exemplar. quod sibi in
monte fuerat demonstratum. Ta-
bernaculum siquidẽ in huius mun
di deserto constructum est militãs
ecclesia ad instar illius (que sursũ
est) hierusalem ordinata. Cuius q̊-
dem militantis ecclesie fundamẽ-
ta in montibus sanctis propheta
rememorãs p mõtes supiores pre-
latos apl'is succedẽtes insinuat. qui
admodum spirituum supreme hie
rarchie medios, inferiores vid̉lʒ ⁊
prelatos. illuminẽt, ꝑficiant, et ex-
purgent. vt sic medij a supioribus
illuminati, sancti ꝓfecti v̉tutibus,
ac erroribus expurgati. inferiores
scʒ laicos simili mõ illuminẽt, ꝑfici
ant et expurgẽt. Quod facere ne-
queunt. nisi fuerint diuinis doctri-
nis imbuti. Hec ḡ attendens ⁊
vigili meditatiõe ꝑpensans. seqñs
opusculũ de instructiõe neophitoꝝ
curatoꝝ composui rudi q̊dem stilo
sed vtili. non curãs de v̉borum or-
natu. sed de animaꝝ commodo, et
profectu. Quod q̊dem opusculum
ad vos qui estis sacrosancte eccl'e
luminare p̃clarum. qui lucetis ve-
lut lucerna lucẽs in firmamẽto ec-
clesie militantis. qui radio diuine
sapiẽtie, exemploqꝫ vite sacratissi-
me, ac sarculo correctiõis caritati-
ue subditos vestros illuminatis, ꝑ-
ficitis, et purgatis. duxi humiliter
destinandũ. vt lima correctiõis ve-
stre politum, prodeat in publicum.
quod sine illa prodire non audeat.
Suscipiatis vos igitᷣ pater cũ affe-
ctu beniuolo p̃ns opusculum quod
offert humilitas. comitatᷣ affectio.
et caritas ꝑsuadet. correctumqꝫ et
emẽdatum. si vestre videtur domi-
nationi ꝯuenire. cõmunicare cure-
tis neophitis, id ē nouitijs. vt qui
nesciunt addiscãt. et qui sciunt sci
re se gaudeãt. et ad maiora ꝯscen
dant. Uestram reuerendã ꝑsonã
ꝯseruet dominus. cui me humiliter
recommẽdo; Scriptum karroli
Anno dñi millesimo tricentesimo
tricesimotertio;

Prologus.

QUoniam scd̃m ꝙ dicit
ꝓpheta malachias. ca.
ij. immo dñs p malachi-



Les pages intermédiaires sont blanches

Les mêmes typographes imprimèrent, avec ces nouveaux caractères, le Commentaire de Duns Scot sur le quatrième livre des Sentences de Pierre Lombard (*Subtilissimi doctoris Johannis Scoti scriptum in quartum librum Sententiarum Magistri Petri Longobardi*), gros volume in-folio de 366 feuillets à deux colonnes de 45 lignes par page pleine.

On lit, à la fin de l'ouvrage, ces distiques latins :

Si te nosce juvat, lector nunc officiose,
Unde tibi tersa hæc littera pressa venit :
Parisii manibus noscas hæc ingeniosis
Conscripta, et doctis ante relecta viris.
Is etenim Michael, Martinus (gente Alemani)
Atque Udalricus multiplicant studia.
Felices formas illorum jure vocabis,
Quæ nitidis formant optima quæque libris.
Ne te pœniteat precium huic impendere dignum
Quem docta impressit regia Parisius[1].

Et maintenant, si tu désires savoir, lecteur complaisant, d'où te vient ce livre imprimé en si beaux caractères, apprends qu'il a été exécuté à Paris et revu auparavant par des hommes savants.

Grâce à eux, Michel et Martin, originaires d'Allemagne, ainsi qu'Ulrich multiplient les moyens de s'instruire.

Tu peux avec raison appeler heureuses les formes de ces imprimeurs qui, de tous les meilleurs ouvrages, font ainsi de beaux livres.

Ne regrette donc pas de donner un prix convenable pour celui-ci. C'est la savante et royale Ville de Paris qui l'a imprimé.

Le 1er mars 1474 (n. st.), ils achevèrent avec la même fonte l'impression d'un traité de Nider : *De Lepra morali*.

[1] Bien que l'auteur de ces distiques ne soit pas nommé, nous pensons qu'on peut en attribuer la paternité au correcteur Erhard Windsberg, de qui nous connaissons d'autres pièces exprimant les mêmes idées. L'expression *multiplicant studia* se retrouve dans le *Multiplicans studia* de *Phalaridis, Bruti et Cratis Epistolæ*. L'épithète de *felices* appliquée aux formes des imprimeurs avait déjà été donnée aux imprimeurs eux-mêmes, dans le même livre. Les mots *manibus ingeniosis* sont les *artificum ingeniosæ manus* des *Tusculanæ quæstiones* de Cicéron, imprimées en Sorbonne. Il n'est pas jusqu'à l'adresse aux acheteurs : *Ne te pœniteat precium impendere dignum*, qui ne se reflète dans le *precium* (*ne quæso*) *relinquas* des mêmes Tusculanes et ne trahisse le même auteur.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Dans un autre ouvrage, sorti des mêmes presses, la *Summa Pisana* ou Somme de frère Barthélemy de Pise, gros volume in-folio de 253 feuillets imprimés à deux colonnes de 43 lignes par page, on trouve ces vers à la louange des imprimeurs et de leur œuvre :

Epigramma in istius libri laudem.

Sordet mens hominis proprio spoliata decore
Ni qua sancit lex, hec eadem faciat.
Quippe trahit vitam sine nomine, perdit et ævum!
Quo bene morati perpete stant solio.
Hinc tu qui famam æternam cupis cumulare
Summa Bartholomina aspice ne careas.
Quam nitide pressam Martinus reddidit atque
Michael et Ulricus moribus unanimes.
Hos genuit Germania, nunc Lutetia pascit.
Orbis miratur totus eorum opera
Inter que prestare feres hoc si bene noris
Jugis parta tue manet anime requies.

Épigramme à la louange de ce livre.

L'âme humaine se dépouille de son éclat naturel et s'avilit, si elle ne prend pour guide la loi divine qui sanctionne nos actions.

Alors on mène une vie sans nom; l'on perd son avenir et son droit à la place où trônera pour toujours celui qui s'est bien conduit d'après les règles de la morale.

Toi qui désires acquérir la gloire éternelle, aie soin d'avoir toujours auprès de toi la Somme de Barthélemy, que Martin, Ulrich et Michel, cordialement unis, te livrent si bien imprimée.

Nés en Allemagne, ils ont maintenant Lutèce pour mère nourricière. Le monde entier admire leurs œuvres. Celle-ci est supérieure aux autres, si tu sais reconnaître qu'elle te procurera la paix éternelle de l'âme.

C'est aussi un livre important au point de vue typographique. Ce gros in-folio est imprimé sur un papier solide et consistant.

Les 26 cahiers dont se compose la Somme de frère Barthélemy de Pise sont des *quinternions* (cinq feuillets doubles encartés), excepté le douzième cahier qui est un *ternion* (trois feuillets doubles), et le dernier un *quaternion* (quatre feuillets doubles).

Mentel[1] dit que les caractères sont très purs et très beaux (*tersissimis ac cultissimis typis*), ce qui fait supposer à Chevillier que ce serait peut-être le second livre sorti des nouvelles presses. Madden, avec plus de raison, lui assigne comme date le milieu de 1474, parce que, du 1er mars au 9 novembre de cette année, il ne se trouve aucune impression datée de l'atelier. « Si le monde entier, ajoute-t-il, admirait les ouvrages de nos trois prototypographes, il fallait bien qu'ils en eussent imprimé avant la Somme de Barthélemy, qui était même encore sous presse, puisqu'ils pouvaient y ajouter les vers qui mentionnent les autres ouvrages si admirés. » Nos imprimeurs poursuivaient tranquillement le cours de leurs travaux, au milieu de la sympathie et de l'admiration des Parisiens[2], lorsqu'un événement imprévu leur donna à réfléchir en les faisant songer à régulariser leur situation.

Les imprimeurs de Mayence entretenaient depuis longtemps des relations avec Paris et écoulaient leurs produits sur le marché français. Fust, l'ancien associé de Gutenberg, était venu plus d'une fois dans la capitale et y avait vendu des exemplaires de sa Bible[3]. Après lui, Schoyfer, autrefois étudiant

[1] *Mentelii (Jac.) patricii Castro-Theodoricensis de vera Typographiæ origine parænesis ad sapientissimum virum D. Bernardum a Malinkrot Monasteriensem decanum;* Parisiis, ex officina Roberti Ballard, architypographi rei Musices Regis, ad signum Parnassi Montis, in vico Sancti Joannis Bellovacensis, M.DC.L; petit in-4°, p. 16.

[2] Mentel dit qu'ils exerçaient leur art au milieu des applaudissements et des souhaits de prospérité de la part des habitants (*subclamantibus feliciter civibus*). Ouvrage cité, p. 16.

[3] Jean Walchius (*Decas fabularum generis humani;* Argentorati, 1609; in-4°, p. 181) rapporte le fait qu'il dit tenir de Henri Schorus, vieillard fort respectable établi à Strasbourg, qui, d'après la tradition, le tenait lui-même de plus âgés que lui. Voici la traduction de ce passage d'après Auguste Bernard (*De l'Origine de l'Imprimerie en Europe,* ouvrage cité, t. II, p. 285-286) : « Fust apporta à Paris quelques exemplaires de la Bible et les vendit d'abord soixante couronnes au lieu de quatre ou cinq cents que coûtaient auparavant les Bibles manuscrites sur parchemin. Les premiers acheteurs furent d'abord dans l'admiration en voyant l'exacte ressemblance de tous ces volumes qui ne différaient pas d'un *iota* et avaient partout le même nombre de lignes et de lettres, ce dont on ne pouvait se rendre compte alors; mais ensuite, ayant appris que Fust, pour se défaire plus vite de sa marchandise, avait cédé sa Bible à cinquante, à quarante couronnes et même à un prix beaucoup inférieur, ils y regardèrent de plus près et se convainquirent que ces volumes avaient été exécutés par un procédé mécanique moins coûteux que la calligraphie; alors, se considérant comme lésés, ils vinrent réclamer au vendeur, les uns la moitié, les autres les trois quarts et quelques-uns même les quatre cinquièmes du prix payé par eux... » Tel est le récit primitif sur lequel on a cru plus tard devoir broder un procès de magie qui n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques historiens. Il se peut que Fust ait vendu des Bibles à des prix divers, et que cela lui ait valu quelques réclamations, mais voilà tout. On a encore la preuve certaine de la présence de Fust à Paris, par le fait suivant : en juillet 1466, l'imprimeur de Mayence fit présent à Louis de Lavernade, chancelier du duc de Bourbon et d'Auvergne, premier président du Parlement de Languedoc, d'un exemplaire des Offices de Cicéron, édition qu'il venait d'imprimer. La présence de Fust est attestée par ces

à l'Université de Paris [1], y fit également plusieurs voyages au cours desquels il plaçait non seulement ses propres livres, mais ceux des autres [2]. Ne pouvant

lignes écrites à la fin du livre : *Hic liber pertinet michi Ludovico de Lavernade militi, cancellario domini mei ducis Borbonii et Alvernie ac primo presidenti parlamenti lingue Occitanie, quem dedit mihi Io. Fust supradictus, Parisius in mense Julii, anno Domini M.CCCC.LXVI, me tunc existente Parisius pro generali reformatione totius Francorum regni.* Loys de Lavernade. Le Cicéron donné au chancelier de Jean de Bourbon, à celui-là même qui, quelques années plus tard, devait s'intéresser aux travaux de la typographie naissante et protéger les premiers imprimeurs parisiens, existe à la Bibliothèque publique de Genève. On trouvera un fac-similé de la note autographe de Lavernade dans *l'Origine de l'mprimerie en Europe,* par Auguste Bernard (t. Ier, *Documents,* pl. II, nos 7 et 8). Fust mourut quelques mois après avoir offert son livre à ce haut magistrat. Ses héritiers fondèrent un anniversaire à Saint-Victor. Quelques auteurs prétendent qu'il fut emporté par une grande mortalité qui affligea Paris, au mois d'août ou de septembre. Auguste Bernard est d'avis que la date de la mort de Fust doit être celle même de son anniversaire, c'est-à-dire le 30 octobre (3 des calendes de novembre). Voici l'extrait du nécrologe de l'abbaye de Saint-Victor, conservé à la Bibliothèque nationale, concernant l'anniversaire de Jean Fust et de sa famille, fondé par son gendre Pierre Schoyfer et par son fils Conrad : *III Kl. Novembris... Item anniversarium honorabilium virorum Petri Scofer et Conradi Henlif ac Johannis Fust, civium de Moguntia impressorum librorum, necnon uxorum, filiorum, parentum, amicorum et benefactorum eorumdem qui Petrus et Conrardus dederunt nobis epistolas Beati Jheronimi impressas in pergameno, excepta tamen summa duodecim scutorum auri quam prefati impressores receperunt per manus domini Iohannis abbatis hujus ecclesie.* (Aug. Bernard, *De l'Origine de l'Imprimerie en Europe,* ouvrage cité, t. Ier, *Documents,* pl. I, n° 3.)

[1] On a la preuve que Schoyfer était étudiant à Paris en 1449 par un cahier qui contient à la fin cette mention : *Hic est finis omnium librorum tam veteris quam nove loice* (pour *logice*) *completi* (pour *completorum*) *per me Petrum de Gernzheym alias de Moguncia anno M° CCCC° XLIX° in gloriosissima universitate Parisiensi.* Ces lignes finales, écrites en grosses lettres gothiques de près de deux centimètres de hauteur, ont été reproduites en fac-similé par Schoepflin dans ses *Vindiciæ typographicæ* (Argentorati, 1760; in-4°, pl. VII). Le manuscrit de la Logique, copié par Schoyfer, était conservé à la Bibliothèque publique de Strasbourg avant la guerre de 1870; il a disparu lors du bombardement. Auguste Bernard en donne une description détaillée dans *l'Origine de l'Imprimerie en Europe,* ouvrage cité (t. II, p. 269-272).

[2] La présence de Schoyfer à Paris en juillet 1468 est constatée par un reçu signé de lui pour la vente d'un exemplaire sur vélin en feuilles de la Somme de saint Thomas, édition sortie de ses presses le 6 mars 1467. Voici le texte original de ce document conservé aux Archives nationales : *Ego Petrus Gernzhehem* (sic), *impressor librorum dyocesis Maguntinensis, confiteor vendidisse venerabilibus magistris et scolaribus bursariis collegii Eduensis Parisius fundati quendam* (sic) *librum nuncupatum* Summa secunda *secunde partis sancti Thome in pergameno in quaternis, non illuminatum, incipiente in secundo folio :* ut Augustinus dicit, *et finiente in penultimo folio ante tabulam :* ingressus sed, *etc., pro precio quindecim scutorum auri que vere et realiter ab eis recepi et de predicta summa quindecim scutorum auri quito ante dictos magistros et bursarios et predictum librum garantisare promisi et promitto adversus quoscumque. Et in fidem et testimonium premissorum hanc presentem quitanciam mea propria manu Parisius scripsi et subsignavi. Anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo octavo, die vero vigesimo mensis Julii.* Ce reçu, écrit en entier de la main de Pierre Schoyfer, est suivi de son monogramme tracé à la plume par lui-même. — *Traduction :* « Moi Pierre Gernsheim, imprimeur de livres du diocèse de Mayence, je confesse avoir vendu aux honorables maîtres et écoliers boursiers du collège d'Autun fondé à Paris un certain livre nommé *Somme seconde,* de la seconde partie de saint Thomas, sur parchemin en cahiers, non enluminé, commençant au second feuillet par les mots : *ut Augustinus dicit,* et finissant à l'avant-dernier feuillet devant la table par les mots *ingressus sed,* etc., pour

faire de longs séjours hors de son atelier, dont l'importance de production augmentait de jour en jour, il chargea de ses intérêts un de ses compatriotes,

le prix de quinze écus d'or que j'ai véritablement et réellement reçus d'eux. Je tiens quitte de ladite somme de quinze écus d'or les maîtres et boursiers susnommés, et j'ai promis et promets de leur garantir le livre ci-dessus nommé contre toutes personnes. En foi et témoignage des choses susdites, j'ai écrit cette quittance de ma propre main à Paris et je l'ai signée, l'an du Seigneur mille quatre cent soixante-huit, le vingtième jour du mois de juillet. » — Parmi les livres sortis d'autres presses que les siennes et vendus par Schoyfer à Paris, on cite un exemplaire de l'ouvrage de Jean Duns : *In quartum Sententiarum scriptum*, d'une impression attribuée à Koberger, de Nuremberg, vers 1475. L'ouvrage fut acheté par Jean Henri, chantre de l'église de Paris, pour la somme de trois écus. Ce volume, qui a fait partie de la collection du duc de La Vallière, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, porte à la dernière page cette quittance autographe : *Ego Petrus Schoeffer impressor librorum Maguntinus recognosco me recepisse a venerabili magistro Johanne Henrici cantore Parisiensi tria scuta quod protestor manu propria.* Suit la signature en monogramme de Pierre Schoyfer, comme à l'autre volume. On peut voir, dans *l'Origine de l'Imprimerie*, d'Auguste Bernard (t. Ier, pl. II, n°s 5 et 6), les fac-similés de ces deux quittances. Sardini, bibliographe italien, mentionne un livre qu'il a vu au XVIIIe siècle, et dont nous ne connaissons pas le sort actuel; c'est une édition du *Fasciculus temporum*, imprimée à Louvain, qui aurait été vendue par Schoyfer à Paris. (Voir *Esame... ovvero storia critica di Nic. Jenson;* Lucca, 1796; in-fol., p. 69.) C'est probablement l'exemplaire que ce dernier vendit aux religieux du couvent de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie en mars 1477 (v. st.), en même temps que la Cité de Dieu, de saint Augustin, édition imprimée par Schoyfer le 7 septembre 1473. Le Saint-Augustin vendu par l'imprimeur de Mayence est actuellement conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote C, 486 (Réserve), où il nous a été signalé par M. Léopold Delisle. La mention de l'achat du *Fasciculus* et du *De Civitate Dei* est consignée, avec des détails intéressants, à la fin du volume, au-dessous de l'achevé d'imprimer et de la marque de Schoyfer, qui sont tirés en rouge. *Hoc volumen commentum videlicet super libros beati Augustini de Civitate Dei cum suo textu una cum quodam alio libro qui intitulatur Fasciculus Temporum emimus ab impressore de Maguncia ut patet in rubrica superiori a quo processit exordium omnium impressorum et impressurarum totius orbis, pretio quatuor francorum quos frater Johannes Balduyni conversus hujus conventus acquisivit ab ejus consanguineis et notis. Et quum prescripta duo volumina potioris et pluris precii extiterant utpote undecim francorum; sed quia per aliquot spacium temporis gazophilacium et gazas ipsius impressoris conservavimus intus in hoc conventu quæ universa ex integro recepit, idcirco illud quod defuit de promemorato precio undecim francorum gratuito munere nobis contulit. Anno Domini M^o^ CCCC^o^ septuagesimo septima mense Marcii, die undecima. Et sit notum cunctis quia liber iste pertinet nobis fratribus Sancte Crucis conventus Parisiensis.* — On trouvera, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1887, p. 636), le fac-similé de ce document, dont voici la traduction : « Ce volume, qui contient le Commentaire sur les livres de saint Augustin de la Cité de Dieu, accompagné de son texte, ainsi qu'un autre livre intitulé : Fardelet des Temps, a été acheté par nous de l'imprimeur de Mayence désigné dans la rubrique ci-dessus, de l'atelier duquel sont sortis tous les imprimeurs et les livres imprimés qui ont commencé à se répandre dans le monde entier. Jean Baudoin, frère convers de ce couvent, a acheté ces livres des parents et alliés de l'imprimeur pour le prix de quatre francs. Les deux volumes précités, d'un prix supérieur, qui était de onze francs, valaient davantage, mais en raison de ce que nous avions gardé dans notre couvent, pendant un certain temps, la caisse et les bagages de cet imprimeur, que nous lui avons remis intégralement sans que rien y manquât, il nous a fait remise, à titre de présent gracieux, de la somme qui manquait pour parfaire les susdits onze francs. L'an du Seigneur mille quatre cent soixante-dix-sept, le onzième jour du mois de mars. Que tout le monde sache que ce présent livre nous appartient à nous Frères de la Sainte-Croix du couvent de Paris. »

Hermann Statboen ou Stadtern[1], du diocèse de Munster, qu'il nomma son représentant, et auquel il confia le dépôt général de ses marchandises en France. Hermann, qui était en même temps facteur de Jean Guymier, libraire de Paris[2], conservait non seulement des livres à Paris, mais en avait entreposé à Angers et dans d'autres villes. Il est probable que les Traités de Cicéron imprimés, trouvés à Tours par Fichet en 1472 et apportés (comme il le dit dans sa lettre à Jean de La Pierre) par des marchands de livres étrangers qu'on appelait imprimeurs (*quos advexerant librarii externi quos dicimus impressores*), l'avaient été par le facteur de l'imprimeur mayençais.

Vers 1474, Hermann mourut à Paris sans être pourvu de titres de naturalisation. En sa qualité d'étranger non naturalisé, ses biens revenaient au

[1] On n'est pas d'accord sur l'orthographe de ce nom. Les copies anciennes, faites d'après l'original, qui a disparu depuis, portent tantôt *Statboen*, *Stattern* ou *Stattren*.

[2] Hermann était en même temps le facteur de Jean Guymier, libraire juré de l'Université de Paris, comme le prouve la quittance suivante d'une Bible de Mayence de 1462, imprimée sur vélin, qu'il vendit le 5 avril 1470 (1471, n. st.) à Guillaume de Tourneville, archiprêtre et chanoine d'Angers, sous lequel il paraît avoir étudié. Ce reçu, écrit à la fin du second volume, est ainsi libellé : *Ego Hermannus de Almania institor honesti ac discreti viri Johannis Guymier alme Universitatis Parisiensis librarii publici ac jurati fateor vendidisse preclaro ac scientifico viro magistro Guillermo Tourneville archipresbitero et canonico Andegavensi dignissimo dominoque meo sui gratia ac preceptori colendissimo unam Bibliam Magun[tinam impr]essam in pergameno in duobus voluminibus. Et hoc pretio et sum[ma] quadraginta scutorum a me manualiter ac realiter receptorum. Cujusquidem Biblie venditionem profiteor per presentes ratam ac gratam habere nec contra venire ac dominum meum colendissimum dicte Biblie emptorem indempnem contra omnes relevare et de evictione ejusdem Biblie me teneri et ante dictum dominum meum defendere polliceor, teste signe meo manuali hic apposito, hac die quinta mensis aprilis, anno Domini M° CCCC° LXX°. HERMAN.* — « Moi, Hermann d'Allemagne, facteur d'honnête et discrète personne Jean Guymier, libraire public et juré de l'Université de Paris, reconnais avoir vendu à illustre et scientifique personne maître Guillaume Tourneville, archiprêtre et chanoine d'Angers, mon très digne maître et très aimé précepteur, pour le servir, une Bible de Mayence, imprimée sur parchemin, en deux volumes. Et ce pour la somme de quarante écus que j'ai touchés et reçus réellement. Par les présentes, la vente de cette Bible a été consentie sans retour et je m'en déclare satisfait. Je m'engage à garantir contre tous mon très honoré maître, acheteur de cette Bible, et à défendre ledit maître contre toute revendication pour cette même Bible. En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature, le cinquième jour du mois d'avril, l'an du Seigneur M . CCCC . LXX. HERMAN. » — Ce précieux exemplaire, qui avait été signalé au XVIIIe siècle comme existant dans la bibliothèque de Coustard, conseiller au Parlement de Paris, et dont on ignorait le sort, se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro. Il était passé dans la bibliothèque de Jean VI, roi de Portugal, d'où il fut envoyé au Brésil en 1808. On en trouvera la description en tête du catalogue imprimé de la Bibliothèque de Rio de Janeiro. Le reçu d'Herman y est transcrit. C'est ce texte que nous avons suivi de préférence à celui rapporté par Van Praet, qui présente quelques inexactitudes. La signature d'Hermann est reproduite en fac-similé dans le catalogue, à la suite du document. Nous avons mis entre crochets deux passages restitués qui avaient disparu dans l'original.

fisc en vertu du droit d'aubaine. Tous ses dépôts, tant à Paris qu'à Angers et ailleurs, furent saisis. Schoyfer réclama, en prouvant qu'il était le véritable propriétaire des marchandises confiées à Hermann; mais cette affaire traîna et ne reçut pas de solution immédiate. Entre temps, les livres furent vendus publiquement au profit du trésor royal. Éclairés sur leurs intérêts, Friburger, Gering et Crantz sollicitèrent collectivement du roi des lettres de *naturalité*, comme on disait alors. Appuyés par de hauts personnages, parmi lesquels se trouvaient ceux qui les avaient déjà encouragés et couverts de leur protection, les imprimeurs reçurent leurs lettres que Louis XI leur octroya de la façon la plus libérale, sans aucune redevance, à titre absolument gratuit, grâce à la faveur spéciale dont ils furent l'objet. L'original de ce document, qui porte la date du mois de février 1474 (1475, n. st.), existe encore aux Archives nationales [1]. En voici le texte intégral, tel qu'il a été donné par Auguste Bernard [2] :

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir, nous avoir receue l'umble supplication de noz bien amez Michel Friburgier, Udalric Quering et Martin Grantz, natifz du pays d'Alemaigne, contenant : que ilz sont venuz demourer en nostre royaume puis aucun temps en çà, pour l'exercice de leurs ars et mestiers de faire livres de plusieurs manières d'escriptures, en mosle et autrement, et de les vendre en ceste nostre ville de Paris, où ilz demeurent à présent, et ailleurs où mieulx ils trouveront leur proufit, en espérance de faire leur résidence le demeurant de leurs jours en nostredit royaume; mais ilz doubtent que obstant ce qu'ilz ne sont natifz de nostredit royaume que, après leur décès, on voulsist mectre empeschement en leursdits biens et les prendre de par nous ou autres, comme biens aubeins et les en frustrer et semblablement leurs femmes, enffans ou autres leurs héritiers, s'aucuns en avoient, s'ilz n'estoient par nous habilitez à povoir tester et disposer de leursdits biens; requérans humblement noz grâce et provision leur estre sur ce imparties. Pour ce est il que nous, ces choses considérées, à iceulx supplians, par ces causes et considérations et autres à ce nous mouvans, avons octroyé et octroyons de nostre grâce espéciale, plaine

[1] Archives nationales, pièce 40 du carton K, 71. Sur le pli on lit : « Par le Roy, vous et plusieurs autres présens. Le Gouz »; et au dos : *Littere naturalitatis Ulrici Guerini.*

[2] L'acte de naturalisation des imprimeurs parisiens Friburger, Gering et Crantz a été publié pour la première fois en 1783 dans le *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*, rédigé par Guillaume de Bure, fils aîné (première partie, t. III, p. 141-142), d'après une copie du *Trésor des chartes* (registre XCV, n° 1321), certifiée par Joly de Fleury. Cette copie n'est pas très exacte. Le document a été publié depuis, d'après l'original, par G.-A. Crapelet (*Études pratiques et littéraires sur la typographie;* Paris, imprimerie de Crapelet, 1837; in-8°; t. Ier, p. 14-16) et par Auguste Bernard (*De l'Origine de l'Imprimerie en Europe*, ouvrage cité, t. II, p. 330-331).

puissance et auctorité royale par ces présentes, voulons et nous plaist qu'ilz et chascun d'eulx puissent et leur loise acquérir en nostredit royaume tant et telz bien qu'ilz y pourront licitement acquérir et d'iceulx biens, ensemble de ceulx qu'ilz y ont jà acquis, ordonner et disposer par leurs testamens ou autrement, ainsi que bon leur semblera; et que leursdites femmes, enffans et autres leurs heritiers, s'aucuns en ont à présent, ou qu'ilz pourroient avoir le temps avenir, leur puissent succéder, et appréhender leurdite succession, tout ainsi et par la forme et maniére que s'ilz estoient, ou leursditz hoirs, natifz de nostredit royaume. Et lesquelz, quant à ce, nous avons habilitez et habilitons, de nosdites grâce et auctorité par cesdites présentes, sans ce que aucun empeschement leur soit ou puisse estre fait, mis ou donné, ores ne pour le temps avenir, ne à aucun d'eulx, en aucune manière au contraire; ne que pour ce ilz soient ou puissent estre tenuz nous en païer aucune finance; et laquelle, à quelque somme qu'elle puisse monter, nous, en faveur d'aucuns de nos principaulx officiers, leur avons donnée et quictée, donnons et quictons, et à chascun d'eulx de nostredite grâce et auctorité, par cesdites presentes, signées de notre main.

Si donnons en mandement à noz amez et feaulx les gens de noz comptes et trésoriers, à nostre prevost de Paris, et à tous noz autres justiciers et officiers, ou à leurs lieuxtenans ou commis présens et avenir, et à chascun d'eulx, si comme à lui appartendra et qui requis en sera, que lesdits supplians et chascun d'eulx, ensemble leursdits hoirs, successeurs et ayans cause, facent, seuffrent et laissent joïr et user de nos présens grâce, don, congié, licence et octroy, paisiblement et à plain, sans pour ce leur faire ne souffrir estre fait aucun destourbier ou empeschement, ores ne pour ledit temps avenir, en aucune manière au contraire; car ainsi le voulons et nous plaist estre fait, non obstant que ladite finance ne soit cy declairée ne tauxée par lesdits gens de noz comptes, que descharge n'en soit levée par le changeur de nostre trésor, et quelzconques autres ordonnances, mandemens, restrinctions ou deffences à ce contraires. Et afin que ce soit choses ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre nostre scel à cesdites présentes; sauf toutesvoyes ou autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Paris, au moys de février, l'an de grace mil cccc soixante et quatorze, et de nostre règne le quatorziéme.

LOYS.

Deux mois après, sur la requête de Conrad Fust, dit *Hanequis,* et de Pierre Schoyfer, « marchans, bourgeois de la cité de Mayance en Allemaigne », exposant au roi qu'ils « ont occupé grant partie de leur temps à l'industrie, art et usaige de l'impression d'escripture, de laquelle, par leur cure et diligence, ilz ont faict faire plusieurs beaulx livres, singuliers et exquis, tant d'ystoires que de diverses sciences, dont ilz ont envoyé en plusieurs et divers lieux et mesmement en nostre ville et cité de Paris », Louis XI leur accorde

une large indemnité, basée sur leur propre estimation, pour la perte des livres vendus par les officiers de justice, ayant «considération à la peine et labeur que lesdiz exposans ont prins pour ledit art et industrie de impression et au prouffit et utilité qui en vient et peut venir à toute la chose publicque, tant pour l'augmentation de la science que aultrement[1]».

[1] L'original de ces lettres n'a pas été retrouvé. Selon toute probabilité, il a été détruit dans l'incendie de la Chambre des Comptes, où il dut être déposé, selon la teneur de l'acte, après le payement intégral de la somme allouée. Une copie fut envoyée, en avril 1665, par de La Mare, président au Parlement de Dijon, au P. Louis Jacob de Châlon. C'est d'après cette copie que le document a été publié dans les *Monumenta typographica* de Wolfius (*Hamburgi*, 1740; in-8°; t. II, p. 389-393). Il en existe d'autres copies anciennes dont une, d'après une note inédite de Mercier de Saint-Léger, se trouvait en juillet 1789 dans les archives de la Chambre syndicale des libraires de Paris. La copie qui nous a paru la meilleure se trouve dans un recueil de la Bibliothèque nationale, intitulé : *Registre de plusieurs lettres tant patentes que closes et autres choses touchant les faiz du Roy, commencé au mois de janvier, l'an mil quatre cens soixante quatorze* (in-fol., Mss. français n° 3882, jadis n° 8444-3, Fonds Baluze). En voici le texte : «Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx les généraulx conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de nos finances, salut et dilection. De la partie de nos chiers et bien amez Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, marchans, bourgeois de la cité de Mayance en Alemaigne, nous a esté exposé qu'ilz ont occuppé grant partie de leur temps à l'industrie, art et usaige de l'impression d'escripture, de laquelle, par leur cure et diligence, ilz ont faict faire plusieurs beaux livres singuliers et exquiz, tant d'ystoires que de diverses sciences, dont ilz ont envoyé en plusieurs et divers lieux, et mesmement en nostre ville et cité de Paris, tant à cause de la notable Université qui y est, que aussi pour ce que c'est la ville capital de nostre royaume et ont commis plusieurs genz pour iceulx livres vendre et distribuer; et entre aultres, depuis certain temps en ça, commistrent et ordonnèrent pour eulx ung nommé Hermen de Statboen, natif du diocèze de Munster en Alemaigne, auquel ilz baillèrent et envoyèrent certaine quantité de livres pour iceulx vendre là où il trouverroit, au prouffit desdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre; ausquels ledict Statboen seroit tenu d'en tenir compte, lequel Statboen a vendu plusieurs desdiz livres, dont à l'eure de son trespas il avoit les deniers par devers luy, et pareillement avoit par devers luy plusieurs livres et aultres qu'il avoit mis en garde tant en vostre dite ville de Paris, que à Angiers et ailleurs en divers lieux de nostre dit royaume; et est icellui Statboen allé de vie à trespas en nostre dite ville de Paris. Et pour ce que, par la loy generalle de nostre royaume, toutes foys que aulcun estrangier et non natif d'icelluy nostre royaume va de vie à trespassement, sans lettres de naturalité et habilitation et puissance de nous de tester, tous les biens qu'il a en nostre dit royaume, à l'eure de son trespas, nous compectent et appartiennent par droit d'aubenaige. Et d'autant que ledit Statboen estoit de la qualité dessusdite, et n'avoit aulcune lettre de naturalité, ne puissance de tester, nostre procureur ou aultres nos officiers ou commissaires firent prendre, saisir et arrester tous les livres et aultres biens qu'il avoit avec luy et ailleurs en notre dit royaume, à l'eure de son dit trespas. Et depuis, et avant que personne ne soit venu comparoir pour les demander, iceulx livres et biens ou la plupart ont esté venduz et adenerez et les deniers qui en sont venuz distribuez. Après lesquelles choses lesdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre se sont tirez par devers nous et les gens de nostre conseil et ont fait remonstrer que, combien que lesdiz livres fussent en la possession dudit Statboen à l'eure de son dit trespas, toutes fois ilz ne lui appartenoient point, mais véritablement compectoient et appartenoient ausdiz exposans. Et pour ce prouver ont monstré et exhibé le testament du dict Statboen avecques certaines cedulles et obligations et produit aulcuns témoins et aultres choses

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il n'entre pas dans le plan de notre ouvrage de dresser, comme nous l'avons fait pour l'atelier de la Sorbonne, la nomenclature de tous les livres

faisans de ce mention, en nous requérant les faire restituer desdiz livres et aultres biens, ou de la valeur et estimation d'iceulx, lesquels ils ont estimé à la somme de deux mille quatre cens vingt cinq escuz d'or et trois solz tournois. Pourquoy nous, les choses dessusdites considérées et mesmement pour considération de ce que très hault et très puissant prince, nostre très chier et très amé frère, cousin et allié, le roi des Romains, nous a escript de ceste matière, aussi que lesdiz Hanequis et Scheffre sont subgectz et des pays de nostre très chier et très amé cousin l'arcevesque de Mayance, qui est nostre parent, amy, confédéré et allié, qui pareillement sur ce nous a escript et requis. Et pour la bonne amour et affection que avons à luy, désirans traicter et faire traicter favorablement tous ses subgectz, ayant aussi considération à la peine et labeur que lesdiz exposans ont prins pour ledit art et industrie de impression et au prouffit et utilité qui en vient et peut venir à toute la chose publicque tant pour l'augmentation de la science que aultrement. Et combien que toute la valeur et estimation desdiz livres et aultres biens qui sont venuz à nostre cognoissance ne montent pas de grant chose ladite somme de deux mil quatre cens escuz et trois solz tournois, à quoy lesdiz exposans les ont estimez, ce néantmoins par les considérations dessusdites et autres à ce nous mouvans, nous sommes libéralement condescendus de faire restituer audiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre ladite somme de deux mil quatre cens vingt cinq escuz et trois solz tournois et leur avons accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes que sur les deniers de nos finances ilz aient et preignent la somme de huit cens livres pour chascun an à commançer la première année au premier jour d'octobre prochain venant et continuer d'an en an d'illec en avant jusques à ce qu'ilz soient entièrement payez de ladite somme de deux mil quatre cens vingt cinq escuz et trois solz tournois. Si nous mandons et enjongnons expressément que par nostre amé et féal conseiller Jehan Briçonnet, receveur général de nos finances, ou autre qui par le temps avenir sera, nous, sur icelles nos finances, faictes payer, bailler et deslivrer ausdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre ou à leur procureur souffisamment fondé pour eulx, ladite somme de huit cens livres tournois pour chascun an à commencer ladite première année ledit premier jour d'octobre prouchainement venant et continuer d'an en an jusques à ce qu'ilz soient entièrement payez de ladite somme de deux mil quatre cens vingt-cinq escus et trois sols tournois. Et par rapportant ces présentes signées de nostre main ou vidimus d'icelles fait soubz scel royal avec quictance ou recongnoissance sur ce souffisant desdits Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, nous voulons ladite somme de huit cens livres tournois par chacun an, ou ce qui en aura esté payé, estre alloué ès comptes et rabatu de la recepte dudit Jehan Briçonnet ou d'autre qui sera nostre receveur général ou temps avenir, par nos amez et féaulx gens de nos comptes ausquieulx nous mandons ainsi le faire sans difficulté. Et en outre voulons et décernons que le vidimus de cesdites présentes fait soubz scel royal vaille estat et roolle audit Briçonnet ou autre nostre receveur général présens ou à venir pour les sommes dessusdites qui auront esté payées à la cause dessusdite sans ce que besoing leur soit d'en avoir de nous autre roolle ou acquict pourveu que par chascun an il soit tenu d'escripre ou faire escripre au doz de cesdites présentes les payemens qui auront esté sur ce faiz, et que au derrenier payement et parfournissement de ladite somme, lesdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre ou leurdit procureur ou commis seront tenus rendre ou bailler à nostredit receveur general ce présent original pour le rendre et rapporter sur son compte en nostre dite Chambre des Comptes. Car ainsi nous plaist-il estre fait non obstant que lesdites présentes ne soient enrotulées chascun an sur les roolles de nostredit receveur general et quieulzconques restrinctions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris, le xxe jour d'avril, l'an de grace M. CCCC. LXXV et de nostre règne le quatorzième. — Ainsi signé : Loys. — Par le Roy, vous l'evesque d'Evreux et plusieurs autres présens. Le Gouz. »

imprimés dans le nouvel atelier. La liste en serait d'ailleurs trop longue et ne présenterait pas le même intérêt que pour les œuvres d'un début enveloppé d'obscurités qu'il était nécessaire d'expliquer et de dégager. L'imprimerie, implantée définitivement à Paris, n'a plus de mystère si elle s'exerce au grand jour et suit son cours régulier. Notre rôle doit se borner maintenant à signaler les principaux *labeurs* qui marquent une évolution dans le travail personnel des ateliers typographiques.

Partant de ce point de vue, nous signalons la Bible latine en deux volumes in-folio qui fut imprimée au *Soleil d'Or;* l'impression en est exécutée avec une nouvelle fonte de lettres beaucoup plus grosses que celles dont les imprimeurs se servaient depuis 1473.

Cette Bible, la première qui ait été imprimée en France, peut être considérée comme le chef-d'œuvre jusqu'alors produit par les associés. « C'est, dit Madden, une œuvre imposante; elle se développe sur plus de deux mille colonnes de quarante-huit lignes. »

On a employé un caractère de transition, un gothique à forme arrondie, qui présente cette singularité, que les capitales sont en caractères romains dont la forme est copiée sur les premiers types de la Sorbonne :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S

T V Y Z : ? - a b c d ꝺ e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ s s

t u v x y ȝ . ꝺ ꝺ ꝺ ct ꝺ ꝺ ff fl ꝺ ij pp pe po qꝫ ſſ ſſ ſt

ā bꝰ ꝯ ꝺ̄ ē gͦ l' ō ꝑ p̄ p̀ ꝓ ꝓ p̄ꝓ q̄ q̀ q̃ q̃ꝫ qͦ ꝗ f ꝛ é ꝺ t̃ ū v́ ꝛ

Le caractère, d'environ 15 points, avait paru pour la première fois dans une édition du *Speculum Vitæ humanæ,* de Rodrigo, évêque de Zamora, en date du 1[er] août 1475, sortie des mêmes presses. Le format in-folio de la Bible (voir les fac-similés, p. 77 et 78) est sensiblement plus grand que l'in-folio ordinaire usité chez nos imprimeurs.

A la fin du deuxième volume, avant la table et après une pièce de vers rappelant le contenu des principaux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et l'utilité de leur lecture, on trouve des distiques dans lesquels la

date de l'impression est indiquée. La pièce de vers, qui termine la deuxième colonne de texte, est imprimée avec le caractère gothique de 11 points en usage dans l'atelier depuis 1473. (Voir p. 78.)

Les derniers vers se traduisent ainsi littéralement : «Déjà depuis trois lustres, Louis XI avait régné sur la France, lorsque Ulrich, Martin et Michel, originaires de Teutonie, par leur art m'ont mis en cette figure à Paris, après une vigilante correction. Le *Soleil d'Or,* en la rue Saint-Jacques, m'offre en vente.»

Un lustre comprend cinq années; trois lustres font donc quinze ans. Or, comme les trois lustres sont déjà écoulés (*Jam tribus lustris... rexerat*), c'est dans la seizième année du règne de Louis XI, entre le 22 juillet 1476 et le 22 juillet 1477, que la Bible a été terminée. Cette limite devra être resserrée et ne peut dépasser 1477, par la raison que cette Bible ne porte pas encore de signatures au bas des cahiers et que le premier livre imprimé au *Soleil d'Or* avec signatures, l'*Opus restitutionum, usurarum et excommunicationum Francisci de Platea,* porte la date du 4 janvier 1477 (n. st.).

La Bible de 1476 est le premier livre dans lequel les imprimeurs aient mis leur nouvelle adresse du *Soleil d'Or.* La même adresse se trouve aussi à la fin du *Manuale Confessorum* de Nider, dont voici le fac-similé :

Eximij ſacre theologie ꝓfeſſoris, fratris Johãnis
nyder ordinis predicatorꝝ, manuale confeſſorũ ad
ſpiritualiũ paſtorũ inſtructionẽ. feliciter finit.
Impreſſum Pariſius in ſole aureo.

Ce dernier ouvrage est sans date d'impression; mais, les exemplaires étant la plupart du temps suivis d'un autre ouvrage intitulé : *De Lepra morali,* du même auteur, daté de 1477, on doit tenir pour constant que la mention du *Soleil d'Or* n'a pas été mise sur les livres des imprimeurs avant la publication de leur Bible[1]. Comme il est hors de toute probabilité que ces derniers aient pu rester à la Sorbonne plus de quelques mois après le départ précipité de Fichet, leur protecteur, il faut chercher une autre cause à cette absence d'indication d'adresse.

[1] Le recueil formé du *Manuale Confessorum* et du *De Lepra morali,* de Jean Nider, est le premier livre auquel les imprimeurs de l'atelier du *Soleil d'Or* aient mis des signatures d'un bout à l'autre. Ces signes de repère sont imprimés au *recto* de chacun des cinq premiers feuillets de chaque cahier, au-dessous de la fin de la dernière ligne de texte.

PREMIÈRE BIBLE IMPRIMÉE EN FRANCE

(1476)

Epiſtola beati hieronymi ad paulinū p̄ſby-
terū de ōnibus diuine hyſtorie libris incipit.

FRater ambroſius tua
mihi munuſcula perfe-
renſ. detulit ſimul ⁊ ſua
uiſſimas lr̄as: q̄ a prin
cipio amicitiarū fidē
ꝓbate iam fidei: et ve
tens amicitie noua p̄-
ferebant. Vera eni illa neceſſitudo ē. et chri
ſti glutino copulata: quā nō vtilitas rei fa
miliaris. nō p̄ſentia tantū corporū. nō ſub-
dola et palpans adulatio: ſed dei timor. et
diuinarū ſcripturarū ſtudia ꝯciliant. Legi-
mus in veteribus hyſtoriiſ. quoſdā luſtraſ
ſe ꝓuincias. nouos adiiſſe pp̄los. maria trā-
ſiſſe: ut eos quos ex libris nouerāt: coram
q̄ꝗ viderēt. Sic pitagoras memphiticos
vates. ſic plato egiptū. et architā tarentinū
eamqꝫ orā italie. que quondā magna gre
cia dicebat̄. laborioſiſſime pagrauit: vt q̄
athenis magiſter erat. et potēs. cuiuſqꝫ do-
ctrinas achademie gignaſia perſonabant.
fieret pegrinus atqꝫ diſcipulus: malēs alie
na verecūde diſcē. q̄ꝫ ſua impudēter ingerē
Deniqꝫ cū lr̄as q̄ſi toto orbe fugiētes pſeq̄
tur. captus a pyrrhatis et venundatus ty-
ranno crudeliſſimo paruit. ductuſ captiuus
vinctus ⁊ ſuus: tamē q̄ philoſophus ma
ior emēte ſe fuit. Ad tytū liuiū. lacteo elo-
quētie fonte manantē. de vltimis hiſpanie
galliarūqꝫ finibus. quoſdā veniſſe nobiles
legimus: ⁊ quos ad ꝯtēplationē ſui roma
nō traxerat: vnius hominis fama pduxit.
Habuit illa etas inauditū omibus ſeculis
celebrandūqꝫ miraculū: ut vrbem tantā in-
greſſi: aliud extra vrbē quererēt. Appollo-
nius ſiue ille magus vt vulgus loquit̄. ſiue
philoſophus. ut pitagorici tradūt. intrauit
pſas. ptrāſiuit caucaſum. albanos. ſcithas
maſſagetas. opulētiſſima indie regna pene
trauit: ⁊ ad extremū latiſſimo phiſon amne
trāſmiſſo peruenit ad bragmanas. ut hiar-
cam in throno ſedentē aureo et de tantali
fonte potantē: inter paucos diſcipulos. de
natura. de moribus. ac de curſu dierū ⁊ ſide
rū audiret docentē. Inde p elamitas. babi-
lonios. chaldeos. medos. aſſirios. parthos.
ſyros. phenices. arabes. paleſtinos. reuer-
ſus ad alexandriā. perexit ad ethiopiā: vt
gignoſophiſtas et famoſiſſimā ſolis men-
ſam videret in ſabulo. Inuenit ille vir vbi-
qꝫ q̄d diſceret: et ſemp ꝓficiens. ſemper ſe
melior fieret. Scripſit ſuper hoc pleniſſime
octo voluminibus philoſtratus.

QVid loquar de ſeculi hominibus. cum
apl'us paulus. vas electionis. et mgr̄
gentiū. q̄ de ꝯſcientia tanti in ſe hoſpitis lo
quebat̄ dicēs. an experimentū q̄ritis eius q̄
in me loquit̄ chriſtus: poſt damaſcum ara-
biāqꝫ luſtratā. aſcēdit ieroſolimā vt vide-
ret petrū: et māſit apud eū dieb⁹ q̄ndecim.
Hoc eni miſterio ebdomadis ⁊ ogdoadis.
futurus gentiū predicator inſtruēdus erat.
Rruſumqꝫ poſt ānos q̄tuordecim aſſūpto
barnaba et tyto. expoſuit cū apl'is euange
liū: ne forte i vacuū curreret aut cucurriſſet.
Habet neſcio q̄d latētis energie. viue vo-
cis actus: et in aures diſcipuli de auctoris
ore trāſfuſa: fortius ſonat. Vnde ⁊ eſchines
cū rodi exularet. ⁊ legere t̄ illa demoſtheniſ
orō quā aduerſus eū habuerat: mirātibuſ
cūctis atqꝫ laudātibus: ſuſpirās ait. Quid
ſi ipſam audiſſetis beſtiā. ſua v̄ba reſonātē.

NEc hoc dico. q̄ ſit aliquid in me tale.
q̄d vel poſſis a me audire vel velis
diſcere: ſed quo ardor tuus et diſcēdi ſtu-
diū. etiā abſqꝫ nobis p ſe ꝓbari debeat. In-
geniū docile. et ſine doctore laudabile eſt.
Nō quid inuenias: ſed q̄d queras ꝯſide-
ramus. Mollis cera et ad formandū faci-
lis. etiā ſi artificis ⁊ plaſte ceſſent manuſ: tn̄
virtute totū eſt quicq̄d eſſe poteſt. Paulus
apl'us ad pedes gamalielis. legē moiſi et
ꝓphetas didiciſſe ſe gloriatur: vt armatus
ſpūalibus telis. poſtea doceret cōfidenter.
Arma eni nr̄e militie non carnalia ſunt. ſed
potētia deo. ad deſtructionē munitionū et
cogitatiōes deſtruētes. et omnē altitudinē
extollentē ſe aduerſus ſcientiā dei: et capti-
uantes oēm intellectū ad obediendū chri-
ſto: et parati ſubiugare oēm inobedientiā.
Thimotheum ſcribit ab infantia ſacris lr̄is
eruditū: et hortat̄ ad ſtudiū lectiōis: ne ne
gligat gratiā q̄ data ſit ei per impoſitionē
manus p̄ſbrī. Tyto p̄cipit: ut inter ceteras

Dernière page avec le nom des imprimeurs et leur adresse.

decim margarite sunt p singulas. Et singu-
le porte erant ex singulis margaritis: et pla
tea ciuitatis aurū mundū: tanq̄ vitrū per-
lucidū. Et templū nō vidi in ea. Dominus
eni deus omipotens templum illius est et
agnus. Et ciuitas nō eget sole neq̄ luna: ut
luceāt in ea. Nam claritas dei illuminabit
eā: et lucerna eius ē agnus. Et ambulabūt
gentes in lumine eius: et reges terre afferent
gloriā suam ⁊ honorē in illā. Et porte eius
nō claudentur p noctē. Nox eni nō erit illic
Et afferent gloriā et honorē gentiū in illā:
nec intrabit in ea aliquid coinquinatū aut
abbominationē faciēs et mendaciū: nisi q̄
scripti sunt in libro vite agni. Ca. xxij.
e Tostēdit mihi fluuiū aque viue splē
didum tanq̄ cristallum: ꝓcedentē de
sede dei et agni. In medio platee eius et ex
vtraq̄ parte fluminis lignum vite afferēs
fructus duodecim: p menses singulos red-
dens fructū suū: et folia ligni ad sanitatem
gentiū. Et omē maledictū nō erit amplius:
sed sedes dei ⁊ agni in illa erūt: et serui eius
seruient illi. Et videbūt faciem eius: et no-
men eius in frontibus eoꝝ. Et nox vltra nō
erit: et nō egebūt lumine lucerne neq̄ lumi
ne solis qm̄ dn̄s deus illuminabit illos: et
regnabunt in secula seculoꝝ. Et dixit mihi
Hec verba fidelissima sunt et vera. Et dn̄s
deus spirituū prophetarū misit angelū suū
ostendere seruis suis que oportet fieri cito.
Et ecce venio velociter. Beatus qui custo-
dit verba ꝓphetie libri huius. Et ego iohā
nes qui audiui et vidi hec. Et postq̄ audis-
sem et vidissem cecidi vt adorarē ante pe-
des angeli qui mihi hec ostendebat. Et di
xit mihi. Vide ne feceris. Conseruus enim
tuus sum et fratrū tuoꝝ ꝓphetarū: et eorū
qui seruāt verba ꝓphetie libri huius. Deū
adora. Et dixit mihi. Ne signaueris verba
ꝓphetie libri huius. Tempus eni ꝓpe est.
Qui nocet noceat adhuc: et q̄ in sordibus
est sordescat adhuc. Et qui iustus est iusti
ficetur adhuc: et sanctus sanctificet̄ adhuc
Ecce venio cito: et merces mea mecū est:
reddere vnicuiq̄ scd̄m opa sua. Ego sum
alpha et o: primus ⁊ nouissimus: principiū
et finis. Beati qui lauāt stolas suas in san-
guine agni: vt sit potestas eorum in ligno
vite: et per portas intrent ciuitatem. Foris
autē canes et venefici et impudici et homi
cide et idolis seruientes: et omis qui amat
et facit mendaciū. Ego iesus misi angelum
meū testificari vobis hec in ecclesijs. Ego
sum radix et genus dauid: stella splendida
et matutina. Et spiritus et sponsa dicūt ve-
ni. Et qui audit: dicat veni. Et qui sitit ve-
niat: et qui vult accipiat aquā vite gratis.
Contestor eni omni audienti verba ꝓphe
tie libri huius. Si quis apposuerit ad hec.
apponet deus sup illum plagas scriptas in
libro isto: et si quis diminuerit de verbis li
bri ꝓphetie huius. auferet deus partē eius
de libro vite et de ciuitate sancta: et de his
que scripta sunt in libro isto. Dicit qui testi
moniū perhibet istoꝝ. Etiam. Venio cito
amē. Veni dn̄e iesu. Gratia domini nostri
iesu christi cum omibus vobis amen.
Finit liber apocalipsis beati iohannis apl'i.

Me duce carpe viam: qui celū ascendere gestis.
Unde orior. deus est qui me descendere iussit.
Omnibus vt prosim: quedā clare manifesto.
Sed ne vilescā sapienti: multa profundo.
Leges quas populo deus ebreo tulit: ample
Continuo. patrū antiquorū gestaq̄ narro.
Quorū exempla sequi iuuet: et correcta timere.
Hinc sapiens salomon moralia carmina docte.
Edocet. et sponse ad sponsum decantet amorē.
A dn̄o missi populū instruxere prophete.
Que pene fontes maneāt. que premia iustos;
Post vetus ecce nouū testamentū subit: in quo
Consilia ore dedit proprio verbū caro factū.
Exemplo monstrans iter ad sublimia regna.
Discipuli ostendūt iter hoc factis monitisq̄;

Jam tribus vndecimus lustris francos Ludouicus.
Rexerat: vlricus martinus itemq̄ michael.
Orti teutonia, hanc mihi composuere figurā.
Parisij arte sua. me correctā vigilanter.
Venalem in vico iacobi sol aureus offert;

Cette cause a tenu, selon nous, à la concurrence qui fut faite aux associés, à partir de 1475, par l'atelier du *Soufflet Vert* (*Viridis follis*), établi du même côté de la rue Saint-Jacques, à une quarantaine de mètres plus haut, et composé d'anciens ouvriers qu'ils avaient formés. Sitôt qu'une édition du *Soleil d'Or* avait quelque succès de vente, presque immédiatement après il en paraissait une autre au *Soufflet Vert*. Tout d'abord, les imprimeurs du *Soufflet Vert* ne mirent pas non plus leur adresse. Ils se contentèrent d'accompagner leurs livres de pièces de vers, soit pour faire l'éloge des auteurs qu'ils imprimaient, soit pour vanter leur habileté typographique, à l'instar de leurs anciens patrons; mais, en 1476, afin qu'elle fût plus connue des acheteurs, ils donnèrent leur adresse : «Au *Soufflet Vert,* rue Saint-Jacques». L'année suivante, ils précisèrent davantage en ajoutant cette indication : «près le couvent des Frères Prêcheurs, au delà de Saint-Benoît». Les autres, demeurant dans la même rue, firent de même et, pour éviter toute confusion de la part du public des acheteurs, ils indiquèrent que la maison à l'enseigne du *Soleil d'Or,* où ils vendaient leurs éditions, était située rue Saint-Jacques, auprès de l'église Saint-Benoît.

La Bibliothèque nationale possède une édition sans date du texte latin de la Légende dorée de Jacques de Voragine, volume in-folio à deux colonnes, à la fin duquel on lit que l'ouvrage a été transcrit en beaux caractères (*pulchre transcripta*), autrement dit imprimé à Paris par Martin Crantz, Ulrich Gering et Michel Friburger, maîtres en l'art d'impression (*impressorie artis magistros*). C'est un des volumes sur lesquels le nom de famille de Friburger est indiqué. Dans ses premiers livres, Friburger ne nous était connu que par son prénom de Michel, auquel on ajouta le surnom de *Columbaria,* c'est-à-dire de Colmar, lieu de sa naissance. Madden a assigné à cette édition le premier rang parmi les impressions du *Soleil d'Or,* en disant qu'elle a précédé le *Manipulus Curatorum* du 21 mai 1473. Rien n'est moins certain, le caractère nous ayant paru assez fatigué. L'édition sans date n'a dû paraître que vers la fin de 1476. Une édition de la Légende dorée était déjà sortie du même atelier le 1er septembre 1475. Ce recueil de contes naïfs et de légendes pieuses du moyen âge avait alors un tel succès dans les foules, qu'on ne doit point s'étonner qu'une première édition ait été écoulée en moins d'une année et qu'une autre fût devenue nécessaire. On trouvera, à la page 81, le fac-similé de la fin de la table avec le *colophon,* dont nous venons de citer un extrait.

JACOBUS DE VORAGINE. *LEGENDA AUREA.*

ÉDITION SANS DATE,

IMPRIMÉE PAR MARTIN CRANTZ, ULRICH GERING ET MICHEL FRIBURGER, VERS 1476,

DANS L'ATELIER DU *SOLEIL D'OR.*

Première page.

Incipit prologus ſup legēdas
ſanctoꝝ: quas cōpilauit frater
Iacobus Ianuenſis natione, de
ordine fratrū predicatorum;

UNIUERSUM
tempuſ pn̄tiſ vite in
q̄tuor diſtinguit᷑· ſcꝫ
in tēpus deuiatiōiſ,
renouationis ſiue re
uocationis, recōcilia
tionis, et pegrinatio
nis ¶ Tempus deuiatōis fuit ab adā
poſtq̄ꝫ ſcilꝫ a deo deuiauit· Et durauit
vſq̄ꝫ ad moyſen· Et iſtud tpus repn̄tat
eccleſia a ſeptuageſima vſq̄ꝫ ad paſcha
Unde et tunc legit᷑ liber geneſis· in q̊
ponitur deuiatio primorum parētum·
¶ Tempus renouationis ſiue reuoca-
tionis incepit a moyſe, et durauit vſq̄ꝫ
ad natiuitatē chriſti· in quo homiēs p
ꝓphetas ad fidē reuocati ſunt et reno-
uati· Et iſtud tempus repn̄tat eccleſia
ab aduentu domini, vſq̄ꝫ ad natiuitatē
chriſti· Unde tunc legit᷑ iſaias: vbi de
hac reuocatione aperte agit᷑· ¶ Tēpus
recōciliationis eſt tpˢ in quo p chriſtū
ſumus recōciliati· Et iſtud tempus re-
pn̄tat eccleſia a paſcha, vſq̄ꝫ ad penthe
coſten· Unde et tūc legit᷑ apoc᷑, vbi ple
ne agit᷑ de miſterio huius recōciliatio-
nis· ¶ Tempus pegrinationis eſt tpˢ
pn̄tis vite in q̊ pegrinam̄: et in pugna
ſemp ſumus· Et illd̕ tempus repn̄tat
eccleſia, ab octaua pēthecoſtes, vſq̄ꝫ ad
aduētū domini· Unde tūc legunt᷑ libri
regū et machabeoꝝ· in q̊bus de multi-
plici pugna agit᷑· per quā noſtra pugna
ſpūalis ſignat᷑· ¶ Tempus aūt illd̕ qd̕
eſt a natali domini vſq̄ꝫ ad ſeptuageſi-
mā: partim ɔtinet᷑ ſub tpe recōciliatio-
nis, qd̕ eſt tempus letitie, ſcilꝫ a natali
vſq̄ꝫ ad octauā epiphanie · partim ſub
tpe pegrinationis, ſcilꝫ ab octauis epi-
phanie, vſq̄ꝫ ad ſeptuageſimā· ¶ Et po
teſt accipi hic quadruplex tpm variatō
Primo penes quatuor tpm diſtinctio-
nes· vt hiems referat᷑ ad p̊mū· ver ad
ſcd̕m· eſtas ad tertiū· autūnus ad quar
tū· Et ratio appropriationis ſatis patꝫ·
Scd̕o penes quatuor ptes diei· vt nox
referat᷑ ad pmū· mane ad ſcd̕m· meri
dies ad tertiu· veſpera ad quartū· Li-
cet aut prius fuerit deuiatō q̄ꝫ renoua
tio: tamē eccleſia omnia officia ſua po-
tius incepit in tpe renouationis, q̄ꝫ de-
uiationis· id eſt in aduētu potius q̄ꝫ in
ſeptuageſima· Et hoc duplici rōe· Pri
mo ne videat᷑ incipe ab errore· Tenet
enim rē et nō ſequit᷑ ordinē temporis·
ſicut et euāgeliſte ſepius faciūt· Scd̕o
quoniā p aduētū chriſti omnia renoua
ta ſunt· ꝓpter qd̕ tempus iſtud dicit᷑ tē
pus renouatiōis· apoc᷑· iij Ecce ego no-
ua facio omnia· Congrue igit᷑ in hoc tē
pore renouationis eccl'ia omnia officia
ſua renouat· ¶ Ut igit᷑ ordo temporis
ab eccl'ia diſtinctus ſeruet᷑· Primo age
mus de feſtiuitatibus que occurrūt in
fra tempus renouationis· quod tēpus
repn̄tat eccleſia ab aduētu vſq̄ꝫ ad nati
uitatē domini· Scd̕o de illis que occur
runt infra tempus· qd̕ partim ɔtinetur
ſub tpe recōciliationis: partim ſub tpe
pegrinatiōis· qd̕ tempus repn̄tat eccle
ſia a natiuitate domini: vſq̄ꝫ ad ſeptua
geſimā· Tertio de illis que occurrūt in
fra tempus deuiationis· qd̕ tempus re
pn̄tat eccleſia a ſeptuageſima vſq̄ꝫ ad
paſcha· Quarto de illis que occurrunt
infra tpus recōciliationis· qd̕ tempus
repn̄tat eccleſia a paſcha vſq̄ꝫ ad octa-
uā penthecoſtē· Quinto de illis que oc
currūt infra tpus pegrinationis· qd̕ tē
pus repn̄tat eccleſia, ab octaua penthe
coſtes, vſq̄ꝫ ad aduentum;

¶ Finit prologus ſuper librum de
legendis ſanctorum;
¶ Incipiūt capitula feliciter;

JACOBUS DE VORAGINE. *LEGENDA AUREA*

Fin de la table avec le nom des imprimeurs.

Uota non complentes ſanctis diſplicet·clliij·C.
Uxor viru ſuū inducere debet ad bonū·cxxvij·B
Uxor aīam vrri pluſ ꝙ corpus diligē dz·cxxvij·B
Uxoris innocentia ſuper vomeres ignotos pro-
bata eſt·cxij·E·¶·Legitur·
Uxoris ſuſpitio per ignem purgata fuit·cxij·E·
¶·Legitur in·
Uxoris orōne vir ſaluatus fuit·clviij·E·
Uxorem alicui dare periculum eſt·cxix·E·
XPūs illuſus fuit quatuor vicibus·lj·B·
Xp̄s ter lachrymatus fuit·lj·A·¶·Quinto ex eo·
Xp̄s inquantū deus habuit iiij·excellentias·lj·A·
Xp̄s inquantū homo habuit quatuor excellentias
quibus ornata fuerūt cornua crucis·lj·A·B·
Xp̄us omnia remedia contra originale peccatum
in ſe aſſumpſit·xxxvij·B·
Xp̄us probat̃ voluntarie paſſus fuiſſe quinqꝫ rati
onibus·ij·E poſt medium·
Xp̄s in cruce fecit teſtamentū·lj·A·¶·In fine·
Xp̄us in cruce pendens quomodo ad amorē ſuum
peccatores traxit·lj·E·
Xp̄s quare ab infidelibus occiſus fuit·lj·F·
Xp̄s reſurrexit ſex modis·lij·A·¶·Circa ſextum·
Xp̄us reſurrexit propter quatuor noſtras vtilita-
tes·lij·C·¶·Circa quintum·
Xp̄us reſurgere non diſtulit in die iudicij·tripli-
ci ratione·lij·C·
Xp̄s reſurgēs apparuit decem vicibus·lij·D
Xp̄s in die reſurrectionis quinqꝫ vicibus apparuit
et alijs diebus poſt, quinqꝫ vicibus·lij·D·
Xp̄s reſurgēs q̄liter eduxit vinctos de libo·lij·F·
Xp̄s diabolū ad nihilum redegit·xxj·D·
Xp̄us ſeruos ſuos volentes conuerti multipliciter
conſolatur·liij·A·
Xp̄us ſeruos ſuos couſolatur in tribulationibus·
liij·A·ante finem·
Xp̄s, p ſeruis ſuis pugnat·lvj·B·circa finem·
Xp̄us quatuor modis portari debet·xcv·A·
Xp̄us et ſancti, ſuos deuotos in morte viſitant et
confortant·c·C·
Xp̄s minabatur mundum deſtruere·cviij·C·
Xp̄us illa hora qua natus eſt deſideranti apparuit
cxv·B·poſt medium·
Xp̄i benignitas eſt magna erga peccatores·lij·B
Xp̄i veſtis iratū reddit manſuetū·lj·B·poſt mediu
xp̄ianus ſpecialem ſanctum habere debet·xc·B·
¶·Miles·et·¶·Clericus quidam·
xp̄iani falſi magis ſunt in profundo inferni ꝙ pa
gani·xviij·B·in fine·
YMago chriſti percuſſa multum ſanguinem emi
ſit·cxxx·D·D·
ymago v̄ginis peſtē fugauit·xlvj·D·¶·Sed adhuc
ydropicus quidam in domo predicatorum curatus
eſt·lxj·L·¶·Anno domini·
yſtoriam ſuā beatus nicolaus pro verberibus pue
ri in domo patris ſui cantari mandauit·liij·B·¶
Quidam diues·
ZAcharias propter dubitationem plagam ſolus
incurrit multiplici ratione lxxx·B·

Tabula ꝯtinens fere omnia notabilia legende au
ree deſinit feliciter·pulchre tranſcripta pariſius p
Martinum chrancz, Udalricū gering, et Michа-
elem friburger impreſſorie artis magiſtros;

Le dernier livre portant le nom de nos trois associés est le recueil des Sermons pour le Carême; il a pour titre : *Leonardi de Utino Sermones Quadragesimales de legibus*.

C'est, après la Bible, l'ouvrage le plus considérable qui soit sorti des presses de ces imprimeurs. Il forme un volume grand in-folio de 303 feuillets à deux colonnes de 60 lignes par page, et il contient la composition de plus de 72,000 lignes. L'exécution des Sermons est remarquable; les cahiers n'ont pas de signatures, mais les feuillets sont numérotés en chiffres imprimés en haut des rectos.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'achevé d'imprimer est au verso du feuillet 303. Il y est dit que les Sermons sont imprimés à Paris (*Impressi Parisius*), au *Soleil d'Or,* dans la rue Saint-Jacques (*in Sole aureo, in vico S. Jacobi*), près Saint-Benoît (*prope S. Benedictum*), par honorables hommes (*per honorabiles viros*) Martin, Ulrich et Michel, la dix-septième année du règne du roi notre maître, Louis onzième (*domini nostri Regis Ludovici undecimi*), le dernier jour du mois d'octobre. Louis XI ayant commencé à régner le 22 juillet 1461, la dix-septième année va de juillet 1477 à juillet 1478, période qui n'a de mois d'octobre qu'en 1477. La date exacte de cette impression est donc le 31 octobre 1477 et non 1478, comme l'ont avancé plusieurs bibliographes.

A partir du mois d'octobre 1477, il n'est plus question de Martin Crantz, qui, depuis quelque temps, était plus souvent nommé le premier, ni de Michel Friburger, qui, vers la fin, semble avoir été relégué au dernier plan; ils disparaissent tous deux, et Ulrich Gering reste seul en nom pour continuer les travaux de l'imprimerie.

On aura sans doute remarqué que, pendant tout le temps de leur association, les trois noms de nos prototypographes ne sont pas toujours placés dans le même ordre à la fin de leurs livres. Dans le premier livre imprimé à la Sorbonne, Michel Friburger figure en tête, Ulrich Gering vient ensuite et Martin Crantz est le dernier de tous. Dans la Lettre de Fichet à Gaguin, placée au commencement du second livre, Gering, qui était le second, devient le premier. Dans la Lettre au roi Louis XI, c'est Martin Crantz qui se présente premier, suivi de Gering et de Friburger, qui n'est plus que le troisième. Dans les Lettres de Phalaris, ce dernier reprend son rang, Crantz a la seconde place et Gering la dernière. Ces mutations ne doivent être attribuées, selon nous, qu'à des sentiments de mutuelle déférence où chacun prenait la première place à tour de rôle, d'un commun accord. Ces conditions ont sans doute été changées par la suite, et peut-être faut-il voir dans la préséance de Crantz, dont le nom revient plus souvent dans les livres imprimés au *Soleil d'Or,* une part plus grande prise dans les derniers *labeurs.* Quoi qu'il en soit, nous sommes autorisé à supposer que Friburger, reçu bachelier en 1461 et maître ès arts en 1463 à l'Université de Bâle, était le plus âgé et en quelque sorte leur chef ou doyen, car c'est encore lui qui est nommé le premier dans les lettres collectives de naturalisation octroyées aux imprimeurs par Louis XI en 1476.

Il est probable, dit Chevillier, qu'après l'impression des Sermons sur le Carême, de Léonard d'Udine, en 1477, les deux associés de Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, retournèrent en Allemagne; après cette année ils ne sont plus nommés dans aucun livre.

Nous avons lieu de croire que Friburger et peut-être aussi Crantz étaient mariés, car il est fait mention de « leursdites femmes et enfants » dans l'acte de naturalisation. Parmi les noms inscrits dans la matricule de l'Université de Bâle, nous avons retrouvé, en l'année 1478, un étudiant portant le nom de Jean Friburger, de Colmar (*de Columbaria*), qui pourrait bien être le fils de Michel Friburger [1].

Gering, qui était célibataire, n'avait pas les mêmes raisons pour retourner dans son pays natal. Il était probablement aussi le plus jeune des trois et restait afin de répondre de l'engagement pris en commun envers le roi de se fixer à Paris pour continuer l'exercice de l'art typographique qu'ils avaient inauguré dans la capitale.

Le premier soin de Gering, resté seul à la tête de l'atelier de la rue Saint-Jacques, fut de graver deux sortes nouvelles de caractères. Délaissant le type gothique, il revint au pur caractère romain :

A B C D E F G H I L M N O P
Q R S T V X Y
a b c d e f g h i k l m n o p q r ſ s t u v x y ȝ z
ﬂ ﬀ ſſ ſt ꝑ ā ƀ b⁊ bꝰ ꝯ đ ē ė ḡ ħ ħ ī l' mꝰ
m̄ m⁊ & ñ c̄ ō p̄ ṕ ꝑ ꝑ pꝰ p̄ ꝑ ꝗ ꝗ q̄ q̄ ℞ r̄ t̄ t⁊ t̄
ū qs zc̄ Qȝ . : / - ? ( )

A B C D E F G H I L M N O P Q R S
T V X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r ſ s t u v x y ȝ z / ´
ﬀ ſſ ﬂ ſſ ſt ꝑ á aº ƀ bꝰ ꝯ đ ē g̊ ħ ħ i ıꝰ l' m̄ ñ nꝰ ñº ō
oº p̄ ṕ ꝑ ꝑ q̄ ꝑ q ꝗ q̄ q̂ r̄ ℞ f t̄ t̄ rº t̄ ū v́ ꝯ zc̄ ℞º . : ?

Le 20 avril 1478, Gering faisait paraître une édition in-quarto du *Preceptorium Decalogi,* du théologien Jean Nider, de l'ordre des Frères Prêcheurs,

[1] « Johannes FRYBURGER *de Columbaria* » figure, comme dix-septième nom, parmi les étudiants inscrits sous le rectorat d'Arnold Rich de Richenstein, chanoine de Bâle (*Matricula Studiosorum,* vol. I, fol. 53 rº). — En 1486 on trouve, sous le rectorat de Ludwig Odertzheym, un « Johannes FRIBURGER *de Berna, Lausannensis dyocesis* », premier nom de la liste. (*Matricula,* fol. 68 rº.)

imprimée à longues lignes avec le petit caractère romain d'environ 10 points, d'une beauté et d'une régularité remarquables.

Le 4 juin de la même année, il achevait une nouvelle édition du *Manipulus Curatorum*, laquelle fut imprimée avec sa seconde fonte d'un œil plus gros de deux points.

En septembre 1478 parut une édition du *Virgilius*, qui est d'une grande beauté; nous en donnons ici la première page et la dernière :

Publii Virgilii maronis mantuani uatis clarissimi
Carmen Bucolicum fœliciter incipit.

Hic deflet meliboeus profugiat quod iniquē.
Tityrus ast letus quis contulit ocia dicit.

Meliboeus Tityrus

t Ityre tu patulę recubās sub tegmine fagi:
Siluestrē tenui musā meditaris auena.
Nos patrię fines et dulcia linqmus arua.
Nos patriā fugim⁹: tu tityre lētus ī ūbra
Formosā resonare doces amaryllida siluas;
O meliboee deus nobis hæc ocia fecit. Tityrus.
Namq₃ erit ille mihi semper deus: illius aram:
Sepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus.
Ille meas errare boues(ut cernis)et ipsum:
Ludere(quę uellem)calamo permisit agresti.
Nō equidē inuideo. miror magis. undiq₃ totis, Me.
Vsq₃ adeo turbatur agris. en ipse capellas
Protinus eger ago. hanc etiam uix tityre duco.
Hic inter densas corylos modo namq₃ gemellos,
Spem gregis(ah silice in nuda)connixa reliquit:
Sepe malum hoc nobis(si mens non leua fuisset)
De cælo tactas memini predicere quercus:
Sæpe linistra caua prædixit ab ilice cornix.
Sed tamen iste deus qui sit: da tityre nobis.
Vrbem quā dicunt romā: meliboee putaui Ti.
Stultus ego huic nostrę similem: quo sæpe solemus
.a.ii.

Ardebit miseræ post uulnera uulnus elissæ.
Tam sacrum soluetur opus? tot bella: tot enses
In cineres dabit hora nocens? et perfidus error.
Huc huc pierides date flumina cuncta sorores.
Expirent ignes. uiuat Maro: dictus ubiq₃.
Ingratusq₃ fui: studiorumq₃ inuidus orbi.
Et factus post fata nocens. quod iusserat ille:
Sit uetuisse meum. satis est: post tempora uitæ.
Immo sit æternus: tota resonante camena.
Carmen et in populo diui sub numine nomen
Laudetur: uigeat: placeat: relegatur: ametur;

Finit exclamatio cæsaris in Virgilii uotum;

Publii Virgilii Maronis Vatis eminentissimi
Volumina hæc, diligentissime castigata
una cum vita eiusdem parisius im-
pressa sunt p magistrum udal-
ricum Gering Anno
salutis. M. cccc.
.lxxviii. men
se sep-
tem
bris.

Après le *Virgilius*, Gering réimprima le *Sallustius*, troisième livre sorti des presses installées précédemment à la Sorbonne; il en reproduisit textuellement

l'appel aux armes et la protestation de dévouement au roi, que l'on trouvait à la fin de la première édition. Voici la première et la dernière page du livre :

¶ Caii Crispi Salustii, de Lucii Catiline. coniuratione liber feliciter incipit.

Omnis homines qui sese student prestare ceteris animantibus, summa ope niti decet : ne vitam silentio transigant, veluti pecora : que natura prona atq; vētri obedientia finxit. Sed nostra omnis vis in animo et corpore sita est. animi imperio : corporis seruitio magis vtimur alterum nobis cum diis : alterum cum beluis commune est. Quo mihi rectius videtur : ingenii, q̄ virium opibus gloriam querere. et (quoniā vita ipsa qua fruimur, breuis est) memoriā nostri q̄maxime longam efficere. Nā diuitiarum et forme gloria fluxa atq; fragilis est : virtus clara eternaq; habetur. ¶ Sed diu magnū inter mortales certamen fuit : vi ne corporis, an virtute animi, res militaris magis procederet. Nam priusq̄ incipias cōsulto. et vbi consulueris mature facto opus est. Ita vtrumq; per se indigens : alterū alterius auxilio eget. ¶ Igitur initio reges (nam in terris nomē imperii id primum fuit) diuersi pars ingeniū : alii corpus exercebant. Etiam tū vita hominū sine cupiditate agebat. sua cuiq; satis placebant. postea vero q̄ in asia cyrus : in grecia lacedemonii et atheniēses ce

a.ii.

Per idem tempus aduersum gallos a ducibus nostris. Q. Scipione et. M. manlio male pugnatum est quo metu ois italia cōtremuerat. Illiq; et inde vsq; ad nostram memoriā romani sic habuere. alia omia virtuti sue p̄na esse. Cum gallis pro salute : non p̄ gloria certare. ¶ Sed postq̄ in numidia bellum cōfectum : et Iugurthā vinctum adduci romā nunciatum est Marius ɔsul absens factus est. et ei decreta pui̅cia gallia. Isq; cal. Ian. magna gloria consul triumphauit. Ex ea tempestate spes atq; opes ciuitatis in illo site sunt.

¶ C. Crispi Salustii de bello Iugurthino liber feliciter finit. ¶ Impressusq; Parisius per magistrum Vdalricum, cognomento Gering.

Nūc parat arma virosq; siml' rex maxim⁹ orbis.
¶ Hostibus antiquis exitiū minitans
Nunc igitur bello studeas gens pariseorū :
¶ Cui martis quondā gloria magna fuit.
Exempla tibi sint nunc fortia facta virorū :
¶ Que digne memorat Crisp⁹ in hoc opere.
Armigerisq; tuis alemānos adnumeres : qui
¶ Hos pressere libros arma futura tibi.

Les mêmes caractères servirent à imprimer le *Consolatorium timoratæ conscientiæ,* in-quarto, de Nider, dont nous reproduisons les dernières lignes, et qui parut le 16 décembre 1478 :

Tantum de consolatōe timorate cōscientie dixisse sufficiat. A cuiusmodi compilatiōe si quisq; quod suum est recipere uelit : nihil aut modicum autori manebit.

Exaratum quippe est hoc opusculū Parisius per Magistrū Vlricū Cognomento Gering. Anno millesimo. cccc. lxxviii. xvi. Decembris.

D'autres livres, sans date de mois, furent imprimés encore la même année avec cette « grosse lettre romaine bien nette et bien formée », comme la

dénomme Chevillier. Les deux types romains nouveaux d'un goût si pur, gravés par Gering, seront employés concurremment dans l'impression de ses livres; ils ne seront pas réformés comme les autres et resteront dans le matériel de l'atelier du *Soleil d'Or*. On s'en servira jusqu'à la fin de l'exercice de Gering et, longtemps après lui, ils serviront encore à ses successeurs.

En 1479, nous trouvons Gering travaillant avec un nouvel associé, Guillaume Maynyal. Il imprime avec lui les *Postilla Guillermi* dans le format in-quarto. Chevillier cite trois volumes imprimés par eux en 1480. Le premier est un *Manipulus Curatorum*, in-quarto, terminé le 22 avril, et un recueil, également in-quarto, d'opuscules du cardinal Hughes de Saint-Cher, à la fin duquel on a ajouté le *Speculum aureum animæ peccatricis* ou « Miroir d'or de l'âme pécheresse », du chartreux Denis de Leuwis, et dont nous reproduisons l'achevé d'imprimer au nom des deux associés, daté du 29 avril :

**Speculum aureum anime peccatricis,a quo
dam cartuſienſe editū: finit feliciter. Impreſ
ſumq; Pariſius p magiſtrum Vdalricum co
gnomēto Gering,et.G. Maynyal. Anno ſa-
lutis milleſimo. cccc.lxxx.xxix. Aprilis.**

Le troisième est la *Summa in virtutes cardinales*, petit in-folio à deux colonnes, imprimé en petit romain et daté du 16 août.

On connaît encore un *Psalterium cum Calendario*, de format petit in-octavo, sorti des mêmes presses le 27 septembre 1480.

L'association de Gering avec Maynyal ne paraît pas avoir duré au delà de 1480. Maynyal s'établit plus tard de son côté.

Le cardinal Rolin, évêque d'Autun, l'ancien protecteur de Fichet, venait de faire remettre en ordre le Bréviaire de son diocèse. Le secrétaire du prélat, Simon de Vieux-Château [1], fut chargé d'en remettre la copie à Gering qu'il connaissait de longue date. Cette édition, imprimée aux frais du cardinal, fut exécutée dans le format in-quarto à deux colonnes, avec la nouvelle fonte de petit romain. On lit cette souscription à la fin du Bréviaire d'Autun :

[1] Simon de *Veteri Castro* ou de Vieux-Château, ainsi nommé du lieu de sa naissance : Vieux-Château, village des environs de Semur-en-Auxois, était secrétaire du cardinal Jean Rolin. C'est lui qui prit copie de la Correspondance de ce dernier avec le cardinal Bessarion, manuscrit qui porte sa signature et sa devise : *Orta queque cadunt*, la même qu'on remarque à la fin du Bréviaire d'Autun. La copie en question a fait partie de la collection du président Bouhier, de Dijon, et se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale (*Manuscrits latins;* in-4°, n° 18,591).

Orate pro Reverendissimo domino Johanne Rolini cardinali et episcopo Eduensi. Ex cujus ordinatione Magister Symon de Vetericastro ejus secretarius Parisius hoc breviarium cum pluribus similibus imprimi fecit. Anno Domini M.CCCC.LXXX. *Die x Marcii*[1]. — Traduction : « Priez pour Révérendissime Seigneur Jean Rolin, cardinal et évêque d'Autun. C'est d'après la mise en ordre de ce dernier que maître Simon de Vieux-Château, son secrétaire, a fait imprimer à Paris ce bréviaire avec plusieurs autres semblables. L'an du Seigneur 1480, le 10e jour de mars. » Cette date correspond au 10 mars 1481 (n. st.).

Le 24 septembre 1483, Gering fait un bail à vie de la maison dite *du Buis* (*ad Buxum*), attenante au collège de Sorbonne, et y transporte son atelier, quelques mois plus tard, avec son enseigne du *Soleil d'Or*.

Le dernier livre à l'adresse de la rue Saint-Jacques (*In vico S. Jacobi ad intersignium Solis aurei*) est l'ouvrage de Nicolas de Lyre : *Postilla super librum Psalmorum*, in-quarto qui porte la date du 5 novembre 1483.

tacta. Scdo inuitātur ciues celeſtes q̄tū ad angelos: cū dicit: Lau-
date eū in virtutib⁹ ei⁹. ideſt in ſocietate angelorꝝ qui nominantur
nomine virtutū: eo ꝙ melius ordo medie hierarchie nominat ordo
virtutū: extrema autē aliqn̄ nominantur a medio. Laudate eū ſm
multitudinē magnitudinis ei⁹. licet aūt magnitudo diuina ſit vna
et nor multiplicata in ſe: dicit tn̄ quodāmodo multiplicari inq̄tum
ab ea ꝓducūtur multi effectus magni. et quia iſti effectus maxime
relucēt in ciuibus celeſtibus tam angelis q̄ hoībus: iō vtriſq; dicit.
Laudate eum ſm multitudinem magnitudinis eius. Laudate euz
in ſono tube: laudate eū ⁊ c̄ ſm ꝙ dicit beatus greg. Balbucien-
do ꝓut poſſumus excelſa dei reſonamus. ſ. per ſenſibilia nobis no
ta: ideo hic exprimūtur multa inſtrumēta muſica: non quia habeāt
locū in celeſti patria: ſed ad ſignādum magnitudinē iocunditatꝭ ce
leſtis: in qua licet ſit laus vocalis ſm aliquos doctores vt dictū eſt
pſalmo precedenti: tamē laus mētalis ſiue ſpiritualis eſt principa
lior: ideo in fine ꝯcluditur: Omnis ſpiritus laudet dominum. ideſt
ſpiritus angelicus et humanus: qui ibi continue laudant deum: ſm
ꝙ dicitur ſupra pſalmo. lxxxiii. Beati qui habitāt in domo tua do
mine in ſecula ſeculorum laudabunt te. Ad quam laudem nos ꝑ-
ducat qui cum patre et ſpirituſancto viuit et regnat in ſcl'a ſcl'orū.
Amen.

Explicit poſtilla ſup̄ librū pſalmorꝝ edita a fratre Nicolao de
lyra ex ordine minorꝝ ſacre theologie doctore excellētiſſimo
Impreſſūq; in celeberrima vrbe Pariſieſi in vico ſācti iacobi
ad interſignū ſolis aurei per mgr̄m vdalricū gering. Anno
dn̄i M°. cccc°lxxxiii. die quinta nouembris.

Nous donnons ci-dessus le fac-similé de la dernière page composée avec le petit caractère, au bas de laquelle se trouve l'achevé d'imprimer.

[1] C'est à Mlle Pellechet que nous devons connaissance du Bréviaire d'Autun, sorti des presses de Gering en 1480. Elle l'a signalé et décrit pour la première fois dans son ouvrage intitulé : *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Châlons et Mâcon;* Paris et Autun, 1883; in-8°.

Le volume est imprimé avec les deux sortes de caractères de l'atelier. Le texte est en gros romain et le commentaire en petit romain.

Gering donna un exemplaire de ce livre, qu'il venait d'imprimer, aux religieux du couvent de Sainte-Croix. Le volume, qui porte mention du don de son imprimeur, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque publique de Versailles. Nous allons maintenant suivre notre maître typographe dans sa nouvelle demeure.

CHAPITRE IV

L'IMPRIMERIE A PARIS

ATELIER DU *SOLEIL D'OR* DE LA RUE DE SORBONNE

(1484-1500)

Transfert de l'enseigne du *Soleil d'Or* à la rue de Sorbonne. — L'atelier de Gering occupé par deux autres imprimeurs. — Gering reprend la direction des travaux. — Son association avec Renbolt. — Nouveaux caractères. — L'illustration dans les livres de l'atelier.

Le 5 mars 1484 (n. st.), Gering publie une édition du *Regimen Sanitatis* de l'École de Salerne. Il n'était probablement pas encore tout à fait installé dans sa nouvelle demeure, car il n'indique aucune adresse.

A partir de ce moment, nous trouvons une lacune dans l'exercice de Gering. Son nom ne se voit plus sur des livres que neuf ans après. Madden en donne la raison suivante : « La funeste influence de l'odieuse politique et les soins innombrables d'une nouvelle installation, que l'expérience acquise et l'amour du progrès voulaient plus parfaite, expliquent le ralentissement des travaux typographiques de Gering. » Cette opinion ne nous paraît pas acceptable. Neuf ans pour réinstaller un atelier! C'est beaucoup trop. Il est vrai de dire que Madden avait réduit ce chômage à cinq années, en citant un volume d'*Holkot* à la date de 1489, avec le nom de Gering. Vérification faite, le livre est bien imprimé avec les caractères de Gering, mais il n'est pas signé de ce typographe et, comme d'autres volumes sortis de ses presses pendant cette période, il ne porte pas son nom.

Dans le bail qu'il passe avec les docteurs de Sorbonne pour la location de la maison du *Buis*, où il transporte l'enseigne du *Soleil d'Or*, Gering est qualifié de « marchant de livres »[1], au lieu d'« imprimeur de livres », comme il

[1] Chevillier ne donne pas la date exacte de ce bail; il dit simplement que ce fut vers la fin de l'année 1483 que Gering loua cette maison « des docteurs ses anciens amis », et que le prix du loyer était de neuf livres par année (*Origine de l'Imprimerie de Paris,* ouvrage cité, p. 85). Alfred Franklin

est dénommé dans les lettres d'hospitalité que lui octroya la Sorbonne le 21 mai 1494. Peut-être avait-il, à ce moment, l'intention de céder son impri-

(*La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris, etc.* Paris, Willem, 1875; petit in-8°, p. 113) place en mars 1483 (v. st.) le transfert de l'atelier du *Soleil d'Or* dans la rue de Sorbonne. L'acte en fut passé par-devant notaires le mercredi 24 septembre 1483; les réparations de la maison, prête à recevoir le nouveau locataire, étaient terminées le 2 janvier 1484 (n. st.), et le loyer annuel fut fixé à dix livres et deux deniers parisis, comme le constate ce texte inédit : « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Estouteville, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du Roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, Salut. — Savoir faisons que par devant Martin Quignon et Pierre Jaquet, notaires du Roy nostredit seigneur de par luy establiz au Chastellet de Paris, furent présens et comparurent personnellement, vénérables et discrètes personnes Maistres Jehan du Mont, Dominique Begin, Jehan Chambier, docteurs en théologie, Pierre Julian, Jehan Lailler, prieur du Quesnay, Jehan Mathie et Richart Palefroy, bacheliers formez en théologie, tous maistres boursiers et escoliers du collége de Serbonne (*sic*), fondé à Paris, faisans et représentans quant à présent la plus grande et seine partie des maistres boursiers et habitans d'icelluy collége, pour et au nom dudit collége de Serbonne d'une part, et honneste personne maistre Urry Guering, marchant de livres, de présent demourant à Paris en la rue Saint-Jacques à l'enseigne du *Soleil d'Or*, pour luy en son nom, d'autre part. — Lesquelles parties esdites nomez, de leurs bons grez, bonnes volentez, propres mouvemens et certaines sciences, sans aucune force ou contraincte, sur ce bien advisez, conseillées, pourvues et délibérées si comme elles disoient, recongneurent et confessèrent en la présence et par-devant lesdits notaires comme en droit jugement par-devant nous, avoir fait, fairent et font entre elles et l'une d'elles avecques l'autre, les bail et prinse à rente viagère, promesses et convenances cy après déclairées. — C'est assavoir lesdicts de Serbonne ou nom que dessus, avoir baillé et par la teneur de ces présentes, baillent et délaissent audit tiltre de rente viagière ou pension annuelle dès maintenant à la vie d'icelluy maistre Urry Guering tant seulement, promisrent et promectent garentir, délivrer et deffendre envers et contre tous, de tous troubles, debtes, lectres, obligacions, ypothèques, évictions, aliénacions et de tous autres troubles et empeschemens quelzconques aux coustz et despens d'icelluy collége en jugement et partout ailleurs ou mestier s'y a, audit maistre Urry Guering qui d'eux prenit et retenit, prend et retient par cesdites présentes audit tiltre à sadicte vie seulement, une maison, court, jardin, estables, cuisine, salle, cave et autres appartenances d'icelle assise en la rue de Serbonne, appartenant à iceluy collége, tenant aux grandes escolles neufves dudit collége à l'alée ou entrée d'icelles, à la maison ou appartenances d'icelles dudit maistre Richard Palefroy, à une maison appartenant au collége de Cluny et à une autre petite maison appartenant audit collége de Serbonne d'une part et, d'autre part, tout du long aux maisons appartenant audit collége de Serbonne, aboutissant par derrière et ayant yssue en la rue des Maçons, en la censive d'icelluy collége de Serbonne; pour en joyr par ledit maistre Urry audit tiltre sa dicte vie durant seulement comme dessus et dit. — Cestz bail et prinse ainsi faiz tant à la charge de deux deniers parisis de cens ou fons de terre paiables chascun an au jour ou terme Saint Remy et permy et moyennant dix livres parisis de rente viagère ou pension annuelle que ledit preneur en sera tenu, promet et gaige paier doresnevant par chascun an sadicte vie durant ausdictz de Serbonne, leurs successeurs, procureurs et receveurs ou au porteur de ces presentes lettres pour eulx. C'est assavoir lesdits deux deniers parisis de cens ou fons de terre audit jour et terme Saint Remy et lesdictz dix livres parisis de rente ou pension aux quatre termes en l'an à Paris accoustumez : premiers termes de paiement d'iceulx cens et rente eschéans c'est assavoir dudit cens de la Saint-Remy prochainement venant en ung an que l'on dira mil cccc quatre vingt et quatre et de ladicte rente au jour et terme de Pasques prochainement venant et ainsi d'an en an et de terme en terme.

merie pour ne plus faire que de la librairie et écouler les éditions qui lui restaient en magasin? Doit-on combler la lacune existant à première vue dans

Comme aussi permy ce que ledit preneur sera tenu, promist et promect par cesdictes presentes, mectre et bailler ès mains d'iceulx bailleurs ou leur procureur pour eulx dedans huit jours prochainement venus, la somme de cent livres tournois de ses deniers pour employer en reparacions oudit hostel et lieux convenables d'icelluy et là où il sera ainsi par lesdictz prieur, maistres et escoliers ou leur procureur pour eulx par ainsi toustes voyes qu'il en sera fait ung plancher sur la galerie ou alée qui est sur l'alée desdictes escolles et une cheminée afin que de ladicte galerie haulte on si puisse servir de chambre ou petite salle, ce que lesdictz de Serbonne seront tenuz et promectent faire dedans trois moys prochains après ce qu'il aura baillé lesdictz cent livres tournois. Et de là en avant sera tenu, promist et promect ledit preneur, soustenir et maintenir ledit hostel et ses appartenances et en la fin de sadicte vie le laisser en tel si bon et souffisant estat et valeur qu'il vaille le priz et somme de six cens livres tournois du moins pour une fois, à laquelle somme icelluy hostel a esté par gens en ce cognoissans du consentement desdictes parties estimé, valeur de présent. — Avecques ce avoit et a esté dit et accordé expressément entre lesdictes parties, en faisans ces présens bail et prinse que lesdictz bailleurs, leursdictz successeurs et ayans cause pourront faire veoir et visiter ledit hostel toutes fois que bon leur semblera pour savoir s'il sera indigent de reparacions, et s'il est trouvé qu'il y ait aucunes réparacions nécessaires à faire, ledit preneur les sera tenu et promect faire faire incontinant et à ce faire pourra estre contrainct par iceulx bailleurs, leursdits successeurs et ayans cause. — Aussi a esté expressément accordé entre icelles parties et avoient et ont esté cesdits présents bail et prinse faitz par et soubz condicion que ledit preneur ne permectra aucune personne demourer ou habiter en icelluy hostel qui face chose deshonneste, scandaleuze ou préjudiciable audit colége, ne y mener aucunes personnes dissolues, et s'il advenoit le contraire, ledit preneur de ce adverty sera tenu et promect mettre incontinent hors dudit hostel toutes telles personnes, serviteurs ou autres qui dudit scandale seroient cause, en voulant, consentant et accordant par icelluy preneur que où il ne feroit ce que dû est, lesdits de Serbonne, leursdits successeurs, ayans cause ou leur procureur pour eulx, après monicion souffisante de ce faicte, puissent mectre hors dudit hostel ledit preneur et toutes les gens et demourans en icelluy sans aucune solempnité de justice y garder. — Pareillement a esté dit, voulu et accordé entre eulx que se lesdictz bailleurs, leursdits successeurs vouloient le temps avenir, edifier ou bailler à rente pour edifier une petite porcion du jardin de ladicte maison, contenant icelle porcion environ neuf toises de terre estant au derrière dudit hostel et selon la grandeur d'un petit hostel assis au derrière dudit jardin, ilz pourroient prendre ou bailler ladicte place sans aucun autre dict et sans diminuer riens desdictes charges de cens et rente non obstant cest present bail et prinse qui, au cas dessusdit, demourroient nulz en tant que touche icelle porcion de jardin tant seulement et laquelle porcion audit cas iceulx bailleurs dès maintenant pour lors et dès lors pour maintenant, retenirent, réservèrent et restiennent à eulx pour en fere ce que dessus est dit, pourveu et soubz condicion toutes voyes que iceulx bailleurs en icelluy cas laisseront la porte derrière de ladicte maison dessus baillée et prise et autant d'allée comme ladicte porte en tient en largeur pour entrer oudict jardin et yssue en ladicte rue des Maçons. — Semblablement n'est aucunement comprinse en cesdit présent bail et prinse ladicte allée par laquelle on entre esdictes escolles, mais demourra, compectera et appartiendra à iceulx de Serbonne bailleurs et le dessus d'icelle allée demourera et appartiendra audit preneur. Par cesdicte prinse, aussi il sera tenu et promect le entretenir de couverture et autres choses nécessaires comme dessus. A esté aussy dit, voulu et accordé entre lesdites lettres en faisant le contenu en ces présentes que se ledit preneur aloit de vie à trespas dedans temps si brief qu'il n'eut souffisamment et assez joy dudit hostel eu égard aux reparacions qu'il y auroit faictes, ce non obstant ses héritiers ou ayans cause ne pourroient à cause de ce

l'exercice de Gering avec un certain nombre de volumes sans date que l'on connaît et qui sont imprimés avec les fontes nouvelles de caractères romains

faire aucune action ou poursuicte contre iceulx de Serbonne, leursdits successeurs et n'en pourront rien répéter ne demander, mais seroit et sera audit cas icelluy preneur annuméré et mis par lesdits de Serbonne entre les bienfaicteurs dudit collège, promectans lesdictes parties ès noms que dessus, chascune d'elles en droit soy et pour tant que celuy touchoit et peut toucher. — Cest presens bail, délaissement, garentie, prinse, gaigerie, promesses, convenances et toutes et chacune les choses dessus dictes et en ces présentes lectres contenues et es criptes avoir agréables, les tenir fermes et estables à tousjours sans jamais aller, venir, faire ou dire contre par eulx ne par aultres par voye d'erreur, d'ignorance ou decevance en quelque manière que ce soit ou puisse estre, ainçois rendre et paier l'une partie et l'autre sans aucun plait ou procez, tous coustz, frais, missions, despens, dommaiges et interestz qui faiz, euz et encourus seroient par deffault des choses dessusdictes ou aucunes d'icelles non faictes, tenues, entérinées et non accomplies, obligeanz quant à ce l'une desdites parties à l'autre, c'est assavoir lesdit de Serbonne, tous les biens, revenus et temporel d'iceluy colége et ledit maistre Urry preneur tous ses biens, ceulx de ses hoirs et tout tant meubles comme immeubles présens et à venir que ilz et chacun en droit soy et pour tant que dessus en soubzmisdrent et soubzmectent pour ce du tout à justicier, vendre et exploicter par nous, noz successeurs, prévostz de Paris et partout et autres justices et jurisdictions où ilz seront sçeuz et trouvez pour le contenu en cesdictes présentes du tout entériner et acomplir, et renoncèrent en ce faisant icelles parties esdictz noms et chascune d'elles par leurdictz serments et foy à toutes excepcions de déception, de mal, de fraulde, d'erreur, lézion, ne convencion d'ignorance, de decevance, à touz us, stilles, coustumes, libertez et franchises de villes, pays et lieux, à tout droit escript et non escript canon et civil, à tous baratz, cautelles, cavrillations, raisons, deffences, exposicions, à toutes lectres d'estat, de grâce, respitz, reliefz, impétracions, dispensacions et absolucions données et à donner et à toutes autres choses généralement quelzconques qui tant de fait comme de droit des us et coutumes et aultrement ayder et valoir pourroient à l'une d'icelles parties et nuyre et préjudicier à l'autre pour aller, venir, faire ou dire contre esdictes présentes, leur contenu et effect et au droict disant généralement renonçer pour valoir. — En tesmoing de ce nous, à la relation desdicts notaires avons mis le scel de ladite prévosté de Paris à ces lectres qui passées furent, accordées doubles cestes pour ledit maistre Urry preneur, le mercredi vingtquatrième jour du moys de septembre, l'an mil quatre cens quatre vingts et trois. † Par les foy et serment de leurs corps pour ce par eulx jurez cest assavoir par lesdits de Serbonne, la main pour eulx mise au pit en parolle de prebstre et ledit maistre Urry corporellement ès main et presence desdictz notaires comme en la notre souveraine pour le Roy notre dit seigneur tout comme dessus. QUIGNON. JAQUET. » — Au dos de l'acte, le reçu des cent livres tournois est ainsi libellé : « Vénérable et discrète personne maistre Pierre du Chesnay, maistre ès arts, bachelier formé en théologie comme procureur des prieur, maistres et escoliers du collége de Serbonne nommez ou blanc, confesse que les cent livres tournois que maistre Urry Guering preneur de la maison déclairée oudit blanc estoit tenu mectre et employer du sien en réparacions et ediffices ès lieux convenables d'icelle maison avoit et a esté par icelluy maistre Urry baillée et paiée tant à maistre Richart Palefroy naguères procureur dudit collège comme à iceluy maistre Pierre et a esté par eulx mise et emploiée esdittes réparacions et ediffices ainsi qu'il estoit et est deust par lesdites lectres dont partant icelluy maistre Pierre oudit nom procurateur a quicté et deschargé, quicte et descharge icelluy maistre Urry, ses biens, hoirs et aians cause, promect, oblige, oudict nom. Faict et passé l'an Mil CCCC. IIII^xx et trois, le vendredy second jour de janvier. QUIGNON. JACQUET. » — On trouve ensuite cette annotation faite postérieurement, au XVIe siècle : *Contractus seu donatio ad vitam domini Ulrici Guerin et postmodum domini Pot de La Barde et nunc Petri de Genest.* — Le contrat fut écrit en double expédition, et la

qu'il inaugura en 1478? Ces hypothèses sont également admissibles. Nous devons cependant signaler un fait dont il y aura à tenir compte, et qui, d'après nous, pourra servir de base à une explication plus rationnelle.

Dans cet intervalle de neuf années, nous verrons deux imprimeurs compatriotes de Gering se servir des caractères de ce dernier et dater leurs livres des maisons de la Sorbonne et de l'enseigne du *Soleil d'Or*.

Le premier, Jean Higman, publie, le 11 des calendes de janvier (22 décembre) 1484, le poème en vers élégiaques de Dominico Mancini, intitulé : *De quatuor Virtutibus et omnibus officiis ad bene beateque vivendum*, dédié à Frédéric de Saint-Séverin, évêque de Maillezais, suivi d'un autre poème du même sur la Passion : *De Passione Domini nostri Jesu Christi*. Le titre est composé avec le gros caractère romain de Gering que l'on reconnaîtra facilement d'après ce fac-similé :

Libellus
De quattuorvirtutibus, & oibus
officiis ad bene beateq̄ viuendū.

Le texte est imprimé avec le plus petit caractère romain de Gering, comme le montre l'extrait reproduit à la page suivante.

A la fin de la première partie, il est dit que le livre a été imprimé par l'œuvre, l'industrie et l'art de Jean Higman, Allemand, dans la royale ville de Paris et dans les maisons de la très célèbre académie de Sorbonne, sous le règne de Charles VI (lisez Charles VIII), très chrétien roi de France, l'an du salut 1484 (le compositeur a omis un *c*, ce qui nous donne 1384 au lieu de 1484), le 11 des calendes de janvier. La maison dans laquelle Gering venait de transférer son enseigne du *Soleil d'Or* était située dans la rue de

présente copie est celle qui fut faite pour Ulrich Gering. Dans la copie restée aux mains des procureurs de la Sorbonne, la mention du serment est insérée avant la phrase : « Cest présent bail, dellaissement, garentie, etc. », et les cent livres tournois versées par Gering pour les réparations à faire sont mentionnées au dos de l'acte, mais d'autre manière, en ces termes : « Les cent livres tournois que par le contenu ou blanc de ces présentes, maistre Urry Guering, nommé en icelluy blanc devoit mectre ès mains des prieur, maistres et escoliers du college de Serbonne ou leur procureur pour eulx pour employer en réparacions ou ediffices de l'ostel dont oudit blanc est faict mention ont esté par icelluy maistre Urry Guering paiez et mis ès mains de maistre Richart Palefroy naguères procureur dudit collége, que iceulx ont mis et employez esdites réparacions selon le contenu dudit blanc et présentement en est ledict maistre Ury, demeure et demeurera quicte et de ce qui a esté faict et passé quicté pardevant deux notaires par ledit maistre Pierre oudit nom, qui est escript au doz des lettres pareilles à ces précédentes. Faict le vendredy second jour de janvier, l'an Mil CCCC. IIII^{xx} et trois. QUIGNON. JACQUET. » — (Archives nationales, S. 6215, Dossier 5.)

Sorbonne et attenante au collège[1]. Voici le fac-similé d'une pièce de vers de la fin et l'achevé d'imprimer du *De quatuor Virtutibus :*

Fidericus Seuerinus Do. Manc°.

Non ſortes: non vrna mihi prenuncia regni
Non momenta iouis: nulla ſit augur auis.
Nō ꝗ queverne portēdit flamula regnū
Igni me innocuo: rara ve monſtra mouent.
Qui mihi ſunt mores: animuſꝗ lepoſꝗ decusꝗ.
Auſpicium. regni: ſitꝗ Sybilla mihi.

Do. Manci. Fide. Seu. Anti·

Non equidē inficias ibo: ꝙ geſta parentis:
Propria ꝙ virtus ſunt tua regna ſatis.
Non etenim maius regnum q̄ vincere multos
Virtute: et patria nobilitate viros.
Non etiam aduerſer te regna ſecūda manere
Auſpicibus primis: pro meritisꝗ tuis.
Sed queror et doleo nimium mea vota morari:
Hæc tua ſit q̄uis cura modeſta magis.

Opera/induſtria/arteꝗ Iohānis Higman
Germani: in regia vrbe Pariſioꝶ: In ædi
busꝗ celeberrimæ Achademie Sorbone
Regnante Carolo ſexto Francorum rege
Chriſtianiſſimo: Anno vo p⁹ ſalutē .M.
CCC.LXXXIIII: ⁊ xi. kl̄. Ianuarias: im
preſſus eſt. Lector Vale.

En 1489 (n. st.), nous retrouvons Higman établi au clos Bruneau, à l'enseigne des *Deux Lions*, près les Écoles de Décret. Le 26 mars de la même année, il y imprime, pour le compte du libraire Enguilbert de

[1] L'emplacement du nouvel atelier est indiqué par un ancien historien de Paris : « En 1483 (v. st.) Gering quitta la rue Saint-Jacques et vint s'établir dans la rue de Sorbonne, dans une maison où pendait pour enseigne *le Buis*, qui estoit située où se voit présentement la porte qui sépare la rue de Sorbonne d'avec la place, mais son enseigne estoit toujours le *Soleil d'Or*. » (*La Nouvelle Athènes*, par Ant.-Martial LEFÈVRE; Paris, 1759, in-12.) Cette désignation correspond au n° 18 du plan donné par Madden, d'après Lenoir et Berty. — La maison du *Buis* (*ad Buxum*) était occupée, en 1470, par Maître Pierre dit *de Longchamps* (*Magister Petrus dictus de Longo Campo*). (Voir le *Registre des Prieurs de Sorbonne*, fol. 61 r°. Bibliothèque nationale, Mss. latins, n° 5494ᴬ.) Après la mort de Gering, la maison fut louée à Philippe Pot, et sa situation est encore déterminée par le titre suivant : « 6 février 1512 (1513 n. st.). Le collège de Sorbonne donne à temps et viager à Philippe Pot pour son neveu Guy Pot, conseiller, une maison au *Soleil d'Or*, rue de Sorbonne, tenant d'une part à Maistre Symon le Guay, [maison] qu'il tient à sa vie du collège de Sorbonne, d'autre part aux escolles dudit collège et au prieur de Ligny, par derrière à la rue des Maçons. » (Archives nationales; *Cartulaire de Sorbonne*, M. 281, f° 76.) — Les grandes écoles de Sorbonne ont été démolies sous Louis XIII et leur terrain a formé la plus grande partie de la place de ce nom. La maison où Gering s'installa définitivement par bail viager était située au coin de la place de la Sorbonne actuelle.

Marnef, une édition des Morales d'Aristote, traduction latine d'Argyropoulos de Byzance, revue et commentée par Gilles de Delft, associé de Sorbonne. Il avait emporté avec lui une partie du matériel de Gering, car ce volume est imprimé avec les caractères du *Mancinus,* ainsi qu'une édition en petit format du texte latin de l'*Imitation* achevée d'imprimer le 18 janvier 1490 (n. st.).

En 1490 (n. st.), le 5 des calendes de février, Georges Wolf, de Bade, imprime les Sermons de Robert Carazzoli de Litio qui sortent de la maison de la rue de Sorbonne à l'enseigne du *Soleil d'Or* (*in Sole aureo vici Sorbonici*), où habite Gering. En 1491, Wolf achève les Homélies de saint Grégoire, en latin, qu'il met encore à la même adresse (*ad Solem auratum vici Sorbonici*), et le 5 des ides de mai 1492, on voit encore sortir du même atelier un Bréviaire de l'Église de Paris; à la fin de ce volume il est dit expressément qu'il a été imprimé à Paris au *Soleil d'Or* de la rue de Sorbonne (*Impressum Parisii ad Solem auratum vici Sorbonici*), par l'ouvrage de Maître Georges Wolf (*opera Magistri Georgii Wolf*). Chevillier, qui avait eu entre les mains cette édition du Bréviaire de Paris conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, dit ceci : « Georges Wolf, Allemand, en fit l'impression. Il se servit des caractères de Gering et de son imprimerie qui était alors rue de Sorbonne, au *Soleil d'Or.* »

Wolf, croyons-nous, était plus spécialement graveur et a pu travailler en cette qualité comme collaborateur de Gering. Les Sermons de Carazzoli, cités plus haut, sont imprimés avec un caractère gothique qui n'est pas celui dont Gering se servit plus tard et qui resta entre les mains de Wolf lorsqu'il quitta la maison. Quant au Bréviaire de Paris, il est exécuté avec un petit caractère nouveau de forme gothique, qui resta dans l'atelier du *Soleil d'Or,* et dont nous donnons ci-dessous le spécimen :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X

a b c d ꝺ e f g h i j l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff ſſ fi ſl ſt ꝯ   ā bꝰ ꝯ c̄ cꝭ cꝰ ꝺ̄ dꝰ ē ẻ eꝰ ꝛ g̊ gꝭ ƀ ī lꝰ ꝉ mꝰ lꝰ ƀ

m̄ ñ ō p̄ ꝑ ꝓ p̊ q̄ q̊ ꝙ q̄ ꝶ rꝭ ꝝ ſ̄ s̄ tꝰ ť ť ū ů ꝫ   . : ꝰ = [ ]

Pour l'impression de ce bréviaire, les imprimeurs avaient adopté le format in-octavo à deux colonnes.

Nous savons en outre que Wolf[1] grava, en 1498, les bordures d'un Livre d'Heures pour Thielman Kerver.

Il ressort, de ce que nous venons de dire, que Higman a travaillé dans l'atelier du *Soleil d'Or*, de 1484 à 1489. Des livres avec ou sans date, sans nom d'imprimeur, ont été imprimés avec les caractères de Gering dans cet intervalle. Nous ne savons pas dans quelles conditions Higman occupait l'atelier de Gering. Il aurait eu le droit d'emporter une fonte des caractères avec lesquels il travailla pour son propre compte au clos Bruneau, mais les poinçons et les matrices restèrent la propriété de Gering.

Georges Wolf remplaça Higman, et il est certain qu'il se servit du matériel de Gering, comme on peut s'en assurer en comparant le fac-similé suivant de la fin du texte et de l'achevé d'imprimer du *B. Gregorius. Homiliæ :*

betis: vt hoc quãdoq̧ digneturvobiſcũ participa
ri: quod habent. Pẽſate quod ore magiſtri gen-
ii.co.vii tium dicitur. In hoc temporeveſtra abundantia
illorum inopiam ſuppleat. vt et illorum abũdan-
tia: veſtre inopie ſit ſupplemẽtum. Pẽſate quod
Mat. ipſa per ſeveritas dicat. Quamdiu feciſtisvni de
xxv. his fratribus meis mininis mihi feciſtis. Ad tri-
buendũ ergo pigri cur eſtis: quando hoc quod ia
centi in terra porrigitis: ſedenti in celo datis. Sed
hec omnipotens deus qui per me inveſtris auri-
bus loquitur: per ſe inveſtris mentibus loquatur
Qui viuit et regnat cum patre invnitate ſpiritus
ſancti deus per omnia ſecula ſeculorum. Amen.

Btĩ gregorii pape vrbis rome. Omelie q̃dragi
ta. De diuerſis euãgelii lectionibꝰ finiunt feliciter.
Impreſſe Pariſiis ad ſolẽ auratũvici Sorbonici
Opera. M. Georgiivuolff. Badenſis. Anno domĩ
Nõageſimo pͥmo ſup̃ milleſimũ q̃terq̧ cẽteſimũ.

C'est un *labeur* signé de Wolf (*opera M. Georgii Vuolf*), et imprimé en 1491 avec le gros caractère romain gravé par Gering en 1478.

[1] Ne pas confondre, comme l'ont fait quelques bibliographes, Georges Wolf avec un homonyme du prénom de Nicolas, qui exerça le même métier à Lyon à partir de 1492. Nicolas Wolf était originaire de Lutter (*Lutriensis*) en Allemagne, et est qualifié de « fondeur de lettres pour imprimer », en 1493, dans les registres municipaux de Lyon. (Voir A. Claudin, *Origines de l'Imprimerie à Albi, en Languedoc; les pérégrinations de J. Neumeister, etc.;* Paris, A. Claudin, 1880; in-8°, p. 66-67, note 1.)

La veille des calendes de mars 1491, c'est-à-dire le 29 février 1492 (n. st.), parurent les Lettres de saint Paul (*Divi apostoli Pauli Epistolæ*) sans nom de typographe :

pacis qui eduxit de mortuis paſtorem magnū oui
um in ſanguine taſtamēti eterni dn̄m noſtrꝝ ieſum
chriſtū.aptet vos in om̄i bono vt faciatis ei⁹ volū-
tatem: faciēs in vobis qđ placeat corā ſe p ieſū chri
ſtū: cui eſt gloria in ſecula ſeculorꝝ amē. Rogo aūt
vos frēs vt ſufferatis verbū ſolatii. Eteni perpaucis
ſcripſi vobis. Cognoſcite fratrē noſtrū timotheum
dimiſſum: cū quo ſi celerius venerit videbo vos.
Salutate om̄s prepoſitos veſtros: et oēs ſctōs. Salu
tāt vos de italia frēs. Grā cū oibus vobis Amē.

Diui Apoſtoli Pauli Epiſtole explētur fœliciter.
Impreſſe Pariſii Aedibus Sorbone Aurei Solis.
Anno incarnationis dn̄ice. M cccc xci. Pridie Ca-
lendas Marcias.

On trouve à la fin une pièce de vers adressée à l'imprimeur Ulrich (*ad Ulricum impressorem*), c'est-à-dire à Gering, et dont voici le fac-similé, ce qui prouve qu'il était resté maître de l'imprimerie :

Ad vlricum Impreſſorem.
Accipe tam breuiter/paucis congeſta diebus
Vlrice: Si bona ſunt/ſunt tua: dono tibi.
Ante tñ relegat Petr⁹ doctiſſim⁹ ille:
Quem Succurribilē candida fama caīt.

L'édition fut publiée par le sorboniste Gilles de Delft [1]. L'impression fut exécutée en quelques jours (*breviter paucis congesta diebus*). Un nouveau correcteur, Pierre *Succurribilis*, dont le véritable nom en français nous échappe, revit les épreuves.

En 1494, nous voyons Gering travailler avec un nouveau venu. Il s'associe

[1] Gilles de Delft, associé de Sorbonne, fut reçu docteur en 1492. Voici un extrait de la notice qui le concerne, tiré du manuscrit d'HEMEREUS, *De Scriptoribus Sorbonicis* (Bibliothèque de l'Arsenal, Mss., n° 1022; in-fol.) : *Ægidius Delphus e societate quoque Sorbonica doctor theologus 1492, ipsi Erasmo eximius, orator quoque disertus ac poeta facilis. — Multa scripsit stricta solutaque oratione quibus nomen suum posteritati commendavit. . . . . Nominari primum cœpit in Sorbona Domo anno 1482. — Obiit anno 1524, sepultus quondam in veteri sacello Sorbonico cum hac epigraphe :*

Hic jacet venerabilis vir magister
Ægidius Delphus sacræ theologiæ
Professor, orator disertus ac socius
Hujus domus qui obiit anno Domini
1524, die 25ª Aprilis
Orate pro eo.

Anniversarius ex ejus fundatione celebrari solitus annis singulis in Sorbona die 26ª Aprilis.

IMPRIMERIE NATIONALE.



avec Berthold Renbolt, de Strasbourg, et à partir de ce moment ses presses reprennent une nouvelle activité. Le premier soin des associés fut de compléter le matériel. On conserva les fontes de caractères romains de 1478 et l'on ne vit plus reparaître les types gothiques de 1473, ni le gros caractère mélangé de capitales romaines de la Bible de 1476. Gering ne s'en servait plus, du reste, depuis longtemps.

Le premier livre qui sortit des presses de la nouvelle association fut l'Exposition de saint Augustin sur le Sermon de la Montagne. En voici le titre :

Expositio be. au
gu. de sermo. dñi in
mõte.

Pour le texte, on employa la nouvelle fonte de petite gothique que Wolf avait gravée pour le Bréviaire de Paris de 1492. Nous donnons ci-dessous la première page et la dernière du *Sermo Domini in Monte :*

¶ Expositio beati augu
stini de sermone dñi in mõ-
te. ¶ Prologus.
s Ermonẽ quẽ
locut⁹ est dñs
nr̃ iesus chri-
stus : sic̃ in e-
uãgelio scđm
mattheum legimus: Si q̃s
pie sobrieq̃ consideraue-
rit : puto q̃ inueniet in eo:
quantũ ad mores optimos
pertinet: pfectum vite chri
stiane modum. Quod pol-
liceri nõ temere audemus:
sed ex ipsis eiusdẽ domini
verbis cõiiciẽtes. nã sic ip̃e
sermo cõcludit: vt appare-
at in eo p̃cepta esse om̃ia q̃
ad informãdã vitã ptinẽt.
Sic enim dicit Matt. vij.
Om̃is ergo q̃ audit verba
mea hec. Cũ ergo nõ dixit:
qui audit v̾ba mea tm̃: sed
addidit dicẽs: q̃ audit ver-
ba mea hec. Satis vt arbi-
tror significauit hec verba
q̃ in mõte locut⁹ est: tã pfe-
cte instruere vitã eoꝝ q̃ vo
luerint scđm ea viuere : vt
merito cõparent edificãti
sup petrã. supra petrã ait
dixit: vt appareat istũ s̃mo
nẽ om̃ib⁹ p̃ceptis quibus
christiana vita informatur
esse pfectũ. Nã de hoc ca-
pitulo diligentius suo loco
tractabit̃. Hui⁹ igit̃ sermo
nis initiũ sic assumitur.
¶ Capl̃m primum.
c Um vidisset autẽ tur
bas iesus: ascendit in
montẽ: ⁊ cũ sedisset: acces-
serũt ad eũ discipuli ei⁹: et
apiens os suũ docebat eos
dicẽs. ¶ Si querit̃: q̃d signi
ficet mons: bene intelligit̃
significare maiora p̃cepta
iusticie : q̃ minora erant q̃
iudeis data sunt. Unus tñ
de⁹ p sanctos pphetas et
famulos suos: scđm ordia-
tissimã distributionẽ tp̃m.
dedit minora p̃cepta pp̃lo:
quẽ timore adhuc alligari
oportebat: ⁊ p filiũ suũ ma
iora populo quẽ charitate
iã liberari conuenerat. Cũ
aũt minora minorib⁹: ma-
iora maioribus dant̃: ab eo
dant̃ q̃ sol⁹ nouit: cõgruẽtẽ
A ij

enim erat sup petram. Nõ
ergo iste metuit vllas ca-
liginosas superstitiones.
Quid enĩ aliud itelligitur
pluuia cũ in mali alicuius
significationẽ ponitur, nisi
aut rumores hoĩm q̃s ven
tis compatos puto aut vi-
te huius fluuiũ carnalibus
cõcupiscenciis tanq̃ fluen
tem sup terrã: horũ enĩ tri
um qui psperitatib⁹ indu-
citur aduersitatibus fran-
gitur. quoꝝ nihil metuit q̃
fundatã habet domũ super
petrã id ẽ qui nõ solũ audit
p̃cepta dñi sed etiam facit
Et his om̃ib⁹ piculose sub
iacet qui audit et nõ facit
nõ enĩ habet stabile funda
mentũ: sed audiendo et nõ
faciẽdo ruinã edificat Ait
enĩ consequẽter. Et omnis
qui audit verba mea hec ⁊
non facit ea et reliqua. Et
factũ est cũ cõsummasset ie
sus verba hec admirabant̃
turbe super doctrina eius
Erat enĩ docẽs eos quasi
potestatẽ habẽs non quasi
scribe eoꝝ. Hoc est q̃d ante
dixit p pphetã in psalmis
significatuz esse cũ diceret
Fiducialiter agã in eo elo
quia dñi vsq̃ septuplũ. pro
pter quẽ numerũ admoni-
tus sũ etiã precepta ista ad
septem illas referre sẽten-
tias quas in pricipio s̃mo
nis huius posuit de beatis
cũ diceret et ad illas septẽ
opationes spiritus sancti
quas isayas ppheta cõme
morat. Sed siue iste ordo ĩ
his cõsiderãdus sit siue ali
quis alius: facienda sunt q̃
audiuimus a domino si vo
lum⁹ edificare sup petrã.
Laus deo.

¶ Finit expositio btĩ Au
gustini de sermone domini
in monte. Impressa. Pari
sius: in vico Sorbone ad in
tersigniũ solis aurei p ma-
gistrũ Udalricum Gering
Cõstantiensem. Et magi-
strũ. Berchtoldũ Renbolt
Argẽtinẽsem artis impres
sorie socios. Octaua. Maij
Anno. dñi ⁊c. lxxxxiiij.

Le volume, de format petit in-octavo, fut achevé le 8 mai 1494. Il est dit à la fin qu'il a été imprimé à Paris par maître Ulrich Gering, de Constance, et maître Berthold Renbolt, de Strasbourg, associés en l'art d'impression. C'est la première fois que Gering indique son lieu de naissance.

La même année, les associés firent paraître les Sermons de frère Guillaume, chartreux, dans le même petit format, mais imprimés avec ce caractère un peu plus gros, d'environ 11 points :

A B C D E F G H I K L M N O P Q

R S T V X Y

a b c d ꝺ e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff fi ſſ ſt ꝑ ꝙ   ā ƀ bꝰ c̄ c̃ cꝰ ꝯ ꝯ̄ ꝺ̉ ė ē ꝛ ḡ g̊ gꝰ h̊ ħ

ī iꝰ l̄ m̄ mꝰ n̄ ō p̄ ꝓ ꝑ ṗ p̄ q̇ ꝗ q̊ ꝙ̄ q̄ r̄ ꝝ ẛ s̄ t̄ tꝭ t̄ tꝰ ū ů

ꝟ ꝛꝰ lꝰ Q̄ . : = ? [ ]

Les imprimeurs du *Soleil d'Or* ne mettaient pas encore de titres courants en haut des pages de leurs livres. Ils introduisirent cette amélioration dans le nouveau volume, mais ce ne fut qu'après le tirage de la première feuille qu'ils y songèrent. A partir de la feuille B seulement, les titres courants se suivent jusqu'à la fin. Au verso du titre on voit l'enseigne du *Soleil d'Or*.



Deux personnages en costumes du temps, debout de chaque côté, tiennent d'une main un des rayons du Soleil qui s'élève au-dessus d'un arbre en

pleine sève, et de l'autre portent une hallebarde autour de laquelle s'enroulent des ceps de vigne chargés de raisins que le Soleil a dorés en les faisant mûrir. Au-dessous, le prénom de *Berchtoldus* et l'initiale R du nom de famille de Renbolt.

Les deux personnages, qui ont chacun une physionomie et un costume différents, ne nous paraissent pas être des comparses pris au hasard. Il serait fort possible que nous eussions là des portraits de nos deux imprimeurs. Celui de droite, avec un haut-de-chausse en forme de culotte courte rayée, au visage pensif, semblant tenir plus étroitement serré dans sa main un des rayons du Soleil, nous paraît être Gering[1]. Le personnage de gauche à longs cheveux, plus jeune, qui tient sans effort un autre des rayons du Soleil d'Or, peut représenter Renbolt qui vient aider Gering, d'un âge déjà mûr, en mettant à son service son activité et sa jeunesse.

Les deux associés exécutèrent ensuite un beau Psautier avec plain-chant noté à l'usage de Paris, imprimé en rouge et noir, d'une lettre gothique de forme d'environ 13 points, très bien gravée dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N
O P Q R S T V
a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v
x y z ff ꝑ ſi ſſ ſt ſt ꝙ C ā b b⁹ ꝛ
ð đ é ē ī ł m̄ ñ ō p̄ ꝑ ṗ ꝓ ꝑꝑ q̄ q̇ q̃ ꝙ q̄̃ r̄ ꝛ̄ t
t̄ t̄ t̄ ū . : ? ʃ | = ( ) [ ]

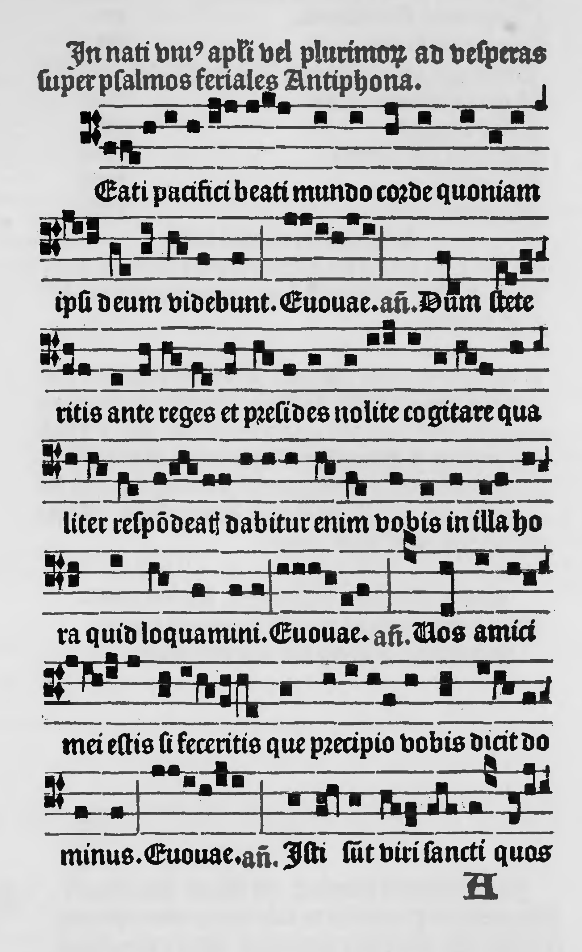
Gering fit présent d'un exemplaire sur vélin de ce Psautier, relié en deux volumes, à Messieurs de Sorbonne « pour leur servir à chanter en leur église ».

[1] A propos du costume de Gering, voici ce qu'on lit dans ZURLAUBEN, *Tableaux de la Suisse* (Paris, 1786; in-fol., t. II, p. 18) : « On célèbre tous les ans son anniversaire dans l'église de la Sorbonne, et on voit son portrait, avec le *costume rustique* du canton de Lucerne, dans une salle à Montaigu, parmi les bienfaiteurs de ce collège. » — Mercier de Saint-Léger, dans une note inédite, cite un passage d'une lettre de l'historien suisse de Balthazar au baron de Zurlauben, en date du 26 novembre 1779, relative au portrait de Gering, que ce dernier venait de faire copier à Paris, dans lequel il dit positivement que « son habillement, dans ce tableau, est suisse, et [qu'il] porte des *culottes de couleurs mi-partie bleue et blanche* ». Ce détail se rapporte parfaitement à l'habillement du personnage de droite représenté dans la marque du *Soleil d'Or*.

L'exemplaire offert par Gering est à la Bibliothèque Mazarine. Sur l'un des volumes on lit : *Ex dono Udalrici typographi;* sur l'autre : *Ex dono domini Udalrici Guerin* (sic). *Orate pro eo. Sorbona.*

La première partie fut achevée d'imprimer le 5 des ides de décembre 1494, et la seconde, contenant le Commun des Saints, fut terminée le 18 janvier 1495 (n. st.).

Voici le spécimen d'une page du *Psalterium ad usum Parisiensem* avec la notation musicale imprimée :



Gering et Renbolt employèrent les caractères gothiques du Psautier pour des missels et des livres d'heures qu'ils imprimèrent par la suite.

PSALTERIUM AD USUM PARISIENSEM.

Dernière page avec l'achevé d'imprimer daté du 5 des ides de décembre 1494.

Uirginis ples opifexq3 matris. xxxvi
Uirgineus flos lilium. xv
Ut queant laxis. xxi
Prose que ad cõpletoriũ loco hymnorꝫ dicunt.
Agnus redemit oues. viij
Alma chorus. xij
Hac clara die turma. xxvj
Inuiolata. xviij
Sospitati dedit. xvij
Registrum chartarum.
✠ ✠ a b c d e f g h i k l m n o p q r s t v x y z.
A B C D E. Omnes sunt quaterni preter ✠
& E ternis.

Psalterij opus egregiũ vnacũ hymnis & reli-
quis in primo folio positis: diligẽter & emẽdate
notatis finẽ sumpsit opa & impẽsis. M. Udal-
rici gering. & Magistri Berchtoldi Renbolt so-
ciorum Parisijs cõmorantiũ ad solem aureũ vi-
ci sorbonici. Quinto Idus Decembres. Anno
christi M. CCCC. xciiij.

Pauli Malleoli Distichon. Ad lectorem.
Qui petis altisoni diuina poemata vatis:
Paucula si dederis era repensa: feres.

Achevé d'imprimer du Commun des Saints, *18 janvier 1494 (1495 n. st.).*

Finit cõmune sanctorꝫ ad vsum Parisiensẽ.
Impressum Parisius in sole aureo vici sorboni-
ci Opa M. Udalrici gering. &. Mgri Berchtol-
di Renbolt socijs. Anno. &c. xciiij. Die vero.
xviij. Januarij. Deo Gratias.

Le 31 octobre 1495, nos imprimeurs firent paraître une édition in-folio des *Moralia* de saint Grégoire, dans laquelle ils rappellent leur lieu de naissance, la ville de Constance pour Gering, et de Strasbourg pour Renbolt :

ex̄ ſemetipā̄m ſpargit̄. Integritatē nā̄q̄
animi dū̄ cogitā̄t v̄ba qualit̄ ꝓferant̄: q̄
trahunt exterius minuū̄t. Igit̄ a publico
locutionis redeū̄dū̄ ē ad curiā̄ cordis: vt
quaſi in quodā̄ ꝯcilio cō̄ſultatiō̄is ad me-
ipſū̄ diſcernendū̄ cō̄uocē̄ cogitatō̄es men
tis: quatenus ibi videā̄ ne aut icaute ma-
la: aut bona nō̄ bene dixerim. Tū̄c em̄ bū̄
dr̄ bonū̄: cū̄ is qui dicit, ſoli ei a q̄ accepit:
id appetit placere, qd̄ dicit. Et q̄dē̄ mala
me aliqua ꝛ ſi dixiſſe nō̄ inuenio: tamē̄ q̄
oīno non dixerim: non defendo. Bona u
ſi qua diuinitus accipiens dixi meo vic̄
vitio: minus me bene dixiſſe ꝓfiteor.

LXIIII. Nā̄ ad me intrinſec⁹ rediē̄s
poſtpoſitis verboꝝ folijs: poſtpoſit̄ ſnia-
rum ramis dū̄ ip̄aꝫ ſubtiliter radicē̄ mee
intentiō̄is inſpitio. deo q̄deꝫ me ex ea ſū̄-
mopere placere voluiſſe cognoſco. ſed ei-
dē̄ intentioni qua deo placere ſtudeo: fur
tim ſe neſcio quō̄ intē̄tio hū̄ane laudis in
terſerit. Quod cū̄ iā̄ poſtmod̄ tardeq̄ diſ-
cerno: inuenio me aliter agere: qd̄ ſcio me
aliter inchoaſſe. Sic em̄ ſepe intentioneꝫ
nr̄am dum ante dei oculos recte incipit̄:
occulte ſubiuncta ꝛ eam velut in itinere
cō̄prehendens intē̄tio humane laudis aſ-
ſequit̄: ſicut ꝓ neceſſitate q̄dē̄ cib⁹ ſumit̄:
ſ̄ in ip̄o eſu dū̄ furtim gula ſurrepit: edē̄-
di delectatio ꝑmiſcet̄. Vn̄ plerū̄q̄ cō̄tin-
git: vt refectō̄nē̄ corp̄is quā̄ ſalutis cauſa
cepim⁹: cauſa voluptatis expleam⁹. Fatē̄
dū̄ ē igit̄, qd̄ rectā̄ q̄dem intē̄tionē̄ nr̄aꝫ q̄
ſoli deo placere appetit: nō̄nū̄q̄ intentio
min⁹ rctā̄ q̄ de donis dei placere hoībus q̄
rit: inſidiando comitat̄. Si aū̄t de his di-
uinit⁹ diſtricte diſcutimur: q̄s inter iſta re
manet ſalutis locus: quā̄do ꝛ mala noſtra
pura mala ſū̄t: ꝛ bona que noſ habere cre
dim⁹, pura bona eē̄ nequaq̄ pn̄t. Sꝫ hoc
facere ope p̄ciū̄ credo: qd̄ fraternis auri-
bus om̄e qd̄ in me latent̄ ip̄e rep̄hendo: in
cunctant̄ apio. Qꝛ em̄ exponē̄do nō̄ cela-
ui: qd̄ ſenſi: confitendo nō̄ abſcō̄do, qd̄ pa
tior. Per expoſitiō̄eꝫ patefeci dona: ꝑ cō̄-
feſſionē̄ detego vulnera. Et qꝛ in hoc tam
magno humano gn̄e nec paruuli deſunt:
qui dictis meis debē̄t inſtrui: nec magni
deſunt: q̄ cognite mee valeant īfirmitati
miſereri: per hec vtraq̄ alijs fratrib⁹ q̄n-
tum poſſū̄ curā̄ confero: ab alijs ſpero. Il-
lis dixi exponendo qd̄ faciā̄t. iſtis aperui
confitendo: qd̄ parcā̄t. Illis v̄boꝝ medi-
camē̄ta nō̄ ſubtraho: iſtis laceratiō̄eꝫ vul
neꝝ nō̄ abſcondo. Igit̄ q̄ſo, vt quiſq̄s hec
legerit: apud diſtrictū̄ iudicē̄ ſolaciū̄ mi-
hi ſue orō̄nis impendat: ꝛ oē̄ qd̄ in me ſor-
didū̄ dep̄hendit: fletibus diluat. Orō̄nis
aū̄t atq̄ expoſitō̄is virtute collata, lector
me⁹ in recō̄penſatō̄e me ſuperat: ſi cū̄ per
me v̄ba accipit: ꝓ me lachrymas reddit.

Expletū̄ ē op⁹ iſtud Moraliū̄ bt̄i Gre-
gorij pape: ſū̄maq̄ diligē̄tia emē̄datū̄: cū̄
ſuis allegatō̄ib⁹ ī margie cuiuſq̄ folij ſig-
nat̄. Impreſſū̄ Pariſius ꝑ Vdalricū̄ Ge
rig Cō̄ſtañ. ꝛ mgr̄m Berchtoldū̄ Rē̄bolt
Argeñ. ſocioꝝ. In ſole aureo vici ſorboni
ci cō̄morantiū̄. Anno ab incarnatiō̄e dn̄i
M. cccc. xcv. Die v̄o vltia octobris.

Cette édition est exécutée avec le caractère gothique déjà employé pour les Sermons du chartreux Guillaume.

Les deux associés imprimèrent, pour le compte du libraire Simon Vostre, un *Missale ad usum Ecclesiæ Parisiensis* daté du 24 décembre 1497. Pour exécuter cet ouvrage, ils reprirent leur grosse gothique de forme [1] du Psautier. Dans

[1] La lettre de forme est celle qui a servi aux premières impressions, comme le Psautier de 1456 et la Bible de Gutenberg. C'est un gros caractère gothique ainsi nommé de la forme anguleuse des lettres employées habituellement pour les livres de chœur et les missels. Du Cange, dans son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis scriptorum*, fait dériver cette appellation des grosses lettres des bréviaires et autres livres de liturgie qui se faisaient, dit-il, au moyen d'un type en bois (*forma*) que l'on pressait avec la main sur la feuille où l'on voulait qu'elles fussent : *character qui impressa forma pingebatur qua presertim utebantur* XIV *seculo in libris ad Ecclesiæ usum scribendis*.

l'achevé d'imprimer de ce Missel, Gering et Renbolt annoncent des additions aux éditions précédentes et les améliorations qui ont été faites :

> Ad laudē dei oīpotētis: eiusq; inte-
> merate genitricis : et virginis/to-
> tiusq; curie celestis. Actū et ꝯpletū
> extat arte impressoria presens hoc
> missale/scdm vsū insignis ecclesie.
> Parisiensis. In p̄clara vrbe pari-
> siana p vdalricū gering ⁊ mgrm
> Berchtoldū renbolt. In vico sor-
> bonico ꝯmorātiū Expēsis honesti
> viri. Simonis vostre/ alme vni-
> uersitatis parisiensis librarij. In
> vico nouo ꝑpe ecclīam nr̄e dn̄e in
> intersignio .s. iohānis euāgeliste
> cōmorantis. Prefateq; eccl̄ie ritui
> accōmodum. Interq; cetera illud
> vnū excellit: ꝙ officia que ī ceteris
> sola annotatiōe (atq; ob hoc nō si-
> ne magno plerūq; in exq̇rendo la-
> bore) designata sūt: in eo ad lōgū
> describūtur. Anno dn̄i millesimo
> quadringētesimo nonagesimo se-
> ptimo. die vero vicesimaquarta.
> decembris.

Cette belle édition, imprimée en rouge et noir, est illustrée de figures dont nous donnons des échantillons aux trois pages suivantes. On trouve, dans le même Missel, au *Canon* de la Messe, deux grandes planches gravées sur bois, le Père Éternel et le Christ en croix.

Les livres imprimés auparavant dans la maison du *Soleil d'Or* étaient dénués de toute ornementation. Il est vrai de dire que ces livres ne prêtaient guère à l'illustration. C'étaient, pour la plupart, des ouvrages de théologie ou de grammaire et quelques classiques; pas de livres français, ni d'œuvres d'imagination pouvant inspirer un artiste. Les œuvres liturgiques semblent avoir ouvert la voie à Gering et Renbolt, qui ne tardèrent pas à suivre l'exemple de leurs concurrents.

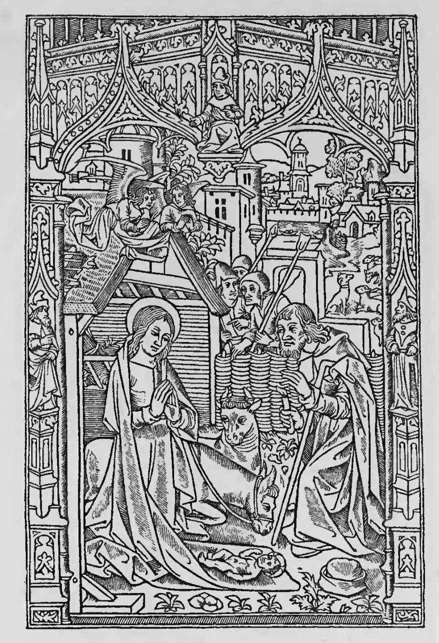
En 1499, les associés imprimèrent des Heures de la Vierge à l'usage du diocèse de Paris, volume dans lequel on voit quelques bois de même style que ceux figurant dans le Missel de Paris.

SPÉCIMEN DES ILLUSTRATIONS DU MISSEL DE PARIS

IMPRIMÉ PAR GERING ET RENBOLT POUR SIMON VOSTRE EN 1497



L'Annonciation.



L'Adoration des Bergers.



L'Adoration des rois Mages.



La Mort de la Vierge.

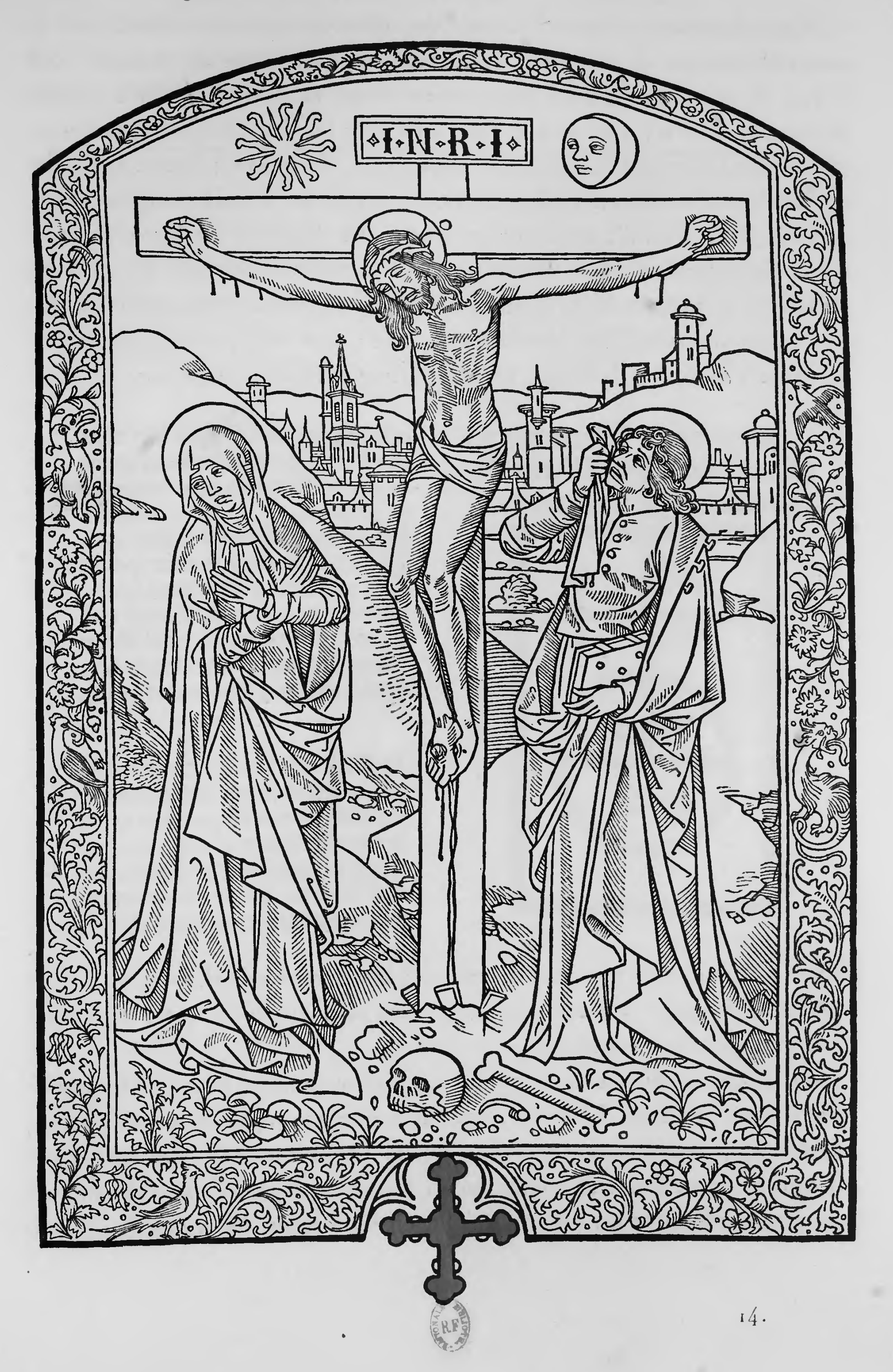
IMPRIMERIE NATIONALE.

MISSEL DE PARIS, 1497

Figures sur bois du canon de la Messe. — *Le Père Éternel.*



Figures sur bois du canon de la Messe. — *Le Christ en croix.*



Nous donnons ci-dessous le titre des *Horæ ad usum Parisiensem,* avec la nouvelle marque de Renbolt, et la dernière page datée du 7 mars 1498 (1499 n. st.). Sur ce titre, imprimé en rouge et noir, Renbolt a changé sa marque. On n'y voit plus le *Soleil d'Or* avec les deux personnages qui en retiennent les rayons. La nouvelle marque est moins compliquée. Un cadre en filets gras au milieu duquel se trouve un globe à trois compartiments, symbole de la Trinité, est surmonté d'un *quatre* de chiffre en forme de croix de la Résurrection. Dans les deux compartiments supérieurs du globe se détachent les initiales B R (*Berchtoldus Renbolt*). Dans le compartiment du bas, on lit cette devise en grec mal orthographiée : χἔρε θηχί (pour χαῖρε τύχη), qui est un souhait à la bonne fortune, l'équivalent de *Vale fortuna.*

Hoꝛe beate Marie virgi nis ad vſum Pariſiẽſem to· taliter ad lõgũ ſine reqre.



culo coꝛpis ⁊ aie. P xp̃m dñꝫ nr̃m Amẽ. V. Reges tharſis ⁊ inſule mune= ra offerent. R. Reges arabũ et ſaba do= na adducent. Oꝛatio.
Eus illuminatoꝛ oim gen= tiũ: da populis tuis ꝑpetua pace gaudere: ⁊ illud lumẽ ſplẽdi= dũ infunde coꝛdibus nr̃is: qđ triũ magoꝝ mentibus aſpiraſti. Dñm nr̃m ieſum chꝛiſtũ filiũ tuum. ⁊ce. Pater noſter. ⁊ Aue maria gracia

Finit officium beate marie vir= ginis ſecũdũ vſum Inſignis eccľie pariſiẽſis impꝛeſſũ pariſius in ſole aureo vici ſoꝛbonici Opa vdalrici gerig ⁊ magiſtri Berchtoldi Ren bolt ſocioꝛũ. Anno dñi milleſimo cccc xcviij die vero ſeptimo Marcii

Renbolt avait déjà mis cette marque sur la *Cornucopia* de Perotti, qu'il avait imprimée en 1496. La devise grecque y est orthographiée : χερε θιχη. Elle fut écrite selon la prononciation du temps.

Vers 1498, les deux associés publient, en un volume in-folio, les *Sermons de saint Augustin,* en latin. L'édition, imprimée avec les caractères romains gravés par Gering, contient une grande planche gravée sur bois, qui représente un copiste transcrivant et collationnant les Sermons de ce saint devant un pape, un cardinal et un évêque qui lui en soumettent les textes.

Les détails de cette composition sont soignés; c'est l'intérieur d'un cabinet de scribe ou copiste de manuscrits de cette époque, avec son écritoire, son pupitre en forme de lutrin, ses livres posés sur des planches.



Au-dessus, un fronton ogival. Dans l'entablement supérieur, à droite saint Jérôme et à gauche saint Augustin tiennent chacun un livre ouvert. Dans des compartiments d'architecture gothique à colonnes de style flamboyant

sont placés, de chaque côté, des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, tenant tous un livre, à commencer par Moïse avec les tables de la Loi. Dans le soubassement, un évêque et un pape tiennent aussi un livre ouvert. Cette planche est en quelque sorte la glorification du livre qui nous est présenté, depuis les tables de pierre du mont Sinaï jusqu'aux Évangiles et aux Sermons de l'évêque d'Hippone.

Dans une édition in-folio des Épîtres de saint Paul, commentées par saint Augustin (*Augustini expositio in omnes B. Pauli epistolas*), achevée en novembre 1499, paraissent des lettres initiales sur fond criblé, qui sont probablement dues au même artiste. La plus grande de ces lettres est très remarquable; l'initiale P représente un prédicateur en chaire entouré d'auditeurs.



A partir de cette époque, les livres du *Soleil d'Or* sont ornés d'initiales historiées. Nous donnons, aux pages qui suivent, les alphabets des différentes lettres initiales, formées en partie de grotesques, que nous avons pu retrouver dans les impressions de Gering et Renbolt.

Nous voici arrivés à la fin du xve siècle.

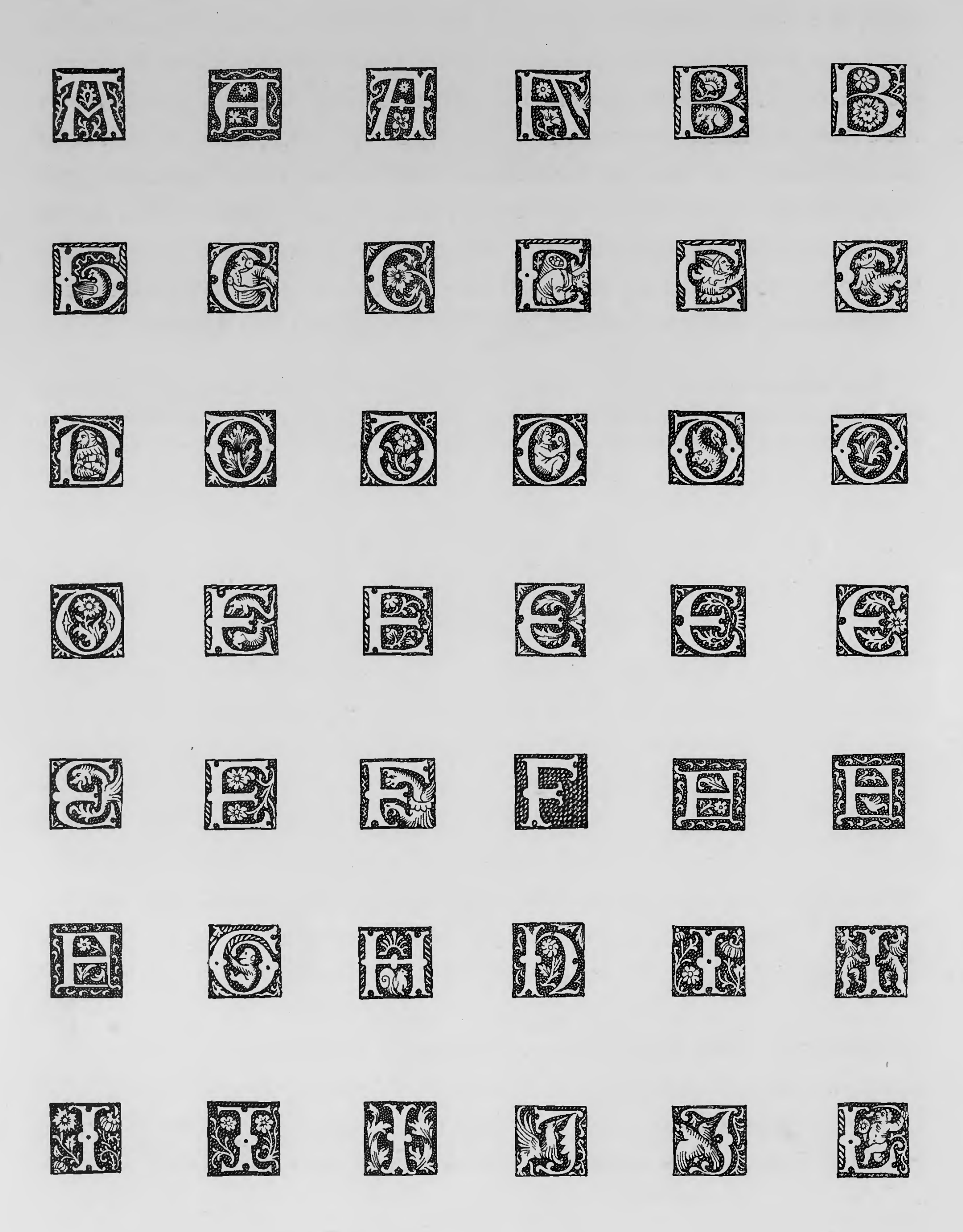
Après avoir reconstitué l'histoire du premier atelier parisien, en retraçant ses phases et ses évolutions, laissons cet atelier en pleine prospérité jusqu'au moment où nous continuerons son histoire en abordant la période du xvie siècle.

Le nom de Gering est resté populaire comme étant celui du patriarche de la typographie parisienne, de préférence à tout autre. Il a plus de droits que ses premiers compagnons, Friburger et Crantz, à la reconnaissance publique. Ces derniers ont quitté la terre française, « au lieu, dit Chevillier,

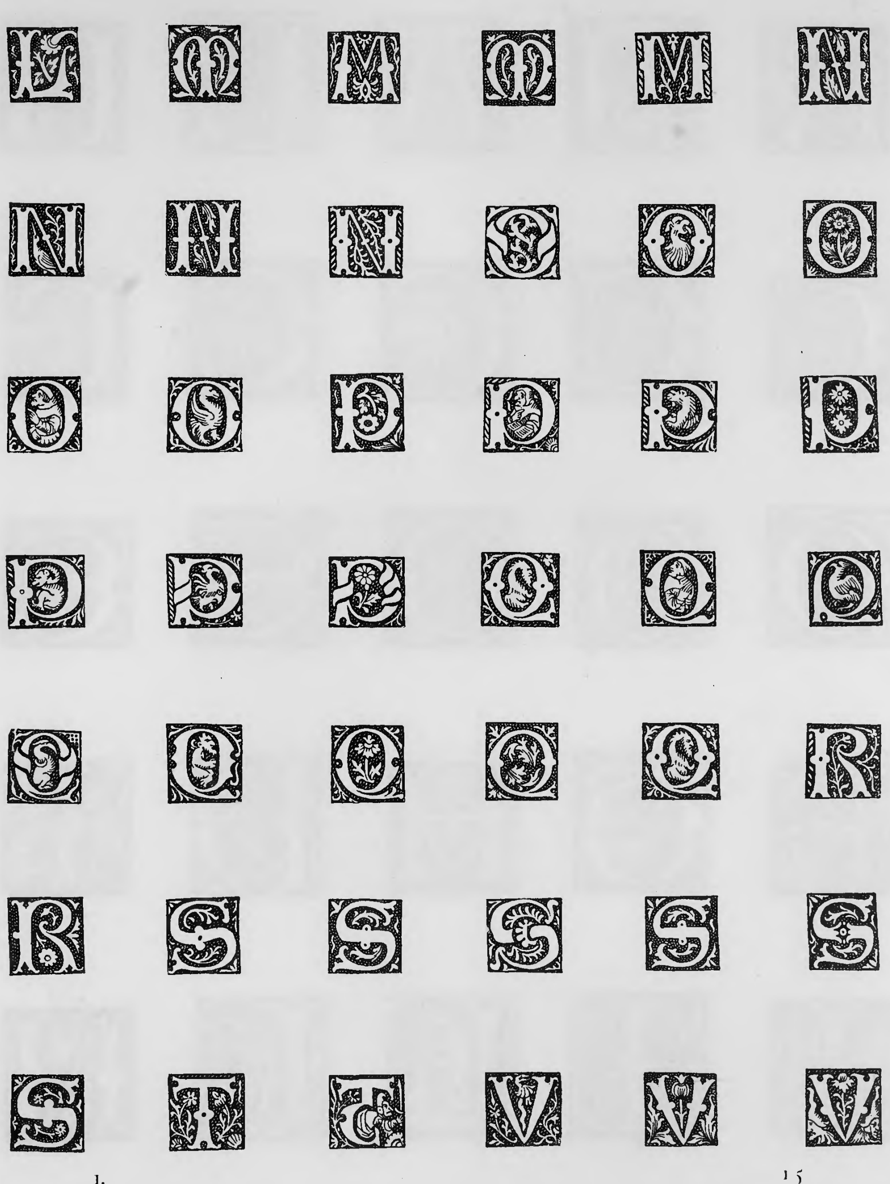
qu'on voit Gering passer le reste de ses jours à Paris, y faire de nouveaux associés avec qui il fait beaucoup d'éditions, et c'est pour cette raison que nous lui donnons la qualité de premier imprimeur et le premier rang des trois». Il a acquis droit de cité, car il est devenu réellement Français de cœur. Il a formé des élèves dignes de lui. Chevillier ne craint pas de comparer son second caractère romain à celui des plus belles éditions de Venise. «C'est, dit-il, une louange due avec justice à Ulric Gering, qu'il est non seulement le premier imprimeur de Paris et de la France, mais qu'il est celui qui a porté cet art dans un haut degré de perfection en ce royaume et qui a imprimé de la plus belle lettre qui ait paru en son temps.» Enfin un de ses contemporains, Jacques Gaisser, bibliothécaire de la Sorbonne, a comparé les impressions de Gering et de son associé Renbolt aux plus beaux travaux d'architecture, rendant ainsi un juste tribut d'éloges à leur habileté [1].

[1] Une lettre de Gaisser, adressée *clarissimis et solertissimis viris Udalrico Gering et Bertholdo Renbolt artis impressorie architectis primariis*, est imprimée en tête de l'édition du sixième livre des Décrétales de Boniface VIII, avec commentaire d'Hélie Régnier, sortie du *Soleil d'Or* le 30 octobre 1500.

PETITES LETTRES ORNÉES DE GERING ET RENBOLT

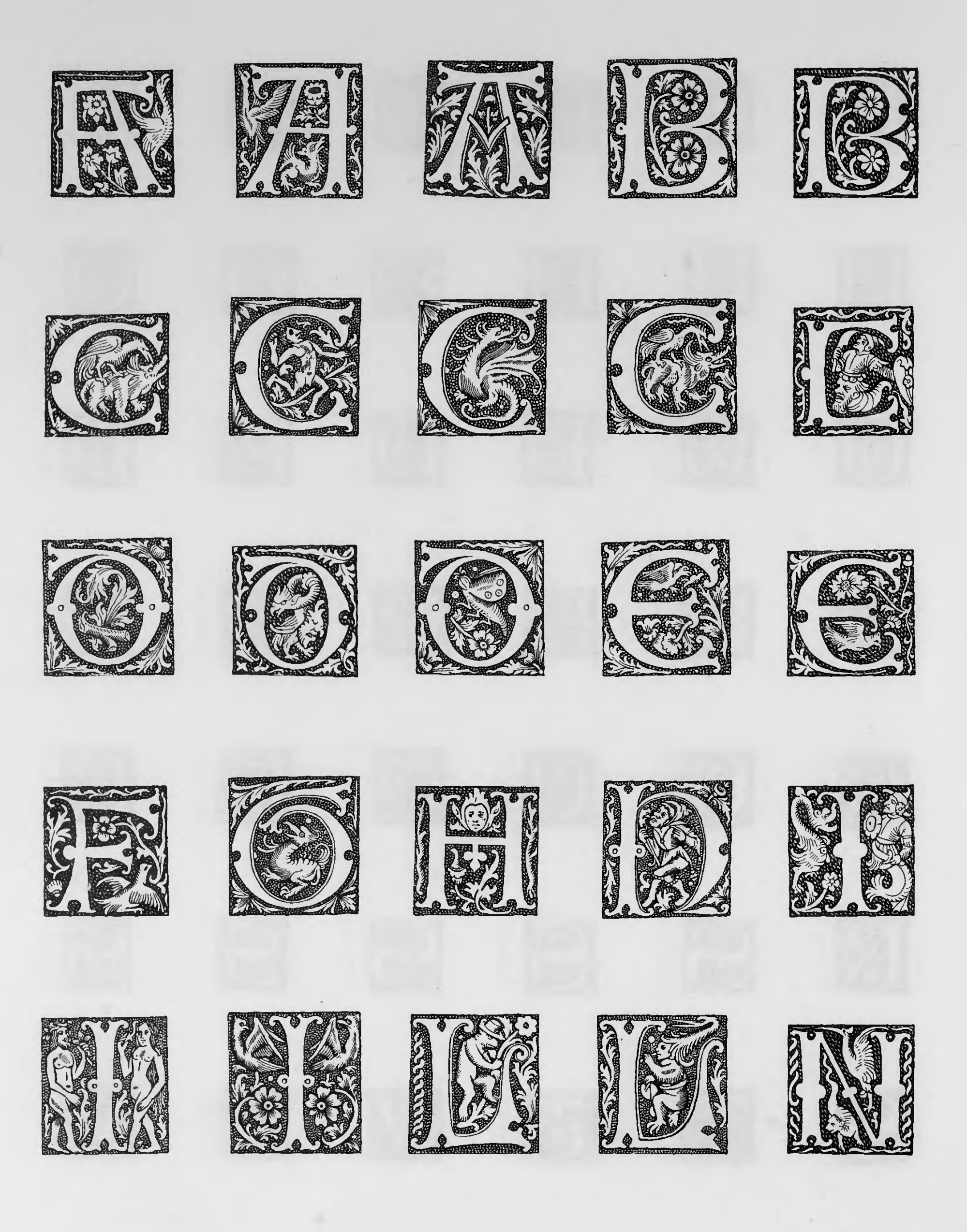


PETITES LETTRES ORNÉES DE GERING ET RENBOLT

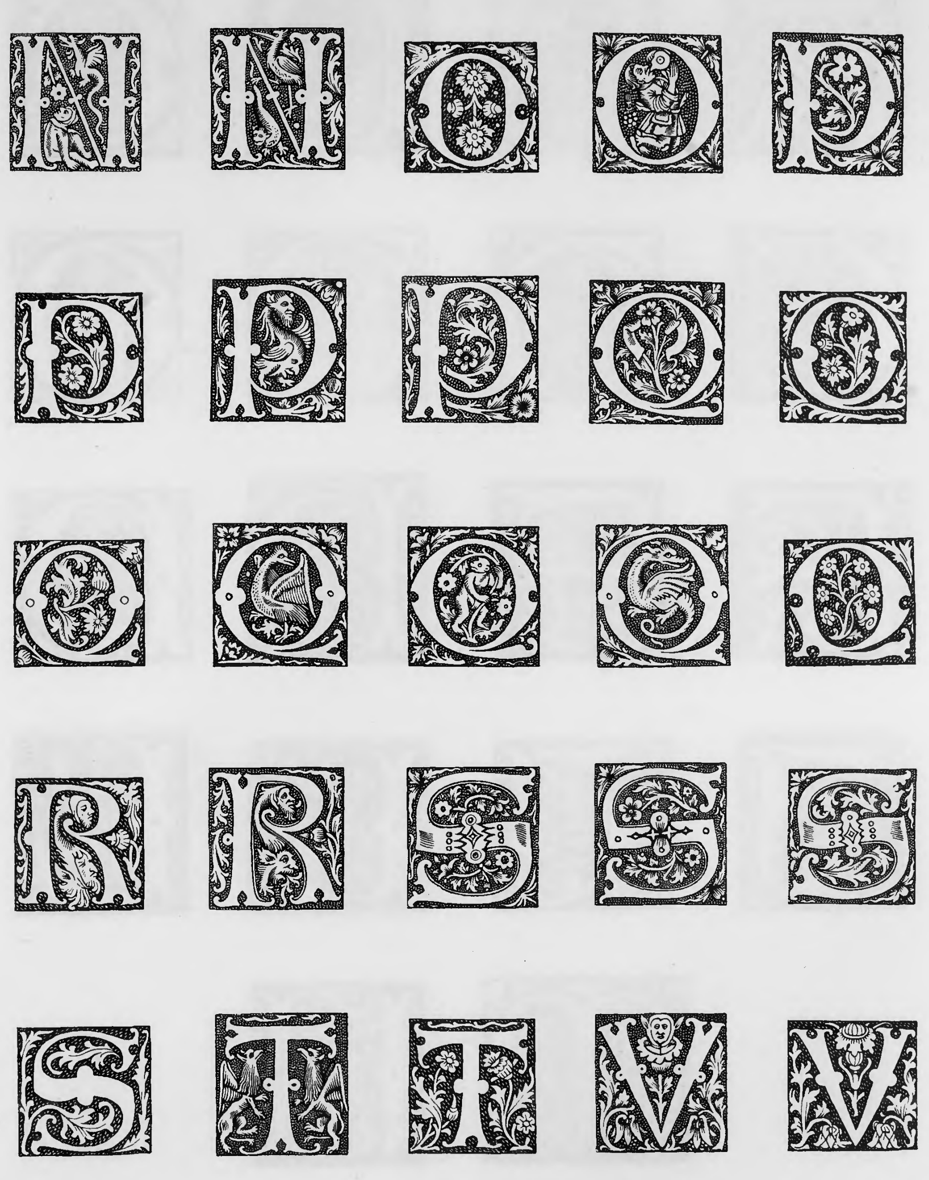


IMPRIMERIE NATIONALE.

LETTRES ORNÉES MOYENNES DE GERING ET RENBOLT



LETTRES ORNÉES MOYENNES DE GERING ET RENBOLT



GRANDES LETTRES ORNÉES DE GERING ET RENBOLT



GRANDES LETTRES ORNÉES DE GERING ET RENBOLT





Les pages intermédiaires sont blanches

CHAPITRE V

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE PIERRE CÉSAR ET JEAN STOLL

(1474-1479)

Ouverture d'une seconde imprimerie à Paris. — Le premier livre daté de l'atelier. — Un livre avec la fausse date de 1467. — Confusion faite par les bibliographes des produits de cet atelier avec ceux d'un atelier concurrent. — La question définitivement éclaircie. — Copies et contrefaçons. — Le dernier livre daté de l'atelier. — Bail et emplacement de la maison. — Renseignements sur la personne de Pierre César et sur celle de son associé.

Peu de temps après que les premiers imprimeurs eurent quitté la Sorbonne, on vit s'ouvrir à Paris un second atelier typographique. Ceux qui le montèrent se nommaient Pierre César, plus connu sous le nom de *Cæsaris*[1], et Jean Stoll. Tous deux étaient d'anciens ouvriers des prototypographes de la Sorbonne, par lesquels ils avaient été formés dans leur art, comme nous l'apprend Chevillier.

Pierre César était «maître ès arts libéraux» (*artium liberalium magister*). Dans plusieurs des livres qu'il a imprimés, il est qualifié en même temps d'habile ouvrier typographe (*industriosus, ingeniosus opifex, artis typographicæ peritissimus auctor*).

Le nom de Pierre César paraît pour la première fois à la fin d'un Manuel latin sur les devoirs des curés (*Manipulus Curatorum*), de Guy de Montrocher, le même ouvrage que ses anciens patrons venaient d'imprimer et par lequel ils avaient inauguré les nouvelles presses de leur atelier du *Soleil d'Or* de la rue Saint-Jacques, après avoir quitté leur premier local de la Sorbonne.

[1] *Cæsaris*, au génitif, signifie «fils de César», suivant l'habitude d'écrire en latin les noms de famille à cette époque. Le véritable nom de notre imprimeur se traduit en français par Pierre César, et non *Cæsaris* comme l'appellent les bibliographes. C'est, du reste, le nom qui lui est donné dans un document contemporain, le bail de sa maison, dont nous reproduisons la copie plus loin.

Cette édition du *Manipulus Curatorum*, de format petit in-folio à deux colonnes, est datée du 22 mars 1473 (1474 n. st.) :

Liber qui manipulus curatorū ap-
pellat̄ in quo p̄ necessaria offitia eo
ruꝫ qbꝯ animarū cura cōmissa est /
breuiter ptractant̄/feliciter incipit

Actoris epistola.

R Euerēdo in christo patri/
ac domino/domino Ray
mūdo/diuina puidentia
sancte sedis ualentie epi-
scopo/suoruꝫ deuotoruꝫ minimus/
guido de monte rocherii·cuꝫ deuo-
ta et humili recōmendatione se to-
tum suis obsequiis mācipatū·Hos
sapientie dei uerbum/dispositione
mirabili cuncta ordinans et dispo-
nens militantē ecc̄iaꝫ ordinauit/et
disposuit/adinstar ecc̄ie triumphā-
tis·Quod figuratiue fuit ostēsum le
gislatori moysi/ qn̄ preceptum sibi
fuit edificare tabernaculū ī deserto
iuxta exemplar/quod sibi in mon-
te fuerat demōstratū·Tabernaculū
siquideꝫ in huius mūdi deserto cō
structū ē militans ecc̄ia adinstar il-
lius(q̄ sursū ē) hierusalē ordinata·
Cuius quidē militantis ecc̄ie fūda
mēta in mōtibus sanctis pphеta re
memorans p mōtes supiores p̄la-
tos ap̄lis succedentes insinuat·qui
ad modū spirituū supme ierarchie
medios/inferiores uidelꝫ et p̄latos
illuminēt/pficiant/et expurgēt·ut
sic medii a supiorib us illuminati/
sancti pfecti uirtutibꝯ/ac erroribus
expurgati īferiores uidelꝫ laicos sibi
modo illuminēt/perficiāt et expur
gent·Quod facere nequeunt/ nisi
fuerit diuinis doctrinis ībuti Hec
ergo attendens et uigili meditatio
ne ppensans/sequens opusculuꝫ de
instructione neophitoruꝫ curatorū
cōposui rudi quidē stilo sed utili n̄
curans de uerboruꝫ ornatu/sed de a
nimaruꝫ cōmodo/et pfectu· Quod
quidem opusculū ad uos qui estis
sacrosancte ecc̄ie luminare p̄claruꝫ/
qui lucetis uelut lucerna lucens in
firmamēto ecc̄ie militantis/qui ra
dio diuine sapientie/exemploqꝫ ui
te sacratissime / ac baculo correctio-
nis caritatiue subditos uestros illu
minatis/pficitis/et purgatis/duxi
humiliter destinandū·ut lima cor-
rectionis uestre politū/ pdeat ī pu-
blicum/quod sine illa prodire non
audeat· Suscipiatis uos igit̄ pater
cū affectu beniuolo pn̄s opusculuꝫ/
quod offert humilitas·cōmitat̄ af-
fectio·et caritas persuadꝫ·correctūqꝫ
et emēdatū·si uestre uidetur domi
nationi cōuenire/cōmunicare cure
tis neophitis/id est nouitiis·ut qui
nesciunt addiscant·et q̄ sciūt scire se
gaudeant/et ad maiora cōscendant·
Vestram reuerendaꝫ psonam con
seruet dominus·cui me humiliter

Il est dit, à la fin de l'ouvrage, que le *Manipulus* fut terminé à Paris par honorable homme Pierre César, maître ès arts et ouvrier industrieux dans cet art typographique (*qui completus est Parisius per venerabilem Petrum Cesaris in artibus magistrum ac hujus artis industriosum opificem*).

Le nom de Stoll ne figure pas ici, mais on le trouve sur un autre volume de même format.

Pierre César est seul mentionné dans cet achevé d'imprimer du *Manipulus Curatorum* :

> Doctiſſimi uiri domini guidonis de monte
> Rocherii liber Manipulus curatorum vulga·
> riter dictus Finit feliciter· Qui completus
> eſt pariſius per Venerabilem uirum Petrum
> Ceſaris in artibus Magiſtrum/ac huius ar-
> tis induſtrioſum opificem. Anno domini
> Milleſimoquadringenteſimoſeptuageſimo·
> tertio· Die uero uiceſimoſecundo Menſis
> Martii·

Le *Speculum vitæ humanæ*, de Roderic de Zamora, est terminé par cette pièce de vers en distiques dans le genre de celles que les imprimeurs du *Soleil d'Or* mettaient à la fin de leurs éditions :

Hos lege divinos lector studiose libellos
Unde trahes vite commoda multa tue.
Hoc speculum clarum manibus gestare memento
Que tua sit vita noscere, quisquis amas.
Nam tibi distinctum punctis virisque (sic) *relectum*
Viris perfinxit regia Parisius.
Presserunt Petrus Cesaris simul atque Johannes
Stol quibus quod habet omne retulit eis.

Studieux lecteur, lis ces livres divins dont tu tireras beaucoup d'avantages dans le cours de ton existence.

N'oublie pas d'avoir en mains ce brillant miroir, qui que tu sois qui aimeras à connaître ta condition dans la vie.

Pour toi, il a été divisé de point en point et relu par des gens savants [1]. C'est la ville royale de Paris qui l'a façonné.

Pierre César ainsi que Jean Stoll l'ont imprimé en mettant en œuvre toutes les ressources de leur art.

L'impression ne porte pas de date, mais les caractères sont beaucoup plus neufs que ceux du *Manipulus Curatorum*, qui paraissent déjà fatigués,

[1] A la fin de l'édition de *Duns Scot*, que Friburger, Crantz et Gering imprimèrent au *Soleil d'Or* de la rue Saint-Jacques, dans la pièce de vers qui termine le volume, on lit ces mots : *doctis ante relecta viris*, relatifs à la correction. C'est sans doute ce que César et Stoll ont voulu dire, car leur phrase est obscure et n'a guère de sens avec le mot *viris* répété deux fois. Ils ont copié le qualificatif *regia Parisius* appliqué à la ville de Paris, qui se trouve aussi dans le *Duns Scot.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

ainsi qu'on pourra s'en assurer en comparant les fac-similés de cet ouvrage, donnés aux pages 120 et 121, et la dernière page ci-dessous du *Speculum vitæ humanæ*, de Roderic de Zamora, qui porte les noms de César et Stoll, associés :

qui ludi cōmēdent·li·i·ca·xxxi·
Theatrice artis/et omniū ludo-
rum illusiones/labores/et pericu
la·li·i·ca·xxxi·
Thesaurarii ecclesie dignitas cō
mendatur·et de illius erumnis/
laboribus et periculis·li·ii·ca·xvi·
V
Anitas nobilitatis carnis·li·i·
capitulo octauo·
Vanitas et afflictio omniū que
fiunt ab hominibus·libro primo
ca·xl·et sequenti·
Venatoria ars commendatur/et
de illius damnis/et piculis·et de
artibus sub ea·li·i·ca·xxviii·
Vite humane artes/et officia/tā
spiritualiter q̄ temporaliter ·li·i·
et·ii·per totum·
Vita contemplatiua/an prefera-
tur actiue·Et de utraq̧ libro secū·
do/capitulo uicesimoquarto·

Finis felix/atq̧ optatus illius
breuis tabule siue repertorii per
alphabetum/in presentem librū/
speculū humane uite nuncupatū;

Hos lege diuinos lector studiose libellos/
Vnde trahes uite commoda multa tue·
Hoc speculū clarū manibus gestare memēto/
Que tua sit uita noscere quisquis amas·
Nam tibi distinctum punctis/uirisq̧ relectū
Viris/perfinxit regia parisius·
Presserunt petrus cesaris/simul atq̧ iohānes
Stol/qbus ars quod habet omne retulit eis;

Selon toute probabilité, l'établissement de César et Stoll est antérieur à 1474 et peut être reporté à l'année précédente, quelques mois auparavant. On connaît d'autres volumes qui sont imprimés avec les mêmes caractères neufs du *Speculum*. Parmi ceux-ci, un opuscule de Francesco Florio, *De amore Camilli et Emiliæ*, contient une suscription datée de Tours, 1467. Plusieurs bibliographes ont cru y voir une date réelle d'impression et ils ont affirmé que c'était là le premier livre imprimé en France. Cette date est celle de l'achèvement du manuscrit, qui a été terminé à Tours (*Liber expletus est Turonis*) et mis au jour (*editus*) dans la maison de maître Guillaume Larchevêque[1],

[1] Il ne s'agit pas ici d'un archevêque, comme l'a cru Foncemagne. Le prélat qui occupait alors le siège de Tours ne se nommait pas Guillaume, mais Gérard de Crussol. *Archiepiscopus* est ici un nom propre qui doit se traduire par « Larchevêque ». Un Guillaume Larchevêque, maître maçon (architecte), résidait à Tours. Ce serait donc dans la maison de ce dernier que demeurait alors Florio.

Tourangeau (*in domo domini Guillermi Archiepiscopi, Turonensis*), la veille des calendes de janvier (*pridie kalendas januarii*), l'an du Seigneur 1467 (*anno Domini* M.CCCC.LXVII).

Auguste Bernard a parfaitement démontré, ainsi que Foncemagne, de Boze, Mercier de Saint-Léger et d'autres l'avaient fait avant lui, que le mot *editus* n'avait pas la signification qu'il a eue depuis; cette formule voulait simplement dire que l'ouvrage, envoyé à Guillaume Tardif, était sorti de la plume de l'auteur, son ami. L'édition de César et Stoll est suivie d'un opuscule tiré d'une nouvelle de Boccace : *Libellus de duobus amantibus per Leonardum Aretini in latinum ex Boccacio transfiguratus.* La première page de cet opuscule figure au verso du feuillet qui contient la fin du premier ouvrage. Les deux opuscules appartiennent à une seule impression, puisqu'ils ont un feuillet commun; le second se termine par : *Finit feliciter.* Si les mots *expletus, editus* avaient voulu dire « imprimé », on ne les aurait pas placés à la fin d'un seul des ouvrages, mais à la fin des deux réunis en un même volume. Cette édition n'a donc pu être imprimée en 1467. Elle a été faite à Paris par César et Stoll, et non à Tours, comme l'a soutenu le Dr Giraudet, qui voulait à tort en faire le premier livre imprimé en France par Nicolas Jenson. Pour que nos lecteurs soient à même de juger la question [1], nous leur mettons sous les yeux, à la page suivante, le fac-similé de la première page et de la fin de l'ouvrage de Florio, dont ils pourront ainsi comparer les caractères avec ceux des impressions signées de César et Stoll que nous avons déjà reproduites (p. 120, 121 et 122), et avec les *Casus longi* qu'ils verront en face (p. 125) et qui sortent du même atelier.

On connaît, du reste, trois ou quatre éditions du livre de Florio [2] faites au XVe siècle, mais postérieurement. L'une d'elles, au dire de Madden, porte la date imprimée de 1477 [3].

[1] Voir *Les origines de l'imprimerie à Tours,* par le Dr E. GIRAUDET, ouvrage cité. — Nicolas Jenson n'était pas Tourangeau, comme on l'a cru jusqu'à nos jours. Il était originaire de Sommevoire en Champagne; on le sait aujourd'hui d'après son testament découvert aux archives des notaires de Venise. (Voir ci-dessus, p. 13-14, et H. MONCEAUX, *Les Le Rouge de Chablis,* calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs; ouvrage cité, t. Ier, p. 43-56.)

[2] Francesco Florio, né à Florence vers 1422, quitta l'Italie de bonne heure pour voyager dans divers pays. Lors de son passage en France, il fut attaché à la maison du comte d'Armagnac (Jean V). Après un court séjour à Paris, où il se lia d'amitié avec Guillaume Tardif, Florio vint se fixer à Tours, où il composa son petit roman, *De amore Camilli et Emilie,* qu'il dédia à son ami.

[3] *Lettres d'un bibliographe,* 6e série. Paris, Ern. Leroux, 1886; gr. in-8°, p. 76.

Toutes ces éditions reproduisent la même souscription : *Expletus est Turonis*, avec la date de 1467.

Nous donnons le fac-similé d'une édition imprimée avec les caractères de César et Stoll, *De amore Camilli et Emilie*, de Florius :

Francisci Florii Florentini/de amore Camilli et Emilie aretinorum/ad Guillermum tardiuum prologus feliciter incipit;

s Et adhuc diucius q̃ tardum ulixem casta expectauerit penelope/longas tuas litteras nondū calamo exaratas uidere/ priusq̃ ad te scribere uellem expectarē/ uereor ne antea cōsumptus senio debilia menbra in cignū conuersa prospicerē. Quod cū mente sepe mecū reuoluo uir ornatissime/ tantā tuā erga me tarditatē/atq; inertiam non possem nō stomachari. nisi in omnes homines absentis amici memoriam quantūuis amore accusari/ et longa dissuetudine paulatim extingui aboleriq; considerarē. Hec forte ratio causaq; est/qua solum tua cithara tueq; minerue diua presentia delectatus/ ne minimas q̃dem litterulas ad me dare curasti. q̃bus nō tui in me dulcē suauēq; memoriā reaccēderes/sed mei in te recordationē aliq̃ntulū saltē dignareris (ne extingueret) excitare. Sed fortassis in meipsum hanc calūniā facile posses retorquere. q iā quartū mensem silentio tecum ptransiui/nulla uel uoluptate uel tabellariorū penuria detētus. Quod etsi

Te igitur corrigat ut iubebit. humiles preces porrigere ne uerere Guillermo/ cui milies etiam florium suum recommissum face;

Francisci Florii Florentini/de duobus amantibus liber feliciter expletus est turonis. editus in domo/domini Guillermi archiepiscopi turonensis/ pridie kalendas ianuarii. Anno domini/ millesimoquadringentesimosexagesimoseptimo;

Ces impressions, exécutées avec des caractères différents, ne permettent pas de supposer qu'elles sortent d'un même atelier. Voici le fac-similé d'une de ces éditions; il prouve que l'on a copié le manuscrit sans y rien changer :

Francisci Florii Florentini/de duobus amantibus liber feliciter expletus est turonis. editus in domo domini Guillermi archiepiscopi turonensis: pridie kalendas ianuarii. Anno domini Millesimoquadringentesimosexagesimoseptimo;

La plupart des livres sortis de la seconde presse parisienne sont sans date et dépourvus du nom de leurs imprimeurs; il est alors très difficile de distinguer l'ordre dans lequel ces volumes ont paru.

César et Stoll imprimèrent ensuite les *Casus longi*[1] *super quinque libros Decretalium a Domino Bernardo compilati*, dont voici la première page :

Casus longi sup quinq libros decretalium a domio bernardo earundē precipuo glosatore utiliter compilati.

Ex pacificus rc. r Premissa salutatione. Sic pone casū. In ista cōstitutiōe. Rex pacificus/id ē dominus noster iesus christus pia sua miseratiōe ab inicio mundi disposuit/seu preuidit subditos suos fore pudicos pacificos/et modestos. Sed ex aduerso surrexit effrenata cupiditas sui prodiga/pacis emula/ mater litiū magistra iurgiorū / que quotidie tot litigia generat / ꝙ nisi iustitia reprimeret conatus ipsius sua uirtute/et explicaret multiplices questiones ipsius / abusus litigatorū extingueret/fedus humani generis. et concordia exularet dato sibi libello repudii/ extra mundi terminos. Et ideo contra istam cupiditatē lex prodita ē/ ut noxius appetitus ipsius restringeret sub regula iurū. per quā humanū genus informaē/ut honeste uiuat. alterū non ledat. ius suū unicuiq tribuat. scdo in uersu illo. Sane. Ponit dominus gregorius causā huius cōpilatiōis dicens/ꝙ p magistrū remundū capellanū suum ad cōmunē utilitatē studentium fecit redigi in unū uolumē diuersas constitutiōes / et decretales epistolas suorū predecessorū / que dispse erant per plura uolumina et diffuse. quarū aliquepropter nimiam similitudinē/quedā propter contrarietatē/quedā propter sui prolixitatē/ confusionē inducere uidebanē. Quedā etiam uagabanē extra uolumina supra dicta. de quibus(tanꝙ de incertis)frequenter ī iudiciis dubitabaē. Adiciens insuper quasdā cōstitutiones /et decretales epistolas suas. per quas quedam(que in prioribus erāt dubia) declaranē. In fine precipit dn̄s gregorius papa/ut hac tantū cōpilatione uniuersi utanē in iudiciis et in scholis. et districte prohibens ne aliquis presumat aliam facere cōpilationē sine licentia sedis apostolice spūali. Nota formā salutationis hic qui generaliter omnibus facit dn̄s papa. Nota ꝙ subditi/et ecclesiarū p̄lati pudice/honeste/sobrie/et modeste uiuere debent. Nota ꝙ cupiditas est maē litiū/et magistra iurgiorū. Nota ꝙ p iustitiam reperimur conatus cupiditatis. Nota ꝙ p iustitiam questiones implicite terminantur. Nota ꝙ effectus iusticie est remouere lites/et sic per consequens tollit cupiditatem. Nota

Nos imprimeurs sont encore désignés comme associés à la fin de l'édition.

[1] L'expression de *Casus longi* s'appliqua d'abord au droit romain avant de passer dans le domaine du droit canonique. « Parmi les différentes méthodes employées pour commenter les textes de lois, dit Savigny (*Histoire du droit romain au moyen âge;* Paris, 1839; in-8°, t. IV, p. 160), il en est une qui consiste à imaginer une espèce à laquelle s'applique la loi. Les *Casus* de *Franciscus Accursii* ayant paru trop longs, on en fit plus tard des abrégés sous le titre de *Casus breves*, et les recueils originaux s'appelèrent dès lors *Casus longi*. » C'est ce que l'on fit aussi pour les Décrétales.

Les *Casus longi*, de format in-folio à deux colonnes de 35 lignes par page, sont datés du 13 juin 1475. Voici la page contenant l'achevé d'imprimer :

to p̄p̄·neceſſitatem et ſi qs egrotus
ieiuniū fregerit/reus uoti nō habe
tur· Nota ꝙ neceſſitas legē ſer-
uare nō poteſt·
Quod latent̄·Ca·Illa q̄ fiunt
latenter ſiue clam aut per vim/uel
al̄ illicite ītroducta ſunt firmitatē
hrē nō dn̄t/qa cōtra ius et eqtatem
fiunt· Nota ꝙ ea q̄ fiūt cōtra ius
et eqtatem firmit̄ hrē nō debent·
Cum in cōtemplatiōe·Ca·Iu
dices a pn̄cipio cāe nō dn̄t īcipe a
tormentis/niſi p̄mo alique p̄ſum-
ptiones p̄cedant· Nota ꝙ a tor-
mentis iudices īcipe n̄ debēt·
Que multotiens·Ca·Quicqd
cōmittitur ſeu deliquit̄ in ſacratis
deo rebus et ep̄is uel eccleſiiſ iniu-
ſte ꝛ inique agit̄/et p ſacrilegio re-
putat̄/qa ſacra ab aliquo uiolari
nō debent· Nota ꝙ q res eccle
inuadit ſacrilegiū cōmittit·
Qui ex timore·Caſus·Dicit au
guſtinus q ex timore facit illd̄ qd̄
ſibi p̄cipitur alit̄ facit quā debeat/
qa libenti aīo illud facere deberet
et iō iā nō dicitur facere et iō ex tn̄
obedīa nō meretur· Nota ar·ꝙ
nō dicit̄ factū qd̄ legitīe non fit·
Item ar· ꝙ qui inuitus ſeruit/
et rem pdit et meritū· Item ar·
a cōtrario·ꝙ qui inuitus offendit/
nō eſt imputandū·
Defleat·Caſus·Peccator cū pec
cat merito flere dꝫ/qa offendēs in

uno factus ē oīm reus/·qa p̄p̄ illd̄
damnabit̄· Nota ꝙ p uno ſolo
mortali peccato damnabit̄ quis/
q̄uis multa bona opa fecerit·
Quāuis cāe·Paſtor ſiue p̄latus
dꝫ hrē curā de ouibus ſuis/et ideo
ſi lupus comedit oues ꝛ ip̄e neſciat
nullā hēbit apd̄ deū excuſatiōꝫ p̄pt̄
negligentiam ſuam· Nota ꝙ
ignorantia non excuſat·
Indignū·Caſus·Dicit̄ hic ꝙ p
ſpūalibus obtinēdis nullus cōpel-
li debꝫ homagiū ſiue fidelitatē fa-
cere cū hoc idignū ſit et a cōſuetudi
ne romane eccle alienū·et iō ab ali
is eccleſiis eſt phibendū· Nota
ꝙ nulla pactio illicita in ſpirituali
bus debet interuenire· Itē no-
ta regulas huius tituli notabiliter
notandas;

Finiūt caſus longi dn̄i Bernardi
quinqꝫ librorū decretaliū/ bene et
accuratiſſime caſtigati· Anno
domini milleſimoquadringēteſi
moſeptuageſimoquinto·die uero
tredecima menſis Iunii;
Pariſius per maigſtrū Petrū ceſa-
ris/et Iohānē ſtoll·Impreſſi·
Deo gratias;

En 1477, César est seul nommé dans une édition in-quarto de la *Rhetorica ad Herennium* de Cicéron. A la fin d'une édition sans date des Dialogues de saint Grégoire en latin, le nom de César figure encore sans celui de son coopérateur Stoll. En somme, Pierre César, dont le nom apparaît plus fréquemment que celui de Jean Stoll, s'est adjoint ce dernier comme collaborateur d'atelier ou comme associé à diverses reprises, mais il resta néanmoins propriétaire de

l'atelier, à l'exemple de Gering. Il demeurait rue Saint-Jacques, où l'on pouvait voir encore, en septembre 1478, ce maître imprimeur exerçant son industrie (*artis memorate magistrum. . . facile poteras Parisius vacantem in vico Sancti Jacobi invenire*), comme nous l'apprenons à la fin d'une édition des *Epistolares formulæ* de Charles Manneken (*Carolus Virulus*), dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure.

litate illum ac beniuolentia placare
vt scꝫ conditor noster dum tale pla·
citum nostre mentis aspexerit/a pec
cato nos soluat quia munus ꝑ culpa
sumit·Veritatis aũt voce attestante
didicimus/quia seruus qui decẽ mi
lia talent a debebat/cum penitentiã
ageret/ ab solutionẽ a domino acce-
pit· Sed quia cõseruo suo centũ sibi
denarios debenti debitum nõ dimi
sit·et hoc iussus exigi quod ei fuerat
iam ꝑ penitentiã dimissum·Ex qui
bus videlicꝫ dictis cõstat·quia si hoc
quod in nos delinquit̃ ex corde non
dimittimus/ et illud rursus exigit̃
quod nobis iam ꝑ penitentiam di·
missum fuisse gaudebamus·Igitur
dum ꝑ indulti temporis spaciũ licet
dum iudex sustinet/dum cõuersio·
nem nostram iis qui culpas exami·
nat expectat·cõflemus i lachrymas
duriciam mẽtis·formemus ĩ proxi·
mis gratiam benignitatis·Et audẽ·
ter dico·qꝫ salutari hostia post mor
tem nõ indigebimus/si ante mortẽ
deo ipsi hostia fuerimus;

¶Dialogus beati Gregorii finit fe
liciter Impressus Parisius ꝑ ve
nerabilem virũ Petrum cesaris
in artibus Magistrum ac huius
artis ingeniosum opificem;

Après cette date, nous ne connaissons aucune impression soit au nom de César, soit au nom de Stoll. Il est fort possible que César ait continué à exercer seul et ait imprimé d'autres livres non datés auxquels il n'aurait pas mis son nom. Les bibliographes Panzer et Hain citent de lui une édition de la *Pragmatica sanctio* à la date de 1484. Nous avons vu ce livre à la Bibliothèque nationale, et, vérification faite, il doit être porté à l'actif de l'atelier du *Soufflet Vert*. Il est certain que Pierre César vivait encore à cette époque. Le 18 octobre 1487, il prenait, par bail à vie, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis, « une maison, courcelle et petit jardin derrière. . . en la grant rue Sainct Jacques. . . où pend pour enseigne le *Chevalier au Cygne*[1], tenant d'une part à l'ostel du *Gril,* d'autre part à l'ostel du *Treteau* ». Cette maison, appartenant à la Sorbonne, était placée derrière la « librairie », c'est-à-dire la bibliothèque du Collège. L'emplacement ainsi désigné était situé

[1] Chevillier appelle cette enseigne celle du *Cygne et du Soldat* (*Origine de l'Imprimerie de Paris,* p. 57; ouvrage cité).

deux maisons plus loin que le *Soleil d'Or,* alors occupé par Gering et ses associés, en descendant vers Saint-Benoît, presque en face du collège de Cambrai, où se trouve le Collège de France actuel [1]. Comme il est dit dans

[1] Cette maison porte le n° 67 sur le plan dressé par Madden d'après Lenoir et Bertin. (Voir *Lettres d'un bibliographe,* 5e série ; ouvrage cité, atlas.) En 1694, à l'époque de Chevillier, c'était la maison de *l'Hermine,* «vis-à-vis la petite rue Frementel». Voici la copie de ce bail, qui est insérée dans le cartulaire coté MM 282, f°s 44-47, aux Archives nationales. — «A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Sainct Andry en la Marche, conseiller, chambellan du roy nostre sire, et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Martin Quignon et Pierre Jacquet, notaires du roy nostre dit sire de par luy establyz au Chastelet de Paris, furent présens et comparurent personnellement vénérables et discrettes personnes, maistres Jehan Baudequin, bacchelier formé en théologie, prieur du colliège de Sorbonne fondé à Paris; Jehan Du Mont, Jehan Jaquelin, Jehan Lailler, docteurs en théologie; Jehan Mathie, Gilbert Fournier, procureur dudit colliège; Giles Delf, Andry Petit, baccheliers formez en théologie, et Antoine Mucy, maistre ès ars, tous maistres, compaignons, boursiers ou escoliers dudit colliège de Sorbonne, faisans et représentans la plus grant et saine partie des maistres, boursiers, compaignons et escoliers dudit colliège, pour et au nom d'icelluy colliège d'une part, et honnorable homme maistre Pierre César, maistre ès ars, demourant à Paris, en la grant rue Sainct Jacques, pour luy et en son nom, d'aultre part; lesquelles parties de leurs bons grez, bonnes volentez, propres mouvemens et certaines sciences, sans aucune force, contrainte ou décepvance, sur ce bien advisez, conseillez, pourveuz et délibérez, si comme il disoient, recogneurent et confessèrent en la présence et pardevant lesdicts notaires, comme pardevant nous en droit jugement, avoir fait, feisrent et font ensemble et l'ung d'eulx avecques l'aultre, les bail, prinse, viagiers, promesses et convenances qui s'ensuyvent, déclairant par icelles parties et chascune d'elles que par iceulx présens bail et prinse ils n'entendoyent et n'entendent pour lesdits de Sorbonne vendre, engager ne aliéner la maison et ses appartenances cy après déclairée en quelque manière que ce soit; mais seullement la bailler à tiltre de louage, rente ou pension viaigieres, ainsi que dit sera cy après; c'est assavoir lesditz de Sorbonne ou nom que dessus avoir baillé et par la teneur de ces présentes baillent à tiltre de rente viagère, loyer ou pension annuelle du jourd'huy jusques à durant et constant le cours de la vie dudit maistre Pierre César, promisrent et promectent oudit nom garantir, délivrer et deffendre envers et contre tous, de tous troubles, debtes, lettres, obligacions, ypothecques, évictions, aliénacions et de tous autres empeschemens quelzconques en jugement et par tout ailleurs où mestier sera, aux propres coustz et despens d'icelluy colliège, audit maistre Pierre César qui d'eulx print et retint, prent et retient par ces présentes audit tiltre pour son dit viage une maison, courcelle et petit jardin derrière, ainsi que tout se comporte et estend de toutes pars audit colliège de Sorbonne appartenant, assis à Paris en ladicte grant rue Sainct Jacques, en laquelle ledit preneur est à présent demourant, où pend pour enseigne le *Chevalier au Signe* (sic), tenant d'une part à l'hostel du *Gril,* d'aultre part à l'hostel du *Treteau* que Jehan Lasne tient dudit colliège de Sorbonne, aboutissant par derrière à la librairie d'icelluy colliège, pour d'icelle maison et ses appartenances jouyr par ledit preneur et en faire son proffit audit tiltre, sa dicte vie durant; cestz présens bail et prinse ainsi faictz tant à la charge de douze livres parisis de rente viagère, loyer ou pension annuelle que ledit maistre Pierre César preneur en sera tenu, promist et, par ces présentes, gaige et promect rendre et payer doresenavant par chacun an sa dicte vie durant, ausdictz de Sorbonne, leurs successeurs, procureurs et recepveurs pour eulx aux quatre termes en l'an à Paris accoustumez, premier terme de payement eschéant à la Sainct Remy prochainement venant et ainssi d'an en an et de terme en terme; et ce pour toutes charges quelz-

l'acte que le preneur l'occupait déjà et y demeurait, on peut tenir pour certain que c'était là que Pierre César avait son atelier, tout à côté de ses anciens

conques sans ce que icelluy preneur soit tenu aucune chose payer du cens que peult debvoir ladicte maison, en et sur lesdictz lieux dessus baillez et prins d'iceulx douze livres parisis de loyer, rente viagière ou pension annuelle demourront, sont et demeurent chargez et ypothecquez, comme moyennant et soubz les promesses et conditions cy après déclairées; c'est assavoir que icelluy preneur sera tenu, promist et promect par cesdictes présentes mectre et employer du syen en réparations oudit hostel ès lieux plus convenables et nécessaires d'icelluy et selon qu'il sera advisé et ordonné par lesdictz de Sorbonne ou leurs dits successeurs la somme de cent livres tournois dedans troys ans prochainement venans, oultre et avecques ce qu'il y a jà mis et employé par cy devant, et soustenir ledit hostel et appartenances dessus baillez et prins de toutes réparacions grosses et menues durant ledit viage, et en la fin d'icelluy le laisser bien et deuhement réparé de toutes réparations grosses et menues; et lequel hostel iceulx bailleurs pourront à ceste fin faire veoir et visiter de trois ans en trois ans par gens en ce congnoissans pour savoir s'il sera indigent d'aucunes desdites réparations grosses et menues pour en ce cas contraindre ledit preneur à les faire faire, se mestier est. Item que ledit preneur ne pourra maçonner, ne soy héberger contre ladicte librairie d'icelluy colliège ne hausser ladicte maison dessus baillée et prinse en telle manière qu'elle puisse oster les veues d'icelle librairie. Item et ne pourra icelluy preneur contraindre lesdictz de Sorbonne à retraire les eaues de leurs édiffices qu'ils ont contre ledit hostel dessus baillé et prins qui chéent au dangier dudit preneur (fait comme dessus); et si ne pourra icelluy preneur aucune chose desmolir du dit hostel sans le consentement desdits bailleurs, si n'estoit pour amender icelluy hostel eu esgard au dict de gens en ce cognoissans; et s'il faisoit le contraire, iceulx bailleurs le pourront contraindre oudit cas à restablir et remectre ce qu'il auroit desmoly au premier estat et deu. Aussi promist et promect icelluy preneur ne permectre, ne souffrir demourer, converser ne estre receuz oudit hostel aucunes personnes dissolues ou diffamées, et ou cas qu'il ne résideroit par aucun temps oudit hostel, il ne pourroit, ne pourra bailler ledit hostel, ne mectre en icelluy demourer autre personne quelconques, sinon sa famille et serviteurs ou locateurs de vie honneste et du consentement desdits bailleurs; pareillement ne pourra icelluy preneur transporter ce présent marché, bail et prinse durant sa vie en quelque manière que ce soit, sans le gré et consentement d'iceulx bailleurs, et ou cas qu'il seroit deffaillant par sa coulpe du payement d'une année entière à cause desdites douze livres parisis de loyer ou rente viagière ou d'employer lesdites cent livres tournois en réparations, ainsi que dit est, de soustenir ledit hostel de toutes réparations grosses et menues durant ledit viage ou deffauldroit de faire et accomplir les autres conditions et choses cy dessus déclairées et contenues ou aucunes d'icelles, iceulx bailleurs en ces cas et incontinent l'ung d'iceulx advenu pourroient et pourront, se bon leur semble, reprendre et remectre en leurs mains icelluy hostel, en mectre hors ledit maistre Pierre César, et en faire ce que bon leur semblera, ainsi qu'ilz eussent pu faire auparavant cesditz présens bail et prinse sans sommation, figure de procès, ne autre solempnité de justice y garder, et sans ce qu'ilz soyent oudit cas tenuz aucune chose rendre ne restituer audit preneur desdites cent livres tournois qu'il auroit ainsi employez esdites réparations, ne autres dommages et intérestz quelzconques, et néantmoins pourront contraindre ledit preneur à leur payer ce qu'il debvra lors à cause desdits loyer, rente ou pension viagiers et à y employer iceulx cent livres tournois esdites réparations se employer ne les y a; car ainsi l'ont icelles parties et chacune d'icelles dit, voulu et expressément accordé entre eulx en faisant et passant lesdits présens bail et prinse, et ont esté faictz à ces charges et conditions. En oultre, a esté en ce faisant dit, accordé et convenu entre iceulx bailleurs et preneur, que se Jehan Hoyau, à présent clerc et serviteur dudit maistre Pierre César, preneur, demeure oudit service jusques au jour du trespas d'icelluy preneur son maistre, et il veult tenir ledit hostel et appartenances présentement baillez et prins

IMPRIMERIE NATIONALE.

patrons, d'autant plus qu'il est encore question audit acte d'une somme d'argent pour les réparations qu'il « a jà mis et emploié ci-devant », et que le nouveau bail n'était que la suite d'un précédent. César vécut encore une vingtaine d'années, jusqu'en 1509, comme le constatent les registres des procureurs de Sorbonne. Il paraît avoir cessé d'imprimer à l'époque où il passa le bail à vie de sa maison. Dans le préambule de l'acte, il est appelé « honorable homme maistre Pierre César, maistre ès arts », sans autre qualification.

Suivant le bibliographe van Praet, César et Stoll auraient cessé d'imprimer dès le 26 mars 1476. On a vu plus haut que Pierre César, avait continué seul d'exercer deux années encore, sinon plus.

l'espace de cinq ans ensuyvans le jour d'icelluy trespas dudit preneur, tant seullement aux charges, promesses, conditions et conventions cy dessus apposées, faire le pourra, et seront esdits cas iceulx bailleurs tenuz ce souffrir en leur passant sur ce par icelluy Jehan Hoyau obligation pareille à ces présentes pour ledit temps de cinq ans seullement, réservé toutes voies que il ne sera tenu employer oudit hostel pareille somme de cent livres tournois en réparations que dessus est dit. Lesquelz bail, prinse, gagerie, promesses, convenances et toutes et chacunes les choses dessus dictes, et en ces présentes lectres contenues et escriptes, lesdictz bailleurs oudit nom et preneur et chacun d'eulx en droict soy pour tant que ce luy touche, peult ou pourroit toucher, promisrent et jurèrent par les foy et serment de leurs corps pour ce par eulx jurez corporellement en la présence desdits notaires comme en nostre main souveraine pour le roy nostre dit seigneur, avoir aggréables, les tenir fermes et estables à tousjours sans jamais à nul jour aller, venir, faire ou dire contre en aucune manière, soit par voye d'erreur, d'ignorance, de décepvance, ne aultrement, comment que ce soit ou puist estre; ainçoys rendre et payer à plain et sans procès tous coustz, fraiz, missions, despens, dommages et interestz qui faictz, euz et encouruz seroient par deffault des choses dessusdictes ou aucune d'icelles non faictes, tenues et non accomplies, obligeans quant ad ce l'une desdictes parties à l'aultre; c'est assavoir lesdits de Sorbonne oudit nom tous les biens, revenus et temporel d'icelluy collièges de Sorbonne; et ledit maistre Pierre César tous ses biens, ceulx de ses hoirs et tout tant meubles que immeubles présens et avenir que ilz chacun en droict soy, pour tant que dessus est dit, en soubzmisrent et soubzmectent pour ce du tout à la jurisdiction et contraincte de la dicte prévosté de Paris et de toutes autres justices et jurisdictions où trouvez seront pour le contenu en cesdictes présentes du tout entériner et accomplir, et renoncèrent en ce faisant expressément icelles parties et chacune d'elles par leursdits sermens et foy, à toutes exceptions de déception, de mal, de fraulde, d'erreur, lésion, ne convencion d'ignorance, de décepvance à tout ayde de droit escript et non escript, canon et civil, à tous us, stilles, coustumes, privilleges et franchises, à action en faict, à condicion sans cause ou pour non juste cause, à toutes buratz, cautelles, cavillacions, raisons, deffences, opposicions, à toutes lectres d'estat, de grâce, respits, reliefz, impétracions, dispensacions et absolucions, données et à donner, et à toutes autres choses généralement quelconques, qui tant de faict comme de droit de us, coustume ou autrement, comment que ce soit ou puist estre, ayder et valoir pourroient à l'une desdites parties et nuyre ou préjudicier à l'aultre, pour aller, venir, faire ou dire contre ces lectres, leur contenu et effect; et au droict disant général renonciation non valoir. En tesmoing de ce, nous, à la relation desdits notaires, avons mis le scel de ladite prévosté de Paris à ces lectres qui passées furent et accordées doubles, cestes pour lesdictz de Sorbonne bailleurs, l'an de grace mil quatre cens quatre vingts et sept, le mercredi dix huytiesme jour du moys de juillet. »

Sur cette donnée inexacte, van Praet a bâti tout un système erroné, qui lui a fait mélanger les produits de deux ateliers bien distincts, l'un celui de César et Stoll, l'autre celui du *Soufflet Vert* (*Viridis follis*), établi, comme le précédent, rue Saint-Jacques, mais plus haut, près du couvent des Jacobins.

ALPHABET DE CÉSAR ET STOLL.

A B C D E F G H I I L M N

O P Q R S T V .ꝭ. a b c d e e f g

h i k l m n o p q r ſ s t u v x y ʒ z ( ) . ! ? ? /

ff ß ſſ ſt ã aº bꝰ ꝛc đ ẽ ꝯ gº i ꝑ ñ õ pꝰ bº p̃

ꝑ ꝓ q̃ ꝗ ꝙ ꝗ ꝙ ẽ ẽ ũ ꝛc Q Q

Van Praet, ayant cru de bonne foi que les caractères du *Soufflet Vert* étaient «absolument semblables à ceux dont se servirent constamment» César et Stoll, en a conclu que le matériel de ces derniers était passé dans ce nouvel atelier, où leurs travaux auraient été continués, d'autant plus que les dates paraissaient concorder entre elles. De prime abord, la confusion était facile en raison de la similitude frappante des types copiés l'un sur l'autre, mais présentant néanmoins des différences que nous allons faire connaître.

ALPHABET DU *SOUFFLET VERT*.

A B C D E F G H I L M N O P

Q R S T V

a b c d e f g g h h i k l m n o p q r ſ s t u v x y ʒ z

ã ẽ ĩ õ ũ ꝙ ꝙ̃ ꝙ ꝛc̃ ( ) . ! ? / = ꝭ d

Les caractères de César et Stoll sont du type romain, comme le caractère de la Sorbonne, mais d'un œil beaucoup plus petit et plus compact. Quelques lettres capitales affectent une forme fleurie toute particulière. La

lettre T est caractéristique : elle se confond la plupart du temps avec l'I, bien que le trait qui forme la croix au-dessus du T, et n'existant pas en haut de l'I, puisse faire distinguer ces lettres l'une de l'autre en y regardant de près; mais le pied de la lettre T, trop large, empêche de les différencier à première vue. Les compositeurs d'imprimerie n'y ont pas fait attention eux-mêmes, et, pour éviter une confusion qui se répétait trop souvent, on a dû, par la suite, fondre un autre I semblable à celui du *Soufflet Vert*. L'introduction de cet I nouveau peut servir de signe de repère pour distinguer les premières impressions de César et Stoll d'avec les dernières.

Pour appuyer cette démonstration, nous présentons le fac-similé de la dernière page du traité de J. de Lignano, *De Pluralitate beneficiorum :*

Item non placet q̄ permutatio sit in fauorem per
mutantiū/q̄ in dubio auferatᷣ eis recursus ad prio
ra beneficia/dummodo ignorātia nō sit crassa uel
supina·Nam nō debemus penam infligere sine
culpa·de consti·c·ii·nec in dubio interpretari ꝑ pe
na·infra de regu·iu·in penis·maxime ubi agiᷣ de
damno vitando·ff·de iu·et fac·igno·l·iuris ignorā
tia nō excusat·cum legibus sequen·Item nō pla·
cet q̄ motus proprius/ uel generalis clausula non
obstantiarum in aliquo preiudicet consuetudini
optionis·p ea que scripsi de rescrip·duobus li·vi·
et·c·cum aliquibus·nam ad tollendū ius alterius
requiriᷣ expressa mentio·ut de rescrip·si ꝓpter li·
vi·et de consti·licȝ·e·li·Nec motus proprius tollit
ius alterius·ut patet ex nota·nouel·in·c·si motu ꝓ
prio de p̄ben·li·vi· Et de ista·q·dic latius ut ip̄e
egidius scripsit·s·tractatu proximo parte vii·q·ii·
ubi de hoc vide omnino·et per iohannem andree
in addi·spe·ti·de re·permuta·

Tractatus de permutatione beneficiorum finit
feliciter· Impressus Parisius per venerabilem
virum Petrum Cesaris in artibus Magistrum
ac huius operis industriosum opificem ;

C'est à dessein que nous avons choisi ce spécimen, de préférence à ceux d'impressions antérieures, parce qu'il a l'avantage de présenter les signes typographiques qui ont été ajoutés et qui ne se trouvaient pas auparavant dans le matériel.

Cette impression est sans date, mais comme elle porte le nom de Pierre César seul et que le caractère paraît plus fatigué que dans le *Speculum vitæ humanæ,* dans les *Casus longi* et dans le Florius (voir p. 120, 122, 124 et 125), elle doit être classée parmi les derniers produits de l'atelier.

Si nous comparons entre elles les lettres capitales des deux ateliers, nous trouvons que les lettres A, B, C, D, E du *Soufflet Vert* ont la même forme que celles de César et Stoll. Elles ne diffèrent que par l'écartement des lignes ou jambages.

La lettre A a un trait au-dessus, comme dans le modèle primitif, mais les jambages sont plus écartés dans le type du *Soufflet Vert.*

La lettre C du *Soufflet Vert* est plus évasée, mais gagne en hauteur sur celle de César et Stoll ; elle est plus ovale.

L'F de César et Stoll offre une boucle à extrémité fleurie.

L'initiale G est romaine chez César et Stoll. Au *Soufflet Vert,* elle a la forme spéciale et contournée des lettres tourneures[1] des manuscrits.

La lettre H, avec une traverse en forme d'Ω, sauf une différence d'écartement des jambages, est identique dans les deux ateliers.

L'I du *Soufflet Vert* a été copié après coup par César et Stoll, comme nous l'avons expliqué plus haut.

Le K n'existe pas, comme dans la plupart des alphabets du xv[e] siècle.

Les lettres L, M, N, O, P, Q des deux ateliers n'offrent que de très légères différences.

De petits traits au milieu de l'L, au-dessus des jambages supérieurs de l'M et au milieu de l'N, que l'on aperçoit chez César et Stoll, sont supprimés au *Soufflet Vert.* M, N, P et Q ont plus d'écartement dans les types de César et Stoll. Par contre, l'O est un peu plus large au *Soufflet Vert.*

La lettre R de César et Stoll est un peu plus renflée dans le haut et a, dans le bas, une petite queue rentrée en dedans, qui n'existe pas dans le type du *Soufflet Vert.*

L'S a un plein assez prononcé chez César et Stoll, que l'on ne trouve pas dans l'autre atelier.

[1] On nomme lettre tourneure l'initiale tournée (*tornata*) dépourvue d'ornements que l'on voit au commencement de certains chapitres dans les manuscrits du moyen âge. Primitivement empruntées à l'alphabet des capitales romaines, ces lettres affectent dans toutes leurs parties, dans leurs traverses, dans leurs panses et dans l'extrémité de leurs hastes, des formes gracieusement arrondies.

La lettre T est normale au *Soufflet Vert* et ne ressemble point à celle de César et Stoll, chez lesquels elle prend une forme fleurie.

Les lettres X, Y et Z n'existent en majuscules ni dans l'un ni dans l'autre atelier. Ces lettres étaient très peu usitées et, comme pour le K, on employait la lettre ordinaire du corps dans les mots exceptionnels où la majuscule devait figurer.

Le *z* du corps a même manqué totalement dans les premières impressions de César et Stoll, et nous avons vu des volumes de leur atelier dans lesquels cette lettre était écrite à la plume, au lieu d'être imprimée. C'est encore un signe auquel on reconnaîtra celles de leurs impressions les plus anciennes.

Passant maintenant à l'examen des lettres ordinaires, nous trouvons une différence presque imperceptible à première vue, mais qui est cependant assez sensible dans certaines formes du *Soufflet Vert*. On remarque, dans le matériel de cette imprimerie, le mélange de trois types d'une forme semi-gothique. Le *d* à dos renversé en forme de δ grec est plus souvent employé que le *d* romain à dos droit. Un *g* gothique est employé concurremment avec un *g* romain; un *h* avec queue dépassant la ligne se voit en même temps que la même lettre sans queue qui est exactement semblable au type de César et Stoll.

Ces dernières formes n'ont été introduites dans le matériel du *Soufflet Vert* qu'à une certaine époque, et ne se rencontrent pas dans les toutes premières impressions de cet atelier, que nous ne ferons connaître qu'au chapitre suivant. Pareil mélange de caractères gothiques et romains n'existe pas dans les livres sortant de l'imprimerie de César et Stoll.

Les lettres liées et les signes abréviatifs ou particuliers sont plus nombreux chez Pierre César qu'au *Soufflet Vert*. En réduisant la série des signes particuliers, sujets à confusion, qui pouvaient gêner la rapidité de la composition typographique, ce dernier atelier semble avoir profité de l'expérience acquise. Seule, la ponctuation a été augmentée du double trait d'union marquant la coupure des mots à la fin des lignes, signe qui manquait chez César et Stoll.

Van Praet cite une édition du texte latin de Valère Maxime imprimée avec les types du *Soufflet Vert*, et cette fois il est moins affirmatif que précédemment.

Il est dit, à la fin du Valère Maxime, que le livre a été imprimé heureusement dans la très noble ville de Paris, en l'an 1475 [1].

Ce n'est donc pas en 1477, mais dès l'année 1475, que l'existence de l'atelier du *Soufflet Vert* est constatée.

« Cette édition, dit van Praet, est exécutée avec les caractères dont s'est servi, en 1477, 1478 et 1479, l'imprimeur de Paris qui demeurait rue Saint-Jacques, près des Jacobins, et qui avait pour enseigne le *Soufflet Vert*. Ils sont dans le genre de Cesaris et Stoll [2]. » Il était plus près de la vérité.

La classification erronée de van Praet, suivie jusqu'à présent par tous les bibliographes sans exception, a créé et perpétué ce que nous appellerons une hérésie bibliographique.

Après ce que nous venons de dire, il n'y a plus lieu de s'arrêter aux arguments de van Praet, et nous croyons avoir élucidé suffisamment la question et démêlé la vérité sans qu'il soit besoin d'insister. Le *Soufflet Vert* était tout

[1] *Nobilissima Parisius* est un qualificatif que les étrangers donnaient déjà à Paris avant l'invention de l'imprimerie. Ils considéraient cette capitale du royaume (*regia et docta Parisius*) comme l'asile le plus agréable de l'étude et le foyer des lumières. Le franciscain Barthélemy l'Anglais, dans son ouvrage intitulé *De Proprietatibus rerum*, composé au XIIe siècle, célèbre ainsi la prééminence intellectuelle de Paris sur les autres cités et le charme de son séjour : *Cum multas habeat Francia nobiles et famosas civitates, Parisius inter omnes merito obtinet principatum. Nam sicut quondam Athenarum civitas, mater liberalium artium et litterarum, philosophorum nutrix et fons omnium scientiarum Græciam decoravit, sic Parisius nostris temporibus, non solum Franciam, imo totius Europæ partem residuam in scientia et in moribus sublimavit. Nam velut sapientiæ mater, de omnibus mundi partibus advenientes recolligit, omnibus in necessariis subvenit, pacifice omnes regit et, tanquam veritatis cultrix, debitricem sapientibus et insipientibus se ostendit. Urbs locuples, divitiis et opibus præpotens, pace gaudens, aere et flumine philosophantibus congruens, camporum, pratorum et montium pulchritudine fessorum in studio oculos recreans et reficiens, vicorum et domorum aptitudine studentibus maxime competens; et nichilominus ad refectionem et receptionem omnium aliorum ipsam frequentantium sufficiens. Universas alias urbes in hiis consimilibus præexcellens.* — « La France compte un grand nombre de cités nobles et fameuses, mais Paris mérite d'être mis au premier rang entre toutes. De même qu'autrefois la ville d'Athènes, mère des arts libéraux et des lettres, nourrice des philosophes et source des sciences, a été la gloire de la Grèce, Paris a, de nos jours, élevé non seulement la France, mais encore l'Europe entière au plus haut degré de la science et de la civilisation. Ne la voit-on pas, dans sa sagesse maternelle, recueillir les étrangers venus de toutes les parties du monde, subvenir à leurs besoins et leur imposer à tous ses pacifiques lois ! Éprise de toutes les vérités, elle se fait un devoir de les communiquer à la fois aux sages et aux insensés. Au sein de l'abondance et des richesses, on y jouit de la plus grande tranquillité. Son climat et son fleuve prédisposent aux idées philosophiques. Ses plaines, ses prairies, ses collines charment les yeux et reposent l'esprit de ceux que l'étude a fatigués. Ses rues et ses maisons sont appropriées à la plus grande commodité des étudiants, et néanmoins on y reçoit et héberge convenablement tous les autres passants qui viennent en foule la visiter. »

[2] Jos. van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin;* Paris, de Bure frères, 1813 ; deux parties en un volume in-folio, p. 393, col. 1.

simplement un atelier créé peu après celui de César et Stoll, et qui fonctionna concurremment avec eux.

Nous donnons ici un fac-similé de la fin de la table de ce Valère Maxime avec l'achevé d'imprimer qui complétera notre démonstration. On pourra ainsi comparer ce spécimen d'impression du *Soufflet Vert* avec celui de César et Stoll que nous avons donné à la page 132.

Virtus honore dignabilis li ii ca v per totum
Viles genere li iii ca iiii per totum
Vicia li iii ca v per totum
Violentia li ix ca vii per totum
Vindicta et vltio li ix ca x per totum
Vite amor li ix ca xiii per totum
Vigor cultus li iiii ca viii ¶ philippo
Victorie fructus li v ca i ¶ affricam
Vincere seipsum virtuosum est li iiii ca i ¶ vix
Vsurarius laudandus li iiii ca viii ¶ in quinto
Votum redditum li i ca i ¶ in qua cum mater
Vxor li vi ca vii per totum Finit tabula.

Presens Valerii maximi opus preclarissimum/in nobi
lissima Parisius Anno domini M.CCCC.LxxV.Fe
liciter est impressum;

Maintenant que nous avons mis les choses au point et que la distinction est bien établie entre les produits des deux ateliers, qui ne doivent plus être confondus en un seul, comme on l'a fait jusqu'à présent, revenons à Pierre César. Les impressions qu'il a exécutées soit seul, soit en société avec Jean Stoll, sont moins nombreuses que celles du *Soufflet Vert* et n'ont dû être tirées qu'à petit nombre, car elles sont infiniment plus rares que celles de Gering. Nous n'avons pas l'intention de les énumérer ici. Ce travail est plutôt du domaine de la bibliographie abstraite et ne rentre pas dans notre plan. Les livres sortis de cet atelier ne comportent d'ailleurs aucune illustration, et les spécimens que nous en avons donnés suffisent pour les caractériser.

César et Stoll, tout en se servant couramment des caractères ronds que nous leur connaissons, n'ont-ils pas employé quelquefois un caractère gothique? Nous avons vu une édition petit in-quarto du traité de Gaguin sur la manière de faire des vers (*De Arte metrificandi*), qui est imprimée en caractères gothiques

et au commencement de laquelle on trouve, parmi d'autres pièces, des vers adressés par l'auteur aux imprimeurs, dont il loue l'habileté. Voici le texte de ces vers :

In laudem Petri Cesaris artium liberalium magistri
et Johannis Stol impressorie artis peritissimorum autorum
Roberti Gaguini Epygramma.

Hos quotiens sumes lector venerande libellos
Artificium[1] *totiens semper amabis opus.*
Quod cita vix poterat perscribere dextra quotannis
Mense dat ars : nec inest surdida[2] *menda libro.*
Pluris erat nuper calamo ruganda papirus
Quam modo pregrandis veniat ipse codex.
Hoc tulit inventum fœlix Germania terris
Artis et ingenii nobile scema sui.

Épigramme de Robert Gaguin
à la louange de Pierre César, maître ès arts libéraux, et de Jean Stoll,
ouvriers très habiles dans l'art d'impression.

Chaque fois, honorable lecteur, que tu prendras ces livres dans tes mains, tu ne cesseras d'admirer l'œuvre d'habiles ouvriers.

Ce qu'une main rapide pouvait à peine écrire dans une année entière, l'art le fait maintenant en un mois, et il n'y a pas de fautes grossières dans le volume.

Tracer des caractères d'écriture avec la plume sur le papier était autrefois plus difficile que maintenant d'exécuter un grand volume[3].

C'est l'heureuse Germanie qui a apporté cette invention sur la terre, noble marque de son art et de son génie.

La présence d'une pièce en l'honneur des imprimeurs peut faire supposer que cette édition serait sortie de leurs presses et qu'ils auraient ainsi, à l'exemple

[1] On doit lire *artificum* et non *artificium*. C'est une faute qui n'est pas reproduite dans l'édition sans date du même traité de Gaguin, revue et corrigée par l'auteur et imprimée chez Félix Baligault. (Voir le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Besançon,* par Aug. Castan; Besançon, imprimerie de J. Dodivers, 1893; in-8°, p. 348, n° 457.)

[2] Il y a encore là une faute. Il faut *sordida* au lieu de *surdida,* comme le portent l'édition de Baligault et l'édition originale de César et Stoll.

[3] Madden a fait un contresens en traduisant ainsi ces deux vers : « Naguère le papier qu'il fallait pour un livre coûtait plus cher qu'on ne paye aujourd'hui un énorme volume. » (*Lettres d'un bibliographe,* p. 285; ouvrage cité, 4e série.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Gering et de ses associés, adopté un caractère gothique pour remplacer leur caractère romain. Cet ouvrage de Gaguin est précédé d'une épître en vers au comte du Maine[1] et ne porte aucune date.

Il existe une édition en caractères romains du Traité de versification de Gaguin, qui est réellement sortie des presses de nos imprimeurs. L'édition en caractères gothiques, dont nous donnons ci-dessous deux fac-similés, serait une copie ou une contrefaçon, parue quelques années après, dans laquelle on a reproduit les mêmes pièces liminaires en y ajoutant des fautes.

Première page avec adresse au comte du Maine.

Ad libellum ſuum eiuſdem auctoris Epigramma

a N fruſtra oblo͞qris Cenoāni pricipis aulaꝫ
Ipſe ſubibis. Ubi trude libelle fores
Jcitus exigua q̄q̄ ſis ueſte togatus!
Te bonus ad dominum ianitoꝛ ire ſinet.
Sobrius ergo meo ſub nomīe verba repones.
Et veniſſe humili nil vereare loco.
Cernimus ingentes eſtu caldoris anhelos.
Pertenui ceruos fonte leuare ſitim.
Te comes illuſtris curis maioribus actus!
Perferet admiſſum gratius eſſe breuem.
Forſitan errati ſi quis te maximus auctoꝛ.
Arguet! aſſurgas. ⁊ venerare ſenem.
Dic te inter turbas / inter molimina rerum /
Soliciti patris exiluiſſe domo.
Sin contra obtrectet falſa grauitate ſuſurro
Grāmatis auditoꝛ! vanus! ineptus! iners!
Obſurdeſce. rudes nequeas uiciſſe relatu.
Jrrita reſponſis / mens maleſana / furit.
Uade. benigna tibi ſucceſſerit aura ferendo.
Et ducibus ſuperis / te ſchola forte leget!

Lodoici xantonen͞. epiſcopi. Epygrammaī roberti gaguini oꝛdinis ſancte t͞nitaratis ⁊ captiuoꝝ gn͞ali precepta.
Qui numeris certis tentas cantare pota.
Et vario muſas uis celebrare pede.
gaguīni precepta tene! quibus orpheus vſus.
Concinnit ſuaui pindarus atq̄ lira.
His maro tū heroas his pgama cātat homerus

Page contenant l'éloge des imprimeurs.

Ego vero tete quem ⁊ conſultiſſimum p̄cepto rem ſemper adiui! ⁊ peritiſſimum mihi magiſtruꝫ ſelegi! cumulatis honoribus pariter magnipendaꝫ Atq̄ facundie tue fulmina / inter illuſtres oratores veluti pertonancia / faciam haud mediocriter admi rari. Quin vl' tuo nomini modulatiſſimum carmē glorioſe aſcripſerim; VALE

Simonis r͞comadoris. Angeriaci in libꝛos ei⁹ dem gagmini de arte v͞ſificandi / Epūgrāma
Quiſq̄ cupit nnmeros dulci ceciniſſe camena!
Te legat. ⁊ quociens id volet aptus erit!
Exorſus muſas cantus modularis amenos.
Et leto flore nobile ſpargis opus!
Scrutaris riuos nichilum poſt terga relinquens
Carminis ut doceas fingere quoſq̄ modos.
Docta manus voluit metri variare colores!
Quo tuus in multo ſurgit honore liber.

In laudem petri Ceſaris artiū liberaliuꝫ ma giſtri. Et iohānis Stol. Impreſſorie artis pe ritiſſiornm autaoꝝ. Roberti gaguini Epīgrāma
Hos quociēs ſumes lector venerāde libellos!
Artificium tociens ſemper amabis opus.
Quod cita vix poterat perſcribere dextra q̄tāuis
Menſe dat ars. nec ineſt ſurdida menda libro
Pluris erat nuper calamo ruganda papirus!
Quaꝫ modo pregrandis veniat ipſe codex.
Hoc tulit inuentum foelix germania terris
Artis ⁊ ingenīj nobile ſcema ſui!

Dans la pièce à l'adresse des imprimeurs, on lit *autuorum* au lieu d'*autorum*, *artificium* pour *artificum*, et *surdida* au lieu de *sordida*. On y trouve encore

[1] Le prince auquel Gaguin dédia son livre est Charles IV, comte du Maine, qui succéda, en 1480, aux États de son cousin René, roi de Provence, d'Anjou, de Naples et de Sicile. Il mourut le 11 décembre 1481, ayant institué, par testament, le roi Louis XI son héritier universel. On ne doit pas le confondre avec Charles, comte du Maine, son père, un des plus grands amateurs de livres de son temps, mort en 1472, auquel Fichet offrit un bel exemplaire manuscrit de sa Rhétorique, qui est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Gotha.

Gagnini au lieu de *Gaguini;* un *n* à la place d'un *u* dans le mot *peritissimorum;* un *u* au lieu d'un *n* dans *quotannis.* Dans l'intitulé de l'épître de Louis, évêque de Saintes, le mot *trinitatis* est imprimé fautivement *trinitatatis.*

L'édition de César et Stoll n'a pas tout à fait les mêmes dispositions typographiques. Elle débute au verso de la première page, qui est blanche, par la pièce de vers de l'auteur présentant son livre au comte du Maine.

En regard on trouve le commencement d'une lettre de Simon Rocamadour, secrétaire de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, à Robert Gaguin, son ancien maître et précepteur. Voici le fac-similé de ces pages :

L'auteur présentant son livre au comte du Maine.

¶ Ad libellū ſuū eiuſdē auctoris Epigrāma.

H[H]/ fruſtra obloqueris. Cenomani principis aulam.
Ipſe ſubibis. Abi. trude libelle fores.
¶ Tacitus. exigua q̄q̄ ſis ueſte togatus/
Te bonus ad dominū ianitor ire ſinet.
¶ Sobrius ergo meo ſub nomine uerba repones.
Et ueniſſe humili nil uereare loco.
¶ Cernimus ingentes eſtu caldoris anhelos.
Pertenui ceruos fonte leuare ſitim.
¶ Te comes illuſtris curis maioribus actus/
Perferet admiſſum gratius eſſe breuem.
¶ Forſitan errati ſiquis te maximus auctor.
Arguet/ aſſurgas. et uenerare ſenem.
¶ Dic te inter turbas/ inter molimina rerum/
Sollicitі patris exiluiſſe domo.
¶ Sin contra obtrectet falſa grauitate ſuſurro/
Grāmatis auditor/ uanus/ ineptus/ iners/
¶ Obſurdeſce. rudes nequeas uiciſſe relatu.
Irrita reſponſis/ mens maleſana/ furit.
¶ Vade. benigna tibi ſucceſſerit aura ferendo.
Et ducibus ſuperis/ te ſchola forte leget/

Lettre de Simon Rocamadour à Robert Gaguin.

¶ Simon recomadoris/ Angeriacus Lodoici xantonen̄. epiſcopi ſecretarius/ Suo preceptori et magiſtro/ Roberto gaguino/ ordinis ſc̄t̄e trinitatiſ et captiuorū generali/ S. P.

Q[Q]Vos de arte metrica/ i lucem libellos emiſiſti illuſtris gaguine/ ſic cupida poematū inuentuſ prendidit/ ut/ quaſi uno mille annorū obuolutum latibulo theſaurum repererit/ hos/ procul falſo/ et beatiſſimos/ et apud ſeſe precioſiſſimoſ habeat. Quoniam ita hercle per huiuſce artis riuulos decurriſti/ ut nichil quidpiam non modo tam latebroſum/ archanumq̄/ fuerit/ quin tu lucetio pala/ ſed et quotquot lapillos ſcrupuloſue pepererit/ exploratoſ ſtrictimq̄ numeratoſ/ ſciētiſſime tradideris. ¶ Inceps hanccine graui ac mnlta ſententia refertam editionem / cum comptam et nitidam / tum/ diuo ingenii acumine elaboratam haud inameniſſimis eloquentie floſculis perpulchre expolitam / effeciſti. Rem profecto audantes iuuenum animos potentiſſime

Au lieu d'être, comme dans la contrefaçon, placés au commencement, les vers de l'évêque de Saintes se trouvent au verso du troisième feuillet et sont suivis de ceux de son secrétaire. La pièce de Robert Gaguin en l'honneur de ses imprimeurs est imprimée au recto du quatrième feuillet. Nous donnons ci-après les fac-similés de ces deux pages, qui sont en face l'une de l'autre dans l'édition originale.

L'*Ars metrificandi*, édité par César et Stoll, comporte 23 lignes par page, comme les impressions de format in-quarto faites en Sorbonne.

Vers de l'évêque de Saintes et de son secrétaire.

Lodoici xantoneñ·episcopi Epygrãma in roberti gaguini ordinis sancte trini tatis et captiuorum generalis· pcepta·

Qui numeris certis tentas cantare poeta·
Et uario musas uis celebrare pede·
Gaguyni precepta tene· quibus orpheus usus·
Concinnit suaui pindarus atq lira·
His maro tũ heroas his pgama cãtat homerus·
Carmine lasciuo queque thalia canit·
Iam schola parisia roberti dogma legunto·
Carminibus uiuat tempus ut omne tuis·

Simonis recomadoris·Angeriaci in libros eiusdem gaguini de arte uersificandi/ Epygramma;

Quisq cupit numeros dulci cecinisse camena/
Te legat·et quociens id uolet aptus erit;
Exorsus musas cantus modularis amenos·
Et leto flore nobile spargis opus;
Scrutaris riuos nichilũ post terga relinquẽs/
Carminis ut doceas fingere quosq modos·
Docta manus uoluit metri uariare colores/
Quo tuus in multo surgit honore liber·

Pièce de vers en l'honneur des imprimeurs.

In laudem petri Cesaris artiũ liberalium magistri·Et iohannis Stol·Impressorie artis peritissimorum auctorum·Roberti gaguini Epigramma;

Hos quociens sumes lector ueneráde libellos/
Artificum tociens semp amabis opus·
Qd cita uix poterat pscribere dextra quotãnis/
Mense dat ars· nec iest sordida mẽda libro·
Pluris erat nuper calamo ruganda papirus/
Q modo pregrandis ueniat ipse codex·
Hoc tulit inuentum foelix germania terris/
Artis et ingenii nobile scema sui;

La contrefaçon a 30 lignes par page et 40 feuillets seulement, tandis que l'on compte 56 lignes dans l'édition originale, dont voici la dernière page :

lasticis obesse /dum artem aliquam minutissimis preceptiũculis dispartitam legunt· primũ q litteris ipsi confidẽtes/inueniendis rebus ne gligentius animum intendũt· deinde lectiõis multiplicati uexati/minime ualent memoria· Quas res ut maxĩe uitaremus/studuimus esse breuissimi;

FINIS;

Le livre doit avoir paru pour la première fois vers 1474 ou 1475, avant l'introduction de la nouvelle lettre capitale I dans le matériel de César et

Stoll (voir ci-dessus, p. 131). Voici l'alphabet de la première fonte, que l'on pourra ainsi comparer avec celui des dernières impressions de l'atelier :

A B C D E F G H I L M N O P P Q

R S T V abcdefghiklmnopqrsſtuxyz ʒ

ā ꝯ d̄ ē ī iº n̄ ō p̄ ꝑ ꝑ pº q̄ ꝗ ꝙ ꝙ q̃ q̃ t̄ ū ʒ ⁊c Q Q

ꝛ ff ſſ ſt . / . ! ; ( ) ?

La contrefaçon a paru beaucoup plus tard. Elle est imprimée avec des caractères identiques à ceux d'un livret pédagogique intitulé : *Augustini Dati Senensis isagogicus libellus in eloquentie precepta,* portant à la fin la mention qu'il a été imprimé à Paris *per magistrum Simonem Doliatoris de Prusia.* L'initiale de *Doliatoris* est figurée par un D romain mélangé avec d'autres lettres gothiques.

Le nom de *Doliatoris,* du latin *dolium* « tonneau », peut se traduire en français par *Tonnelier* ou *Le Tonnelier;* mais, comme il est dit que ce maître est originaire de Prusse (*de Prusia*), il répondrait en allemand au nom de *Böttiger* ou *Bötticher,* dérivé de *Bottich.* Un imprimeur du nom de *Gregorius Böttiger* ou *Boettiger,* peut-être son parent, exerçait à Leipzig de 1492 à 1495.

Le dernier livre signé de César est, comme nous l'avons dit, le recueil des *Epistolares formulæ* de *Virulus,* daté de septembre 1479. L'auteur, Manneken (nom flamand qui signifie « petit homme » ou *virulus* en latin), était professeur à l'école de grammaire du Lys, à Louvain. Son livre, d'abord imprimé en avril 1476, à Louvain même, par Jean Veldener, typographe immatriculé de l'Université, se terminait par un curieux *colophon,* dans lequel ce dernier vante avec force détails son habileté. Il donne son adresse, afin qu'on lui achète ce volume, qu'il déclare avoir imprimé lui-même, du 1er au 30 avril; on avait pu le voir à l'ouvrage durant tout le mois, dit-il. Cette réclame originale fut copiée textuellement, vers la fin de la même année, par un autre imprimeur de Louvain, Jean de Westphalie, qui substitua son propre nom à celui de Veldener, changea l'adresse de ce dernier et modifia l'indication du mois d'avril en celle de décembre.

Pierre César fit de même. Il donna une édition du livre de Manneken, reproduisit exactement, en y mettant son nom, le libellé de la première

édition de Veldener, remplaça l'adresse primitive par la sienne, rue Saint-Jacques, et ajouta la date de septembre 1478.

On peut lire, dans les fac-similés suivants, le texte original de l'adresse de l'imprimeur des *Epistolares formulæ* de Manneken :

RÉCLAME DE PIERRE CÉSAR,

IMPRIMEUR,

vantant son savoir-faire

et donnant en même temps son adresse

aux acheteurs.

(30 septembre 1478.)

Salue. Si te forsan amice dilecte nouisse
iuuabit quis huius volumis impressorie
artis perductor fuerit/atqꝫ magister. Acci-
pito huic artifici nomē esse magistro petri.
Cesaris/cui ꝙ certa manu insculpēdi/ celā-
di/introculādi/caracterandi assit industria
adde et figurandi et effigiandi. et si quid in
arte secreti ē q̄ꝺ tectius oculit. quanqꝫ etiaꝫ
fidorū comitū perspicax diligētia/ vt oīum
lrārum imagines splendeant ad gratiā/ac
etiam cohesione cōgrua grataqꝫ congerie.
mendis castigatis cōpendeāt. tanta quidē
cōcinnitate ꝙ partes inter se et suo cōgruāt
vniuerso/ vt q̄ꝫ delectu materie splēdoreqꝫ
forme lucida queqꝫ promineāt/quo pictio
nis cōnexionis pulcre politure clariqꝫ nito
ris ecrescat multa venustas. sunt oculi iudi
ces. Id nā satis facies huius libelli demō
strat/quē multiplicatuꝫ magni numeri glo
bo sub placidis attramēti lituris spreto. ca
lamo inchoauit. Anni septuagesimi octa-
ui. Septēbris primūs perfecitqꝫ dies vlti
mus/quē artis memorate magistrū si tibi
hoc predicto septēbri mense cure fuisset que
rere facile poteras parisius impssioni va-
cantem in vico sancti iacobi inuenire. Hoc
ideo dixisse velim ne eius rei fnscius pmā
seris si forsan ambegeris. vbi ars illi sua cē
sus erit. ouidius inq̄t. Ubi et etiā viuit sua
sic sorte et arte contētus/tā felicibus astris.
tāta q̄ꝫ fortune clemētia vt nō inducar cre-
dere ꝙ eidē adhuc adesse possit abeūdi/ne
cogitādi quidē/animi impulsio. Id etiam
adiecerim quo tā quid poteris ꝙ quid po-
tuisses agnoscas. Uale.

Finis huius operis.

Voici la traduction de cet intéressant document :

Bonjour, cher ami. — Si, par hasard, tu désirais savoir quel est le maître imprimeur qui, par son art, a exécuté ce volume, apprends que cet habile ouvrier se nomme maître Pierre César, dont la main sûre sait industrieusement graver, ciseler, fondre et fabriquer les caractères qui servent à imprimer, y compris la manière de faire des figures et d'en reproduire les images. Il connaît à fond tous les secrets de son art. Avec le concours de compagnons fidèles, actifs et adroits, il donne aux pages qu'il imprime une couleur brillante qui plaît, en les composant et les disposant ensemble convenablement après les avoir corrigées de leurs fautes. La réunion des diverses parties entre elles se combine et se confond en un tout qui, par l'agencement des matériaux et la splendeur de la forme, en fait ressortir la régularité. D'un coup d'œil on peut juger, comme dans la peinture, de l'harmonie et de la parfaite netteté qui en augmentent les beautés. L'aspect de ce livre te le montre suffisamment. Il a été multiplié à un grand nombre d'exemplaires avec des lettres bien à leur place, sans l'aide de la plume. Le maître de cet art susnommé l'a commencé le premier septembre 1478

et l'a terminé le dernier jour du même mois. Si tu t'étais soucié de le voir dans ledit mois de septembre, tu l'aurais trouvé facilement à Paris, occupé à ce travail d'impression, rue Saint-Jacques. C'est ce que je voulais te dire, afin que tu ne fusses pas ignorant de la chose si, par hasard, tu n'étais pas suffisamment renseigné. Où est son art, se trouve sa demeure, comme dit Ovide. C'est là où il vit de son métier, tout en étant content de son sort. Son étoile lui est si favorable et la fortune si clémente, que je ne puis croire qu'il veuille s'en aller et qu'il en ait seulement l'idée. J'ajouterai même que tu reconnaîtras que j'ai dit vrai, comme tu pourras t'en assurer. — Adieu.

Le volume de Manneken est imprimé en caractères gothiques de 12 points. Voici le spécimen de la première page de ce livre :

Epistolarū formule ī oī genere scribē-
di iuxta maiorū nostrorū doctrinā. et
veram epistolandi artē per dominū karo-
lum menniken studij bononieñ. magistrū
vtiq multarū sciarū virum doctissimuz ex
epistolis familiaribus. M. T. C. quē me-
rito eloquētie patrem appellant. Et enee sil
uij poete laureati ex tracte. Unicuiq exem-
plorū gratia pernecessarie. Et q maxime
vtiles feliciter incipiunt.

Intimatur amico īpletio sue petitionis
quo ad collectionē epistolarum.

s Alutes plurimas q effundere pos
sit hic calamus. aut ferre papirus.
Multis me litteris īcessanter amice fidissi-
me. multaq semp prece prosequeris. q in
vnū libellū formulas aliquas eplāres que
scolaribus louanie ī collegio lilij pro emē
dis pronūciari cōsueuerunt et quidē correcta s
tibiq mittendas colligerē. maximeq illas
quas imitationi cōmuniq scriptioni ma-
gis accomodas. ac ornatu et sensu venusti
ores iudicarim. Quo vel epistolas struēdi
vel imitādi plurima tibi ad manū starent
a i

C'est encore une contrefaçon. Les types sont lyonnais. Les lettres, que nous avons vérifiées une à une, sont absolument les mêmes que celles dont s'est servi Guillaume Balsarin pour l'impression du texte des *Decreta Basiliensia et Bituricensia*, datée de Lyon 1488 et portant la marque de ce typographe. Il a dû certainement exister une édition de l'ouvrage de Manneken imprimée par Pierre César, édition disparue dont on ne connaît plus aucun

exemplaire et qui aura été copiée textuellement sans y rien changer, sauf le caractère. L'exemplaire de la contrefaçon lyonnaise, le seul qui soit connu jusqu'à présent, est conservé à la Bibliothèque de la ville de Lyon. Les filigranes du papier à la roue dentée de fabrique lyonnaise, que nous avions remarqués dans le volume, avaient éveillé notre attention et fait naître dans notre esprit des doutes relativement à son origine parisienne. Ces doutes ont pris consistance et ont fait place à la certitude lorsque nous avons pu identifier les types d'une façon positive et en découvrir le véritable imprimeur. Une autre observation critique vient confirmer notre thèse. Le contrefacteur, voisin de l'Italie, a cru que Manneken professait à l'Université de Bologne, et à la première page on a imprimé *studii Bononiensis* au lieu de *Lovaniensis.* Quelques lignes plus loin, on a mis *Bovanie* au lieu de *Lovanie.*

A quelle époque cette copie lyonnaise de l'édition parisienne a-t-elle été faite? Il est assez difficile de le déterminer d'une façon sûre. Nous avons tout lieu de croire qu'elle ne fut imprimée au plus tôt que trois ou quatre ans après. Nous ne connaissons pas de livres datés et signés de Balsarin avant 1487; cependant il était inscrit à Lyon sur les rôles d'impôts à partir de 1485, et M. Natalis Rondot dit que cet imprimeur était certainement dans cette ville en 1482[1].

Le recueil des *Epistolares formulæ,* dont le caractère paraît tout neuf, serait très probablement l'une des premières impressions de Balsarin.

Il nous reste maintenant à donner quelques renseignements sur la personnalité de nos deux imprimeurs.

Chevillier dit que César, qu'il appelle *Cæsaris,* était Allemand, comme Stoll. Nous lui avons conservé le nom français de Pierre César, donné dans un acte public, le bail de 1487. Son véritable nom, en allemand, serait *Kaiser.* On croit généralement qu'il s'appelait *Keysere,* et qu'il appartenait à la famille d'Arnaud de Keysere (*Arnoldus Cæsaris*), imprimeur à Audenarde et à Gand au XVe siècle; on donnait alors le nom générique d'*Allemand* non seulement aux habitants de l'Allemagne proprement dite, mais encore aux populations des pays situés en deçà comme au delà du Rhin, ayant fait partie de l'ancienne Germanie. C'est ainsi que nous voyons des imprimeurs originaires de la Hollande, comme Martin d'Amsterdam et Pierre de Haarlem,

[1] RONDOT (Natalis), *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* Lyon et Paris, A. Claudin, 1896; gr. in-8°, p. 154.

se dire Allemands dans les *colophons* à la fin de leurs livres. Mathias d'Anvers, imprimeur à Mondovi en 1472-1473, précisément à l'époque qui nous intéresse, dit qu'il est né à Anvers, ville allemande :

Quem genuit Germana Antuerpia potens
Mathiæ Antonius virtute insignis et arte.

Il n'y a rien d'étonnant, comme le fait observer P.-C. van der Meersch, que Chevillier ait traduit le mot *Allemanus*, qu'il aura rencontré dans les archives de la Sorbonne, par « Allemand », quoique de Keysere fût originaire de Belgique [1].

Outre l'imprimeur Arnaud de Keysere, qui exerça l'art typographique à Audenarde en 1480 et à Gand en 1483, on connaît un Pierre de Keysere qui était tout à la fois notaire, relieur, libraire et imprimeur à Gand, de 1511 à 1547.

En 1511, Jacques Biermant, de Bruges, imprime à Paris, dans cette même maison où Pierre César avait tenu ses presses (*in prelo Cesareo*), une édition in-quarto du traité de Grapaldus, *De partibus ædium*. En 1512-1513, la même imprimerie est dirigée par un Gantois, Robert de Keysere, comme le constate l'intitulé d'une dédicace qui lui est adressée (*Roberto Cæsari Gandavo*), en tête d'une édition des *Argonautica* de Valerius Flaccus, se terminant par cette suscription : *Impressum in Parrhisiorum Lutecia, communibus Jodoci Badii Ascensii et Johannis Parvi expensis in* PRELO CESAREO. Cette location de la maison de Pierre César, faite après sa mort, de préférence à des Flamands, un Brugeois et un Gantois, qui rappellent la mémoire du second imprimeur de Paris en donnant son nom à leur atelier appelé « Imprimerie Césarienne » (*Prelum Cæsareum*), est un fait qui a pu laisser supposer que Pierre César était leur compatriote. Le *Valerius Flaccus* exécuté dans l'imprimerie Césarienne a été imprimé aux frais de Josse Bade d'Assche, encore un Flamand. Or la marque de Josse Bade, représentant une presse et un intérieur d'imprimerie (*Prelum Ascensianum*), a été adoptée par Pierre de Keysere, le notaire-imprimeur de Gand, qui en copia exactement le modèle, auquel il a substitué son monogramme avec son nom, ainsi que l'appellation d'« Imprimerie Césarienne », comme à Paris. Le même Pierre de Keysere a imprimé à Gand des livres français, dans lesquels

[1] Van der Meersch (P.-C.), *Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs belges et néerlandais établis à l'étranger;* Gand, 1856; in-8°, p. 404.

IMPRIMERIE NATIONALE.

il traduit son nom flamand de *Pieter de Keysere* en celui de *Pierre César,* comme l'imprimeur parisien.

Tels sont les arguments qui ont été présentés en revendication de la nationalité flamande, pour Pierre César, par des bibliographes de valeur, tels que Aug. Voisin, P.-C. van der Meersch, Auguste Bernard et, en dernier lieu, par F. van der Haeghen, l'auteur de la *Bibliographie gantoise* et de la *Bibliotheca Belgica.* De tous ces rapprochements qui ne sont, à nos yeux, que de simples coïncidences, ces auteurs ont tiré des conclusions qui sont aujourd'hui généralement acceptées. Au lieu de simples inductions, nous allons, à notre tour, exposer toute une série de documents inédits qui donneront raison à Chevillier, tout en nous permettant de rétablir la vérité avec preuves à l'appui.

Pierre César était bien Allemand. Il était natif de Schwebus, aujourd'hui petite ville de la province de Brandebourg, sur la frontière de Silésie, au diocèse de Posen (*de Swebissen in Silesia dyocesis Posnaniensis*). Son nom de César (*Cesaris*) n'était qu'un surnom ou sobriquet. En 1479, il est qualifié de *discretus vir magister* PETRUS *W*AGENER *dictus* CESARIS, dans le 3e registre (fol. 77 r°) des receveurs de la nation d'Allemagne. Pierre Wagener ou Wagner, dit *César* ou *Cesaris,* avait pris sa licence à l'Université de Paris [1]. Élu plusieurs fois procureur et receveur des étudiants de sa nation, c'était un homme considéré, auquel on donne le titre de *venerabilis vir* dans les documents du temps [2]. Chevillier nous apprend qu'il était un des libraires jurés de l'Univer-

[1] *Petrus Wagner* est inscrit en 1463 parmi les licenciés, avec une bourse de iiij s. par semaine, et verse au receveur Léonard Hemmerlyn une somme de 1 livre. (*Registre des receveurs de la Nation germanique,* fol. 9. Archives nationales, H. 2788.)

[2] Voici les textes qui constatent ses diverses élections à ces offices : 1466. « *Electio magistri Petri Wagener de Swebissen in Silesia dyocesis Posnoniemensis* (sic). Anno millesimo cccc° sexagesimo sexto, die vero ij mensis junii, congregata fuit veneranda Alemanorum nacio super tribus articulis. Primus erat de electione novi procuratoris vel continuatione antiqui . . . . . Quantum ad primum articulum placuit nacioni procedere ad electionem novi procuratoris. Ideo uniformiter condescenderunt in personam magistri Petri Wagener de Swebussen, dyocesis Posnaniensis sub ducatu domini ducis Henrici de Silesia. » (*Registre des conclusions de la Nation germanique,* de 1466 à 1478. Archives de l'Université.) — 1479. « Anno Domini millesimo cccc° lxxix° mensis septembris in vigilia Sancti Matthei apostoli congregata fuit veneranda Alemanorum natio apud Sanctum Maturinum super duobus articulis. Primus articulus erat super novi receptoris electione . . . . . Quantum ad primum electus fuit via Spiritus Sancti pro secunda vice discretus vir magister PETRUS WAGENER *alias* CESARIS, dyocesis Posnoniensis in receptorem prefate nationis. » (*Registre des receveurs de la Nation germanique,* fol. 77 r°. Archives nationales, H 2588.) — 1484. En juillet de cette année, Pierre César remplaça le receveur en titre d'office : « Anno Domini m° cccc° lxxxiiij congregata fuit Alemanorum nacio super substitutione receptoris prefate nacionis. Prima die mensis julii substitus fuit concordate discretus vir magister Petrus Cesaris qui officium

sité [1]. Il fut maître ès arts, comme il le dit lui-même à la fin de quelques-unes de ses éditions. En 1494, il était principal ou régisseur de la grande maison ou collège des Allemands, à Paris (*magister magne domus Alemanorum*) [2].

illud exercuit usque ad festum Sancti Mathei apostoli. » (*Même registre*, fol. 91 v°. Archives nationales, H 2588.) — 1485. « *Electio magistri Petri Cesaris pro tercia vice.* Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto, die vero vicesima mensis septembris, celebrata fuit alma veneranda Alemanorum nacio super duobus articulis. Primus erat super electione veri receptoris..... Quantum ad primum articulum electus fuit magister Petrus Cesaris in receptorem prefate nacionis Alemanie via Spiritus Sancti nemine reclamante pro tercia vice. » (*Même registre*, fol. 97 v°. Archives nationales, H 2588.) — 1490. « *Electio magistri Petri Cesaris pro quarta vice dyocesis Posnoniensis anno Domini 1490, die xx^i mensis octobris.* Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo congregata fuit veneranda Alemanorum natio super duobus articulis. Primus erat ad eligendum novum procuratorem ejusdem nacionis vel ad continuendum antiquum... Quantum ad primum articulum placuit nationi procedere ad electionem novi procuratoris. Ex quo ad hoc via Spiritus Sancti electus fuit venerabilis vir magister Petrus Cesaris. » (*Registre des conclusions de la Nation germanique*, de 1476 à 1492, fol. 196 r°. Archives de l'Université.) — 1501. Pierre César, comme procureur, vise le compte du receveur en exercice. (*Registre des receveurs de la Nation germanique*, de 1494 à 1530, fol. 48 v°. Archives de l'Université.) Le registre des *Conclusions*, qui devait contenir le procès-verbal de sa nomination, est perdu. — 1503-1504. « *Electio magistri Petri Cesaris post compotum primum magistri Gaspardi Curatoris anno quo supra.* » (*Même registre*, fol. 76 r°. Archives de l'Université.)

[1] *Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 321; ouvrage cité.

[2] La Nation d'Allemagne possédait, au clos Bruneau, trois maisons : l'une à l'enseigne de *Saint-Michel*, une autre à l'enseigne de *Notre-Dame* ou de *la Vierge*, et la troisième sans enseigne. Celle de *l'Image Saint-Michel* payait à la Sorbonne une rente de dix sols parisis, comme nous le savons par la pièce suivante datée du 2 mars 1503 (v. st.) : « Receu par moy Jaques Berthelemy naguères procureur du Collège de Sorbonne, fondé à Paris de honnorable homme maistre Pierre Cézar, recepveur de la nacion de Alemanie, la somme de x s. parisis à cause d'une maison appartenant à ladite nation, assize au clos Bruneau ou souloit pendre *l'Image Sainct Michel.* » (*Registre des receveurs*, de 1494 à 1530, fol. 77 v°. Archives de l'Université.) — Les deux autres maisons sont désignées dans le compte de recettes des loyers échus en 1515 : « *Accepta ex domibus locatis :* a magistro Joanne Mussart, qui inhabitat domum Nacionis ad intersignium beate Marie Virginis in vico claustri Brunelli. Pro eisdem terminis, 7 lb.; — a Goswino Schuppennagel, bidello nostro minore, ratione duarum domorum scilicet ad intersignium Sancti Michaelis et ejus que ab alia parte contigue est parvis scolis Decretistarum. Pro eisdem terminis, 7 lb. 4 s. p. » (*Même registre*, fol. 179. Archives de l'Université.) C'est cette dernière maison sans enseigne qui nous paraît être la *magna domus* de la Nation d'Allemagne. Sa situation est déterminée par le document suivant relatif à des réparations faites à la toiture de l'immeuble : « Item ad reparandum cooperturam tecti magne domus nostre in vico Brunelli site prope primas scholas Decretistarum que (ut dicitur) etiam quondam ad nostram nationem spectabant. » (*Même registre*, fol. 42. Archives de l'Université.) — Nous entendons par *collège* le local où se réunissait la Nation d'Allemagne et non celui où se tenaient les écoles. Les petites écoles de la Nation étaient rue du Fouarre, à côté de celles de Picardie, et les grandes écoles « dans les appartenances de Monsieur de Chartres », comme l'indique la pièce suivante : « Reçeu de moy frère Delacu, pénitencier de Sainte-Geneviève au Mont de Paris, des maistres et escoliers de la nation d'Angleterre qu'on dit d'Allemaine, par les mains de vénérable et discrète personne maistre Pierre Cézaris, recepveur de ladite nacion, la somme de xxij s. six den. parisis de fons de terre pour une année escheue au jour Saint-Remy dernier passé, mil cinq cens et troys, à cause de pareille somme que ladite église a droit de

César jouissait d'une certaine aisance, acquise, selon toute probabilité, dans l'exercice de l'imprimerie. Nous le voyons prêter de l'argent à la corporation dont il était l'un des chefs [1].

Nous avons suivi ses traces jusqu'en 1505 dans les registres des receveurs de la nation germanique. Chevillier, qui avait compulsé les registres des procureurs de Sorbonne, encore existants de son temps, dit que César occupait en 1509 la maison de la rue Saint-Jacques qui lui avait été louée à vie par la Sorbonne. Il a dû mourir peu de temps après cette date, probablement en 1510, à un âge assez avancé.

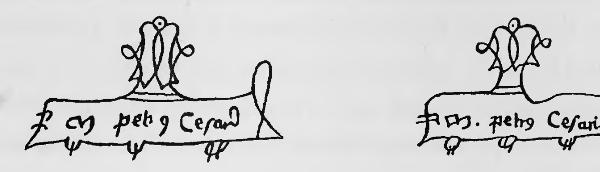
En 1511, Jacques Biermant, de Bruges, est installé comme imprimeur dans

prendre chascun an, c'est assavoir sur leurs escoles assizes en la rue du Feurre, tenant aux escoles de Picardie qui doivent chascun an quinze sols parisis de fons de terre, et, pour leurs grandes escoles qui est des appartenances de Monsieur de Chartres, qui doivent chascun an vij s. vj d. parisis de fons de terre. Item reçeu de ladite nacion pour leur maison assise à Paris au cloz Brunel, la somme de xx s. parisis pour une année achevée au jour de Noël dernier passé que Me Albert Scriptor et, depuis, a Gossevin, bedeau d'Alemaigne..... Le xxvij de mars l'an dessus (1503 v. st.). » (*Même registre*, fol. 77 v°. Archives de l'Université.) — L'hôtel ou collège, lieu de réunion (*magna domus*) de la Nation d'Allemagne au clos Bruneau, était contigu aux petites Écoles de Décret, qui avaient appartenu autrefois à la même Nation. — Cet immeuble payait 20 sols parisis de fonds de terre à l'église Sainte-Geneviève, comme on a pu le voir ci-dessus; il était loué en partie. En 1500, il avait pour locataires : 1° le bedeau Goswin; 2° maître Crispin Prévost ou Probst; 3° une femme qui n'est nommée que par son prénom d'Antoinette, comme l'indique le compte des recettes : « Item a Goswino pedello minori ratione locagii pro domo a natione eidem conducta, 12 francos. Item a magistro Nicolao Prepositi pro locagio domus nostre quam inhabitat, 5 scuta. Item a muliere manente in magna domo nostra quam Galli *Anthonette* nominant, 4 libr. 4 s. » (*Même registre*, fol. 37. Archives de l'Université.) — Il paraît qu'on eut plus tard beaucoup de peine à se faire payer de cette somme par la femme du prénom d'Antoinette, qui est particulièrement maltraitée dans cette note du receveur, datée de 1502 : « Recepi a pessima muliere cum magno labore de locagio domus nostre magne, x lb. xiii s. p. v. t. » (*Même registre*, fol. 49 r°. Archives de l'Université.)

[1] Voici les extraits des comptes des receveurs de la Nation d'Allemagne qui constatent ces prêts : « Item recepi a magistro Petri Cesaris pro tunc magistro domus Alemanorum ex parte provincie, 2 lb. vj s. » (*Registre des receveurs de la Nation germanique*, de 1494 à 1530. Compte de Georges Wolff en 1494, fol. 5 r°. Archives de l'Université.) — « Item recepi a magistro Petro Cesaris ex parte domus Alemanorum octo francos in defalcationem viginti francorum quos natio in recepta magistri Georgii Noortwich anno M° nonagesimo 3° pro utilitate domus pauperum magistro domus mutuaverat super quibus xx francis etiam magister Georgius Wolff ut patet in ejus recepta anno M° CCCC° nonagesimo quarto, recepit tres francos cum dimidio et sic domus pauperum Almanorum manet adhuc debitor nationi in octo francis cum dimidio franco. » (*Même registre*. Compte de Corn. Theodoricus de Delft, en 1496, fol. 17 v°. Archives de l'Université.) — « Dedi magistro Petro Cesaris occasione reste pecuniarum quas natio ex mutuo (ut patet in recepta anni proxime superioris) ei debebat, 2 lb. 6 s. p. Et sic Natio totam summam mutuo a dicto magistro Petro Cesaris acceptavit ac cum ingenti gratiarum actione et perpetuo obsequio restituit. » (*Même registre*. Compte de Mart. Huesden d'Utrecht, en 1505, fol. 82 r°. Archives de l'Université.)

l'ancien atelier de Pierre César. Robert de Keysere, de Gand, lui succède (1512-1513). Tous deux ont donné pour adresse le local de l'ancienne imprimerie de César (*Prelum Cesareum*). La maison qui fut louée le 20 décembre 1526 à Georges Hopyl avait encore « pour enseigne contre le mur *le Chevalier au Cigne,* qui fut feu maistre Pierre Cesaris », ainsi que le constate l'acte de location [1]. Cette maison avait aussi pour enseigne *l'Image Saincte Barbe,* comme on en trouve la mention dans le Cartulaire de Sorbonne [2].

Nous reproduisons ici en fac-similé deux signatures autographes de Pierre Wagener, dit *Cesaris* ou *César,* qui se trouvent dans les archives de l'Université.



Pierre César entretenait des relations avec les Minimes de Nigeon-lez-Paris, aujourd'hui Passy. Il leur fit présent d'un exemplaire du *Speculum Morale,* de Vincent de Beauvais, imprimé à Cologne, en deux volumes in-folio. Cet ouvrage, donné à la congrégation par l'imprimeur parisien, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Versailles. Il porte, en tête du premier

[1] *Cartulaire de Sorbonne,* fol. LII v°. Archives nationales, MM 285.

[2] « Le bail de la maison où pend *le Chevalier au Signe* et aussi *l'Image Saincte Barbe* à rente viaigière, laquelle maison maintenant mil cinq cens XXVI est ès mains du Colliège. » (*Cartulaire de Sorbonne,* fol. XLiiij v°. Archives nationales, MM 282.) En 1533, l'immeuble est ainsi désigné : « Une maison contenant deux corps d'ostelz, dont un devant et l'autre derrière, lieux, aisements d'icelles... assise à Paris rue Sainct Jacques, en laquelle pend pour enseigne *le Chevalier au Cigne,* autrement *Saincte Barbe.* » (*Cartulaire de Sorbonne,* fol. CLXI. Archives nationales, MM 282.) — Il y avait aussi, dans la même rue Saint-Jacques, un peu plus bas, une dizaine de maisons plus loin, après la prison de Saint-Benoît, une autre enseigne de *Sainte-Barbe.* C'est là que Wolfgang Hopyl commença à imprimer, en 1489, avec une fonte de caractères qu'il avait empruntée à Gering, avant de s'établir définitivement à *l'Image Saint-Georges,* anciennement *du Tresteau,* à côté de la maison de Pierre César. Georges Wolff de Baden, après avoir quitté l'atelier de Gering, vint s'installer dans le même local en 1493. Jean Philippe de Kreutznach, avec lequel il s'associa l'année suivante, y resta après lui jusqu'en 1496. En 1497, la maison était occupée par Alexandre Aliate de Milan. Cette maison de *l'Image Sainte-Barbe* était un corps de logis fort peu important, puisqu'il n'avait, en 1500, que 19 pieds de profondeur sur 20 de largeur. Les prisons du Chapitre de Saint-Benoît, qui avaient leur entrée sur le cloître et s'étendaient derrière l'immeuble, ne lui avaient laissé en profondeur que cet étroit espace. (Voir *Topographie historique du vieux Paris,* par A. BERTY, continuée par TISSERAND; région centrale de l'Université, p. 222; Paris, Imprimerie nationale, 1898; in-4°.)

volume, une note manuscrite du temps qui en constate le don : *Petrus Cesaris me dedit.* Cette mention est suivie d'une recommandation aux prières des religieux comme témoignage de leur gratitude : *Oretis pro benefactoribus.*

Stoll, l'associé de César, était Allemand, comme l'a écrit Chevillier, mais on ne peut dire exactement quel était son lieu de naissance. Un *Joh. Stol de Fredeburgk* est inscrit dans la matricule des étudiants de l'Université d'Erfurth, en 1471, à la Saint-Michel. Dans la matricule de l'Université de Bâle (fol. 29 v°), dernier nom au bas de la page, nous avons trouvé un *Dominus Johannes Stol alias Sumler de Erczingen,* avec cette mention : *Dedit totum.* Cet étudiant est le vingt-huitième dans la liste d'examen de 1465, sous le rectorat de Nicolas Betzlin de Bar. Nous sommes d'avis que l'étudiant de Bâle, plutôt que celui d'Erfurth, pourrait être notre imprimeur. S'il suivait encore les cours de l'Université d'Erfurth en 1471, il ne lui serait pas resté le temps nécessaire pour faire l'apprentissage de son métier à Paris avant son établissement dans cette ville.

On a trace d'un volume qui lui a appartenu et dont il aurait fait don à une congrégation religieuse. C'était un bréviaire, *Breviarium secundum consuetudinem Romanæ Curiæ,* imprimé à Venise en 1474 par Jacques Le Rouge, imprimeur français. A la fin, on lisait la note suivante : *Iste liber pertinet Johanni Stol impressori qui deposuit illum apud nos in caritate.* Comme la devise de l'ordre des Minimes était *Charitas,* nous pensons que Stoll déposa ce livre dans le même couvent que celui auquel son associé César avait fait pareille libéralité. Sur la garde en vélin du bréviaire en question, Stoll avait apposé sa signature autographe avec son monogramme. Le volume, qui faisait partie de la bibliothèque du D[r] Kloss, de Francfort, dispersée aux enchères à Londres en 1835, figurait sous le n° 1367 du catalogue de cette remarquable collection d'incunables. On ne sait où il se trouve aujourd'hui.

CHAPITRE VI

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DU *SOUFFLET VERT*

(1475-1484)

Premier livre daté sorti de l'atelier. — Antériorité d'autres impressions. — Première page imprimée à Paris avec des mots français. — Noms jusqu'ici inconnus de deux imprimeurs. — Nom d'un correcteur. — Éloge des livres imprimés. — Un atelier français coopératif. — Noms de ceux qui le composaient. — Emplacement exact de l'atelier. — Éloge de la typographie parisienne. — Fin de l'exercice des imprimeurs du *Soufflet Vert.* — Contrefaçons de leurs types.

Le premier livre avec date que l'on connaisse pour avoir été imprimé avec les caractères qui étaient employés dans l'atelier du *Soufflet Vert* est une édition de format in-folio du texte de Valère Maxime, datée de 1475, dont nous avons donné un fac-similé au chapitre précédent (voir ci-dessus, p. 136), pour servir de comparaison avec les caractères en usage à l'imprimerie de César et Stoll.

Il existe cependant certaines impressions provenant du même atelier et qui sont certainement plus anciennes, bien qu'elles ne mentionnent aucune indication d'année.

La première que nous citerons est une édition, dans le format petit in-quarto, de la Grammaire[1] de Guillaume Tardif, professeur au Collège de Navarre. C'est le premier livre imprimé à Paris avec des mots français.

[1] Les bibliographes confondent généralement la Grammaire de Guillaume Tardif avec sa Rhétorique. La Grammaire en est l'introduction ; elle a été suivie d'un Livre des Élégances, comme l'auteur l'explique lui-même dans une post-face : *Hec sunt que in universum de grammatica arte hic compendiosissime scribenda duxi; cetera namque Deo juvante Elegantiarum catalogo edidi; que autem bene dicendi scientie sunt, Rhetorice artis oratorieque facultatis compendio absolvi.* Cette édition, qui consiste en un livret de 24 feuillets, est d'une excessive rareté et, jusqu'à présent, n'a été décrite par aucun bibliographe. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire que nous avons découvert récemment, au cours de nos recherches en Angleterre, à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

Nous donnons ci-après, à côté du fac-similé de la première page de la Grammaire de Guillaume Tardif, premier livre imprimé à Paris avec des mots français, celui d'une page de conjugaison du verbe *aimer :*

Première page.

¶ GVILLERMI TARDIVI ANICIENSIS COMPENDIOSISSIMA GRAMMATICA ;
¶ PREFATIO ;

Grammatice artis compendiosissimū hunc libellum / optimis doctissimorū autorum sententiis refertū / pro mea in litteras obseruantia ac mei ingenii mediocritate familiarissimū cōdidi edidiq3 ; ¶ Est nanq3 tanta grāmatice vtilitas / vt ōnibus linguis idiomatibusq3 cōmunis sermo / scientiarum fūdamentum / lumen / ornamentūq3 sit ; ¶ Qui enim sūmi perpolitiq3 philosophi / oratores / medici / iurisperiti / theologi / nisi qui beneloquendi studiosissimi fuere ? cōtraq3 qui hac neglecta nisi manci / aridi / barbari / mutiq3 sunt ? ¶ Iure itaq3 ac merito romani imperatores (quorum vnus est iustinianus) grāmatice professoribus facundia quidē pollentibus primam dignitatem his verbis tribuere / Habeant ius nostrum primū quos eloquentie doctrina cōmēdat. oratores tres numero. grāmatici eque decem / ii qui facundia grauitatis pollent. Grammatica nanq3 (quītiliano etiam teste) nisi fundamēta fideliter iecerit / quidquid super-

Conjugaison du verbe aimer.

	Amatur. om ame ou om est ame.
	abatur. om amoit. ou om estoit ame.
¶ Inditio modo	atū est vel atū fuit. om ama ou om a ame. ou om fut ou om a este ame.
	atū erat vel atū fuerat. om auoit ame. ou om auoit este ame.
	abitur. om amera ou om sera ame.
¶ Impera. modo	etur. om ame. ou om est ame.
	ator. amet om. ou ame soit lom.
	aretur. om ameroit ou om amast ou om seroit ou om fust ame.
	atū eēt vel atū fuisset. om eust ame ou om aroit ame ou om eust ou om auroit este ame.
¶ Optatio modo	etur. om ame ou om soit ame.
	etur. sicut in futuro optatiui.
	aretur. sicut in presēti optatiui.
¶ Coiūctio modo	atū sit vel atū fuit. ō ait ame ou ō ait este me
	atū eēt vel atū fuisset. sicut ī preteritis perfectis et plusq̄ perfectis optatiui.
	atū erit vel atū fuit. om aura ame ou om aura este ame.
¶ Infitiuo modo	ari. estre ame
	atū esse vel atū fuisse. auoir ame ou auoir &c
	atum iri. aler amer ou estre ame.

On remarque aussi, à la fin de ce rarissime volume de la Bibliothèque Bodléienne, des vers d'un nommé Simon Rocamadour[1], de Saint-Jean-d'Angely (*Simonis Recomadoris Angeriaci*), secrétaire de Louis de Rochechouart (*Ludovici de Rupecavardi*), évêque de Saintes, dans lesquels sont célébrées en

[1] Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur ce *Simon Recomadoris* dont nous avons cru pouvoir traduire le nom en français par celui de *Rocamadour*, comme le donnent, du reste, quelques bibliographes. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut un des élèves de Robert Gaguin. Dans la lettre que Simon adresse à son précepteur et maître (*preceptori et magistro*) Gaguin, et qui est imprimée en tête de l'*Ars metrificandi* de ce dernier (voir ci-dessus, p. 139), il emploie, en parlant de cet ouvrage, le mot *editio* pour en désigner l'impression : *EDITIONEM cum comptam et nitidam... perpulchre expolitam effecisti.* C'est la première fois, croyons-nous, que ce vocable, dont on a fait *édition* en français, ait été employé dans un livre imprimé.

ces termes la parfaite impression de la nouvelle Grammaire et la louange de Gaspar, de Russangis et surtout de Tardif :

Arte nova pressos si cernis mente libellos
Ingenium totiens exuperabit opus.
Nullus adhuc potuit hujus contingere summum;
Ars modo plura nequit; ars dedit omne suum.
Ne vim faciat, nullo delebitur evo
Quo nitet incausto littera pulchra nimis.
Vivant autores operis feliciter isti
Gaspar, Russangis, Tardive vive magis.

Chaque fois que ta pensée se reportera sur ces livres, produits de l'art nouveau, cette œuvre dépassera ton imagination.

Personne n'a pu encore atteindre ce dernier degré de la perfection; l'art ne peut faire mieux et a donné tout ce qu'on pouvait en attendre.

A moins de leur faire violence, ces pages braveront les siècles avec leurs beaux caractères et leur encre brillante.

Que les auteurs de cette œuvre vivent heureux! Ce sont Gaspar et Russangis! Et toi, Tardif, sois-le encore davantage!

L'évêque de Saintes n'était pas resté en arrière de son secrétaire. Il avait témoigné le premier de son admiration pour l'art nouveau de l'imprimerie en faisant un appel chaleureux aux acheteurs dans un quatrain qu'il adressa à Guillaume Tardif :

LODOICUS XANTONENSIS EPISCOPUS GUILLERMO TARDIVO ANICIENSI.

Lauda et mirare hec impressa volumina lector!
Scripta quibus cedit pagina queque manu.
Venduntur parvo, nec punctum nec littera deficit.
Vera recognovit Tardivus. Ecce lege!

LOUIS, ÉVÊQUE DE SAINTES, À GUILLAUME TARDIF, DU PUY.

Lecteur, loue et admire ces volumes imprimés, devant lesquels s'efface toute page écrite à la main!

On les vend peu de chose, et il n'y manque ni un point, ni une lettre. Tardif en a revu exactement le texte. Prends et lis!

IMPRIMERIE NATIONALE.

Louis de Rochechouart[1] fut un des prélats les plus lettrés de son temps; il avait formé à Saintes une bibliothèque de deux cents volumes manuscrits, chiffre fort remarquable pour l'époque. Son admiration pour l'imprimerie, qui multipliait aussi rapidement les ouvrages, était toute naturelle et parfaitement justifiée par ses antécédents de bibliophile. Il était lié d'amitié avec Robert Gaguin, qui le consultait sur des questions littéraires. Ce dernier soumit à son jugement et à sa critique une pièce de vers en latin et en français, qu'il avait composée (*Tuum ergo tribunal et censuram appello feras oro judicium uter utri prestet rithmus an versus, an quid latine dixeram, id sim gallice consecutus*). On peut suivre les relations des deux amis dans le Recueil des lettres de Gaguin, in-quarto imprimé en 1498 chez André Bocard.

[1] Louis de Rochechouart était fils de Jean, seigneur de Mortemart et de Vivonne, et de Jeanne de Torsay, épousée en secondes noces. Il naquit vers 1433 ou 1434, car il fut le deuxième des enfants que Jean de Rochechouart eut du second mariage contracté vers 1430. — Archidiacre d'Aunis dès 1452 au moins, il était évêque de Saintes en 1460. Il fit un voyage à Jérusalem. Son journal, daté de 1461, a été récemment découvert et publié avec une fort intéressante notice par M. Camille Couderc, de la Bibliothèque nationale (Paris, Ern. Leroux, 1893, in-8°). Nous y puisons des détails sur les faits et gestes de l'évêque. — D'humeur querelleuse et processive, Louis de Rochechouart passa vingt-cinq ans à plaider avec son Chapitre. Le 31 mars 1470, le Parlement de Paris, devant lequel il avait évoqué l'affaire, lui donna tort. Il est condamné à une amende ordinaire de 60 livres, une amende extraordinaire de 300 livres et son temporel est saisi. — Le 31 mars 1470, arrêt confirmatif du Chapitre, qui le suspend *a divinis*. L'évêque riposte par l'excommunication du doyen et des chanoines. Il fait ensuite deux voyages en Cour de Rome, en 1470 et 1471, pour intéresser le Pape à sa cause. — Louis de Rochechouart comparaît en personne aux Grands Jours du duc de Guyenne, par-devant lequel il avait été cité. Il est condamné et gardé prisonnier à Bordeaux jusqu'à la mort du duc (22 mai 1472). — Il vient à Paris et plaide encore, de 1473 à 1475, devant le Parlement. C'est pendant cette période qu'il entre en relations avec les imprimeurs de Paris, dont il célèbre, dans ses vers, l'habileté. — Le 1er août 1476, le pape Sixte IV lui adresse un bref au sujet de sa révolte, le rappelant à l'ordre du fait irrégulier qu'étant suspendu il nommait encore aux bénéfices de son diocèse. — L'évêque de Saintes perdait ses procès coup sur coup et faisait appels sur appels. Enfin, le 7 septembre 1479, intervint un nouvel arrêt confirmatif des précédents. Louis de Rochechouart était durement frappé cette fois : 4,000 livres d'amende envers le Chapitre, 2,000 livres en faveur du Roi, et condamné en outre à la prison «dedans la clôture du Palais, à Paris». — En 1481, il se constituait prisonnier. Il s'évade une première fois du couvent des Chartreux de la rue d'Enfer, à Paris, où, par faveur spéciale, il était détenu, et fait subitement son entrée dans la cathédrale de Saintes pendant l'office du matin, au mois de janvier suivant. En février 1482, redevenu «prisonnier en la Conciergerie du Palais», il fut relâché en février 1483. Sa santé s'était altérée pendant sa détention, et son beau-frère, Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, avait demandé sa grâce en se portant garant de ses agissements futurs. Louis de Rochechouart vécut encore une douzaine d'années, et mourut en décembre 1495 ou en janvier 1496. — La mémoire d'un évêque aussi turbulent et qui mena une vie agitée serait complètement oubliée aujourd'hui, s'il n'avait laissé des traces de ses goûts littéraires élevés, en témoignant de l'admiration sans réserve qu'il ressentait pour l'art de l'imprimerie, enthousiasme qu'il faisait partager à ses contemporains.

Les typographes du *Soufflet Vert* imprimèrent ensuite la Rhétorique du même auteur. Les noms de Gaspar et Russangis, cités dans les vers de cet ouvrage, sont ceux des deux imprimeurs[1]; le rôle de Tardif comme correcteur est clairement indiqué dans la phrase *Vera recognovit Tardivus.*

Le nom de Gaspar ne figure pas dans un troisième livre du *Soufflet Vert;* Russangis est resté seul à la tête de l'atelier. On ne sait rien de Gaspar; on n'est guère plus avancé sur le compte de Russangis. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce dernier porte un nom bien français, qui appartient à une famille d'orfèvres parisiens[2]. Russangis aurait peut-être gravé les caractères dont le premier type, avant l'introduction de lettres semi-gothiques qui se fit ensuite, est d'une grande beauté et justifie l'admiration exprimée par le poète.

Les distiques du secrétaire de Louis de Rochechouart devinrent en quelque sorte classiques pour désigner une belle impression. Ils furent, plus tard, copiés plus d'une fois par différents imprimeurs qui se les approprièrent en supprimant les deux derniers vers, sans en nommer l'auteur. On les remarque à la fin des éditions de la *Danse macabre,* imprimées à Paris dans les dernières années du xve siècle.

Le caractère est entièrement neuf et régulier, comme on pourra en juger par la comparaison avec celui du Valère Maxime (p. 136 et 159), qui renferme déjà des lettres mélangées. Il est donc très probable que Gaspar et Russangis ont commencé à imprimer un peu avant 1475 et que leur exercice peut être reporté aux derniers mois de 1474. C'étaient, selon toute apparence, des ouvriers de César et Stoll qui s'étaient établis à leur propre compte et faisaient concurrence à leurs anciens patrons, dont ils s'efforçaient de copier les caractères.

[1] Le bibliographe Panzer est le seul qui ait eu le bon sens de soupçonner que ces noms pouvaient être ceux de deux typographes jusqu'alors inconnus. Il partageait l'erreur commune en attribuant cette impression à César et Stoll, et conséquemment ne s'expliquait pas la présence de ces noms, qu'il croyait désigner des correcteurs d'imprimerie au même titre que Guillaume Tardif. Voici la note qu'il a jointe à la description bibliographique du volume : *Char. rom. Petri Cæsaris et Stol, ut putatur. At versus ultimus typographum Parisiensem hactenus incognitum vel duos fortasse indigitare videtur, forte correctores!* (*ANNALES TYPOGRAPHICI ab artis inventæ origine ad annum MD;* Norimbergæ, 1794; in-4°, t. II, p. 343, n° 687.)

[2] La famille Russangis exerçait sur le pont Notre-Dame. Nous y trouvons, en 1517, Pierre de Russangis et Jean Cochet, son frère (*sic*); en 1520, Philippe de Russangis; avant 1546, Nicolas de Russangis, auquel la veuve d'Antoine Vérard céda son bail à vie de la maison du *Moulin Vert,* sur le pont, et, en 1550, un second Nicolas, fils du premier; ils étaient tous orfèvres. (Archives nationales, Q[1] 1099[97], *passim.*)

A la fin du volume de la Rhétorique, on inséra les mêmes pièces laudatives que dans la Grammaire du même auteur, avec les noms des imprimeurs et du correcteur au bas de la dernière page :

Première page.

¶GVILLERMI TARDIVI ANICIENSIS RHETORICE ARTIS AC ORATORIE FACVLTATIS COMPENDIVM;
¶PREFATIO ;

Rhetoricam artem oratoriamqꝫ facultatem a cicerone quintilianoqꝫ quatuor et uiginti voluminibus multisqꝫ locis varie cōscriptam / queqꝫ vterqꝫ commodissime videtur precipere excellentissima libans ordine hoc in compendium breuissime redegi ; ¶Ego nanqꝫ officiosius credidi efficere nichil / ꝙ scientiam hanc / vtilem / honestam / laudabilem / delectabilem / facilem / verissimis illorū sententiis ornatissimisqꝫ verbis reddere omnibus familiarem ; ¶Marcus enim tullius et suos rhetoricos libros (quoniam velut inchoatos ac rudes commentariolos de schola adolescens deduxerat) improbauit dānauitqꝫ. et in oratoriis quedam solum oratoris vsus admonita tradens / que desideramus artis precepta sciens omisit. marcus quoqꝫ fabius in oratoriis institutionibus (ob artis rhetorice librum ab se conditum / sed ab sui nimium amantibus temerario editionis honore vulgatū)

Dernière page.

ferre gemitus) (leuior est enim dolor qui disponitur) primum tamen ille sibi assert locum qui est ex hoc iuditii tempore ;

¶Lodoicus xantonensis episcopus
Guillermo tardiuo aniciensi ;

¶Lauda et mirare hec impressa volumina lector /
Scripta quibus cedit pagina queqꝫ manu
Venduntur paruo. nec punctū aut littera desit.
Vera recognoscit tardiuus. ecce. lege ;

¶Simon recomadoris angeriacus lodoici xantonensis episcopi secretarius Guillermo tardiuo aniciensi ;

¶Arte noua pressos si cernis mente libellos /
Ingeniū totiens exuperabit opus.
Nullus adhuc potuit huius cōtigere summū.
Ars modo plura nequit. ars dedit omne suū.
Ni vim quis faciat nullo delebitur euo /
Que nitet incausto littera pulchra nimis.
Viuant autores operis feliciter isti.
Gaspar / russangis / tardiue viue magis ;
¶FINIS ;

Les mêmes vers furent répétés et placés en tête d'une édition du *Polyhistor* de Solin, que Guillaume Tardif fit imprimer peu après dans le même atelier, avec cette différence qu'on supprima le nom de Gaspar et que, pour remplir la place de ce mot, on répéta le mot *isti*. Les deux derniers vers furent réimprimés de cette manière dans le *Polyhistor :*

Vivant autores operis feliciter isti.
Isti Russangis, Tardive vive magis.

Les auteurs de l'œuvre imprimée étaient ainsi désignés à l'admiration et à la reconnaissance du public.

Au xve siècle, on donnait tout aussi bien le nom d'auteur (*auctor*) à ceux

qui avaient collaboré à la partie matérielle d'un livre qu'à celui qui l'avait composé avec sa plume.

Voici le fac-similé de deux pages du *Polyhistor* de Solin :

Première page.

CAII IVLII SOLINI AD AD VENTVM POLIHISTOR SIVE DE SITV ORBIS AC MVNDI MIRABILIBVS LIBER ;

CVm et aurium clemētia et optimarū artiū studiis prestare te ceteris sētiā / idq; oppido expertus de beniuolentia tua nichil temere perceperī / reputaui examē opusculi istius tibi potissimū dare / cuius vel industria promptius suffragium / vel beīgnitas veniā spōdebat faciliorē ; ¶ Liber ē ad compendiū preparatus. quantumq; ratio passa est ita moderate repressus / vt nec prodiga sit ī eo copia / nec damnosa concinnitas. Cui (si animū propius intenderis) velut fermentū cognitionis magis ei inesse ꝙ bracteas eloquētie deprehēdes ; ¶ Exquisitis enī aliquot voluminibus studuisse me impendio fateor. vt et a notioribus referrē pedem / et remotis largius īmorarer. Locorū cōmemoratio plurimū tenet / in quā partem ferme inclinatior est vniuersa materies. quorū commeminisse ita visum est / vt inclytos terrarū situs et insignes tractus maris seruata orbis distinctione suo queq; ordini redderemus. Inseruimus et ple

Vers à l'éloge des imprimeurs.

¶ Lodoicus xantonensis episcopus
Guillermo tardiuo aniciensi ;

Lauda et mirare hec impressa volumina lector /
¶ Scripta quibus cedit pagina queq; manu.
Venduntur paruo. nec punctū aut littera desit.
¶ Vera recognoscit tardiuus. ecce. lege ;

Simon recomadoris angeriacus lodoici xantonensis episcopi secretarius Guillermo tardiuo aniciensi ;

¶ Arte noua pressos si cernis mente libellos /
Ingenium totiens exuperabit opus.
¶ Nullus adhuc potuit huius contingere sūmū.
Ars modo plura nequit. ars dedit omne suū.
¶ Ni vim quis faciat nullo delebitur euo /
Que nitet incausto littera pulchra nimis.
¶ Viuant autores operis feliciter isti.
Isti russangis / tardiue viue magis ;

Pierre César et Jean Stoll sont appelés : *Impressorie artis peritissimi auctores,* dans l'intitulé de la pièce de vers que Robert Gaguin composa en leur honneur et que nous avons citée page 137, au chapitre précédent.

Dans une édition des Lettres de Phalaris, traduction latine de Léonard d'Arezzo, premier livre imprimé à Brescia en 1473, l'imprimeur Thomas Ferrand (que nous croyons être un Français) s'en intitule l'auteur (*Thoma Ferrando autore*). Nous pourrions citer encore d'autres exemples de cette large acception du mot *auctor,* qui s'appliquait alors indistinctement à tous les travailleurs du livre, depuis l'auteur jusqu'à l'imprimeur et au correcteur. Ces exemples-là suffiront.

Nous donnons ci-après les fac-similés du commencement et de la fin

du Solin ; la table est placée en tête, comme dans la première édition de ce géographe, imprimée en 1473 à Venise par le Français Nicolas Jenson :

Caii iulii ſolini de mirabilibus
mundi rubricarum tabula ;

Capitulum primum de origine vrbiſ rome eiuſq;
temporibus ;
Capitulum.ii.de curſu anni.de diebus intercala=
ribus.de auguſti felicitate ac infelicitate ;
Capitulum.iii. de hominis genitura . menſtruis
mulierũ.ſterilitate ac fecunditate. conceptus na=
tura. de nõnullorum magnorum virorum diuer
ſis conditionibus.de lapide alectorio ;
Capitulum.iiii.de ſimilitudine externorum ;
Capitulum.v.de menſura forme hominis ;
Capitulum . vi. de pernicitate homnum viſuſq;
perſpicuitate ;
Capitulũ.vii. de corporis fotitudine. memoria.
de hominũ moribus.catoniſ ſapiẽtia.naſice religi
one.romanorũ eloquẽtia.pietate atq; felicicitate ;
Capitulum.viii.de italia. eius longitudine / lati=
tudine ac vrbium conditoribus ;
Capitulum.ix.de hirpis.de marſonibus.de vipe
ra.de bois.de lupis.de licibus. de cicadis mutis.
de fruticibus liguſtici maris.de corallio. de dio=
medeis auibus.de prouincia italie vicina.de caco=
chite lapide ;

ide canaria repleta canibus forma eminẽtiſſimiſ.
vnde etiã iube regi duo exibiti ſunt . in ea edifici=
orũ durant veſtigia.auium magna copia.nemora
pomifera.palmota / cariotas ferẽtia multa . nux
pinea.larga mellatio.ãnes ſiluris piſcibus abũdã=
tes.perhibẽt etiã expui in eam vndoſo mari belu=
as. deinde cũ mõſtra illa putredine tabefacta ſũt!
omnia infici illic tetro odore.ideoq; nõ penitus ad
nũcupationem ſui cõgruere inſularũ qualitatem;

Caii iulii ſolini ad aduentũ polihiſtor ſiue de
ſitu orbiſ ac mũdi mirabilibus liber finit;

Le Valère Maxime contient, à la fin, deux tables, l'une assez ample pour les noms propres, et l'autre pour les matières. Celle des noms propres est précédée d'un prologue (*prologus*) ou avertissement sur la manière de la consulter, et elle se termine par cette péroraison, en mauvais vers, du compilateur :

Explicit ergo nova propriorum tabula lata.
Et si non tota, tamen est pars maxima nota (sic).
Bituris genitus Parisiique est fonte potatus;
Hanc qui confecit qui munera talia poscit;
Ut sit cum Cristo, cui laus est carmine in isto.
Amen.

La table des noms propres est ainsi terminée. Si elle n'est pas complète, la plus grande partie des noms y est notée. Il est né à Bourges et s'est abreuvé aux sources parisiennes, celui qui l'a faite. Il demande pour récompense d'être avec le Christ, qui est loué dans ces vers. Ainsi soit-il.

Quel est ce personnage né à Bourges, ayant vécu de la vie parisienne, qui intervient ici? Nous allons dire son nom tout à l'heure. En attendant, donnons un fac-similé de la fin de cette table, avec les vers que nous venons de traduire :

XAntippus perfide in mare proicitur li ix c vi ¶ veru.
xenocrates virtute famoſus non permittitur iurare.
li ii ca vltimo ¶ vltimo
xenocrates continens li iiii c iii ¶ eque et ſequenti
xenocrates magiſter bonus li vi ca vltimo ¶ perdite
xenocrates ſapiens li vii ca ii ¶ Quid xenocrates
xenofilus calcidenſis longeuus li viii ca xiiii ¶ biēnio
xenofon moderatus li v c vl ¶ xenofon
xenofon aſſerit mirabilia li viii ca xiiii ¶ vltimo
xerſes prodigio obedit deinde ſpernit li i ca de prodigiis ¶ in
exercitu et ſequenti
xerſes athenas ſuperat li ii c vltimo ¶ dandū
xerſes luxurioſus li ix ca primo ¶ age
xerſes ſuperbus li ix c v ¶ iam xerſes
xerſes deplorat cōdicionem humane nature li ix c xiii ¶ vl.
Zaienchus ſimulator religionis li i ca de ſimulata reli.
¶ zalenchus
zalēchus iuſtus iuſticia ſe vno priuat oculo li vi c v ¶ nichil
zenon eleas patiens li iii ca iii ¶ incipiam et ſequenti
zeuxis pictor helenam depinxit li iii ca vii ¶ zeuxis
ziſenis diogiridis femina crudelis li ix ca ii ¶ ziſenis

Explicit ergo noua propriorum tabula lata.
Et ſi non tota / tamen eſt pars maxima nota.
Bituris genitus / pariſiiq; eſt fonte potatus /
Hanc qui confecit / qui munera talia poſcit /
Vt ſit cum criſto / cui laus eſt carmine in iſto.
Amen

On verra, dans cet exemple, le mélange de trois lettres semi-gothiques que nous avons déjà signalé dans la démonstration comparative des types de César et Stoll avec ceux du nouvel atelier faite au chapitre précédent (p. 131). Ces lettres introduites dans le matériel sont dans l'ordre : le *d* en forme de δ grec, le *g* gothique et l'*h* avec une queue dépassant la ligne des autres lettres. Le *g* romain de la première fonte est resté employé à la dernière ligne de la table avant la pièce de vers. Aucun mélange de ces lettres semi-gothiques ne se rencontre dans les impressions du même atelier qui ont précédé le Valère Maxime.

Nous citerons ensuite une édition très rare du texte latin de l'ouvrage de

Végèce sur l'art militaire, la plus ancienne et la seule qui ait été imprimée en France au xv[e] siècle. Le caractère en est très net, mais on y rencontre déjà le mélange des lettres *d* et *g* semi-gothiques :

¶ Flaii vegecii renati viri illustris comitis epithoma institutorū rei militaris de comentariis Augusti traiani Adriani necnō etiam frontini;

¶ Primus liber electionem edocet iuniorū ex quibus locis vel quales milites probandi sint / aut quibus armis exercitus imbuendi.
¶ Secundus liber veteris militie continet morem ad quē pedestris instituī possit exercitus;
¶ Tertius liber omniū artium genera que terrestri prelio necessaria videntur exponit;
¶ Quartus vniuersas machinas . quibus vel oppugnantur ciuitates / vel defendūtur enumerat. Naualis quoq̧ belli precepta subnectit. In omni autem prelio non tam multitudo et virtus indocta / q̄ ars et exercitium solent prestare victoriam;

¶ PROLOGVS PRIMI LIBRI INCIPIT FELICITER;

ANtiquis temporibus mos fuit bonarum artiū studia mandare litteris / atq̧ ī libros redacta offerre principibus. Quia neq̧ recte assimum et acutissimū ferrū per basī medio ardore pugnādi peritissimi naute vel milites cum minoribus scafulis secreto īcidunt funes quibus aduersariorū ligata sūt gubernacula. quo facto statī capitur tāq̄ inarmis et debilis nauis. Quid enī salutis superest ei quē amiseris clauiū delusoriis / que in danubio agrarias cotidianis vtātur excubiis reticēdum puto. quia artis amplius in his frequētior vsus iuenit / q̄ vetus doctrina mōstrauerat;

¶ FINIS;

¶ Flaii vegecii Renati viri illustris comitis epithoma Institutorū rei militaris desinit feliciter;

¶ Incipit tabula primi libri;
Romanos oēs gētes sola armorū exercitacione vicisse. Ca. i.
Ex quibus regionibꝰ tirones eligēdi sit. Ca. ii.
Vtrum ex agris aut ex vrbibus vtiliores sint tirones. Ca. iii.
Cuius etatis tirones probādi sit. Ca. iiii.
Qua statura iuniores probādi sit. Ca. v.
Ex vultu ex positiōe corporis agnosci ī eligēdo qui meliores possint eē tirones. Ca. vi.

L'enseigne du *Soufflet Vert* n'a été indiquée qu'à partir de 1476 sur les livres sortis de l'atelier. Le 31 octobre de cette année, on achevait d'imprimer, dans le format in-folio, un Vocabulaire du droit civil et canonique (*Vocabularius utriusque juris*). A la fin du volume, on trouve l'adresse du *Soufflet Vert*, rue Saint-Jacques, et à la suite les noms des imprimeurs[1] :

Finit Vocabularius utriusque juris. Impressus Parisius ad intersignium folis (sic) *viridis in vico Sancti Jacobi, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo decimo sexto, die vero ultima mensis octobris, per venerabiles operatores Ludovicum Symoneli*

[1] Il y a, sous la même date du 31 octobre 1476, deux tirages de l'édition. Dans l'un, le nom des imprimeurs ne s'y trouve pas, comme dans l'exemplaire de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford; mais l'exemplaire de la Bibliothèque de la ville de Toulouse est plus explicite et contient ces noms. C'est d'après ce dernier que nous avons donné notre fac-similé.

archiepiscopatu (sic) *Bituriscensis* (sic) *et Ricardum Blandin episcopatu* (sic) *Ebroycensis et Johanne Symon et multis aliis in eodem laborantibus.* — *Deo gracias.*

Ici finit le Vocabulaire de l'un et l'autre droit. Imprimé à Paris, à l'enseigne du *Soufflet Vert,* dans la rue Saint-Jacques, l'an du Seigneur mil quatre cent soixante-seize et le dernier jour d'octobre, par honorables ouvriers Louis Symonel, originaire de l'archevêché de Bourges, Richard Blandin, de l'évêché d'Évreux, et Jean Symon, ainsi que plusieurs autres travaillant dans le même atelier. — Grâces à Dieu.

Ci-après le fac-similé de la dernière page du Vocabulaire, avec son libellé de la fin :

Sicut pignus eſt res nobilis que creditori datur.

ypothecare. Eſt obligare pignorare vel ſupponere vt patet per rubri. ff. de rebus eorum qui ſub tu. et cu. dum ſubditur ſiue decreti nō pigno ri ſupponendis. Et legato facto ſuper rebus ypothecatis non ſolum res ille intelligūtur ypothecate ſed omnia bona teſtatoris vt l. i. C. cōmu. dela .i. vide ſupra de dictione. Super.

Elotipia. Eſt ſuſpitio vel furor ii. q. v. ſ. hoc autem. c conſuluiſti.

Elotes Quod eſt celans et vlciſcens vt in. cap. niſi cum pridem de renun. ſ. perſone vero ibi dicitur. Ego ſum inquid deus zelotes. i. requiſitor et exactor caſtitatis. i. q. iii. ſ. hec vltra. xxiii. q. i. ſ. i. viſitans peccata patrū in filios vſq in tertiam et quartam generationem in hiis qui oderunt me ideſt qui contra me patrimonium odium imitantur. Et ſūt verba domini ad moyſen exodi. xx.

z

zizania. Eſt ſeges vel herba peruerſa ſcz lolium. lvi. diſ. c. naſci. xxiiii. q. i. c. quam. Et quandoq ponitur pro ſorde omnium ſegetum glo. bona in cle. dudum de ſepul. et. ca. licet de elec. Et ita ſaluator dicit ad volentes eradicare zizaniā. xi. q. iii. c. nolite. i. poſt prin. et. xxiii. q. i. ſ. i. et math. xiii. Sinite vtraq creſcere vſq ad meſſem. i. ad diem iudicii vbi mali eradi cabuntur et in ignem proicientur. A qua eradicatione nos cuſtodiat qui ſine fine viuit et regnat. AMEN.

Finit vocabularius vtriuſq iuris. Impreſſus pariſius ad īterſigniū folis viridis In vico ſancti iacobi. āno domini milleſimo quadrīgēteſimo ſeptuageſimo decimo ſexto Die vero vltima menſis octobris per venerabi les operatores Ludouicū ſymoneli archiepiſcopatu bituriſcenſis. Et ricar dum blandin Epiſcopatu ebroycenſis. Et iohanne Symon Et multis aliis in eodem laborantibus.

DEO GRACIAS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous retrouvons là notre homme, celui qui a préparé la copie de la table du Valère Maxime; il est né à Bourges (*Bituris genitus*) et a appris son métier à Paris (*Parisiique est fonte potatus*). Il se nomme Louis Symonel et dirige l'atelier du *Soufflet Vert*, mais au même titre que Richard Blandin d'Évreux, Jean Symon et plusieurs autres non dénommés. C'est un atelier coopératif, le premier atelier typographique réellement français qui ait été créé à Paris. Russangis était Parisien; Symonel, de Bourges[1], et Blandin, d'Évreux; Symon est un nom français. Rien ne s'oppose donc à ce que Gaspar ne soit aussi un Français.

En 1477 et 1478, l'adresse du *Soufflet Vert* est indiquée près des Frères Prêcheurs (*juxta Predicatores*), c'est-à-dire près du couvent des Jacobins. En 1479, elle est précisée davantage : au delà de Saint-Benoît et des Frères Prêcheurs (*infra S. Benedictum et Predicatores*). L'emplacement de cette imprimerie est déterminé par le plan de Lenoir et Berty. Deux maisons seulement la séparaient de la rue des Porées. Les tenants et les aboutissants sont ainsi indiqués dans un acte notarié que nous avons trouvé aux Archives nationales : « Une maison tenant d'un costé tout du long à l'hostel de *la Caige*. . . et de l'austre costé à l'hostel de *la Bouteille*. . . aboutissant par derrière au collège de Sorbonne. » Cette maison était vaste. Elle comprenait « deux corps d'hostel et deux cours. L'un desdits corps d'hostel sur rue, l'autre entre les deux cours et une estalle, cuysine et four en la cour de derrière[2]. »

[1] Le nom de Symonel ou Simonet n'est pas inconnu à Bourges. Un bibliophile distingué de cette ville, M. Ch. Ribault de Laugardière, que nous avons consulté, nous a dit qu'une ancienne famille d'artisans de ce nom y comptait encore des représentants dans ces derniers temps. Il y a aussi un fait à noter, c'est que la bibliothèque de la ville de Bourges est une des bibliothèques de province qui renferment le plus d'impressions du *Soufflet Vert*, ainsi que de celles de César et Stoll.

[2] L'acte en question est celui de l'acquisition de la maison du *Soufflet Vert*, faite en 1516 par le collège de Sorbonne. Cette vente eut lieu « par devant Pierre Chevalier et Jehan de Calays, le jeune, notaires jurez du Roy nostre dit seigneur, et par luy establyz en son Chastellet de Paris ». — Nous en citerons seulement des extraits : « Fust présente honorable femme Marguerite Porcher, vefve de feu Pierre Morillon, en son vivant marchant espicier-apothicaire, bourgeoys de Paris, et paravant femme de feu Bernard Arnault, quant il vivait, aussi marchant bourgeois de Paris, afferme que de son propre héritaige luy compecte et appartient une maison contenant deux corps d'hostel et deux cours. L'un desdits corps d'hostel sur rue, l'aultre entre les deux cours et une estalle, cuysine et four en la cour de derrière ainsi comme le lieu le comporte et extend de toutes parts, assiz à Paris en la grant rue Sainct-Jacques, où pend pour enseigne le *Soufflet Vert*, tenant d'un costé tout du long à l'hostel de *la Caige*, appartenant à Guillaume Audouart à cause de sa femme, et d'aultre costé à l'hostel de *la Bouteille*, appartenant aux hoirs ou ayans cause de feu maistre Gilles Lhuyslier, aboutissant par derrière au collège de Sorbonne, chargée icelle maison de quarante solz parisis pour cens et

L'atelier se trouvait à peu près à égale distance de Saint-Benoît et du couvent des Jacobins, qui était tout en haut, après la rue des Cordiers, en face de l'église collégiale de Saint-Étienne-des-Grès et non loin de la porte Saint-Jacques, mais plus près cependant du couvent, ce qui explique l'expression *juxta,* c'est-à-dire « auprès ».

L'atelier du *Soufflet Vert,* composé d'ouvriers français, ainsi que nous venons de le dire, déploya une très grande activité et fit une concurrence acharnée aux autres ateliers dirigés par des étrangers. Un livre ne paraissait pas plutôt au *Soleil d'Or* ou chez César et Stoll, qu'il en sortait du *Soufflet Vert,* presque immédiatement après, une autre édition tout aussi bien et quelquefois mieux imprimée. La liste des ouvrages sortis de cet atelier, où l'on a imprimé non

rente envers le parloir aux bourgeoys de Paris et sans aultres charges quelzconques comme elle dit et afferme. Laquelle maison, cours, corps d'hostelz, estalle et cuysine dessus declairez ainsi qu'elle se comporte et extend de toutes pars, veües, esgoutz et appartenances d'icelles ainsi à la dite Marguerite appartenans comme dit est. . . » — La vente est consentie moyennant les conditions ci-après : « Ceste vente et transportz faictz à telle part et portion que ladite maison, cours, corps d'hostels et lieux dessus declairez, vendus et transportez peuvent debvoir desdits quarante sols parisis de cens et rente et aultre moyennant et parmy la somme de unze cens trente quatre livres tournoys et ung escu pour le vin du marché de laquelle somme de unze cens trente quatre livres ladite vefve en confesse avoir eu et reçeu desdits de Serbonne la somme de neuf cens trente quatre livres tournoys qui payée, baillée et comptée luy a esté en présence desdits notaires en or et en monoye courant à présent, dont icelle vefve cest (*sic*) tenue et tient pour bien contant (*sic*) et en a quicté et quicte lesdicts de Sorbonne achepteurs et tous aultres à qui quictance en peult et doibt compecter et appartenir et le reste montant [à] deux cens livres tournoys est demouré et demourra ès mains desdicts de Sorbonne pour leur seureté de plus grande garantie jusques ad ce que les criées qu'ilz ont intencion faire faire de la maison . . . . . soient faictes et parfaictes, icelle adjugée et le décret scellé. Lesquelles criées d'icelle maison seront faictes aux despens desdits de Sorbonne sur ladicte vefve comme si elle en estoit propriéteresse que lesdictz de Sorbonne seront tenuz faire commencer dedans huyt jours et les poursuivre en diligence sans aucune discontinuation, et ladicte vefve les souffrir et prester son nom pour ce faire. Et en ce faisant et ladicte adjudication faicte sera payé à ladicte vefve par lesdits de Serbonne la somme de deux cents livres tournoys seulement pour ne qu'il n'y ait aucun opposant ausdites criées. Ou quel cas qu'il y eut opposans vallables ausdites criées, elles seront faictes aux despens de ladicte vefve et ladite somme de deux cens livres pour tourner et convertir en payement desdicts opposans de ce qui leur seroit adjugé estre deu par ladicte vefve venderesse et sur ladicte maison . . . . . Fut présent honorable Jehan Mocquin, maistre et administrateur de la Maladerye Sainct-Germain-des-Prez, fiancé et accordé de Marguerite en Saincte Eglise . . . . . Et aussi présent et comparut Jehan Ribet, huchier et menusier demourant ès faulxbourgs de Paris hors la porte Sainct Jacques, cousin germain de ladite Marguerite. . . . . » — Acte passé « Lan mil cinq cens et seize, le mercredy cinquiesme jour de juing ». (Archives nationales, *Cartulaire de Sorbonne,* MM 281, fol. CIIII-CVII. Autre acte concernant la même maison, fol. LXXII.) — Il en est encore question dans l'acte d'amortissement des maisons du *Soufflet Vert* et de *l'Estrille Fauveau* fait par l'Hôtel de ville, moyennant 24 sols parisis de rente, au profit de la Sorbonne, le 6 août 1526. (Archives nationales, S 6215, dossier 3.)

seulement des livres de théologie, mais aussi des classiques, serait trop longue à énumérer, d'autant plus que le plan de notre Histoire de l'Imprimerie ne consiste pas à dresser un catalogue complet d'incunables, mais à signaler les principaux livres produits par les ateliers français. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de citer le Salluste, dont les ouvriers du *Soufflet Vert* publièrent coup sur coup deux éditions, l'une sans date, l'autre en 1479. Gering venait aussi d'en faire deux éditions successives. Il faut croire que cet auteur classique eut un grand succès, car il avait déjà été imprimé une première fois à la Sorbonne en 1471.

Les imprimeurs du *Soufflet Vert* parodièrent en quelque sorte l'adresse aux Parisiens que les typographes de la Sorbonne avaient mise à la fin de leur édition et que Gering avait répétée sans y rien changer. Voici les premiers vers qu'on trouve à la suite de la première partie du Salluste dans l'édition du *Soufflet Vert* :

Si quisquam cupiat magnas res noscere gestas
Unde viris virtus major inesse solet
Nunc opus hoc Crispi terse pressum sibi querat
Quo nova vis lucet artis et ingenii.
. . . .

Si quelqu'un de vous désire s'instruire des hauts faits qui inspirent aux hommes le plus grand courage, c'est le moment de se procurer cette belle impression de Salluste, où l'on verra briller la puissance du nouvel art allié au génie. . . . .

La fin du *Jugurtha* contient une allusion plus directe à la Ville de Paris et à l'imprimerie qui lui fait honneur :

Quos Bellona viros olim concusserit armis
Egregie Crispus disserit hoc opere.
Quisquis amas igitur nunc bello strenuus esse
Ex Crispo disces fortia facta sequi.
Sin magis oblectat ornate copia fandi
Rectiloquus fias Crispus ut ipse fuit.
Abs te percupit id preclara Lutecia que sic
Hos prope divina perpolit arte libros.

Dans cet ouvrage, Salluste tient de beaux discours sur les hommes auxquels Bellone a fait prendre les armes autrefois.

Quiconque veut être brave à la guerre doit apprendre de Salluste à suivre les exemples des hauts faits guerriers.

Si, au contraire, tu préfères être beau parleur, Salluste te rendra éloquent comme il l'a été.

C'est ce qu'exige de toi la brillante Lutèce, qui imprime de si beaux livres à l'aide d'un art presque divin.

Nous donnons ci-dessous un fac-similé de la première page de cette édition de Salluste et de celle qui contient les vers à la fin du *Jugurtha* :

Première page du texte de Salluste.

CAII CRISPI Saluſtii/de
bello Catilinario liber incipit;

o MNIS HOMINES qui ſeſe
ſtudent preſtare ceteris animalibꝫ/ſũ=
ma ope niti decet! ne vitam ſilẽtio trã=
ſigãt/veluti·pecora! que natura prona
atqꝫ ventri obedientia fixit. Sꝫ noſtra omnis vis ĩ
animo/et corpore ſita eſt. Animi imperio! corpo=
ris ſeruicio magis vtimur. Alterum nobis cũ diis!
Alterũ cũ beluis cõmune eſt. Quo michi rectius
videtur! ĩgenii/ q̃ viriũ opibus gloriam querere.
et(quoniã vita ipſa q̃ fruimur/breuis eſt) memo=
riã·noſtri q̃ maxĩe lõgã efficere. Nã diuiciarũ/et
forme gloria fluxa/ atqꝫ fragilis eſt. virtus clara/
eternaqꝫ habetur Sed diu magnum inter mortales
certamẽ fuit! vi ne corporis/an virtute animi/res
militaris magis procederet. Nã priuſq̃ ĩcipias/cõ=
ſulto. Et vbi conſulueris mature/facto opus eſt.
Ita vtrũqꝫ per ſe indigens! alterũ alterius auxilio
eget. Igitur initio reges (nam ĩ terriſ nomẽ ĩperii
id primũ fuit)diuerſi/pars ĩgeniũ! alii corpus ex=
ercebant. Etiam tũ vita hoĩnũ ſine cupiditate age=
batur. ſua cuiqꝫ ſatis placebãt Poſtea vero q̃ ĩ aſya
cyrus! in grecia lacedemonii et athenienſes cepere

Vers à l'éloge de l'imprimerie parisienne.

marius conſul abſens factus eſt. et ei decreta prouĩ
cia gallia ẽ. iſqꝫ kalen. ianuarii magna gloria conſul
triumphauit. Ea tempeſtate ſpes/ atqꝫ opes ciui=
tatis in illo ſite ſũt;

C. Criſpi Saluſtii de bello
Iugurthino liber finit;

De morte Iugurthe diſticon;
Qui cupis ignotũ/Iugurthe noſcere letum!
Tarpeie rupis/ truſus ad ima ruit.
Quẽ tegit hec ceſpes mũdi fuit ĩpius hoſpes.
Dilexit rabiem non habeat requiem;

Quos bellona viros olim cõcuſſerit armis!
Egregie criſpus diſſerit hoc opere.
Quiſquis amas igitur nũc bello ſtrẽnus eſſe!
Ex criſpo diſcas fortia facta ſequi.
Sin magis oblectat ornate copia fandi!
Rectiloquus fias criſpus vt ipẽ fuit.
Abſte percupit id preclara lutecia! que ſic.
Hos prope diuina perpolit arte libros;

Fratrũ cede madẽs numidarũ rcõr iniquus!
Hoſtis item rome pulſus ab arce ruit;

Le Salluste n'est pas le seul livre dans lequel les imprimeurs du *Soufflet Vert* aient fait valoir la supériorité de leurs impressions. Le 4 des calendes de novembre (29 octobre) 1477, en publiant la Rhétorique de Cicéron concurremment avec Pierre César, ils avaient pris soin de faire connaître aux acheteurs, pour avoir leurs préférences, que l'édition mise en vente était imprimée nettement, correctement et soignée de tous points (*nitide, terse atque perpolite*).

Mentionnons encore, à l'actif du *Soufflet Vert,* la Rhétorique de Pierre de La Hazardière, chanoine de Rouen, qui n'a été imprimée que cette fois-là [1].

INCIPIT SUMMA RETHORICE CONDITA PER egregiū .P. de la hazardiere nacionis normanie rothomagēſium canonicum;

Rethorica eſt ars arciū ceterarū expoſitiua. Cuius officiū eſt appoſite dicere ad ſuadēdum. Finis vero perſuaſio vel aſſenſꝯ ex ipſa diccōe; Hāc artē recte dicit quītilianus gramaticam ſequi / veluti decor iuuētutē. Recte eciā cicero partem ſciēcie ciuilis / et ariſtoteles dialetice artis aſſecutiuam extimabat. Sed priuſq̄ꝫ oracioni figurā tribuamus / aduertēdū eſt de quibus rebus / quo loco / quo tēpore / ad quas perſonas habēdꝯ ſit ſꝫmo. Ne prophana religioſis / inuerecūda caſtis / ne leuia grauibꝯ / laſciua ſeriis / ridicula triſtibus miſceātur. Quis et recte cicero iubeat interdū oportere figurā in dicendo cōmutari / vt grauem mediocris / mediocrē excipiat attenuata et econtra vt facile ſacietas varietate vitetur. Cum eciam magna dicimuſ / granditer et pleno ſtrepitu proferēda ſūt. Cū mediocria temperate / cū parua leuiter / in paruis eīꝫ cauſis nichil grāde / nichil ſublime dicendū / ſed leui ac pedeſtri more loquendum In cauſis maioribus vbi de deo vel ex quo ictu tiberius abſq; vlla voce inſita virtute cōcidit Interēptus tirānꝯ viri fortiſſimi miſerādo ſanguine aſperſꝯ quaſi facinus preclariſſimū feciſſet et circūſpectās hilariter ſceleratam gratulantibus manū porrigens ī templum iouis contulit ſe ſe rediens ad ſenatum / hoc genꝯ plurimū proderit in exornacionibus āplificacōnibuſ cōmiſeracōnibus quia rem totam ipā luce clarius demōſtrabit. Habes optie bertrande que velud ex plenis horreis oratorū de rōne dicendi paucis ipſe collegerī Collegi vero nō quidem vniuerſa que perfectū oratorem inſtituūt / ſꝫ que ſatis ſit adoleſcētibus vt ī hiis aliq̄diu verſati limacioris eloquii et vberioris eſſe videantur Tu aūt velim vt ſi parum hec ſūma digeſta ſit dū tibi rogāti voluerim obſequi putes verecūdia negādi ſcribendi me impudēciam ſuſcepiſſe;

EXPLICIT NOVA RETHORICA MAGISTRI PETRI de la hazardiere. Deo gracias;

L'édition est sans date, mais elle est antérieure au Salluste et, d'après l'examen que nous avons fait des caractères, elle doit avoir paru vers les

[1] La Rhétorique de Pierre de La Hazardière est un livre pour ainsi dire inconnu et d'une rareté telle, qu'il n'en existe aucun exemplaire dans les bibliothèques françaises. Le Musée Britannique, à Londres, est seul à la posséder. C'est un petit in-quarto, peu volumineux. Plus simple et plus facile à retenir pour la jeunesse, les imprimeurs la qualifient de Rhétorique du nouvel enseignement (*Nova Rhetorica*), bien qu'elle eût précédé celle de Fichet, trop compliquée. Pierre de La Hazardière n'était pas le premier venu et avait laissé des souvenirs de son savoir à Paris. Il était entré professeur dans la maison de Sorbonne avant 1430, et en avait été élu prieur en 1435. Voici la notice qui lui est consacrée dans le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 1023, p. 172) : *Petrus de La Hazardière. — Erat in domo ante 1430 ex cartha D. Delaunay. In instrumento anni 1435 quod penes me fuit dicitur* principal (c'est-à-dire prieur de la maison de Sorbonne), *forte etiam Collegii Calvici gymnasiarcha.* — Voici maintenant certains détails complémentaires sur ses faits et gestes en Normandie, détails que nous devons à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire, archiviste à Rouen. — Pierre de La Hazardière, maître en théologie, fut reçu chanoine de Rouen le 12 septembre 1444. Le 25 mars 1445, il est cité comme vicaire de l'archevêque de Rouen. Le 13 février 1446 (v. st.),

années 1475 ou 1476, au moment où les lettres semi-gothiques commencent à être employées concurremment avec les lettres romaines appartenant à la première fonte.

Van Praet n'a pas connu d'impressions du *Soufflet Vert* après 1479. Bien que Richard Blandin, l'un des associés, se fût retiré et établi dans la Cité, près de Notre-Dame, où nous le retrouverons peu de temps après, on a la preuve que les travaux continuèrent jusqu'en 1483 et 1484, car il existe un petit traité latin de Léonard d'Arezzo pour servir d'introduction aux Éthiques d'Aristote, daté du 13 décembre 1483 et imprimé avec les caractères du *Soufflet Vert*.

On reconnaîtra facilement l'impression de notre atelier dans le fac-similé ci-dessous, avec le mélange de lettres semi-gothiques que nous avons indiqué. On trouvera même en plus, dans notre exemple, une lettre V gothique qui n'existe pas dans les impressions précédentes.

Voici l'achevé d'imprimer du traité de Léonard d'Arezzo :

Finis eſt libelli pulcherrimi Leonardi aretini/
de ītroductione ad virtutes morales /et ad libros e
thicorū Ariſtotelis facile intelligēdos ad Galeotū
Anno domini milleſimo quadringenteſimo oc
tuageſimotertio die tertio decēbris Pariſius;

Les associés ont imprimé aussi, en 1484, l'édition de la *Pragmatica Sanctio* attribuée mal à propos, par le rédacteur du catalogue de Crevenna, aux presses de César et Stoll.

Comme un grand nombre de livres imprimés au *Soufflet Vert* ne portent pas de date, il serait fort possible que l'exercice des associés eût quelque peu dépassé l'année 1484.

le Chapitre le condamne à une amende de deux gallons de vin, parce qu'il avait paru sans l'habit cérémonial sur une estrade (pour une prédication en matière de foi), bien que l'archevêque et autres seigneurs ecclésiastiques y fussent avec les habits de leurs dignités. Le 24 du même mois, le Chapitre le charge de dresser, conjointement avec Laurent Sureau, le catalogue de la bibliothèque capitulaire. — Le 21 septembre suivant, le Chapitre lui donne une autre marque de son estime en le nommant, pour un an, pénitencier des chanoines et des chapelains de la Cathédrale. — Son décès arriva avant le 15 janvier 1450 (v. st.), mais pas à Rouen vraisemblablement, car, ce jour-là, le Chapitre prend acte d'un legs de six volumes que Pierre de La Hazardière avait fait à la bibliothèque capitulaire. — En même temps que chanoine de Rouen, il était curé de Carentan, de Notre-Dame de Saint-Lô et de Saint-Aubin du Buisson, du côté de Carentan et de Boscroger.

Nous donnons, dans les fac-similés ci-dessous, la reproduction de deux pages de la *Pragmatica Sanctio;* la date de l'impression du volume se trouve indiquée dans les deux lignes du bas de la seconde page.

Incipit pragmatica sanxio

Karolus dei gratia francorum rex Vniuer
sis presẽtes litteras īspecturis salutem. In
scrutabilis diuine altitudinis prouidentia per quā
reges regnāt / rerūq; publicarū gubernacula possi
dent / potestatem regiā ad hoc iter cetera ordiauiti
terris / vt ecclesiā sanctā p̄cioso xp̄i sāguie fundatā
eiusq; ministros fideliter protegeret atq; tueretur / et
sanctorum antiquorum q; patrum decreta saluber
rima spiritu dei promulgata / quibus neruus disci
pline ecclesiastice salutaris q; doctrine viget ac soli
datur / sinceriter exequi faceret illibate q; obserua=
ri. Sed et speciali debito iuramenti in nostri dya
dematis susceptione insigni / et alias ecclesie regni
et delphinatus nostrorū prestiti ad id ipsum astrin
gimur pariter et obligamur.
Cum itaq; diuina pietas his nostris tempori=
bus fidelium cordibus inspirare dignata sit / vt sa
cro sancta generalis synodus ecclesie vniuersalis
in ciuitate Basiliensi tam ex inmediate precedenti=
um sacrorum Constantiensis et Senensis consilio
rum generalium continuatione decretisq; et ordi=
atione / q̃ duorum romanorū pontificum solem=
mus apponendum. Datum bituris septima die
mensis Iulii Anno domini millesimo quadringē
tesimo tricesimo octauo et regni nostri decimo sex
to. Sic signatum in plica in superiori parte per re
gem in suo magno consilio / in quo dominus del
phinus vienensis / domini dux borbonii karolus
de andagauia Comes cenomanie Petrus filius
ducis britanie nec non comites de marchia et vin=
docino et de tancaruilla / prelati proceres q; ac alii
viri ecclesiastici et seculares q̃plurimi erāt. N. de
firbois in inferiori parte plice predicte erat sic scri
ptum. Collatio facta cum originali litterarum pre
insertarum atq; incorporatarū. N. de firbois. Et i
dorso extitit descripta publicatio in dicta curia per
lamenti facta sub hac forma lecta ac publicata Pa
risius in parlamento die decimatertia Iulii mille
simo quadringentesimo tricesimo nono.
Sic signatum Cheneteau

Et in hoc habetur finis huius gloriosissime
constitutionis Pramatice sanxionis

Impressum Parisius Anno domini millesio
quadrīgentesimo octuagesimoquarto die vero vi=

Nous ferons remarquer aussi que les types du *Soufflet Vert* ont été contrefaits à leur tour, comme ceux de César et Stoll, et qu'ils ont été copiés par d'autres typographes.

Les premiers imprimeurs d'Angers, de La Tour et Morel, qui sortaient probablement du même atelier, se sont servis, en 1476 et 1477, de caractères presque similaires.

Il serait même assez difficile de différencier les deux caractères, si l'irrégularité du tirage de La Tour et Morel d'Angers ne trahissait pas le peu d'habileté de ces imprimeurs.

Un typographe de Paris, Georges Mittelhus, a employé, pour les titres courants et les sommaires de chapitres de quelques-uns des livres qu'il a imprimés des caractères à peu près semblables aux types en usage à l'atelier de César et Stoll.

Enfin, nous avons vu une édition de la Grammaire, des Élégances et de la Rhétorique de Guillaume Tardif, imprimée avec un caractère gothique d'une gravure médiocre, mélangé de lettres capitales affectant la forme exacte des majuscules du *Soufflet Vert.*

Le Père Laire, savant bibliographe du XVIIIe siècle, fut trompé par la similitude des types de cet ouvrage de Guillaume Tardif, et il en attribua l'impression à César et Stoll[1] à cause du mélange des majuscules; mais, après les avoir mesurées, on reconnaît qu'elles n'offrent pas les mêmes dimensions que les autres.

Comme nous n'avons encore vu aucune impression, exécutée avec ces caractères, signée d'un nom d'imprimeur, nous ne pouvons attribuer ni à César et Stoll, ni à l'atelier du *Soufflet Vert* cette œuvre d'un typographe anonyme que le hasard fera sans doute découvrir un jour ou l'autre par un bibliophile.

Les imprimeurs du *Soufflet Vert* n'avaient point de marque, comme il est facile de s'en assurer.

Le bibliographe Hain signale, il est vrai, une remarquable édition de la *Grammatica Perotti* portant la date du 7 mars 1479 (v. st.), qu'il attribue par erreur à l'atelier de César et Stoll[2], et qui, en réalité, est sortie des presses du *Soufflet Vert.*

D'après Hain, il y avait à la fin de cet ouvrage une marque typographique (*insigne typographicum*). Vérification faite, on n'y trouve point de marque, mais l'indication en français de l'enseigne, *Au Soufflet Vert,* qui a été, à l'époque même, ajoutée et imprimée à la main, avec un composteur, après l'achevé d'imprimer.

La *Grammatica Perotti* est le seul livre sur lequel l'adresse de l'atelier soit mentionnée de cette manière.

Le volume contient aussi plusieurs exemples de grammaire avec intercalation de mots français.

Il n'existe, à notre connaissance, aucun exemplaire de cette édition dans

[1] LAIRE (François-Xavier), *Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500;* Senonis, 1791; 2 vol. in-8° (t. II, p. 21, n° 51). L'exemplaire du cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, est celui décrit par le Père Laire; il est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale.

[2] HAIN (L.), *Repertorium bibliographicum* in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD typis expressi ordine alphabetico vel simpliciter vel adcuratius recensentur; Stuttgartiæ, J.-G. Cotta, 1826-1838; 4 vol. in-8° (t. IV, n° 12661).

les bibliothèques françaises. Le seul exemplaire de cet ouvrage que nous ayons pu découvrir se trouve actuellement en Angleterre, au Musée Britannique. C'est un volume petit in-folio, relié en maroquin vert, qui provient de la bibliothèque de l'ancien collège des Jésuites de Chaumont.

L'exemplaire de la *Grammatica Perotti* du Musée Britannique présente encore cette particularité, que les signatures des cahiers sont en partie tracées à la plume ou imprimées à la main, au composteur, comme on l'a fait, dans le même volume, pour l'adresse du *Soufflet Vert.*

CHAPITRE VII

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE *L'IMAGE SAINT-CHRISTOPHE*

PASQUIER BONHOMME ET JEAN BONHOMME

(1475-1490)

Antécédents de Pasquier Bonhomme. — Les *Croniques de France*, premier livre imprimé en français à Paris. — Autres impressions attribuées à Pasquier Bonhomme. — Son fils Jean lui succède. — *L'Istoire de la Destruction de Troye*, livre illustré par un maître artiste. — Les *Prouffitz ruraulx*, illustrés par le même. — Publication d'un herbier avec les figures des plantes. — Autres impressions de Jean Bonhomme. — Fin de sa carrière typographique.

La quatrième imprimerie établie à Paris est un atelier essentiellement français, fondé par Pasquier Bonhomme, qui appartenait à une famille de libraires parisiens établie depuis 1394 [1]. La Caille dit que «Pasquier Bonhomme, fils d'Aspais, fut pourveu de l'office de l'un des quatre principaux libraires jurez, par acte du 6 avril 1475 [2]». Nous pouvons faire remonter à quelques années plus haut l'exercice de Pasquier Bonhomme en qualité de libraire. Le 6 octobre 1468, il donnait quittance aux boursiers du collège d'Autun d'une somme de dix écus d'or reçue [3] pour prix «d'ung livre en

[1] Voir Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, p. 465. Paris, Imp. imp., 1867; in-4°.

[2] *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, p. 61, ouvrage cité.

[3] Le reçu en question est écrit sur la même feuille de papier que la quittance en latin de Pierre Schoifer, pour prix d'un exemplaire sur vélin de la Somme de saint Thomas, vendu audit collège en juillet de la même année. (Voir ci-dessus, p. 68, note 2.) — La quittance de Pasquier Bonhomme est ainsi libellée en français : «Je Pasquier Bonhomme, l'un des quatre principaulx librares de l'Université de Paris, confesse avoir vendu au maistre et escoliers boursiers du collège d'Outhun ung livre en parchemin nommé *Questiones de veritate Sancti Thome de Aquino*, commensant au segond foliet *quid est* et finissant au penultième davant la table *primi motus*; pour le pris et somme de dix escuz d'or, laquelle somme je ay receu et m'en tiens pour comptans et bien paié, et promès à yceulx dessus nommés envers et contre tous garentir le dessus dit livre : tesmoing mon seing manuel cy mis, le sisiesme jour d'ouctobre, l'an mil cccc soixante et huit. — Bonhomme.»

parchemin, nommé *Questiones de veritate Sancti Thome de Aquino* », qu'il leur avait vendu en sa qualité de « l'ung des quatre principaulx librares de l'Université de Paris ».

Il est question de Pasquier Bonhomme dans une lettre de Robert Gaguin adressée à Guillaume Fichet, après son départ de la Sorbonne. Ce dernier avait chargé Gaguin de lui chercher à Paris un exemplaire manuscrit des Concordances, pour un religieux de Rome de ses amis. On y lit ce passage : *Concordantias itaque in hanc diem nullas omnino inveni nisi quas Pascasius bibliopola hodie nobis preciosissimas unas scire se venales dixit, sed dominum abesse eosque liceri aureis centum. Reversum conveniam venditorem et librum scrutabor. Si talis erit qualem facit librarius, patri optimo referemus* [1]. — « Je n'ai trouvé jusqu'à présent aucunes autres Concordances, sinon celles que le libraire Pasquier nous a dit savoir à vendre, et qui, selon lui, seraient très précieuses. Le propriétaire, qui est absent en ce moment, les laisserait à cent écus d'or. J'irai trouver le vendeur lorsqu'il sera de retour et j'examinerai le livre. S'il est tel que me le dépeint le libraire, nous l'enverrons à cet excellent père. » Pasquier Bonhomme ne vendait d'abord que des livres manuscrits. Il ajouta à ce commerce celui des livres imprimés, et il songea à l'étendre en les multipliant lui-même par l'art de l'imprimerie. A cet effet, il monta un atelier dans sa maison.

Les caractères qu'il employa tout d'abord ont une physionomie bien tranchée. C'est une bâtarde gothique d'environ 12 points, imitant exactement l'écriture des manuscrits français de l'époque et dont voici le spécimen :

A B C D E F G J L M N O P Q R S T V

a b c d d e f g h i j k l m m n n o p q r r s s t u v x y z

ba be bo ct da do de de ho ll pa pe po re ro ri ſt ſt te to ti ve

vo pa ã ẽ ĩ õ p̃ q̃ ũ . -

Pasquier Bonhomme fit paraître le premier livre imprimé en français à Paris : *Les Croniques de France* dites aussi *Chroniques de Saint-Denis*.

[1] Roberti Gaguini *Juris canonici interpretis epistole; ejusdem quedam orationes; ejusdem de Conceptione Virginis defensio (et alia)*; Parisiis, Andreas Bocard, 22 novembris 1498; deux parties en un volume petit in-quarto gothique. *Epistola XXI*, fol. xiiij r°.

L'ouvrage forme trois volumes in-folio à deux colonnes, sans chiffres, réclames, ni signatures. Le premier se compose de 295, le deuxième de 331, et le troisième de 314 feuillets. Le dernier volume, seul, porte une date, celle du 16 janvier 1476 (1477 n. st.). Nous donnons ci-dessous et ci-après les deux tirages différents de la dernière page de ce volume :

oroisõs propres et adonc fut baille le
dit ciel aux dessusditz · viii · religie-
ulx lesquelz le porterent iusques a
leglise saint denis sur ledit corps
Item apẽs lenterrement dudit co
rps eut grosse altercation ẽtre ledit
grãt escuier et les aultres escuiers
descuirie dudit roy et les religieulx
dudit saint denys pour le poille qui
estoit soubz la dessusdcẽ figure pour
ce que yceulx escuiers disoient ledit
poille leur appartenir et lesditz reli-
gieulx au contraire et tellement que
ledit poille fut mis en la maĩ de mõ
seigneur de dunois et de mõseigneur
le chãcellier de france et finablemẽt
fut appoincte que ledit poille qui e-
stoit de drap dor bñ riche demourroit
a ycelle eglise
Item et au millieu de la dessusdi
cte grant messe y eut vne p̃dication
q̃ fist maistre thomas de courcelles
docteur ẽ theologie a laquelle auoit
grant peuple priãt pour ledit deffũct
et les vngz plorans lequel roy fut
ĩtitule le roy charles viie · de ce nom
tresvictorieulx
Item et apres lenterrement dice-
lui roy fut crie dieu ait lame du roy
charles tresvictorieulx comme dess9
est dit · puys apẽs Viue le roy loys
et adõc les huissiers et aultres ser-
gens gecterent leurs verges sur la
fosse diceluy
Item apẽs toutes ses choses fai-
ctes alla vng chascun disner en la
grant salle de labbe dicelle eglise ou
fut court planiere et ouuerte a tous
venãs et de ceste heure le disner fait
et graces dictes monseigneur de du-
noys dist a haulte voix que luy et
tous les aultres seruiteurs auoiẽt
perdu leur maistre et pourtant que
vng chascun pensast de soy pouruoir
A quoy furent plusieurs moult do-
lens et par especial commencerent
les pages fort a plourer

Cy finist le tiers volume des cro-
niq̃s de frãce cõtenant charles · ve ·
vie · viie · bñ ordonne par tables et
par chappitres Et pareillement les
deux volumes p̃cedens fait a paris
en lostel de pasquier bon hõme lũg
des quatre principaulx libraires de
luniuersite de paris ou pend pour en
seigne limage saint xp̃ofle le · xvie ·
iour de ianuier Lan de grace mil ·
· CCCC · lxxvi ·

A la fin du dernier, on trouve une suscription dans laquelle il est dit que ce *tiers volume des Croniques de France*, ainsi que les deux tomes précédents,

a été *fait à Paris,* rue Neuve-Notre-Dame, *devant la grant église* [1], dans la maison (*en l'ostel*) de Pasquier Bonhomme, *où pend pour enseigne l'Image Saint-Christophe :*

fut refuse par le grãt escuier en di
sãt que ce nestoit pas la coustume
de porter ledit ciel sur icelluy corps
parmy les chãps mais seullemẽt
parmy les villes Et quant ledit
corps fut arriue a la porte de ladi-
cte ville fut la faicte station et la
furent dictes certaines oroisõs pro
pres et adonc fut baille ledit ciel
aux dessusditz .viii. religieulx les
quelz le porterent iusques a legli-
se saĩt denys sur ledit corps
Item apres lenterremẽt dudit
corps eut grosse altercation entre
ledit grant escuier et les aultres
escuiers descuirie dudit roy et les
religieulx dudit saint denys pour
le poille qui estoit soubz la dessusdi
cte figure pource que yceulx escuy-
ers disoient ledit poille leur appar
tenir et lesditz religieulx au con=
traire et tellement que ledit poille
fut mis en la maĩ de mõseigneur
de dunoys et de mõseigneur le chã
cellier de france et finablement fut
appoincte que ledit poille qui estoit
de drap dor bien riche demourroit
a ycelle eglise
Item et au millieu de la dessusdi
cte grant messe y eut vne predica
tion q̃ fist maistre thomas de cour
celles docteur en theologie a laq̃lle
auoit grant peuple priant pour le
dit deffunct et les vngz plorans le-
quel roy fut ĩtitule le roy charles
viie. de ce nom tres victorieulx
Item et apres lenterrement di-
celuy roy fut crie dieu ayt lame
du roy charles tres victorieulx cõe
dessus est dit Puis apres Viue le
roy lois et adõc les huissiers et au
tres sergens getterent leurs ver-
ges sur la fosse dicelluy
Item apres toutes ses choses
faictes alla vng chascũ disner en
la grant salle de labbe dicelle egli
se ou fut court planiere et ouuerte
a tous venãs et de ceste heure le dis-
ner fait et graces dictes mõseign-
eur de dunoys dist a haulte voix
que luy et tous les aultres serui-
teurs auoient perdu leur maistre
et pour tant que vng chascun pen
sast de soy pouruoir A quoy furent
plusieurs moult dolens et par espe
cial commencerẽt les pages fort a
plourer

Cy fine le tiers et dernier volume
des croniq̃s de frãce contenãt char-
les ve. vie. et viie. viẽ ordonnees p
tables et par chappitres Et pareille
mẽt es deux volumes precedens
sont cõtenus les faitz et gestes de
tous les roys qui oncques furent
en frãce tant payẽs cõe crestiẽs di
gnes de grant recõmãdatiõ selon
loriginal des croniqueurs de saĩt de
nys qui dãciẽnete õt eu la charge
de ce faire faictes a paris en la rue
neufue de nostre dãe deuãt la grãt
eglise en lostel de pasquier bonhom
me lung des quatre prĩcipaulx li-
braires de luniuersite de paris ou
pend pour enseigne lymage saint
xpristofle
Fait le .xvie. iour de ianuier lan
mil .CCCC. lxxvi.

Les derniers feuillets ont été réimprimés et ne sont pas semblables dans tous les exemplaires. On trouve ci-dessus les fac-similés de la dernière page

[1] C'est-à-dire *avant* d'arriver à Notre-Dame et non *en face*. La maison de *l'Image Saint-Christophe* était à l'entrée de la rue, à droite en venant du Palais, au coin de la rue du Sablon ou du Marché-Palu, mitoyenne de *l'Écu de France,* presque en face de *la Rose Rouge*. (Voir RENOUARD, *Imprimeurs parisiens;* Paris, A. Claudin, 1898; p. 399, nº 13 du plan schématique et note de la même page.)

avec les variantes qui caractérisent ces deux tirages. Toutefois nous ne saurions dire lequel des deux a précédé l'autre.

Ces différences ne sont pas les seules. D'après le *Manuel du Libraire,* de Brunet, le premier volume ne commencerait pas tout à fait de la même manière dans un certain nombre d'exemplaires.

Prologue des Croniques de france

CIL qui ceste euure cõmence A
tous ceulx qui ceste hystoire li
ront salut en nostre seigneur
Pour ce que plusieurs grans se doubtoi
ẽt de la genealogie des roys de france
de quel original et de quel lігniee ilz
sont descendus emprist ceste euure A
faire par le cõmandement de cel hõme
que il ne peut ne veut reffuser Mais
pour ceque sa letture et sa simplesse
de sõ engin ne souffist mie a traittier
euure de si haulte ystoire. Il prie au
commencement a tous ceulx qui ce li
ure liront que ce que ilz trouueront a
blasmer quilz le seuffrent pacienment
sans villaine reprehencion. Car si com
me il a dit deuant le deffault de la let
ture et de loquence qui en lui sont et
la simplesse de son engin le doiuent ex
cuser par raison Si sachent tous que
il traittera au plus briefmẽt quil pour
ra Car longue parole et confuse plaist
petit a ceulx qui lescoutent Mais la
briefue parole dicte appertement plaist
moult a entendeurs Si sera ceste hi
stoire descripte selon la lettre et lordõ
nance des croniques de labbaye de mõ
seigneur saint denis en france ou les hi
stoires et les fais de tous les roys sõt
escrips Car la doit len prendre et piu
sier loriginal de listoire Et sil peut
trouuer es croniques daultres eglises
chose qui a la besongne vaille il y pour
ra bien adiouster selon la pure verite
de la lettre sans riens oster se ce nest
qui face confusion Et sans riens adi
ouster dautre matiere Se ce ne sont
daucunes icidẽces Et pour ce que on ne
le tiengne a mensonger de ce quil dira.
Il prie a tous ceulx qui ceste histoire
liront quilz regardent es croniques
de saint denis la pourrõt esprouuer se il
dit voir ou mensonge Si peut chascun
sauoir que ceste euure est prouffitable a
faire pour faire recõgnoistre aux vail
lans gens de la geste des roys Et pour
monstrer a tous dõt vient la haultesse
du monde Car cest exemple de bonne
vie mener et mesmement aux roys et
aux princes qui ont terres a gouuer
ner Car vng vaillant maistre dit que
ceste histoire ẽ mirouer de vie Si pour
ra chascun trouuer bien et mal bel et
let sens et folie son preu de tout par
les exemples des histoires et de toutes
les choses quon lira en cest liure se elles
ne prouffitent toutes Toutesuoies la
plus grant partie y peut aider bien sa
chent tous que il na riens du sien adi
ouste. mais est tout des ãciens aucteurs
qui traitterent et compilerent les hi
stoires selonc les fais des roys et de
par eulx dist il ce quil parle Et sa voix
et leur langue mesmement pour ce prie
a tous ceulx qui cest liure liront qui
ne le tiengnent mie a presumpcion de
ce quil a ceste euure emprise pour ce se
il est de petit affaire Et pour ce que
trois generacions ont este des roys
de france puis quilz cõmencerent a es
tre sera toute ceste histoire deuisee en
trois liures principaulx Ou premier
parlera de la geneologie meronnee Ou
second de la generacõn pepin Ou tiers
de la generacion hue le grant dit cap
pel Si sera chascun liure diuise en di
uers liures selõ les vies et les fais des
diuers roys et serõt ordõnes par chap

Ce volume présente, en outre, une particularité importante qu'aucun bibliographe n'a encore signalée. Il est imprimé avec un caractère plus petit que celui des deux autres, quoique de même forme; toutefois l'*f* et l'*s* long du gros caractère s'y trouvent mêlés, et, bien que d'un œil un peu plus gros que les autres, ces deux lettres semblent indiquer que les deux caractères ont été fondus sur le même corps. Nous donnons ci-dessous l'alphabet du plus petit caractère. Comme dans le plus gros, il y manque les lettres capitales H, K, X, Y et Z, qui n'ont pas été employées dans le texte :

A B C D E F G I L M N O P Q R S T V

a b b c d d e f g h h i k l m m n n o p q r z ſ s t u v p y z z

ct ll ſt ā ē ī ō p̄ p q̄ ū . -

Les *Croniques de France* ont un aspect typographique tout particulier. En tête, on lit un prologue dont la première page est disposée à deux colonnes. Le texte ne commence qu'après, aux deux tiers d'une page. Un blanc a été réservé pour une miniature ou *hystoire* à exécuter au gré des acheteurs.

Cette façon d'illustrer à la main un livre imprimé, avant l'introduction de la gravure sur bois à Paris, marque une époque de transition. L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal est décoré, au commencement, d'une miniature aux armoiries de son premier possesseur, Jean de Malestroit, seigneur de Derval et de Combourg en Bretagne, marié à Hélène de Laval, de l'illustre famille des Montmorency. L'écu des Malestroit — aux hermines de Bretagne avec la devise *Sans plus,* soutenu à droite et à gauche par un homme et une femme sauvages, qui représentent le mari et la femme tenant chacun la bannière de leurs armes respectives — est placé au milieu d'un mamelon verdoyant complanté de petits arbres. Dans le fond, sur une hauteur et en perspective, on voit un château féodal avec ses tours, bâti sur un rocher et dominant la vallée. Le fond, derrière le manoir des Malestroit, est éclairé par une vive lumière. Les armes de la famille sont répétées dans une initiale de début, peinte sur vélin très fin et collée hors d'équerre sur le papier.

Les armoiries accolées de Malestroit et de Montmorency-Laval en complètent la décoration. Nous reproduisons ci-contre cette page de notre vieille chronique nationale, le premier livre qui ait été imprimé en français à Paris.

CHRONIQUES DE FRANCE

PREMIER LIVRE FRANÇAIS IMPRIMÉ À PARIS

Page enluminée aux armes de Malestroit.

Exemplaire de Jean de Malestroit et d'Hélène de Laval.

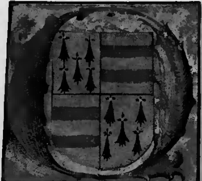
(Bibliothèque de l'Arsenal.)



Les pages intermédiaires sont blanches



Le premier chappitre parle cõ
ment les francois descendirẽt
des troyens.



uatre cens et qua
tre ans auant que
Romme fust fõdee
regna priant en
troye la grant. il
enuoia paris laisne
de ses filz en grece
pour rauoir la royne helaine la femme
au roy Menelaus pour soy venger du
ne honte que les grecz lui auoiẽt faitte.
les greiois qui moult furent courouciez
de ceste chose sesmeurent et vindrent
assieger troye. a ce siege qui .x. ans du
ra furent occiz tous les filz au roy pri
ant. mais que vng appelle elenus il et
la royne ecuba sa femme. la cite fut ar
se et destruicte le peuple et les barons
occis. mais aucuns eschapperent de ceste
pestilence et plusieurs des princes sespã
dirent en plusieurs et diuerses parteis
du mõde pour querre nouuelles habita
cions cõme elenus eneas anthenoret





Les pages intermédiaires sont blanches

Les Chroniques de Saint-Denis sont l'unique livre qui soit signé de Pasquier Bonhomme. Le premier volume se termine sur une seule colonne, et ne porte pas de date ni de nom d'imprimeur, ainsi que le deuxième.

Ilz sen allerent tous a paris. aux piez du
roy a pleurs et a larmes se getterent et
se complaignirent des tors et des griefs
que le conte leur faisoit. Et le roy pour la
pitie quil en eut contraignit le conte par
force a tenir ferme paix et seure a leglise
de Vezelay. Pour telz biens et euures
de misericorde que le roy fist ꝑ plasieurs
fois a celle eglise et aux aultres dont il
souffrit et endura mainte guerre. lui don
na dieu digne guerdon de tant de bonnes
euures cõme il avoit faictes en ce monde
Cestuy beau filz quil engendra par la
voulente de dieu donne .philippe dieu don
ne fut appelle. Car par les merites du pe
re le donna dieu au royaulme de france.
Et fut ce philippe qui tant fut saige et
vigoreux quil se deffendit de ses enne-
mis et conquist normendie aniou et poic
tou et auvergne sur le roy henry et ri-
chart et les chassa en angleterre. De
cestui philippe parlera desormais lystoi
re. Et si nentrelaissera pas lystoire a par
ler du pere iusques a ce point quil trespas
sa de ce siecle Car puis que lenfant phi-
lippe fut ne regna il longuement iusques
atant quil fut couronne en la cite de ra
ins Mais a son couronnemẽt ne fut pas
le pere car il estoit ia malade et feru de
la paralisie sicomme lystoire dira cy ap̄s
plus plainement.

Cy finissent les fais et gestes
du roy loys filz de loys le gros
Et pour le premier volume des cro
nicques de france.

Ces mentions ne se trouvent qu'au troisième volume, à la fin duquel il est rappelé que les deux tomes précédents sont sortis du même atelier.

L'impression du dernier volume, terminée le 16 janvier 1477 (n. st.), indique que celle des Chroniques fut commencée dès l'année précédente, peut-être même dès 1475. L'atelier de Pasquier Bonhomme fonctionnait déjà à cette date.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous connaissons un recueil[1] de dix traités des jurisconsultes Balde et Bartholde, composé avec les caractères des deuxième et troisième volumes des Chroniques. Trois de ces traités portent à la fin la mention qu'ils ont été imprimés à Paris en 1475.

Un quatrième, le *Tractatus de Nobilitate,* dont nous donnons ci-dessous le fac-similé de deux pages, est daté du 28 septembre de la même année :

Incipit tractatus permu-
tacionum

Et si florentissimorum studencium
preclara solercia digne exultation
is suscipere vellet affectus .ipresēti
arū patefieret. quod ab onere petito me pri
tus daret solutū· Cū circa permutaciōis be
neficiorū tractatum viri per celebres clare
qz memorie et vt stelle firmamenti radiē-
tes fredericus de sēis .Alexander de lantelia
colle. et nouissime do. Egidiūs huius al-
alme polis .auiniōn .Episcopus tā copiose
scripserunt q vix vltra eorum scripta
aliquid indeterminatum inueniri possit.
Affctionie tamen postulantium satisfacere
re zelo prenimio desiderēs . manū ad cala-
mū licet inmeritus deducere presumpsi· Et
manipulum variis .floribus redimitum
ex alieno tamen virgulto productum in
medium afferre valeam cuius pulchritu
dinem adornatum et emandationem cui-
libet feiēti submitto. Expa spiritus sācti
inuocata gratia hunc tractatum in xii. par
tes diuido· Primo tractabitur quid sit
permutacio· Secundo per quas personas

huius tractatus· Et ideo si iste persone sim
plices ad hoc non aduertentes et totum per
episcopum posse fieri credentes sine fraude
sed per solam simplicitatem obmiserunt ī
stre apud episcopum aut vocacōnem per ip
sum fieri tunc simplicitati parcendum vi
detur vt de rescrip. super litteris .de trans·
lacō. epī. inter corporalia. de re· permu. cum
vniuersorum ad hoc. l. i. §. vlti. ff. de ven ī
spici. vbi nō obest quod per simplicitatem
obmissum est. Expa dicendorum instanti
tractatu meta imposita regem regum dep̄
cemur atqz sanctorum agmina. vt simpli-
citati nostre misereantur largiantur celi
gaudia. Amen.

Explicit tractatus permutacō-
num parisius impressus Anno
domini M°. cccc°. lxxv°.

Le même livre fut réimprimé deux ans après avec les mêmes caractères et sans nom d'imprimeur. Il porte toujours la mention de Paris comme lieu

[1] Ce recueil forme un volume petit in-quarto de 26 lignes par page, sans chiffres, réclames, ni signatures. Le caractère, quoique chargé d'encre et légèrement empâté, nous a paru tout neuf. Ce volume commence, suivant l'usage, par un feuillet blanc. Quelques exemplaires, comme celui de la Bibliothèque nationale (Réserve, F 995), sont précédés d'un feuillet qui ne paraît pas faire partie intégrante et absolue du livre, bien qu'imprimé avec les mêmes caractères. Ce feuillet contient la nomenclature des traités renfermés dans le volume; il est isolé et sali par la poussière, comme s'il avait été longtemps exposé à découvert, et il constituait, de la sorte, une véritable couverture imprimée enveloppant le volume. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, le feuillet en question a été découpé et collé à l'intérieur de sa couverture primitive.

d'impression, *Parisius impressus,* mais la date est 1477, et le *Tractatus Nobilitatis,* imprimé fautivement *Nobibilitatis,* fut achevé le 28 août.

Et tenent aliqui · patronū & necessitate non esse
vocandum ut recitat coll. in alle. c. cum olim
Licet contraria oppinio et cōmunior et verior sit
ut dictum est supra in quinta parte huius trac
tatus Et ideo si iste persone simplices ad hoc nō
advertentes et totum per episcopum posse fieri
credētes sine fraude sed per solam simplicitatē
obmiserunt instre apud episcopum aut vocatio
nem per ipsum fieri tunc simplicitati parcen=
dū videtur ut de rescrip. super litteris. de trans
laciō. episcopi īter corporalia. de re. permu. cum
universorum ad hoc l. i. § . ulti. ff. de ven. īspi-
ci. ubi non obest quod per simplicitatem obmis
sum est. Eya dicendorum instanti tractatu
meta imposita regem regum deprecemur atq;
sanctorum agmina ut simplicitati nostre mise
reantur largiantur celi gaudia. Amen.

Explicit tractatus permutationū
parisius impressus Anno domini M°
.cccc°. lxxvii°.

Explicit tractatus de questionibȝ
et tormentis secundum dominum
baldū. parisius impressus. Anno
domini. M°. CCCC°. lxxvii°.

Explicit perutilis et compendio=
sus tractatus nobibilitatis. pari
sius impressus. Anno domini. M°.
cccc°. lxxvii°. xxviii. augusti.

L'exercice de Pasquier Bonhomme comme imprimeur est donc constaté de 1475 à 1477, d'après ses caractères. Nous savons de source certaine qu'il vivait encore en 1483 [1] et qu'il cessa d'imprimer en 1484.

[1] Pasquier Bonhomme comparut personnellement devant le prévôt de Paris, Jacques d'Estouteville, le 13 mai 1483, et fut condamné à payer à l'Hôtel-Dieu la totalité d'une rente de quatre livres parisis qui grevait la maison dont il était propriétaire de deux tiers par indivis. L'emplacement de l'atelier de *Saint-Christophe* est exactement déterminé par ce document inédit : « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jaques d'Estouteville, seigneur de Beyne, baron du Noyer, de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du Roy nostre Sire et garde de la Prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que ce jourdhui, dacte de ces présentes, comparans en jugement devant nous au Chastellet de Paris, Laurens Le Blanc à présent procureur des maistres, frères et seurs de l'Ostel Dieu de Paris à cause de la prieuse d'icelui Hostel Dieu, demandeurs d'une part, et Pasquier Bonhomme, présent en personne d'autre part, contre lequel deffendeur ledit procureur desdits demandeurs faisoit demande de quatre livres parisis de rente annuelle et perpetuelle qu'ilz disoient avoir droit de prendre et recevoir par chacun an aux quatre termes à Paris accoustumez, en et sur une maison et ses appartenances, le lieu ainsi que se comporte assiz à Paris et faisant le coing de la rue Neufve Nostre Dame, tenant d'une part à Jehan Guymier et d'autre part à la rue du Sablon, aboutissant à ladite ruelle. Disoit oultre ledit procureur desdits demandeurs que ledit deffendeur estoit et est détenteur et propriétaire de deux tiers par indivis de ladicte maison. Et ainsi selon raison sur ce que dit est, et par les usaiges, stille et coustumes notoirement tenuz et gardez en la ville, prévosté et viconté de Paris qui estoient et sont telz et à tous notoires, c'est assavoir que tous détenteurs et

Parmi les impressions non signées pouvant être attribuées à Pasquier, nous donnons le fac-similé d'un Bréviaire de Bourges (*Breviarium Bituricense*), petit in-quarto en deux parties, dont le seul exemplaire connu appartient à la bibliothèque d'Auxerre :

ſupꝛa firmā petram.℞.Beati qui
habitant i domo tua dn̄e allā allā.v̀.
In ſecula ſeculoꝝ laudabunt te allā
Gloꝛia patri.Beati qui.v̀⁹. Domus
mea.Ad veſperas.ā.Domum tuam
p̄.Dixit dn̄s.p̄.Letatus ſum.p̄s.
Qui confidunt.p̄.In conuerten
do.p̄.Lauda ihꝛlm̄.cp̄m.Uidi ci
uitatem. ℞. Domus mea.y⁹. xp̄e
cūctoꝛum.v̀.Domus mea.ā. Pax
eterna ab eterno patre huic domui
pax perhennis verbū patris ſit pax
huic domui pacem pius conſolatoꝛ
huic pꝛeſtet domui.p̄s.Magnificat.
oꝛacio.Deus qui nobis p ſingu=
los.Ad ꝯpletoꝛiū vt.s.i vigilia feſti.

Explicit officiū dn̄icarū et fe=
riarū tocius āni ſcdm̄ vſū ecclie
bituricēſis.in pꝛeclara pariſioꝝ
vꝛbe feliciter impꝛeſſum.Anno
dn̄i milleſio.cccc° ſeptuageſimo
nono xxvi.Maii. Deo.gꝛās.

On mentionne, à la fin de la première partie, qu'il a été heureusement imprimé dans la célèbre ville de Paris, le 26 mai 1479.

propriétaires d'aucuns héritages, maisons ou auditz lieux situez et assiz en la ville, prévosté et viconté de Paris, estoient et sont tenuz de paier personnellement les cens, rentes et charges réelles que doivent et dont estoient chargez et redevables lesdits héritages ou auxdits lieux et les en acquicter envers celui ou ceulx à qui elles en avoient esté et estoient deues. Avoit esté et estoit tenu ledit deffendeur personnellement de paier et acquicter les cens, rentes et charges réelles que doivent et dont estoient chargez lesdits deux tiers par indiviz et mesmement de paier ausdits demandeurs lesdites quatre livres parisis. En concluant tout pertinent par iceulx demandeurs en action personnelle pour cause de ladite rente et requérant condempnation de despens. — Considéré que ledit deffendeur comparant en sa personne comme dit est après plusieurs délaiz, et qu'il ot confessé estre détenteur et propriétaire de ladite maison et lieux dessus déclairez, icelle estre chargée de ladite rente et debvoir lesdits arréraiges, n'a sçeu dire cause valable pour empescher ausdits demandeurs l'adjudication de leurdite demande et conclusions. — Nous, ledict deffendeur, avons condampné et condampnons personnellement envers lesdicts demandeurs à leur rendre et paier doresnavant par chascun an audicts quatre termes à Paris accoustumez lesdites quatre livres parisis de rente, tant et si longuement que ledit deffendeur sera détenteur et propriétaire de ladite maison et lieux dessus déclairez ou d'aucune partie et porcion d'iceulx lieux. Et condempnons ledit deffendeur ès despens de ceste présente cause et poursuicte, sur iceulx notre tauxacion réservée. — En tesmoing de ce, Nous avons fait mectre à ces présentes le scel de ladite prévosté de Paris. Et fut fait le mardi, treizième jour de may Mil cccc quatre vings et trois. » — (Archives hospitalières; *Hôtel-Dieu;* layette 19, liasse 143.)

L'année suivante, la veille de l'Annonciation avant Pâques 1479 (v. st.) correspondant au 24 mars 1480 (n. st.), on vit sortir des mêmes presses un nouveau volume, le Bréviaire à l'usage de l'Église de Paris (*Breviarium Parisiensi ecclesie accommodum*).

C'est le premier livre imprimé de liturgie parisienne. La publication en était vivement désirée par le clergé, comme il est dit à la fin de ce fac-similé :

bñdicat nos pať ⁊ filꝰ ¶ Ui-
cula pctoꝝ nroꝝ doꝰ absol-
uat ¶ Ad societatē ciuiū sup
noꝝ ꝑducat nos rex āglōꝝ.
Si legať euāgeliū. diciť ¶ Euā
gelica lctō sit nobis salꝰ ⁊ ꝓ
tectio ¶ Splēdoꝛ lucis eťne
illuiet nos s͞n fine. ix. bñdictio
Ad societatē. vt. s ¶ In die na
talis dñi. viii. bñđ. ¶ Per euā-
gelica dctā deleāť nrā delic
ta ¶ ix. Ad societatē. Nota ꝙ
ꝑ ebđ. pꝛiuatis diebꝫ dicūť bñđ
ad diē ꝑtinētes. scꝫ. feria. ii. ⁊. v.
iii. pꝛime. fe. iii. ⁊ vi. tres secūde
feria v͛o. iiii. ⁊ sabbō pꝛima. erit.
In vnitate. scdā erit. Deꝰ misē
atur nostri ⁊ det nobis pacē
ťcia erit ¶ Ad gaudia ꝑadisi
perducat nos mīa domi no
stri ihū xpi ¶ Et hoc debet itelli
gi nisi legať euuangeliū. qꝛ tunc
quacūqꝫ die euenerit pꝛima bñ-
dictio erit Euāgelica lctō. scdā
Splēdoꝛ. ťcia Ad gaudia ꝑa
disi. Excepto etiā tpē natiuitatis
dñi. pasche. ⁊ pēthe. Dequo ifra
dicetur ¶ Excepto etiam ꝙ infra
oct. sti sacmti ⁊ dioisū. feria. iiii. ⁊
sabbō. i. bñđ. erit. In vnita. ii.
Uiclā pctoꝝ. iii. Ad societa.
A festo nqti. dñi vsqꝫ ad purifi.
ii. bñđ. sēp erit. Btē marie v͛gis
filꝰ sit nobis adiutoꝛ ⁊ ꝓpiciꝰ
A pascha vsqꝫ ad pēthe. ii. bñđ.
erit Qui ꝯfregit poꝛtas iferni
apiat nobis ianuā ꝑadisi Et
hoc nisi fiat de festo ānūciatōis.
btē marie. qꝛ tūc dicēť. iii. pꝛime
bñđ. de btā maria. ¶ In penthe
coste et per oct. inuenies die suo.
Nota ꝙ i tpē paschali i festis. ix
lec. dupl. ⁊ seiđ. nisi legať euāge-
liū. i. bñđ. sēp erit. Bñdictionē
ꝑpe. ii. Qui ꝯfregit. iii. Spūs
sti grā. Diebꝫ v͛o. iii. lec. siplicīū
dicēť bñđ. ad diē ꝑtiñ. Ita tñ ꝙ
ii. erit. Qui cōfre. ¶ Bñdictōes
de btā maria q̄re i assūptioē eiꝰ.
et in pꝛiuatis hoꝛis eius.

Ad laudē dei omipotētis
eiusqꝫ intemerate geni-
ťcis ⁊ v͛ginis tociusqꝫ curie
celestis. actū atqꝫ ꝑfectū exti
tit p̄sēs oꝛdiariū seu bꝛeuia-
riū. ꝑisiensi ecc̄e accōmodū.
in ip̄a p̄clara parisioꝝ vrbe
adiūctis diligēter ip̄ius ecc̄e
ꝯstitucōibꝫ seu oꝛdiationibꝫ
q̄bus facillie q̄ hoꝛis sigulis
deo psallere debeas poteris
agnoscē. Qđ q̄đ opꝰ p̄clarū
ꝙ plurioꝝ hoꝛtatu ecc̄sticoꝝ
viroꝝ id ipigre atqꝫ sollicite
deposcentiū iceptū. tādē deo
duce extitit rite ac feliciter
cōsummatum Anno dñi m°
cccc° lxxix° i vigilia ānūciatio
nis dñice ante pascha.
¶ Deo grās.

Entre les années 1477 et 1483, les presses de Pasquier Bonhomme n'ont pas dû rester inactives. Il ne s'est pas servi exclusivement de ses deux caractères de bâtarde, mais il a encore employé d'autres caractères gothiques, que nous avons retrouvés dans des impressions portant la signature de Jean Bonhomme après 1484.

Il est donc logique de supposer que des volumes antérieurs à cette année-là, imprimés avec des types gothiques différents de sa bâtarde, dont nous donnerons plus loin les alphabets, lorsque nous nous occuperons des différentes productions de Jean Bonhomme, doivent être portés à l'actif de Pasquier Bonhomme, le fondateur de l'atelier.

Nous connaissons encore plusieurs opuscules latins de théologie, imprimés vers la même époque et dans le courant des années suivantes avec les mêmes caractères. Nous croyons pouvoir attribuer aux presses de Pasquier Bonhomme ces impressions de format petit in-quarto et sans nom d'imprimeur, mais on n'est pas bien sûr qu'elles soient toutes de lui, car nous avons vu une partie des mêmes caractères entre les mains d'un imprimeur parisien du nom de Guillaume Lefèvre, en 1480. Peut-être aussi ce dernier travaillait-il pour Pasquier Bonhomme, qui ne nous semble guère être un homme du métier opérant lui-même, mais plutôt un éditeur ayant fait les frais d'un matériel d'imprimerie et faisant exécuter des travaux dans sa maison par des ouvriers typographes à sa solde. C'est ce qui paraît résulter de la mention finale des *Croniques de France,* qui furent *faictes à Paris dans l'ostel de Pasquier Bonhomme,* lequel est qualifié de libraire et non d'imprimeur. Nous retrouvons, du reste, les caractères des Chroniques quelques mois après chez un voisin qui, lui, se qualifie, dans des termes non équivoques, d'imprimeur praticien. Nous croyons néanmoins que le matériel était la propriété de Pasquier Bonhomme, car ces mêmes caractères reparaissent dans des publications subséquentes, au nom de son fils.

Passons maintenant à Jean Bonhomme, qui succéda à son père. Son premier livre, imprimé avec les caractères des *Croniques de France,* est intitulé : *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant mise par parsonnages* (sic), *par maistre Jacques Milet.* L'achevé d'imprimer est daté du 12 mai 1484 :

Cy finist listoire de la destructiõ
de troye la grant mise par par
sonnages par maistre iacques
milet et imprimee a paris par
iehan bonhõme libraire de lu
niuersite de paris le·xii·de may
mil quatre cens quatre vingtz
et quatre·

Ce petit in-folio à deux colonnes est des plus remarquables au point de vue de l'illustration. C'est un des premiers livres avec figures sur bois qui aient été faits à Paris, et l'imprimeur s'est adressé à un véritable artiste, qui a su donner un cachet tout particulier de vie et de mouvement à ses personnages dans les scènes qu'il a voulu représenter. On pourra en juger par les reproductions qui suivent.

L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)





N paſſant parmy
Vne lande
Plaine de roſes et
de fleurs
De romarin et de
lauende
Daubeſins de toutes couleurs
Pour entreoblier mes douleurs
Ainſi que cueur qui ſe ſoulcie
Tranſi en lermes et en pleurs
Par force de melancolye
Trouuay vng lieu moult delictable
Moult ſouef fleurãt moult ſauorãt
A lombre dung arbre notable
Qui eſtoit bel et bien fleurant
Vng ru auoit deſſoubz courant
Tout enuironne de fleurectes
Dung ſon gracieulx murmurãt
Et plus cler que les ſept planetes
La veis vne bergeronnete
Chanter melodieuſement
Et diſoit vne chanſonnete
Dictee moult ſoutifuement
Je prins tel reiouiſſement
A oyr ſa doulce armonie
Que ioubliay totallement
La douleur de ma maladie
Je ne prins point a elle garde
Na ſon abit ne a ſa facon
Ne auſſi aux brebis quelle garde
Mais entendis a la chancon
Et iaſoit ce que le doulx ſon
Me contraingniſt a ſõmeiller
Pour apprandre aulcune lecon
Meſſorcay de moy reueiller
Si entendy quelle parloit
De larbre que deuant nõmoie
Et que en chantant elle diſoit
Gentil arbre dieu te doint ioie
Tige plaiſant en qui verdoie

a i

Prologue.

L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

Adont cheuauchent en appꝛouchant les vngs et les aultres et quāt ilz ſeront pꝛes paris dira



Paris

Je voy mon pere cy venir
Si le vueil aler honnoꝛer

Adont paris ſe deſcent de ſon cheual et va a ſon pere puis dit pꝛiam

Pꝛiam

Cher filz bien puiſſez reuenir
Alez a cheual remonter
Car il nous fault tout dꝛoit aler
A la ville pꝛemierement
Et la pourrez vous raconter
Tout voſtre eſtat entierement

Adont paris ſe remonte a cheual et quant helene apꝛouchera de pꝛiam elle fera ſemblāt de deſcendꝛe a terre puis pꝛiam ſe tire pꝛes delle et luy dit

Demourez dame demourez
Que vous ſoyes la bien venue
Car pour vous seront honnoꝛez
Mes deux enffans a leur venue
Touſiours auez eſte tenue
La plus belle quon peuſt trouuer
Mais puis que vous ay cy veue
Voſtre beaulte pourray pꝛouuer

Helene

Sire vueillez moy pardonner
Certes il nappartient mye
Que me veniſſiez honnoꝛer
A ſi treſbelle compaignie
Moy qui ſuis toute eſbaye
Et auſſi voſtre pꝛiſonniere
Mais iay veu voſtre courtoiſie
Eſpꝛouuer en ceſte maniere
Dieu vous ſault vous et voſtre terre·
En laquelle ſuis arriuee
Mais ceſt par foꝛtune de guerre
Et contre toute ma penſee

Rencontre d'Hélène et du roi Priam.

L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

Lors panthasillee acompaignee de ses damoiselles vient vers priam et se agenoille et luy dit



Roy de haulte noblesse
Prince de gentillesse
Riche craint et doubte
Je viens en grant liesse
Devant vostre richesse
En toute humilite
Et pour dire verite
Jay tousiours affecte
A vous faire seruice
Or ma este compte
Que avez aduersite
Pour vng cas mal propice
Si me suis mise en voye
De venir droit a troye
Et de vous secourir
Car fort ie desiroye
Leure que ie pourroye
De mon pouoir vous seruir
Si me viens cy offrir

Pour vouloir obeyr
A vostre seigneurie
Pour les grecz assaillir
Suis preste sans faillir
Et toute ma mesgnee

Priam

Royne panthasillee
Bien soyes arrivee
Et vostre compaignie
Qui vous a aduisee
Damener vostre armee
En ces marches dasie
Royne gente et iolye
Je ne cuydoye mye
Que eussiez eu la nouvelle
Comment ma seigneurie
A este apouurie
Par fortune rebelle
Certes iay masse mieulx

La reine Panthasillée venant au secours de Priam.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

Lors le bruit recommence et sera polidas deliure et durant la noise panthasilee sera enuironnee des mirmidonnes laquelle voyant pirrus dira et chascun demourra en fiction

Pirrus

Or es tu morte maintenant
Nul ne ten pourroit garentir
Maintenant me va souuenant
Comment tu mas voulu ferir
Mais ie vueil droye ton corps partir
En tant de pieces et de morceaulx
Quon ne pourroit enseuelir
Ains seras viande aux oiseaulx

Lors pirrus la frappe et la tue et puis recommance le bruit et se doiuent les troyans fuyr dedans troye et les grecz sonneront a la retraitte et sen yront en leurs tentes et quant tout sera apaise priam parlera en disant



Priam

Je voy bien en conclusion
Quil en est fait il plaist aux dieux
Je leur suis en illusion
Pource que ie suis ia si vieulx
Je voy par fort iniurieulx
Que ceste cite tres notable
Qui est renommee en tous lieux
Est en ruine pardurable
Or a elle eu commencement
De mon temps car ie lay fondee
Or en verray ie le finement
Ains que ma vie soit finee
Voicy bien dure destinee
Riens ne vault ayde ne secours
Les dieux si ont guerre iuree
Contre moy en fin de mes iours
Qui est celuy qui tant pourroit
En soy auoir ferme constance
Quant ainsi soubzmis se verroit

Mort de Panthasillée.

L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

Adont ſe renouuellera le bruit de la bataille et vient aiax a grant puiſſance de gens le quel contraint les troyans de reculer puis dit paris

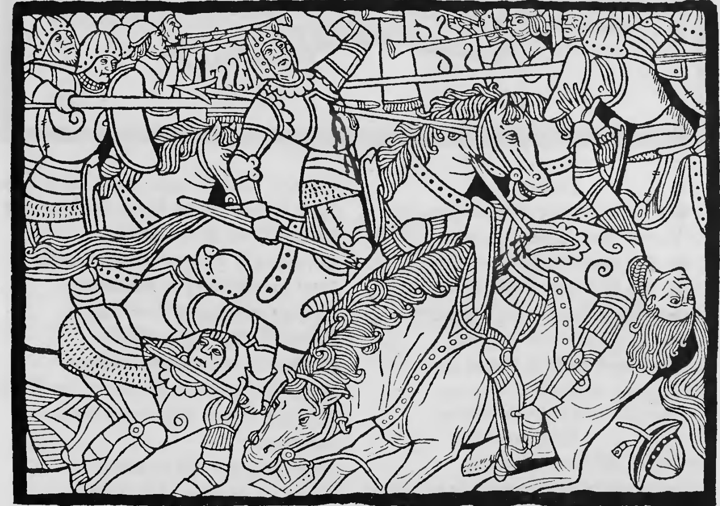
Or voy ie mes gens deffiner
Par aiax qui fort les tourmente
Mais ie men vueil acheminer
Encontre luy la droicte ſante
Pour luy tirer de bonne entente
Vne ſaiette au droit du cueur
Ainſi que ie feiz en la plante
Dachilles par grant deſhonneur

Lors getera la ſagette contre aiax et le naurera et ſe commencera la bataille plus fort puis luy dit aiax

Aiax

Paris paris tu mas naure
De ta ſaiette durement
Et tellement que ie nauray
Jamais de mort recouurement
Mais auant que finablement
En enfer me faille deſcendre
Tu pras tout premierement
Car nul ne ten ſauroit deffendre
En deſpit de la faulce helene
Pour laquelle me fault mourir
Je te feray de mort villeine
Finer ſans aulcun ſecourir
Car il eſt temps de departir
Ton corps de ſamour deſlopalle
Par qui au iourduy fault tenir
Maintes dames vefues en ſalle

Lors frappera paris et le tuera puis dit



Puis que ſuis venge de celuy
Qui ma baille le coup mortel
Je ſcay de vray que mort ie ſuy
Sans oppoſicion ne appel
Si requier au dieu immortel
Quil ayt pitie de mes enffans
Et du premier qui eſt ſi bel
Qui na pas encores dix ans

Mort d'Ajax et de Pâris.

L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

PAR

MAISTRE JACQUES MILET

(1484)

pour faire son cōmandement
Lors la meynent vers priam et quant elle
sera arriuee et quelle verra hector mort elle
se pasmera longuement puis dit priam

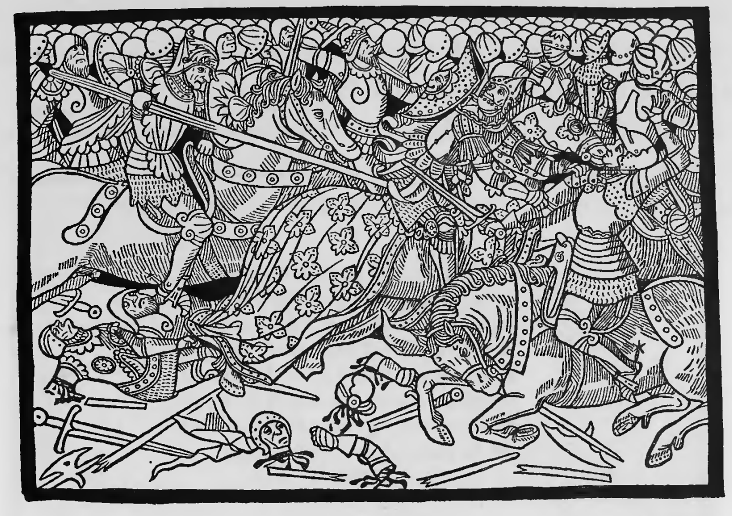


Priam
Leuez vous ma tresdoulce amye
Et venez voir vostre mary
Lequel si a perdu la vie
Dont iay le cueur triste et marry
Leuez vous baisez vostre amy
Jamais plus ne le baiserez
Leuez vous belle ie vous pry
Aprouchez vous si le verrez
Lors se lieue et lembrasse en disant
Andromache
Helas or est bien aduenu
Le mal quen mon cueur ie pensoye
Helas or ay ie tout perdu
Mon amy mon cueur et ma ioye
Or suis ie maintenant en voye
De desespoir se dieu ne mayde
Quant il fault que mon amy voie
Mort deuant moy sans nul remede
Helas fleur de cheualerie
Honneur de guerre et de prouesse
Non pareil chief de baronnye
Et accroissement de noblesse
Renon de toute gentillesse
De tout le monde lexcellence
Pour vrē amour le cueur me blesse
Quant vous voy mort en ma
presence.
Lasse pouure vefue chetifue
Or es tu bien malfortunee
Plus suis dolente et pensifue
Que fēme qui fut oncques nee
Ha fortune desordonnee
Jappelle de ta faulcete

Lamentations d'Andromaque.

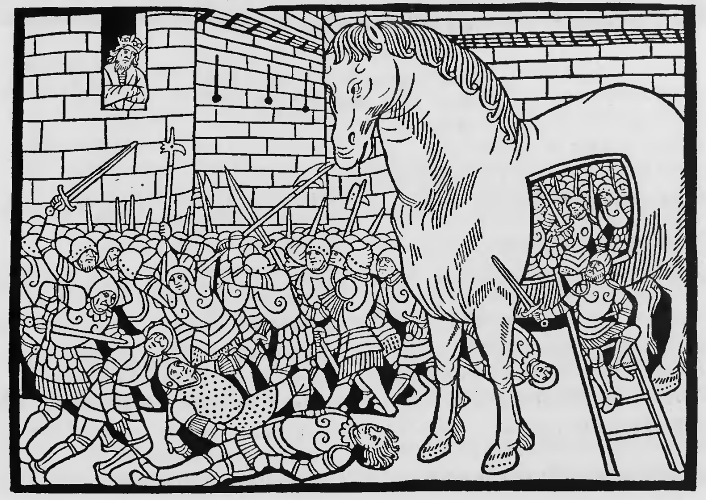
L'ISTOIRE DE LA DESTRUCTION DE TROYE LA GRANT

Alors achilles vient par derriere hector et le tresperce dune lance et lors hector chiet mort et lors crieront les troyans et iousteront encores iusques ad ce que les grecz les metteront en fuite et puis erupius et adrastus en pleurant prendront le corps de hector et le porteront a troye puis agamenon dira ce qui sensuit



Mort d'Hector.

Adont les grecz alumeront grant feu de fagotz de geneure et feront semblant de bruller toutes les tentes de troye et ny doit rien demourer entier que ylion et le temple et leschaffault danthenor et enee et en ce faisant crieront a lassault et priam oyant ces grans clameurs se esueillera et dira



Le Cheval de Troye.

L'édition de 1484 du mystère dramatique de Jean Milet est un livre des plus précieux.

Le seul exemplaire existant de *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant* se trouve à la Bibliothèque royale de Dresde. Le directeur de cet établissement a bien voulu nous communiquer gracieusement ce volume. Nous ne saurions trop le remercier d'avoir daigné mettre à notre disposition un monument aussi important de l'art typographique français.

Le 15 octobre 1486, Jean Bonhomme publiait la traduction française du *Livre des ruraulx prouffitz du labour des champs,* de Pierre de Crescens, dont nous reproduisons l'achevé d'imprimer dans le fac-similé suivant :

cõclusion nous prierõs dieu le sou-
uerain seigneur q̃ par sa grace no⁹
soyons a sa glus et a ses retz pris
et mis en la nef saĩt pierre par gra
ce. Et apres portez a son treshault
throsne en paradis alaide de sa tres
doulce mere la royne tresglorieuse
Et de monseigneur saint denis.
AMEN.

Cy fine ce present liure inti-
tule des prouffitz chãpestres
et ruraulx Compile par mai
stre Pierre des crescens bour
geois de boulongne la grasse
Et ĩprime a paris par Jehan
bon hõme libraire de luniuer
site de paris le .xv. iour docto
bre. Lan mil .CCCC. iiii^xx
et six.

C'était un ouvrage destiné aux gens de la campagne, pour lesquels il fallait parler aux yeux par l'image.

L'éditeur sut comprendre que le volume s'adressait surtout aux masses; en conséquence, il publia un livre illustré dont les dessins, tout en conservant une grande simplicité, furent exécutés par un artiste du temps. On y reconnaît facilement la main de celui qui dessina les illustrations de *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant.*

La première gravure nous montre le traducteur présentant son livre au roi de France Charles V.

Cette composition n'est pas dépourvue de caractère; les physionomies des personnages sont très étudiées et les détails particulièrement soignés :

Le · Prologue ·

Cy commence le liure des rurauls prouffitz du labour des châps Le quel fut compile en latin par Pierre des crescens bourgois de boulongne la grasse · Et depuis a este translate en francoys ala requeste du roy Charles de france le quint de ce nom · Et pmierement sensuyt le prologue de lacteur du liure ·

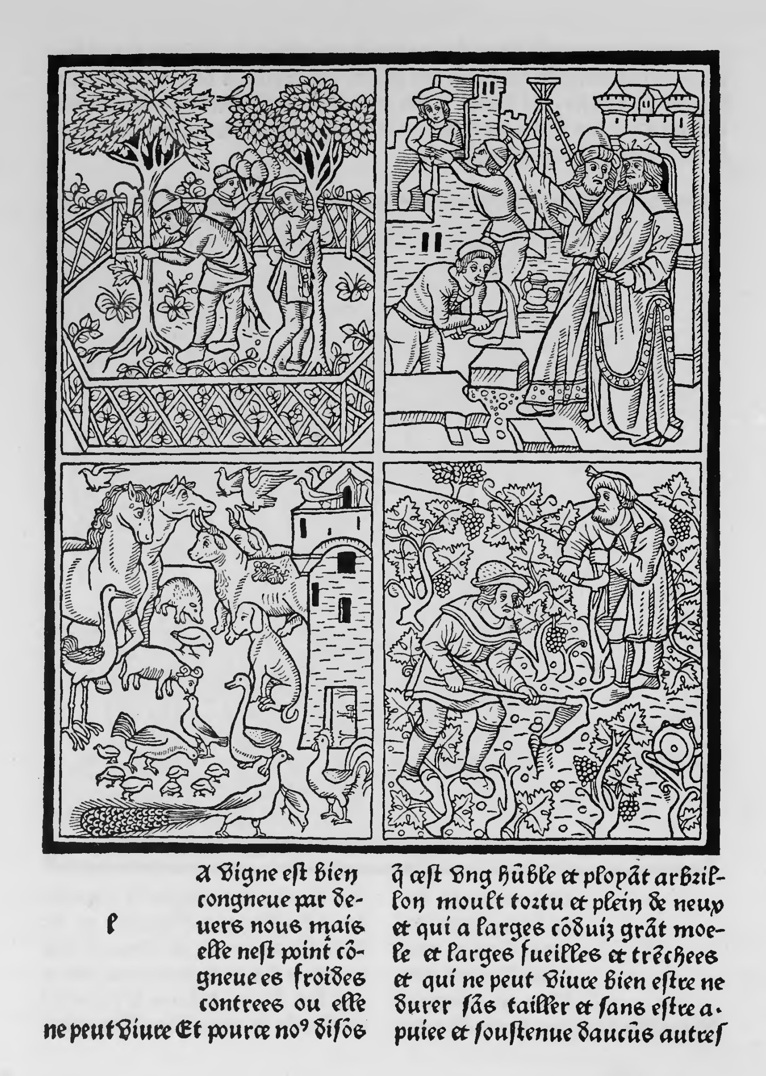


l Omme par la ver
tu de prudence qui
entre bien et mal
subtillement con-
sidere et congnoist
lhumain courage et entēdement
des choses et enseigne la cōgnois-
sance du bien prouffittable et de-
lectable et ayme et esmeult les
cuers a les poursuiure · et pource
que les biens yssans de terre sōt
tresdoulx et prouffittables plai-

Les autres figures, dont quelques-unes se répètent, représentent les diverses occupations de la vie des champs. Une composition est divisée en quatre compartiments dans lesquels on voit le greffage et la construction d'un

domaine, la basse-cour, avec les animaux de la ferme, y compris le cheval et le chien; dans le dernier compartiment, on remarque la culture de la vigne :

Le quart liure



l

A vigne eſt bien
congneue par de-
uers nous mais
elle neſt point cõ-
gneue es froides
contrees ou elle
ne peut viure Et pource noꝰ disõs
q̄ ceſt vng hūble et plopāt arbril-
lon moult tortu et plein de neux
et qui a larges cõduiz grāt moe-
le et larges fueilles et trēchees
et qui ne peut viure bien eſtre ne
durer ſās tailler et ſans eſtre a-
puiee et ſouſtenue daucūs autreſ

Toutes ces petites figures sont empreintes d'un sentiment de réalisme qui frappe; les poses des hommes et des bêtes sont vraies; il n'y a rien d'exagéré ni de forcé. Les costumes sont tels qu'on peut se les représenter pour l'époque.

Le dessinateur n'a rien oublié : dans la vigne, se trouve jusqu'à la gourde du vigneron accrochée à un cep, vers le coin du tableau.

Des prouffitz champeſtres et ruraulx.



n Oſtre ſeigneur crea les prez par ſa bonte afin que la terre qui eſtoyt nue fuſt veſtue et aournee et que les herbes qui en venroyent fuſſent conuenable nourreture aux gẽs et aux beſtes en leur verdure. et auſſi quant elles ſeroient ſeches. Et eſt aſſauoir quil naiſt es prez diuers genres et diuerſes eſpeces dherbes ſelon la diuerſite des humeurs cõtenue en la plaine et ſuperfice de la terre. Et ce a fait la treſſage maiſtreſſe nature et oeuure pour la diuerſite des beſtes nourrir. leſqlles ont diuers apetiz. Les prez requierent air attrempe et que il ſoit prouchain ou voiſin a froidure et humeur. car ſe il ya ſuperflue froidure il y aura pardurable nege et gelee qui empeſchera la generacion des herbes Et ſe il ya trop ſuperflue challeur elle les degaſteroit qui ne les arrouſeroit trop ſouuent. Ilz deſirent terre graſſe pour auoir grant foiſon dherbes mais touteffoiz ſe la terre neſt pas trop graſſe elles en ſeront plus ſauoureuſes et de meilleure oudeur et plus deliees. Et celle eſt trop maiſgre il ny vendra point de herbes. car celle terre eſt ainſi cõme terre ſalee ou amere qui ne ſe peut veſtir pour ſa febleſſe et malice. Entre les eaues la meilleure eſt pour prez celle de pluie quant elle deſcend chaude auecques

v.iiii.

Dans une autre gravure, on voit la récolte du foin dans la prairie. Le faucheur, avec ses outils agricoles dans un petit sac accroché à sa ceinture par

IMPRIMERIE NATIONALE.

derrière, est saisissant de vérité. La perspective manque évidemment dans ces images, mais le dessin est correct et expressif; l'artiste a mis en évidence le sujet principal qu'il avait en vue et qu'il voulait faire voir.

Le · x · Livre ·



n Os anciens peres
et sages cõsiderãs
que plusieurs oy-
seaux volans par
lair prenoyent les
autres ilz travail
lerẽt par cautelles a apriuoiser au
cuns oyseaux sauvages · afin que
ce quilz ne pouoiẽt prendre par eulz
ilz prinsent par laide des autres · Le
premier cõe len dit fut le roy dan-
cus qui par laide de dieu sceut la na
ture des espuiers austours et fau-
cons · et les apriuoiser et enseigner
ala proye · et guerir leurs mala-
dies · sur quoy plusieurs aultres
y ont adiouxte depuis ·

Des espreuiers · ii · chap ·

Espreuier est vng oyseau bñ
cõgneu · et est sa nature q̃ il
vit de proye et mengue autres oy-
seaulx · et pource il va tousiours
tout seul · car il ne veult point a-
uoir de cõpaignie a sa proye · Il prẽt
sa proye bas vers terre afin q̃ les
oyseaulx quil veult piller ne le vo-
yẽt · Les oyseaux quil guette pour
prẽdre naturellemẽt le cõgnoissent
et si tost quilz le voient ilz pipẽt et
sen vont musser tãt cõe ilz peuent

Au dixième livre, c'est la chasse à courre pour le cerf et le sanglier, la chasse au faucon et à l'arbalète pour le gibier à plumes.

On doit encore à Jean Bonhomme une édition du Traité sur les vertus des herbes et des simples (*Aggregator practicus de simplicibus*[1]) d'Arnaud de Villeneuve, volume petit in-quarto imprimé avec la bâtarde gothique des *Croniques de France*.

Chaque chapitre du Traité commence par une figure de plante gravée sur bois, avec le nom en latin et en français; vient ensuite le texte donnant le détail des vertus et des propriétés de la plante, avec la manière de la préparer comme médicament.

Rogatu plurioꝝ iopū nūmoꝝ egētiū ap
potecas refutātiū occasiōe illa · qꝛ neces
saria ibidē ad corp⁹ egrū spectātia sunt
cara simplicia et cōposita · nūmisqꝫ pli-
rimis cōparāda · sꝫ ad p̄sēs mēs mea nō se diuer-
tit sed ad ea que in priuatis locis ortis · siluis ac
pratis īueniūt² quoꝝ p̄sētia corp⁹ hūanū egrū seu
neutrū ad corp⁹ sanū reduci poterit · testāte solerti
medico Arnoldo de noua Villa sic īquiēte ī aphoris-
mis suis · Cū quis poterit mederi simplicibꝫ fru-
stra et dolose medicamīa cōposita q̄rit ille · Ait etiā
Auicēna · ii · libro · c · iiii · Medicie siplices habēt opa
tōes vlēs et pticulares · Et cū penes corp⁹ hūanū
plures cōcurrāt act⁹ scꝫ circa perfecte sanū actus
cōseruatiu⁹ necessari⁹ ē · circa sēsibiliter lesū · act⁹
curatiu⁹ inducēdus est · Circa vero īsensibiliter le
sū act⁹ p̄seruatiu⁹ seu resūptiu⁹ necessari⁹ est · Cū
ergo corpus egrū actū curatiuū requirat seu pra-
cticū · Ob id p̄sēs opusculū suā sūpsit denoīationē
Aggregator practicus de siplicibꝫ · In quo quiuis
hoīm sibiipsi subuenire poterit paucis deductis ex
p̄sis aduersus qualibet egritudinē corpus hūa-
nū a vertice capitis ad plātas pedū ab intra corp⁹
locasqꝫ affligentē iuxta tenorē plurimoꝝ solertiū
medicoꝝ de siplicibꝫ cōfuse tractātiū q°ꝫ dicta ad
practicā expertā sūt redacta · ut puta sūt Auicēna
princeps scdō suo li · de simplicibus · necnon sera-
pio de simplicibꝫ · similiter pādecta et plateari⁹ et ē



Altea. Bimauue.

Altea calida et sicca cū equalitate · operatio et pro
prietas ipsius est lenificare et maturare et molli
ficare et resoluere et abstergere · Semen et radix
sūt maioris efficacie · notāter radix viridis · Deco
ctio radicis altee et seminis ei⁹ cū abrotano et vi-
no et potata valet strāgurie et lapidi et superflui
tatibꝫ crudis et sciatice et vlceribus neruorū · Et
quādo radix altee decoquit² in aceto cū piretro et
parū mastice et fiat inde ablutio oris tepide sumē

a · iii

Les gravures sont grossièrement taillées, cependant elles rendent assez bien l'image de la plante qu'on a voulu représenter; c'est tout ce qui était utile

[1] Le seul exemplaire de ce volume que nous connaissions en France est conservé à la bibliothèque de l'École supérieure de pharmacie à Paris. (Réserve, nº 14167.) Deux autres exemplaires, dont l'un est incomplet, existent en Angleterre. Ils sont tous deux dans les collections du Musée Britannique à Londres. Cette édition n'est pas mentionnée dans les bibliographies. M. Robert Proctor, du Musée Britannique, est le seul qui l'ait signalée jusqu'à présent.

pour un livre à l'usage du peuple et des apothicaires, dans lequel l'art n'avait rien à voir.

Il n'a point de date; mais, comme la première édition de cet herbier a paru à Mayence en 1484, celle de Jean Bonhomme, dans laquelle les noms allemands des plantes ont été remplacés par leur nomenclature française, n'a dû paraître qu'après, en 1485 ou 1486 au plus tôt.

L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant, les *Prouffitz ruraulx* et l'*Aggregator practicus* sont les trois seuls livres illustrés qu'on connaisse pour avoir été édités par Jean Bonhomme. Les autres livres qui portent son nom sont des traités de théologie, par Jean Nider, Richard de Saint-Victor, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, et autres, ou des ouvrages de droit canonique tels que le texte de la Pragmatique Sanction commenté par Cosme Guymier, sous le titre de *Decreta Basiliensia et Bituricensia*.

asses.in l. raptores de epis.et cle.in l.si
quando de sp.x.'col.consti. feu.do.lo.c.
i.de feu.mar.et quis di.dux.mar.in.c.fū
damenta §.vt ergo de elec.in vi.et ma
ior est epūs q̄ dux spe.ti. de rescrip.p̄.
§.ratione autem cau
se imo q̄ rex vel im=
perator rōne ordinis
episcopalis .c. solite
cū ibi no. ꝺ ma.ꝛ o.

Comes.ar.ex.or.
littere q̄ dux est ma=
ior comite ad idē q̄s
di.dux mar.col.x.i c.
fundamenta de elec.
in vi.in c. clericis de
imu.ec.e.li. in hoc ta
men standum est con
suetudini patrie no. hos. de pe.et re.§.
cui consitendum ver.cui marchio.
Ducis.olim dicebatur comes britā=

tricesimo octauo et regni no=
stri decimosexto Per regem
in suo magno cōsilio. in quo
dominus delphinus viēnen=
sis.domini dux borbonii.ka=
rolus de andegauia. comes
cenomanie. petrus filius du=
cis britannie .necnō comites
de marchia et vindocinio et
de tancaruilla.prelati proce=
res q3 ac alii viri ecclesiastici
et seculares q̄plurimi erant.

nie in c. ex tenore de fo. com.m c.acce=
dens vt li.non cō.et ātea rex i.c.hec q̄p
pe.iii.q.vi. Britannie.minoris que
est de prouincia archiepiscopi turonē.
c.hec quippe.iii.q.vi. fuit tamē contro
uersia in concilio ba=
silieñ quando archi=
epūs tholomēsis di=
cebat se esse metro=
politanū sed britānia
maior insula est que
dicit āglia.xxv.q.ii.
in galliaru3 vbi glo.
et abundat diuitiis.
lvi.di.si gēs et fuit il
li nationi olim con=
cessū vt cōtraherēt i
quarto gradu. xxxv.
q.iii.qđ scripsi. Hec
deo duce scripserim
scholastici vos exorā
do bñdicta approbate imp̄fecta supple
te et errata corrigite parat⁹ eni sum ab
āniculo edoceri.xxiiii.q.iii.si habes.

finiunt decreta basiliēsia et bitu=
ricēsia quā pragmaticā vocāt glo
sata per magrm Cosmā guymier
i vtroq3 iure licenciatū et parisii
ipressa per iohannē bonhōme li=
brariū parisieñ Anno dñi M°.
CCCC°.lxxxvi°.

Pour ces derniers livres, Jean Bonhomme a fait usage d'autres caractères gothiques que ceux de bâtarde. Ce sont les mêmes caractères que ceux des

Bréviaires de Bourges et de Paris, datés de 1479 et dont voici les alphabets. Les lettres majuscules sont les mêmes pour les deux caractères, l'un d'un œil de 8 points, l'autre de 9, et fondus tous deux sur le corps 8.

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T U X

a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z	a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z
ā ē eꝰ hꝰ ī iꝰ iᵒ m̄ mꝰ ñ ō p̄ ꝑ ꝓ q̇ ꝗ tꝰ ū nᵒ ſt . =	ā ꝯ ꝺ̄ ē eꝰ ꝛ gᵒ ī iꝰ lꝰ m̄ mꝰ ñ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ ꝙ q̄ ꝗ q̇ rꝰ ꝝ ſꝰ t
aᵒ gᵒ hᵒ pᵒ q̄ s̄ J̄ §	ſſ ſt tꝰ ū ꝺ̉ ſx . = : hᵒ iᵒ mᵒ oᵒ uꝰ

Le 28 avril 1490, Jean Bonhomme réimprimait *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant,* avec les bois et les caractères de l'édition de 1484.

La même année, il fit paraître le *Tractatus de Lepra morali* dont voici la dernière page.

De Sacramentis

Sextū eſt de tp̄e quando licz habere nuptias.de quo ſupra dictum eſt parte.iiii.ca.i.§.iii.Tribus eni tempo=ribus celebratio nuptiarū interdicta eſt.ſicut ibidem dictum eſt quo ad tria que cōtinet nuptiarū ſollennitas. Primo eſt interdicta benedictio nuptialis.Secundo feſtum cōiugü nuptialis propt laſciuias q̄ tunc fiunt. Et pari ratione dicit pe.de pa. vt ſupra tactum eſt videtur interdicta traductio ſollennis ſponſe que aliq̄n poſt nuptias fit de domo parētum ad domū viri in qua etiam multe inſolentie fiūt iſtis temporibus diſcordātes. Sūt autē hec tria tempora. Aduentus incluſiue a dominica prima vſq3 ad octauas epiphanie incluſiue.Et incluſiue a ſeptuageſima vſq3 ad octauas paſche incluſiue.Et dominica ante aſcenſionē excluſiue vſq3 ad octauas pēthecoſtes excluſiue. Tamen quia ꝯſuetudo eſt optima legū interpres : ideo eſt ſequenda terre cōſuetudo de pn̄cipio ꝛ fine/excluſiue vel incluſiue dictorū feſtorū.Nec feſtum omniū ſanctorū/nec aſſumptōis beate virginis/nec qō=cunq3 aliud tempus ſcilz ieiunioꝝ/proceſſionū/feſtoruz nec annus poſt mortem cōiugis interdicit:niſi tria tempora ſupra dicta.Unde ſicut aliis temporibz petere de=bitū nō eſſet mortale / nec forte veniale:ſic nec ꝯtrahere cū non ſit expreſſe ꝓhibitū. Sed his tribus tp̄ibus eſſet mortale nuptias celebrare propt expreſſam ꝓhibitionē: licet non eſſz mortale debitū petere a coniuge rite prius benedicta.vt ſupra late diſtinctum eſt

Quod de lepra morali dicere propoſueram: chriſto duce expleui.

Religioſi doctiſſimiq3 viri fratris. Johannis.Nyder ſacrarū litterarum profeſſoris digniſſimi/ordinis predicatorū:tractatus de Lepra morali:cuilibet cōfeſſori per=neccessarius/omnia.vitiorum genera breuiſſime examinans:feliciter finit.
Impreſſuſq3 pariſius per.Johānem Bonhōme. Anno dn̄i.Mᵒ CCCCᵒ lxxxxᵒ Die xxx menſis Julii.

Le *Tractatus de Lepra morali* est daté du 30 juillet 1490. On ne connaît pas de livre signé de Bonhomme après cette date.

C'est à partir de ce moment qu'il paraît avoir complètement abandonné l'imprimerie. Les caractères de bâtarde de l'atelier de *l'Image Saint-Christophe* passent définitivement entre les mains d'un imprimeur du nom de Germain Beneaut ou Bineaut, demeurant au Palais, devant l'enseigne du *Saumon*. Le 4 octobre 1490, ce dernier publiait *L'Amant rendu cordelier à l'observance d'amours*, par Martial d'Auvergne, avocat au Parlement, et, le 20 décembre, Beneaut faisait paraître une édition de la farce de *Maistre Pierre Pathelin;* ces deux publications sont exécutées avec les types de bâtarde du *Tractatus de Lepra morali*.

Les bois de *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant* passèrent dans le matériel d'illustration de l'éditeur Antoine Vérard, et de là chez Jean Driart, imprimeur, rue Saint-Jacques, à l'enseigne des *Trois Pucelles*, qui imprima pour Vérard, en 1498, une troisième édition de l'œuvre dramatique de Jean Milet. Quant aux bois des *Prouffitz ruraulx*, on les retrouvera plus tard dans l'atelier de Thomas du Guernier, rue Saint-Jacques, en face de la rue de la Parcheminerie, où ils servirent à une nouvelle édition, que fit cet imprimeur, de l'ouvrage de Pierre de Crescens, en 1513, pour Jean Huguetan, libraire lyonnais.

CHAPITRE VIII

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER ANONYME

(1476)

Impression d'un Valère Maxime en français. — Similitude des caractères de cet ouvrage avec ceux de la Bible de Gering. — Les illustrations du Valère Maxime faites à la main. — Document contemporain fixant sa date. — Autres impressions du même typographe.

Vers l'époque à laquelle Pasquier Bonhomme achevait, dans son « ostel », le troisième et dernier volume des *Croniques de France*, on imprimait, dans un atelier anonyme, *Le Livre de Valerius Maximus, translaté de latin en françois par religieuse personne Simon de Hesdin, maistre en théologie et frère de Saint Jehan de Jherusalem*. La traduction de ce livre, commencée par Simon de Hesdin en 1373, continuée et terminée par Nicolas de Gonesse en 1401, paraissait pour la première fois imprimée en deux volumes grand in-folio, à deux colonnes, caractères gothiques, sans chiffres, réclames, ni signatures, dans le même format que la Bible latine imprimée en 1476, au *Soleil d'Or* de la rue Saint-Jacques, par Gering et ses associés.

A première vue, les caractères du Valère Maxime présentent la plus grande ressemblance avec ceux de la Bible. Les capitales sont romaines, les lettres du corps sont gothiques comme dans cette Bible. L'œil paraît le même. Les différences pour le caractère gothique sont imperceptibles; quelques lettres, un peu moins compactes, ont un peu plus d'écartement, et il faut un examen attentif pour les discerner d'avec celles de Gering. Les lettres capitales romaines présentent des différences plus sensibles. L'A, qui a au sommet une petite barre à droite dans la Bible, a le même trait à gauche dans le Valère Maxime; l'E ainsi que l'F et l'H ont leurs traits ou jambages beaucoup plus larges dans le Valère Maxime. Le P en capitale est de deux sortes. La plupart du

temps il dépasse la ligne, comme dans le type du *Manuale Confessorum* de Gering (voir fac-similé, p. 76); d'autres fois, comme dans un *Flavius Josephus* sorti des mêmes presses de l'imprimeur du Valère Maxime (voir fac-similé, p. 202), il est à la même hauteur d'alignement que les autres lettres; l'R n'a pas la longue queue qu'on voit dans le caractère du *Soleil d'Or;* plus ramassée sur elle-même, cette lettre est copiée sur la seconde lettre R du premier type de Sorbonne (voir fac-similé, p. 19). Pour compléter cette démonstration, nous donnons ci-dessous l'alphabet des caractères, avec leurs lettres liées, employés dans le Valère Maxime, afin qu'on puisse les comparer avec les types de la Bible (voir fac-similé, p. 75), que l'on a évidemment cherché à imiter.

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V ʒ

a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y ʒ

be bo ca co ct de do fa ff fe fi fl fo fu ho ij im ím iu ll

mi ḿ pe po pp ta ti ſſ ſl ſſ ſt ſt ta te ti to tu ui ve vo

ā ē ꝛ m̄ ō p̄ ꝑ ꝓ ꝗ ƀ t ū ꝯ ꝭ ꝗ̄ . , / !

En tête de chaque chapitre, l'imprimeur a ménagé de grands espaces en blanc pour être remplis par des miniatures ou des dessins à la gouache. Presque tous les exemplaires que l'on connaît de cette édition de Valère Maxime sont décorés de peintures en or et en couleurs, ou de petites aquarelles du temps, et les illustrations, faites à la main, ne sont pas copiées les unes sur les autres d'après un modèle uniforme, elles présentent toutes des compositions différentes. L'exemplaire qui a appartenu à Nicolas Moreau, seigneur d'Auteuil, et qui est conservé aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève, est agrémenté, dans les marges, de bordures de bleuets, de coquelicots et de fraises dans le style des enlumineurs parisiens. Les miniatures dont il est orné sont de la même école. On voit là un exemple de ces livres *mixtes* illustrés à la main avant l'application de la gravure sur bois. Les exemplaires étaient plus ou moins richement décorés au gré de l'acheteur, et le

VALÈRE MAXIME

TRADUIT PAR SIMON DE HESDIN ET NICOLAS DE GONESSE

Une Place publique.

Miniature du quatrième livre.

(Bibliothèque Nationale.)

Les pages intermédiaires sont blanches



Cy apres ſenſieut le quart liure
de valerius maximus lequel cõtient
huit chappitres dont le pmier chap
pitre determine de moderation

Ranſgrediar
ec. Trãſlateur
En ceſte partie
cõmence valeri
us ſon quart li
ure ou quel il
y a.viij.chappi
tres/Le premier eſt de moderation
Le ſecond de ceulx qui furent enne
mis qui puis redeuinrent amis/ Le
tiers de abſtinence/ et de continence
Le quart de pourete/Le quint de vir
gongne/ Le.vi.damour de maria
ge/Le.vij.de amiſtie/Le.viij.de libe
ralite/ Valerius dont fait ſon pmier
chappitre de moderation/ et prent
moderation pour attẽperance ſimple
ment ſi comme ariſtote appelle attẽ
perance vne des quatre virtus cardi
naulx/Mais il le prent pour vne de
ſes brances ſi comme attemperãce a
porter honneur a richeſſes attẽpree
ment et a les conuoitier auſſi/Et ce
appert par les exẽples que valeri9
met icy/et pour ce il lappelle mode
ration et raporte plus en nrẽ corage
et penſee quil ne fait a lattemperãce
des delectatiõs/qui ſont en gouſt/ou
en taſt/ſi comme en gloutonnie et
en luxure valerius dont diſt ainſi
Acteur Ie me tranſporteray a la
treſſolaciable et repoſable partie de
corage et moderation/ laquelle ne
ſeuffre pas noz penſees eſtre trãſuer
ſees par la violence de impuiſſance
de folie p quoi il aduient q̃lle eſt treſ
riche de lacquiſition de loenge et
vuide du mors de toute rep̃hention

Publicola ec. Tranſlateur
En ceſte ptie valerius met

Les pages intermédiaires sont blanches

livre imprimé était parachevé, à l'instar des manuscrits, selon le prix qu'on voulait y mettre.

La Bibliothèque nationale possède deux superbes exemplaires de cette édition, illustrés par des artistes différents; un de ces exemplaires est orné, au commencement de chaque livre, de miniatures qui forment comme autant de petits tableaux. L'une d'elles, qui représente une place publique et des ouvriers travaillant à une maison, est supérieurement traitée. Les moindres détails d'architecture, de costumes et de physionomies sont rendus avec une expression saisissante de vérité. C'est cette page, en quelque sorte vivante, que nous venons de reproduire ci-contre.

L'autre exemplaire contient des dessins à la plume rehaussés de fines aquarelles aux couleurs savamment fondues, qui ont une réelle valeur artistique. Nous reproduisons également ci-après l'illustration du second livre dans lequel les effets de l'intempérance sont peints dans des scènes d'ivresse.

Ni l'un ni l'autre des volumes du *Valerius Maximus* ne porte d'indication de lieu ni de date. La plupart des bibliographes en fixent l'impression de 1476 à 1480. Il est certain que cette date n'est pas postérieure à 1477. Un exemplaire était en la possession d'un bourgeois de Lille qui l'avait acheté cette année-là, comme le constate une annotation manuscrite du temps placée à la fin de la table des *rubrices*, en tête du premier volume. Voici la transcription de cette note, que nous avons vue et dont nous pouvons affirmer l'authenticité : *Ce livre chy vient premièrement de Pierres de Feron et, depuis, de Pol de Hennin* (ici un ou deux mots raturés et illisibles), *por achapt dudit Pierre l'an iiij^c lxxvij, délivré depuis à Jacques de Hennin, en son vivant bourgois de la ville de Lille en Flandres. Donné depuis par ledit Jacques à Messire Pol son filz, en son temps pensionnaire de ladite ville, et depuis escheu par la mort dudit Pol à Jacques de Hennin son filz.* — A la suite, d'une autre écriture : *Et depuis à P. Busquet*[1].

Il est probable que Guillaume Debure, bibliographe du XVIIIe siècle, avait eu connaissance de ce document lorsqu'il annonçait ainsi ce livre sous le n° 5656 du Catalogue du duc de La Vallière : « Édition exécutée vers 1476, sans chiffres, réclames et signatures, sur deux colonnes, dont celles qui sont entières ont 44 lignes. »

[1] L'exemplaire sur lequel est consignée la note manuscrite que nous venons de citer a fait partie de la bibliothèque du baron Seillière et se trouve actuellement à la librairie de M. Édouard Rahir, passage des Panoramas, à Paris, qui nous l'a gracieusement communiqué.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il était dans le vrai, car il est logique de supposer que le livre acheté à Pierre Le Féron en 1477 pouvait très bien avoir été imprimé quelques mois auparavant, dès l'année précédente, avant d'arriver à Lille entre les mains de Pol de Hennin. Le *Valerius Maximus* disputerait alors aux *Croniques de France* l'honneur d'être le premier livre français qui ait été imprimé à Paris.

On connaît deux autres livres exécutés par le même typographe anonyme. Le premier est un texte latin de Flavius Josèphe, dans le même format grand in-folio, également disposé à deux colonnes de 44 lignes par page, et sans date. Il n'a pas d'espaces réservés pour les illustrations, et il se distingue par une particularité littéraire. A la fin de la première partie, qui contient les Antiquités judaïques, après l'*Explicit,* on a inséré un passage inédit du XXe livre, qu'on venait de découvrir dans un manuscrit très ancien. Nous donnons ci-contre le fac-similé de la page contenant ce morceau.

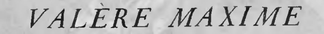
L'autre livre est une traduction française de *La Légende dorée* de Jacques de Voragine, en deux volumes grand in-folio. Les capitales romaines y sont remplacées par des capitales de forme gothique; il n'y a pas d'espaces réservés.

On n'est pas d'accord sur le lieu où ces volumes auraient été imprimés. La ressemblance des caractères du *Valerius Maximus* et du *Flavius Josephus* avec ceux des typographes parisiens du *Soleil d'Or* a été remarquée, comme nous l'avons fait observer déjà, par M. Robert Proctor [1], dont nous aurons plus d'une fois à invoquer l'autorité.

Relativement à *La Légende dorée* de Voragine, M. R. Proctor cite l'opinion de M. F.-S. Ellis, qui, après avoir démontré que l'imprimeur anglais Caxton s'était servi de cette édition pour la traduction qu'il a donnée de la même *Légende dorée,* en conclut que le livre pourrait être attribué aux presses de Colard Mansion, à Bruges, avec lequel Caxton était en relations.

Aucun autre indice ne vient confirmer cette hypothèse. M. Proctor fait observer que la capitale Q ressemble beaucoup à celle qui a été employée à Genève. Nous l'avons trouvée également à Chambéry, en 1478, dans le roman de *Baudouyn, comte de Flandres,* imprimé par Antoine Neyret; mais la présence d'une simple lettre presque semblable, mais non identique, ne suffit pas pour établir le certificat d'origine d'un livre et ne prouve rien.

[1] Proctor (Robert). *An Index to the early printed books in the British Museum, from the invention of Printing to the year MD. With notes of those in the Bodleian Library;* London, Kegan Paul, Trench, Trubner and Company, 1898; in-4°, p. 649; n°s 8801 et 8802.



VALÈRE MAXIME

TRADUIT PAR SIMON DE HESDIN ET NICOLAS DE GONESSE

Les Effets du vice d'Intempérance.

Miniature du second livre.

(Bibliothèque Nationale.)

Il était dans le vrai, car il est logique de supposer que le livre acheté à Pierre Le Féron en 1477 pourrait très bien avoir été imprimé quelques mois auparavant, dès l'année précédente, avant d'arriver à Lille entre les mains de Pol de Heunin. Le *Valerius Maximus* disputerait alors aux *Croniques de France* l'honneur d'être le premier livre français qui ait été imprimé à Paris.

On connaît deux autres livres exécutés par le même typographe anonyme. Le premier est un texte latin de Flavius Josèphe, dans le même format grand in-folio, également disposé à deux colonnes de 44 lignes par page, et sans date. Il n'a pas d'espaces réservés pour les illustrations, et il se distingue par une particularité littéraire. A la fin de la première partie, qui contient les *Antiquités* judaïques, après l'*Explicit*, on a inséré un passage inédit du XIXe siècle, qu'on venait de découvrir dans un manuscrit très ancien. Nous donnons ci-contre le fac-similé de la page contenant ce morceau.

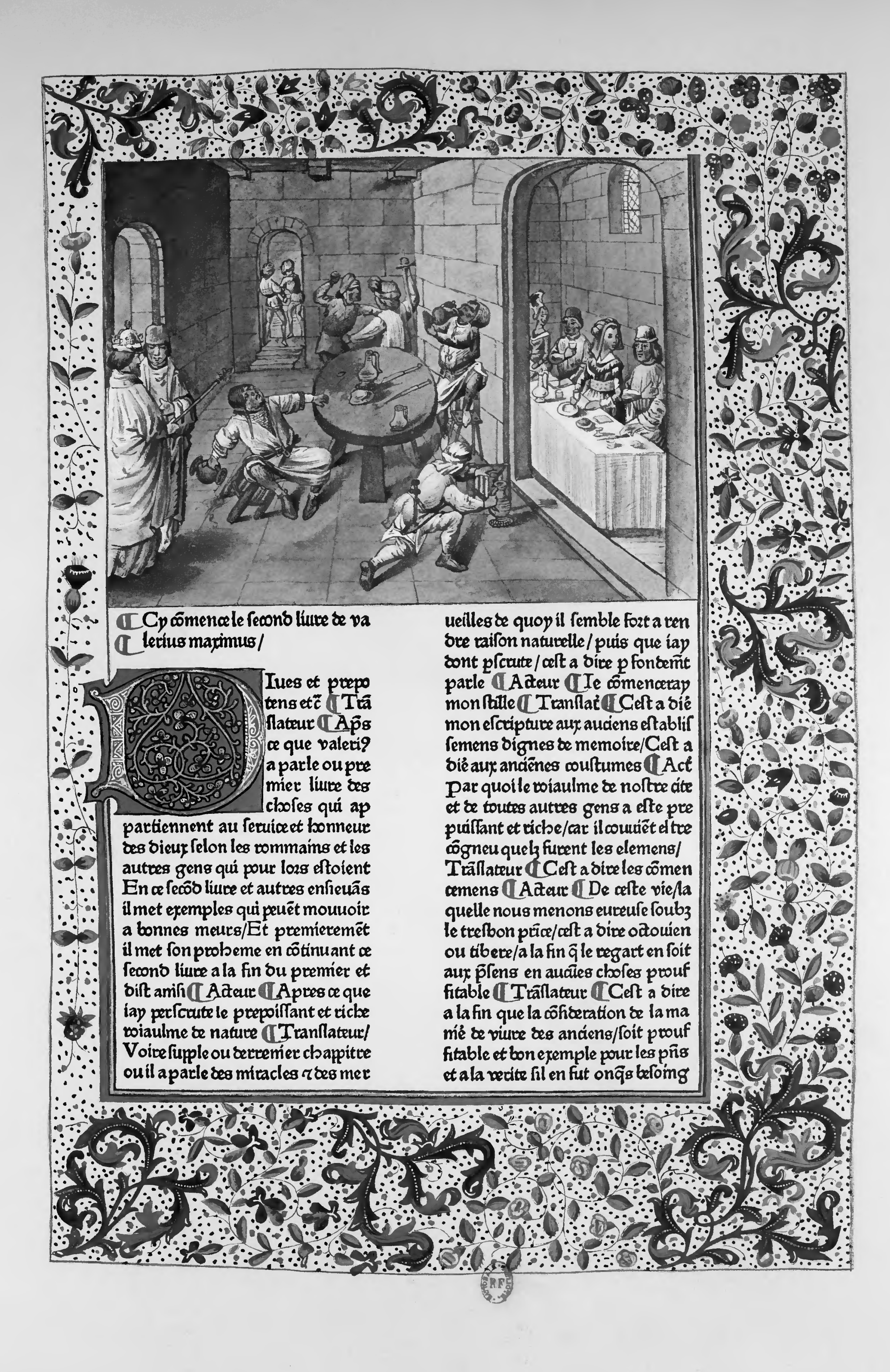
L'autre livre est une traduction française de *La Légende dorée* de Jacques de Voragine, en deux volumes grand in-folio. Les capitales romaines y sont remplacées par des capitales de forme gothique ; il n'y a pas d'espaces réservés.

On n'est pas d'accord sur le lieu où ces volumes auraient été imprimés. La ressemblance des caractères du *Valerius Maximus* et du *Flavius Josephus* avec ceux des typographes parisiens du *Soleil d'Or* a été remarquée, comme nous l'avons fait observer déjà, par M. Robert Proctor[1], dont nous aurons plus d'une fois à invoquer l'autorité.

Relativement à *La Légende dorée* de Voragine, M. R. Proctor cite l'opinion de M. F. S. Ellis qui, après avoir démontré que l'imprimeur anglais Caxton s'était servi de cette édition pour la traduction qu'il a donnée de la même *Légende dorée*, en conclut que le livre pourrait être attribué aux presses de Colard Mansion, à Bruges, avec lequel Caxton était en relations.

Aucun autre indice ne vient confirmer cette hypothèse. M. Proctor fait observer que la capitale Q ressemble beaucoup à celle qui a été employée à Genève. Nous l'avons trouvée également à Chambéry, en 1478, dans le roman de *Baudouyn, comte de Flandres*, imprimé par Antoine Neyret; mais la présence d'une simple lettre presque semblable, mais non identique, ne suffit pas pour établir le certificat d'origine d'un livre et ne prouve rien.

1. Proctor (Robert), *An Index to the early printed books in the British Museum, from the invention of Printing to the year 1500. With notes of those in the Bodleian Library*. London, Kegan Paul, Trench, Trubner and Company, 1898; in-4°, p. 659, nos 8801 et 8802.



¶ Cy cōmence le ſecond liure de va
¶ lerius maximus/

Diues et prepo
tens etc̄ ¶ Trā
ſlateur ¶ Apꝛs
ce que valeri9
a parle ou pre
mier liure des
choſes qui ap
partiennent au ſeruice et honneur
des dieux ſelon les rommains et les
autres gens qui pour lors eſtoient
En ce ſecōd liure et autres enſieuās
il met exemples qui peuēt mouuoir
a bonnes meurs/Et premieremēt
il met ſon proheme en cōtinuant ce
ſecond liure a la fin du premier et
diſt ainſi ¶ Acteur ¶ Apres ce que
iay perſcrute le prepoiſſant et riche
roiaulme de nature ¶ Tranſlateur/
Voire ſupple ou derrenier chappitre
ou il a parle des miracles ⁊ des mer
ueilles de quoy il ſemble fort a ren
dre raiſon naturelle/puis que iay
dont pſcrute/ceſt a dire p fondemēt
parle ¶ Acteur ¶ Je cōmenceray
mon ſtille ¶ Tranſlat̄ ¶ Ceſt a dīe
mon eſcripture aux auciens eſtabliſ
ſemens dignes de memoire/Ceſt a
dīe aux anciēnes couſtumes ¶ Act̄
Par quoi le roiaulme de noſtre cite
et de toutes autres gens a eſte pre
puiſſant et riche/car il couuiēt eſtre
cōgneu quelz furent les elemens/
Trāſlateur ¶ Ceſt a dire les cōmen
cemens ¶ Acteur ¶ De ceſte vie/la
quelle nous menons eureuſe ſoubz
le treſbon prīce/ceſt a dire octouien
ou tibere/a la fin q̄ le regart en ſoit
aux pſens en auciēes choſes prouf
fitable ¶ Trāſlateur ¶ Ceſt a dire
a la fin que la cōſideration de la ma
nīe de viure des anciens/ſoit prouf
fitable et bon exemple pour les pñs
et a la verite ſil en fut onq̄s beſoing



Les pages intermédiaires sont blanches

ſb integritate ɔgnoſcūt : ⁊ virtutē
ſacrarū litterarū interp̄tari poſſunt.
Propterea m̄ltis in hoc ſtudio labo
rātibꝫ: vix duo quidā aut tres adep
ti.et laborū fructū repente potiti ſūt.
Nō erit forſan inuidioſū etiā de genē
meo ⁊ vite actibꝫ poſtea huic enar
rare. In hijs ḡ dicere vlteri⁹ de ātiq̄
tate ceſſabo: libris quidē exiſtētibꝫ vi
ginti. habentibꝫ ꝟo. lx. milia verſuū
Et ſi diuinitas ɔceſſerit. per diſcur
ſū ɔmemorabo rurſus ⁊ belli et eoꝝ
que ad p̄ſentē diē que ē tercijdecimi
quidē āni domiciani ceſaris p̄ncipat⁹:
m̄ aūt a natiuitate q̄nq̄geſimi ⁊ ſex
ti. Propoſui ꝟo vobis ɔſcribere etiā
nrās id ē iudeoꝝ ſectas in q̄tuor libris
de deo eiuſqꝫ ſbſtācia. et de legibꝫ: ⁊
cur ſcd̄m eas aliud facere permitti
mur aliud prohibemur.

EXPLICIT LIBER VICE
SIMVS FLAVII IOSE
PHI HISTORIOGRAPHI
ANTIQVITATIS IVDA
ICE.

require in libro. xx. c. iiij. colūpna. ij.
eiuſdē. c. in vno ſpacio vbi ē. r. ⁊ ibi
debent intrare ſequēcia que nouiter
fuerūt inuēta in vno ātiquiſſimo li
bro q̄ in libris alijs ōmibꝫ deficiūt.

ad pr̄is mortē. Quadā vero die mo
nobazus euocās helenā reginā cūc
tos nobiliū petijt vt ſucceſſor eius ia
zetis hēret. dicēs licet hoc ego dig
nū eē ɔfidā. vrām tn̄ expopto ſentēciā
Beat⁹ ei ē q̄ n̄ ab vno ſꝫ a m̄ltis etiā
volētibꝫ ſūpſerit ptātē. Et illi q̄dē h
dixit tēptaē volēs qd ſapēnt. At illi
audiētes hec ꝟba p̄mo q̄dē vt mos
eis ē. adoraē reginā deide dixerūt re
gis ɔfirmādā eē ſentēciā ⁊ obedien
dū eē cū gaudio qn̄ ille iazatē iuſte
p̄poſuerit fr̄ibus vniūſis ⁊ oīm pi
ter eē votū vt p̄mit⁹ ei⁹ frēs occide
rēt atqꝫ ɔgnatos q̄tin⁹ iazatis ipiū
cū ſecuritate ɔſiſtēt. Illis ei p̄ceptis ō
nē metū odij atqꝫ inuidie ſbmouēdū
hec audiēs helena grās q̄dē agit p
fauore quē circa eā habuiſſet piter ⁊
iazatē. Rogauit āt vt a nece frēꝫ ei⁹
donec veniēt iazatis interī abſtierēt
Tūc illi dū n̄ ipetraſſet vt eos occide
rēt victos cēſuerūt vſꝫ ad ei⁹ aduētū
p ſua ſecuritate ſuādos. Ad hec pit de
dē ɔſiliū vt medio tp̄e curator aliq̄s
ɔſedēt regni q̄ p̄cipue fidelis exiſtēt
In p̄mo p̄buit helēa ſuū ɔſenſū ma
nobazo iponēs diadema ⁊ dās ſig
toꝝ prīs anulū et ſimr̄ q̄dē dū apd
eos rapſerā. Quo fcō monuit vt vſꝫ
ad frīs aduētū gubnaēt ipiū reīt ita
qꝫ ille velocit audiēs prīs mortē ⁊ frī
denuo ſucceſſit in regno qd ille abn̄
ti pcepat ɔſeruādū. Tēpe ſiq̄dē quo
gai⁹ in bello pthico ɔmoābat iude
us q̄dā negociator ananias noīe in
grediēs ad regi vxoēs docebat eas
colēdū deū ſicut iudeis mos ē p q̄s ad
noticiā veniēs iazatis ⁊ illi ſimiliter
deū colē pſuaſit. Qui dū a prē fuiſſet
euocat⁹ i adiabenoꝝ regiōeꝫ ſuppli
cāte ſimr̄ ananias igreſſ⁹ ē. Cōtige
rat āt ⁊ helenā ab alio iudeo ſir̄ eru
ditā ad eoꝝ leges accedē. Iazatis āt
dū pcepiſſet ipiū in terra adiabeno
rū vidēs frēs atqꝫ ɔgnatos i vincul
ɔſtitutos ēquiter accepit ⁊ pimē q̄dē
aut victos cuſtodiē impiū iudicauit
habere aūt ſecū victos q̄ poſſent ma
li hui⁹ retinē memoriā credidit ni
mis icautū ⁊ ideo alios quidē velut
obſides cū filijs rome ad claudiū ali
os autem pro ſimili occaſione ad ar
tabanem.

Le *Valerius Maximus* a été attribué aux presses lyonnaises dans un récent catalogue du libraire anglais Quaritch. Cette supposition doit être écartée. Les caractères n'ont aucune apparence de conformité avec ceux des imprimeurs de Lyon, et les filigranes du papier ne sont point ceux de la région.

Le papier de ces impressions est très fort et d'excellente qualité. Il a pour filigranes : l'écu de France aux trois fleurs de lis avec la lettre T en appendice à la pointe, marque du papier fabriqué à Troyes; une tête de bœuf avec tige étoilée entre les cornes, un Y gothique à queue recourbée et fleuronnée avec une petite croix au sommet (cette lettre retournée ressemble aussi à un P gothique), la cloche et l'ancre, toutes marques des différents papiers employés par les imprimeurs parisiens [1].

[1] La tête de bœuf avec haste étoilée se voit dans le papier de livres imprimés par Pierre Levet, J. Higman, André Bocart, Ant. Denidel et Nicole de La Barre. (Voir Castan, *Catalogue des Incunables de Besançon,* nos 22, 432, 454 et 269; livre cité.) L'Y à queue recourbée et fleuronnée figure dans les papiers de Friburger, Gering et Crantz, de Pierre César, de Pierre Levet, d'André Bocart et de Félix Baligault. (Voir Castan, *Incunables de Besançon,* nos 492, 499, 720, 195, 525, 934, 743, 454, 634 et 397.) Les *Postilles des Epistres et Evangiles,* imprimées à Troyes, par Guillaume Le Rouge, le pénultième jour de mars 1492 (30 mars 1493 n. st.), ont également cette marque. L'écu de France avec la lettre T se trouve chez Pierre César, chez Guy Marchant, chez Pierre Levet, chez Caillaut et Martineau et un peu partout. La cloche et l'ancre se rencontrent surtout dans les premières impressions de Sorbonne et dans les livres de Gering.

CHAPITRE IX

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE *L'IMAGE SAINTE-CATHERINE*

RICHARD BLANDIN ET GUILLAUME FÉVRIER

(1477)

Impression d'un almanach. — Caractères identiques à ceux de Pasquier Bonhomme.
Emplacement exact de l'atelier.

Tout près de chez Pasquier Bonhomme, trois maisons plus haut, s'installèrent deux ouvriers typographes du nom de Richard Blandin et Guillaume Février ou Frevier[1]. Leur maison, ayant pour enseigne *l'Image Sainte-Catherine*, était située dans la Cité, aux environs de Notre-Dame (*circa Nostram Dominam*), comme cela est imprimé à la fin du livret dont nous donnons un facsimilé à la page suivante. Elle était placée entre la maison à l'enseigne du *Faucheur* et celle de *Saint-Jean l'Évangéliste*, juste en face de l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents.

Richard Blandin était d'Évreux. Son nom figure parmi ceux qui se trouvaient à la tête de l'atelier coopératif du *Soufflet Vert*, rue Saint-Jacques, à la fin d'octobre 1476. Richard venait de quitter la société et Guillaume Février était probablement son camarade, un des nombreux ouvriers qui travaillaient dans le même atelier (*multi alii in eodem laborantes*), comme il est dit à la fin du *Vocabularius utriusque juris*, imprimé par eux. (Voir p. 161.)

[1] On prononçait et on écrivait souvent, à cette époque, *frevier* pour *février*. Nous en avons un exemple dans l'achevé d'imprimer du *Traité des Dix Commandemens de la Loi*, de Gerson, et de *La Science de bien mourir*, ouvrages imprimés à Paris par Pierre Levet, qui sont datés du *VIe jour de frevier* (sic) 1486. Le registre d'écrou du Châtelet (Archives nationales, Y 5266, fol. 125 v°) nous fournit en outre la preuve que *Février* était le véritable nom de cet imprimeur. Le 14 octobre 1488, « Guillaume Février, maistre imprimeur de livres », était amené prisonnier pour avoir battu une femme. Il travaillait alors au Champ-Gaillard, dans l'atelier de Guy Marchant. (Voir, p. 406, la note qui le concerne.)

Blandin et Février dit *Frevier* ont imprimé à leur compte un almanach ou Pronostication pour les années 1477 et 1478.

Les caractères sont ceux de Pasquier Bonhomme, leur voisin, qui les leur avait sans doute prêtés ou loués pour la circonstance. Blandin et Février prennent une qualification peu ordinaire, celle de « souverains pontifes » de cet ouvrage (*hujus operis summi pontifices*). Ils veulent dire par là qu'ils ont opéré eux-mêmes la composition et le tirage.

Voici le spécimen de la première et de la dernière page de l'opuscule imprimé par les deux associés :

Pronosticatio Anni presentis lxxvii.

Fecitqz deus duo magna lumina
ria luminare maius ut p̃esset di
ei et lumīare minus ut p̃esset no
cti et stellas et posuit eas ī firma
mento celi ut lucerent super terram.
Dicit messah allacd qz dominus altissi=
mus fecit terram ad similitudinē spere fe=
citqz circulum altiorem in circuitu eius vo
lubilem posuit terram immobilē in circui-
tu eius et non declinantē ad dexteram neqz
ad senistrā et posuit quattuor elementa mo
bilia et mouere fecit ea per motum septem
planetarum ita omīs creatura et uniuersa
que sunt ī hoc mundo efficiūtur a motu pla
netarum id idē et fortuna vel impedimētū
aptatio seu destructio fit ex motibus plane-
tarum ex operibus eorum et hec nutu dei est
totum qz opus planetarum eorum que for-
tuna et infortunium.
Illustrissime reuerendissime ac metuen-
dissime ī xp̃o pater et domine domine de bour
bon dei et apostolice sedis gratia ep̃s lodien
.a.i.

destruendum loca castra et villas septētrio-
naliū et propterea domini septētrionales de-
bēt se custodire qz audiēt² de morte aliquor
potētiū sed qz nō decet vulgū ne populū scire
secreta principum hic plura īparticulari scri
bere nolenter omisi et cōfiteor me et de p̃mis
sis nō dixisse oīa secreta q̃ de p̃missis scio ex
eo quia quod oīa secreta sua reuelat de seip̃o
vas vacuū facit et licet sit q naturales in=
fluentie p̃missa mala īfluunt super terram
nihilominus tamen bonus homo a deo p̃cib⁹
obstinere pōt qaliter et bñ eueīat sup eclipsi
solis q erit nūc ī iulio proxime futuro xxix.
die fundabo et componam fauente deo īparte
meas pronosticationes futuri anni quia ef=
fectus illius eclipsis nō statī se ostendit deus
gloriosus sua begninissima gratia dignet²
oīa futura mala in bonum cōuertere et īmu
tare et nō ad morte improuisa et inimicis li
berare amen.
Explicit pronosticatio āni lxxviii. imp̃ssa
parisii circa nostram dominā sub ītersignio
sancte catherine per Ricardū blandin et guil
lermū freuier huius operis sūmipontifices.

On ne connaît aucune autre impression de Blandin et Février. La Pronostication de 1477 est suivie de celle de 1478. La Pronostication qui se trouve en tête étant indiquée comme celle de l'année présente 1477, c'est à cette date qu'il faut reporter l'exercice des deux associés, et non à 1478, dont la Pronostication est annoncée par avance, selon l'usage des almanachs.

CHAPITRE X

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE GUILLAUME LE FÈVRE

(1479-1480)

Les *Coustumes et establissemens de Bretaigne.* — Autres livres attribués à Guillaume Le Fèvre. Similitude de ses caractères avec ceux de Jean Bonhomme. — Où en a-t-il copié la forme?

L'imprimeur Guillaume Le Fèvre ne nous est connu que par un seul livre : la première édition des *Coustumes et establissemens de Bretaigne*, datée du 23 septembre 1480 :

Cy finent les coustumes et establissemens de bretaigne imprimees a paris par moy Guillaume le feure le vingt troisiesme iour de septembre Lan de grace mil quatre cens quatre vings.

Deo gratias.

M. R. Proctor, qui a fait une étude spéciale des anciens caractères employés par les imprimeurs du xve siècle[1], lui attribue trois autres impressions de format in-quarto non signées, savoir : *Augustinus : De conflictu vitiorum et virtutum* (16 septembre 1479); *Lotharius : De vilitate conditionis humanæ* (2 août 1480); et *Henricus Suso : Horologium æternæ sapientiæ* (sans date).

Nous ferons remarquer que les caractères de Guillaume Le Fèvre ont la plus grande ressemblance avec ceux dont Jean Bonhomme s'est servi pour l'impression du commentaire de la Pragmatique Sanction en 1486 (voir fac-similé, p. 196), des sommaires de *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant* de 1484 (voir p. 184-189) et dans les Bréviaires de Bourges et de Paris datés de 1479 (voir p. 180-181).

Nous donnons, à la page suivante, le fac-similé de deux pages des *Coustumes*

[1] Proctor (Robert). *An Index to the early printed books in the British Museum*, p. 568; n°s 7917, 7918 et 7919; ouvrage cité.

et establissemens de Bretaigne. On peut les comparer avec les impressions que nous venons d'indiquer et avec leurs alphabets (voir p. 197).

c y cõmencent les parties pꝛicipales et chapitres de ceſte matiere.

Pꝛima pars.

Premieremẽt. Sur. vng. Des iuges. des adiournemens. des retraytz. des actiõs des iformatiõs. et des deſpens. .ii.
Sur. xxxi. Des douaires. des applegemens. du tiltre de heritage. des pꝛeſmeſſes. des actions. et des demandes. .iii.
Sur lxvi. Des mineurs. tuteurs. curateurs. pꝛocurateurs. adminiſtrateurs. .iiii.
Sur. iiii. vigtz. xvi. Des crimes. et des denunciations. .v.
Sur. vii. vigtz. xv. Des teſmoigz. des ꝓues. des iiures. des crimes. des ſeneſchaulx. des officiers. des cõtreditz. des cas de foꝛtũe. et des metaieries. vi
Sur ix. vigtz. v. De fipoꝛter. deheritages. des mõſtres. des deffailles. de la famille de loſtel. des receueurs. des deſꝑtemẽs des biẽs du defunct et moꝛt des donnees et des aulmoſnes. .vii.
Sur xi. vigtz. Des redonãces es ſeigneurs. des fez faire. des choſes dõt ſeigneur peut iuſticer a ſa plaĩte. des aſſignem̃s. des t̃mes et des deliurãces. viii.
Sur xii. vigtz. Des moulins. des choſes ꝗ ſõt deffendues par lõgue ſaiſine. des boys. des deſpoillez

tabliſſement iucques a celle heuꝛe que celui qui na mie gree leſtabliſſement le ait gree. Et puis que ilz auront iure leſtabliſſement ilz ſe contraindꝛont en toutes choſes ſelõ la foꝛme de leſtabliſſemẽt deuant dit. Et pour ce que ceſt eſtabliſſement ſoit ferme et eſtable et que nous ne noz hoirs ne autres ne puiſſent iamais rapeller ne venir ẽcontre. Noꝰ ſeellaſmes ceſt eſtabliſſement de noſtre pꝛopꝛe ſeel ⁊ et octroyaſmes et octroyõs que les eueſques et les barons de la duche de bꝛetaigne le ſeellẽt de leurs ſeaulx. Et fut fait ceſt eſtabliſſement donue et octꝛoye. Lan de grace mil deux cens cinquante et neuf ans.

Eſtabliſſement du duc de bꝛetaigne ſur le fait des iuueigneurs et des ayſnes et coꝛꝛeetiõ de leſtabliſſement du conte geffroy.

a Tous ceulx qui ſes pꝛeſentes lettres verront et oꝛꝛont Jehan duc de bꝛetaigne ſalut en noſtre ſeigneur. Sachent tous que quant nous en touſt. et noz anceſſeurs auãt nous a pꝛendꝛe et tenir par raiſon de baillie les fruitz et les yſſues des terres et des rẽtes a noz hões gentilz aꝑs leurs deces qñt leurs hoirs eſtoient en nonaage iucq̃s a tant q̃ leurs hoirs euſſent. xx. ans acõplis et paſſes ⁊ enſement p̃niõs les fruiz et les yſſues des t̃res aux iuueigeurs

Voici l'alphabet des types employés par Le Fèvre dans ce livre. Il est à remarquer qu'il ne s'est pas servi une seule fois des lettres B et H capitales dans le cours du volume et qu'il a employé à leur place les mêmes lettres du corps. Les signes diffèrent de ceux de Bonhomme, et l'on trouve mêlées quelques lettres un peu plus fortes que nous avons placées à la ligne de la fin :

A C D E F G I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ã ẽ et g' ĩ lꝰ m̃ ñ õ oꝰ oꝛ ꝑ p̄ ꝓ ꝗ ũ v̉ . ſt

ꝯ õ ẽ ⁊ ꝓ q̄ ꝗ ꝙ t̃ = f ſ x

Le caractère de ces Coutumes a été aussi copié sur le type gothique du *De civitate Dei* de saint Augustin, imprimé en 1475 par le typographe français Nicolas Jenson, à Venise.

Le Fèvre appartiendrait-il à la famille de Jean Le Fèvre (*Joannes Fabri*), premier imprimeur de Turin, compatriote de Jenson, avec lequel nous savons, par le testament de ce dernier, qu'il entretenait des relations? C'est ce qu'il nous est impossible d'affirmer quant à présent.

CHAPITRE XI

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE JEAN DU PRÉ

(1481-1500)

Début de Jean Du Pré avec un associé. — Les premiers livres avec gravures imprimés à Paris. — Le placard du Grand Pardon de Reims. — Livres illustrés publiés par Jean Du Pré. — Autres impressions du même. — Livres d'heures avec bordures et figures gravées en relief sur cuivre. — Les Missels de Du Pré. — Deux éditions illustrées de *La Légende dorée.* — Les *Vigiles de Charles VII.* — Les Statuts synodaux d'Amiens et autres livres imprimés par Du Pré.

Avec l'imprimeur Jean Du Pré commence une ère nouvelle pour la typographie française.

Jean Du Pré est le premier de nos typographes qui ait introduit la gravure dans les livres.

Il débute, en société avec un nommé Didier Huym, par l'impression d'un Missel de Paris qui fut achevé le 22 septembre 1481. Le livre se termine par un *colophon* dont voici la traduction : « A la gloire du Dieu tout-puissant et de la Vierge immaculée sa mère, en l'honneur desquels a été fondée la sainte Église de Paris, ainsi que de toute la Cour céleste, ce présent Missel ou Ordinaire de la Messe, adapté au rite de ladite Église, a été exécuté et terminé par l'art de l'imprimerie dans cette célèbre ville même. On y a ajouté les constitutions et les usages de la même Église, qui ont été mis à leur place, aux célébrations de chaque fête. Ce Missel est seul à présenter cet avantage, que les Offices, qui étaient indiqués dans les autres seulement par une simple note et qu'on ne trouvait qu'avec beaucoup de peine, sont mis ici tout au long. On y trouve, en outre, la manière d'administrer tous les sacrements, depuis le Baptême jusqu'à l'Extrême-Onction, dont chaque recteur d'âme, sans être pontife, reçoit mission; les cas douteux qui peuvent survenir sont imprimés. Quant aux imprimeurs, ce sont : Jean Du Pré et

IMPRIMERIE NATIONALE.

Didier Huym. L'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-un, le xx[e] jour de septembre. Gloire à la Trinité [1]. »

On a trace d'une première édition du Missel de Paris, qui a été imprimée en 1479 [2]. Jean Du Pré et son associé ont cherché à faire mieux et ont donné une édition meilleure et plus complète. Le Missel parisien, qu'ils ont imprimé en commun, forme un beau volume in-folio à deux colonnes, en caractères gothiques de deux sortes, imitant la lettre carrée de forme des livres d'église [3].

Voici l'alphabet du gros caractère de texte qui mesure environ 15 points :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X

abcdefghiklmnopqrꝛsſtuvxyz æ ff ſſ ſt . : ? = /

ā bꝰ ꝯ d̄ ē eꝰ ꝛ ī iꝰ l̄ m̄ mꝰ ñ ō p̄ ꝑ ꝓ pꝰ q̄ ꝗ q̃ ꝙ ꝗꝫ ꝝ t̄ tꝰ ū v̄

Le petit type, que nous donnons ci-dessous, a environ 13 points :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

abcdefghiklmnopqrꝛsſtuvxyz ℞ ff ſſ ſt ( ) . / =

ā bꝰ c̄ ꝯ d̄ ē ė ē ꝛ ī iꝰ l̄ mꝰ ñ nꝰ ō o̅ p̄ ꝑ ꝓ pꝰ q̄ q̇ ꝙ ꝗ ꝗꝫ ꝝ t̄ tꝰ ū

Au milieu du volume, au Canon de la Messe, on a placé deux grandes gravures sur bois se faisant face, les premières qui aient paru dans un livre imprimé à Paris : Dieu le Père tout-puissant dans sa gloire, et son Fils crucifié; au pied de la Croix, se trouvent la Vierge et saint Jean.

[1] Nous croyons pouvoir interpréter, par les mots *Trinitati laus*, les initiales T L qui se voient à la fin de plusieurs des premières impressions de Jean Du Pré. C'est, selon nous, l'équivalent de la formule *Laus Deo*, qui se lit à la fin de plusieurs impressions anciennes. L'imprimeur parisien Guillaume Le Fèvre, dont nous avons parlé au chapitre précédent, a employé la formule : *Deo gratias*.

[2] Cette édition est citée par van Praet (*Catalogue des livres imprimés sur vélin* qui se trouvent dans les bibliothèques tant publiques que particulières, pour servir de suite au Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi; Paris, de Bure frères, 1824; t. I[er], p. 106, n° 294), d'après le catalogue du libraire anglais Osborne. On ne sait ce que ce livre est devenu.

[3] La lettre de forme est l'écriture à main posée. L'écriture de forme était celle où chaque mot et chaque lettre étaient écrits en entier et complètement formés. C'était l'écriture par excellence prise comme étalon, comme *Canon*, suivant l'expression du xvi[e] siècle rapportée par Geoffroi Tory.

MISSALE PARISIENSE

(1481)

Dñica prima aduentus. fol. i.

Incipit missale secundum vsum ecclesie parisiẽsis. ❡ Dominica prima aduentus ad missam ❡ Introitus.

Ad te leuaui animam meam deus meus in te confido nõ erubescam neq irrideãt me inimici mei et enim vniuersi qui te expectant non confundentur. ps. Vias tuas domine demonstra michi et semitas tuas edoce me. Gloria patri. Sicut erat. kyri el. iii. Christe el. iii. kyri el. iii. Non dicitur Gloria in excelsis vsq ad natiuitatem domini quãdo fit de tempore. Dominus vobiscum Et cum spiritu tuo. Oremus. ❡ Oratio

Excita quesumus dñe potẽtiam tuam et veni. vt ab imminentibus peccatorum nostrorum periculis: te mereamur protegẽte eripi. te liberãte saluari. Qui viuis et regnas cũ deo patre in vni. Si memor euenerit facienda est. Postea de beata maria. ❡ Orõ.

Deus qui de beate marie virginis vtero verbũ tuum angelo nunciante carnem suscipere voluisti. presta supplicibus tuis: vt qui vere eam dei genitricẽ credimus. eius apud te intercessionibus adiuuemur. Per eundẽ. Et ita fit per totum aduentũ. ❡ Lectio epistole bĩ pauli aplĩ Ad rõanos. xiii. c

Fratres: Scientes quia hora est: iam nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus: quã cũ credidimus. Nox precessit: dies aũt appropinquauit. Abiiciamus ergo opera tenebrarum. et induamur arma lucis: sic vt in die honeste ambulemus. Non in cõmessatiõibus. et ebrietatibus: non in cubilibus et impudicitiis. Non in contentione: et emulatione. Sed induimini: dñm iesũ christum. R. Uniuersi qui te expectant non confũdentur domine. V. Vias tuas domine notas fac michi et semitas tuas edoce me. Et sp reiterat R. Alleluya. V. Ostende nobis domine misericordiam tuam et salutare tuũ da nobis. Alleluya. ❡ Prosa.

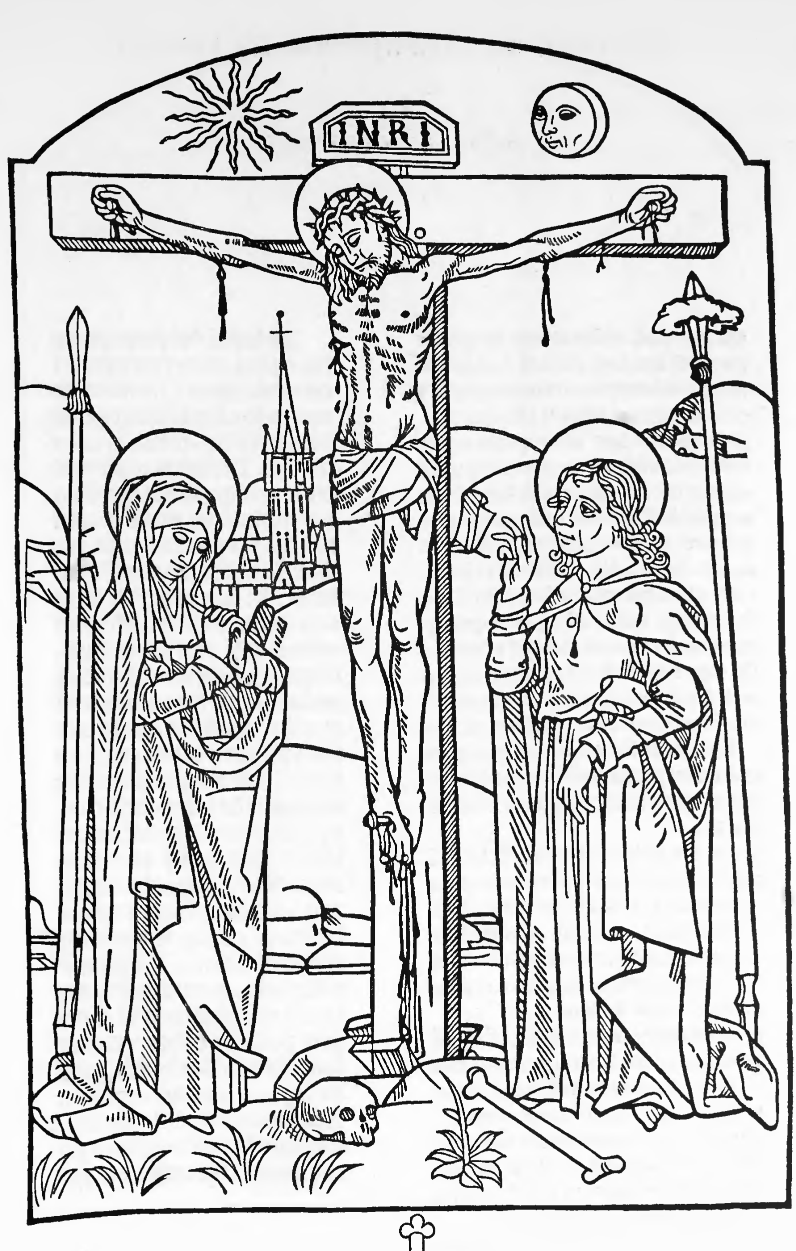
Salus eterna indeficiens mundi vita. Lux sempiterna et redẽptio vere nostra. Condolens humana perire secla per tentantis numina Non linquẽs excelsa adisti yma propria clementia. Mox tua spontanea gratia assumẽs humana. Que fuerãt perdita omia saluasti terrea. Ferens mundo gaudia. Tu aias et corpora. Nostra christe expia. Ut possideas lucida. Nosmet habitacula. Aduentu primo iustifica. In secundo nos libera. Ut cum facta luce magna iudicabis omnia. Compti stola incorrupta nosmet tua subsequamur mox vestigia quocunq visa Amen Dominus vobiscũ Et cũ spũ tuo. Sequẽtia sci euãgelii scdm matheum. xxi.

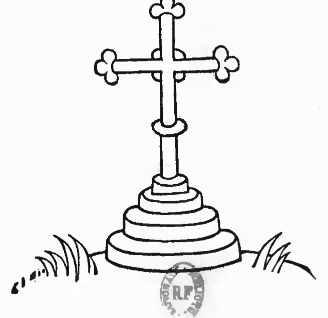
In illo tempore: Cum appropinquasset iesus hierosolymis. et venisset bethphage ad mõtem oliueti: tunc misit duos discipulos dicens eis. Ite in castellum quod contra vos est: et statim inuenietis asinam alligatam. et pullum cum ea. Soluite: et adducite

a .i.






INRI



MISSALE PARISIENSE

(1481)

DERNIÈRE PAGE AVEC L'ACHEVÉ D'IMPRIMER.

Si vero post cōsecrationē sanguinis recordet aquā nō posuisse ī calice: mis sā more solito cōpleat. caueatqȝ ne īfra calicem sacrum aquam effundat.
Si aquam solam super quam verba consecrationis errore protulit/ putās calicem esse rite preparatū sumpserit: accipiat hostiā nouā quā consecret et preparet calicem: ponendo vinum et aquam more solito. cōsecret et perfi-ciat. Quia preceptum de perfectione sacramenti/ maius est: q̄ preceptū q̄ sacramētū a ieiunis cōficiatr et sumatr.
Si sacerdos post sumptionem sacra-meti species euomuerit: debet vomit⁹ ille cremari/ et cinēs iuxta altare recōdi
Non est consecratum vinum per im missionem partis hostie consecrate in ipsum. quod facit ecclesia die veneris sancta.
Si de sanguine supra corporale aut aliud ornamentum seu vestimentum ceciderit: pars illa abscindatur. et in loco reliquiarū seruetur. Prius tamē q̄tum fieri poterit: sacramētum extra hatur. vestimentum abluatur. et ablu tio a sacerdote sumatur.
Si vero super terrā/ lapidē/ vel lignū de sanguine ceciderit: lingendus/ exter gendus/ et radendus est locus ille. et puluis in sacro loco reponendus.
Quod sit de corpore christi super ve-stimentum aliquod ceciderit: nō scin datur. sed abluatur et a ministro suma tur. vel lambatur. et osculetur.
Pauca hec a doctoribus sacris extra cta sunt. Que si non sufficiant/ in ip-sis doctorum scriptis poterunt alia inquiri et inuestigari.

Ad laudē dei omnipoten tis. eiusqȝ itemerate genitri cis et virginis. In cuius ho norem fundata est sacra eccle sia parisiēsis. totiusqȝ curie celestis. Actum et cōpletum extat arte impressoria/ presens hoc missale seu misse ordina riū/ in ipsa preclara vrbe/ pre fateqȝ ecclesie ritui accōmo-dum. In quo diligēter adiū ctis ipsius ecclesie cōstitutio nibus/ atqȝ cōsuetudinibus. singulisqȝ festiuitatibus suū ad locū appositis: illud vnū excellit: q̄ officia que in cete ris sola annotatiōe/ atqȝ ob hoc nō sine magno plerunqȝ inexquirēdo labore designa-ta sunt: in eo ad plenū descri būtur. Atqȝ insup quorūuis sacramentorū/ quorā baptis mo vsqȝ ad ipsam extremā vnctionē quilqȝ animarum rector nō pōtifex/ accepit mi-nisterium. administrationis tenor/ eaqȝ que circa eā cōtin gere possunt dubia/ exarata sunt. Impressoribȝ q̄d. Johā ne de prato. et desiderio hupm. Anno domini millesimoqua dringentesimooctogesimo pri mo. mense septembri. die. xxii.

T L

Vers la fin de l'année 1481, moins de trois mois après l'impression du Missel de Paris, Jean Du Pré termine un Missel de Verdun que lui avait commandé l'évêque Guillaume de Haraucourt, et dont voici le titre :

Missale ad usum
Virdunen̄. ecclesie.

Dans l'achevé d'imprimer de cette nouvelle publication, qui est du 4 des calendes de décembre (28 novembre), Jean Du Pré se qualifie de très habile typographe (*impressorie artis peritissimus*) :

Ad laudem dei omnipotentis
eiusq; intemerate genitricis ⁊ om
nium sanctorum ⁊ sanctarum. Ad
usum ecclesie virdunensis instar
exemplaris emēdatissimi ritus di-
cte ecclesie cōtinentis. hoc insigne
sacri missalis opus. Anno incarna
tionis dominice. millesimo quadrī
gentesimo octuagesimopr̄io quar
tokalendas decembres parisii arte
impressoria per Johannem de pra-
to impressorie artis peritissimum
finem accepit.

Derrière le titre, on lit une préface dans laquelle on vante les soins donnés à l'édition, dont la copie, revue sur plusieurs manuscrits par des hommes versés en la matière, avait été confiée aux imprimeurs pour être reproduite à un grand nombre d'exemplaires (*impressorum manibus opus in multa volumina transcribendum..... commissum est*).

Ce morceau se termine par un sixain dans lequel on fait appel à la bourse des fidèles, en leur disant de ne pas trop marchander le livre qu'on ne leur vendra pas un prix élevé :

Solvite jam loculos nec vestris parcite nummis
Non etenim magno tollitur ere liber.

Cette curieuse préface est imprimée avec un petit caractère de bâtarde gothique très élégant et d'une fonte neuve.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la préface du Missel de Verdun de Jean Du Pré et du sixain qui la termine :

Memorie proditū est viri pcelebres vetustissimos romanos sue vane religionis vsq3
adeo observantes extitisse vt etiam scrupulosa cura minutissima queq3 sui cultus momē-
ta examinarent:neq3 paterent quē impune ferre quod ī obeundis sacris per īprudentiam
aut parum sollicite aduersū sacroꝝ ritus admisisset imo vero vt testat̄ gelius. M.cato:nō
alia ratione sergiū galbā egisse reū fert:ꝙ ꝙ diceret eū ius pontificiū discere noluisse.quod
dubio ꝓcul satis liquide ostendit priscos hoīes ī cultu suo obeundo maximā adhibuisse vi-
gilantiā idq3 ita vt īpedimento esse potuerit nihil quo minus sue religioni imo vt verum
fateat supstitioni suus tenor suaq3 observatio redderet̄.Ea siquidē vt refert valerius erant
sentētia:se reꝝ hūanaꝝ longe lateq3 potituros si diuine potentie bene ꝗ cōstanter fuissēt fa-
mulati.Eosq3 religiosos dici demū censebant vt vult cicero libro de natura deoꝝ:qui oīa q̄
ad cultum deoꝝ ꝑtinerent diligenter retractarent et tanꝙ relegerent dicti religiosi a relegen
do.ꝙ videlicet nichil ne minimū quidē ꝑtermitterēt quod ad religionē ꝑtinere videret̄ quos
cū videamus ī sua vanitate fuisse adeo diligentes nōne animis nostris maxima cura in
cendi debet vt nos qui verū deū vero cultu celebramus vsq3 eo ī nostro ꝓbatissimo ritu ac
curatos esse satagamus vt tandē ī districti cōspectu iudicis nō īueniri sit facile quod nobis
ea ī re valeat īputari.id aūt assequi nō possumus vt scilicet diligētes ī nostro cultu inuenia
mur nisi abiectis erratis oībus syncere atq3 religiose deo oīpotenti seruiamus. id eī auditu
fedissimū est ut sacerdotes aut ceteri ecclesie ministri seu psallētes seu silma voce legentes
deprehendant̄ a doctis aut ex vno verbo eodēq3 tenore ꝓferendo separati duas partes pro
nunciatione efferre aut prepostere lectitare:aut quod lōge fedius libroꝝ inemēdatione bar
baꝝ aliquid et absurdū dictu deducere in mediū.qualiū sacerdotū messē inuenire maximā
nichil esse negocii ibit (ceu mea fert opinio) inficias nemo. Cui quidē morbo serpenti ī dies
latius mediri volēs vigilātissimus pastor vester Guillermus de haraucourt silmo gene-
re natus virduniq3 epūs ac comes sollertissimus:puigili cura excubuit:vt codices sacri (q̄
missalia vulgo nūcupantur) a viris litteratis pariterq3 ī diuino tritis officio accurate re
cognoscerētur necnō singula queq3 velut ad lancē expēderent̄:ea quidē sollicitudine ac attē
tione vt iidē viri doctrine gloria clari supuacanea resecarēt inemēdata castigarēt ac deniq3
cuncta congruo ductu ac tenore ꝑ sua virili cōgregarent . Quod vbi suis iussis est obtēpe-
ratū cōtinuo īpressorū manibz opus ī multa volumina transcribendū facile cōmissū est quo
posset vnusquisq3 sacris iniciatus citra magnū laborē officiū suū ad manus ꝗ quasi impro-
ptu habere quod ante hāc digestionē multis mēbranaꝝ reuolutōibus fuerat cōquirēdū Ne
q3 id sine graui molestia ꝗ auditoꝝ īprobatione qui ī eā ducimur opinionē aut sacerdotē sui
officii esse imperitū aut certe incuriū.qui ad id officiū exequēdū nō dubitarit accedere ī pro-
uisus quidē atq3 incautus.Quod viciū vt loci nichil vltra inuenire possit ī sua diocesi pre-
fatus antistes vester generosis natalibz ortus sua ipsius prudētia qua semp plurimū va-
luit ꝓspicere laborauit.Cui⁹ venerāde paternitati quātas habere gratias debeatis vestro
ipsorū relinquo arbitrio.ipsius enī beneficio factū est vt ꝗ euoluēdi laboribz liberi sitis ꝗ fide
lius solito sacras historias plegatis . Proinde vestrū est et eum multo amore cōplecti ꝗ opti
ma eidem assiduis rogatibus imprecari.

Qui cupitis libros crebro versare fideles.
Possit vt officio quisq3 placere suo
Soluite iam loculos nec vestris parcite nūmis
Non etenim magno tollitur ere liber
Prelatoq3 simul grates ꝑsoluite dignas
Jmperiis cuius munera tanta patent

Le Missel de Verdun est un livre remarquable. Il est illustré de bordures et de figures gravées en relief. Il n'avait pas fallu longtemps à un habile praticien comme Jean Du Pré pour comprendre le parti qu'il y avait à tirer des nouveaux procédés qui permettaient d'illustrer un livre imprimé sans avoir recours à la main du miniaturiste ou de l'enlumineur, comme on venait

de le faire pour les *Croniques de France* et la traduction du *Valerius Maximus* de Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse. L'image, reproduite par le moule de la gravure et multipliée en même temps que le texte imprimé à l'aide de la presse, allait bientôt faire révolution.

La première page qui commence le Missel de Verdun, après le Calendrier, est ornée en tête d'une grande gravure représentant la célébration de la Messe [1]. Les physionomies des assistants sont vraies et bien rendues; les détails d'architecture ogivale qui servent de fond à ce tableau sont très soignés. Les bordures de fleurs, d'oiseaux, d'animaux et de grotesques encadrant les marges ont le cachet d'originalité du véritable art français qui n'a rien emprunté à personne. Le fac-similé de cette gravure se trouve page 218.

On voit, dans le cours du volume, d'autres gravures plus petites en tête des divers Offices. Nous reproduisons plus loin, page 219, comme spécimens, quatre d'entre elles.

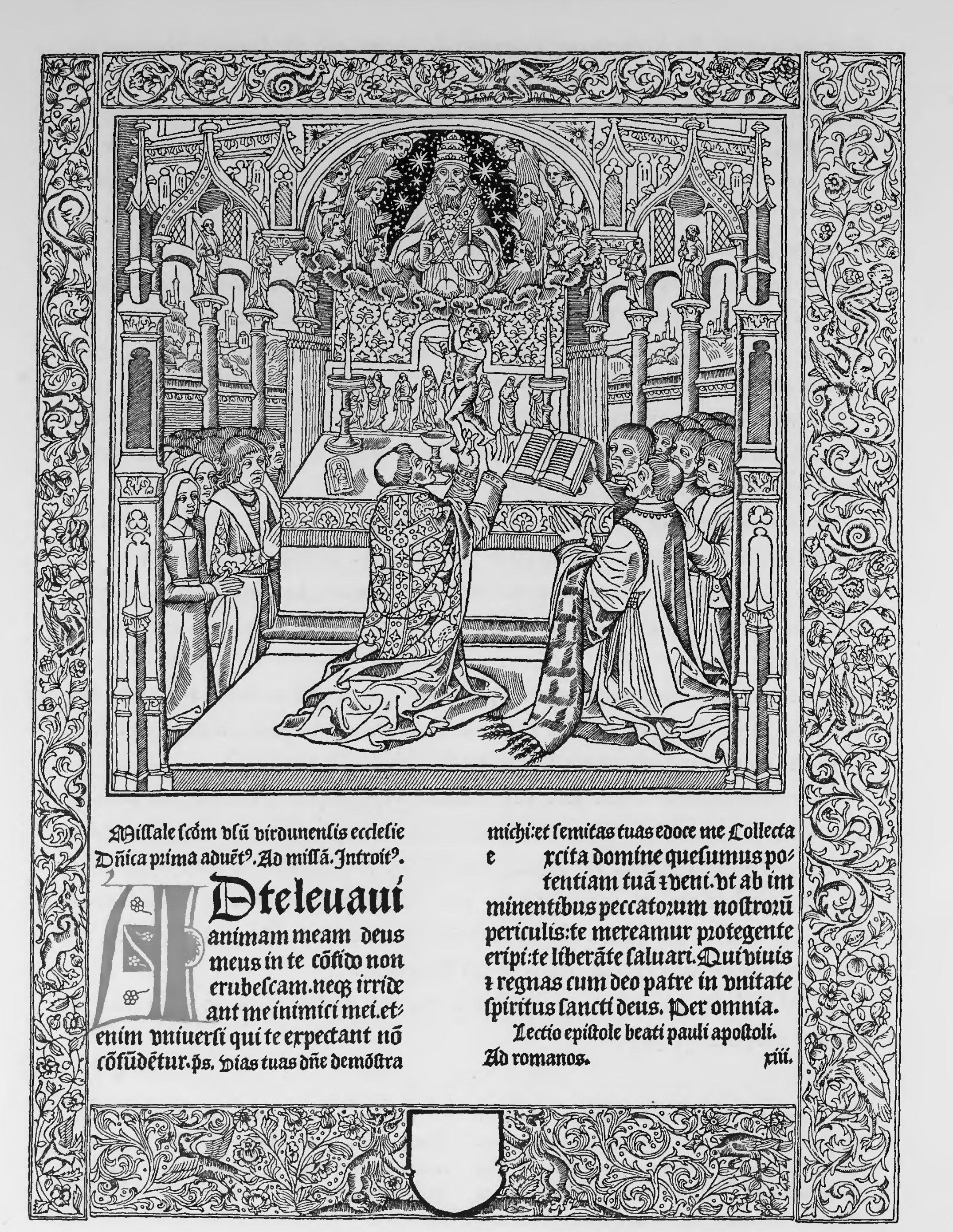
Quelques-unes de ces gravures sont tellement fines, notamment celles de la Cour céleste et de la Présentation au Temple, qu'elles paraissent avoir été gravées en relief sur cuivre mou ou tout autre métal. Les bordures de la première page nous semblent aussi avoir été gravées par le même procédé. Cette supposition de notre part présentera un degré suffisant de créance lorsque nous dirons que, quelques années plus tard (en 1488-1489), Jean Du Pré déclarera formellement qu'il a fait des *figures en cuyvre* pour illustrer un livre d'Heures dont nous aurons à parler en détail, à son ordre.

La réputation de Jean Du Pré comme typographe s'étendit au dehors. Un riche chanoine de Chartres, Pierre Plumé, qui désirait faire imprimer la liturgie de son église, ne recula pas devant la dépense de faire venir Jean Du Pré à Chartres, et l'installa avec une de ses presses en sa propre maison canoniale, dans le cloître de la cathédrale. Là Jean Du Pré imprima un Missel à l'instar de celui de Paris et un Bréviaire.

Le Missel fut achevé le 31 juillet 1482, et le Bréviaire le 17 juillet de l'année suivante (1483).

[1] Cette gravure, qu'on est convenu d'appeler la *Messe de saint Grégoire*, reparaît dans plusieurs missels imprimés vers la fin du xve siècle, et elle est passée dans différents ateliers. Nous l'avons trouvée à Tours en 1508, chez Mathieu Latheron, où elle est employée dans le Missel de Saint-Martin. Elle revient ensuite à Paris, et, plus ou moins fatiguée par des tirages successifs, elle est mise encore en service jusque vers le milieu du xvie siècle.

IMPRIMERIE NATIONALE.



Missale scd̃m vsũ virdunensis ecclesie
Dñica prima aduẽt⁹. Ad missã. Introit⁹.
AD te leuaui animam meam deus meus in te cõfido non erubescam. neq̃ irrideant me inimici mei. etenim vniuersi qui te expectant nõ cõfũdẽtur. ps. Vias tuas dñe demõstra michi: et semitas tuas edoce me. Collecta

E xcita domine quesumus potentiam tuã ⁊ veni. vt ab imminentibus peccatorum nostrorũ periculis: te mereamur protegente eripi: te liberãte saluari. Qui viuis ⁊ regnas cum deo patre in vnitate spiritus sancti deus. Per omnia.

Lectio epistole beati pauli apostoli.
Ad romanos. xiii.

MISSALE VIRDUNENSE

(1481)



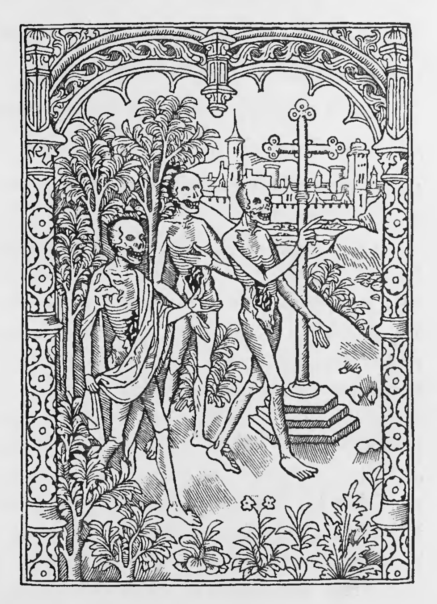
L'Adoration des Bergers.



La Présentation au Temple.



La Cour céleste.



Les Trois Morts.

Jean Du Pré reçoit ensuite la commande d'un Missel de Limoges, qu'il exécute pour l'évêque Jean Barton de Montbas. Il est dit, au commencement du Missel de Limoges, qu'il a été « imprimé très soigneusement à Paris, par la main et l'ouvrage de très habile homme Maître Jean Du Pré, à la manière de Venise » (*ad usum Lemovicensis ecclesie Missale, Parisius nitidissime impressum manu et opera peritissimi viri magistri Johannis de Prato, Venetica forma*).

Venise avait alors la spécialité de l'impression des livres liturgiques. L'évêque de Nantes, Du Chaffaut, y avait fait imprimer le Missel de son diocèse[1]. Jean Du Pré implanta cette industrie à Paris et y amena des ouvriers vénitiens qui travaillèrent au Missel de Limoges (*per Venetos arte impressoria magnificos et valde expertos completum*), comme il est déclaré à la fin du volume, dont l'achevé d'imprimer est daté du 24 mars 1484 (1483 v. st.), la veille de l'Annonciation.

Ce sont ces ouvriers vénitiens de premier ordre, connaissant à fond tous les secrets de l'art typographique (*magnificos et valde expertos*), qui ont dû travailler sous une habile direction à la fonte des caractères et à la gravure sur bois ou sur métal, d'après les dessins de maîtres français, des planches d'illustration des premiers livres de Du Pré. Il serait même fort possible qu'il eût appris lui-même son art en Italie, où l'on illustrait déjà les livres. Toutefois, sa manière de faire est bien française et ne ressemble en aucune façon à celle des imprimeurs qui l'ont précédé.

Entre temps, Jean Du Pré imprimait le placard en affiche du *Grant Pardon de Nostredame de Rains*, qui devait commencer le 17 octobre 1482, et que nous reproduisons ci-contre.

[1] On a prétendu que Du Chaffaut aurait fait imprimer ce Missel à Vannes, en 1482, et que ce serait là le premier livre sorti des presses bretonnes. La famille Du Chaffaut, par gloriole, a cherché encore dans ces derniers temps à accréditer cette fable, qui n'a pu obtenir créance qu'auprès de gens mal informés. Le Missel de Nantes, imprimé par ordre de son évêque, existe à la bibliothèque de la ville de Nantes, où nous l'avons vu et examiné. Il a été imprimé à Venise (*Venetiæ*) et non à Vannes qui s'appelle aussi *Venetiæ* en latin, de là l'origine de cette légende. Les imprimeurs se nommèrent Bartolomeo de Alessandria, Andreas d'Asola et Mapheo de Salodio, qui sont des Vénitiens et non des Bretons. Andreas d'Asola est surtout connu pour avoir été le beau-père d'Alde Manuce, si célèbre dans l'histoire de la typographie. Le Missel de Nantes n'est pas le seul livre à l'usage d'un diocèse français pour lequel on ait eu recours aux presses vénitiennes. On connaît encore d'autres ouvrages liturgiques de ce genre qui ont été imprimés à Venise au xv[e] siècle. Dès 1478, l'abbaye de Cluny en Bourgogne y faisait imprimer son bréviaire. Dernièrement M. Caillac, bibliothécaire de la ville de Périgueux, découvrait des fragments d'un bréviaire de Périgueux, que le chapitre de cette église fit imprimer à Venise, en 1487, par Zoan Antonio de Biretis.



Feu de saincte memoire pape pius second en ampliant ⁊ extendant les indulgences nagueres donnees a leglise de reims par le pape nicolas v. a dōne a tous vrays crestiens hōmes et femmes de toutes les parties du monde Qui en lan present mil quatre cens quatre vintz ⁊ deux depuis les vespres de la vigille de la feste sainct luc euaugeliste: et par tout le iour de ladicte feste ⁊ le iour ensuiuāt entier. Contrictz de cueur et confes de bouche visiterōt ladicte eglise de reims ⁊ y donneront de leurs biens. Et pareillemēt ausdictes vigille feste et lendemain ensuiuant perpetuelemēt de sept ans en sept ans. plaines indulgences de tous leurs pechiez

Item pareillemēt a donne indulgences cōme dessus a toutes personnes cōfes et repentās qui sont anciēs et debiles ⁊ ne pourroiēt p̄sōnellemēt visiter ladicte eglise de reims silz ēuoiēt par leur messaige de leurs biēs a ladicte eglise.

Item a donne puissance a larceuesque et au chapitre de reims de deputer cōfesseurs de diuerses langues qui pourrōt esditz iours absouldre iceulx qui visiteront ladicte eglise ⁊ qui se confesseront a eulx de tous pechez quelzconques. iasoit ce quilz soient reserues au sainct siege de rōme. Et a iceulx aussy a dōne puissance de cōmuer tous veuz fors seulement les veuz de la terre saincte ⁊ des apostres sainct pierre ⁊ sainct pol de rōme. Pourueu que ceulx qui visiteront la dicte eglise y donneront de leurs biens.

Item a declaire que soubz les lettres de suspensiōs de pardōs par luy dōnes ou p̄ le pape caliste ou autres ne veult point lesdictes lettres de pardons octroiez a ladicte eglise de reims par luy ou par son predecesseur le pape Nicolas estre ne auoir este comprises pourquoy ne doit doubter quelcōque personne ne scrupule faire de consciēce se elle a fait selon la teneur de la bulle desdictes indulgences quelle nait acquis lesdictes indulgences.

Item par les indulgences octroyees a ladicte eglise de reims par le pape Nicolas lesquelles a conferme nostre sainct pere pius. Ont lesditz ꝯfesseurs puissance de cōposer auecques toutes p̄sonnes de toutes les parties du monde qui se confesseront a eulx et visiteront ladicte eglise. et qui ont des biēs daultruy mal acquis et ne sceuent a qui en faire restitucion. et que le proufflt desdictes composicions vienne a ladicte eglise de reims.

Item veult ledit sainct pere pius que foy soit adioustee au vidimus des originales cōme a icelles. pourueu quilz soient signez de deux notaires ⁊ seellez du seel du chapitre de ladicte eglise de reims.

C'est la première affiche qui, à notre connaissance, ait été imprimée en France [1].

En tête de cette pièce, on voit, à gauche, une figure de la Vierge assise sur son trône et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus; au milieu, la tiare pontificale avec les clefs de saint Pierre, et à gauche, l'écu aux trois fleurs de lis du roi de France. Cette gravure, largement dessinée, n'est pas sans valeur.

Pour le texte du *Graut Pardon de Nostredame de Raius,* notre maître imprimeur inaugura un nouveau caractère de bâtarde française d'un aspect plus dégagé que la lourde bâtarde de Pasquier Bonhomme.

Le 26 février 1484 (1483 v. st.), quelques jours avant la publication du Missel de Limoges, Jean Du Pré mettait au jour la traduction française, par Laurent de Premierfait, de l'ouvrage de Boccace : *Cas des nobles hommes et femmes infortunez,* avec cet achevé d'imprimer suivi des initiales T L, comme dans le Missel parisien de 1481 :

Cy fine le neufiesme ⁊ derrenier
liure de Jehan boccace de certald tres
excellent historien des cas des no-
bles hommes ⁊ femmes Infortunez
translate de latin en francois precise
ment ⁊ au Juste par honnorable hō
me ⁊ saige maistre laurens de pre-
mierfait secretaire de treshault puis
sant ⁊ tresredoubte prince Jehan filz
du roy de frāce Jadis duc de berry ⁊
dauuergne. Et fut cōpilee ceste trās
lacion le quinziesme. Jour dapuril
mil quatre cens ⁊ neuf/cestassauoir
le lundy apres pasques. Et Impri-
mee a paris de p Jehā du pre en lan
mil quatre cēs quatrevingtz ⁊ trois
le xxvi. Jour du mois de feurier.

T L

Le Boccace imprimé par Jean Du Pré est illustré de gravures sur bois, dont plusieurs se répètent, placées en tête des chapitres de chaque livre.

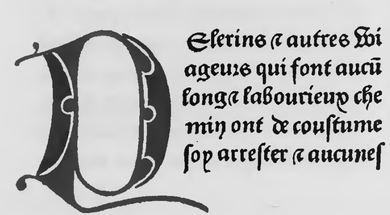
[1] Nous devons connaissance de cette curiosité typographique à M. Henri Jadard, bibliothécaire de la ville de Reims. Cette pièce, qui est unique, n'est citée par aucun bibliographe.

C'est le premier livre français illustré par la typographie qui ait paru à Paris, et, à ce titre, il mérite de fixer l'attention des bibliophiles, car il est le point de départ de l'école nouvelle.

Nous donnons ci-après des spécimens de ces figures naïves :



Le premier chapitre du tiers li/
ure contient le debat de pourete et de
fortune/commẽcant ou latin/ Cõ
sueuere.et cetera.



Elerins et autres voi
ageurs qui font aucũ
long et labourieux che
min ont de coustume
soy arrester et aucunes
foiz torcher la sueur de leurs visai/
ges/et a lautrefoiz mettre jus leurs
fardeaux pour alleger le corps/et au
trefoiz prẽdre le vent fres et souef/et
boire ou vĩ ou eaue pour oster la soif
et si ont de coustume de veoir et abu
ter cõbien ilz ont fait apres ce quilz
ont tourne le dos a aucun notable
lieu dont ilz se sõt partiz / ilz recor/
dẽt eutre eulx le nõbre et les noms

Trois scènes composent ici le débat de la Fortune et de la Pauvreté : au fond, c'est le malheureux qui reste victime de la Richesse; à droite, la Fortune

semble conseiller la résignation au pauvre; mais au premier plan la Pauvreté, devenue aggressive, terrasse la Fortune, qui tombe à la merci du miséreux.

Voici maintenant une scène dans laquelle l'auteur interpelle la Fortune qui, dit-il, « est ung hydeulx monstre et qui, comme chamberière, donne et depart aux hommes et aux femmes les bieneurtez mondaines » :



Le premier chapitre cõtient le parlemẽt de fortune ⁊ de lacteur. Et cõmẽce ou latin Nichil post. ⁊ cetera.

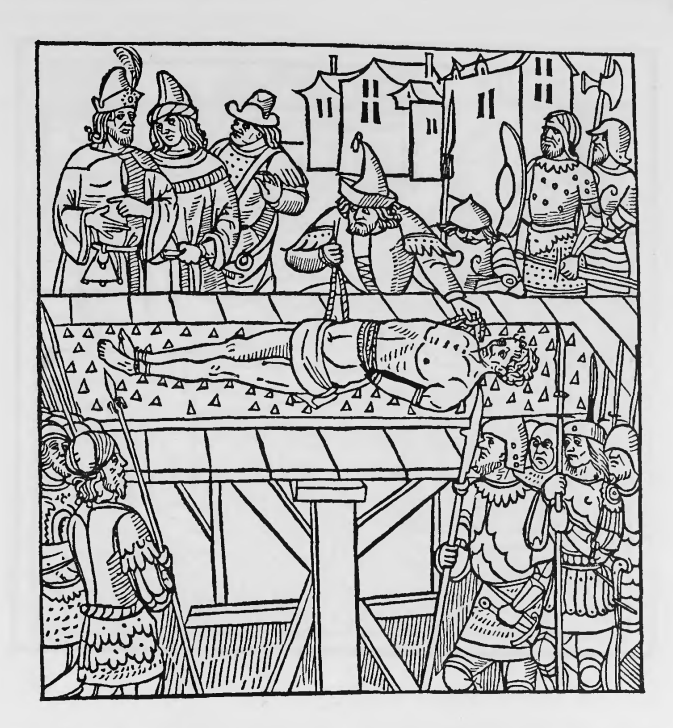
f

Ortũe qui eſt
Ung hydeulx
monſtre ⁊ qui
cõme chambe
riere donne et
depart aux hõ
mes ⁊ aux femmes les bieneurtez
mondaines. Si vint deuant moy
puiſque je qui meſtoie ung tantet
repoſe prenoye ma plume apres la
fin de mõ cinquieſme liure pour cõ-
mencer le ſizieſme, je qui fu eſbahi
de limage de fortũe me eſcriay a dieu
qui eſt le donneur des vrays biens.
Et ſe aulcun me demande quelle fut
ma ſentẽce apˢ ce que je eu aduiſee

yy.i

L'artiste qui dessina cette composition possédait un talent fort original. Nous sommes encore loin, sans doute, du *Livre de Fortune*, de Jean Cousin, mais l'art français s'accuse déjà nettement dans l'œuvre imprimée par Du Pré.

Les deux planches qui suivent, toujours largement traitées et malgré l'ampleur des tailles, révèlent un dessinateur maître de son crayon et un graveur conduisant habilement son burin.



Le premier chapitre contiēt le cas de ſelēcus ⁊ anthiochus roys de ſuyrie ⁊ daſie. Et cōmence ou latin Dum poſt. ⁊ cetera

a

Pres le racōptement des miſeres de la roy-ne arſiure/tandis q̄ en moy reposant vng peu je refreſchiſſoie les forces de mō corps ⁊ les vertus de mon courage ſelencus ⁊ āthiochus jadis roys de aſie ⁊ de ſurie plourans pour leurs infortunes/⁊ acuſans lung lautre pour leurs deſloyautez furēt en ma preſence meſlez en vne treſgrant cō-paignie de autres meſchans nobles hommes. Et apꝛs ce que je fu vng peu refreſchi ⁊ renforcie je entrepris de eſcripre leurs cas cōtenus es an-

gg.i

La première nous donne la représentation d'un supplice avec des raffinements de cruauté, tel qu'on l'exécutait encore au xv[e] siècle. Dans la seconde, on voit Manlius Capitolinus, le vainqueur des Gaulois, précipité du haut de la Roche Tarpéienne dans le Tibre. Dans cette composition, la perspective

IMPRIMERIE NATIONALE.

manque évidemment, mais l'effet voulu de la scène est rendu par les expressions diverses des figures de ceux qui assistent de près à cette exécution du peuple romain.



Cy cõmence le quart liure de boc
cace ⁊ premier met le ꝓlogue qui cõ-
mẽce ou latin. Monuiſſe. ⁊ cetera.
i Ie cuyde q̃ aulcũ pou
ay e oſte ⁊ deſmeu les
couraiges des ſeigneurs
⁊ de leur durte pauãt
obſtinee/ ⁊ ſi cuide q̃ p les grãs exẽ-
ples deuantditz Iaye eſpouẽte loul-
trage ⁊ la deſordõnãce des orgueil-
leuſes ames/ car des humbles Je ne
parle Jamais pour ce q̃ humilite ne
chiet ne trebuche p quelcõque fortũe
Je ne ſcay q̇ eſt celuy qui eſt ſi dur en
cueur q̇ ſans paour ait peu lire ou
eſcouter le trebuchemẽt de creſus roy
des lidois/ q̇ de ſes hões liges ⁊ auſſi
des eſtrãges fut moult ayme/ ⁊ ſi per
dit ſõ royaume ⁊ fut cõtraint de vi-
ure cõmẽt vng autre priue homme/
aa.i

Un libraire parisien, qui était en même temps un habile calligraphe et qui, en cette qualité, avait la clientèle des princes et de la haute noblesse, Antoine Vérard, commença à utiliser les talents de Jean Du Pré en lui commandant l'impression d'une édition des *Cent Nouvelles* de Boccace, tra-

duites par le même Laurent de Premierfait. Le livre parut le 27 novembre 1485 et fut exécuté avec les mêmes lettres françaises de bâtarde et sur une justification identique à celles des *Nobles malheureux*, ouvrage du même auteur, que Du Pré avait imprimé l'année précédente pour son propre compte.



ous les hommes
et femmes de hon
t neste compaignie
apres quilz eurēt
disne / et bien suffi
saument prins leur refection / da-
me helise royne cōmenca a soy le=
uer de la table / et les autres ensuy-
uāt se leuerent tous ainsi quilz sa-
uoient de coustume. En apres cha
cun se apliqua a rire / chanter / dā-
cer / et soy esbatre selon son ordre.
Et incontinent q̄ les iouuēceaux
eurēt finy leurs chancōs / la royne
helise rassembla toute sa compai-
gnie / et apres quelle fut assemblee
deuiserent entre eulx de plusieurs
choses iusques a heure cōuenable
de soupper. Et quant vint au soup
per / la royne cōmanda q̄ chascun
print place a se seoir pour soupper /
selon quilz auoyent de coustume.
.A

Au commencement de l'ouvrage, on voit une gravure sur bois dans laquelle Boccace est représenté écrivant son livre, d'après un dessin fourni probablement par l'éditeur, car la facture diffère des autres gravures des livres de Jean Du Pré. Cette gravure est répétée plusieurs fois dans le volume.

En juin 1486, Du Pré fit paraître un autre livre illustré, d'une exécution remarquable : *La très dévote, très louable et recommendable vie des anciens Saintz Pères Hermites, nouvellement translatée de latin en françois et diligemmnent corrigée en la ville de Paris, l'an de Notre-Seigneur mil cccc quatre vingtz et six :*

Prologue.du tranſlateur.

Enſuit la treſdeuote/treſlouable et recōmendable vie des anciens ſaītz peres hermites/ nouuellement tranſlatee de latin en francois/et diligemment corrigee en la ville de paris.lan de nrē ſeigneur mil cccc.quatre vingtz et ſix. Sur ce q̄ en ont eſcript/et auſſi tranſlate de grec en latin mōſeigneur ſainct Jeroſme treſdeuot et approuue docteur de legliſe/et autres ſolitaires religieux apres lui. Et premierement enſuit

Le prologue du tranſlateur.

Pource que chaſcun iour entre linfinye multitude des mortelz/ len voit peu diceulx vertueuſement viure Et au contraire/pluſieurs en grāt nombre voluptueuſement ⁊ tellemēt quellement paſſer leur temps. Ce conſiderant Jay tenu ⁊ repute/comme encore tiens et repute bien eureux entre les autres/ceulx qui de noſtre ſouuerain dieu ⁊ ſeigneur Jeſucriſt plaſmateur ⁊ cōducteur de toutes choſes/ ont peu obtenir ceſte ſinguliere grace/q̄lz puiſſēt veritablemēt dire/eulz auoir vertueuſemēt veſcu Et ce ie voy eſtre aduenu a aucūs de nrē tēps leſquelz p leur ſouueraine melliflue ⁊ doulce eloquēce/nous ont adminiſtre ſalutaire doctrine/au moyen des excellens liures latins/ et autres quilz ont eſcriptz et tranſlatez a noſtre vtilite et prouffit dont en ce faiſant ilz ont merite et deſeruy deſtre grandement louez et recommandez Laquelle choſe ie croy ne leur auoit pas eſte fort dificile a faire veu la ſublimite et haulteſſe de leurs aguz entendemens et la fructueuſe inſtruction quilz ont eue es lettres grecques et latines. A layde deſquelles/ ilz ont acquis la ſouueraine maniere de bien perſuader et dire Mais ie qui en aucūe ſcience ne ſuis ſuffiſammēt inſtruict et qui auſſi nay en moy aucun commencement deloquence/ me treuue tout effraye/ doubtant eſtre redargue de trop hardye preſumpcion/ dauoir ſi indiſcretement entreprins la tranſlacion de ceſte preſente euure/ Neantmoins reduiſant a memoire le prouerbe du poete/diſant q̄ fortune ayde aux hardis/ay en moymeſmes iugie eſtre choſe licite et raiſonnable/ de tenter ⁊ eſſayer/ſe a lutilite ⁊ prouffit publique ie pourroye aucune euure faire/par laquelle/ſe ie nay vertueuſement veſcu/ aumoins ie puiſſe dire nauoir pas du tout paſſe mon temps inutilement Et ſoubz ceſte conſideracion auſſi q̄ ie veoie bien peu de gens eulz appliquer a mener vie ſolitaire/ ay oſe entreprendre tranſlater de latin en francois/ la treſdeuote et ſolitaire

a ii

On lit à la fin qu'*Icelle translation* a été *imprimée en la ville de Paris, le huitiesme jour de Juin oudit an quatre vingtz et six, par maistre Jehan Du Pré, libraire, demou-*

rant en la grant rue Saint Jaques en l'ostel où pendent pour enseigne les Deux Cygnes. Nous donnons ci-dessous en fac-similé l'achevé d'imprimer dont nous venons de citer un extrait :

> Cy fine le liure intitule de la vie
> des anciens ſaintz peꝛes iadis demou
> rans es grãs deſers degipte thebayde
> meſopotampe ⁊ autres lieux ſolitai
> res/nouuellement tranſlate de latin
> en frãcois. En lan mil CCCC qua
> trevingtz ⁊ ſix. ſur les liures que en
> ont eſcript ⁊ tranſlate de gꝛec en la-
> tin monſeigneur ſaint Jeroſme treſ-
> excellent ⁊ appꝛouue docteur de ſain
> cte egliſe/⁊ autres gꝛans ⁊ notables
> clercz apꝛes lui. Icelle trãſlacion ĩpꝛi-
> mee en la ville de paris le huitieſme
> iour de Juin oudit an quatrevingtz
> ⁊ ſix. Par maiſtre Jehan du pꝛe libꝛai
> re demourant en la gꝛãt rue ſaint Ja-
> ques en loſtel ou pẽdẽt pour enſeigne
> les deux cygnes.

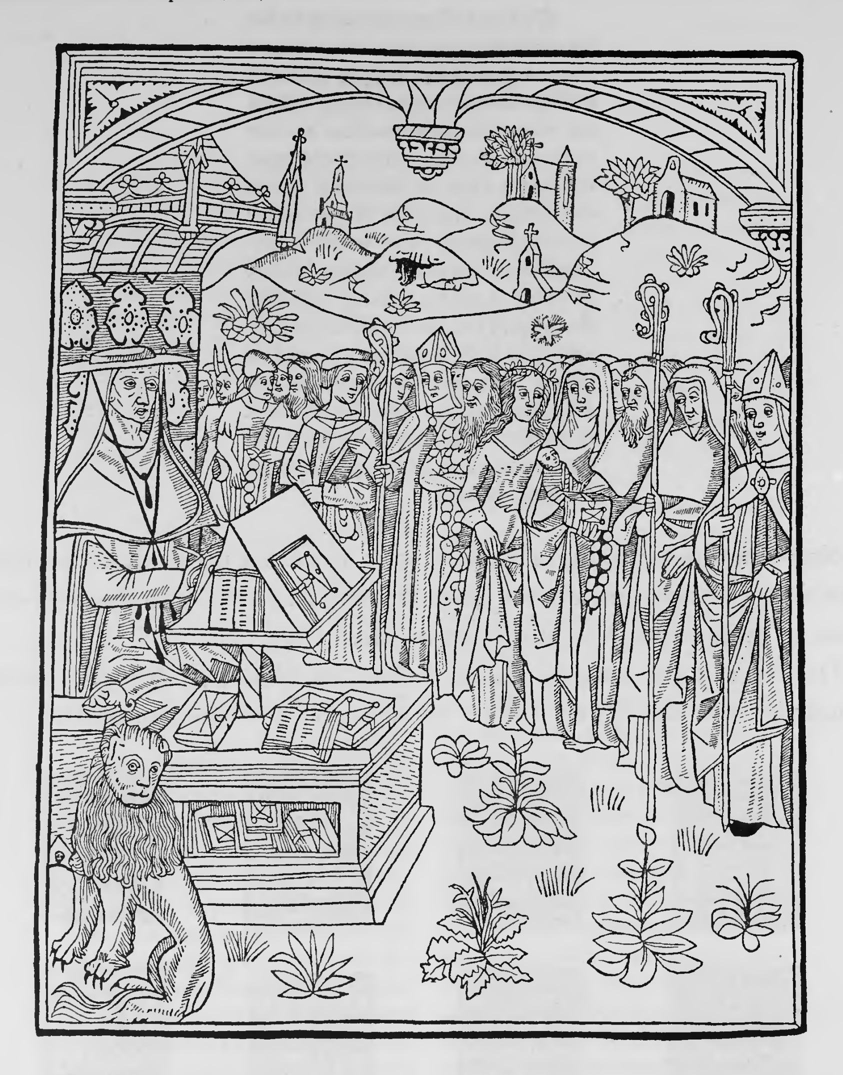
Notre imprimeur donne, cette fois, son adresse. La maison des *Deux Cygnes* était située, en remontant la rue Saint-Jacques, derrière l'église Saint-Séverin. Nous en indiquerons plus loin l'emplacement exact.

Du Pré a gravé, pour la *Vie des Saints Pères Hermites,* des lettres initiales festonnées avec des figures d'anges ou de têtes humaines grimaçantes.



Ce sont là les premières lettres ornées qui ont été gravées à Paris. Elles sont au nombre de huit seulement. Nous ne croyons pas que tout l'alphabet dans

ce style ait été gravé, car l'imprimeur n'ayant pas de lettre V s'est servi de la lettre A retournée avec les têtes en bas pour figurer l'initiale qui lui manquait. (Voir fac-similé, p. 231.)



Au milieu du volume, on remarque une belle gravure sur bois, de la grandeur de la page. Elle représente saint Jérôme, avec le chapeau de cardinal, qui écrit les vies des Pères devant une assemblée de saints personnages des deux sexes.

Cette composition est bien traitée, tant dans son ensemble que dans les détails; chacune des figures qui en composent le groupe a une expression différente qui respire le calme et la sérénité; les plis des vêtements sont savamment disposés.

De ſaint baſile.





Ar diuin Vouloir et
pendant le temps q̃
ſaint baſille Vnefois
entre les autres cele-
broit meſſe / Vng he-
brieu qui y aſſiſtoit/
Vit Vng enfant entre les mains du
dit ſaint baſille. Lequel enfant com
me il ſẽbloit audit hebrieu / fut par
icellui baſille party ⁊ diuiſe. Et ain
ſi que tous apres la meſſe dicte / ſe
adminiſtrerent en receuant le corps
de noſtre ſeigneur / ledit hebrieu ſe
miſt entre les autres creſtiens. Si
lui bailla ſaint baſille Vne hoſtie cõ-
me aux autres / ⁊ conſequemment
demanda eſtre adminiſtre du ſaint
calice qui lui ſembloit eſtre remply
de ſang / ce que auſſi lui fut fait / ⁊ de
chaſcun gardant Vne partie le porta
a ſa femme pour lui mõſtrer ⁊ ſe cõ
fermer ẽ la Viſiõ q̃l auoit Veue. ⁊ le
lẽdemaĩ retourna au ſaint eueſq̃ ⁊ ſe
fiſt baptiſer auec toute ſa famille.
Dun qui renya dieu ⁊ en bailla
cedulle ſignee de ſa propre main ou
chap. cõmẽcãt. Illadius aũt. C lxiii





Ng ſaint homme q̃
auoit eſte chappellaĩ
de ſaint baſille / ⁊ ſon
ſucceſſeur ẽ leueſchie
de capadoce / ⁊ lequel
eſcriuit a ſaint ijheroſ
me la Vie dudit ſaint baſille / recite
que Vng ſenateur de romme appelle
Protherius / eut Vne fille laquelle il
Vouloit offrir ⁊ facrifier a dieu / cui
dãt q̃lle deuſt eſtre religieuſe / mais
le dyable enuieux de toute bõte pour
obuier au ſaint propos dudit Pro-
therius / embraſa du feu de concupi-
ſcence Vng des ſeruiteus de ſa maiſõ

Le volume de la *Vie des Saints Pères Hermites* est rempli de petites gravures de la largeur des colonnes de texte, dont on trouve ci-dessus et ci-après des échantillons.

Dans la figure donnée ci-dessous, relative aux dernières recommandations que saint Pachomyen fit à ses disciples deux jours avant sa mort, on reconnaît sans peine la même main que dans la grande gravure reproduite ci-dessus à la page 230, et représentant saint Jérôme en habit de cardinal.

De saint pachomyen

lequel merita ⁊ desseruit par sa tres-grande tolerãce auoir paradis en la fin de ses iours.

De la mort saint pachomyen ou chappitre commencant. Certus ita-qz pachomius. C.⁊.iiii.





ssez tost apres vne solennite de pasques le saint pere pacho-myen se trouua fort debilite demaladie/ Auec luy estoit Theodore qui bien curieusement le seruoit. Lui estant en ceste extreme maladie auoit tousiours la face ioyeuse ⁊ vermeille. Et deux iours aincois quil mourust assembla tous ses freres/en presence desquelz il fist vne telle proposicion Treschiers freres/ie congnois que dieu me veult appeller/⁊ q̃ de ce monde ie men vois apres les saintz peres Si vous supplie tresaffectueusemẽt quil vous souuiẽgne tousiours des rigles ⁊ ammonicions que ie vous ay faictes le tẽps passe. ⁊ que vous vous gardez bien de la secte des arriens/⁊ des autres seducteurs ⁊ preuaricateurs de la foy de ihesucrist. mais conuersez auec ceulx qui craignent dieu/⁊ qui layment parfaictement. Je voy le temps de ma vie qui se termine/⁊ ma mort approuche. Et pour ce elisez en ma presence vng pasteur qui vous soit pere ⁊ istructeur du salut de voz ames. Et en tant que puis congnoistre. petronien me sẽble prudent assez pour vous bien enseigner ⁊ garder de mal faire. Mais quelque chose que ien dye/vous pouez ellire a vostre discrecion celui q̃ bon vous semblera. Tous ensemble doulcement ⁊ voluntairement esleurẽt petroniẽ quil auoit nõme/ car il estoit fort constant ⁊ ferme en la foy/ humble en conuersacion saige dentendement/⁊ parfait en meurs. Saĩt pachomyen saichant q̃ icelui petronien estoit lors malade ou monastere des thebenesiens/ pria deuotemẽt nostre seigneur pour sa sante Et aux religieux absens fut mãde/ quilz venissẽt au trespas de leur pere pachomiẽ leq̃l en se seignãt du vertueux signe

Les ornements trilobés des chaires sont les mêmes dans les deux compositions et les draperies sont convenablement disposées, surtout si l'on considère la facture relativement primitive de ces dessins.



Voici encore un fragment de la *Vie des Saints Pères Hermites,* où les règles de la perspective semblent mieux observées que dans les autres gravures de cet ouvrage :

Du monaſtere que ſaint pacho-
mien fiſt faire pour ſa ſeur. ou chap
pitre cõmencãt Cõperit igit̃ .lxxix.



Nous trouvons ensuite Jean Du Pré à Abbeville, en société avec Pierre Gérard, imprimant la *Cité de Dieu* de saint Augustin, traduite par Raoul de Presle, magnifique livre en deux volumes grand in-folio, illustré de grandes gravures dont quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre. C'était un coup de maître. Le premier volume fut achevé d'imprimer le 27 novembre 1486, et le second le 27 avril suivant. Les planches avaient été préparées et gravées à Paris, dans l'atelier de la *grant Rue Saint Jacques;* elles furent apportées à Abbeville et retournèrent ensuite à Paris. On exécuta, dans ce même atelier parisien, les deux grandes planches que l'on remarque en tête de la *Somme rurale* de Jean Boutillier, ainsi que les illustrations du roman de chevalerie des *Neuf Preux,* deux autres livres de format in-folio également imprimés à Abbeville, au nom de Pierre Gérard seul. Nous verrons ces bois reparaître dans d'autres publications de Jean Du Pré, après lesquelles ils passeront dans différentes mains et serviront, pendant près d'un demi-siècle, à l'illustration de livres sortis des presses parisiennes.

Lorsque nous traiterons le chapitre des origines de l'imprimerie à Abbeville, nous donnerons de plus amples détails en reproduisant quelques-unes de ces gravures, qui sont d'un très grand intérêt pour l'histoire de l'illustration du livre en France.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Jean Du Pré a imprimé aussi des livres sans gravures. On connaît de lui un *Trésor des Humains*, volume in-folio daté de 1482, qu'il a dû terminer avant son déplacement pour Chartres.

Le volume ne porte pas son nom, mais il est exécuté avec la lettre de forme du Missel parisien de 1481 et se termine par les initiales T L, exactement comme ledit Missel [1].

L'intitulé, qu'on lit au verso du premier feuillet, annonce que ce livre «traicte de la manière d'instruire les enfans en la foy catholique et de leur déclairer toutes les lois tant chrestiennes que sarrasines, tous artz et toutes sciences, tant praticiennes que spéculatives, de tous estatz, métiers et marchandises, de l'estat de religion, des élémens et quatre complexions, de l'advénement de Antecrist, des quinze signes du Jugement et de la fin du Monde, de la joie des sauvés et des peines des damnés et de plusieurs autres belles matières, doctrines et enseignemens tres utiles et profitables; lequel livre a esté vu et corrigé à Paris par plusieurs grands clercs, docteurs tant en théologie que autre science».

Cet ouvrage, peu connu et fort curieux, était une sorte de petite encyclopédie populaire, dans laquelle la plus large part était faite aux croyances religieuses de l'époque.

Il dut avoir un grand succès, car une autre édition, mais de format petit in-quarto, fut imprimée à Paris dès l'année suivante.

Un exemplaire de l'édition in-folio, imprimé sur vélin, est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

C'est à Jean Du Pré que nous croyons devoir attribuer, bien qu'il n'y ait

[1] L'auteur du *Manuel du Libraire*, J.-Ch. Brunet, a donné une interprétation différente de la nôtre pour ces lettres T L. Selon lui, «comme les caractères de ce *Trésor* imprimé en 1482 sont les mêmes que ceux des *Coustumes de Normandie*, édition qu'on croit être de 1483, et que Jean Du Pré aurait imprimée pour les libraires de Rouen, il se peut que ces deux lettres indiquent *Tailleur*» (*Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5e édition; Paris, Firmin Didot frères, 1864; in-8o; t. V, col. 940). — Nous ferons observer que les initiales T L qui se trouvent sur le *Missale* de 1481, le *Trésor* de 1482 et le Boccace de 1483, ne sont pas sur le Coutumier de Normandie. Guillaume *Le Talleur* ou *Le Tailleur*, imprimeur à Rouen, ne s'établit que plus tard, et nous ne voyons pas qu'il ait fait imprimer pour son compte un Missel de Paris et les deux autres livres aux initiales T L que nous venons de citer. Il se pourrait cependant que Le Talleur ait été prote, contremaître ou chef d'atelier dans l'imprimerie de Du Pré à Paris, avant de venir à Rouen. Dans ce cas, les lettres T L transposées seraient les initiales du nom de Le Talleur, Ce n'est toutefois qu'une simple hypothèse de notre part, les initiales T L pouvant tout aussi bien s'appliquer à un autre nom ou signifier *Trinitati laus*, formule équivalente à *Deo gratias*, que nous lui avons déjà donnée.

pas mis son nom, la première édition du Coutumier de Normandie, sans lieu ni date, qui pendant longtemps a passé pour être le premier livre imprimé à Rouen.

Nous donnons ci-après le fac-similé du commencement du livre qui débute, sans aucun titre ou intitulé, par la table ou *repertore eu* (sic) *quel sont contenus par ordre les traictiez et chapitres d'icelluy cy après desclairez.*

Le repertore de ce liure.

Enſuit le repertore de ce preſent liure eu quel ſont conte=
nus par ordre les traictiez ⁊ chapitres dicellup cp apres
deſclairez. ¶ Premierement. Le texte en francops du liure cõ
ſtumier du paps et duchie de normendie. auec lexpoſicion di
cellup au commencement du quel eſt la table dudit liure pour
facilement congnoiſtre le nombre de chacun chapitre. ¶ Le ſe
cõd chapitre eſt le texte en latin dicellup en la fin duq̃l eſt la ta
ble dudit liure. ¶ Le tiers eſt la chartre aux normãs. ¶ Le q̃rt
eſt la iuſtice aux barons de normẽdie. ¶ Le quĩt eſt la taxaciõ
des drois et intereſtz des malefacõs de corps ¶ Le ſixte les ar
ticles que doiuent iurer les aduocatz de normendie en faiſãt
le ſermẽt daduocacie. ¶ Le ſeptieſme les ordõnãces faictes en
leſchiquier de normendie tenu a rouen au terme de paſques.
mil quatrecens ſoixãtedeux. ¶ Le huptieſme les ordonnãces
faictes en icellup eſchiquier tenu a rouen au terme de paſq̃s
lan de grace mil.cccc.lxiii. ¶ Le neufieſme les ordonnances
faictes eudit eſchiquier tenu audit lieu de rouen audit terme
de paſq̃s mil quatrecens ſoixante quatre. ¶ Le dixieſme les or
donnances faictes eudit eſchiquier tenu au terme ſaint mi=
chiel. mil q̃trecens ſoixante neuf. ¶ Le vnzieſme chapitre eſt
lapointement fait par les commiſſaires du rop en la ville de
vernon en lan mil quatrecens cinquante trois. Entre les ſup
poſtz de luniuerſite de paris. et les habitans du paps de nor=
mẽdie. ¶ Le douzieſme ledict du rop charles fait a cõpiẽgne.
en lan mil quatrecens xxix. auec la cõfirmaciõ dicellup. faicte
en lan mil quatrecens cinquãte. ¶ Le trezieſme ⁊ derrain cha
pitre eſt les trois traictiez de conſanguinite. affinite. et co=
gnacion eſpirituelle. auec les trois figures ou arbres pour fa
cillement congnoiſtre le contenu diceulx traictiez. Qui eſt la
fin et acompliſſement de ce liure.

Ce *labeur* typographique important a dû voir le jour entre les années 1483 et 1484 au plus tôt. Le texte est imprimé avec la lettre de forme du Missel de 1481, mais dans laquelle on trouve déjà quelques lettres mêlées, comme on peut le voir d'après l'alphabet représenté ci-après, qu'on n'a qu'à comparer

avec la première fonte du même caractère, dont nous avons donné plus haut le spécimen (p. 210) :

A A B C C D E E F G H I L L M N O P
Q R S T T V X   a b c d e f g h i k l
m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z   . : = /   de ff ſſ ſt
ā b⁹ bꝫ ꝯ d̄ ē ⁊ ī i⁹ n⁹ ō ꝑ ꝓ q̄ q̃ ꝗ̃ ꝗ qꝫ q̇ r⁹ ꝶ t̄ t̃ t̃ t⁹
ū v̄   ė l̄ ñ p̄

Pour le commentaire, on employa une lettre de somme d'environ 10 points :

A B C C D E F F G H I L M N O P Q R
S T V   a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ
t u v x y z   ā c̄ ī ꝯ d̄ d⁹ ē ⁊ ī l̄ ō o⁹ p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇ q̃ ꝗ̃
ꝗ qꝫ ꝶ t̄ t̃ ū n⁹   . : = ſſ   bo de do po ff ſſ ſſ ſt

Voici la fin de l'*Exposition du livre* imprimée avec ce caractère et terminant la première partie :

De prescription.

Len doit savoir que aucun ne peut rapeller par bourse la terre qui a este vendue sil nen fait plainte a la iustice dedēs le iour naturel que la vēte fut faicte. Laquelle coustume ⁊ usage semble estre plus raisonnablemet fonde que destre subgect de prendre ladicte clameur dedens lan et iour de ladicte vendue ainsy quil est plusaplain traictie eudit chapitre de reuocaciō ꝑ bourse ⁊ en lexposiciō sur ce faicte. Lautre maniere de p̄scriptiō est. qui forclot la voie de respondre en semonces et adiournemēs qui sont fais de venir a court cōme en matiere hereditál aucun nest tenu respondre a mendre terme que de quinze iours ainsy quil est plusaplain traictie eu chapitre de lemonces cy deuant. Et par ce moyen celluy q̄ est adiourne nest tenu de respondre sur ledit adiournemēt iusques a ce que le terme de quinze iours soit escheu. Et a ce propos peut len dire que quant il y a eu aucun proces pendant entre deux parties. ⁊ le demandeur le laisse par an ⁊ iour sans y proceder. le deffenseur nest plus subget de y proceder ⁊ ne le peut le demandeur contraindre. pour ce que ledit proces est estaint interrupt et prescript. Et a este ce mot interruption de proces pratique ⁊ applique sur ce mot prescription q̄ forclot la voie de respondre en proces. Et pour euiter linconueniēt qui pourroit venir aux parties litigans par raison dicelle prescripcion ou discontinuacion de proces tressouuent il est pratique et use pour euiter telles rigeurs de coustume ⁊ stille prendre lettres royaulx pour estre releue dicelle interruption ou prescriptiō de proces. A quoy le roy de sa puissance ordinaire peut pourueoir ⁊ en moult de autres cas cōme releuemens de deffaulx ⁊ autres choses notoremēt usees ⁊ gardees en ce pays de normendie.

Cy finist lexposicion du liure coustumier du pays de normendie.

Nous reproduisons, à titre de curiosité des mœurs du temps, le tarif des amendes pour coups et blessures, inscrit au Coutumier de Normandie, que l'on avait à payer à la justice, depuis le simple coup de poing jusqu'aux dents brisées et aux bras et jambes cassés :

Ensuyt la taxacion des droiz des malefacons
de corps faictes entre simples personnes.

Bemierement du coup de poing.	douze deniers.
p Dung coup de poing auec pierre.	cinq soulz.
Dung coup de paulme.	cinq soulz
De prendre a la gorge dune main.	cinq soulz.
Dy prendre a deux.	dix soulz.
De heurter du poing clos.	cinq soulz.
De heurter des deux.	dix soulz.
Dung barbouquet:	cinq soulz.
De crahier au visage.	cinq soulz.
De escracher le chaperon.	cinq soulz.
De tirer le nez sans sang	cinq soulz.
Et se il y a sang.	dix soulz
Dung coup de pie.	dix soulz.
De fouller aux genoulz.	dix soulz.
Dung coup despee ou dung baston sans sang	dix soulz.
Et se il y a sang meurdry.	dixhuit soulz.
Dung cable.	dixhuit soulz.
De train.	dixhuit soulz.
De playe a sang au dessoubz des dens.	trentesix soulz.
Et de playe au dessus.	soixantedouze soulz.
Et se le test est entame sans mehaing.	sept liures quatre soulz.
De bras ou de iambes rompuz:	sept liures quatre soulz.
De dens de derriere rompues pour chacune dent.	sept liures quatre soulz.

Et se les q̃tre de deuãt sont rõpues il est iugie a mehaing. Et de chacune dicelles semblablement.

Probablement vers la même époque, Jean Du Pré imprima, sans y mettre son nom, *Le livre des Institucions des droits, appelé Institute, translaté de latim* (sic) *en françois et corrigé par plusieurs graves docteurs et souverains légistes.* Cette paraphrase des Institutes de Justinien, en vieux vers français, est l'œuvre de Richard d'Annebaut, trouvère normand du XIIIe siècle. Ce livre fort rare ne se trouve pas dans les bibliothèques de Paris; il fait partie de la riche bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, léguée à la France par le duc d'Aumale, le prince des bibliophiles. Le volume, de format petit in-folio, est imprime avec les caractères du commentaire du *Livre Coustumier du pays de Normendie.*

Brunet, dans son *Manuel du Libraire* (t. IV, col. 223), attribue, non sans raison, aux presses de Du Pré la relation des États de Tours en 1483-1484, publiée sans nom d'imprimeur sous ce titre : *C'est l'ordre qui a esté gardé à Tours.* Suivant l'éminent bibliographe, « cette édition, sans lieu ni date, est

probablement de l'année même dans laquelle se sont tenus les États de Tours. Elle est fort belle, et les caractères, qui paraissent tout neufs, sont les mêmes que ceux du Boccace, *Des Nobles Malheureux,* imprimé à Paris par Jean Du Pré en 1483. »

Jean Du Pré était un imprimeur très actif. Ses presses ne chômaient pas à Paris pendant qu'il travaillait au dehors. Le 27 novembre 1486, le même jour que le premier volume de la *Cité de Dieu* de saint Augustin sortait de l'atelier d'Abbeville, paraissait, à Paris, un premier volume des *Décades de Titus Livius,* traduites en français par Pierre Berchore ou Berchoire :

Cy finist le dixiesme liure et le
dernier de la premier decade de Ti
tus liuius. Imprime a paris en la
grant rue sainct Jacques Le xxvii
iour de Nouembre Mil. CCCC
quatreuingtz et six.

Le deuxième volume était terminé six mois après, le 24 juin 1487, et le troisième le suivait. Ces trois volumes, de format petit in-folio, sont imprimés à deux colonnes, avec le caractère de bâtarde française des *Cent Nouvelles* de Boccace et de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

Les types, employés depuis trois ou quatre ans et dont nous donnons l'alphabet d'après le premier volume du *Titus Livius,* commençaient à s'user; les majuscules étaient déjà mélangées avec d'autres sortes :

A A B B B C C C D D D E E E E

F F G G H H I I L L L L M M N D O

O P P P Q Q R R S S S T T V V X

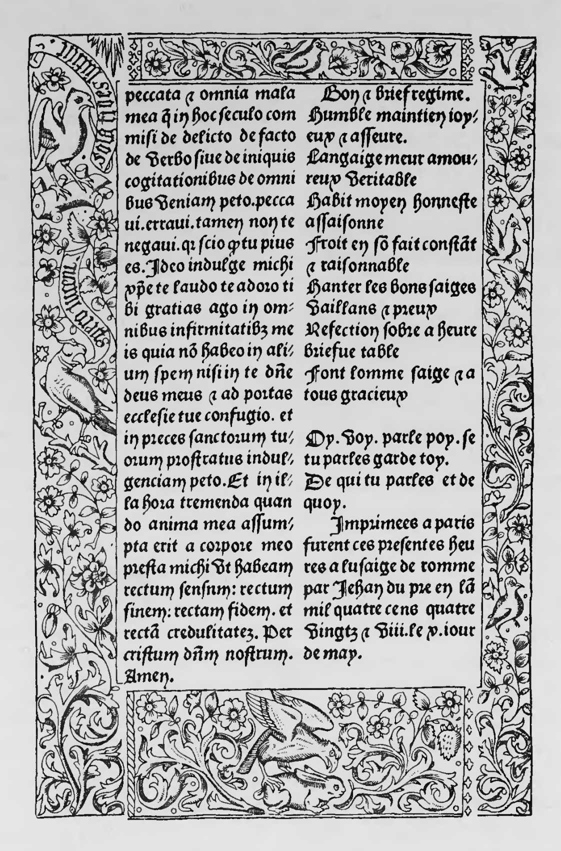
a b c d d e f g g h h i k l m m n n o p q r r s s t u v v x

x y z z

Nous ne faisons pas mention d'autres impressions de moindre importance sorties des presses de notre maître typographe. Dans cet intervalle de temps, ses affaires ont dû prospérer, car nous le voyons, en 1487, faire l'acquisition d'un immeuble situé rue Saint-Jacques [1].

[1] Voici la copie de l'acte original de vente : « Acquisition par Jehannin (*sic*) Du Pré de Geuffroy Le Roux et Guérin Rohart. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivery et de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du Roy nostre Sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Nicollas Contesse et Dreux Contesse, clercs notaires du Roy nostre Sire, de par luy establiz en son Chastellet à Paris, furent présens en leurs personnes Geuffroy Le Roux, relieur de livres, demourant à Paris, et Guérin Rohart, escripvain, demourant à Paris, et Jehanne sa femme, de luy souffisaument licenciée et auctorisée quant pour faire, passer et accorder d'elle avecques luy le contenu en ces présentes lettres, lesquelz, de leurs bonnes voulentés, sans force, fraude, erreur, contraincte, ne decepvance aulcune ainsi qu'ilz disoient, recongneurent et confessèrent en la présence desdicts notaires comme en droit jugement par devant nous, avoir vendu, cédé, transporté et délaissé, et par la teneur de ces présentes, vendent, cèdent, transportent et délaissent du tout et dès maintenant à tousjours perpétuellement et héréditablement, ont promis et promettent garantir, délivrer et deffendre à leurs coustz et despens envers et contre tous, tant en jugement et partout aillieurs où il appartendra touttes et quantes fois que mestier et requis en sera de tous troubles, debtes, lettres, obligacions, ypothèques, dons, douaires, arrérages, contrepleiges, transports, évictions, aliénacions et de tous autres destourbiers et empeschemens quelzconques, Jehannin (*sic*) Du Pré, imprimeur de livres, à ce aussi présent et comparant par devant lesdits notaires, achetteur et aquesteur pour luy, ses hoirs et ayans causes ou temps advenir : Une petite maison à pignon sur rue et celier ainsi comme le lieu se comporte, faisant l'une de deux maisons touttes entre-tenans et dont l'autre moictié appartient à Andry Dude, lignier, assises icelles maisons à Paris en la rue Saint-Jacques, à l'opposite de l'ostel où pend l'enseigne du *Coq*, tenant d'une part à l'ostel du *Chasteau Rouge* de présent appartenant aux hoirs ou ayans cause de feu Jehannin Dailly, en son vivant paticier, et d'autre part audit Andry Dude, aboutissant par derrière à Antoine Geoffrio, taillieur de robes, comme ayant le droit des hoirs ou ayans cause de feu Oudin Petit, en son vivant boucher, en la censive et seigneurie de l'église Saint-Benoist-le-Bien-Tourné, à Paris, et chargée envers ladicte église de quatre livres parisis de cens ou rente, faisant moictié de huit livres parisis de cens ou fons de terre et rente dont lesdites deux maisons estoient d'ancienneté chargées sans autres charges quelzconques devoir, pour de ladite maison, lieu et appartenances cy dessus déclairée et vendue, joyr et paisiblement possider par ledict Jehannin Du Pré, achetteur, ses hoirs et ayans cause à tousjours en faire, ordonner et disposer comme de sa chose vray et loyal aquest. Ceste vente faicte à la charge desdites quatre livres parisis de cens et rente, dont lesdites deux maisons estoient d'ancienneté chargées envers ladicte église Saint-Benoist, laquelle charge ledit achetteur sera tenu doresnavant payer et en acquitter lesdits vendeurs et ses hoirs à tousjours. Et oultre pour et parmy le pris de six vingtz dix livres tournois monnoie courante à présent, que pour ce lesdits vendeurs en confessèrent et confessent avoir eu et receu dudit achetteur, dont ilz se tindrent et tiennent pour bien contens, en quittèrent et quittent absolument à tousjours ledit achetteur, ses hoirs et ayans cause et tous autres que mestier est et à qui quittance et descharge en peult et doit appartenir, moiennant laquelle somme de six vingtz dix livres tournois ainsi par lesdits vendeurs eue et reçeue que dit est dudict acheteur, iceulx vendeurs oultre et avecques ce que dit est, cèdent, transportent et délaissent audit acheteur pour luy, ses hoirs et ayans cause ou temps advenir, tous les droitz de propriété, possession, fons, saisine, seigneurie, noms, causes, demandes,

Revenons maintenant aux livres illustrés. En 1488, Du Pré fait paraître des *Heures à l'usaige de Romme* (sic), avec figures et bordures.



peccata ⁊ omnia mala
mea q̃ in hoc ſeculo com
miſi de delicto de facto
de verbo ſiue de iniquis
cogitationibus de omni
bus veniam peto. pecca
ui. erraui. tamen non te
negaui. q͛ ſcio ꝙ tu pius
es. Ideo indulge michi
xp̄e te laudo te adoro ti
bi gratias ago in om-
nibus infirmitatibꝫ me
is quia nõ habeo in ali-
um ſpem niſi in te dñe
deus meus ⁊ ad portas
ecleſie tue confugio. et
in preces ſanctorum tu-
orum proſtratus indul-
genciam peto. Et in il-
la hora tremenda quan
do anima mea aſſum-
pta erit a corpore meo
preſta michi vt habeam
rectum ſenſnm: rectum
finem: rectam fidem. et
rectã credulitatez. Per
criſtum dñm noſtrum.
Amen.

Bon ⁊ brief regime.
Humble maintien ioy-
eux ⁊ aſſeure.
Langaige meur amou-
reux veritable
Habit moyen honneſte
aſſaiſonne
Froit en ſõ fait cõſtãt
⁊ raiſonnable
Hanter les bons ſaiges
vaillans ⁊ preux
Refection ſobre a heure
briefue table
Font lomme ſaige ⁊ a
tous gracieux

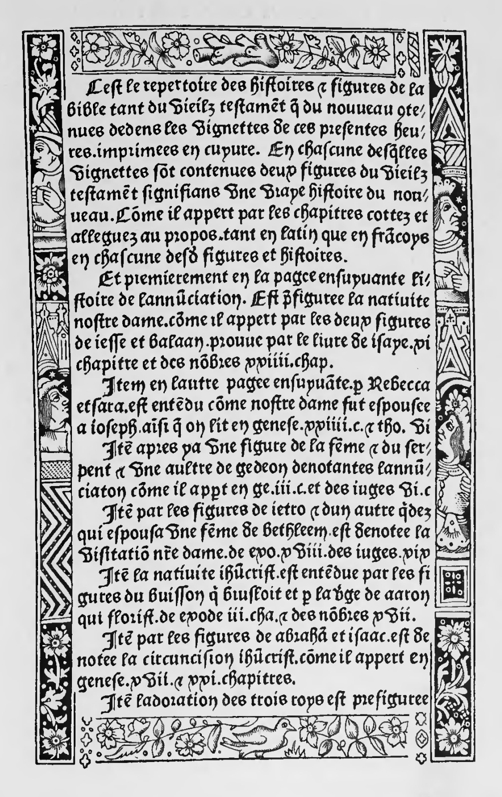
Oy. voy. parle poy. ſe
tu parles garde toy.
De qui tu parles et de
quoy.

Imprimees a paris
furent ces preſentes heu
res a luſaige de romme
par Jehan du pre en lã
mil quatre cens quatre
vingtz ⁊ viii. le x. iour
de may.

Les Heures de Rome, dont deux éditions furent publiées à quelques mois d'intervalle, sont d'un intérêt capital pour l'histoire de la gravure en France,

raisons, poursuittes et actions feussent réelles, personnelles, mixtes, directes, teues (c'est-à-dire *tacites*), expresses et autres quelzconques que lesditz vendeurs avoient et povoient avoir en la maison cy-dessus déclairée et vendue, et d'icelle ce dessaisicent, desmitent et desmectent du tout ès mains desdicts notaires comme en la nostre souveraine pour le Roy nostredit Seigneur, pour ou nom et au proffit dudit achetteur, sesdits hoirs et ayans cause à tousjours..... Ces présentes lettres furent faittes et passées l'an de grâce mil iiij^c iiii^xx et six, le vendredi xvie jour du mois de février. Ainsi signé : Contesse et Contesse. » — Cette maison est désignée, en marge de l'acte : *Les Genettes*. On y a ajouté, à une époque postérieure, cette mention : « Appartient à présent à Claude Chaudière, libraire, où est pour enseigne *l'Escu de Florence*. » Avant Geoffroy Le Roux et Guérin Rohart, la maison avait appartenu à Henry Berthelin, marchand parcheminier, et à Jehanne, sa femme. — (Archives nationales, *Censier de l'église Saint-Benoît*, S* 904, fol. 7-8.)

car elles nous font connaître d'une manière certaine le procédé par lequel les images ont été exécutées. Au verso du titre de la seconde édition, on trouve la table ou *Répertoire des histoires et figures de la Bible tant du Vieilz Testament que du Nouveau, contenues dedens les vignettes de ces présentes heures* IMPRIMÉES EN CUYVRE :


Cest le repertoire des histoires ⁊ figures de la
bible tant du vieilz testamẽt q̃ du nouueau cte-
nues dedens les vignettes de ces presentes heu-
res.imprimees en cuyure. En chascune desq̃lles
vignettes sõt contenues deux figures du vieilz
testamẽt signifians vne vraye histoire du nou-
ueau.Cõme il appert par les chapitres cottez et
alleguez au propos.tant en latin que en frãcoys
en chascune desd̃ figures et histoires.
Et premierement en la pagce ensuyuante li-
stoire de lannũciation. Est p̃figuree la natiuite
nostre dame.cõme il appert par les deux figures
de iesse et balaan.prouue par le liure de isaye.xi
chapitre et des nõbres xxiiii.chap.
Item en lautre pagee ensuyuãte.p Rebecca
et sara.est entẽdu cõme nostre dame fut espousee
a ioseph.aĩsi q̃ on lit en genese.xxiiii.c.⁊ tho. vi
Itẽ apres ya vne figure de la fẽme ⁊ du ser-
pent ⁊ vne aultre de gedeon denotantes lannũ-
ciaton cõme il appt en ge.iii.c.et des iuges vi.c
Itẽ par les figures de ietro ⁊ dun autre q̃dez
qui espousa vne fẽme de bethleem.est denotee la
visitatiõ nr̃e dame.de exo.xviii.des iuges.xix
Itẽ la natiuite ih̃ucrist.est entẽdue par les fi
gures du buisson q̃ brusloit et p la v̓ge de aaron
qui florist.de exode iii.cha.⁊ des nõbres xvii.
Itẽ par les figures de abrahã et isaac.est de
notee la circuncision ih̃ucrist.cõme il appert en
genese.xvii.⁊ xxi.chapitres.
Itẽ ladoration des trois roys est prefiguree

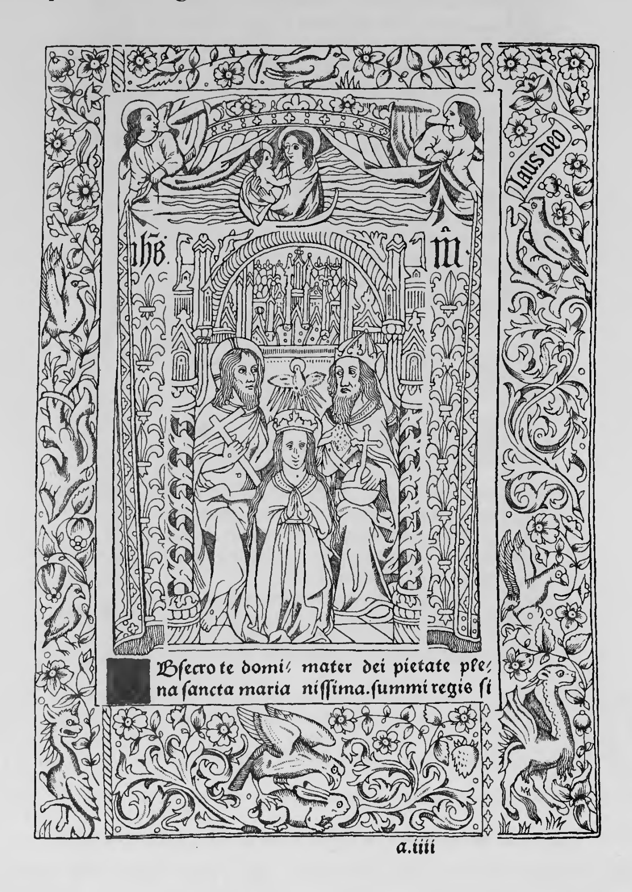
Quelques-unes des figures du Missel de Verdun de 1481, sur lesquelles nous avons appelé l'attention et qui sont reproduites ci-dessus (voir p. 218 et 219), ont dû être également *imprimées en cuyvre,* comme le déclare formellement l'artiste qui a exécuté les illustrations de ces Heures.

La plus ancienne édition des Heures de Jean Du Pré porte la date du 10 mai 1488[1]. C'est un très petit in-quarto dont le texte est disposé à deux

[1] Un exemplaire de cette précieuse édition se trouve à la bibliothèque du musée Condé, à Chantilly. Avant de mettre au jour ce volume, Jean Du Pré avait imprimé pour le libraire Antoine Vérard, le 21 août 1486 et le 7 juillet 1487, des Heures de petit format qu'il n'a pas signées, contenant quelques figures presque rudimentaires gravées sur bois.

IMPRIMERIE NATIONALE.

colonnes. Les bordures sont composées de branchages, de fleurs, d'oiseaux, d'animaux et de bêtes fantastiques, avec ces devises dans des banderolles : *Laus Deo; In Domino confido; Sola fides sufficit; Spero lucem*, etc. Les grandes figures sont placées dans des arcatures soutenues par des colonnes torses; d'autres, plus petites, sont encadrées dans des rideaux fleurdelisés en forme de portières disposées en *passe-partout;* les draperies s'échappent d'un dais et sont soutenues par des anges, comme dans *le Couronnement de la Vierge :*

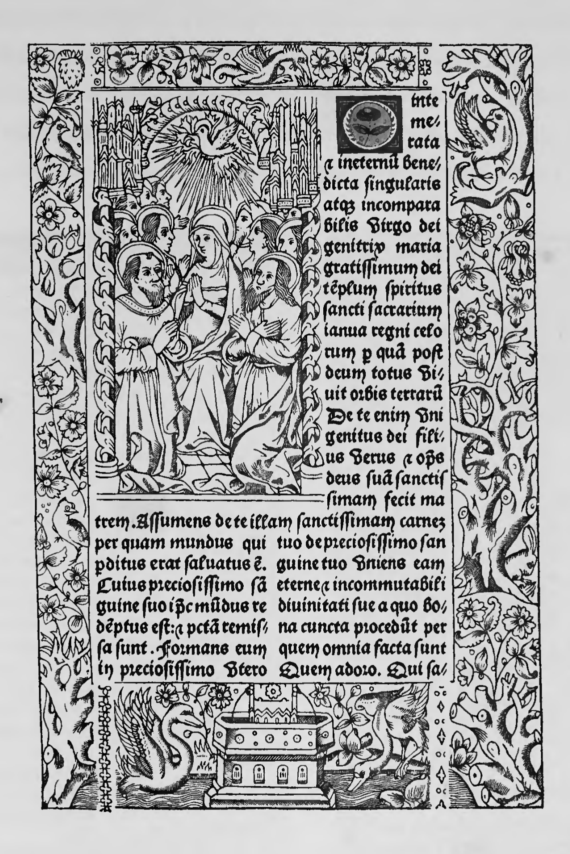


C'est dans ce livre que Jean Du Pré a, pour la première fois, fait usage de sa belle marque des *Deux Cygnes,* qui étaient l'enseigne de la maison où il avait établi son imprimerie. Les *Deux Cygnes* sont encore représentés d'une autre manière dans ces Heures. A la page où est figurée *la Descente du Saint-Esprit* reproduite ci-après, on voit une fontaine autour de laquelle s'ébattent



Les pages intermédiaires sont blanches

deux cygnes. L'un vogue la tête haute et les ailes éployées, tandis que l'autre s'abreuve dans les eaux du bassin qui entoure la fontaine.



[I]ntemerata et ineternũ benedicta singularis atqꝫ incomparabilis virgo dei genitrix maria gratissimum dei tẽplum spiritus sancti sacrarium ianua regni celorum p quã post deum totus vivit orbis terrarũ. De te enim unigenitus dei filius verus et oĩps deus suã sanctissimam fecit matrem. Assumens de te illam sanctissimam carnez per quam mundus qui pditus erat saluatus ẽ. Cuius preciosissimo sãguine suo ip̃e mũdus redẽptus est: et pctã remissa sunt. Formans eum in preciosissimo vtero tuo de preciosissimo sanguine tuo vniens eam eterne et incommutabili diuinitati sue a quo bona cuncta procedũt per quem omnia facta sunt Quem adoro. Qui sa-

Une autre édition des *Heures à l'usaige de Rome* paraissait neuf mois après dans un format un peu plus petit. Le texte était imprimé à longues lignes avec le même caractère gothique de 10 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V

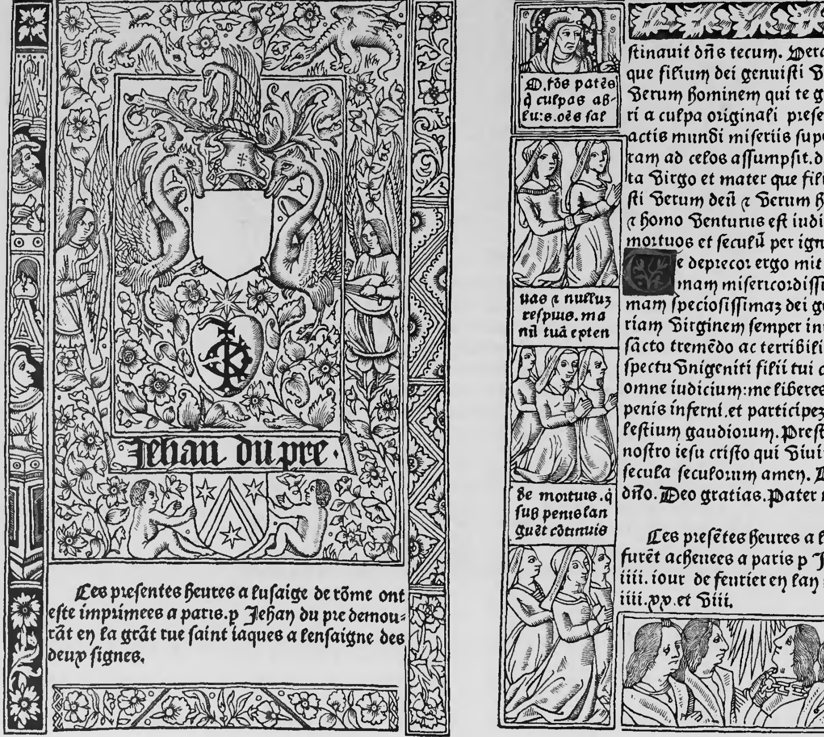
a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z . : ; /

ff ſſ ſt ( )

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X

La plupart des grandes figures repassent dans cette seconde édition, mais il y en a aussi de nouvelles, telles que *la Chute des Anges* et *la Prière à la Vierge,* qui sont encadrées de filets au lieu d'être placées comme les autres dans des arcatures à colonnes. Les bordures sont différentes et historiées, c'est-à-dire qu'on y voit des groupes de personnages dans diverses attitudes.

Voici le fac-similé du titre avec la marque nouvelle de Jean Du Pré, et la dernière page avec l'achevé d'imprimer daté du 4 février 1488 (1489 n. st.):



Jehan du pre.

Ces presentes heures a lusaige de rõme ont este imprimees a paris. p Jehan du pre demourãt en la grãt rue saint iaques a lensaigne des deux signes.

M. fõs pates q culpas ablu:s. oẽs sal

uas et nullũz respuis. ma nũ tuã epten

de mortuis. q sub penis lan guẽt cõtinuis

stinauit dñs tecum. Uera Uirgo et mat que filium dei genuisti Uerum deum et Uerum hominem qui te gratia singulari a culpa originali preseruatam transactis mundi miseriis super oẽm creaturam ad celos assumpsit. dñs tecum Uera Uirgo et mater que filium dei genuisti Uerum deũ et Uerum hoiem qui deus et homo Uenturus est iudicare Uiuos et mortuos et seculũ per ignem. Oro.

Te deprecor ergo mitissimam piissimam misericordissimam castissimam speciosissimaz dei genitricem mariam Uirginem semper intactam Ut in sãcto tremẽdo ac terribili iudicio in cõspectu Unigeniti filii tui cui pater dedit omne iudicium: me liberes et protegas a penis inferni. et participez me facias celestium gaudiorum. Prestãte eodez dño nostro iesu cristo qui Uiuit et regnat in secula seculorum amen. Benedicamus dño. Deo gratias. Pater noster. Aue.

Ces presẽtes heures a lusaige de rõe furẽt acheuees a paris p Jehã du pre le iiii. iour de feurier en lan mil. iiii. cccc. iiii. xx. et Uiii.

Le volume contient vingt grandes planches encadrées de curieuses bordures mobiles qui sont agrémentées de figures diverses, d'animaux, de fleurs et d'ornements.

Toutes les planches ainsi que les bordures paraissent avoir été gravées sur cuivre en relief, comme le démontre la finesse des tailles. Seule, la planche représentant *la Sainte Trinité* (voir fac-similé, p. 248) paraît avoir été gravée sur bois et non sur métal; mais les encadrements sont sur cuivre.

L'une de ces planches nous montre *l'acteur* agenouillé devant la Vierge et implorant sa protection.

Un chien, symbole de la fidélité, est couché sur le *pré* à côté de son maître, Du Pré, qui s'est représenté lui-même. La Vierge, tenant l'Enfant Jésus, apparaît sur un nuage d'où s'échappent des rayons flamboyants. Dans l'angle supérieur de l'encadrement, à gauche, on voit encore la Vierge et le Sauveur voguant sur la nef qui symbolise Paris.





L'autre planche est consacrée à saint Christophe traversant le torrent; il est appuyé de la main gauche sur son bâton, et, de la main droite, il relève son manteau. Le saint porte sur ses épaules l'Enfant Jésus bénissant. Dans les angles qui encadrent la scène, on remarque les monogrammes de Jésus-Christ. Dieu le Père occupe la partie supérieure de la composition; il est placé sous un dais soutenu par des anges.

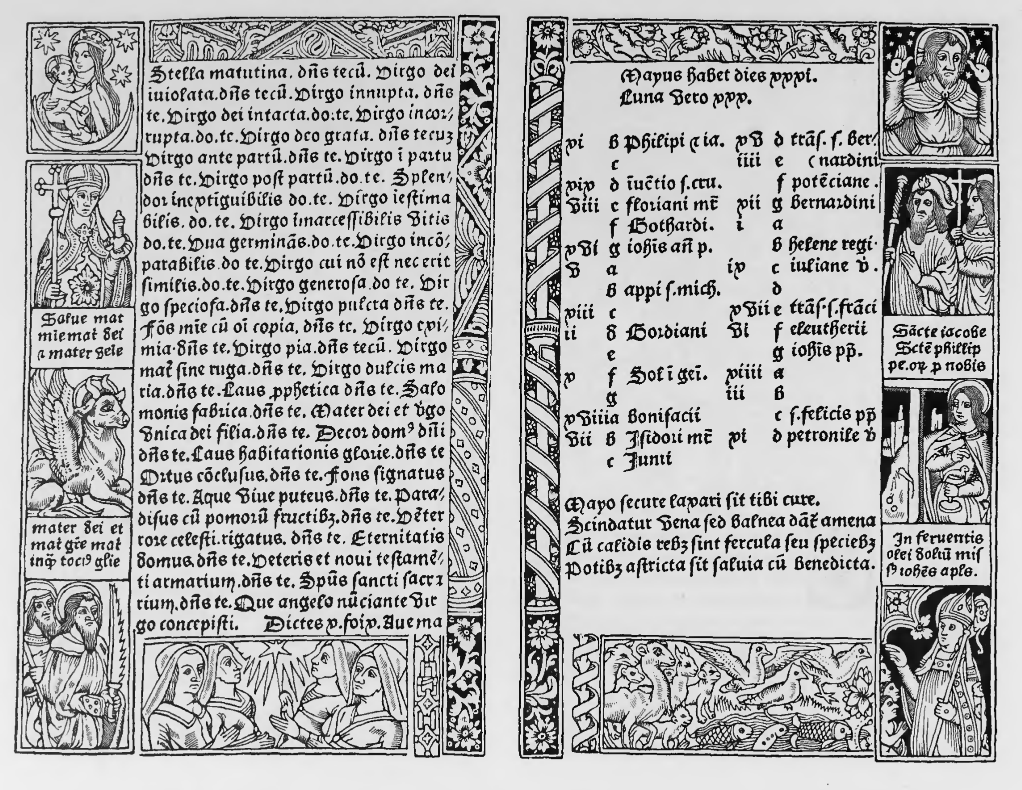
Cette planche avait déjà paru dans l'édition précédente.

Nous donnons ensuite le spécimen d'une page de texte composée des litanies de la Vierge et le fac-similé d'un mois du Calendrier.

On verra de quelle manière les cadres, divisés en compartiments, comme des décors de théâtre, sont agencés pour l'ornementation des marges.

L'angle supérieur est occupé par la Vierge et l'Enfant Jésus émergeant d'un croissant. Au-dessous, un évêque avec la croix pastorale.

A la marge inférieure, on remarque des figures de femmes en prières.



Stella matutina. dñs tecū. Virgo dei iuiolata.dñs tecū.Virgo innupta. dñs te.Virgo dei intacta.do:te.Virgo incor-rupta.do.te.Virgo deo grata. dñs tecuz Virgo ante partū.dñs te.Virgo i partu dñs te.Virgo post partū.do.te. Splen-dor inextiguibilis do.te. Virgo iestima bilis. do.te. Virgo imarcessibilis Viris do.te.Vua germināns.do.te.Virgo incō-parabilis.do te.Virgo cui nō est nec erit similis.do.te.Virgo generosa.do te. Vir go speciosa.dñs te.Virgo pulcra dñs te. Fōs mie cū oī copia. dñs te. Virgo exi-mia·dñs te.Virgo pia.dñs tecū. Virgo mat sine ruga.dñs te. Virgo dulcis ma ria.dñs te.Laus pphetica dñs te.Salo monis fabrica.dñs te. Mater dei et vgo Vnica dei filia.dñs te. Decor dom⁹ dñi dñs te.Laus habitationis glorie.dñs te Ortus cōclusus.dñs te.Fons signatus dñs te. Aque Viue puteus.dñs te. Para-disus cū pomorū fructibz.dñs te.Vēter tore celesti.rigatus. dñs te. Eternitatis domus.dñs te.Veteris et noui testamē-ti armarium.dñs te. Spūs sancti sacra rium.dñs te.Que angelo nūciante Vir go concepisti. Dictes v.foi v. Aue ma

Salue mat mie mat dei a mater dele

mater dei et mat grē mat inq̄ toci⁹ glie

Mayus habet dies xxxi.
Luna Vero xxx.

xi	b	Philipi & ia.	xv	d	trās. s. ber-
	c		iiii	e	(nardini
xix	d	inuētio s.cru.		f	potēciane.
viii	e	floriani mē	xii	g	bernardini
	f	Gothardi.	i	a	
xvi	g	iohīs añ p.		b	helene regi·
v	a		ix	c	iuliane v̇.
	b	appi s.mich.		d	
xiii	c		xvii	e	trās·s.frāci
ii	d	Gordiani	vi	f	eleutherii
	e			g	iohīs pp̄.
x	f	Sol i gei.	xiiii	a	
	g		iii	b	
xviii	a	bonifacii		c	s.felicis pp̄
vii	b	Isidori mē	xi	d	petronile v̇
	c	Junii			

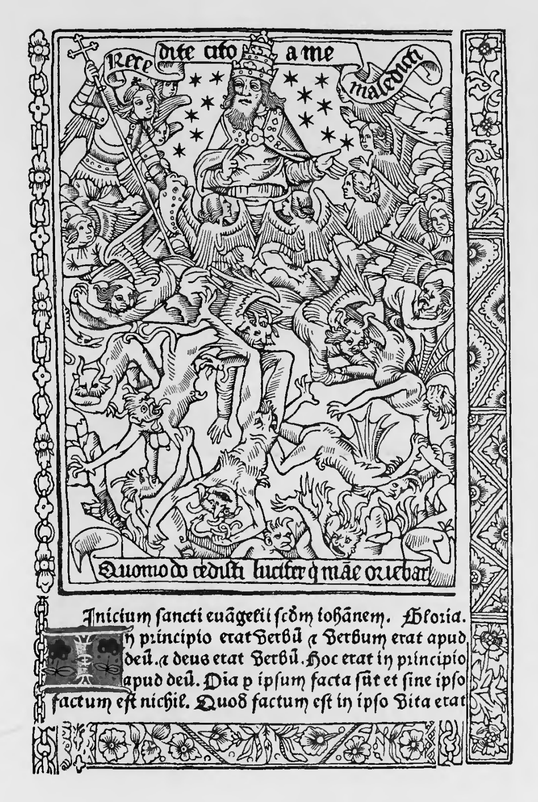
Mayo secure laxari sit tibi cure.
Scindatur Vena sed balnea dāt amena
Cū calidis rebz sint fercula seu speciebz
Potibz astricta sit saluia cū benedicta.

Sācte iacobe Sctē phillip pe.ox p nobis

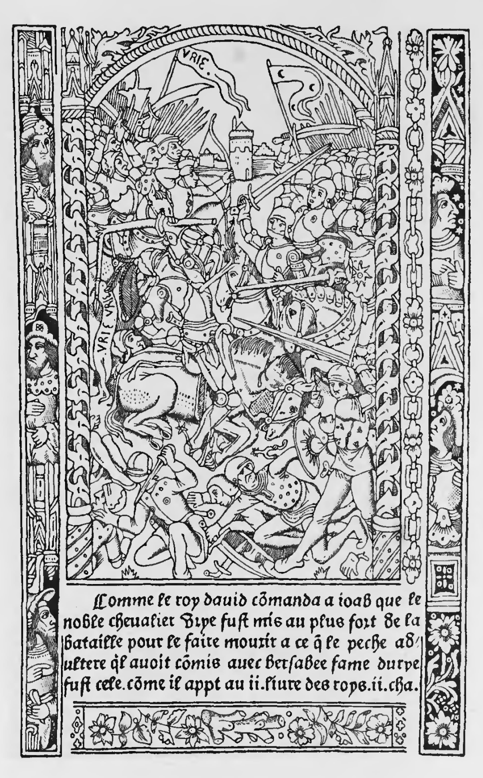
In feruentis olei doliū mis⁹ iohēs apls.

La page du Calendrier est consacrée au mois de mai, époque à laquelle il faut avoir soin de se purger (*Mayo secure laxari sit tibi cure*). Dans l'angle du haut, on aperçoit le Christ portant aux mains les marques des clous avec lesquels il était fixé sur la croix. La fête de l'Invention de la Croix tombe le 3 mai. Au-dessous, saint Jacques et saint Philippe, honorés le 1er mai. Ensuite saint Jean, patron des imprimeurs. Au bas, saint Nicolas, évêque, tenant sa crosse. Les animaux de la création occupent la marge inférieure.

Voici la page représentant *la Chute des Anges,* gravure qui paraît pour la première fois. Dieu le Père porte sur sa tête la tiare pontificale ; une légion de Chérubins forment autour de lui la Cour céleste. A la droite de Dieu, l'Archange, en costume de chevalier, armé de la croix en guise de lance, précipite dans le vide Lucifer et ses suppôts qui sont changés en démons. Des chaînons ouvragés, des fleurs et des ornements à l'instar des manuscrits entourent les côtés et le bas de la page.



Inicium sancti euãgelii scdm iohãnem. Gloria.
In principio erat verbũ et verbum erat apud deũ. et deus erat verbũ. Hoc erat in principio apud deũ. Omnia p ipsum facta sũt et sine ipso factum est nichil. Quod factum est in ipso vita erat



Comme le roy dauid cõmanda a ioab que le noble cheualier vrye fust mis au plus fort de la bataille pour le faire mourir a ce q̃ le peche adultere q̃l auoit cõmis auec bersabee fame durye fust cele. cõme il appt au ii. liure des roys. ii. cha.

Un épisode du Livre des Rois fournit au dessinateur une composition très mouvementée, *la Mort d'Urie,* que l'on trouve dans les deux éditions.

Urie, mari de Bethsabée, servait dans l'armée du roi David. Ce dernier, ayant conçu pour Bethsabée une violente passion, envoya Urie au siège de Rabbath et donna ordre de l'exposer à l'endroit le plus périlleux. Urie fut tué en combattant. Le « noble chevalier Urye » et les soldats des deux camps sont revêtus d'armures comme au XVe siècle.

La planche de *l'Ensevelissement du Christ* offre des tailles particulièrement fines, qui révèlent la gravure sur métal. C'est à dessein que nous l'avons placée en opposition à côté de la page représentant *la Sainte Trinité.*

La Vierge est agenouillée auprès du corps de son fils. Madeleine en pleurs tient un vase à parfums. Les quatre angles sont agrémentés des attributs des Évangélistes : l'aigle, l'ange, le bœuf et le lion.

La Vierge, saint Michel et des anges en prière ornent la marge principale.





La Sainte Trinité offre les particularités suivantes :

Dieu le Père n'a plus la tiare pontificale, mais porte la couronne royale; il tient sur ses genoux son Fils mort, couronné d'épines et gardant encore aux pieds et aux mains les marques du crucifiement.

L'encadrement est formé de chaînons, de fleurs et de guirlandes.

La bordure principale est en partie la même que pour la planche de *l'Ensevelissement,* mais les légendes en sont différentes.

Les petites vignettes formant la marge principale des *Heures à l'usaige de Rome* se répètent de place en place.

Voici la reproduction de quelques-uns des principaux sujets ou *histoires* qui ont servi comme bordures à la décoration de cette remarquable publication, qui fut d'un grand débit et eut plusieurs éditions :



Les Heures éditées par Jean Du Pré ont été réimprimées, et les mêmes illustrations reparurent en partie avec d'autres plus nouvelles dans les différentes éditions.

L'une de ces éditions est à la date du 17 mai 1495[1].

[1] Cette édition des Heures de Jean Du Pré a été signalée en mai 1892, dans le 392e Catalogue (n° 9) de la librairie Baillieu, à Paris. D'après la description détaillée qui en est faite, c'est un volume in-octavo de 124 feuillets, qui ne contient pas moins de 18 grandes figures et 28 plus petites. Chaque page est ornée d'une bordure composée de divers sujets. On y retrouve, dit le Catalogue, les illustrations des Heures de 1488 du même imprimeur.

Du Pré avait la vogue pour ces sortes de livres. Il imprima d'autres Heures non datées, tant pour lui que pour des libraires; l'ornementation était, de temps à autre, différente. Nous citerons un tirage de ces Heures portant pour titre : *Hore ad usum Romanum Jo. de Prato.* Elles se vendaient au Palais et sur le pont Notre-Dame, à l'enseigne de *Saint-Laurent.*



Au-dessous du titre des Heures, on lit cette adresse, en vers, aux acheteurs :

Qui aura vouloir d'acheter
Ces heures faictes en janvier
Vienne au Palais sans arrester
Tout droit au quatrième pylier
Au dessus le pont Nostre-Dame
A l'imaige de *Saint-Laurens*
Car les marchans dient sur leur âme
Qu'ils feront bon marché aux gens.

L'image *Saint-Laurent* est l'adresse de Jean Tréperel, pour lequel Du Pré a imprimé le livre. Jean Tréperel, premier du nom, commença son exercice vers 1491. Après l'écroulement du pont Notre-Dame, le 13 octobre 1499, Tréperel s'installa temporairement rue de la Tannerie, au *Cheval Noir.* Il transporta ensuite son enseigne de *Saint-Laurent* à la « grant rue Sainct-Jacques, auprès *Sainct-Yves* ». Les Heures que Du Pré exécuta pour le compte de ce libraire, qui se fit ensuite imprimeur, ont paru entre 1491 et 1499.

En 1490, Du Pré imprima un livre d'heures à l'usage de Rome, dont les grandes figures et de petites vignettes, représentant de saints personnages placés dans le texte et autour des marges, sont tirées en diverses couleurs : rouge très tendre, bleu, vert, gris ou bistre. Toutefois le gris paraît avoir été primitivement une couleur argentée qui s'est oxydée avec le temps.

Cet essai polychrome ne réussit probablement pas, car il ne fut pas définitivement adopté.

Le seul exemplaire que l'on connaisse actuellement de cette curiosité typographique est conservé à Londres, au Musée Britannique.

M. W. Pollard, qui a fait dans la revue anglaise intitulée *Bibliographica,* une étude très intéressante sur les illustrations des livres d'heures français de 1486 à 1500, donne la reproduction de deux des pages de ce livre, qui sont imprimées en bistre et en bleu [1].

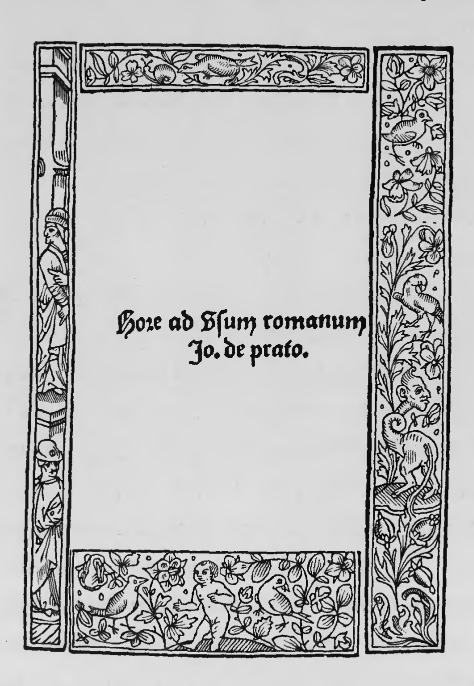
Dans sa *Notice sur les livres d'heures gothiques imprimés à Paris,* placée à la fin du *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres* (t. V, col. 1613-1614), Brunet croit pouvoir attribuer à Jean Du Pré des Heures à l'usage de Lyon, édition sans date, avec un almanach commençant en 1491, dans laquelle on retrouve trois grandes planches des Heures de 1488-1489. Nous n'avons pas vu ce livre, qui existait dans la collection Didot, aujourd'hui dispersée. Les bordures sur fond noir sont, paraît-il, d'un style archaïque tout particulier, imité d'anciens manuscrits. La lettre initiale du titre présente un profil humain. Nous avons tout lieu de croire cette attribution exacte, car les lettres initiales de Jean Du Pré affectent souvent des profils humains (voir fac-similés, p. 229, 268 et 278), et nous retrouvons ce genre de bordures à fond noir dans les *Lunettes des Princes* de Jean Meschinot, livre imprimé à Nantes en 1493,

[1] Voici le titre exact du travail de M. Pollard : *The illustrations in French books of Hours; 1486-1500.* Il en a été fait un tirage à part en 1897; grand in-8° de 44 pages avec reproductions dans le texte et hors texte. Les fac-similés en question sont placés en regard de la page 23.

par Étienne Larcher, entre les mains duquel est passée une partie du matériel de Jean Du Pré, comme nous aurons à le constater dans le chapitre relatif aux origines de l'imprimerie à Nantes. Cette circonstance peut servir à fixer la date de ces Heures, qui auraient ainsi paru entre 1491 et 1493.

Du Pré a produit des Heures d'un format plus petit qui nous ont paru assez anciennes. Elles sont illustrées d'une manière toute particulière. Les compositions, dessinées d'une main ferme, sont des plus remarquables. Ces éditions, d'une rareté extraordinaire, au nombre de quatre, ne sont guère connues. Elles n'existent d'ailleurs, d'après nos renseignements particuliers, qu'à l'état d'exemplaires uniques. L'une d'elles est à la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford, en Angleterre, une autre au Musée Britannique, à Londres. Toutes deux portent le nom de Jean Du Pré, mais n'ont point de date.

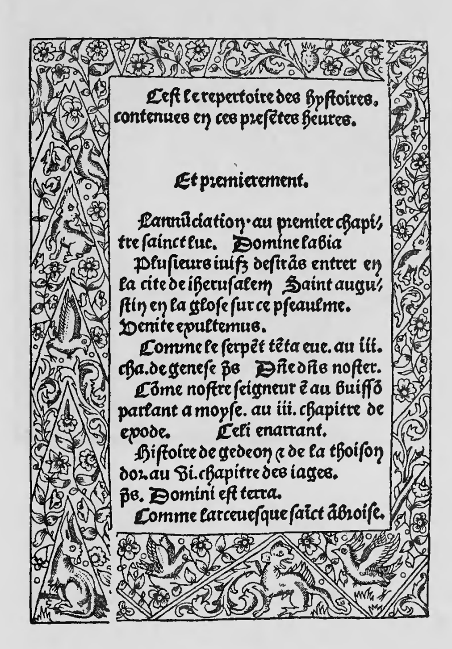
Nous reproduisons en fac-similé le titre de l'exemplaire d'Oxford :


Hore ad usum romanum
Jo. de prato.

Une troisième édition, datée du 13 février 1489 (v. st.) et imprimée pour Denis Meslier, contient les mêmes figures [1].

[1] Cette édition faisait partie de la collection de lord Ashburnham, vendue récemment à Londres (n° 2023 du Catalogue).

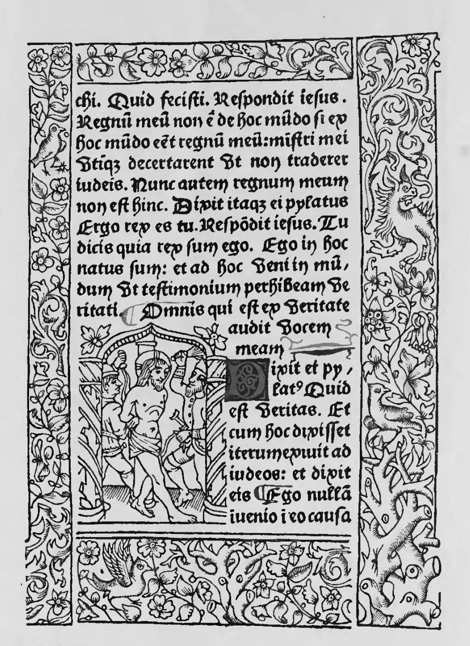
Une quatrième édition fait partie des collections de la Bibliothèque nationale. Cet exemplaire, imprimé sur vélin, porte sur la première page la marque d'Antoine Caillaut, avec la devise : *Ung Dieu, ung Roy, ungne Loy, ungne Foy,* et les armes de la Ville de Paris. Ce volume doit néanmoins être classé parmi les productions de Jean Du Pré. Ce sont ses caractères, et on y retrouve ses illustrations. Au verso commence un *répertoire des hystoires contenues en ces presentes heures,* exactement comme dans les Heures de février 1488 (v. st.), avec la seule différence qu'on n'a pas déclaré que ces *hystoires* ou figures étaient *imprimées en cuyvre.* Les bordures ont certainement été exécutées par le même procédé, de même que la petite vignette de *la Flagellation* reproduite ci-dessous et qui figurait déjà dans les deux éditions de 1488.



Cest le repertoire des hystoires.
contenues en ces preseтes heures.

Et premierement.

Lannūciation·au premier chapi-
tre sainct luc. Domine labia
Plusieurs iuifz destrās entrer en
la cite de iherusalem Saint augu-
stin en la glose sur ce pseaulme.
Venite exultemus.
Comme le serpēt tēta eue. au iii.
cha. de genese ps Dñe dñs noster.
Cōme nostre seigneur ē au buissō
parlant a moyse. au iii. chapitre de
exode. Celi enarrant.
Histoire de gedeon ⁊ de la thoison
dor. au vi. chapitre des iuges.
ps. Domini est terra.
Comme larceuesque saict ābroise.

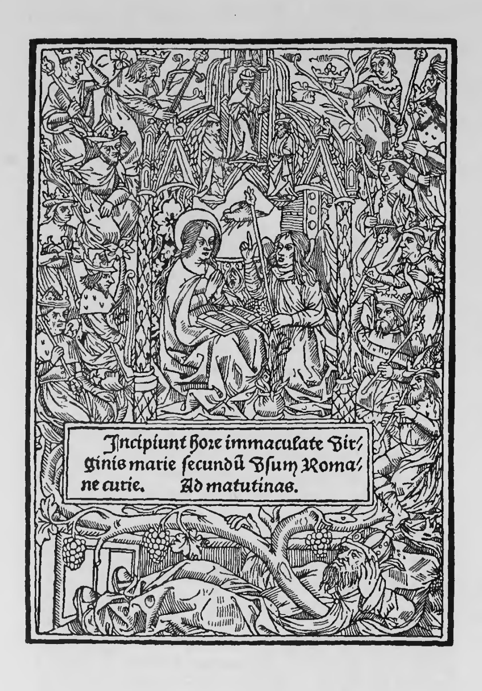


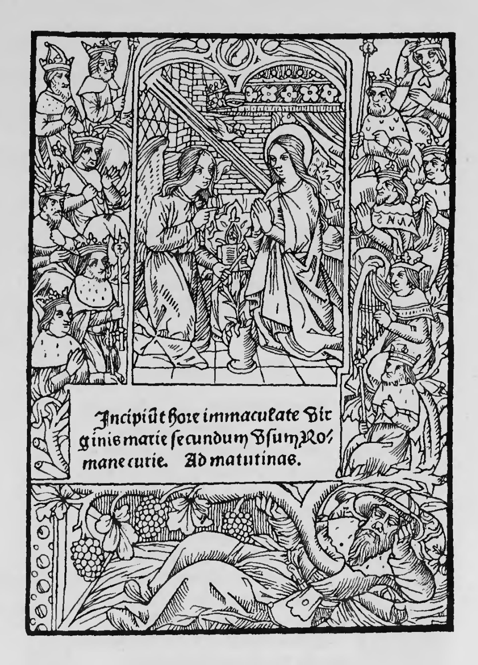
chi. Quid fecisti. Respondit iesus.
Regnū meū non ē de hoc mūdo si ex
hoc mūdo eēt regnū meū: mistri mei
vtiqz decertarent vt non traderer
iudeis. Nunc autem regnum meum
non est hinc. Dixit itaqz ei pylatus
Ergo rex es tu. Respōdit iesus. Tu
dicis quia rex sum ego. Ego in hoc
natus sum: et ad hoc veni in mū-
dum vt testimonium perhibeam ve
ritati. Omnis qui est ex veritate
audit vocem
meam
Dixit ei py-
lat⁹ Quid
est veritas. Et
cum hoc dixisset
iterum exiuit ad
iudeos: et dixit
eis Ego nullā
iuenio i eo causa

La planche qui représente *Saint Jean écrivant son Évangile* dans l'île de Pathmos, avec le *Martyre de saint Jean Porte-Latine* placé dans le compartiment du dessous, se trouve dans l'édition de la Bibliothèque Bodléienne, signée de Du Pré. Il n'y a d'autre différence que le texte de l'intitulé, imprimé en deux lignes au lieu de l'être en trois, comme dans notre édition.

L'Annonciation avec *l'Arbre de Jessé* formant bordure est tout autre; la composition n'est pas la même, et les détails en sont plus soignés dans la planche

qui appartient à l'exemplaire d'Oxford. Dans l'édition à la marque de Caillaut, la Vierge est placée à droite au lieu d'être à gauche, comme dans l'original, et est agenouillée au lieu d'être assise lorsqu'elle reçoit la visite de l'ange; les personnages des bordures sont groupés dans des attitudes différentes; David est à droite, tandis qu'il devrait être à gauche. En examinant ces planches dans les deux éditions, on remarque d'autres variantes :





Entre temps, la planche de *l'Annonciation*, de Du Pré, était passée dans *La Mer des Hystoires* qu'imprimait Pierre Le Rouge en 1488-1489.

Il existe une troisième planche de *l'Annonciation* entièrement différente des deux autres, qui se trouve au cahier C de l'édition de Caillaut. On n'y voit plus *l'Arbre de Jessé*. Dans sept petits compartiments faisant bordure sont représentés divers épisodes de la vie de la Vierge.

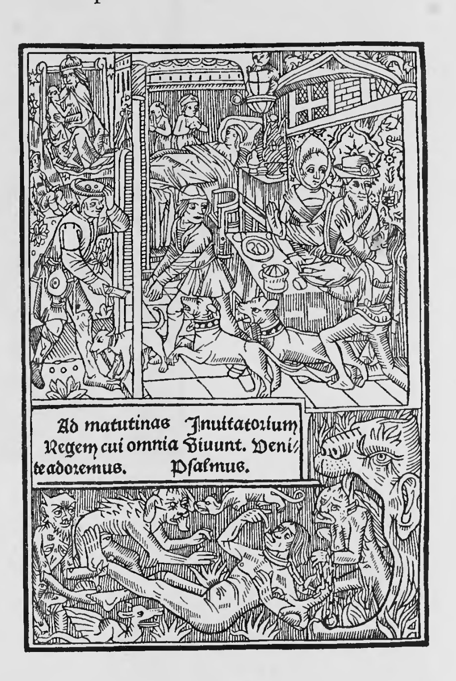
La gravure du *Portement de Croix* et de *la Crucifixion*, que nous reproduisons ci-après, est celle qui se voit en tête de l'office de la Passion dans l'exemplaire d'Oxford. Le groupe des Saintes Femmes se compose de sept têtes; celui des assistants et des soldats comprend six figures. Dans l'édition de Caillaut, les femmes ne sont plus qu'au nombre de quatre, de même que les hommes.

Dans l'édition de Du Pré, on voit le Christ, précédé du bourreau, porter seul l'instrument de son supplice, suivi d'un soldat qui le pousse du genou, en le retenant d'une main par la nuque, tandis qu'il le frappe de l'autre avec le poing pour le faire avancer. Derrière eux, le gouverneur de la Judée, à cheval, tenant en main l'étendard de l'Empire, accompagné du héraut qui sonne de la trompette, ouvre le cortège officiel.

Dans l'édition de Caillaut, le Christ est tourné à droite. Il n'est pas seul à porter sa croix, qui est soutenue par un des valets du bourreau. Jésus est mené au supplice avec une longue corde à la ceinture. Le bourreau marche le premier en tenant la corde retenue d'un bout par un soldat qui semble maugréer contre cette triste corvée.

La planche de la Passion, que nous venons de décrire d'après l'édition de Caillaut, se retrouve identiquement la même, avec une simple différence de la composition typographique dans l'intitulé, imprimé avec les mêmes caractères dans l'exemplaire du Musée Britannique, au nom de Du Pré.





La *Parabole du Riche et de Lazare*, avec *les Damnés en Enfer*, que nous reproduisons d'après la planche originale de Du Pré, a été copiée avec de notables

différences, et cette copie est passée dans le matériel de Guy Marchant. Dans l'édition de Du Pré, on voit deux domestiques, dont l'un apporte les plats à la table du riche, tandis que l'autre chasse Lazare, contre lequel il ameute les chiens de garde. Dans la copie, il n'y a pas de lit dans le fond et il n'y a plus qu'un valet, celui qui, sur un geste du maître, lance les chiens, dont l'un vient lécher les plaies du lépreux qui se présente à la porte.

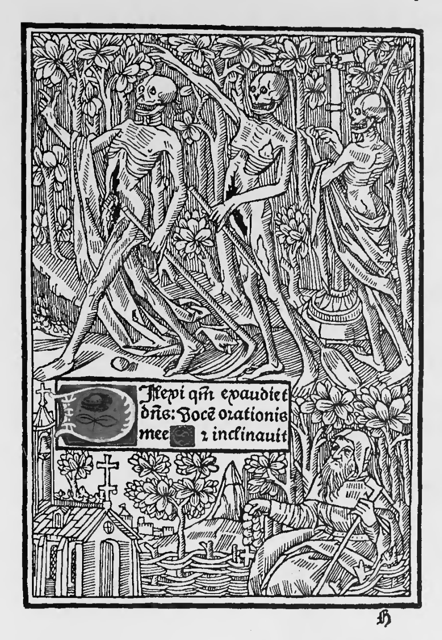
La *Légende des Trois Morts et des Trois Vifs* est représentée en deux planches dans l'édition de Jean Du Pré appartenant à la Bibliothèque Bodléienne. La planche des *Trois Vifs*, que nous donnons ci-dessous, est une composition artistique d'un grand caractère et dont les détails sont remarquables.

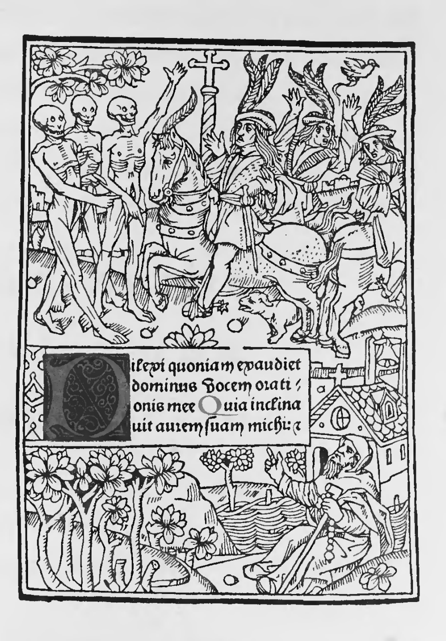


Trois jeunes hobereaux, suivis de leurs chiens, se livrent aux plaisirs de la chasse. A l'entrée d'une forêt, les Trois Morts se dressent devant eux. Les vivants reculent épouvantés; l'effroi est peint sur leurs visages.

Dans l'édition de ces Heures à la marque de Caillaut, qui est à la Bibliothèque nationale, les deux sujets sont réunis et ne forment plus qu'une seule planche. Les Trois Morts semblent postés au détour d'un chemin pour arrêter les Trois Vifs dans leur chevauchée.

Dans l'édition de Jean Du Pré, on remarque à gauche, dans le compartiment du bas, la chapelle de l'ermite surmontée d'une double croix et en face du saint personnage, tandis que la chapelle est placée à droite, derrière l'ermite, dans l'édition imprimée par Antoine Caillaut.





L'identité d'origine des quatre éditions de ces Heures en petit format est établie de fait par les illustrations qui ont passé de l'une dans l'autre; mais il y a des réserves à faire pour certaines copies qui ont pu appartenir à Caillaut. Ce dernier, que nous avons trouvé en possession de deux autres fontes des caractères de Du Pré, a bien pu obtenir de son confrère, avec lequel il était en relations suivies, la cession ou le louage, comme cela se pratiquait alors, du matériel de ses Heures quelque temps après leur publication, et remplacer par des copies de même style les planches qui se trouvaient en d'autres mains ou qui étaient égarées. Nous reviendrons, du reste, sur ces illustrations peu ordinaires dont nous reproduirons un certain nombre de planches dans le chapitre consacré à l'atelier d'Antoine Caillaut[1].

[1] Nous n'avons pu confronter l'édition au nom de Denis Meslier avec les trois autres. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est que les illustrations paraissent être à peu près les mêmes que celles de l'édition de Du Pré qui se trouve au Musée Britannique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Quoi qu'il en soit, nous revendiquons d'ores et déjà la paternité de ces Heures pour Jean Du Pré, qui a signé de son nom les deux premières éditions que nous en connaissons.

Outre les livres d'heures, Du Pré a imprimé, de 1489 à 1500, des missels, des bréviaires et des statuts synodaux. Pour les missels, il s'est servi de deux caractères nouveaux, différents de ceux du Missel de Paris du 22 septembre 1481, qu'il avait imprimé en collaboration avec Didier Huym. Ces types avaient paru pour la première fois dans le Missel de Verdun du 28 novembre 1481; entre temps l'ancien matériel avait été transporté à Chartres.

Voici l'alphabet du plus gros de ces caractères, qui mesure 13 points :

A B C D E F G H J K L M N O P Q R

S T V   a b c d e f g h i k l m n o p q r z s ſ t u v

x y z   ā ď ē ⁊ ī iꝰ ł m̄ mꝰ n̄ nꝰ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇ ꝙ r̄ ꝛ t ť

ū ṽ   . : : ⸗ /   ct de do ff ſſ ſt ℞

L'autre caractère, quoique d'un œil de 11 points, est probablement fondu sur 13 points :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r z s ſ t u v x y z   . : / ⸗

ā ď ē ⁊ ī ł mꝰ n̄ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇ ꝙ ꝛ t tꝰ ū ṽ vꝰ   ff ſſ ſt

Voici la liste des livres liturgiques imprimés par Jean Du Pré et qui nous sont connus :

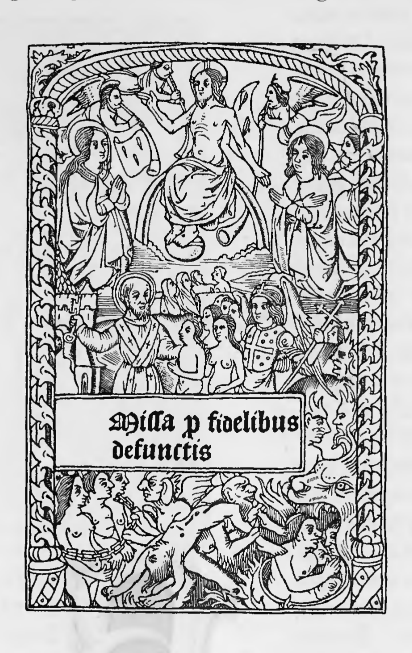
En 1489. — Missel d'Angers. — Bréviaire de Besançon. — Missel de Châlons-sur-Marne; ce dernier achevé le 27 octobre.

En 1490. — Missel de Paris, édition publiée en société avec Guillaume Caron et Jean Belin, datée du 11 mars 1489 (v. st.). — Missel de Nevers.

Dans ce dernier livre, on trouve de petites gravures sur métal tout à fait dans le style des Heures de 1488-1489 et qui ont fait partie des divers livres d'heures de Jean Du Pré.

La gravure reproduite ci-dessous, placée en tête de l'Office des Morts du Missel de Nevers, représente le *Jugement dernier*.

Dans le compartiment du haut, saint Pierre ouvre aux âmes des justes, conduites par un archange, la porte du Paradis, figuré dans le fond par un château féodal. Derrière l'archange, et dans le compartiment du bas, les démons s'emparent des damnés qu'ils enchaînent par groupes et qu'ils précipitent dans l'Enfer figuré par un monstre à la gueule enflammée.



Cette planche avait déjà paru dans les premières Heures du 10 mai 1488. On la revoit dans l'édition du 15 avril 1493 des *Lunettes des Princes,* par Jean Meschinot, maître d'hôtel de la reine Anne de Bretagne; cette édition fut imprimée à Nantes par Étienne Larcher, premier imprimeur de cette ville, qui, pour commencer ses impressions, emprunta à Jean Du Pré une partie de son matériel.

L'autre gravure représente une *Annonciation*. Cette composition est surmontée d'un dais à draperies fleurdelisées dont les retombées forment cadre. Ce genre d'ornementation en manière de passe-partout est le même que dans les Heures imprimées par Jean Du Pré en 1488-1489. La gravure de saint Christophe, que nous avons reproduite page 245, en offre un spécimen. Nous

ajouterons que le fronton de *l'Annonciation* du Missel de Nevers, avec son cadre, est exactement le même que celui qui figurait déjà au folio *aiiij* des Heures du 10 mai 1488.

Nous reproduisons ci-après la page entière du Missel de Nevers où se trouve *l'Annonciation*, avec sa bordure de rinceaux et sa lettre enluminée :

In annunciatione btē marie. vg C xxxix

Beatus vir qui timet dñm in mandatis eius cupit nimis. v9. Potens in terra erit semen eius generatio rectorum benedicetur. v. Gloria et diuicie ī domo eius et iusticia eius manet in seculuz seculi. Secundū matheum. xix.

In illo tpē: Dixit symō petr9 ad iesū. Ecce nos reliquim9 oia et secuti sumus te. Quid ergo erit nobis: Jesus aūt dixit ill'. Amē dico vobis: quod vos qui secuti estis me ī regeneratione cū sederit fili9 hois ī sede maiestatis sue: sedebitis et vos super sedes duodecim iudicātes duodecī trib; israel. Et ois qui reliquerit domū vel fratres. aut sorores. aut patrē. aut matrē. aut vxorem. aut filios aut agros ꝑpter nomen meum: cētuplū accipiet. et vitam eternam possidebit. Offer.

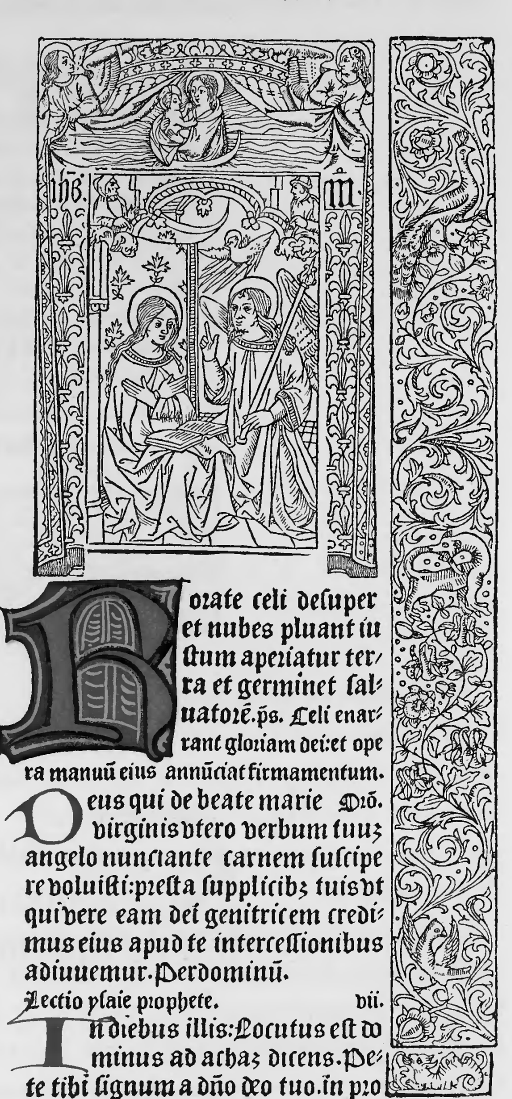
Veritas mea et misericordia mea cū ipso et in nomine meo exaltabitur cornu eius

Oblatis dñe ob honorem beati cōfessoris tui benedicti placare muneribus: et ipsius tui nominis interuentu cunctoruz indulgentiam tribue peccatorum. Per. Secreta

Cō. Beatus seruus quem cum venerit dominus inuenerit vigilantem amē dico vobis super omnia bona sua constituet eum. Postcō.

Perceptis tui corporis et sanguinis domine sacramentis. concede nobis supplicāte beato benedicto cōfessore tuo ita muniri: et vt temporalibus habūdem9 cōmodis ꝛ fulciamur eternis. Per eundē

In annunciatione dominica.



Rorate celi desuper et nubes pluant iustum aperiatur terra et germinet saluatorē. ps. Celi enarrant gloriam dei: et opera manuū eius annūciat firmamentum.

Deus qui de beate marie virginis vtero verbum tuuz angelo nunciante carnem suscipere voluisti: presta supplicib; tuis vt qui vere eam dei genitricem credimus eius apud te intercessionibus adiuuemur. Per dominū. Orō.

Lectio ysaie prophete. vii.

In diebus illis: Locutus est dominus ad achaz dicens. Pete tibi signum a dño deo tuo. in pro

Le fac-similé du Missel de Nevers, que nous venons de donner à la page précédente, est reproduit d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

On lit à la fin que ce Missel, disposé et arrangé d'après le rite (*ritui consonum et accommodatum*) de l'église de Nevers, a été exécuté et achevé par l'art d'impression (*actum et completum extat arte impressoria presens Missale*) dans la célèbre ville de Paris (*in preclara Parisiorum urbe*), et que son imprimeur est Jean Du Pré (*impressore quidem Johanne de Prato*) :

Ad laudem dei omnipotentis eiusq3 inte
merate genitricis et virginis marie necnō
sanctoꝝ martirū Cirici et Julite in quoꝝ
honore fundata est ecclesia Niuernensis:
totiusq3 curie celestis. Actum et cōpletum
extat arte impressoria presens missale in
preclara parisioꝝ urbe: prefate ecclesie ri/
tui consonum et acōmodatū. Impressore
quidem Johanne de prato. Anno domini
.M.quadringentesimononagesimo.

En 1491. — Missel de l'église métropolitaine de Reims, achevé le 11 mai. — Missel selon le rite de l'église de Rouen, achevé le 16 juillet. — Missel d'Arras, calendes d'octobre (1[er] octobre).

En 1492. — Grand bréviaire de l'église de Paris, en société avec les libraires Guillaume Caron et Jean Belin. — Missel de Meaux.

En 1495. — Statuts synodaux de l'église de Besançon (26 avril).

En 1496. — Autre édition du Missel de Paris. — Abrégé ou répertoire des Offices divins (*Compendium divinorum officiorum*) à l'usage de Paris, dont voici le titre :


Compendium diui
norū officiorū seu
tabula sine qua esse nolo.

L'auteur de cette compilation, Jean Le Munerat, était de Bourges,

Plaudat Biturica urbs collectorem generante,

comme nous l'apprenons par la pièce de vers latins placée à la fin, avant l'achevé d'imprimer qui est daté du 22 octobre 1496 :

Explicit ergo noua diuinorum officiorum
Tabula: qua redolent sparsi flores liliorum.
Gaudeat ecclesia: magno releuata labore:
Cuius in odore confragrant lilia tanta.
Plaudat biturica Vrbs collectorem generante.
Sed cum parisia suaui studio hec referante.
Quod petis intus habes non iam inquirendo labores.
Querit pro se ores: actor non laudis honores.

Ego sum Alpha et Omega. Grece. Vel
Ego sum A. et V. latine. primus et nouissimus &c.

Explicit repertorium seu tabella libri rationalis diuinorum officiorum. quod alio nomine Vocatur compendium diuinorum officiorum, seu tabella sine qua esse nolo.
Impressum parisius per magistrum Johannem du pre commorantem in Vico sancti Jacobi ad signum duorum cignorum. die Vero xxii. mensis octobris. Anno domini M.cccc.iiiixx.xvi

En 1497. — Autre édition du Missel de Paris. — Missel de l'église métropolitaine de Besançon, achevé le 30 septembre à Paris, par l'industrie de Jean Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris (*industria Johannis de Prato in alma Parisiensi Universitati librarii jurati*). Depuis quelques années déjà, Jean Du Pré prenait ce titre, dont il n'avait pas encore fait mention dans ses premières impressions.

En 1499. — Missel selon l'usage de l'église de Troyes, achevé le 17 février 1498 (v. st.), par Jean Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris, aux frais de Nicolas Ludot, papetier juré de ladite Université (*per Johannem de Prato, librarium juratum Universitatis Parisiensis, impensis Nicolai Ludot, papetarii jurati prefate Universitatis*). — Missel à l'usage de l'église et du diocèse de Die, 29 avril. — Missel de l'insigne église d'Amiens, imprimé à Paris le 30 mai, aux frais et par les soins de Jean Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris (*Parisius impressum expensis et cura Johannis Du Pre alme Universitatis Parisiensis librarii jurati*).

C'est vers cette époque qu'ont dû paraître les Statuts synodaux du diocèse d'Amiens, dont la Bibliothèque nationale vient d'acquérir un exemplaire. Le livre est sans date et ne porte pas de nom d'imprimeur, mais les caractères sont ceux du *Compendium* des Offices à l'usage de Paris, cité plus haut, à l'année 1496. Ce sont d'ailleurs les mêmes que ceux employés par Du Pré pour le texte de ses livres d'heures.

En tête des Statuts synodaux d'Amiens, on remarque une grande lettre S bouclée, dans le genre des lettres qui ornent les publications du libraire Vérard.



ones ⁊ constitutiones habeãt ⁊ obseruẽt diligẽter ⁊ a sibi subdi
tis faciãt obseruari. ⁊ illas q̄ laicos tãgũt dieb; dñicis in suis
ecclesiis legãt publicẽt ⁊ exponãt alta ⁊ ĩtelligibili voce ⁊ cleri
cis easd̄ caritatiue ĩtimẽt ne q̄s p̄ ignorãtiã se valeat excusare

Penas autẽ in trãsgressores premissarũ constitutionũ q̄ non
sũt inserte ⁊ q̄ in iure non reperiũtur arbitrio nr̄o relinquimus
⁊ reseruamꝰ etiã nobis potestatẽ ĩterpretãdi: declarãdi: mutãdi:
addẽdi: ⁊ minuẽdi in premissis quidquid et quotiẽs videbimus
expedire.

Ad papam feriens clerum/falsarius/vrens
Ecclesiam/simon/audens celebrare ligatus

Casus reseruati ad episcopum.

Qui facit incestum/deflorans/vel homicida
Sacrilegus: patrum percussor/vel sodomita
Transgressor voti/periurus: sortilegusq;
Et mentita fides/faciens incendia/prolis
Oppressor/blasphemus/hereticus/omnis adulter
Pontificem super his semper deuotus adibit

Auctoritate in xp̄o p̄ris ⁊ dñi nr̄i dñi ambianen̄ ep̄i hic p̄sẽtis
monemus primo: scd̄o: tercio: ⁊ perẽptorie sub pena excõicatio
nis oẽs ⁊ singulos laicos ⁊ alios hic presẽtes q̄ non debent ĩter-
esse vel non fuerũt vocati cõparere ĩ hac sctã sinodo ꝗ ĩdilate
exeant ⁊ recedant ab eadem. alioq̄n ipsos quos inobedientes di
cimus ⁊ tenemus in his scriptis excõicamus: ⁊ in ipsos senten-
tiam excommunicationis proferimꝰ denũciariq; mandamus.

Et si qui sunt suspensi vel excommunicati ĩpetrẽt et obtineãt
beneficium absolutionis anteq̄ȝ recedant.

En 1500. — Missel de Troyes. — Missel de Salisbury, achevé le 30 septembre.

Du Pré dut imprimer encore d'autres missels, bréviaires et statuts synodaux que l'on découvrira plus tard. La plupart des exemplaires ont été détruits par l'usage, et la majeure partie de ceux que nous venons de citer n'existent plus maintenant qu'à l'état d'exemplaires uniques. Dans presque tous ces missels, on revoit les deux grandes planches du Canon de la messe, qui avaient paru pour la première fois dans le Missel parisien de 1481, et qui sont les premiers spécimens de la gravure sur bois figurant dans un livre imprimé à Paris. Cette nomenclature, toute incomplète qu'elle est forcément, suffit à prouver quelle fut l'activité des presses de ce maître, l'une des gloires de la France typographique et artistique.

Peu de temps après avoir publié ses premiers livres d'heures, Jean Du Pré s'est essayé dans un nouveau genre en publiant *La Légende dorée* de Jacques de Voragine, traduite en français, qui parut le 7 octobre 1489 [1] :

A lonneur & louẽge de dieu le pere tout
puissant de la glorieuse vierge marie & de
toute la court celestielle de paradis a este
acheuee dimprimer a Paris:ceste presente
legende en francois par Jehan du pre/ en
lan de nrẽseigneur Mil CCCC.lxxxix.
le vii.iour doctobre.

Cette édition in-folio renferme plus de quatre-vingts illustrations de miracles tirés de la vie des Saints. Ces illustrations, dont un grand nombre se répètent, sont fort bien traitées; quelques-unes nous paraissent avoir été gravées en relief sur métal, d'autres sont sur bois. Nous ne nous étendrons pas sur le mérite artistique de ces gravures; mais appelons l'attention sur deux d'entre elles : la légende de sainte Thaïs et la légende de saint Germain.

Legende de ladicte saincte thays.



Legende de saint germain.



Sainte Thaïs et l'enfant qui l'accompagne sont dessinés d'une façon magistrale; l'âne que saint Germain rappelle à la vie est plein de mouvement et de naturel; on ne ferait pas mieux aujourd'hui.

[1] Cette édition, pour ainsi dire ignorée, n'existe, à notre connaissance, dans aucune bibliothèque publique de France. Elle n'a pas été connue de Brunet, qui ne cite qu'une édition de 1493 (v. st.) du même Jean Du Pré. Elle est indiquée par Graesse (*Trésor des livres rares,* t. VI), d'après un exemplaire qui passa en Allemagne, dans un ancien catalogue de Weigel, de Leipzig. Nous avons eu la bonne fortune d'en rencontrer un exemplaire dans le cabinet de M. J. Masson, bibliophile à Amiens, qui possède une collection incomparable d'anciens livres illustrés de figures sur bois.

Voici quelques spécimens des gravures et du texte de *La Légende dorée* de Jacques de Voragine :

Legende de ſaint barnabe.



B Arnabe leuite fut du lignaige de cypre/⁊ fut lun des ſeptãte ⁊ deux diſciples de nrẽſeigneur Et eſt loue en moult de manieres ſurhaulce en lyſtoire du fait des apoſtres:car il fut treſbien informe ⁊ ordõne quãt a ſoy:quãt a dieu ⁊ quãt a ſon prochain. Quãt a ſoy il fut ordõne ſelõ trois choſes:ceſtaſſauoir raiſõnable:couuoiteuſe:⁊ preuſe. Il eut force raiſonnable en lumiere de congnoiſſãce Dõt il eſt dit au fait des apoſtres au xiii chapitre. Ilz eſtoient en legliſe qui eſtoit en antioche prophetes ⁊ docteurs entre leſquelz barnabe ⁊ ſymon eſtoient. Secondement il eut concupiſcence purgee de mon;

Linterpretacion du non de ſaint blaiſe eueſque.

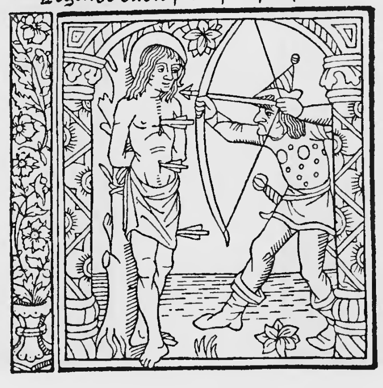
B laiſe eſt autant a dire cõe ſouef ou ſaït blaiſe eſt dit de bella qui eſt a dire habit/⁊ de ſior q̃ vault autãt a dire cõme petit. Il fut ſouef en parolles. Il fut habit de vertus / et petit par humilite de bonnes meurs.

Legende de ſaint blaiſe.



S icomme blaiſe reſplendiſſoit en toute debonnairete et ſainctete les creſtiens leſleurent a eſtre eueſq̃ en la cite de ſebaſt en capadoce. Et quãt il eut receu leueſche:il ſen alla en vne foſſe pour la perſecucion de dioclecian ⁊ la mena vie dermite. Et les oyſeaulx lui apportoient ſa viande ⁊ venoient enſemble a lui/⁊ ne ſe partoient point deuant quil les

Legende dudit ſaint ſebaſtien.



IMPRIMERIE NATIONALE.

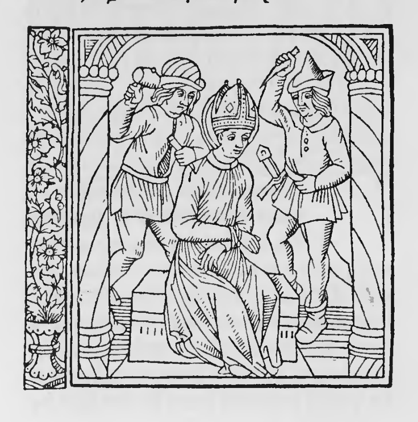
Legende de ſaint euſebe.



Legende dudit ſaint george.



Legende de ſaint felix.



Legende dudit ſaint benoit.



Legende de ſaincte marie egipciēne.

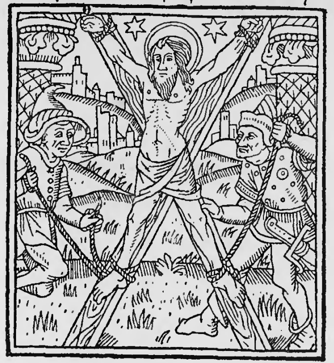


Legende de ladicte ſaincte agathe.



Linterpꝛetacion du nom ſaint andꝛy

a Ndꝛy eſt ainſi expoſe. Et eſt
autant a dire cōme bel reſpō
dant ou foꝛtible. Et eſt dit de
andoꝛ qui vault autāt adire
cōme foꝛce ou andꝛy auſſi cōme antropos
ceſt hōme de ana q̄ eſt adire hault: ⁊ typos
eſt cōuerſion Sicomme andꝛy qui eſt au
tant adire hōme conuerti hault es cieulx:
⁊ eſleue a ſon createur. Il fut bel en ſa vie
reſpōdāt a ſageſſe et a doctrine. foꝛtible en
peine. ⁊ cōuerty hault en gloire. Les p̄ſtres
⁊ les dyacres de achaye eſcriprēt ſa paſſiō
ſicōe ilzauoiēt veu pꝛop̄mēt a leurs yeulx





i Ulienne fut eſpouſe a eulogien
pꝛeuoſt de nicomedie/ mais elle
ne vouloit en nulle maniere co
puler a lui ſe il ne receuoit la foy de ieſu-
criſt. Et loꝛs ſon pere cōmāda quelle fuſt
deſpouillee ⁊ griefment batue et baillee a
cellui pꝛeuoſt/ et le pꝛeuoſt lui diſt. Treſ-
doulce iulienne pourquoy mas tu ſi deſpꝛi
ſe q̄ tu me reffuſes ainſi/ ⁊ elle lui diſt. Se
tu a doures mon dieu ie obeiray a toy : ou
autrement ne feras ia mō mari. Et le pꝛe
uoſt lui diſt. Dame ce ne puis ie faire/ car
lempereur me feroit trencher la teſte/ ⁊ iu-
liēne lui diſt. Se tu doubtes lēpereur moꝛ



Legende de la dicte ſaincte anaſtaſie.



Nous avons reproduit quelques-unes de ces gravures afin que l'on puisse juger de la différence de finesse qui existe entre celles que nous croyons avoir été gravées sur métal et les autres dont les traits, un peu plus lourds, semblent indiquer qu'elles ont été entaillées dans le bois.

Le texte de cette édition est imprimé avec des caractères de bâtarde française qu'on n'avait pas encore vus dans les livres signés de Du Pré. Ces types sont, à quelques signes près, les mêmes que ceux qui étaient dans l'atelier de Pierre Levet depuis 1485. Les approches des lettres nous ont paru cependant moins serrées et l'encrage n'est pas le même. Ces petites différences sont à l'état de nuances presque imperceptibles.

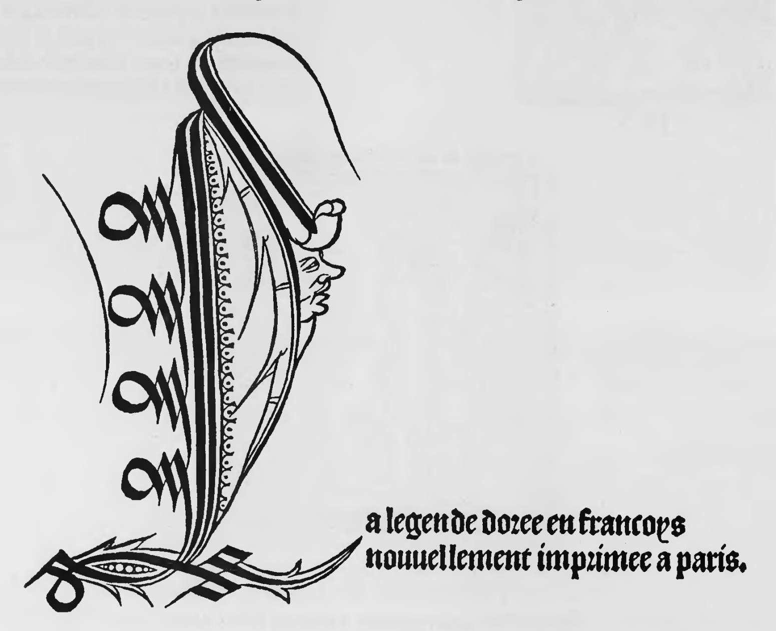
Voici l'alphabet de la nouvelle bâtarde de Du Pré :

A B C D E F G H I L L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m m n n o p q r z s f t u v x y z

ā ꝯ ē ꝛ i ꝰ ō o ꝰ p p q̄ q̇ t ū   ff ſſ ſt p   . : ꝰ /

La Légende dorée fut réimprimée en 1494 (n. st.), par Jean Du Pré, dans un format in-folio un peu plus grand; mais on n'y retrouve plus les illustrations de la première édition de 1489. Les nouvelles planches semblent avoir été gravées sur bois, et les compositions diffèrent des précédentes.

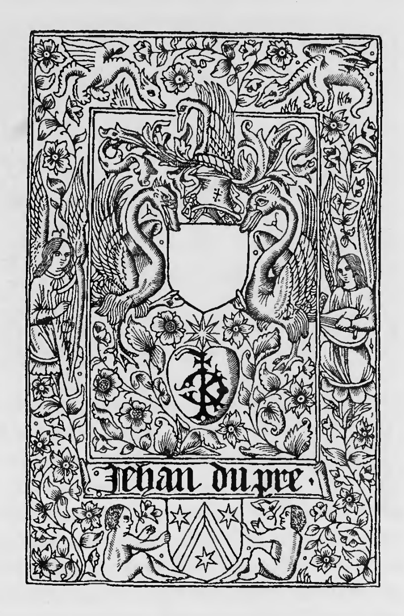


Le titre de *La Légende dorée,* qui débute par une belle lettre historiée que l'on retrouvera dans les éditions de Vérard, porte la marque de Jean Du Pré,

Aux Deux Cygnes, à côté d'une autre avec l'écu de France, les armoiries de la Ville et de l'Université de Paris. Les devises suivantes forment le cadre :

Honneur au Roy et à la Court.
Salut à l'Université
Dont nostre bien procède et sourt.
Dieu gart de Paris la Cyté.

Cette dernière marque est celle d'André Bocard, qui n'était encore que libraire et devint imprimeur quelque temps après.





Jean Du Pré dut imprimer *La Légende dorée* pour son compte, ou bien, ce qui est plus probable, lui et Bocard se sont partagé l'édition. L'achevé d'imprimer au nom de Jean Du Pré, qui prend encore ici le titre de libraire juré de l'Université, est du 10 mars 1493 (v. st.) :

¶ A lhonneur et louenge de dieu le pere tout puiſſant/de la glorieuſe vierge marie/& de tou-te la court celeſtielle de paradis a eſte imprimee a Paris ceſte preſente legende en francoys par Jehan du pre/imprimeur & libraire iure de luni-uerſite de Paris: lan de noſtre ſeigneur Mil quatrecens quatre vingtz & treze: le dixieſme iour de mars.

Après la table, placée au commencement, et la Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris, qui ne faisait pas partie du texte primitif de *La Légende dorée* et qui a été ajoutée, on remarque, au verso du quatrième feuillet, une grande planche gravée sur bois, représentant *la Cour céleste* ou les Saints du Paradis. Cette composition, d'un style élevé, avait déjà paru dans le livre intitulé *L'Art de bien vivre et de bien mourir,* publié par Vérard en 1492.

Les figures qui illustrent la nouvelle édition de *La Légende dorée* sont des compositions différentes de celles de l'édition de 1489 :



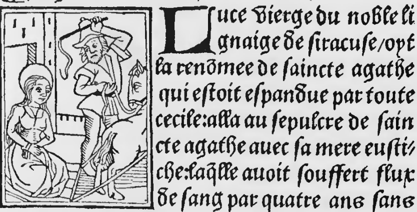
Agathe noble vierge fut tresbel-
le de corps ⁊ de pēsee. ⁊ adoroit
tousiours dieu en toute sain-
ctete en la cite de cathane. Quī
cien qui estoit lors consulte de
cecille nestoit pas noble : ains
estoit luxurieux ⁊ auaricieux. ⁊ adoroit les ydo-
les. ⁊ sefforca de prēdre agathe. Et affin que luy
q̇ nestoit pas noble fust doubte en prenant vne
noble fēme / ⁊ aussi affin quil vsast de la beaulte



SAint andry ⁊ aucuns autres
disciples furent de nostre sei-
gneur troys foys appellez. Il
les appella premierement en
la congnoissance de luy. Sicō
me quant saint andry estoit auecques saint Je-
han son maistre. Et aussi vng autre bon disci-
ple ouyt que Jehan dist Voy cy laignel de dieu
⁊ cetera. Et il vint tantost auecques vng au-
tre disciple: ⁊ vindrent ou demouroit Jesucrist.



Legende de ladicte saincte luce.



Luce vierge du noble li-
gnaige de siracuse / oyt
la renōmee de saincte agathe
qui estoit espandue par toute
cecile: alla au sepulcre de sain
cte agathe auec sa mere eusti-
che: laq̄lle auoit souffert flux
de sang par quatre ans sans
estre curee. Si aduint q̄ a celle solēnite des mes-
ses: leuāgile fut leue q̇ racōte q̄ nostre seigneur



SAinct george fut du li-
gnage des capadociēs:
⁊ vint vnefoys en la cite de
silene en libie. Et delez celle
cite estoit vng estāg auquel
il auoit vng dragon qui se ta
pissoit la : et ce dragon auoit
maintesfois chasse le peuple
qui alloit arme contre luy si venoit aux murs
de la cite: ⁊ tuoit par sō souffler tous ceulx quil

De saint benoit.

blanc vestement qui le brula incontinent/ ⁊ ain
si celluy apparut tout noir Et pierre dist a saint
gregoire Nous lauons assez noircy. Et gregoi
re dist. Nous ne lauons pas noircy:mais nous
auons monstre quil est noir. Et addcques lais/
serent illecq̃s moult grant lumiere:⁊ sen allerẽt

Linterpretacion du nom saint lõgis martyr.

Longis est autant adire comme engendre
de loing:car il fut ẽgẽdre de loing/ ce fut
du sang qui decourut aual la lance dequoy il fe
rit nostre seigneur au coste.car par miracle il re/
couura la veue. Il fut engẽdre de dieu ⁊ de loĩg
car il estoit vieil ⁊ ancien:⁊ sestoit tenu loing de
sa congnoissance

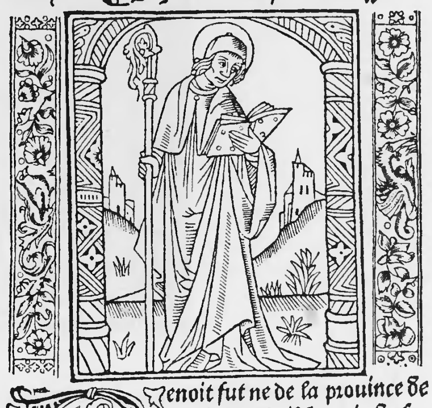
Legende dudit saint longis.

Longis fut vng des che
ualiers qui fut auecq̃s
les autres en la croix de no/
stre seigneur:⁊ par le commã/
dement de pilate il perca le co
ste de nostre seigneur de sa lã/
ce.⁊ quant il vid les signes q̃
estoiẽt faitz : cestassauoir le so
leil obscurcir ⁊ la terre trembler : il creut en no/
stre seigneur. Et pource mesmement sicomme
aucuns dient que les yeulx luy estoiẽt troublez
par maladie ou par vieillesse:il print de cas da/
uenture du sang de iesucrist qui decouroit aual
sa lance ⁊ toucha a ses yeulx:et vid tantost cler.
Et adonc renonca a la cheualerie: ⁊ fut ẽseigne
des apostres Et en cesaree de capadoce xx viii.
ans mena vie de moyne/et conuertit plusieurs
gens a iesucrist:tant par parolle cõme par exem
ple. Et quant il fut prins du preuost de celle ter
re ⁊ il ne voulut sacrifier:le preuost commanda
que toutes les dens luy fussent arrachees et la
langue couppee/⁊ il ne perdit oncques pource la
parolle:mais il print vne congnie ⁊ froissa tou
tes les ydoles ⁊ disoit. Se ilz sont dieux : nous
le verrons. Et les dyables qui en yssirent ẽtre/
rent dedens le preuost ⁊ dedẽs ses compaignõs
lesquelz se destrompoient tous forcenez:si sage/
nouillerent aux piedz de longis:leql dist aux dy
ables. Pourquoy habitez vous es ydoles:⁊ ilz
disrent. La ou crist nest point nõme/ne sõ signe
mis:est nrẽ habitacion. Et q̃t le preuost fut for
cene ⁊ il eut perdu les yeulx:lõgis luy dist. Sa/
ches q̃ tu ne pourras estre guery: iusq̃s atant q̃
ie soye mort. Et sitost cõe ie seray mort ie prieray
pour toy:⁊ te ĩpetreray sante de corps ⁊ dame.et
tãtost il le cõmanda estre decolle Et q̃t il fut de
colle il sen alla au corps du benoit sainct/⁊ sage/
nouilla en plourant ⁊ fist penitence:⁊ tantost re
ceut sa veue ⁊ eut sante/puis fina sa vie au ser/
uice de nostre seigneur iesucrist.

Linterpretacion du nom saint benoit abbe.

Benoit est dit pource quil benist moult de
gens. Ou pource quil eut moult de be/
nedictiõs en ceste vie. ou pource q̃ chascũ disoit
bien de luy.ou pource ql desseruit auoir la bene/
diction ꝑpetuelle Et saĩt gregoire escriuit la vie
de luy.

Legende dudit saint benoit.



Benoit fut ne de la prouince de
nursie Et q̃t il fut mis de ses
parens a lestude des ars libe/
raulx a rõme:il delaissa des sõ
ẽfãce les lettres : ⁊ sen alla au
desert. Et sa nourrice q̃ lamoit tendremẽt:le sui
uit iusq̃s a vng lieu q̃ est dit eside . Et deman/
da vng crible a purger le froment : mais elle le
mist follemẽt sur la table ⁊ cheut si se despeca:et
sa nourrice ploura. Et q̃t benoit la vid plourer
il print les pieces de ce crible ⁊ se mist en oraison
⁊ q̃t il fut leue:il le trouua entier. Apres ce il sẽ
fuit secretemẽt de sa nourrice ⁊ vint en vng lieu
ou il fut troys ãs sãs estre cõgneu de hõme fors
de romain vng moyne q̃ luy administroit ẽtiere
mẽt ses necessitez. Et pource q̃ la voye estoit lõ
gue du monastere de romain iusq̃s a la fosse ou
il estoit:il lyoit le pain a vne corde ⁊ si auoit mis

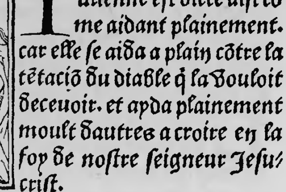
Ces illustrations, grandes et petites, ainsi que celles de la page de texte que nous avons reproduites à la page précédente, ne sont pas sans valeur.

¶ Legende de saint blaise.



S Jcōme blaise resplendissoit en toute debonnairete ꝛ sainctete : les crestiens les leurent a estre euesque en la cite de sebaste en capadoce. Et quant il eut receu leuesche : il sē alla en vne fosse pour la persecucion de dyoclecian : ꝛ la mena vie de hermite. Et les oyseaux luy ap-

¶ Linterpretacion du nom de saincte iulienne



I ulienne est dicte aīsi cō me aidant plainement. car elle se aida a plain cōtre la tētaciō du diable q̄ la vouloit decevoir. et ayda plainement moult dautres a croire en la foy de nostre seigneur Jesucrist.

¶ Legende de saincte iuliane.

¶ Legende de saint alexis.



On peut comparer ces gravures avec celles de l'édition précédente.

Le caractère employé pour ce livre est nouveau, ainsi que les lettres ornées, sauf une ou deux qui sont empruntées au matériel de Vérard. Nous donnerons plus loin l'alphabet de ces caractères et de ces initiales.

Indépendamment des livres d'église et de dévotion, Jean Du Pré imprima des livres de littérature française et des romans de chevalerie. En relations avec les libraires de Rouen, pour lesquels, d'après Brunet, il aurait imprimé le Coutumier de Normandie, ce fut lui qui monta l'atelier que Jean Le Bourgeois établit à Rouen en 1488. Il est probable que notre imprimeur ne vint pas lui-même dans la capitale de la Normandie, mais qu'il y envoya un de ses meilleurs ouvriers, originaire du pays, et ayant déjà dirigé l'atelier créé par lui à Abbeville en société avec Pierre Gérard, en 1486-1487. Ce contremaître, qui s'établit plus tard à Rouen, était un ancien étudiant de l'Univer-

sité de Caen, du nom de Pierre Violete[1]. Jean Le Bourgeois imprima, avec les gros caractères de bâtarde française du *Boccace*, fournis ou loués par Jean Du Pré, le roman des Chevaliers de la Table ronde «faisant mencion des fais et proesses de Monseigneur Lancelot du Lac et d'autres plusieurs nobles et vaillans hommes ses compaignons». Le premier volume fut terminé à Rouen le 24 novembre 1488, *en l'ostel de Gaillard Le Bourgois.* Le second fut imprimé à Paris sur la même justification et avec les mêmes caractères, par Jean Du Pré. Il fut achevé le 16 septembre de la même année, plus de deux mois avant le premier; l'imprimeur rouennais qui débutait ne pouvant être aussi expéditif que l'imprimeur parisien, passé maître en son art.

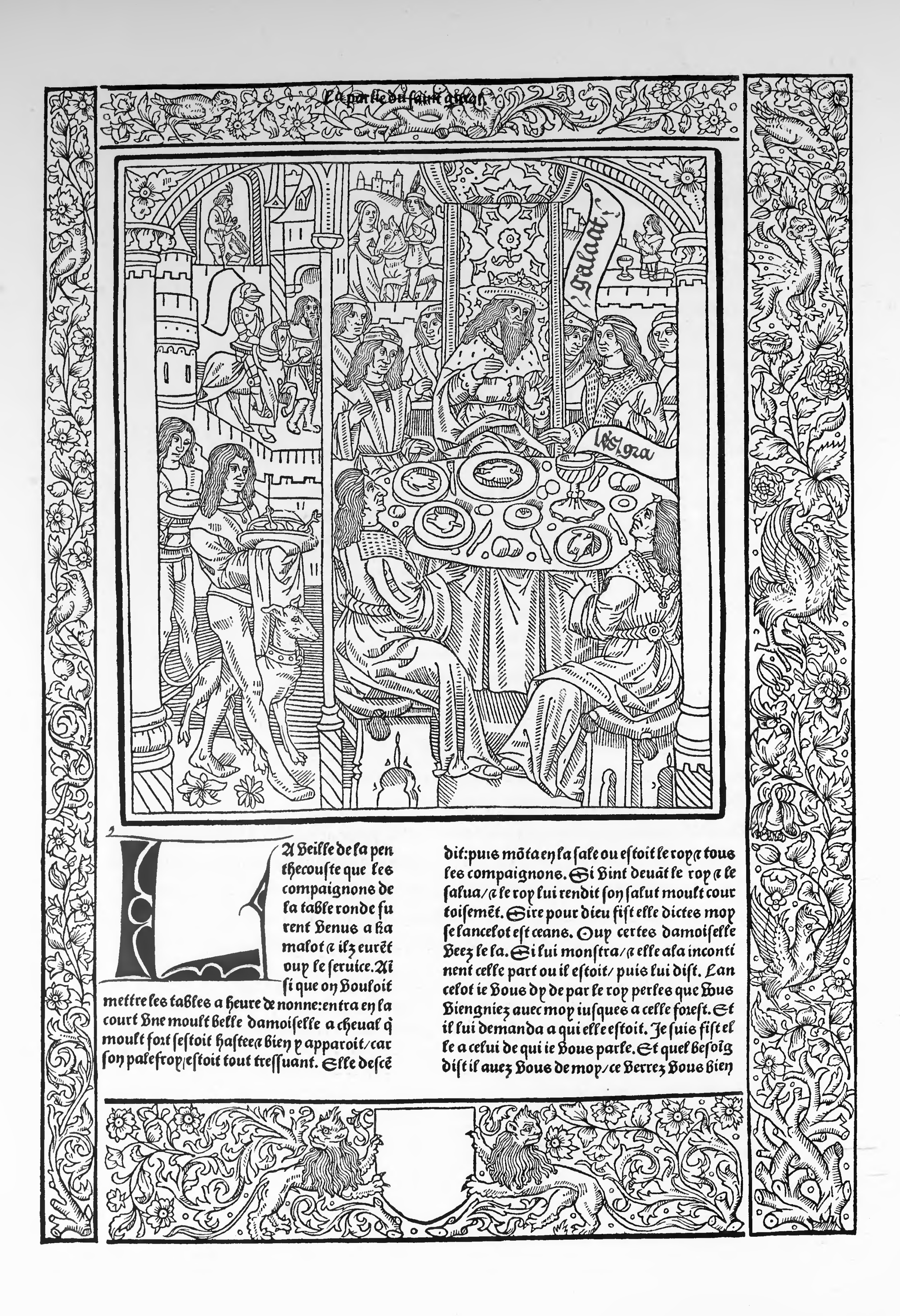
Cy fine le derrenier volume de la table rō
de faiſant mencion des fais ⁊ proeſſes de mō
ſeigneur lācelot du lac ⁊ dautres pluſieurs no
bles ⁊ vaillans hommes ſes compaignons.
Compile ⁊ extraict preciſement ⁊ au iuſte des
vrayes hiſtoires faiſantes de ce mencion/par
treſnotable homme ⁊ treſexpt hiſtorien mai/
ſtre Gaultier map. Et imprime a Paris par
Jehan du pre. En lā de grace mil cccc.iiii.xx.
⁊ viii. le xvi. iour de ſeptembre.

La grande gravure, en deux compartiments, des Compagnons de la Table ronde que l'on remarque dans le second volume, en tête de la partie du Saint-Graal, a reparu ensuite dans les éditions des romans de chevalerie publiés par le libraire Antoine Vérard.

Nous reproduisons ci-après en entier cette page illustrée. Dans la bordure du bas, deux lions soutiennent un écusson en blanc, au milieu duquel les nobles possesseurs du livre pouvaient, à leur gré, faire peindre leurs armoiries. Les autres cadres sont formés de branches d'arbres, de feuillages, de fleurs, d'oiseaux, parmi lesquels domine le faucon, et d'hippogriffes.

[1] Nous avons la preuve que Pierre Violete travaillait à Abbeville en 1486, par le document suivant qui nous a été communiqué par M. Alcius Ledieu, archiviste et bibliothécaire de cette ville : *Extrait du compte des argentiers de la ville d'Abbeville pour 1486-1487.* — « *Chapitre de la Recepte faicte par iceulx argentiers à cause des amendes hors taux venues et escheues en ceste présente année à ladite ville.* De Jehan Coitart, armurier, et Colenet, son varlet, demourans en la rue du Castel, pour avoir navré maistre Pierre VIOLETE, *emprainteur de livres*, fut condempné en amende de xiiij livres à lui aterminée payer à trois ans, premier paiement de c solz au jour Saint Barthelemieu prochain venant. Pour ce icy, xiiij l. — Cauxion : Jehan Culdefer, Wannier et Colenet de Belleval. » — Cette condamnation, non datée, vient après celle du 19 avril 1487 et avant une autre du 20 mai suivant.

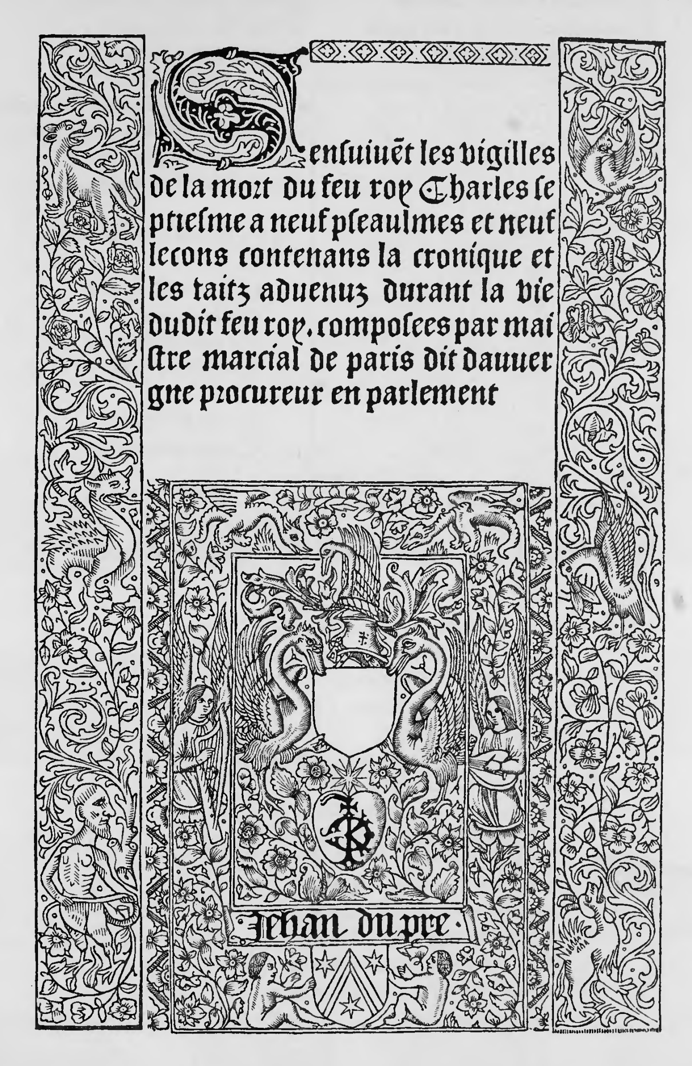
IMPRIMERIE NATIONALE.



LA veille de la penthecouste que les compaignons de la table ronde furent venus a kamalot ⁊ ilz eurēt ouy le seruice. Ainsi que on vouloit mettre les tables a heure de nonne: entra en la court vne moult belle damoiselle a cheual q̀ moult fort sestoit hastee ⁊ bien y apparoit/ car son palefroy/estoit tout tressuant. Elle descē dit: puis mōta en la sale ou estoit le roy ⁊ tous les compaignons. Si vint deuāt le roy ⁊ le salua/ ⁊ le roy lui rendit son salut moult courtoisemēt. Sire pour dieu fist elle dictes moy se lancelot est ceans. Ouy certes damoiselle veez le la. Si lui monstra/ ⁊ elle ala incontinent celle part ou il estoit/ puis lui dist. Lancelot ie vous dy de par le roy perles que vous viengniez auec moy iusques a celle forest. Et il lui demanda a qui elle estoit. Je suis fist elle a celui de qui ie vous parle. Et quel besoig dist il auez vous de moy/ ce verrez vous bien

Le tirage de cette page nous paraît avoir été fait en deux fois, car on voit en dessous, imprimé au milieu de la bordure du haut et se confondant avec les ornements, le titre courant ou intitulé, *La partie du Saint-Graal.*

Citons encore, à l'actif de Du Pré, *L'Arbre des Batailles* d'Honoré de Bonnor, prieur de Salon en Provence (in-folio avec figures), daté du 22 juin 1493.



Sensuiuēt les vigilles
de la mort du feu roy Charles se
ptiesme a neuf pseaulmes et neuf
lecons contenans la cronique et
les faitz aduenuz durant la vie
dudit feu roy. composees par mai
stre marcial de paris dit dauuer
gne procureur en parlement

Jehan du pre

Mentionnons aussi *Les Vigilles de la mort du feu Roy Charles septiesme,* en vers français, par Martial de Paris, dit *d'Auvergne,* procureur au Parlement.

Le titre et la lettre ornée, reproduits à la page précédente, sont encastrés dans les bordures ornementées de grotesques et de fleurs qui avaient déjà paru dans les missels imprimés par Jean Du Pré.



¶ Le feu bon roy tres debonnaire
Estoit tant humble et amiable
Que chascun tachoit a luy plaire
Et a se rendre seruiable

¶ Or ay dieu puissant et glorieux
Ottroyez repos pardurable
A lame du trespiteable
Le roy charles victorieux
Antiphona
¶ Tous biens viennēt dhumilite
Et donne a lomme congnoissance
De sa misere et pourete
En acquerant beniuolence

¶ Versus prime lectionis

¶ Benoist repaire
Celeste gloire
Es parties haultes
Dieu si luy doint

Et luy pardoint
Toutes ses faultes

¶ La premiere lecon chantee par france

France iadis de troye diriuee
Et issue de la haulte lignee
Des vaillans preux et princes de noblesse
France iadis premierement nommee
Dauoit par sang et armes redimee
La seruitute/et tribut de rudesse
Que les rommains par leur grande haultesse
Vouloient leuer et receuoir sans cesse
Sur les francoys par forme de truaige
Dont dieu mercy/et leur noble prouesse
Affranchie suys et demouree mestresse
Nil nest prince plain dauoir ou richesse
Empereur/roy/conte/ou duc de haultesse
Quil nayt besoing de moy et mon lignaige
¶ Si est verite que depuis ma naissance
Et que dieu voult quen terre prinsse essence
c i

Au bas du titre, on voit la marque de l'imprimeur, les *Deux Cygnes,* au milieu d'un encadrement.

Le volume des Vigiles est imprimé avec le nouveau caractère gothique dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q

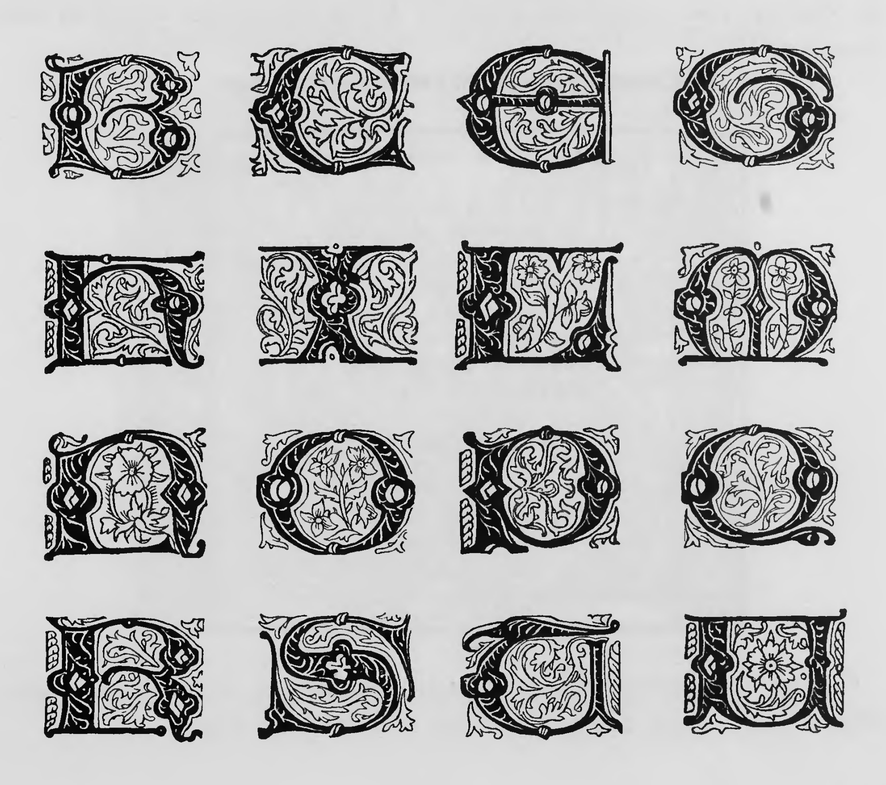
R S T V abcdefghiklmnopqrꝛsſtu

vxyz ¶ .:/ / : ā ꝯ ē ꝯ ĩ l' o o' p̄ ꝑ q̄ q̃ ꝓ t' ū ff ſſ ſt

Les mêmes caractères furent ensuite employés pour l'impression de la *Légende dorée* de 1494 (n. st.).

Voici l'alphabet des nouvelles initiales ornées du volume des *Vigilles de la mort du feu Roy Charles septiesme.*

Ces mêmes initiales reparurent dans la *Légende dorée* de 1494 et sont d'un style différent de celles de 1486 (voir fac-similé, p. 229) qu'elles remplacèrent définitivement dans les publications de Du Pré.



Bien que d'un autre style que l'alphabet qui précède, les lettres suivantes furent également employées dans les impressions de Du Pré :

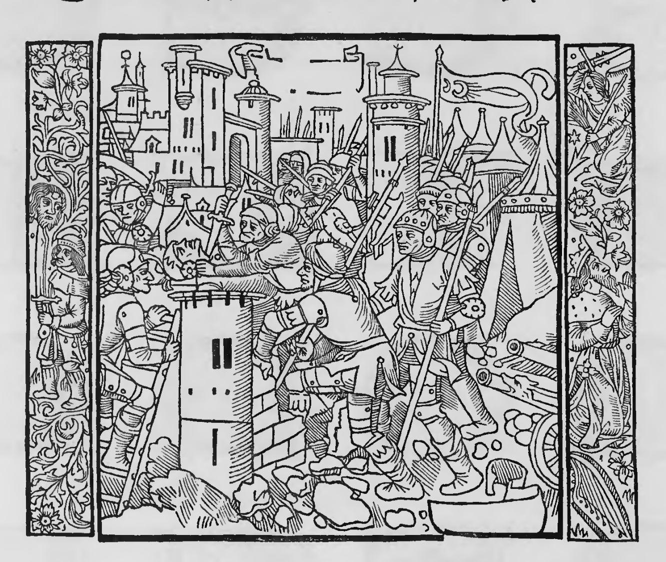



L'achevé d'imprimer des Vigiles, dont nous donnons ci-dessous le fac-similé, porte la date du 18 mai 1493 :

¶ Imprime a Paris par Jehan du
pre demourant aux deux cynes en la
grant rue saint iacques le xviii.iour
de may. Mil.cccc iiiixx.et xiii.

Les figures sur bois qui accompagnent le texte sont d'un genre différent de celui que nous connaissons pour être de Du Pré, et elles sont d'un autre dessinateur.

¶ Comment le siege fut mis a orleans par les angloys



Ce sont des illustrations comme on en voit dans les romans de chevalerie édités à cette époque. Les bordures sont tirées de livres d'heures.

La figure précédente et les deux planches qui suivent se rapportent à Jeanne d'Arc :

¶ Cõmẽt le põt de larche fut prins



h iiii

¶ Comment les angloys amenerent la pucelle a rouen/et la firent mourir



¶ A tant les angloys sen allerent
Non pas en ioyeuse maniere
Et a rouen en emmenerent
La pucelle pour prisonniere

Le volume des *Vigilles de la mort du feu Roy Charles septiesme* est un des beaux livres illustrés qui font honneur à Jean Du Pré.

Citons encore un *Roman de la Rose*, sans date, avec la marque de Jean Du Pré, et une édition des *Lunettes des Princes*, de Jean Meschinot, maître d'hôtel de la reine Anne de Bretagne, dans laquelle reparaît une des planches sur métal des Heures de 1488-1489, celle où l'on voit l'*acteur*, c'est-à-dire l'imprimeur, agenouillé devant la Vierge. Cette édition est sans date. Elle contient moins de gravures que l'édition de Nantes et a dû paraître avant cette dernière. Le caractère employé pour l'impression des *Lunettes des Princes* est une bâtarde de 11 points reconnaissable à la forme particulière de la lettre M majuscule. C'est la même fonte que celle dont nous avons donné un spécimen (p. 216) et qui avait paru pour la première fois dans le Missel de Verdun du 28 novembre 1481.

Nous en reproduisons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I J L M N O P Q R

S T V abcddefghiklmmnnopqrꝛsſt

uvxyz āē ꝛ i lꝰ ꝺ oꝰ p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇ t̄ ū .:/ ſſſt

Du Pré a imprimé encore beaucoup d'autres livres, soit qu'il les ait signés, soit qu'il n'y ait pas mis son nom. Pour rester dans notre cadre, nous avons dû nous borner à citer les principaux.

Jean Du Pré avait établi son atelier *en la grant rue Saint-Jacques*, dans la maison des *Deux Cygnes*, dont il prit l'enseigne pour marque à partir de 1488 [1].

Nous croyons qu'il avait employé auparavant une autre marque peu connue, portant seulement ses initiales; on la voit sur le titre d'une édition du *Speculum Ecclesiæ* de Hugues de Saint-Cher et du livret intitulé *Stella Clericorum*. La même marque se trouve aussi en tête de la *Grammatica Sulpitii Verulani*, dont nous avons vu un exemplaire à la bibliothèque de Troyes.

Ces trois impressions sont exécutées avec la lettre de somme de Du Pré,

[1] Le 19 janvier 1493 (1492 v. st.), « maistre Jehan Du Pré, imprimeur de livres et bourgeois de Paris, et Clère sa femme » revendent pour 183 livres tournois la maison des *Deux Genettes*, un peu plus haut dans la même rue, acquise le 16 février 1487 (n. st.) de Godefroy Staine, marchand huilier, chandelier de suif et bourgeois de Paris (Archives nationales, *Censier de Saint-Benoît*, S 904, fol. 56). C'était une petite maison à pignon sur rue, avec cellier; elle est décrite dans l'acte, « à l'opposite de l'ostel où pend pour enseigne *le Coq* », tenant d'une part au *Château Rouge*, de l'autre à *la Croix Blanche*. C'est sans doute aux *Deux Genettes* que Du Pré logeait en dehors de l'atelier.

dont une fonte passa entre les mains d'Antoine Caillaut et Louis Martineau, imprimeurs parisiens. Les deux premières ont été décrites, dans le *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de Besançon* (nos 584 et 886), par Aug. Castan, qui les a attribuées à ces derniers typographes en raison de la conformité des types avec ceux du *Liber Lotharii,* livre sorti de leurs presses en 1483. Le savant bibliothécaire de Besançon en concluait que cette marque était celle d'un libraire parisien qui se servait des presses de ces imprimeurs.

Étant donné que les mêmes caractères se trouvaient aussi chez Du Pré, nous sommes d'avis que la marque en question, dont on trouvera ci-après le fac-similé, doit être la première marque de cet imprimeur, aux initiales duquel correspond parfaitement le monogramme.



La maison des *Deux Cygnes* était située près de Saint-Séverin. C'était la seconde sur la droite, en venant de la Seine, joignant l'immeuble qui faisait le coin de la rue Saint-Séverin et de la rue Saint-Jacques, derrière les charniers ou le cimetière de l'église.

La position de la maison des *Deux Cygnes* est exactement déterminée par des documents du temps. Placée en face de l'enseigne de *l'Arbalète,* elle était

IMPRIMERIE NATIONALE.

attenante à la maison de *la Gibecière*, formant l'encoignure, laquelle était la propriété du grand libraire-éditeur Simon Vostre à la fin du xve siècle.

La maison de Du Pré, qui appartenait à l'œuvre ou fabrique de Saint-Séverin [1], existe encore en partie aujourd'hui.

Le corps de logis de la façade fut démoli en même temps qu'une partie des immeubles voisins : *la Croix de Fer, l'Image Sainte-Catherine* et *la Gibecière*, «desquelles maisons, dit un document, ont esté retranchées quatre toises, huict pieds un quart de superficie pour l'élargissement de la rue [2]».

Le corps de logis de derrière doit être actuellement la première maison après la place Saint-Séverin, c'est-à-dire l'immeuble portant le n° 8 de la rue Saint-Jacques et dont les hautes fenêtres de façade, à partir du premier étage, ont conservé le style architectural de la fin du xve siècle et du commencement du xvie.

Nous avons découvert aux Archives nationales le nom d'un des collaborateurs de Du Pré, Jean Le Poyvre, qui fut arrêté en 1489 [3] pour port d'armes défendues.

Un autre «imprimeur de livres», Pierre Girard ou Gérard, «demourant en la rue Saint-Jacques», avait été arrêté aussi quelques mois auparavant

[1] Cette maison «avecques un jardin joingnant et de la longueur ou environ d'icelluy corps d'ostel» avait été léguée à l'œuvre de Saint-Séverin, suivant acte du 30 juin 1485, par Catherine Chapelle, «jadis femme de deffunt maistre Nicole Chapelle et au jour de son trespas veufve de feu Robert Le Moyne en son vivant aussi notaire». (Archives nationales, *Titres de Saint-Séverin*, carton S 3501.) Dans un acte du 2 octobre 1510, elle est ainsi dénommée : «une maison assise en la rue Sainct-Jacques en laquelle pend pour enseigne ou souloit pendre *les Deux Cygnes*, tenant d'une part à l'alée et par derrière à la place du cymetière de ladite église Sainct-Séverin et d'une part à Simon Vostre». (Archives nationales, *Titres de Saint-Séverin*, carton S 3501.) — C'est par erreur que Didot et Deschamps appellent cette maison celle des *Deux Singes*. Sur le titre des Heures de 1488-1489, on lit *les Deux Signes*, selon une orthographe quelquefois usitée à l'époque, et on a cru qu'il y avait là une faute typographique avec une lettre déplacée. Il faut lire *les Deux Cignes*. L'enseigne parlante de deux cygnes, qu'on voit dans la marque de Jean Du Pré, ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. — Il y avait, en 1486, une autre enseigne des *Deux Cygnes*. Elle était située rue du Foin, avec issue sur la rue de la Parcheminerie, et ne doit pas être confondue avec la maison portant la même enseigne où Du Pré tenait son imprimerie.

[2] *Topographie historique du Vieux Paris*, par A. Berty, continuée par Tisserand et Platon. Région centrale de l'Université; Paris, Imprimerie nationale, 1897; in-4°, p. 211.

[3] L'extrait du registre d'écrou du Châtelet qui le concerne porte la date du 23 janvier 1489 (n. st.). En voici le texte : «Jehan Le Poyvre, imprimeur de livres, demourant en la rue Saint-Jaques, *aux Deux Cynes*, amené prisonnier par Jehan Champ, Guillot Le Barbier et Pierre Dauphin, sergens à verge. Pour ce que le jour d'uy lesd. sergens l'ont trouvé au carrfour Saint-Sévrin rauldens les rues garny d'un grant bracquemart, qui est contre les criz et ordonnances. Et sur ce ester à droit.» (Archives nationales, Y 5266, fol. 214 r°.)

pour un autre délit[1]. Il se pourrait que ce fût le même Pierre Gérard qui avait été l'associé de Jean Du Pré à Abbeville, en 1486 et 1487; mais nous ne sommes pas autrement sûr de cette identification.

La femme de Jean Du Pré lui survécut; elle se nommait Claire Dimanche[2].

Du Pré travailla beaucoup. Il fut le propagateur le plus actif de l'imprimerie dans la province, à une certaine distance de Paris[3].

Voici ses états de service au dehors :

En 1482, il travailla de son art, à Chartres, dans la maison du chanoine Pierre Plumé, qui l'avait fait venir pour imprimer sur place le Missel et le Bréviaire de son église.

Nous attribuons à Du Pré le Missel de Tours, imprimé dans cette ville en 1485, et exécuté avec ses types.

[1] 9 septembre 1488. «Pierre Girard, imprimeur de livres, demourant en la rue Saint-Jaques; Yollant des Hayes, femme amoureuse demourant en la rue Garnier Saint-Ladre. Amenez prisonniers par le guet à XII heures de nuyt pour ce que environ ladite heure ilz furent trouvez passant par dessoubz le petit Chastellet rauldens sans clarté, lequel Pierre enmenoit ladite Yollant avecques luy et disoit qu'y l'avoit prinse à la dance de la feste Saint-Leu-Saint-Gille, en la rue aux Oz, et estoient accompaignés d'un aultre qui s'enfouit. Et sur ce ester à droit.» (Archives nationales, Y 5266, fol. 91 v°.)

[2] Jean Du Pré dut cesser de travailler un peu avant septembre 1504. Le 7 des ides de septembre (25 septembre) 1504 paraissait un Bréviaire de Limoges, de format in-folio, imprimé pour le compte de Richard de La Nouaille, libraire, par les successeurs de Jean Du Pré, c'est-à-dire les habiles collaborateurs ou ouvriers de son atelier qui avaient continué ses travaux (*industria successorum Johannis de Prato in arte impressoria non modicum expertorum*). — En 1506, sa veuve publiait un livre d'heures dont voici le libellé final : *Ces présentes heures à l'usaige de Romme* (sic) *sont tout au long sans rien requérir et furent achevées le xxvij^e jour de May, l'an mil cinq cens et six par la vefve feu Jehan Du Pré, demeurant audit Paris, en la grant rue Sainct-Jacques, à l'enseigne des* deux Cignes, *près Sainct-Séverin.* Ce volume, non cité par les bibliographes, est de format petit in-octavo et se compose de 8 feuillets préliminaires non cotés et de 112 feuillets numérotés, avec 10 grandes planches. Le 4 octobre 1507, la veuve de Jean Du Pré imprimait pour Denis Roce, libraire de la rue Saint-Jacques, le *Tractatus Corporis Christi* en petit in-octavo. On voit, à la fin de cet opuscule, reparaître la gravure sur cuivre de *l'Ensevelissement du Christ,* qui avait figuré dans les Heures de 1488 (voir fac-similé, p. 249). Au bas de la page précédente, qui termine le texte, on lit cette mention : *Impressus Parisius per Claram viduam Johannis de Prato,* suivie de la date de l'impression. — Le 2 octobre 1510, la fabrique de Saint-Séverin fait signifier commandement à «Clere Dymenche, veufve de feu Jehan Du Pré en son vivant libraire demourant à Paris», d'avoir à «vuyder elle et ses biens hors d'une maison assise en la rue Saint-Jacques en laquelle pend pour enseigne ou souloit pendre les *Deux Cygnes*». (Archives nationales; *Titres de Saint-Séverin,* carton S 3501.) On voulait démolir la maison et agrandir le cimetière auquel elle était contiguë. Claire Dimanche offrit de payer n'importe quel prix pour rester. Elle engagea un procès qui dura trois ans et qu'elle perdit, étant contrainte de partir, le 5 septembre 1513. La maison ne fut démolie qu'en partie et porta plus tard pour enseigne *l'Image Saint-Séverin.*

[3] Il ne faut pas confondre Jean Du Pré, de Paris, avec un autre Jean Du Pré, imprimeur à Lyon, qui, lui aussi, a propagé l'imprimerie dans plusieurs villes de sa région.

En 1486, Du Pré monta à Abbeville un atelier qui mit au jour les deux volumes in-folio de la traduction française de la Cité de Dieu de Saint-Augustin, par Raoul de Presles, magnifique livre illustré qui fait l'admiration des connaisseurs.

En 1488, il fournit un matériel pour l'établissement de l'atelier de Gaillard Le Bourgeois à Rouen, et il aida ce typographe dans ses débuts en achevant pour lui l'impression du roman de *Lancelot du Lac.* (Voir page 237.)

En 1491, l'ancien matériel de Jean Du Pré passa en partie à Angoulême et servit à monter la première imprimerie établie dans cette ville par Pierre Alain et André Chauvin.

En 1493, il mit ses planches et ses caractères à la disposition d'Étienne Larcher, qui apportait l'imprimerie à Nantes.

En 1498, il passa les bordures illustrées de son matériel de livres d'heures à Arnoul Bocquillon, premier imprimeur de Châlons-sur-Marne.

C'est à Jean Du Pré que revient le mérite d'avoir été le véritable initiateur de l'industrie du livre illustré dans la capitale de la France, et, à ce titre, il mérite une place d'honneur au premier rang parmi les imprimeurs français du xve siècle.

CHAPITRE XII

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DU COLLÈGE DE NARBONNE

(1481-1500)

Un nouvel imprimeur non cité. — Comparaison de ses caractères avec ceux d'un autre livre signé. Un typographe devient recteur de l'Université de Paris.

Une imprimerie fut établie à Paris, en 1481, dans les dépendances du Collège de Narbonne[1]. L'existence de l'atelier est constatée par un livret de 32 feuillets petit in-octavo : *La Confession de frère Olivier Maillard.* On lit, à la fin, que ces pages ont été *Imprimées à Paris, on* (sic) *colliege de Narboune* (sic), *en l'an mil quatre cens quatre vigntz* (sic) *ung, le vigntiesme* (sic) *jour de Novembre :*

La ꝯfession de frere oliuier maillard.

Toute pſonne qui desire estre saul
uee de necessite ꝯuient quelle soit
en la grace de dieu. car sans elle
nul ne puet estre saulue. Ceste grace est cõme
vne cite qui saulue tous ceulx qui sõt en peril
de leurs enemis qui voulent se reduire a elle
¶ Lon y entre ꝑ deux portes. La premiere
est le baptesme. et est bien ayse a entrer en my
la dicte cite. car sans faire nulle peine exterio
re lon puet estre baptise et auoir la grace de
dieu en faisant trois sermens et promesses.
Cest que lon renũcie au diable ⁊ a tout peche
mortel. et que lon croye les articles de la foy
et que lon vueille garder les cõmandemẽs de
la loy. Mais que lon garde ces trois pmesses
et que lon soit baptise : sans nulle doubte lon
demorra en la grace de dieu. Mais pource q̃
bien peu en ya qui gardent les promesses fai
ctes en baptesme. par quoy ilz sont degectes
de la cite de grace. et sont en danger destre
prins des ennemis ĩfernaulx. Il a pleu a la
a.i

ce a coulpe du pechie mortel elle peche mor
tellemẽt coẽ il est escript en la huitiseme ⁊ tier
ce distĩcion au chapitre. Qui pdest. et au cha
pitre error cui nõ resistit approbat selon In
nocent cõme par exẽple se le pere ou la mere
veoiẽt a leur enfaint faire aucũ pechie mortel
et ilz ne le corrigẽt quãt ilz le peuuẽt biẽ faire
ilz pechẽt mortellemẽt et aussi se doit entẽdre
de tous ceulx et celles qui ont auctorite ⁊ puis
sance de corriger les mauuaistiez de leurs sub
getz et ne le font la ou ilz le peuẽt bien faire ilz
pechent mortellement. Et cecy est quant aux
oeuures faictes ꝯtre son prochain.
Ainsi sont acomplies neuf reigles. par lesquel
les lon peut facillemẽt cognoistre tout peche
mortel. Imprimees apis on colliege de nar
boune. Eu lan mil quatrecens quatre vigntz
vng Le vigntiesme iour de Nouẽbre.

Cette édition de la *Confession de frère Olivier Maillard,* le célèbre prédicateur populaire, est la plus ancienne que l'on ait de cet ouvrage si fréquemment

[1] La maison occupée par le Collège de Narbonne a disparu lors du percement de la rue des Écoles. Elle portait, en dernier lieu, le n° 89 de l'ancienne rue de la Harpe.

réimprimé depuis. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu retrouver qu'un seul exemplaire de cette première édition du livre de frère Olivier Maillard. Ce remarquable volume appartenait au duc d'Aumale et fait partie de la bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly.

Après la *Confession,* on trouve, au dernier feuillet, les *Commandemens :*

Senſuiuent les cõmandemẽs quil nous fault
ſcauoir et garder. Qui veult euader les tour
mens: denfer et padis auoir.
Le premier.
Ung ſeul dieu de tout createur: tu ſeruiras et
aymeras. Et en lui lamour de ton cueur: ſur
toutes choſes tu metras. Le ſegond.
Le nõ de dieu ne de ſes ſainctz: ſans grant ne
neſſite ne iures. Tu te dãnes ſoyes certains:
ſi en iurant tu te piures. Le tiers.
De labeur te doibs repoſer: toy ta famillie et
tes beſtes. Et a dieu ſeruir diposer: tous les
dimanches ⁊ les feſtes. Le quart.
Pour amour et pour cherite: pere ⁊ mere hõ
noreras. Silz ont de toy neceſſite: ou du tien
tu leur ſecourras. Le.quint.
Aultrui occir batre ⁊ hair: eſt deffendu entie
ment. Si tu veulx rancune tenir: puniſeras a
merement. Le.vi.
Garde toy de faire luxure: en queque guiſe q̄
ſe ſoit. Car qui fait leuure de nature: hors ma
riage ſe decoit.
Le ſeptieſme.

Ce volume, à notre connaissance, est le premier livre de petit format qui fut imprimé à Paris.

Les caractères gothiques ont une forme toute particulière. La lettre capitale B n'a pas été employée dans le volume. Les majuscules D, M, N et R sont caractéristiques.

Les mêmes lettres, mais un peu plus grosses et avec des contours presque identiques à ceux des caractères de la *Confession,* se retrouvent dans un autre livret petit in-quarto de 24 feuillets :

A B C D D E F G H I K L M N O P Q R S T V

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z ʒ ff fl ſſ ſt . : ; ! = /

ā b⁹ ꝯ d̄ ē ⁊ ⁊ ḡ g⁹ ī i⁹ ł m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ ꝑ p⁹ q̄ q̊ ꝗ ꝗ q̄ ꝗ ꝗ̄ r̄ r⁹ ꝝ t t̄ t⁹ ū

Le livret en question est une réimpression du petit traité d'Agostino Dati, de Sienne, sur les principes de l'élocution (*Augustini Dati Senensis isagogicus libellus in eloquentie precepta*); ce traité avait été publié auparavant par l'atelier de la Sorbonne.

L'achevé d'imprimer, qui ne porte pas de date, est suivi de cette mention : *Impressusque Parisius per magistrum Simonem Doliatoris de Prusia :*

AUGUSTINI DATI senensis Isa-
gogicus libellus in eloquentie precepta/ad An-
dream domini cristoferi filium feliciter incipit.

c Redimus iamdudum a plerisque viris etiā di-
sertissimis persuasi: tum demū artem quēpiā
in dicendo nōnullam adipisci: si veterum secta
tus vestigia optima sibi qui qz semper ad imitandū propo-
suerit. Neqz enim qui diutius in. M. Ciceronis lectione ver
satus sit: nō in dicendo/et ornatus/et copiosus esse poterit.
Nā et horridiora crebrius consectati: ipsi quoqz aridi/ieiuni
et inculti fiant: necesse est. Lectitanti igitur mihi Cicero-
nis volumina (que eloquentie parentem appellauerim) pau
ca annotatione digna visa sunt: quibus si vtemur/ vulgari
um sermone asperuati: ad eloquetiam proximius accedem9.
Primū preceptu: varietati/cōmutationiqz vt studeam9.
Sed cum id in primis quisqz admouedus sit: quod rhetor
ille diligentissimus/et insignis admodū orator/Fabius quin
tilianus de orationis partibus dicere ꝯsueuit. Neqz enim le-
ges sunt oratoꝝ/quadam veluti immutabili necessitate ꝯsti-
tute: nec rogationibus (vt idem dicebat) plebis ve scitis san-
cta sunt ista precepta. sed vti in statuis/picturis/poematib9
ceterisqz: ita quoqz in exornanda viri eloquentis oratōe plu-
rimū semp roboris/ac venustatis habuit varietas atqz (quod
dici solet) tenendū/cauendumqz illud est ante omnia: ne ars
vlla dicendi (si fieri pōt) esse videatur. Hec igitur lex prima
cōmutationis/varietatisqz: quā eruditoꝝ aures non diffici-
le iudicent.
Hoc igitur iacto fundamento: ppauca deinceps scribam
(Andrea amice suauissime) que etsi nō semp vt plurimu tñ
his rationibus tibi seruanda erunt: sed iam nostri instituti
ita nascetur exordium.
Scdm̄ pceptu de situ suppositi/vbi/ꝛ appositi in oratione.
a.i.

Et sic puenusto more die crastini/et die quinti/ ꝛ die quinto
similiter p aduerbio. Verū nos priscā nimis ꝛ horrodiorē
vetustatē vbiqz fugere ac vitare debemus. ac bene ꝛ pclare ce
sar pcipere solebat/ tanq̄ scopulū sic fugiendū esse inauditū
atqz insolens verbum. Pro genitiuis autem mensium re-
ctius possessiua nomina finxerimus. vt p calendis martii sic
venustius dixerimus calendas martias. ꝛ ita apriles/maias
iunias/iulias ac quintiles/augustas/seu sextiles/septembri-
as et ita ianuarias/februarias. Q/ autem in calendis/no-
nis/idibusqz ablatiuo casu iūgimus: idem possumus in accu
satiuū transferre/et ad pponere. sed id significat tempus fere
diuturnum vt ad decimū calendas februarii dedisti ad me lit
teras. Ego vero ad octauū idus ianuarias ad te scripserā.
habet enim vim temporis vehementiorem hoc posterius.
Operis peroratio.
Ne igitur plura scribam: hec mihi sese in presentiaꝝ obtu-
lerunt: que annotatu digniora visa sunt: queqz tibi multo pl9
fortasse conducent q̄ eorum pceptiones: qui easdem et epi-
stolis et orationibus tribuunt partes. Quoꝝ penitus eripi-
endus est error. atqz ita sentiendum: vt in litteris ipsis ad te
concinne delucideqz pscribamus: ac nostram sententiam atqz
mentem q̄ comodissime aperiamus. quod cum hec diligen-
ter tenueris: ex infinito pene harum rerū numero/ alia que-
dam non minus fortasse vtilia: sed multo grauiora subnectā
Quāobrem (vt facis) cupidissime studia litterarū complecte
re atqz ea que indies assequeris ad exercitationem accomoda
Vale.
Augustini dati Senensis Oratoris primarii Isagogicus
libellus in elocutionis precepta finit feliciter. Impressusqz
Parisius per magistrum Simonem doliatoris de prusia.

Il suffira de comparer les caractères du *Datus* avec ceux de la *Confession* pour être frappé de leur ressemblance. Sauf la différence de grandeur, les types sont à peu près les mêmes. La lettre capitale D, avec un double renflement, ressemble plutôt à un B. L'imprimeur s'étant aperçu de cet inconvénient, qui prêtait à confusion pour les compositeurs, a employé ensuite avantageusement cette capitale D pour le B, et a remplacé le D gothique par le D majuscule romain. Les caractères de la *Confession,* plus petits que ceux du *Datus,* devaient, à notre avis, servir pour l'in-octavo, tandis que le corps supérieur était employé pour l'in-quarto.

Quel est cet imprimeur qui a signé du nom de *Doliatoris!* Nous allons essayer de le découvrir.

Doliator, dérivé du latin *dolium,* « tonneau », se traduirait en français par *Tonnelier* ou *Le Tonnelier;* mais, comme le maître imprimeur ainsi désigné est étranger, originaire de Prusse (*de Prusia*), c'est dans la langue allemande qu'il

faut chercher l'équivalent du vocable latin. Nous y trouvons *Bottich*, d'où le nom de famille *Bötticher* ou *Böttiger*. Or c'est précisément celui d'un imprimeur de Leipzig qui a signé *Gregorius Boettiger* et *Boetticher* des livres datés des années 1492 à 1495.

Outre le *Datus*, Simon Bötticher a réimprimé l'*Ars metrificandi* de Robert Gaguin. Son édition est une contrefaçon de celle de César et Stoll, copiée servilement, avec la pièce de vers au nom de ces deux typographes. (Voir fac-similés, p. 138 et 140.) Bötticher a réédité aussi le petit roman de Florio sur les amours de Camille et d'Émilie, et, bien qu'il n'ait pas signé cette impression, le fac-similé suivant démontre suffisamment que le livre est sorti des mêmes presses que le *Datus*, qui porte un nom d'imprimeur :

Franciſci Florii Florentini de amore Ca
milli et Emilie aretinorũ/ ad Guillermũ
tardiuum prologus feliciter incipit;

f I adhuc diutius q̃ tardum vlixem caſta
expectauerit penolope: longas tuas lit:
teras nondum calamo exaratas videre:
priuſq̃ ad te ſcribere vellem expectarem:
vereor ne antea conſumptus ſenio debilia membra in
cignum conuerſa proſpicerem. Quod cum mente
ſepe mecum reuoluo vir ornatiſſime: tantam tuã er:
ga me tarditatem/atq; inertiam non poſſem non ſto:
machari. ni et in omnes homines abſentis amici me
moriam quantũuis amore accuſari / et longa diſſue:
tudine paulatim extingui aboleriq; cõſiderare. Hec
forte ratio cauſaq; eſt: qua ſolũ tua cithara tueq; mi:
nerue diua preſentia delectatus: ne minimas quidez
litterulas ad me dare curaſti. quibus non tui in me
dulcem/ ſuauemq; memoriam reaccenderes: ſed mei
in te recordationem aliquãtulũ ſaltem dignareriſ(ne
extingueretur)excitare. Sed fortaſſis in meipm hãc
calumniaz facile poſſes retorquere. qui iam quartum
menſem ſilentio tecum pertranſiui: nulla vel volupta
te/ vel tabelliorũ penuria detentus. Quod etſi verum
eſt vt nulle turonenſes voluptates me impediuerint:
nec nuntiorũ copia mihi defuerit/ quin ſaltem breuib⁹
litteris te viſitatũ reddidiſſem: ſcias tũ me (poſtq̃ a
pariſea ciuitate receſſi) tantis occupatuz fuiſſe exerci
tiis/ totq; vallatũ curis: ac preſſum ſollicitudinibus:
vt etſi etiam vacaſſem ocio: nunq̃ tñ ocioſus extitiſſez
Nunc vero (quoniam quorundã exemplariorũ caren:
tia me tanto ab opere compulit aliquãtulum ceſſare)
decreui longo noſtro ſilentio finem imponere. Et q̃ð
A.1.

De même que dans l'édition première de César et Stoll, la formule d'achèvement du manuscrit de l'auteur, avec la date de 1467 que plusieurs bibliographes ont prise à tort pour celle de l'impression, a été reproduite sans aucun changement. (Voir fac-similé, p. 124.)

Comme dans l'édition qui a servi de copie, le Florio est suivi du petit opuscule d'Æneas Silvius (Piccolomini) sur les amours d'Euryale et de Lucrèce :

Incipit libellus de duobus amantibus
Enee siluij de euriolo τ lucretia

MAgnifico τ generoſo militi dño iaſpari domino ſcꝫ noui caſtri ceſareo cancellario ac terraruꝫ egie cubitiqꝫ capitaneo domino ſuo ꝑcipuo eneas ſiluius poeta impaliſqꝫ ſecretarius plurimam ſalutem dicit. τ ſe reddidit cōmendatū Marianus ſozin⁹ ſenen̄ conterrane⁹ me⁹ vir tum mitis ingenij tum litterarum multarum cuius adhuc ſimilē viſuruſ nō ſim. hereo duos amātes vt ſibi deſcriberem rogatum me hijs diebus fec̄. nec referre dicit rem veram agerem an more poetico fingerem ſcis qui vir ſit mirabere ſi tibi expendam michil ei preter formam natura inuidit homūcio eſt naſci ex mea familia cui ꝑuoꝝ eſt nomen vir ē eloq̄s vtriuſqꝫ iuris ꝯſult⁹ ꝑit⁹. hiſtorias oēs nouit poetice peritus eſt. carmen facit τ tuſcum τ latinum phiē tam ſcius q̄ plato geomeē quaſi boecius in numeris. quaſi macrobio ſimilis. nullum inſtrumentum ignorat muſicum agriculturam quaſi virgili⁹ nichil nouit cile ignotū viro. du iuueniles adhuc ſtabant in copore vires alter autellus erat luttandi magiſter non curſu non ſaltu non ceſtu ſuperari poterat. O precioſiora ſunt interdum parui corporis vaſcula vt gēme lapilliqꝫ teſtantur. nec ab re fuerit illud in hūc referri quod de thitheo ſcribit ſtatius maior in exiguo regnabat corpore virtus. Dij formam huic homini ſi dediſſent τ imortalitatē eſſet erat de⁹. Sed nemo fecit⁹ ē oia ter mortales.

facetijs nullo gaudio nulliſqꝫ unq̄ iocis in leticiam potuit reuocari. Quo i ſtatu dū aliquādiu ꝑſeuerat egritudine incidit. Et qz cor ſuū aberat nullaqꝫ meti ꝯſolatio dari poterat int̄ multum plorātis brachia matris ac collachrymantes τ fruſtra ꝯſolatorijs verbis vtentes neceſſarios idignantem aīam exalauit

Eurialus poſtq̄ ex oculis nunq̄ ſe amplius viſurus abijt nulli int eundum locut⁹ ſolam i mēte lucreſiam gerebat τ an vnq̄ reuerti poſſet meditabat

Venitqꝫ tandem ad ceſarem ꝑuſij manentē queꝫ deinde ferrariā mātuam tridentum ꝯſtantiā τ baſileam ſecutus eſt. At demū in hūgariaꝫ atqꝫ bohemiam ſed vt ipſe ceſarem ſic eum lucreſia loquebatur. in ſomniis nullamqꝫ noctem ſibi quietam ꝑmittebat.

Quam vt obijſſe verus amator cognouit magno dolore ꝑmotus lugubrem veſtem recepit nec cōſolationem admiſit niſi poſtq̄ ceſar ex ducali ſaguine ꝟginē ſibi tū formoſā tū caſtiſſiāꝫ atꝫ prudētē matrimonio iunxit. Habes amoris exitū mariane mi amantiſſime nō ficti neqꝫ felicis. Quem quilegerint ꝑiculum ex alijs faciant quod ſibi ex vſu ſiet. nec amatorium bibere poculum ſtudeant quod lōge plus aloes habet q̄ mellis. Vale Ex vienna quinto nonas iulias. Milleſimoquadringenteſimoquadrageſimoquarto.

Explicit opuſculū Enee Silui de duob⁹ amātibus.

Nous connaissons encore un petit traité de Guarini, de Vérone, sur les Règles du beau discours et de la rhétorique latine, imprimé à Paris, avec la même lettre de somme (*Regule de ornatissimo et rhetorico dictamine latino Parisius impresse*), qui paraît faire suite au *Datus*. Cet opuscule de 6 feuillets se termine par un sixain contenant ce vers, qui nous apprend qu'un des élèves du maître a imprimé cet ouvrage et que Philippe vulgarise le livre une fois imprimé :

Discipulus sculpsit[1], *pervulgat sculta* (pour *sculpta*) *Philippus.*

[1] L'expression *sculptus, insculptus,* s'appliquant à la lettre gravée et ensuite fondue, a été souvent employée au XVe siècle et même au XVIe, pour désigner, par extension, un livre imprimé. L'édition de *Tortelli orthographia,* publiée à Rome en 1471, finit par cette mention : *INSCULPTUM est Romæ in domo de Tagliacoxis, sub jussu Ulrici Galli Teutonici et Simonis Lucensis.* Le *Pogii Florentini Facetiarum liber,* imprimé à Nuremberg en 1475, contient à la fin cette formule : *Hoc opus exiguum SCULPSIT Fridericus Creussner sua fabrili arte.* Nous pourrions multiplier ces exemples; citons-en un dernier pour le XVIe siècle. Le commentaire de *Felinus Sandeus,* de Ferrare, paru en juin 1519 chez Jean de Jonvelle, dit *Piston,* annonce que l'édition a été soigneusement corrigée et de beaucoup augmentée à Lyon où le livre a été imprimé : *castigatissime ac plene auctum Lugduni ubi SCULPTUM est.*

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la première page et de la dernière des Règles du beau discours et de la rhétorique latine :

Regule de ornatissimo et rhetorico dictamine latino parisius impresse feliciter incipiunt.

t Ametsi dicendi venustas duas in partes distributa sit: alia nimirum verborum est: alia equidem sententiarum. Que sententiarum est reticita est nunc. nam sane pacto quodam nostris ingenita est animis. Ad eam que verborum est deuentandum conducibile duximus oportere. Breuem itaque modum per quem colloquia et diserte et facunde efficiemus nostra daturos nos pollicemur. Insuper quosdam tradem⁹ terminos neutique sane omnes: verum hosce dumtaxat docti quibus sepenumero uti solent rhetores. Ne tamen parumper longius quam par sit nostra discurrat oratio: rem ad ipsam proficiscamur.

m Aiores itaque penes nostros ea proculdubio oratio collaudatur. Quandoquidem verbum orationis iuxta finem statuitur. ceu romam vsque profectus est. Et eo pacto laudib⁹ plerisque efertur oratio adiectiuum inter et substantiuum quando quiddam collocatur. sicuti veteres animo calamitates recolligo.

Ea lege de relatiuo et antecedente autumandum est veluti tua nos cai hereni voluntas commouit. Uniuersale siquidem affirmatiuum signum fini adiiciendum est. vt conticuere omnes. Pariter et negatiuum. vt quem te magis diligam habeo neminem. Prepositio siquidem est post ponenda casui. vt fronde super viridi. Ididem de coniunctionibus et aduerbiis est arbitrandum. sicut vxorem gnato vt daret suo. Prepositio facundie causa genitiuo vnienda est. vt de ciceronis eloquentia nactus est. Nonunquam genitiuum post prepositio collocatur. vt cuius in libris insueuimus.

a.i.

Ad presbyteros.

Venerando viro.
Venerabili viro.
Venerando sacerdoti.

Exiguum qui cernis opus ne temne libellum
Perlege sed meritis verba minora suis.
Autoris si forte petas nomenque genusque
Guarinus latio rhetor in orbe prior.
Discipulus sculpsit puulgat sculta philippus
Guarinus toto viuat in orbe suus.

FINIS SINONIMORUM.

Ce nom de Philippe, désigné ici comme imprimeur, soulève une question complexe et qui ne manque pas d'intérêt.

Philippe a-t-il succédé à Simon Bötticher? La pièce de vers qui termine les Synonymes de Guarini, dans laquelle il est nommé, est-elle la reproduction d'une édition antérieure, comme cela a été le cas pour le Gaguin et le Florio?

En tout cas, cette édition antérieure ne nous est pas connue [1].

[1] L'édition première a pu paraître aussi en Italie, patrie de Guarini. Le prénom de Philippe s'applique à plusieurs imprimeurs de ce pays : *Philippus de Petro,* qui exerçait à Venise, de 1472 à 1481, *Philippus Condam Petri,* qui a imprimé dans la même ville, de 1472 à 1482, *Philippus de Lavagnia,* imprimeur à Milan, de 1469 à 1489, et *Philippus Albinus de Aquitania* (Philippe Aubin, Le Blanc ou Blanchet d'Aquitaine), qui a pratiqué l'art typographique à Vicence en 1477. A Paris, il y avait trois imprimeurs dont le nom de famille était Philippe : Laurent Philippe en 1493, Jean Philippe de Creuznach en 1489 et Gaspard Philippe en 1500; aucun d'eux ne s'est servi de caractères semblables à ceux du *Datus* et du *Guarinus.* Néanmoins nous avons tout lieu de croire que le Philippe qui travaillait

On remarque, d'autre part, que *Simo Doliatoris de Prusia* est nommé, par Du Boulay, dans la liste des recteurs de l'Université de Paris, à la date du 10 octobre 1494 [1].

On peut donc supposer vraisemblablement que Philippe aurait été un des collaborateurs de Simon Bötticher mis à la tête de l'atelier du collège de Narbonne.

Cet atelier a produit encore plusieurs autres livres. Tous sont sans date et de format petit in-quarto; aucune de ces publications ne porte de nom d'imprimeur.

Voici la liste des livres que nous connaissons comme sortant du collège de Narbonne, avec l'indication des différentes bibliothèques où nous les avons rencontrés :

THOMAS AQUINAS. Summa de articulis Fidei. (Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris; Bibliothèque Mazarine; bibliothèque de Chartres; bibliothèque de Troyes; Musée Britannique, à Londres.)

VORRILONG. Repertorium opinionum in Scoto omissarum. (Bibliothèque de Troyes; Bibliothèque Bodléienne, à Oxford.)

Magistri Stephani BRULIFER Formalitates in doctrinam Scoti. (Bibliothèque Bodléienne, à Oxford, et Bibliothèque de l'Université, à Cambridge.)

Hier. BALBI poetæ oratorisque celeberrimi Epigrammaton opus. (Musée Britannique, à Londres.)

On en découvrira certainement d'autres.

Dans tous ces livres, la lettre majuscule D gothique, que l'on pouvait confondre facilement avec le B, a été remplacée par la capitale D de forme romaine ou ronde. C'est l'initiale du nom de *Doliator,* et en quelque sorte une marque de fabrique que l'on retrouve dans toutes les éditions que nous venons de citer.

avec Simon Bötticher est le même que l'allemand Jean Philippe, qui s'établit ensuite imprimeur en 1494 et devint l'associé de Georges Wolff, de Baden. En 1483, il est inscrit comme étudiant dans le registre des procureurs de la nation d'Allemagne, sous cette rubrique : *Johannes PHILIPPI diocesis Maguntinensis cujus bursa valet VI s.* (Archives nationales, H 2558, fol. 89 r°), et un peu plus loin il figure parmi les *Incipientes,* c'est-à-dire ceux qui commençaient à enseigner.

[1] *BULÆUS (Cæs. Egass.). Historia Universitatis Parisiensis;* Parisiis, P. de Bresche et Jacob. de Laize de Bresche, 1670; in-fol. (*Nomenclator Rectorum Universitatis qui hoc seculo Universitatem rexerunt,* t. V, p. 924). — Nous devons ce renseignement à M. le Dr Perlbach, bibliothécaire à Halle, qui cite Simon Bötticher dans son ouvrage intitulé *Prussia scholastica;* Die Ost und West Preussen auf den Mittels Herlecken Universitäten gesammelt von M. PERLBACH; Braunsberg, 1895, in-8°, p. 9.

Cette particularité pourra servir à reconnaître plus facilement les produits de ses presses.

Au résumé, Simon Bötticher, dit *Doleatoris*, auquel nous venons de donner place parmi les imprimeurs parisiens du XVe siècle, n'a guère imprimé que des ouvrages d'une importance tout à fait secondaire, tels que différents traités de théologie ou des livres à l'usage des écoliers. Il n'a publié aucun livre illustré.

La *Confession de frère Olivier Maillard* est jusqu'à présent le seul texte français qu'on puisse mettre à son actif.

Simon Bötticher était natif d'Allenstein, petite ville de Prusse, non loin de Königsberg.

Dès 1477, Bötticher figure comme septième dans la liste des bacheliers reçus cette année pendant la procure d'Henri Oliphant (*Elephantis*), de Saint-Andrew d'Écosse [1].

En 1480, il est inscrit troisième parmi les *Incipientes*, — c'est-à-dire parmi ceux qui commençaient alors à enseigner, — de la nation d'Allemagne à l'Université de Paris [2].

Le 10 mars 1483 (n. st.), nous découvrons qu'il est élu procureur de la nation germanique [3].

Le 22 août 1488, Simon Bötticher fut arrêté pour tapage nocturne dans

[1] « Sequuntur nomina bachalariorum istius anni a quibus recepi quod infra scribitur : . . . . . *SYMON DOLEATORIS diocesis Wormenensis* cujus bursa valet iiij s. . . . . . II^l. X^s.. » — *Wormenensis* est mis ici pour *Warmiensis*, qui signifie de l'évêché d'Ermeland (en latin *Warmia*). — (Archives nationales, *Registre des receveurs de la Nation d'Allemagne*, H 2588.)

[2] « Incipientes in ista procuratoria (Magistri Johannis Bracht ex comitatu Monsensi Vincentio ibidem feliciter dominante dyocesis Leodiensis) . . . *Dominus SYMON DOLIATORIS dyocesis Rastenburgensis* cujus bursa valet iiij s. » (Archives de l'Université. *Registre des conclusions de la Nation Germanique*, de 1476 à 1492, fol. 43 r°, troisième nom.) — J. Bracht avait été élu procureur le 26 août 1480. Bötticher est indiqué ici comme ressortissant au diocèse de Rastenburg. C'est le nom d'une ville assez importante qui n'était pas la résidence de l'évêque. On trouve quelquefois, nous a fait dire M. Perlbach que nous avons consulté à ce sujet, un diocèse indiqué par le nom d'une ville plus importante du ressort.

[3] Voici le procès-verbal d'élection de Böiticher : « *Electio magistri SYMONIS DOLIATORIS de Allensteyn in Prusia, dyocesis Wormenensis.* Anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo, die vero decima mensis Marcii congregata fuit apud Sanctum Maturinum veneranda Alemanorum Natio duobus super articulis. Primus fuit super novi procuratoris electione vel antiqui continuatione. . . . . Quantum igitur ad primum articulum placuit Nationi procedere ad novi procuratoris electionem, electusque fuit venerabilis vir Magister SYMON DOLIATORIS dyocesis Wormenensis a pluralitate votorum. . . » (Archives de l'Université. *Registre des conclusions de la Nation germanique*, de 1476 à 1492 ; fol. 79 r°.)

une bagarre avec plusieurs autres, écoliers, étudiants et maîtres ès arts, au Clos Bruneau [1].

Élu procureur pour la seconde fois en 1492, il remplit en cette qualité l'office de receveur. Le livre des comptes indique exactement son lieu d'origine : *SYMO DOLIATORIS de Allensteyn, dyocesis Wormenensis* (sic) *ex regno Prusiæ oriundus* [2].

Son nom a passé sous nos yeux, dans le registre des receveurs, à l'occasion d'une somme d'argent dont le montant n'est pas indiqué et qui fut répartie entre plusieurs maîtres dans la liste desquels se trouve l'imprimeur Pierre César [3], avec lequel il était en relations. Il est encore mentionné en 1494 dans les comptes de Georges Wolff, de Baden, alors procureur et receveur de la nation d'Allemagne, qui était aussi imprimeur et auquel il versa la somme de I livre XI sols [4]. Simon est cité une dernière fois, en 1503, dans le Registre des receveurs et touche 24 sols parisis en même temps que Jean Philippe, son ancien compagnon [5].

[1] Le procès-verbal de cette arrestation, avec les noms des délinquants, est ainsi rédigé : « Maistre David Hom, maistre ès arts, demourans en Clou Bruneau, — Jehan Lore, serviteur dudit maistre David, — Maistre Alixandre Hau, escollier, demourant au colliège de Lizieux, — Maistre David Brus, escollier, demourant en Clou Bruneau, — David Redon, escollier, demourant au *Panier Vert,* en la rue S[t] Jaques, — Adam Beuguin, serviteur Maistre David Hom, demourant au Clou Bruneau, — Maistre Jacques Layguezay, maistre ès ars, demourant en Clou Bruneau, — Maistre André Richard, prebstre, — Jehan Maculo, escollier, — Jehan Maufait, escollier, — André Stil, escollier, — Jehan Dambin, escollier, — Jehan Mathieu, escollier, — Jehan Sedanc, escollier, — Pierre Delquebourg, escollier, — Thomas Lanson, escollier, — Maistre George Hascout, — Maistre SYMON DOLEATORIS, — Felderic de Almeux, tous escolliers demourant au Clou Bruneau, — Adam Camp, Patrix Muret, archers soubz la charge Mons. de Monthoison, — amenez prisonniers par le guet à dix heures de nuyt pour ce que environ ladite heure on vint quérir ledit guet jusques en Chastellet, disant qu'il y avoit quarante ou cinquante escolliers quy estoient en Clou Bruneau armez et embastonnez, et de fait ledit guet se transporta audit lieu de Clou Bruneau, et ès environs furent trouvez la pluspart des dessusdits en plaine rue près le Clou Bruneau embastonnez de plussieurs bastons invasibles et avoit ledit Maistre David Hom unes brigandines vestues et ung bracquemart avecques ung bouclier et les aultres d'entre eulx furent trouvez et prins en leurs chambres, lesquels se misdrent en deffance contre ledit guet en ruant de grosses pierres, en quoy faisant, ilz ont blecié et navré, jusques à grant effuszion de sang, trois ou quatre officiers dudit guet et dient lesdits blecez que ce a esté ledit Adam Camp quy les a blecez de pierres. Et sur ce ester à droit. » (Archives nationales. *Registre d'écrou du Châtelet,* Y 5266, fol. 70 v°.)

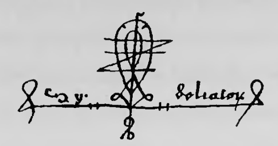
[2] *Tertium Receptoris registrum*..., fol. 134 r°. (Archives nationales, H 2588.)

[3] « *Pro distributionis domini procuratoris.* Pro magistris quorum nomina : ..... M. SYMON DOLIATOR. » (Archives nationales, même registre que celui cité ci-dessus, fol. 83 r°.)

[4] « Item a Magistro SIMONE DOLIATORIS recepi..... I libr. XI s. » (Archives de l'Université. *Registre des receveurs de la Nation d'Allemagne,* de 1494 à 1530; fol. 5 r°.)

[5] « *Pro distributione magistrorum in eodem prandio summa que sequitur*... (3e nom) SYMON DOLEATORIS : xxiiij s. p... (5e nom) JOHANNES PHILIPPI : xxiiij s. » (Archives de l'Université, même registre que celui cité ci-dessus, fol. 78 v°.)

Voici le fac-similé de la signature de Simon Doliatoris telle qu'elle figure dans le *Registre des receveurs* des archives de l'Université :



En 1502, nous avons trouvé à Paris un Mathieu Böttiger (*Matheus Doleatoris*). C'était peut-être un fils, un neveu ou un proche parent de Simon [1].

Un étudiant du nom de *Michael Doleatoris de Allenstein,* inscrit en 1448 à l'Université de Cracovie, était, selon toute probabilité, le père ou l'oncle de Simon Bötticher, dit *Doleatoris.*

[1] Archives de l'Université. *Registre des receveurs de la Nation d'Allemagne,* de 1494 à 1530; fol. 71 v°.

CHAPITRE XIII

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER D'ANTOINE CAILLAUT ET LOUIS MARTINEAU

(1482-1500)

Les débuts des deux associés ensemble ou séparément. — Noms des collaborateurs de l'atelier. — La marque de Martineau. — Les livres illustrés de Caillaut. — Impressions attribuées à la ville d'Angoulême restituées à Caillaut. — Autres publications de Caillaut. — Les deux marques de Caillaut. — Son changement de demeure.

Le nom d'Antoine Caillaut, associé à Louis Martineau, paraît pour la première fois à la fin de l'opuscule du diacre Lothaire, daté du 19 août 1483 :

Primi libri incipi-
unt capitula.

De miserabili hũane con
ditionis ingressu.
De vilitate materie de qua
formatus est homo.
De ꝯceptõe infãtis quali
cibo ꝯcept9 nutriaẽ i vtero
De imbecillitate infãtis.
De dolore partus et eiula
tu nascentis.
Qualẽ fructũ hõ ꝓducit.
De breuitate huius vite.
De incõmodis senectutis
De labore mortalium.
De diũso studio sapiẽtiũ.
De variis hoĩm studiis.
De diuersis anxietatib9.
De miseria pauperis ⁊ di
uitis.
De miseria suoꝝ ⁊ dñoꝝ.
De miseria continẽtis et
coniugati.
De misia maloꝝ ⁊ bonorũ
De hostibus hominis .
Qd corp9 dicit̃ carcer aĩe.
De breui letitia.
De inopinato dolore.
De vicinitate mortis
De terrore somniorum
De compassione.
Qd innumere sũt species
egritudinum.
De subitis infortuniis.
De diuersis tormentorũ
generibus.
De quod horribili faciore
De quad muliere que co-
medit infantem suum.
Qd qñq3 punit̃ innocẽs et
nocens absoluitur.

Secundi libri inci-
piunt capitula.

De culpabili humane cõ-
ditionis progressu.
De cupiditate..
De iniquis muneribus.
De acceptione personarũ
De venditione iusticie.
De insaciabili desiderio.
cupidorum.
Quare cupidus non po-
test saciari.
De falso noĩe diuitiarum
Exẽpla contra cupiditatẽ
De iniqua possessione di-
uitiarum.
De contemnenda possessi
one diuitiarum.
De auaro et cupido.
Cur auaritia dicat̃ serui-
tus ydolorum.
De proprietatibus auari.
A.i.

venientis ad cuius fugietis auxilium vnusquisq3 onus su-
um portabit. anima que peccauerit ipsa morietur. O distri-
ctum iudicium in quo non solum de factis sed de omni ver
bo ocioso quodcunq3 locuti fuerint homines reddituri sunt
rationem in quo vsq3 ad extremum quadrantem exigetur
debitum cum vsuris. quis enim fugere poterit ab ira ven-
tura? Mittet ergo filius hominis angelos suos et colligent
de regno eius omnia scandala et eos qui faciunt iniquitatẽ
et alligabunt fasciculos ad comburendum et mittẽt eos in
caminum ignis ardentis: ibi erit fletus et stridor dentium
et gemitus et eiulatus et vllulatus. luctus et cruciatus. stri
dor et clamor. timor et tremor. dolor et labor. ardor et fetor.
obscuritas et anxietas. acerbitas et asperitas. calamitas et
egestas. angustia et tristitia. obliuio et confusio. torsiones et
punctiones. amaritudines et terrores. fames et sitis. frigus
et cauma. sulphur et ignis ardens in secula seculorum.

Liber Lotharii de vilitate cõditionis humane finit
feliciter. Impressũq3 est hoc opusculũ Parisii per An
toniũ caillaut et Lodouicũ martineau. Anno domini
M.cccc.lxxxiii. die vero decimanona Augusti.

Nous avons reproduit à la page précédente le premier feuillet, commençant par la table de l'ouvrage, et la dernière page de ce livre, avec l'achevé d'imprimer, la date et le nom des deux typographes.

Ils publièrent *Le Miroir d'or de l'ame pécherresse* (sic), avec ce libellé final : *Cy fine le traictié nommé le Mireur d'or de l'ame pécherresse* (sic) *translaté, en Paris* (sic), *de latin en françoys, et corrigé audit lieu ainsi qu'il appert au commencement d'icelui.*

Le miroir dor de lame pecherresse
tresutile et profitable.

c E present liure est appelle le miroir dor de lame
pecherresse. le quel a este träslate a paris de la-
tin en fräcoys et apres la träslatiõ veu et corri
ge au lõg de pluseurs clers maistres et docteurs
en theologie. Au cõmencement du quel liure le sage en son
liure nõme ecclesiastes cõsiderät la misere et fragilite de ce
mõde dit q̃ cest vanite de toutes vanites. et toutes choses qui
sont au mõde sont et doiuent estre dictes et appellees vanite
Et pourtant dit mõseigneur saint gregore quil nest point
a dieu de plus acceptable sacrifice que lamour des ames
pour la quelle chose iay voulu faire et cõpiler ce present
traictie en cuillant et assëblant en vng pluseurs et diuerses
auctorites des sainctz docteurs de leglise affin que la pouure
ame pecherresse par la fraude de lënemi troublee et deuain-
cue puisse par ces sainctes ämonitiõs et auctorites estre di
rigee et adressee en la lumiere de iustice et verite moienät la
grace du sainct esperit aincy que louaille perie est reduicte
et amenee a son vray pasteur. Et acellefin aucy q̃ la pouure
ame radressee et de son erreur reuoquee cõgnoissäte son pe-
ril par intrinseque douleur de cõtrition soy cõuertisse a di-
eu et face penitäce tant que finablemët puisse auec tous les
sainctz la vie eternelle posseder. Et cõme dit crisostome puis
que aincy est que de iour en iour abuse et decoit la vanite de
toutes vanites: ceulz et celles qui es delices de ce mõde con-
uersent et sont adõnes: deubsent en leurs vestemës en leurs
portes et paroys de leurs maisons escripre et faire paindre
et principalement en leur consciences celle belle auctorite
Vanitas vanitatum et omnia vanitas.
Afin que souuent et de iour et de nuyt leussent deuant leurs
a ii

Cy apres sensuit en brief la declaration des chapi-
tres de ce liure.
premier chapitre.
A prenes tous en ce monde bien viure.
N omblies pas vous mirer en ce liure.
T ant seulement sept chapitres comprent.
H elas pecheurs recordes les souuent.
O r en lises vn par chascun iour.
I e vous supplie chierement par amour.
N otes les bien mettes p cueur et paine.
E n iustement passant vostre sepmaine.
C onsiderer pourres par le premier.
A vousmesmes congnoistre et despriser.
I l traicte asses la grant fragilite.
L a misere la grant calamite.
L e pouure estat ou lomme vient sus terre.
A douleur vient au monde la mort querre.
V ie obtient au ventre de sa mere
T elle comment ce chapitre desclaire
Second chapitre.
L e second est de peche miserable.
O u il traicte perte irrecuperable.
I l te couuient en ce chapitre lire.
S e bien tu veulz de dieu euiter lire.
M et ton penser estude et cueur parfait.
A regarder les maulx que peche fait.
R ecorde le souuent en ta memoire.
T u lesseras de ce monde la gloire.
I l est escript que qui veult a dieu plaire
N e doibt iamais a soy peche attraire.
N e pense pas se peche te compaigne
E ntrer es cieulx soubz si vilainne enseigne.

Les noms de Caillaut et de Martineau ne figurent pas dans ces lignes finales, mais on les trouve dans les pièces de vers acrostiches qui les précèdent et donnent l'énoncé du contenu des chapitres.

La réunion en acrostiche des lettres initiales de la *déclaration des chapitres* forme, pour le premier chapitre, le prénom et le nom d'Anthoine Caillaut et, pour le second, ceux de Lois Martinneau (*sic*). Viennent ensuite les noms de leurs collaborateurs.

Les premières lettres du troisième chapitre et du quatrième forment le nom de Hector Deschamps; celles du cinquième et du sixième (avant-dernière

page et dernière) donnent celui de Philippe Pigouchet, et, au septième et dernier chapitre, on lit Belartst. Nous retrouverons plus tard (voir p. 304) le même nom orthographié Belart.

On n'aura qu'à rapprocher les fac-similés de ces trois pages, que nous avons placés ici en face les uns des autres, pour trouver dans leur ordre les noms que nous venons d'indiquer.

Au regardet en ce chapitre cy.
Voirras com dieu des pecheurs a mercy.

Tiers chapitre.

Haste toy tost de penitance faire.
En son tiers lieu ce chapitre lenseigne.
C ommence en temps de peche te retraire
T art y vient on quant la vieillesce gaigne.
Or ne met pas montaigne sus montaigne.
R epen toy tost le iuge est droicturier.

Quatriesme chapitre.

D ieu te promet pour triumphant ensengne.
E n sa gloire couronne de laurier
S e veulz apres le quart ouir traictier
C omment on doibt fuir et hair le monde.
H elas celuy a le cueur trop entier.
A convertir qui en ses biens se fonde.
M onde est nomme. mais par contraire immunde.
P eult estre dit par sa vie mauldicte.
S age est celuy qui le monde despite.

C hapitre cincquiesme.

P rise petit de ce monde lonneur.
H elas ce nest que toute vanite.
J oiaulx. robes de hault pris et valeur.
L esser convient cest vn point limite.
J l est au quint chapitre recite.
P ren garde aux dictz: recorde bien la lettre.
Pour estre a dieu de tes maulx acquitte.
En biens mondains ne doibs ta cure mettre.

Chapitre siziesme.

Pnese souuent a leure de la mort
J uger te doibs corruptible et mortel.
G uette souuent celle qui tousiours mort.
O n ne scait quant au champs ou a lostel.
V iure tu doibs tousiours en estat tel.
C omment tu veulz en ce monde finer.
H elas pense de si bien cheminer.
E n ton viuant que le dieu eternel.
T apelle ou ceulx de son digne tinel.

Chapitre septiesme.

B ien voir pourras au chapitre septiesme.
E uidemment des cieulx la saincte gloire.
L e puys de deul et la parfonde abisme.
A rdant enfer puant espurgatoire.
Recorde bien et met en ta memoire.
T out ce qui est dedens ce petit liure.
Se bien le voies cest exemple notoire.
T u apprendras a bien mourir et viure.

C y fine le traictie nomme le mireur dor de lame pecher=resse translate en paris de latin en francoys et corrige au dit lieu ainci quil appert au commencement dicelui.

Tous ces noms sont français. On peut juger de fait que l'élément français domine déjà dans la typographie parisienne. Parmi ces noms, on remarque celui de Philippe Pigouchet, qui s'établit quelques années plus tard et devint un imprimeur célèbre.

La plupart des impressions sorties de l'atelier de Caillaut et Martineau n'ont pas de date ou sont dépourvues de nom d'imprimeur.

Les deux associés ont dû commencer une année plus tôt, soit séparément, soit ensemble.

M. Proctor, dont les observations méritent confiance, attribue à Louis Martineau, seul, un volume in-folio à deux colonnes des *Sententiæ Gregorii de*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Arimino, revues par Guillaume Chevalier (*Gulielmus Militis*), et portant la date du 9 août 1482.

Explicit lectura pꝛimi sentẽtiarum fratris Gregoꝛii de Arimino :sacꝛi oꝛdis hẽmitaꝝ scti aug. Theologie pfessoꝛis ꝑcellẽtissimi Qui legit parisius. Anno dñi.1344. p cla rissim̃ vniuersitatis parisiensis. M. Hugli. erm̃ Militis maxiã diligẽtia emẽdata : et parisi⁹ impssa ãno dñi.1482.9. augusti

Eximii doctoꝛis resoluti .iohãnis bacho nis anglici oꝛdinis frm glõsissime dei geĩ tricis virginis marie de monte carmeli. Liber pꝛimus sentẽtiaꝝ solerti opa ꝛ di ligẽtia sũma venerabilis .S.T. bachala rii fris frãcisci de medicis de bꝛixia ꝓui tie venetiaꝝ eiusdẽ oꝛdinis .Coꝛrectus ꝛ emẽdatus felicit explicit. Impssus vero parisii per Ludouicũ martineau: Anno dñi. M q̃dꝛigẽtesimo octuagesimo quar to die vigesima mensis februarii.

h iii.

Les mêmes caractères figurent dans un volume latin de Bacon que Martineau a signé seul. Nous donnons ci-dessus les achevés d'imprimer des deux ouvrages, afin de faciliter la comparaison de leur identité d'origine.

Martineau composa le texte du *Gregorius de Arimino* avec un petit caractère gothique semblable à celui de Jean Bonhomme (voir fac-similé, p. 197), sauf la lettre capitale C qui a une forme ronde :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X

abcdefghiklmnopqrꝛsstuvxyz ff ss st

.:;-() 1234567890

La première ligne de chaque chapitre est d'un caractère plus gros, copié sur le second type gothique du *Missale Parisiense* de 1481, imprimé par Du Pré et Huym. Pour la table et les renvois, Martineau s'est servi de chiffres arabes au lieu de chiffres romains.

Le premier caractère de Caillaut et Martineau est une lettre de somme identique à celle du *Livre des Institucions des droits* et du commentaire du *Coustumier de Normendie* (voir fac-similé, p. 236), ouvrages sortis des presses de Du Pré.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ s s t u v x y z

. / = [ ] ; ( )

La seule différence que nous ayons pu constater jusqu'à présent dans les deux fontes consiste dans la double barre transversale de la lettre capitale O, qui est inclinée à droite chez Caillaut et Martineau, tandis que les mêmes barres se tiennent droites au milieu chez Du Pré. Il y a une deuxième capitale F qui ne se trouve que dans la fonte de Du Pré. Une seconde lettre capitale C, avec double barre au milieu, ne paraît pas dans la première fonte de Caillaut et Martineau, mais on la voit figurer dans plusieurs autres de leurs impressions, comme dans le *Livre des quatre derrenières choses :*

**Cy commence leliure des quatre derrenieres choses
qui sont a aduenir a vngchacun.**

Ecclesiaste en sou septieme chapitre en aduertis
sant les poures pecheurs dit les paroles qui
ensuiuent. Retien en tamemore et souuent te
recorde des quatre dernieres choses qui te sont
a aduenit et lesquelles tu ne peulx fuir ne
euiter: et tu ne pecheras iames. Et saint au-
gustin dit aussi au liure de ses meditaciõs que plus fort fait
a escheuer seullemẽt la souilleure de pechie que quelconques
cruaulte de tourmens infernaulx. Comme doncques la con
gnoissance des quatre derrenieres choses et la frequente me
moire di celles nous rapelle des peches: nos adioint aux ver
tus et nous conferme en toutes bonnes oeuures. Pour tãt
par linspiracion diuine iay propose de dire et raconter vng
peu de ces quatre derrenieres choses. Cestassauoir quelles et
quantes elles sont et aussi aulcunemẽt declarer vne chacune
dicelles singulierement a par soy tant par les dictz et aucto
ritez des sains comme par exemple et par clers euidans Il
est icy a noter que selon les sains docteurs on compte cõmu-
nemẽt quil sont quatre derrenieres choses cõme il appert cle
rement par les paroles de saint bernard en vng sermon ou
il dist ainsi. En toutes tes oeuures ayez souuenãce de ces der
renieres choses qui sont quatre. Cest assauoir la mort. le iu
gement. la paine denfer. et la gloire de paradis. Or considere
et retien en tamemore qui est lachose plus horrible de la mort
qui est la chose plus doutable que le iugemẽt: qui est la cho-
se plus importable a souffrir que la paine denfer. et qui est la
chose plus ioyeuse que la gloire celestielle Ce sõt cy les qua
tre roes du chariot de lame qui laportent a leternelle gloire
a ii

cion fait abstenir des peches et venir de coulpe aux vertus et
conferme en bonnes oeuures parquoy on paruient a la gloi
re eternelle. Amen.

Cy finist la dereniere partie de ce present liuret appelle
cordial: lequel traicte des quatre choses qui sont a auenir
dont la frequente memoire preserue de peche.

Cy sensuit la table de ce present liuret.

Pour congnoistre la maniere de proceder en ce liure il est
a noter quil contient en soy quatre traicties faisans menciõ
des quatre derenieres choses qui sont a auenir a vngchascun
Le premier traicte parle de la mort Le second du derrenier
iour du iugement. Le tiers des peines denfer Le quart des
ioyes de paradis Et si est assauoir que chascun traicte con
tient troys chapitres. et en chascun des traicties ya prologe
propre selon la matiere ainsi quil apert cy apres.

Le premier traicte parle de la mort et contient trois cha-
pitres auec son prologe propre.
Cõme memoire de la mort fait lõme soy humilier. C.i
Comme memoire de la mort fait toutes choses mespri-
ser C ii.
Comme memoire de la mort fait a lomme entreprendre
et accepter penitance. C.iii.

Quelques abréviations et signes particuliers n'ont pas toujours été employés simultanément dans les deux ateliers; mais, chaque fois qu'on les rencontre, ils sont identiques; cependant les deux crochets sont particuliers à l'atelier de Caillaut et Martineau, ainsi que les parenthèses, et la ponctuation n'est pas tout à fait la même. Ces deux imprimeurs se servent des lettres liées de et do plus souvent que Du Pré, bien qu'elles se trouvent aussi dans la fonte de ce dernier. Nous avons dû signaler ces nuances presque imperceptibles qui,

bien que ces règles ne soient pas absolues, pourront seules, dans certains cas, aider à différencier les produits de ces deux ateliers qu'il est impossible de distinguer de prime abord.

D'après ces observations, nous croyons pouvoir attribuer à Caillaut et Martineau un *Manipulus Curatorum*, daté du 28 septembre 1482, que nous avons vu à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, en Angleterre, et une édition dans le même format petit in-quarto du *Trésor des Humains*, également sans nom d'imprimeur, et datée de 1482, qui fait partie des collections de la Bibliothèque nationale. Ces deux livres sont imprimés avec les mêmes caractères que le *Lotharius*, le *Miroir d'or* et le *Cordial* ou *Livre des quatre derrenières choses.* Voici deux fac-similés du *Trésor des Humains :*

¶ Le tresor des humains.

Ce liure est appelle le tresor des humains. Le quel traicte de la maniere de instruire ses enfans en la foy catholique: et de leur desclairer toutes les loys tant chrestiennes q̃ sarrasines: tous artz et toutes sciences tāt praticiennes que speculatiues: de to⁹ estatz mestiers et marchandises: de lestat de religion: des elemens et quatre cōplectiōs: de laduenemēt de antecrist: des quinzes signes: du iugement et de la fin du monde: de la ioye des sauues et peines de damnes. Et de plusieurs autres belles matieres doctrines et enseignemens tresutilles et prouffitables: pour le salut de toute creature: cōme plusaplain appert par la declaration des traictes et chapitres cōtenus en ce present liure: ainsi quon peut veoir par la table qui cy apres sensuit. Le quel liure a este veu et corrige a paris par plusieurs grās clers docteurs tant en theologie que en autre science.

¶ La table

Les douze articles de la saincte foy catholique. ¶ Et premierement.
De croirre en vng seul dieu toutpuissāt createur du ciel et de la terre. cha. i.
De la trinite. cha. ii.
De la creation du monde. iii.
De recreation. iiii.
De gloire. v.
De la conception de nostre seigneur iesucrist. vi.
De sa natiuite. vii. ¶ De sa passion. viii.
Comme il descendit en enfer. ix.
De sa sepulture. et de sa resurrection. x.
Comme il monta aux cieulx. xi.
Cōme il vēdra iugier le mōde en la generale resurrectiō. xii

a ii

Et deuant nostre seigneur iesucrist verras estre nostre dame sainte marie sa mere. ¶ Et verras le regne et la procession de to⁹ les angez archāges patriarches prophetes apostres ꝛ martirs et to⁹ les saintz et saintes de paradis adorans nr̃e seigneur tāt cōe dieu sera dieu. Et la seront ceux q̃ seront sauues aps la resurrection en leurs corps glorifies qui tousiours viurōt et iamais ne mourront. et la ou il voudront estre il seront pl⁹ resplendissans q̃ le souleil sans fain sans soif sans chaut sās froit et sans iamais souffrir douleur ne maladie ne passiō ne soufferte nulle. Et quant la meōire remēbrera et lentendemēt entendra que celle gloire iamais ne finera q̃ te pourroit dire ne raconter la ioye que la voulente aura quant elle aura vouloir tant certain dauoir perdurablement toute la gloire dessusd. pense donc souuent a ceste gloire affin que tu y voises. ꝛ remēbre le brief terme de ceste vie mondaine par quoy maint hōme pert la gloire celestielle a la quelle gloire nest rien cōparable. Car celle gloire de paradis est aymee par voulente infinie eternelle toute puissance toute sagesse toute iustice et toute perfection est la voulente de dieu de gloire. Filz taut cōme ie te parle pl⁹ de paradis: tant pl⁹ trouue ie en moy deffaut de le te dire ne raconter. Et pour ce laisseray ie ceste matiere. ꝛ de ce me souffist pour le present. Mais encore ie te veuil dire que moult bien eurex seront ceux qui en celle gloire entreront. et qui feront les mescreans partir de leur erreur et suiuir la sainte foy catholique: affin que par eux soit congneu doute aime serui et honnore nr̃e seigneur dieu glorieux. si quil puissent auoir la gloire de paradis perdurable. Amen.

¶ Cy finist le liure intitule le tresor des humains. Iprime a paris en lan de lincarnacion nostre seigneur. mil quatre cens quatre vingtz et deux.

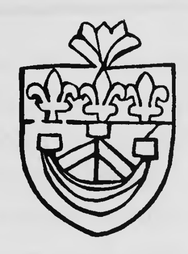
Martineau paraît s'être séparé de Caillaut vers la fin de 1484. Le 15 janvier 1485 (1484 v. st.), Martineau publiait seul, à ses frais (*suis impensis*), un volume in-folio à deux colonnes de 46 lignes : le commentaire latin du carme anglais Bacon, sur le troisième livre des Sentences. L'édition était revue et corrigée par frères Bertrand Estienne (*Bertrandus Stephani*) et Jean Marchand

(*Joannes Mercatoris*), du même ordre du Carmel de la province de Touraine, bacheliers en théologie et lecteurs en l'Université de Paris. L'imprimeur nous apprend que ces deux correcteurs étaient des compatriotes et qu'il est Tourangeau comme eux (*ejusdem provincie*). La date de l'impression est exprimée en chiffres arabes, comme dans le premier livre imprimé par Martineau; cette particularité est à noter à une époque où les chiffres romains prédominaient dans l'imprimerie.

Voici le fac-similé de l'achevé d'imprimer du troisième livre des Sentences :

Doctoris resoluti Johannis bacho
nis anglici. ordinis gloriosissime dei
genitricis marie de monte carmeli
liber tercius super sentencias summa
diligentia emendatus: per venera-
biles bachalarios for̄atos in sacra
pagina fratres Bertrādū stephani
et Johannem mercatoris eiusdē or-
dinis: et prouīcie turonie suā doctri
nā actu in famosissima vniuersita
te parisieñ legētes feliciter explicit.
Impressus parisii impensis magr̄i
Ludouici martineau eiusdē prouin
cie turonie. Anno dñi 1488 et men
sis iannarii die 15

Au bas de l'achevé d'imprimer se trouve l'écusson de la Ville de Paris :



Martineau est le premier imprimeur parisien qui ait fait usage d'une marque. Toutefois la sienne, qui ne figure point dans le recueil des *Marques typographiques* de Silvestre, représente simplement les armes de la Ville de Paris grossièrement gravées sur bois, comme on les voit à la fin du volume de Bacon.

Plus tard, Antoine Caillaut adopta aussi pour marque la nef parisienne, mais elle est mieux gravée et moins nue, dans son ensemble, que celle de Louis Martineau.

Au-dessus, on voit l'écu de France soutenu par deux anges et surmonté de la couronne royale. La *targe* ou cartouche des armoiries de la Ville est suspendue par une courroie à un arbre au milieu de fleurs. Un cadre entoure cette composition et porte la devise : *Ung Dieu, – Ung Roy, – Ungne Loy, – Ungne Foy.*



Martineau imprima, quelques mois avant son association avec Caillaut, le traité de *Consobrinus, De justitia commutativa,* en un petit in-quarto achevé le 30 juin 1483. On connaît encore une édition de l'opuscule du chanoine Basin de Sarragosse, *De magicis artibus,* daté de cette même année 1483 et sortant des mêmes presses. Caillaut en donna une réimpression à son nom seul. Deux autres impressions sorties de ses presses sont citées par M. Proctor. L'une, des Épîtres d'Horace, en latin, est au Musée Britannique; la seconde, de l'Oraison de Cicéron, *Pro lege Manilia,* à la Bibliothèque Bodléienne.

Divers petits traités de théologie, tant en latin qu'en français, proviennent de l'atelier d'Antoine Caillaut. Il est assez difficile de déterminer quelle fut la part de Martineau dans ces diverses publications. Tantôt il ne paraît pas y avoir participé, car on trouve, le 16 septembre 1483, au nom de Caillaut seul, l'*Expositio super Cantica* de Pierre d'Ailly; tantôt l'on voit ensemble les noms de Caillaut et Martineau dans les acrostiches du *Miroir d'or* et de *L'Eschelle*

de Penitence. Le 21 juin 1485, Martineau achevait l'impression du quatrième livre des Sentences, commenté par le moine Bacon, qui ne porte pas de nom d'imprimeur, mais à la fin duquel on voit encore la marque adoptée dès le 15 janvier de la même année [1]. Le *Livre de l'Eschelle de Pénitence,* composé avec un caractère différent de celui du *Miroir d'or,* qui paraît très fatigué et dont les capitales sont mêlées, ne fut imprimé que longtemps après ce dernier.

des pensees est principallement traicte en ces sept de-
uotz pseaulmes ꝑ lesq̄lz sont entendus et comprins ꝑ
maniere de contemplation les sept degres ou eschel-
les de penitance par lesquelles on monte a la terre du
pays eternel et de gloire celestielle auquel lieu monter
benoistemēt et auecques toy regner perpetuellemēt ꝑ
ta saincte misericorde me vueilles otroier et donner.
Toy dieu eternel q̄ vis et regnes au siecle des siecles
Amen.

I Sy fine le liure des sept degres de leschelle
contenant meditations deuotes sur les sept
pseaulmes penitentielz.

A toy mon dieu mon espoir mon confort.
Naure du dart de peche qui me mort
Tendant les mains ie demande pardon
Helas iesus dont tant est doulx le nom
Otroye moy grace et don de mercy
Iecte mon cueur de tenebreux soulsy
Ne regarde de mes peches le fais
Et ne me iuge pas selon mes mal fais

Considere tressublime puissance
A qui tu veulx lymage comparer
Lequel tu as fourme a ta semblance
Las le veulx tu de toy separer
A qui veulx tu tes sieges preparer
Vray redempteur de lumaine nature
Tourne vers moy de tes yeulx louuerture

Le temps passe ne vueilles recorder
Oste de moy de tō ire la corde
Je ne pourroye enuers toy accorder
Se ta fureur de mes maulx se recorde
Mais sil te plaist ie quiers auoir concorde
Auecques toy pourtant que tu as dit
Repentes vous pecheurs ie vous acorde
Totalement de voz peches acquit
Je congnois bien que qui te relenquit
Non confiant en ta misericorde
En toy naura refuge ne respit
Ainsi le fist iudas qui te vendit
Vilainnement se pendant dune corde
Glorieux dieu pour contemplation
Es sept pseaulmes qui sont par deuant mis
Vueilles en gre prendre mon oraison
Faisant pardon de mes peches commis
Fragillite a peche ma soubzmis
Recongnois moy ie suis ta creature
O iuge grant ne vueilles tes amis
Juger du tout selon leur forfaiture
Dieu immortel iuste iuge certain
Excellent seul et trois en vne essence
Merueilleux dieu plasmateur souuerain
Acteur du ciel admirabile clemence
Regent assis au trosne de excellence
Noublie pas en ta gloire lassus
Entre ceulx qui ont soubz ta clemence
Fait escripre leurs noms cy dessus
Boutes tous vostre intencion
Es pseaulmes de deuotion
Lesquelz figurent penitance
Ayes en vous contrition
Rendant pour satisfaction
Triste et deuote repentance

En réunissant les premières lettres de chacun des vers mis à la fin de *L'Eschelle de Pénitence,* on lit en acrostiche : ANTHOINE CALLAUT (lisez CAILLAUT), LOIS MARTINEAU, GEUFFROY DE MARNEF, BELART. Ces deux derniers noms sont

[1] Le premier livre parut après le troisième, le 20 février 1485 (1484 v. st.), avec le nom de Louis Martineau, seul, comme imprimeur. Le texte fut revu par frère François de Médicis, de Brescia, carme de la province de Venise, avec une lettre de ce dernier à Laurent Bureau, de la province de Dijon, datée de Paris, le 3 des calendes de juillet (29 juin) 1483.

ceux des collaborateurs du livre, à divers titres. Geuffroy ou plutôt Geoffroy de Marnef est un éditeur parisien. Belart, dont le nom orthographié *Belartst,* avait déjà paru dans le *Miroir d'Or,* est le traducteur [1]. Hector Deschamps et Philippe Pigouchet, qui ne faisaient plus partie de l'atelier, ne sont pas nommés cette fois.

Pigouchet, libraire de l'Université, s'était établi à son compte en 1489. Il achevait d'imprimer, le 22 septembre de cette même année, une édition in-quarto du *Manipulus Curatorum* de Guy de Montrocher; le titre de ce livre porte la marque aux armes de France et de Paris avec la devise : *Ung Dieu, – Ung Roy, – Ungne Loy, – Ungne Foy,* que nous avons mentionnée plus haut comme appartenant à Caillaut [2].

Cette marque paraît là toute neuve, tandis que dans *L'Eschelle de Pénitence,* où elle figure également, elle est visiblement usée par des tirages répétés, et les filets du cadre sont en partie brisés. *L'Eschelle de Pénitence,* à la fin de laquelle le nom de Pigouchet n'est plus mentionné, est donc postérieure à 1489.

Caillaut s'est adjoint Martineau à différentes reprises, et ils paraissent avoir travaillé chacun de son côté dans ces intervalles. Martineau finit par disparaître et Caillaut resta seul en nom et en possession de l'atelier.

Antoine Caillaut a imprimé le *Speculum animæ peccatricis,* du chartreux Denis de Leuwis, qu'il a signé seul. Cette édition est suivie d'une traduction en vers du même ouvrage, intitulée *Le Spécule des pécheurs,* qui est accompagnée de deux autres livres également en vers : *L'Exortation des mondains, tant gens*

[1] Antoine Belart ou Bellart était originaire de Moirans, dans le Dauphiné. (Voir Adolphe ROCHAS, *Biographie du Dauphiné;* Paris, Charavay, 1856, t. I, p. 102.)

[2] La marque primitive et pour ainsi dire embryonnaire de Martineau, dont le dessin se trouvait déjà dans les filigranes des papiers parisiens, a été remplacée par la grande marque aux armes de France et de Paris et devint ensuite le signe distinctif de l'atelier de Caillaut. — Il est assez difficile, quant à présent, de déterminer exactement lequel des deux, de Pigouchet ou de Caillaut, s'en est servi le premier, la plupart des impressions de ce dernier n'étant pas datées. — Cette marque figure également en épreuve de premier état dans deux livres de Caillaut que nous avons vus : l'un, le recueil des *Sermones quatuor Novissimorum,* à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, l'autre le *Traité des eaux artificielles,* au Musée Britannique; mais ces impressions n'étant pas datées, c'est le *Manipulus Curatorum* au nom de Pigouchet qui, jusqu'à nouvel ordre, doit être considéré comme le premier portant cette marque à une date certaine. — Il serait fort possible que Pigouchet s'en fût servi à son début et l'eût repassée ensuite à Caillaut après en avoir définitivement adopté une nouvelle, celle qui est plus particulièrement connue des bibliophiles et qui représente un homme et une femme sauvages. Il est certain toutefois qu'Antoine Caillaut fit usage, après Pigouchet, de la marque aux armes de France et de la Ville de Paris, car on trouve cette marque dans des impressions signées d'Antoine Caillaut et qui, jusqu'en 1495 au moins, portent leur date d'impression.

d'église comme séculiers, et *L'Exemple des dames et damoiselles et de tout le sexe féminin.* Dans certaines parties, le latin est mêlé au français d'une façon bizarre. C'est, dit le rédacteur du catalogue du duc de La Vallière[1], «un des morceaux les plus rares qu'il y ait dans la littérature». Le prologue nous donne le nom de l'auteur de cette compilation, frère Jean du Castel, religieux de l'ordre de Saint-Benoît et chroniqueur de France, qui l'a *fait et composé tant en latin comme en françois, mixtionné en plusieurs lieux, à la requeste de révérend Père en Dieu Messire Jehan Du Bellay, noble homme évesque de Poitiers et abbé de Saint-Florent près Saulmur au dyocèse d'Angier, l'an de grace mil quatre cens LXVIII.*

Quelques livres imprimés par Caillaut sont ornés de figures.

Au commencement d'une édition latine des Méditations de saint Augustin, on remarque une figure sur bois représentant l'auteur du livre :



Cette gravure, répétée dans un livre du même atelier, le traité *De conflictu viciorum et machina virtutum,* de l'évêque d'Hippone, présente un caractère particulier : la couleur sombre de la robe que porte saint Augustin sous son manteau d'évêque n'est pas figurée par des hachures; les plis du vêtement et la ceinture, qui sont seuls entaillés dans le bois, se détachent en blanc comme éclairés par la lumière, de sorte que les fonds épargnés par l'outil du graveur ressortent directement en noir, dont la couleur tranche sur le tout. Nous

[1] *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière;* première partie, par Guillaume DE BURE fils aîné; Paris, 1783; in-8° (t. II, n° 2827).

IMPRIMERIE NATIONALE.

avons retrouvé l'application de ce procédé primitif de gravure dans plusieurs bois espagnols gravés à la fin du xve siècle et au commencement du xvie.

Le 7 juin 1487, Caillaut achevait l'impression d'un livre illustré : *Le Livre de bonnes meurs compilé par frère Jaques le Grant, religieux de l'ordre Sainct-Augustin.*



Cy cõmence le liure de bonnes meurs cõpile par frere Jaques le grant Religieux de lordre ſainct Augustin. et cõtient cinq parties. et ple la premiere des vices ⁊ des vertus. Et premierement cõmẽce du peche dorgueil lequel deſplaiſt a dieu moult grãdemẽt

a.ii.

mutacion cõe le definement du monde on pourroyt ſcauoir p aſtrologie: mais ie ne ſuis pas de ceſte oppiniõ: car dieu le ſcet ſeul. Et en ceſte matiere on ne doit riẽs affermer: comme dit ſaint auguſtin en ſon ſecond liure de la cite de dieu au ſecond chapitre. Apres il me ſemble que ia ſoyt ce que tu ne ſaches le iour du iugement. ſuppoſe auſſi quil ne ſoit de cy a grant temps/pourtant neſt ce mie que tu ne doiues autant doubter cõme ſil debuoit eſtre bien brief. car le iour de ta mort lequel ſera biẽ brief ſera le iour du iugement veu q̃ en celle heure il ſera du tout fait de toy ⁊ iamais ne ſera la ſentẽce muee. ⁊ neſt mie doubte que ſe tu meurs en mauuais eſtat en icelle heure tu ſeras condenne. Et ſe tu meurs en grace en icelle heure tu ſeras ſaulue ou en voie de ſauluemẽt. Par quoy il appert que pou vault leſperance de ceulx qui dient que le monde durera moult longuement.

Cy fine le liure intitule de bonnes meurs. compile par frere iaques le grant de lordre ſaint auguſtin. Imprime a paris par Antoine Caillaut. Lan mil quatre cens lxxxvii. le vii. Jour de iuing.

Ce n'était pas, à proprement parler, une traduction de l'original latin, mais plutôt un abrégé du *Sophologium*. L'ouvrage est divisé en cinq parties : 1° Remèdes contre les sept péchés capitaux; 2° État des gens d'Église; 3° État des princes; 4° État du commun peuple; 5° De la Mort et du jour du Jugement dernier.

Sur ces thèmes, le dessinateur a exercé son talent. En tête, le péché d'orgueil est représenté par un lion qui montre ses dents et allonge ses griffes pour faire parade de sa force, tandis qu'un homme est monté sur la bête. Nous reproduisons ci-après la figure du commencement de la seconde partie, « laquelle parle des gens d'église et des clercs ». A côté, nous donnons la gravure qui a trait au chapitre de l'état des princes. Elle représente le roi

et sa Cour, agenouillés au pied de l'autel devant le Christ, auquel le monarque présente son sceptre.





On retrouvera l'une de ces gravures, celle des gens d'église et des clercs, à la fin d'une édition de la *Stella Clericorum,* imprimée par Caillaut, sans date.

Cõe on doit viure sobzemẽt et cõe chastete fait lõ me semblable anx anges de paradis.xii.chap.



Cõment luxure fait plusieurs maulx aduenir.xlii.chapitre



Les deux gravures du bas de la page précédente montrent la ligne de conduite du chrétien, qui doit vivre sobrement, et les avantages de la chasteté. Comme contre-partie, la Luxure, « qui fait plusieurs maulx advenir », est représentée par un homme monté sur un bouc, l'animal immonde.

L'Avarice est allégorisée par un homme chevauchant sur un singe qui suit un chemin tortueux.

Comment auarice maine lhomme
a mauuais port et le fait viure en
misere.xvii.chapitre



Il y a encore plusieurs illustrations du même genre dans le volume, exécuté avec ce caractère gothique de forme carrée, d'environ 12 points :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

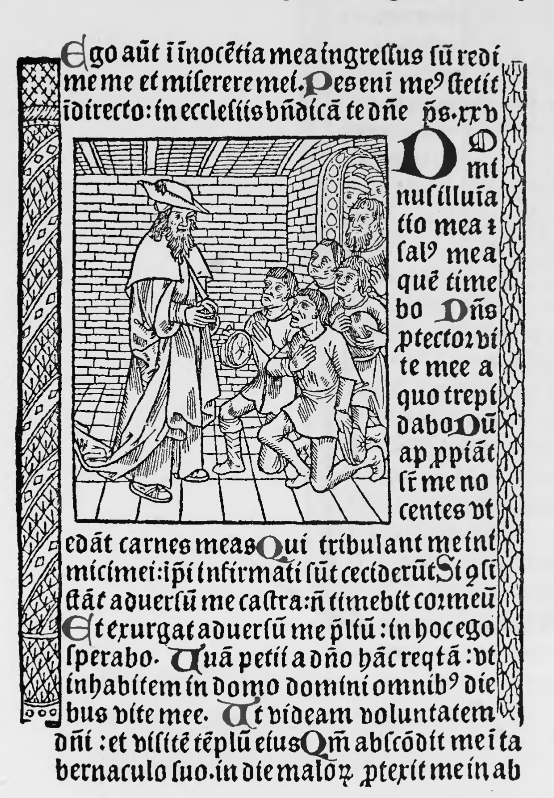
a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z   ff ſſ ſt

á ꝯ d̄ ē ꝛ ī i⁹ l⁹ m̄ m⁹ ō o⁹ p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇ t⁹ ū   . : ⁊ ⸗ /

Ce caractère, un peu plus gros que celui du *Lotharius*, de 1483, et du *Miroir d'or*, dont il diffère pour les capitales, est le même que celui des *Bucolica Virgilii*, auquel on ajouta quelques signes. (Voir fac-similé, p. 328.)

Antoine Caillaut a encore imprimé un Psautier latin illustré, de format petit in-quarto, auquel il a joint un Recueil d'hymnes. Les caractères en sont un peu plus gros que ceux du *Livre de bonnes meurs*.

La première page de ce Psautier contient une composition d'une excellente facture, qui représente une troupe de gens d'humble condition se jetant aux pieds d'un personnage de marque.


Ego aũt ĩ inocẽtia mea ingressus sũ redi me me et miserere mei. Pes eni meꝰ stetit ĩ directo: in ecclesiis bñdicã te dñe ps. xxv

D Dñs illuĩatio mea ꝛ salꝰ mea quẽ timebo Dñs ptector vite mee a quo trepidabo Dũ appropiãt sr me nocentes vt edãt carnes meas Qui tribulant me inimici mei: ipi infirmati sũt ceciderũt Si ꝯsistãt aduersũ me castra: ñ timebit cor meũ Et exurgat aduersũ me pliũ: in hoc ego sperabo. Unã petii a dño hãc reqrã: vt inhabitem in domo domini omnibꝰ diebus vite mee. Et videam voluntatem dñi: et visitẽ tẽplũ eius Qm abscõdit me i tabernaculo suo. in die maloꝝ ptexit me in ab

bonũ in ꝯspectu sctõꝝ suoꝝ liii.

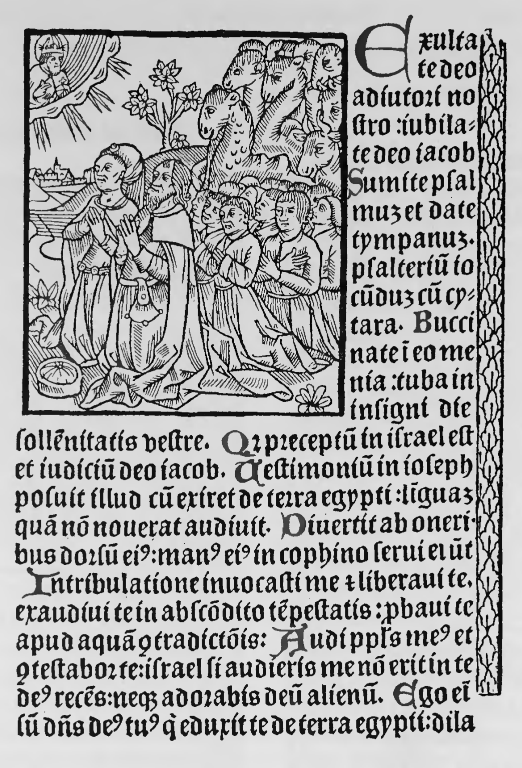

Dixit insipiẽs in corde suo: nõ est deus. Corrupti sũt ꝛ abhominabiles facti sunt in iniquitatibꝰ: nõ est qui faciat bonuz Deus de celo psperit super filios hominũ: vt videat si est intelligẽs aut requirẽs deũ. Omnes declinauerũt simul inutiles facti sunt: nõ est qui faciat bonum non est vsq3 ad vnu3 Nõne sciẽt oẽs qui opant iniqtatẽ: q deuorãt plebẽ meã vt cibũ panis Deũ nõ inuocauerũt illic trepidauerũt timore vbi non fuit timor Qm deꝰ dissipauit ossa eorũ q hominibus placent: confusi sunt quoniã deus spreuit eos Quis dabit ex syon salutare israel: cum auerterit deus capti

A une autre page du même Psautier, on voit la sortie d'Égypte ou exode du peuple d'Israël poussant devant lui des troupeaux composés de moutons, de bœufs et de chameaux.

Au second plan, sur un tertre, on aperçoit Moïse tenant devant lui les tables de la Loi.

Notons, en passant, le bœuf qui occupe l'angle de cette composition : c'est une tentative de raccourci hardie pour l'époque et que l'artiste a traitée assez adroitement.

Parmi les autres gravures du volume, voici la *Prière devant l'Éternel* avec les animaux du Paradis terrestre : le bœuf, le cheval, le chameau, la girafe et l'éléphant, tels qu'on se les représentait alors.



Exulta
te deo
adiutori no
stro :iubila-
te deo iacob
Sumite psal
mu3 et date
tympanu3.
psalteriũ io
cũdu3 cũ cy-
tara. Bucci
nate i eo me
nia :tuba in
insigni die
sollẽnitatis vestre. Q2 preceptũ in israel est
et iudiciũ deo iacob. Testimoniũ in ioseph
posuit illud cũ exiret de terra egypti :liguã
quã nõ nouerat audiuit. Diuertit ab oneri-
bus dorsũ eiꝰ:manꝰ eiꝰ in cophino seruierũt
In tribulatione inuocasti me ⁊ liberaui te.
exaudiui te in abscõdito tẽpestatis :ꝓbaui te
apud aquã ꝯtradictõis: Audi ppls meꝰ et
ꝯtestabor te: israel si audieris me nõ erit in te
deꝰ recẽs:neq3 adorabis deũ alienũ. Ego ei
sũ dñs deꝰ tuꝰ q eduxit te de terra egypti:dila

L'impression de la partie des Psaumes a été achevée le 3 février 1488 (1489 n. st.). Le libellé de la suscription a été copié exactement, avec la formule *Exaratum ingeniosissime,* sur une édition donnée précédemment par Pierre Levet.

Psalmorũ opus in laudem dei cunctipo-
tentis diuinitꝰ ꝯscriptũ finit feliciť Exarau3
q3 igenio sissime parisiꝰ p anthoniũ cayllaut
Anno dñi.m.cccc.lxxxviii.iii.februarii. Te in
de seqt tabula i qua iuenies quẽlibet ps.in su
o folio:ordine lraꝝ seruato. Et primo de A·
o.ii.

La table vient immédiatement après, comme on peut le voir dans le facsimilé ci-dessus.

Au milieu de la première page du texte des Hymnes, qui forme une partie additionnelle, on a placé un bois qui représente *la Fuite en Égypte :*

Folium primum.
Sequuntur hymni per totũ annũ dicendi in
vesperis et matutinis scd'z tẽpus cui cõpetũt
ordinati vesperaꝝ/matutine/et laudum.or
dine relicto vsuũ varietati. In aduẽtũ dñi



Condi-
tor al-
me syderum:
eterna lux cre
dentiũ christe
redẽptor om-
nium exaudi
preces supplicũ
Qui condo
lens interitu
mortis perirẽ
seculum: sal/
uasti mundũ
languidũ: do
nans reis remedium Vergente mũdi ve-
spere vti sponsus de thalamo: egressus ho-
nestissima: virginis matris clausula Cu-
ius forti potentie genu curuãtur omnia cele
stia terrestria: fatentur nutu subdita. Te de
p̃camur agie vẽture iudex seculi: ꝯserua nos
in tpe: hostis a telo perfidi. Laus honor vti⁹
A. i.

Quoique placées à la fin du volume, les Hymnes furent terminées cinq jours avant le Psautier, l'achevé d'imprimer étant daté du 28 janvier 1488 :

Hymnoꝝ opus in laudẽ dei cũctipoten
tis diuinitus cõscriptum finit feliciter.
Exaratũqꝫ ingeniosissime. parisius per
Anthonium capllaut. Anno dñi. M.cccc.
lxxxviii. xxviii. Januarii. Deinde sequi
tur tabula hymnoꝝ scd'm abecedarium.
Primo incipiẽdo ab A
A solis ort⁹ car. fo. prio — Audi benigne cõ. vi
A prẽ vnigenitus iii — Ad cenã agni. viii

Comme les Psaumes qui parurent le mois suivant, les Hymnes sont suivies d'une table.

Pour l'impression de ce volume, Antoine Caillaut s'est servi d'un gros caractère gothique d'environ 13 points, dans les capitales duquel il a mélangé des lettres de bâtarde provenant des fontes de Jean Du Pré, et dont voici l'alphabet :

A A B B B C C D D D E E E F F

G H H I I I K L L M M M N O P P

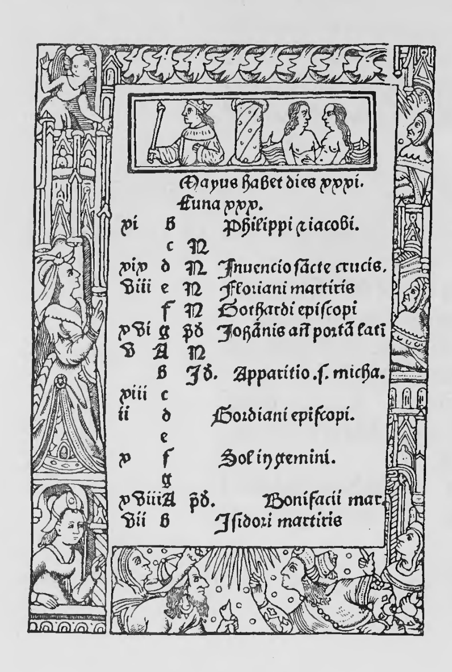
P Q Q R S T T V V X Z

a b c d e f g h i k l m n o p q r z s s t u v x y z

ā c⁹ q d̄ ē ꝛ ī i⁹ l̄ m̄ m⁹ n̄ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̂ ꝗ ꝙ ꝯ r̄ ꝓ t̄ t̄

t̄ t u ū d̄ ꝶ .:: / r ff ss st

Antoine Caillaut a édité un livre d'heures illustré d'une façon remarquable, avec des bordures qui sont gravées sur cuivre en relief, comme on en voit dans les Heures imprimées par Du Pré en 1488 et avec lesquelles elles présentent de nombreux points de contact.

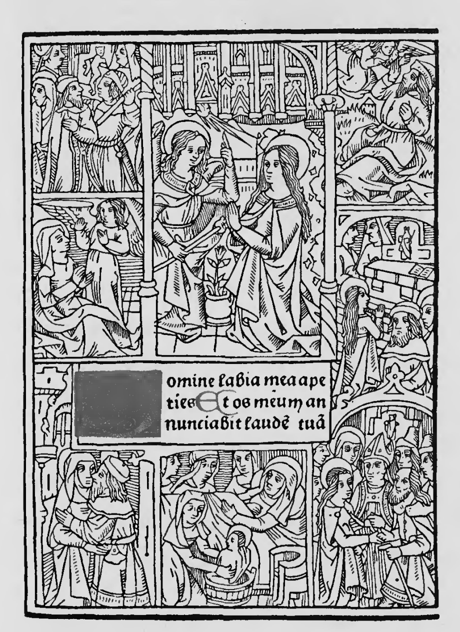


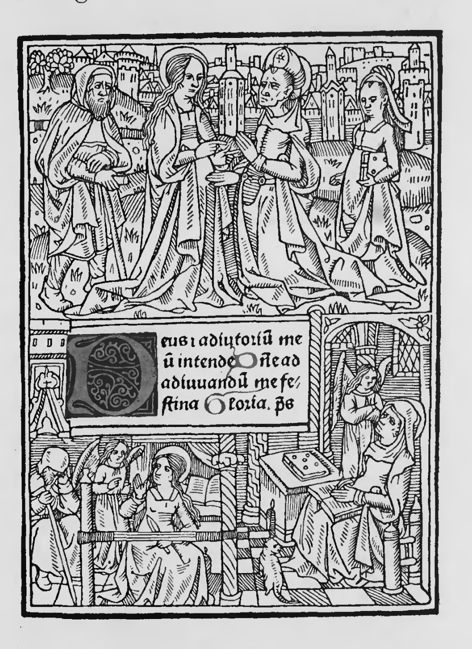


Le format, un peu plus petit en hauteur, représente à peu près l'in-seize carré de nos jours. La marque à l'écu de France et aux armes de la ville de Paris, avec la devise : *Ung Dieu, ung Roy, ungne Loy, ungne Foy,* est placée à la première page et sert de titre sans autre mention. Comme dans les Heures de février 1488 (v. st.), on voit, au verso du premier feuillet, une table des illustrations avec cet intitulé : *C'est le répertoire des hystoires contenues en ces présentes heures.* (Voir fac-similé, p. 253.) L'ornementation des bordures, dans le style des miniaturistes parisiens, est composée en partie de branchages, de feuillages, de fleurs et de fruits, avec des oiseaux, des animaux et des figures grotesques. Comme on vient de le voir à la page précédente, les bordures du Calendrier sont d'un autre genre. Ce sont des bustes à mi-corps d'hommes ou de femmes qui émergent de chaires ou de voussures gothiques.

Le même genre de figures se retrouve dans les Heures de Du Pré.

D'autres illustrations représentent *l'Annonciation* et *la Visitation.* A côté et au-dessous, dans des compartiments qui encadrent le sujet principal, se déroulent diverses scènes de la vie de la Vierge.

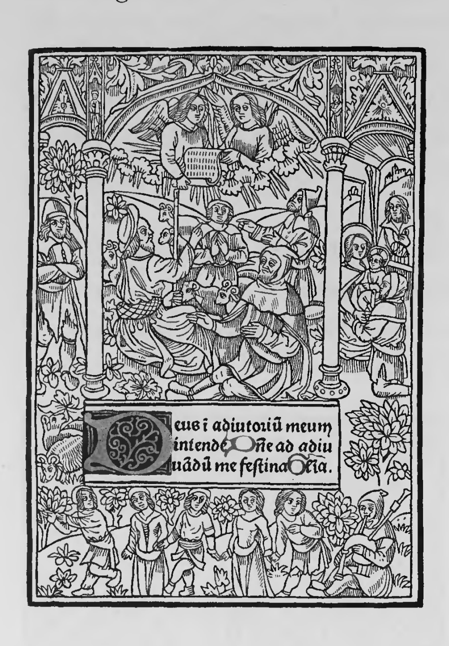


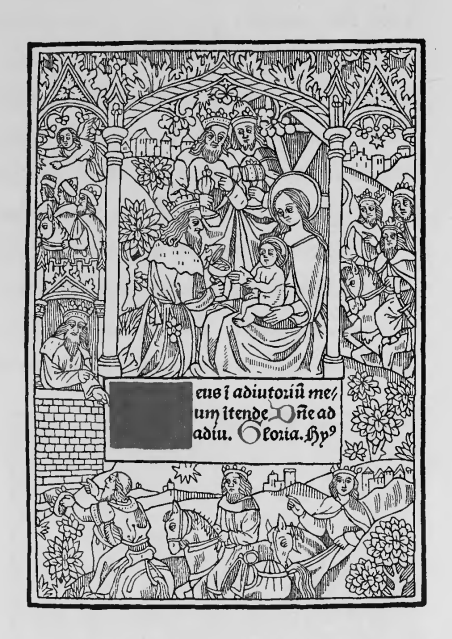


Ces planches, dont les traits ne sont pas aussi fins que ceux des bordures, nous paraissent avoir été gravées sur bois plutôt que sur métal.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voici maintenant *l'Apparition aux Bergers* et *l'Adoration des Rois Mages.* La première de ces gravures nous montre, dans l'entre-colonnement de gauche, un berger et ses moutons; sous la grande arcature du milieu, les pasteurs rassemblés écoutent le cantique des Anges qui leur annoncent la naissance du Sauveur; à droite, un berger est agenouillé devant l'Enfant Jésus. Au bas, des villageois dansent au son de la cornemuse.



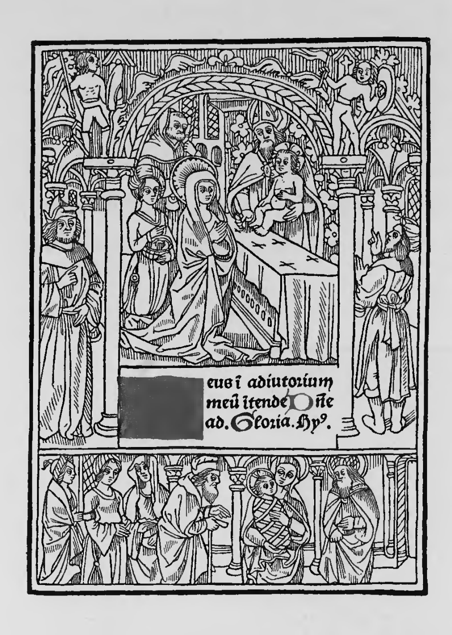


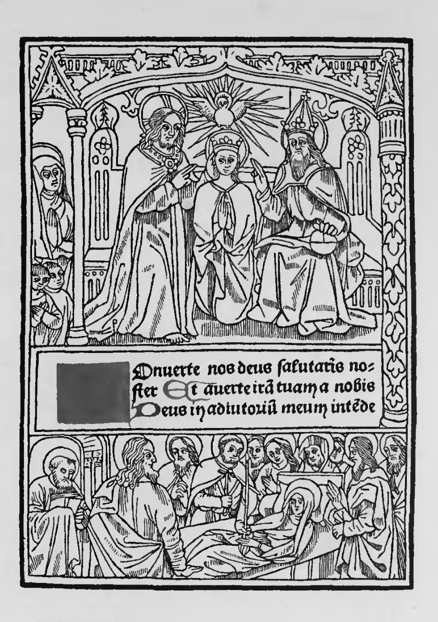
Dans l'autre gravure, on voit à droite le départ des Trois Rois, qui chevauchent par monts et par vaux, guidés par l'étoile lumineuse. Dans le compartiment du bas, ils arrivent à Jérusalem devant Hérode. Au centre, les Mages offrent tour à tour leurs présents à l'Enfant qu'ils viennent adorer. Enfin, sous le portique de gauche, ils s'en retournent après leur visite.

La planche de *l'Adoration des Mages* passa ensuite chez Guy Marchant, autre imprimeur parisien, et reparut le 24 septembre 1494 à la fin d'un traité de Pierre d'Ailly[1]. Elle vient s'échouer en province et on la retrouve

[1] Cette édition, de format petit in-quarto, dont le titre est trop long et trop compliqué pour pouvoir être rapporté ici en entier, se termine par le libellé suivant, plus abrégé : *Explicit tractatus de anima et accidentibus ejus per Reverendum Dominum dominum Petrum de Aylliaco compilatus. Impressusque Parisius in Campo Gaillardi per Guidonem Mercatoris, anno Domini M. cccc. xciiij, die xxviij septembris.*

encore plus tard, en 1536, chez François Texier, imprimeur à Périgueux [1]. *L'Annonciation,* reproduite plus haut, était passée à Périgueux chez Jean Carant, en 1498, et figure en tête du premier livre imprimé dans cette ville [2].





Nous donnons aussi *la Présentation au Temple* et *le Couronnement de la Vierge.* Le bas de cette dernière planche représente la mort de Marie.

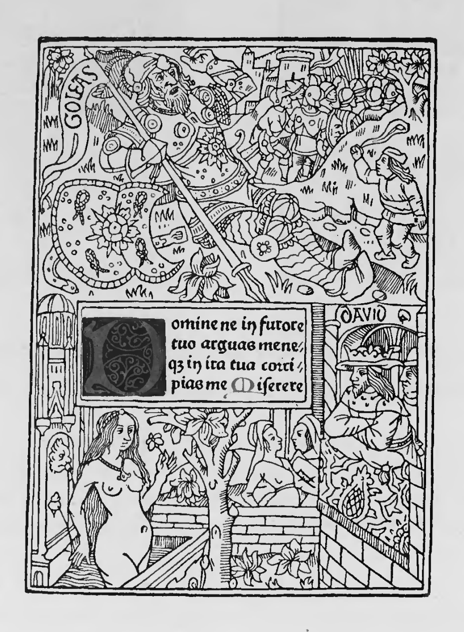
[1] Cette planche, dont les tailles sont un peu aplaties, se trouve dans un Rituel de Périgueux (*Manuale seu Instructorium Curatorum continens Sacramenta Ecclesie et modum ea administrandi cum pluribus aliis documentis*), volume petit in-quarto, imprimé en rouge et noir, caractères gothiques, dont le seul exemplaire connu, provenant du théologien J.-B. Thiers, auteur du *Traité des superstitions* et d'autres ouvrages sur la liturgie et les cérémonies de l'Eglise, est conservé à la bibliothèque de la ville du Mans.

[2] La planche de *l'Annonciation,* sans le double filet gras d'encadrement qui fait défaut à droite, c'est-à-dire identiquement la même, est placée au-dessous du titre que voici : *Resolutorium dubiorum circa celebrationem Missarum occurrentium per venerabilem patrem dominum Johannem de Lapide doctorem theologum Parisiensem ordinis Cartusiensis ex sacrorum canonum probatorumque doctorum sententiis diligenter collectum.* Le volume, de format petit in-quarto, se compose de 24 feuillets seulement à 45 et 46 lignes par page. Il se termine par ces lignes dans lesquelles le lieu d'impression, le nom du typographe et la date sont indiqués : *Explicit Petragorisensis* (sic) *per Magistrum Johannem Carant. Anno Domini millesimo cccc. xcviij. Finit feliciter.* L'auteur de cet opuscule est Jean de La Pierre, docteur de Sorbonne, celui-là même qui, de concert avec Guillaume Fichet, fit venir à Paris les premiers imprimeurs. Vers la fin de sa vie, s'étant fait chartreux, il s'était retiré dans le couvent de cet Ordre, au Petit-Bâle. — Le seul exemplaire connu de ce livre, qui n'est mentionné par aucun des anciens bibliographes, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

Certaines finesses de détails, qui se remarquent principalement dans la dernière de ces deux gravures, nous font supposer que toutes deux ont été exécutées sur métal; nous ne pouvons cependant être aussi affirmatif que pour certaines bordures qui sont manifestement gravées par ce procédé.

La page illustrée par laquelle commencent les Psaumes de la Pénitence, dans le livre d'heures d'Antoine Caillaut, a pour sujet deux épisodes bien connus de la vie de David.

Au premier plan paraît le géant Goliath terrassé par David. Cette figure du géant *Goléas,* atteint au front par le caillou qui l'a frappé mortellement, exprime la douleur et la surprise. Le petit pâtre David, posté au pied d'un tertre, tient encore sa fronde à la main.



La planche présente, dans le bas, une autre scène. David, devenu roi, accoudé à une fenêtre de son palais, aperçoit Bethsabée qui prend un bain. Il s'éprend d'elle en contemplant ses charmes dans leur belle nudité.

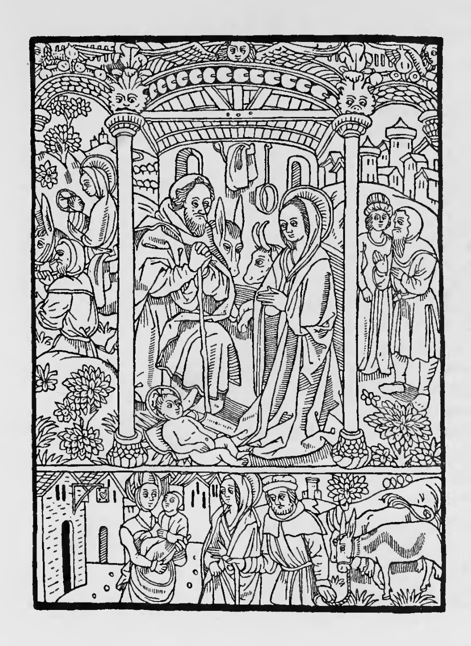
Bethsabée, qui a vu le roi daigner jeter les regards sur elle, en paraît flattée et semble répondre à cet honneur en tenant une fleur de la main droite. On voit là une mode des grandes dames au XVe siècle d'aller au bain et aux étuves parées de leurs bijoux. L'artiste a indiqué la royauté de David

en le coiffant du chapeau fleurdelisé dit *Chapel de Montauban,* tel que le portait le roi de France d'après les documents héraldiques du temps [1].

Les deux planches qui suivent n'ont pas de texte au milieu comme les précédentes.

Quoique les tailles en paraissent encore assez fines, il n'est pas certain que ces planches aient été gravées sur métal en relief comme d'autres.

La première représente la Crèche de Bethléem et les préparatifs du départ pour la fuite en Égypte. Dans le compartiment de gauche, on voit, sur un âne, la Vierge tenant l'Enfant Jésus; Joseph suit à pied.

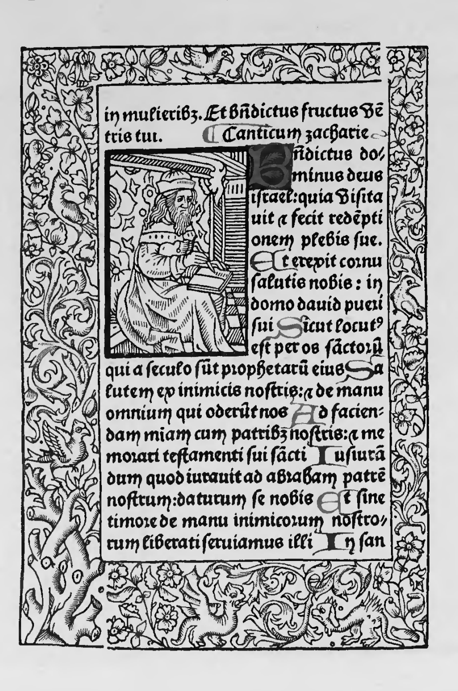




Dans l'autre planche, le Christ en Croix, couronné d'épines, figure au premier plan. Un personnage, le fidèle Chrétien à genoux, lève les yeux sur le Sauveur du Monde et implore sa protection. Tout autour sont les instruments de la Passion. Derrière la Croix, au second plan, et tenu par deux anges, on voit le calice sacré, ou *Coupe du Saint-Graal,* qui contient le saint sang avec la mesure de la plaie par laquelle il a coulé.

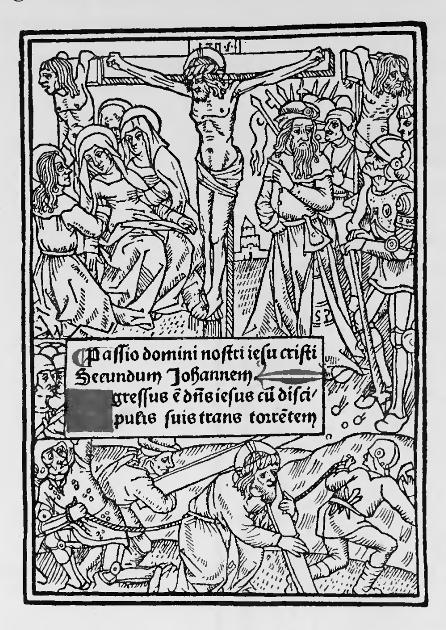
[1] Voir Lorédan LARCHEY; *Fac-similés de 50 mannequins de cavaliers en grande tenue héraldique,* d'après le manuscrit d'un officier d'armes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1429-1467); Paris, typographie E. Plon, Nourrit et Cie, 1899; in-8°, p. x et 47.

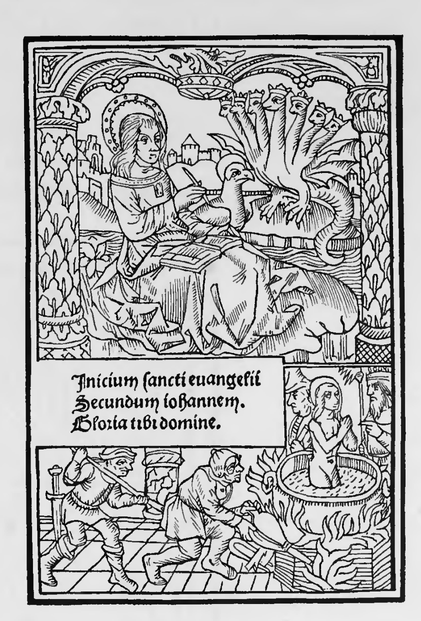
L'imprimeur de ce livre a fait un usage simultané de la gravure sur bois et de la gravure sur métal en relief. On aperçoit surtout cette différence d'exécution dans le fac-similé suivant. La petite gravure du prophète Zacharie écrivant, que l'on voit au milieu du texte, doit être sur bois, tandis que la bordure, formée de cadres qui se rapportent ou s'ajustent tant bien que mal par les coins du haut et du bas en deux parties formant équerre, est évidemment gravée sur cuivre; la gravure est trop fine pour avoir été exécutée sur des planches de bois qui se seraient déjetées aux encoignures.


in mulieribȝ. Et bñdictus fructus vẽ
tris tui. Canticum zacharie.
Bñdictus do-
minus deus
israel: quia visita
uit ⁊ fecit redẽpti
onem plebis sue.
Et erexit cornu
salutis nobis: in
domo dauid pueri
sui. Sicut locut⁹
est per os sctõꝝ
qui a seculo sũt prophetarũ eius. Sa
lutem ex inimicis nostris: ⁊ de manu
omnium qui oderũt nos. Ad facien-
dam miam cum patribȝ nostris: ⁊ me
morari testamenti sui scti. Iusiurã
dum quod iurauit ad abraham patrẽ
nostrum: daturum se nobis. Et sine
timore de manu inimicorum nostro-
rum liberati seruiamus illi. In san

Ces Heures sont imprimées avec les caractères de Jean Du Pré. Plusieurs illustrations sont exactement les mêmes chez les deux éditeurs. La planche du *Christ portant sa croix* et du *Crucifiement,* que nous reproduisons page 319, se voit également dans des Heures sans date et de même format signées de Jean Du Pré, qui sont à Londres, au Musée Britannique. Celle de *Saint Jean dans l'île de Pathmos,* écrivant son Évangile, avec le *Martyre de saint Jean Porte-Latine* dans le compartiment de dessous, se retrouve dans une autre édition signée de Jean Du Pré, conservée aussi en Angleterre, à Oxford, dans la Bibliothèque Bodléienne. La seule différence consiste dans le texte en carac-

tères mobiles remplissant le vide du passe-partout, qui est disposé en deux lignes au lieu de l'être en trois, comme dans l'édition de Caillaut.





D'autres, quoique de même style, ne sont pas semblables ou sont des copies avec des différences très caractéristiques dont nous avons indiqué les principales dans le chapitre spécial à l'atelier de Jean Du Pré. (Voir fac-similés, p. 254 à 257.)

Que conclure de tout ceci, sinon que les Heures de Caillaut et de Du Pré ont une origine commune? Caillaut peut avoir eu à sa disposition une fonte de Jean Du Pré, comme il en avait eu précédemment à ses débuts, et il a pu emprunter une partie de son matériel d'illustration, qu'il aura complété par des copies ou par d'autres figures exécutées par le même dessinateur.

Du Pré, ayant imprimé des Heures non seulement pour lui, mais encore pour d'autres, a pu aussi en imprimer pour Antoine Caillaut, qui était en même temps libraire. Quant à la diversité des figures, elle peut s'expliquer par le fait qu'ayant à satisfaire plusieurs clients en même temps, il n'a pas voulu leur donner des livres absolument semblables et il en a varié l'illustration en conséquence. C'est à cette dernière opinion que nous nous sommes arrêté. Néanmoins nous n'avons pu nous dispenser de porter ces Heures à

l'actif de Caillaut, tout en faisant nos réserves en faveur de Du Pré, qui en a fourni tout au moins les premiers matériaux.

Nous attribuons à l'atelier de Caillaut un doctrinal de pénitence en latin (*Eruditorium penitentiale*), livre illustré sans date ni lieu d'impression, dont voici la première page :

Incipit eruditorium penitentiale cuilibet chri ſticole perneceſſarium. cõpendioſe auctoritatibus ſacre ſcripture inſignitum.



O homo ſurge qui dormis.
a ii

On a cru pouvoir attribuer ce volume aux presses d'Angoulême, en raison de la similitude des caractères avec ceux d'une édition des *Auctores Octo,* premier livre imprimé dans cette ville, à la date du 17 mai 1491.

Voici, selon nous, la vérité. Les caractères qui ont servi aux premières impressions d'Angoulême sont venus, à n'en pas douter, de Paris. Les *Auctores Octo* sont imprimés avec le premier type très fatigué de bâtarde française de Jean Du Pré, dont les capitales ou lettres majuscules sont mélangées d'autres sortes. Nous avons déjà constaté ce mélange dès 1486. (Voir fac-similé, p. 238.) Depuis quelques années, Du Pré ne se servait plus de ce caractère, qu'il avait remplacé en 1489 par une autre bâtarde moins large et plus

compacte. (Voir fac-similé, p. 268.) L'ancienne fonte passa dans l'atelier de Caillaut, qui avait déjà employé d'autres caractères de Du Pré, et elle se mêla encore à d'autres capitales de même corps et de sortes diverses qui étaient dans l'atelier. On pourra en juger par l'alphabet suivant, tiré de l'*Eruditorium :*

A A B B C C C D D D E E E F F F

G G G H H I I I K L L M M M N

O O P P P P Q Q Q R S S T T

T V V V abcdefghilmnopqrꝛsſtuvp

y z ā ꝯ ē ꝛ ĩ ñ ō ꝑ ꝓ q̄ q̇ ꝗ ꝙ q ꝝ q; ꝑ t̄ ū . : ; ? /

Les illustrations de ce nouveau livre, dont nous donnons ci-dessous des spécimens, sont de même style que celles du *Livre de bonnes meurs,* daté de 1487 (voir p. 306-308) au nom de Caillaut. Il n'y a pas à s'y tromper.



Accidia.
Accidia est pigricíosus animi torpor a bono pri-
cipio quandoq; faciens resilere inceptum.
Tedium boni que est prima species accidie
Quando alicui bona sunt insipida et amara pro



Jra
Jra est animi subita tempestas que inordinate
se cōtulit et cor homis ad infamiam protrahit
Jra est triplex. Bona qua quis irascitur viciis

L'animal que, dans son imagination, l'artiste a dessiné pour représenter la monture de la Colère est bien le même, à la grosseur près, que celui sur lequel est monté l'Avarice dans *Le Livre de bonnes meurs.* (Voir fac-similé, p. 308.) Les fonds, les arbres et la perspective sont disposés d'une manière semblable dans les deux compositions; en un mot, tout, jusqu'aux figures, paraît être de la même main pour l'Avarice et pour la Colère.



Mors nature que est ꝑuidēda et amara
Propter generalitatē circundantis īfirmitatis.ii.
re.iiii. Omnes moriūt et quasi aq̄ dilabūt ī terra.
Propter fasciculū recogitate iniquitatis. Amos
vv. Omnes moriūtur peccatores.



Gula
Gula est causa solutionis corporis illecebrosi-
tas ciborū et auidus appetitus: Vel gula est ratio
nis sepulchrū aceruus stercorū origo luxurie ma-
ter nausee.

i.iii.

L'*Eruditorium Penitentiale* a ensuite été traduit en français sous le titre d'*Introduction au Sacrement de Pénitence.*

L'édition de cette traduction, de format in-quarto, a été imprimée par le Petit Laurens, sans date.

On y retrouve non seulement les bois de l'édition latine, mais encore quelques-uns de ceux illustrant *Le Livre de bonnes meurs,* notamment la planche qui symbolise la Sobriété et la Chasteté, ainsi que celle représentant le Roi devant l'autel. (Voir fac-similés, p. 307.)

Le Petit Laurens est un imprimeur parisien qui exerça son art depuis 1491 jusqu'en 1517, rue Saint-Jacques, près de Saint-Yves; il avait pour enseigne *la Croix Blanche.*

La planche de la Mort, de même que celle de la Sobriété et de la Chasteté, figurent encore dans la *Danse aux Aveugles* de Pierre Michault, édition in-quarto, sans date, de la fin du xve siècle ou des premières années du xvie, également sortie des presses du Petit Laurens.

L'*Erudítorium penitentiale* a dû être imprimé après *Le Livre de bonnes meurs*, entre 1487 et 1491.

C'est à cette date que le matériel réformé de Jean Du Pré vient échouer à Angoulême, vendu soit par lui, soit par Antoine Caillaut, qui s'en était servi en dernier.

Quant au matériel d'illustration, il était resté à Paris avec celui du *Livre de bonnes meurs*, ainsi qu'on a pu le voir.

Dans ces derniers temps, on a mis à l'actif des imprimeurs d'Angoulême, Pierre Alain et André Chauvin, plusieurs pièces françaises exécutées avec ces mêmes caractères gothiques qui, de chez Du Pré, étaient passés directement chez Caillaut.

C'est à tort; elles ont été imprimées à Paris et sortent des presses d'Antoine Caillaut ou de Pierre Levet, qui paraît avoir eu aussi à sa disposition des caractères de Du Pré.

Les *Enseignements de saint Thomas*[1], la *Doctrine des Princes et des Servans en Court*[2], le *Doctrinal des Serviteurs*[3] et le *Régime de Mesnage selon saint Bernard*[4], figurent avec cette attribution dans les catalogues du baron James de Rothschild et du baron Jérôme Pichon.

Toutes ces publications en lettres gothiques portent au verso du titre la figure d'un saint docteur enseignant, qui est une copie, avec différences[5],

[1] *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (rédigé par M. Émile Picot, membre de l'Institut); Paris, Damascène Morgand, 1884-1893; 3 vol. gr. in-8° (t. I, n° 419).

[2] *Catalogue Rothschild*, t. I, n° 561; ouvrage cité. — *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le baron Jérôme Pichon;* Paris, librairie Techener, 1897; 1re partie, n° 783.

[3] *Catalogue Pichon*, ouvrage cité; 1re partie, n° 785.

[4] *Catalogue Pichon*, ouvrage cité; 1re partie, n° 790.

[5] Dans le bois de l'édition originale sortant des presses de Pierre Levet, le pupitre a la forme ronde, et les clercs qui écoutent respectueusement les leçons du docteur sont au nombre de trois au lieu de deux.

d'une autre gravure représentant le même sujet, mais plus soignée, qui avait paru, dès 1486, dans les livres de Pierre Levet.



Cette planche figure dans plusieurs livres signés de Caillaut avant et après l'établissement de l'imprimerie à Angoulême. On la trouve notamment dans l'*Aurea expositio Hymnorum*, du 8 mars 1493 (1492 v. st.), dont nous reproduisons ci-dessous la fin avec son achevé d'imprimer :

[M summe deus exoratus] scz a nobis/id est tu deprecatus [adueni per gratiam [in hoc templo] id est in ista ecclesia [et suscipe vota].i. preces vel orationes deuotas [pre/cantum]id est rogãtum te[clemẽti bonitate]id est tua pietate[infũde id est immitte [iugiter] id est per/emniter vel assidue [largam bene/dictionem

Hic promereãtur omnes petita acq̀rere : ꝛ adepta possidere cũ sanctis perẽ/niter paradisum introire translati in requiem

[Hic]scilicet sacrata ecclesia [vt hic]id est in isto loco cõgregatio fidelium vel omnes homines fideles [promereantur] id est mereantur [acquirere] id est adipisci et opti/nere[petita] id ẽ iustas et sanctas suas petitiones/ꝛ mereantur [possi/dere peremniter]id est perpetuo[adepta]id est precibꝰ suis acquisita: et mereantur[introire]id est ingredi [paradisum] id est celum [cum sanctis] id est iustis . fideles dico [translati in requiẽ]id est in gau/dium sempiternum.Amen

¶ Finit compendiosa hymnorum expositio : nedum difficilium verboꝝ significata/verũ etiam sententiarꝫ obscuritatẽ lu/cidissima reddit.

Impressaqꝫ parisius per Anthoniũ cayllaut. Anno domini Millesimo .cccc.lxxxxii. die xo.viii.marcii.

Nous compléterons cette démonstration par le fac-similé de la dernière page d'une édition du *Grant Cathon,* livre imprimé avec les mêmes caractères qu'une édition des *Auctores Octo* datés d'Angoulême. Comme sur les pièces des catalogues Rothschild et Pichon, on trouve, au verso du premier feuillet, le bois du docteur enseignant et, au-dessous de la ligne de titre, *Cathon en françois,* on voit la marque d'Antoine Caillaut avec la devise : *Ung Dieu, – Ung Roy, – Ungne Loy, – Ungne Foy*[1].

po' ce diſt le puerbe q̃ nul ne peut tout ſcauoir ne tout
auoir. car nul neſt parfait en quelq̃ ſcience que ce ſoit.
Miraris verbis nudis me ſcribere verſus
Hec breuitas ſenſus fecit coniungere binos.
Tu ne te doibs eſmerueiller ſe ce petit liure ɔtient
deux ſẽtences en deux vers car iay ce ſait pour deux
cauſes pĩcipalement Premieremẽt po' euiter lõgues
poles et trop grãt ɔplicite. car ſe ie y euſſe mis pluſie's
vers la ſentẽce fut ſi grãde et ſi obſcure q̃ a peine mon
ſens ne leut peu ɔprẽdre ne expoſer et pource ay ie fait
ce petit liuret ẽ doubles vers leſq̃lz ɔtiẽnẽt .ii. briefues
ſentẽces et vtiles po' les ſimples gens et auſſi pource
q̃ au io'duy pluſieurs ſe eſioyſſẽt des briefues paroles
ou ſẽtẽces. La secõde cauſe pourquoy iay fait ꝯ trouue
ce petit liure en deux vers eſt pource q̃ la doctrine et
gouuernement du corps et de lame y eſt cõtenue pour
laq̃lle choſe peult lon intituler ce petit liuret le miroir
du regime et gouuernement du corps et de lame.

Cy finiſt ce preſẽt liure qui eſt
intitule Le grant Cathon.

Nous restituons ainsi à Caillaut ce qui appartient à Caillaut.

Ces pièces ne sont pas les seules ; il y en a encore d'autres de même genre dont l'attribution à ce dernier peut soulever quelques doutes et sont peut-être à mettre au compte de son confrère Pierre Levet, qui avait aussi des relations avec Du Pré ; mais, dans aucun cas, ces impressions, qui n'ont pas d'ailleurs les marques distinctives des papiers d'Angoulême, ne peuvent être classées parmi les produits des presses angoumoisines.

Caillaut a été un imprimeur très productif. Les livres que nous connaissons de lui sont tous dans le format petit in-quarto, qu'il paraît avoir adopté

[1] Ce livre est à la bibliothèque de l'Université de Gand ; Réserve, n° 435.

de préférence. Nul imprimeur parisien n'a employé plus de types différents; il les mêlait souvent avec d'autres, pourvu qu'ils fussent fondus sur le même corps pour s'ajuster dans la forme. C'est ainsi qu'il a mêlé les capitales de la grosse bâtarde de Du Pré avec sa lettre de somme de 12 points du *Livre de bonnes meurs* de 1487, dans *L'Eschelle de Pénitence* de Pierre d'Ailly, dont voici la première page en fac-similé (voir aussi le fac-similé, p. 303), livre imprimé en collaboration avec Martineau, après le départ de Pigouchet :

Cen suiuēt les sept degrez de leschelle de
penitance figures et exposes au vray sur
les sept pseaulmes penitētielz cōposes p
vng tressouuerain docteur en theologie
nōme maistre pierre de aliaco approuue
en toutes ses oeuures et publiq̄mēt alegue

A vraie et souueraine penitāce des po-
ures miserables pecheurs est sēblable
l et cōparee a leschelle de la quelle est re
cite en leuangille soubz forme de pa-
rabole que vng hōme pecheur descendit de ierusalē
en ierico et de reschef par icelle monta de ierico en ie-
rusalē. Cest a dire a la vision de paix. or doit en son
cueur mediter et deuotement considerer tout poure pe
cheur penitent q̄ en la dessusdicte eschelle de penitan-
ce pa sept degres lesquelz correspondent et sont attri-
bues aux sept pseaulmes penitentielz lesquelz sont cy
apres fourmellement mis en latin et apres le latin de
clares au large en francoys soubz la correctiō de plu-
sieurs grans clers en saincte theologie et en aultre sci
ence. Le premier degre de la dicte eschelle est nomme
craite de peine pour laquelle crainte le poure et desole
pecheur au commencement du premier pseaulme craī
gnant et doubtāt la fureur du iuge souuerain par pi-
teuse exclamatiō sescrie en disāt Domine ne in furo
re tuo. Le second deg re de leschelle est la douleur adue
nir du peche et la coulpe cōmis pourtant il est contenu
au second pseaulme par maniere daffectueux desir.
Beati quorū. Et tost apres ensuit la confession et re
mission des pechez la ou il dit. elictū meū. Et de re
chief dit ixi confitebor. Le tiers degre de leschelle est
a.i.

M. Proctor, bibliographe anglais, qui a fait une étude spéciale des caractères employés par les imprimeurs du xve siècle, n'a pas compté moins de quatorze types différents dans les livres de Caillaut [1]. Nous nous contenterons d'en indiquer les principaux dans le cours de ce chapitre.

[1] *An Index to the early printed books in the British Museum*, t. II, p. 569; ouvrage cité.

Antoine Caillaut a imprimé un grand nombre de traités de théologie morale, tant en latin qu'en français, des pièces de poésie française, des livres de littérature populaire, des classiques et des ouvrages à l'usage des écoliers et des étudiants. Il a publié, en outre, deux éditions différentes sans date d'un Vocabulaire latin-français.

L'édition dont voici le fac-similé se trouve à la Bibliothèque nationale :

zelus.li envie ou amour ou ferueur/bonne ou male m.
zephyrus.ri vng vent qui fait flourir ou grener m.
zetha indeclinabile vne lettre.z f.
zeuma.tis vne figure de gramaire/zeume n.
zerebabel.vel Jerabel proprium nomen mulieris.et interpretatur fluxus sanguinis/vel fluens sanguinem f.
zima dicitur fermentum n
zimos idem
zinziber.ris gingembre n.
zizanium.nii/singularis numeri.n.g.Et pluraliter zizanie f.g. zizanie/herba quedam
zodiaceus.a.um de zodiaque o.
zodoara.re quedam species aromatica/dragie f.
zodiacus.ci zodiaque/vng cercle m.
zona.e sainture ou courroie ou large portion de terre f.
zonifragium.gii briseure de sainture n.
zorobabel proprium nomen principis babilonie m.
zoticus.a.um id est vitalis o.
zosimus.a.um viuable o.
zucara.re sucre/vne espice f.
zios vel zius dicitur quidam mensis/scilicet Mapus m.

Vocabularius breuidicus/gallice exponens dictiones rerũ multaꝝ:finit feliciter.Exaratus in alma vniuersitate Parisiensi p Antoniũ Caillaut.

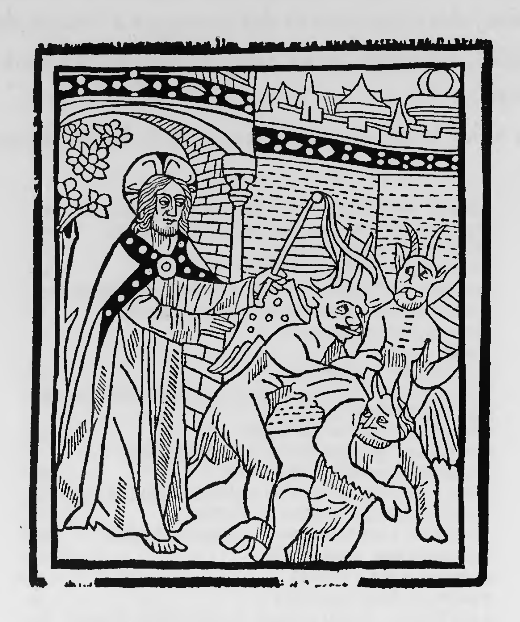
L'autre édition nous est connue par un fragment trouvé dans le carton d'une vieille couverture, d'où il a été détaché au XVIIIe siècle par le bibliographe Mercier de Saint-Léger :

zodiaceus a um de zodiaque o
zedoara re quedam species aromatiqua.dragee f
zodiacus ci zodiaque.vng cercle ma
zona ne ceinture.ou courroye.ou large portion de terre
zanifragium gii briseure de ceinture n
zerobabel.pprium nomẽ principis babilonie qui primus dicit fuisse inuẽtor magice artis m.zotic⁹ a u.id ẽ vitalis o
zozimus a um viuable o
zucara re sucre.vne espice f
zios vel zius dicit quedam mensis.scꝫ mapus mas

Vocabularius breuidicus .exponens dictiones rerum multarum.Exaratuꝫ feliciter parasius in vico scti iacobi per anthonium caypllaut

Au verso du dernier feuillet de ce fragment d'édition, on voit une gravure sur bois du matériel d'illustration de Caillaut, tirée d'un livre de morale

religieuse que nous ne connaissons pas ou qui a disparu. Cette estampe représente Jésus chassant les Démons à coups de fouet :



Le 7 juin 1492, Caillaut publia, avec son nom et sa marque, une édition latine des Bucoliques de Virgile avec commentaire. Le texte est imprimé avec une fonte de 12 points assez régulière, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P

Q R S T V . : : / ff ſſ ſt

a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā bꝰ ē ꝛ ī iꝰ lꝰ nꝰ ō q̄ ... ũ ꝯ

Le commentaire est composé avec un tout petit caractère gothique de 8 points, le même qui fut ensuite employé pour l'*Aurea expositio Hymnorum* de 1493 :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z ¶ . : ꝰ / ff ſſ ſt

ā bꝰ ... ũ

Caillaut a employé aussi un caractère gothique de 9 points, copié en partie sur celui du *Manipulus Curatorum* du 13 janvier 1490 (1489 v. st.), édité par son confrère Pierre Levet. La lettre capitale M, entre autres, d'une forme particulière, ressemble d'une manière frappante à celle de Pierre Levet. Notre imprimeur s'en servit dans l'*Opusculum aureum animæ peccatricis,* dans un traité de saint Bonaventure, *De modo se preparandi ad Missam,* livrets qui portent tous deux sa marque, et dans d'autres ouvrages. On trouvera ci-dessous l'alphabet de ce caractère qui paraît avoir remplacé la première lettre de somme de Caillaut, avec laquelle la nouvelle fonte, quoique plus compacte, présente de loin une certaine ressemblance :

A A B C D E F G H I L M N O P Q R

S T V   a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā b⁹ c⁹ ꝯ d ē ꝛ g° ī i⁹ k m̄ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ p⁹ q̄ ꝗ ꝙ ꝗ q3 q° ꝝ

t t t⁹ ſt ū v ꝛ   ff ſſ ſt   . : ; / ¶ ⌊ ⌋ ¶

En 1495, Caillaut se sert d'une fonte de gros caractères gothiques qu'il appelle «caractères parisiens» (*characteres Parisiaci*) et dont voici le spécimen :

A B C C D D E F G H I K L M N N O

P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z   . : / ¶ ; ( )

ff ſſ ſt ſſ ſt   ā b⁹ ꝯ d ē ē ꝛ ī i⁹ k m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ ꝙ

ꝝ ꝝ t̄ t⁹ t ſt ū v P

C'est avec ces types qu'il imprima, le 21 juillet de la même année, la réplique de Guillaume Tardif à Jérôme Balbi, sous le titre d'*Anti Balbica vel si mavis recriminatio Tardiviana.*

Caillaut semble avoir été l'éditeur attitré d'Olivier Maillard, prédicateur cordelier qui eut une grande célébrité de son temps, dont il imprima le premier les sermons à pointes familières et burlesques qui faisaient courir

IMPRIMERIE NATIONALE.

le tout Paris d'alors. Voici les fac-similés de l'achevé d'imprimer des Sermons sur l'Avent, prêchés dans l'église Saint-Jean-en-Grève, et de celui des Sermons sur le Carême. Les deux recueils d'Olivier Maillard sont datés l'un du 25 octobre 1497, l'autre du 18 janvier 1498 (1499 v. st.).

¶ Celeberrimi theologie magistri
necnō sacri eloquii preconis fratris
Oliuerii maillard ordinis minorum
pfessoris sermones de aduentu mul-
tum predicatorib⁹ vtiles feliciter ex
pliciūt. Impressi in ciuitate Paris.
per magistruʒ Antonium Caillaut
ad intersignium de La couppe dorr
in vico sancti Jacobi. Anno domini
millemo.ccccmo. nonagesimoseptio
et mensis Octobris die.xxv.

¶ Expliciunt sermones quadra-
gesimales fratris olivieri mailliard
impressi parisius in vico sancti iaco
bi per Anthonium cayllaut ad inter
signium de la coupe dor prope iabo-
bitas. Anno dñi. M.CCCC.no-
nagesimo octauo die vero xviii. mē
sis ianuarii.

Ces derniers volumes, de format petit in-quarto, sont imprimés à deux colonnes de 45 lignes par page, avec un nouveau type gothique de 8 points, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X

a b c d d e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y ʒ . : ; / ; ( )

ff fl ſf ſſ ſt ꝯ ā aº b⁹ ꝯ c⁹ ð ē ẽ ꝯ̄ ꝛ g̊ ḡ hº h̄ ī i⁹ l' l⁹ m̄ m⁹

ñ ō p̄ ꝑ ꝓ ṗ pº q̄ q̄ ꝗ ꝗ̄ q̊ r̄ ꝝ ẜ t t⁹ t t ꝗ ū x ꝛ̄ ꝛº ʒº [ ] ¶

On retrouve chez Antoine Caillaut, dans *Le Traictié des eaues artificielles,* une partie du matériel de Pierre Levet.

Letraictie des eauesar
tificielles · les vertus
et proprietes dicelles.

Le titre du volume débute par la grande initiale L à boucles, avec une palme au milieu, qu'on voit en tête des *Commentaires de Jules César* et de la *Fontaine de toutes sciences du philosophe Sydrach* (voir fac-similés, p. 417 et 434) sortis des presses de Levet.

Les caractères du *Traictié des eaues artificielles* sont aussi les mêmes, comme on peut s'en assurer en comparant la première page de ce livre, reproduite ci-dessous, avec d'autres impressions de Pierre Levet et avec l'alphabet des types de ce dernier, que nous donnons à la page 416.

Cy commēce vng petit traictie des eaues artifi
cielles/et les vertus ⁊ proprietes dicelles proufitans
aux corps humains
LEquel traictie iay voulu eſcripre a la reque-
ſte de ma treſnoble ⁊ redoubtee dame ma da-
me la cōteſſe de boloigne/pourcequelle eſt dame p lai
ne de pitie ⁊ compaſſiō es poures malades eſquelz el
le ſecourt treſuoulentiers pour lamour de dieu ainſy
que dame bien ſcauante ⁊ aprinſe en lart de medicine
Or ie prie a dieu tout puiſſāt quil me doint grace de
bien eſcripre ⁊ compiler ce petit traictie ⁊ a ma treſno
ble et redoubtee dame de lexcecuter affin que ſon bon
vouloir apere. Et ſe iay longuement differe de le vo⁹
enuoyer ce a fait loccupaciō des affaires biē diuerſes
Non obſtāt que la prolongacion vo⁹ a eſte plus prou-
fitable que autrement. Pource que ie me ſuis aduiſe
de y mettre pluſieurs choſes q̄ nauoie pas par auant
Et pource que lor eſt le plus noble metal q̇ ſoit ie cō-
menceray premierement a aduiſer de leaue dor laq̄lle
ſe fait ſelon la maniere qui ſenſuit
PRenez platines dor fin biē eſchaufees dedēs
le feu et le mortifies .xl. fois dedens leaue de
bon puis ou fontaine/⁊ puis ſoit coulee et gardee net
tement en vne fiole de voirre/et en boire auec ſon vin
ou toute pure ſelon que le cas le requiert. La vertu et
propriete de ceſte eaue dor eſt telle/q̄lle eſt bōne es gēs
sains/⁊ es malades de la maladie q̄ lē appelle cardiaq̄
paſſion. car elle conforte le cueur merueilleuſement

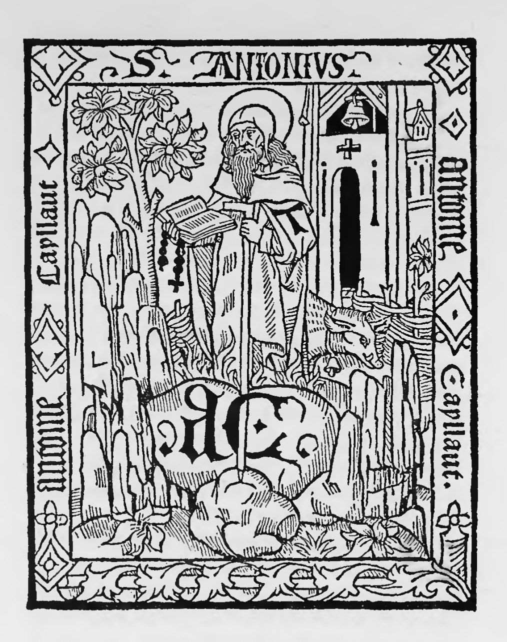
On voit, à la fin de ce volume, la nouvelle marque de Caillaut aux armes de France et de la Ville de Paris, en premier état, sans éraillures, dont Philippe Pigouchet, un des premiers collaborateurs de Caillaut, établi dès lors à son compte, s'était déjà servi en septembre 1489.

Le *Traictié des eaues artificielles,* dont le seul exemplaire connu se trouve au Musée Britannique, est sans date. Ce traité dut paraître vers 1490, époque à laquelle Levet, en quittant son premier atelier de *la Balance d'Argent,* rue

Saint-Jacques, près le Petit Pont, céda une partie de son matériel, que l'on voit passer chez Pierre Le Caron et chez Antoine Caillaut.

Antoine Caillaut demeura d'abord rue Saint-Jacques, près de Saint-Benoît, à l'enseigne de *l'Homme sauvage*. La maison était située entre le cloître Saint-Benoît et la rue des Mathurins, en face de *la Rose Blanche couronnée*[1].

Outre la marque à l'écu de France et aux armes de la Ville de Paris qu'il a mise sur la plupart de ses livres, Caillaut en avait adopté une autre qui lui est plus personnelle et dont il s'est servi concurremment avec la première :



On y voit saint Antoine, son patron, dans un paysage sauvage au milieu des rochers, tenant un livre ouvert et un chapelet, avec le cochon, son fidèle compagnon. L'ermitage est dans le fond. Au milieu, sur une grande pierre,

[1] La maison de *l'Homme sauvage*, qui fut occupée plus tard par le libraire Regnault Chaudière, était entre *la Fleur de Lys* et *l'Écrevisse*. Elle porte le n° 42 dans le plan dressé par Madden d'après Lenoir et Berty, et le n° 14 dans le plan schématique de Renouard (*Imprimeurs parisiens*, p. 408; ouvrage cité). Nous n'avons pas trouvé l'indication de cette adresse avant 1490 dans les imprimés. Elle est ainsi désignée : *Prope Sanctum Benedictum ad intersignium Hominis silvestris.* En 1492, nous trouvons cette mention : *Ad intersignium quod vulgariter dicitur* l'Homme sauvaige. Un document manuscrit inédit, que nous citons page 334, établit que l'imprimeur Antoine Caillaut demeurait, le 15 octobre 1488, en la rue Saint-Jacques, à *l'Omme saulvaige.*

sont inscrites, en grosses lettres gothiques, les initiales A C que le saint montre avec un long bâton ferré. Autour, dans le cadre de la gravure, à droite et à gauche, le nom : *Antoine Cayllaut.*

Caillaut s'est aussi servi de la marque d'Antoine Baquelier pour lequel il imprima une édition du poème de Prudence : *De conflictu virtitum et viciorum*, avec gravures sur bois. On voit, à la fin de ce livre, la marque de Baquelier reproduite par Silvestre avec la devise : *Initium Sapientiæ, Timor Domini* (*Marques typographiques*, n° 650). Dans le cartouche du bas, le nom d'Antoine Baquelier est remplacé par celui d'Antoine Caillaut.

Le 10 janvier 1493 (1492 v. st.), Caillaut achète la maison de *la Coupe d'Or*[1] et y transporte son atelier et sa librairie. Cet immeuble était situé plus

[1] La maison de la *Coupe d'Or* est ainsi appelée en latin dans le libellé final de l'*Opus novum quod dicitur Anima fidelis*, imprimé par Caillaut : *Impressum Parisius in CIPHO AUREO per Anthonium Caillaut habitantem in vico Sancti Jacobi.* C'est le n° 113 du plan de Madden et le n° 68 du plan schématique de Renouard (*Imprimeurs parisiens*, p. 409 ; ouvrage cité). Voici un extrait de l'acte de vente : « Du XIe jour de janvier IIII^c IIII^xx et douze. — Anthoine Caillault, imprimeur, a esté aujourd'huy mis en saisine et possession d'une maison, court et jardin et ses appartenances assis à Paris en la grant rue Saint Jacques appartenant à Jehan Fortier, tailleur de robes, au dessus de Saint-Benoist-le Bien-Tourné de l'autre costé de la rue où pend pour enseigne *la Coupe*, tenant d'une part et faisant le coing de la rue de Froit Mantel et d'autre part à l'ostel du *Rouet* appartenant à Jehan Perier, chandelier, aboutissant par derrière au jardin de l'ostel de *l'Estoille* en nostre censive et seigneurie chargié envers nous de deux solz parisis, de fons de terre, chargiés oultre de LVIIII s. parisis de rente envers la vefve feu Maistre Jehan de Caulers, de XX s. parisis de rente, XX s. parisis de rente envers l'église Sainct Honoré et d'autre XX s. parisis de rente envers l'église Sainct Estienne. Ceste vente faicte ausdites charges et oultre pour et parmy le prix et somme de cinq cens livres tournois monnoie courante à present, et que ledit Jehan Fortier en confesse avoir eu et receu dudit acheteur comme il appert par lettres sur ce faictes et passées le Xe janvier iiij^c iiij^xx et douze. Signé : BARTHÉLEMY et CROZON, notaires. » (Archives nationales, *Censier de Sainte-Geneviève*, S 1649, fol. 178 v°). — Caillaut et Annette, sa femme, revendirent la maison, le 29 août 1501, à Florent Hamelin et Gilette Pinot, sa femme : « Honnorable homme et saige maistre Florent Hamelin, greffier de l'Officialité de Paris, et Gilette Pinot, sa femme, ont esté ce jour mis en possession et saisine sauf, etc. ; d'une maison, court, jardin, cave, cellier et appartenances ainsi comme le lieu se comporte assis à Paris en la rue Saint Jacques au dessus de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné de l'autre cousté de ladite rue en laquelle pend pour enseigne *la Couppe*, tenant d'une part et faisant le coing de la rue de Froitmantel, d'autre à l'ostel où pend pour enseigne *au Rouet*, appartenant à Jehan Perier, chandelier de suif, aboutissant par derrière au jardin de l'ostel de *l'Estoille* en nostre censive et seigneurie, chargée de deux sols parisis de cens ou fons de terre envers nostre dicte esglise. Ceste vente faicte par Anthoine Cailleaut, imprimeur de livres, demourant à Paris, et Annette sa femme auctorisée, etc... auxdictes charges et moiennant et parmy le pris et somme de quatre cens cinquante livres tournois qu'ilz en ont et confessent avoir euz et receuz dudit acheteur come il nous est apparu par unes lettres faictes et passées le XXIXe jour du mois d'aoust mil cinq cens et ung. Signé : DE CALAIS et CROZON, notaires, etc... » (Archives nationales, *Censeir de Sainte-Geneviève*, S 1658, fol. XVIII r° et v°.)

haut, dans la même rue, sur le côté opposé, à côté de l'hôtel du *Rouet* et au coin de la rue Fromentel. Nous croyons qu'Antoine Caillaut était Tourangeau, comme son ancien associé Martineau. Sa femme se nommait Annette.

Le 15 octobre 1488, Antoine Caillaut, imprimeur, fut appréhendé au corps avec Jean Favereau, libraire à *la Pomme Rouge,* rue Saint-Jacques, et tous deux furent amenés prisonniers au Châtelet par Philibert Billault, sergent à verge, pour avoir battu et blessé un nommé Arthus Richard [1]. Nous ne savons pas quelle suite fut donnée par la justice à cette affaire.

Caillaut a travaillé de son métier d'imprimeur et de libraire jusque dans les premières années du XVI[e] siècle; il n'a cessé qu'après 1505 environ.

[1] *Extrait du registre d'écrou du Châtelet.* — «Cedit XV octobre mil iiij[xx] huit, Anthoine Caillault, imprimeur, demourant en la rue Saint Jacques à *l'Omme saulvaige;* Jehan Favereau, libraire, demourant et logé à *la Pomme Rouge,* en la rue Saint Jacques. — Amenez prisonniers par Phillebert Billault, sergent à verge, à la relacion Maistre Nicolle Poissonnier, examinateur, et à la requeste de Arthus Richard pour ce que par informacion faicte par ledit examinateur, lesdits Caillault et Favereau [se] sont trouvez chargez, d'avoir esté dimenche dernier passé, avecques aultres, leurs complices, environ huit heures au soir, en la rue Saint-Jacques, anbastonnez d'espées, hallebardes et autres bastons invasibles et illec avoir batu, navré et oultragé ledict Arthus jusques à grant effusion de sang et pour sur ce estez à droit.» (Archives nationales, Y 5266, fol. 123 r°.)

CHAPITRE XIV

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE GUY MARCHANT

(1483-1500)

Le premier livre de Guy Marchant. — Ses diverses éditions illustrées. — La *Danse macabre des Hommes*. — La *Danse macabre des Femmes*. — Le *Kalendrier des Bergiers*. — Le *Kalendrier des Bergères*. — Autres impressions de Guy Marchant. — Ses différentes marques. — Nom du prote de son atelier.

Guy ou Guyot Marchant, comme on écrivait alors ce nom, vient après Antoine Caillaut.

C'est, avec Jean Du Pré, l'un des imprimeurs parisiens qui ont le plus développé l'art de l'illustration dans le livre. Guy Marchant avait établi son atelier dans une maison du Champ-Gaillard, derrière le Collège de Navarre. Ses premières impressions, qui ne portent pas son nom, sont généralement des opuscules de théologie.

On croit communément que sa plus ancienne publication est un opuscule latin intitulé *De arte bene vivendi beneque moriendi Tractatus*, qui fut achevé d'imprimer le 10 décembre 1483 :

Ergo si sis qualitatē tue sortis: voluptatem
carnis quare sequeris.
Memento te moriturū: ꝛ post mortem id messurū
Quod hic seminaueris
Terram teris terram geris et in terram reuerteris
Qui de terra sumeris. dic homo cur abuteris.
Cerne quid es ꝛ quid eris
Modo flos es. ꝛ verteris in fauillā cineris

De arte bene viuendi beneq; moriēdi tractatus
feliciter finit. Impressus parisius in magna
domo campigaillardi retro collegium nauarre
Anno dn̄i millesimo quadringētesimo octuage
simo tertio. Die decima mensis decembris.

Sola fides sufficit.

Le caractère de ce livre est copié exactement sur le second type de l'atelier de *Saint-Christophe*, si ce n'est le même, auquel il a été fait de légères modifications et auquel furent ajoutés quelques signes.

En 1485, le 28 septembre, Guy Marchant met au jour son premier livre illustré, la *Danse Macabre* qui parut d'abord en un cahier petit in-folio de dix feuillets d'impression avec dix-sept gravures seulement, se terminant par ce libellé : *Cy finist la* Danse macabre, *imprimee par ung nommé Guy Marchant, demorant ou Champ Gaillard, à Paris, le vint huitiesme jour de septembre mil quatre cent quatre vingt et cinq.* Le texte était imprimé en lettres gothiques de forme, imitées du type des missels de Jean Du Pré, suivant le spécimen ci-contre :

A B C D E F G H J L M N O P Q Q
R S T V abcdefghiklmnopqrꝛ
ſſtuvxyz ãb⁹ꝗđẽe⁹ꝫĩl'm̃m⁹ñõp̃ꝑꝓ
ꝑꝓq̃ꝗr⁹ꝝt̃t⁹ũv̄ꝑ ff ſſ ct . : ; / ( )

Cette publication, qui s'adressait aux masses et parlait aux yeux par l'image, s'épuisa rapidement. Guy Marchant en prépara presque aussitôt une nouvelle édition, à laquelle il fit beaucoup d'augmentations. Elle paraissait huit mois après la première, sous ce titre : *Ce présent livre est appelé* Miroer salutaire, *pour toutes gens et de tous estatz, et de grande utilité et récréacion pour pleuseurs* (sic) *ensengnemens, tant en latin comme en françoys lesquelx il contient, ainsi composé pour ceulx qui désirent acquérir leur salut et qui le voudront avoir : la* Danse macabre nouvelle.

On y trouvait six gravures de plus que dans l'édition précédente, et, au lieu de dix feuillets, on en comptait seize. Elle se terminait ainsi : *Cy finist la* Danse Macabre *hystoriée et augmentée de plusieurs nouveaux personnages et beaus dis et les trois mors et trois vifs ensemble, nouvellement ainsi composée et imprimée par Guyot Marchant, demorant à Paris ou grant hostel du Collège de Navarre, en Champ Gaillart, l'an de grace mil quatre cent quatre vingz et six, le septième jour de juing.*

Les figures de la *Danse macabre* n'avaient été jusqu'alors appliquées qu'aux hommes. Guy Marchant fit suivre cette seconde édition de la *Danse macabre des Femmes*, à laquelle il adjoignit deux autres pièces : le *Débat du corps et de l'âme*, et la *Complainte de l'âme dampnée.*

La nouvelle adjonction comporte seize autres feuillets, avec texte à deux

colonnes. Cette seconde partie fut achevée le 7 juillet, juste un mois, jour pour jour, après la première; elle se terminait par le libellé spécial qui suit :

Ce petit liure contient trois choses:
Cest assauoir la danse macabre des
fēmes. Le debat du corps et de lame
Et la complainte de lame dampnee
Lequel a este imprime a paris par
guyot marchant demorāt ou grāt
hostel de champ gaillart derrenier
le college de nauarre Lan de grace
mil quatre cent quatre vingz et six
le septiesme iour de iuillet.

Aux éditions françaises, succéda une édition latine que Marchant imprima pour le compte du libraire Geoffroi de Marnef. Ce nouveau volume, qui contient toutes les gravures des éditions précédentes, est imprimé avec un très élégant caractère de bâtarde française, imité de celui de Jean Du Pré, mais un peu moins large à l'œil.



Horea ab eximio
Macabro versibus alemanicis edita.
et a petro desrey trecacio quodā orato
re nuper emendata. Parisiusq3 per ma
gistrum Guidonem mercatorem pro
Godeffrido de marnef ad intersigniū
pellicani in vico diui iacobi commorāti. Anno domini
quadringentesimo nonagesimo supra millesimū idibus
octobris impressa.



On voit ci-dessus le fac-similé du titre avec son initiale ornée et la marque de l'éditeur, à l'enseigne du *Pélican*.

L'édition latine du livre de la *Danse macabre* parut le jour des Ides, c'est-à-dire le 15 octobre 1490.

En tête du feuillet qui suit le titre, on voit l'auteur, ou plutôt le traducteur Pierre Desrey, de Troyes, expliquant la morale de son livre.

Speculum salutare choree Macabri.

Discite vos choreã cũcti qui cernitis istam.
Quantum prosit honor gloria divitie

Tales estis enim matura morte futuri
Quales in effigie mortua turba vocat.



Est cõmune mori mors nulli parcit honori.
Mors fera. mors nequã. mors nulli parcit et equã.

Cunctis dat legem tollit cũ paupere regem
Ergo time quisquis celsos ascẽdis honores.

Auctor

Creatura rationabilis
Que eternam vitam desideras
Hec doctrina tibi notabilis
Est: si ipsam bene consideras
Hic quilibet addiscit choreas.
Hanc choreã macabri nominans
Hec est via super omnes vias
Nulli parcens omnia criminans.

In hoc potest speculo legere
Omnis homo tendẽs ad tumulum
Sapiens est qui scit se videre
Mortuus dat viventi speculum
Tu maiores vides ad oculum
Hanc choream conducere: quia
Viventium corpora singulum
Fabricantur una materia.

a ii

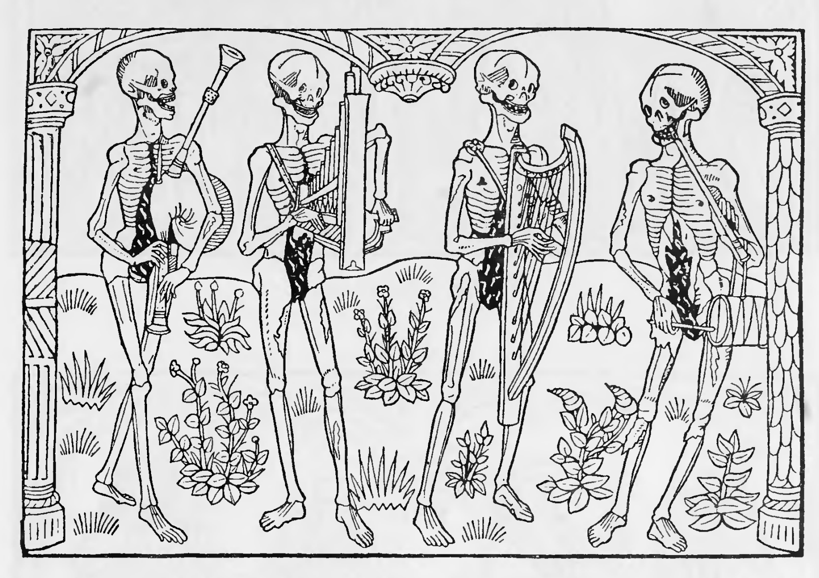
Les figures qui suivent sont accompagnées d'un texte en vers latins imprimé à deux colonnes.

Ces estampes sont les mêmes que celles des éditions précédentes imprimées en français.

La gravure de ces planches est tellement bien soignée, qu'elles ne paraissent nullement usées malgré les tirages antérieurs.

Nous allons reproduire avec leur légende la série des illustrations de la *Danse macabre des Hommes.*

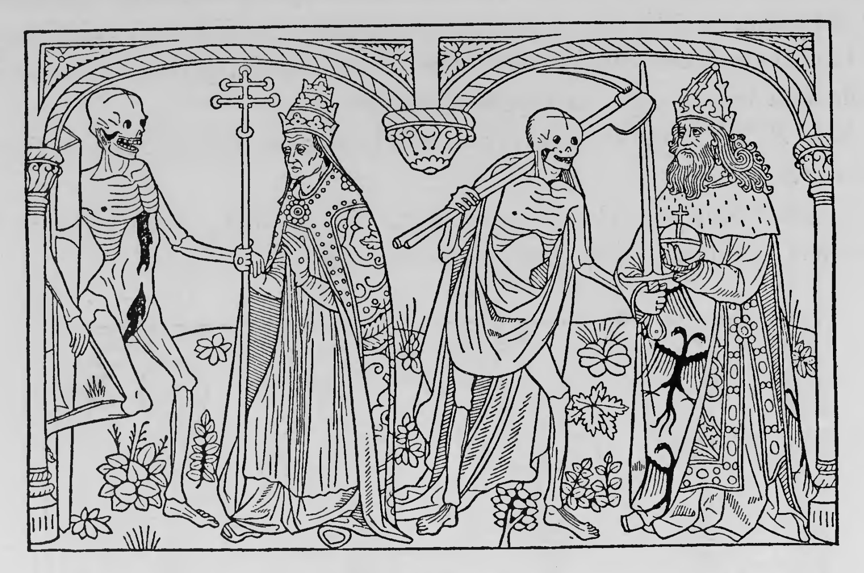
Commençons par *l'Orchestre de la Mort,* sujet qui ne se trouve pas dans la première édition de 1485 et qui n'a paru qu'après.



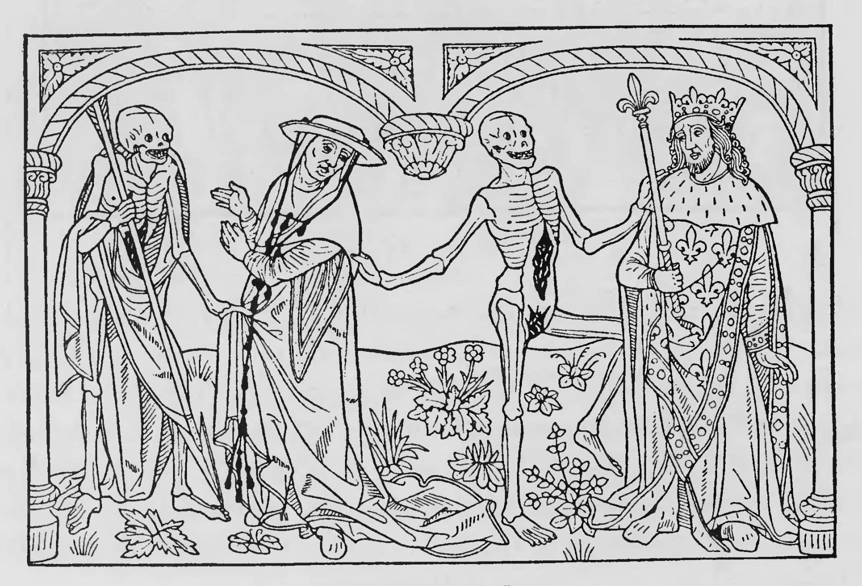
L'Orchestre de la Mort.

Maintenant vont défiler les divers personnages, dans l'ordre de l'échelle sociale : le Pape et l'Empereur, le Cardinal et le Roi, le Légat et le Duc, le Patriarche et le Connétable, l'Archevêque et le Chevalier, l'Évêque et l'Écuyer, l'Abbé et le Bailli, l'Astrologue et le Bourgeois, le Chanoine et le Marchand, le Médecin et l'Amoureux, le Chartreux et le Sergent, le Maître d'école et l'Homme d'armes, le Moine et l'Usurier, l'Avocat et le Ménestrel, le Curé et le Laboureur, le Promoteur et le Geôlier, le Pèlerin et le Berger, le Cordelier et l'Enfant, le Clerc et l'Hermite, le Hallebardier et le Fou.

DANSE MACABRE DES HOMMES

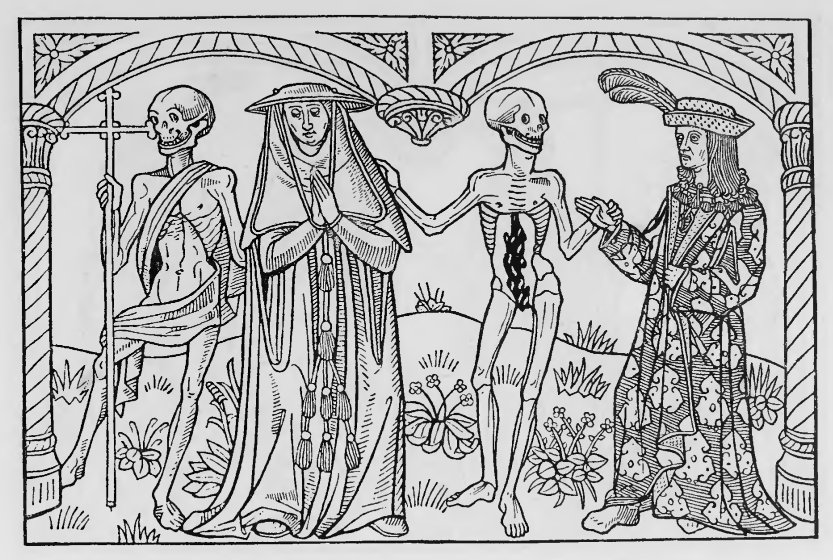


Le Pape et l'Empereur.

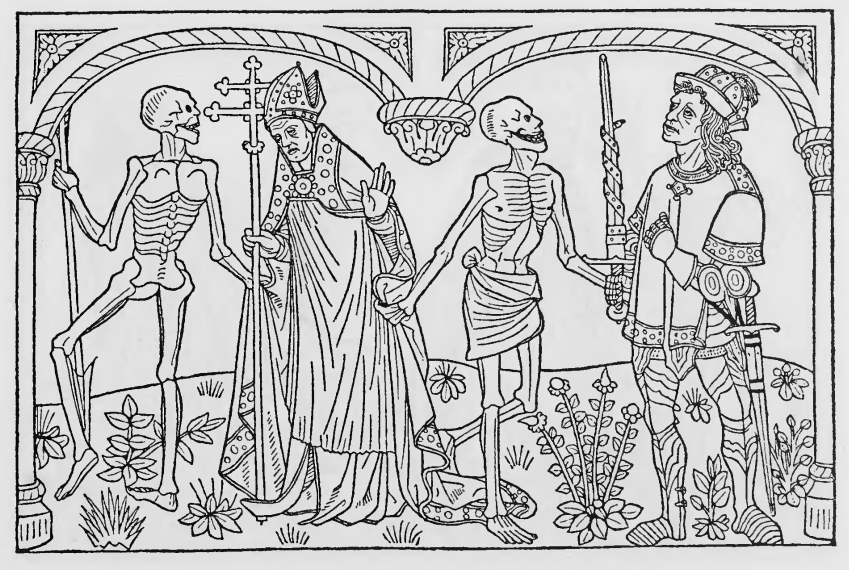


Le Cardinal et le Roi.

DANSE MACABRE DES HOMMES



Le Légat et le Duc.



Le Patriarche et le Connétable.

DANSE MACABRE DES HOMMES



L'Archevêque et le Chevalier.

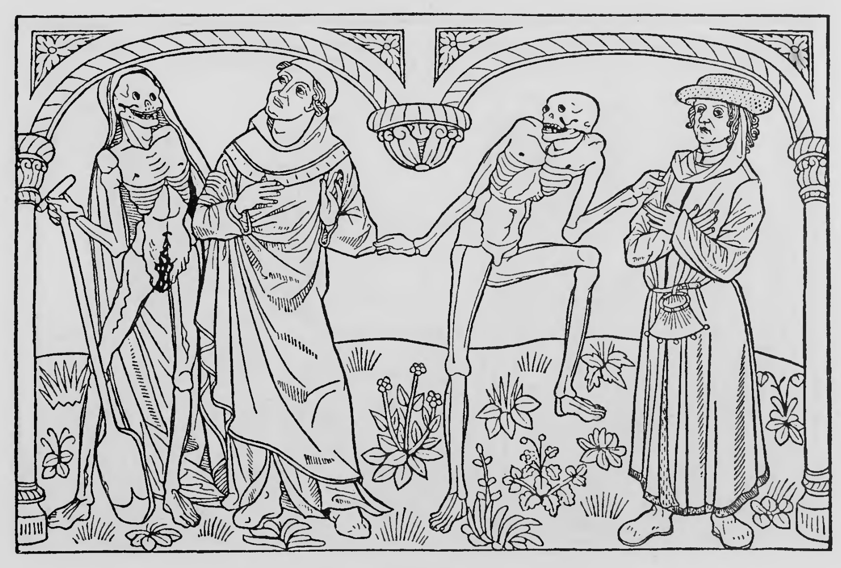


L'Évêque et l'Écuyer.

DANSE MACABRE DES HOMMES



L'Abbé et le Bailli.



L'Astrologue et le Bourgeois.

DANSE MACABRE DES HOMMES

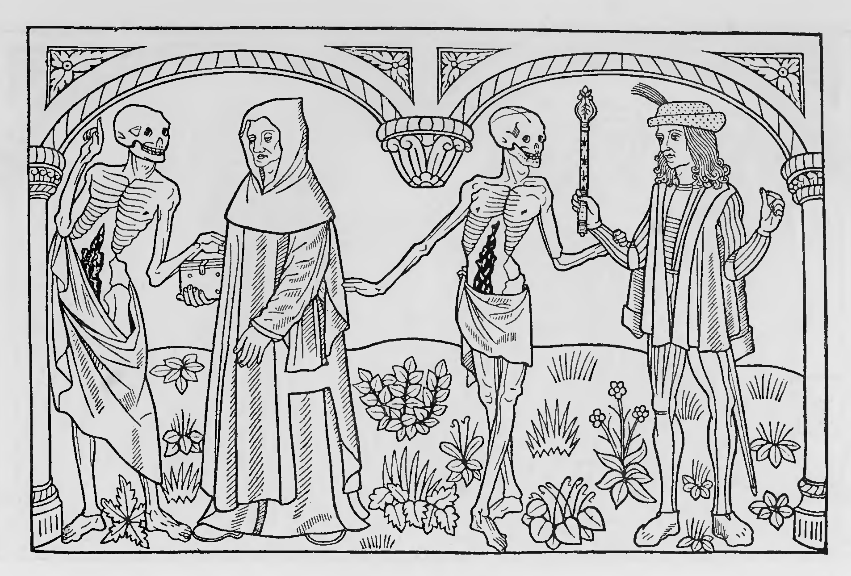


Le Chanoine et le Marchand.



Le Médecin et l'Amoureux.

DANSE MACABRE DES HOMMES



Le Chartreux et le Sergent.



Le Maître d'école et l'Homme d'armes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DANSE MACABRE DES HOMMES



Le Moine et l'Usurier.

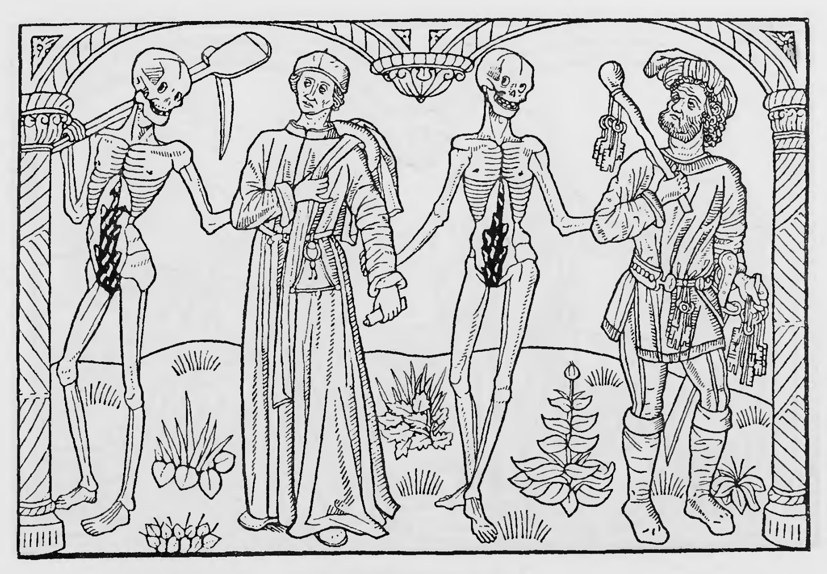


L'Avocat et le Ménestrel.

DANSE MACABRE DES HOMMES



Le Curé et le Laboureur.



Le Promoteur et le Geôlier.

DANSE MACABRE DES HOMMES



Le Pèlerin et le Berger.

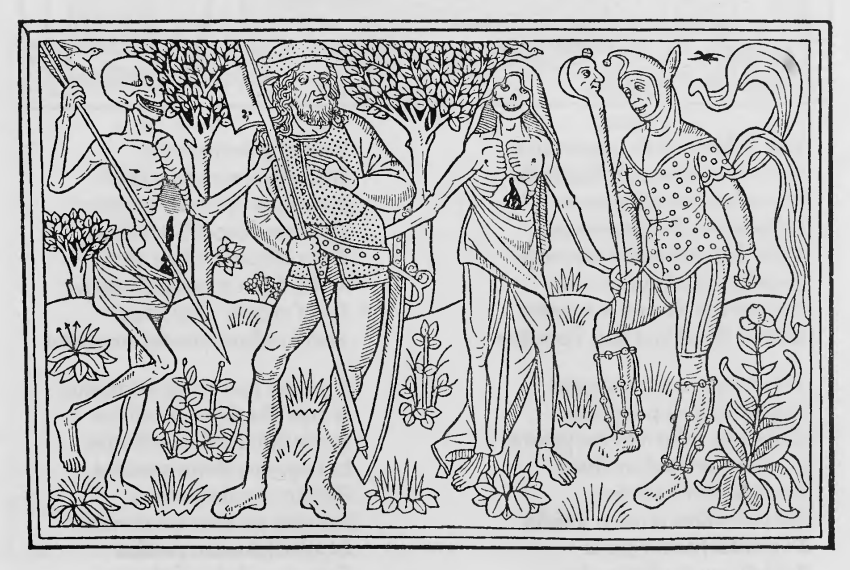


Le Cordelier et l'Enfant.

DANSE MACABRE DES HOMMES



Le Clerc et l'Hermite.



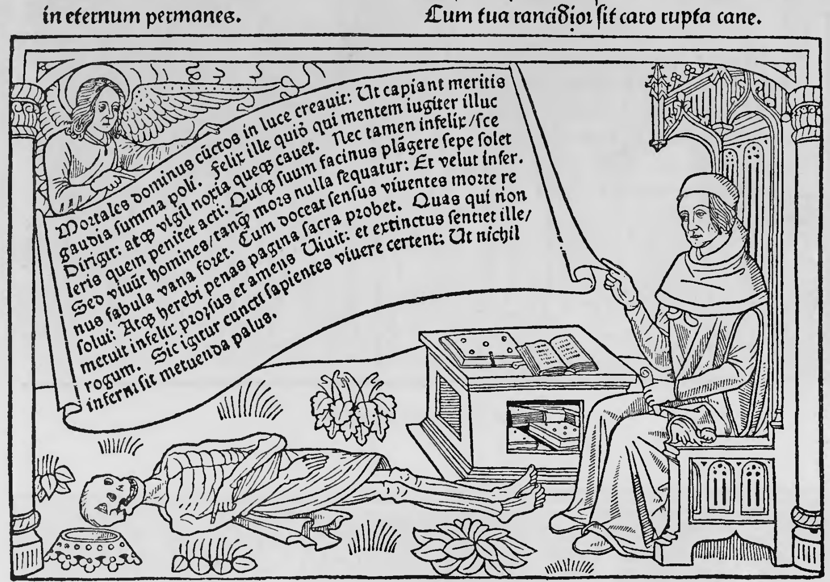
Le Hallebardier et le Fou.

Nous avons donné là les vingt groupes dont se compose la série, qui est suivie d'un épilogue récité par l'auteur, aux pieds duquel gît le squelette d'un personnage couronné.

Cette page est reproduite ci-dessous avec la gravure qui l'accompagne.

Dies mei ſicut vmbra declina
uerunt: et ego ſicut fenum
arui. Tu autem domine
in eternum permanes.

Eſto memoꝛ ꝙ puluis eris et vermibus eſca
In gelida putrens quando iacebis humo
Non erit in mundo qui te velit vltra videre
Cum tua rancidioꝛ ſit caro turpa cane.



Auctoꝛ

Vos videntes in hac pꝛotractura
Omnes ſtatus mundi choꝛeantes
Hic notate qualis ſit natura
Humanoꝛum dirigite mentes
Nunc viuentes ſtatim moꝛientes
Putreſcentes relictis omnibus
De carnibus vermes nutrientes
Omnes ſtatus ſunt dati vermibus.

Nil eſt homo qui bene cogitat
Niſi ventus res tranſitoꝛia
Quiſquis videt clare qui penſitat
Hanc choꝛeam nudam leticia
Hec igitur cunctis hyſtoꝛia
Sit permanens et mente ſtabilis
Vt quilibet fruatur gloꝛia
Felix ille qui gaudet in celis.

Vtile eſt ꝙ rememoꝛetur
Mane ſero: nam talis hodie
Viuit ſanus qui cras moꝛietur
Ergo quiſque credat hyſtoꝛie
Sunt aliqui mundane gloꝛie
Tam dediti ꝙ quicquid agatur
Nichil credunt: pleni leticie
Nunqꝫ credunt quouſqꝫ tangantur

O quanti ſunt qui hic abutuntur
Ac non eſſet verus paradiſus
Aut infernus: ſed cruciabuntur
Vt ſcriptura teſtatur omnibus
Abſoluti cunctis reatibus
Vos oꝛate qui nunc hac tranſitis
Vt amici ſaluentur pꝛecibus
Cum oꝛare valeat defunctis.

Guy Marchant réimprima coup sur coup la *Danse macabre,* d'abord le 20 janvier 1490 (1491 v. st.), ensuite le 10 avril de la même année. Il la fit suivre de la *Danse macabre des Femmes,* à laquelle il ajouta de nouvelles figures, ainsi qu'il l'annonce sur le titre des nouvelles éditions :

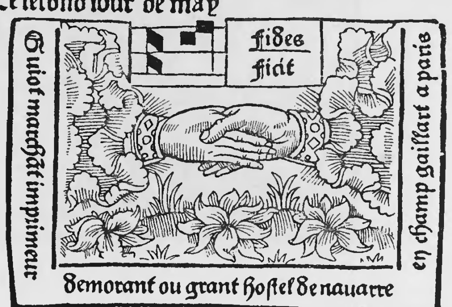


Cy est la danse macabre des fẽmes toute hystoriee ꝛ augmẽtee de nou ueaulx personnaiges auec plusieurs dis moraulx en latin et francoys q̃ sont enseignemens de bien viure pour bien mourir

a.i.



y finist la danse macabre des fẽmes toute hystoriee et augmẽtee de plu: sieurs personnages et beaux dictz en latin et francoys. Imprimee A Paris par Guyot Marchant demorant ou grant hostel du champ gaillard derrier le college de nauarre Lan de grace mil quatre cens quatre vingz et vnze Le second iour de may

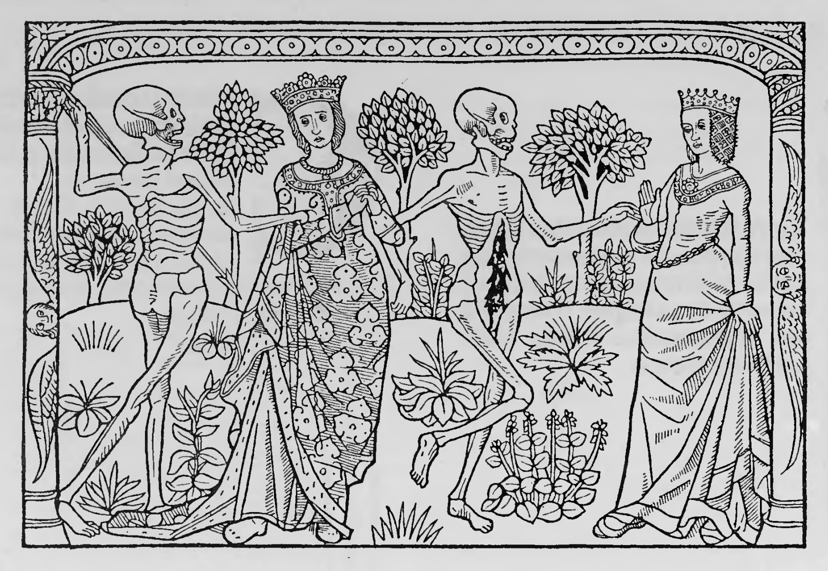


Les indications du commencement sont répétées à la fin. L'achevé d'imprimer de cette seconde partie de l'ouvrage porte la date du second jour de mai 1491, avec le nom et l'adresse de l'imprimeur; sa marque est surmontée de sa devise en rébus : *Sola fides sufficit,* qui peut se traduire ainsi en français : *La foi seule me soutient.* La Foi est représentée par deux mains droites se tenant, pour faire allusion à ces paroles : *Sola fides sufficit,* tirées de l'hymne *Pange lingua.* Le mot *Sola* est représenté par les notes de musique *sol, la.*

Les figures de la *Danse macabre des Femmes,* d'un dessin vigoureux, sont d'une main autre que celle qui fit la *Danse macabre des Hommes.* Nous donnons la reproduction de la plus grande partie de ces illustrations en seize scènes, avec les légendes explicatives des personnages, comme nous l'avons fait pour la Danse précédente.

Cette nouvelle série est suivie de *l'Entrée en Enfer,* composition remarquable qui est d'un autre artiste et que nous reproduisons d'après l'édition de 1486 où elle a paru pour la première fois.

DANSE MACABRE DES FEMMES



La Reine et la Duchesse.



La Régente et la Femme du chevalier.

DANSE MACABRE DES FEMMES



La Prieure et la Demoiselle.



La Pucelle vierge et la Théologienne.

DANSE MACABRE DES FEMMES



La Bourgeoise et la Femme veuve.



La Marchande et la Baillive.

DANSE MACABRE DES FEMMES



L'Épousée et la Femme mignote.



La Chambrière et la Recommanderesse.

DANSE MACABRE DES FEMMES



La Bergère et la Femme aux potences.



La Femme d'accueil et la Nourrice.

DANSE MACABRE DES FEMMES



La Nouvelle mariée et la Femme grosse.



La Femme de village et la Vieille.

DANSE MACABRE DES FEMMES



La Revenderesse et la Femme amoureuse.



La Garde d'accouchées et la Jeune fille.

DANSE MACABRE DES FEMMES

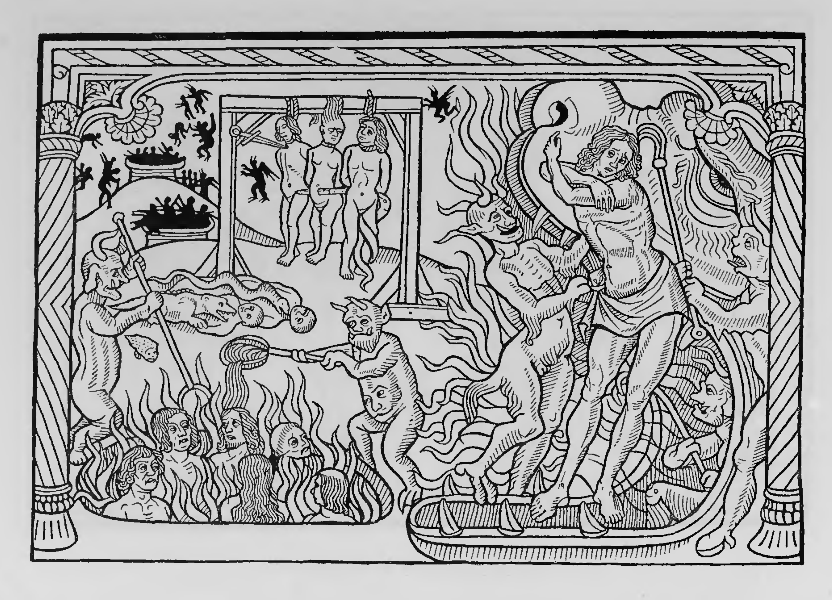


La Religieuse et la Sorcière.

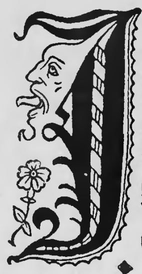


La Bigote et la Folle.

La *Danse macabre des Femmes* est suivie du *Dit des trois Mors et des trois Vifs*, du *Débat du corps et de l'âme* et de la *Complainte de l'âme damnée*. Cette dernière partie est précédée de la planche de l'*Entrée en Enfer* ci-dessous représentée.



Le tout forme une troisième partie ou appendice terminé par un achevé d'imprimer spécial, daté du dernier jour d'avril 1491 avec la marque de l'imprimeur, comme à la *Danse macabre des Femmes*.



Cy sont les trois mors et trois vifz
en francoys. et aussy trois mors et
trois vifz en lati. Le debat du corps
et de lame. et la complainte de lame
dānee. Imprime a paris par guiot
marchant ou grāt hostel du champ
gaillart derrier le college de nauarre
Lan mil quatre cens quatre vingz
et vnze le derrenier iour de Auril

Le succès croissant des diverses éditions de la *Danse macabre* engagea Guy Marchant à publier un autre livre populaire. Le 2 mai 1491, le même jour qu'il achevait la nouvelle édition de la *Danse macabre des Femmes*, il faisait paraître, sous le titre de *Kalendrier des Bergiers*, un almanach illustré à l'usage des gens de la campagne.

Au commencement, un berger-astrologue, plus soucieux des étoiles que de ses moutons, oublie l'inquiétude de ses chiens attachés; le loup en profite pour emporter un agneau. L'Astrologue du Fabuliste rappelle ce berger distrait.



Celum celi
domino
terram autẽ
dedit filiis
hominum

Non mortui
laudabunt
te domine
neq; omnes
qui descendunt
in infernum

Sed nos qui
viuimus
benediximus
domino
Ex hoc nunc
et vsq; in
seculum

Combien que viure et morir soit au plesir nrẽseigneur Disons entre nous bergiers que naturellement lõme doit viure iusques a soixãte douze ans, ⁊ se il ne vit autãt cest par la volẽte nrẽseigneur ou par mauuais gouuernement et faulte de lomme La raison Autãt comme lomme met a venir a force vigueur ⁊ beaulte autãt doit mectre a enueillir et aler a neant Le terme de croistre en force vigueur et beaulte est xxxvi ans doncques cõuient autant de temps pour enueillir et tourner a neant Ceulx qui meurẽt deuant leur terme naturel cest par oultraige fait a leur nature et complexion et ceulx qui viuent plus longuement cest par bons enseignemens selon lesquelx ilz se sont gouuernez Or est ainsi que a longuement viure ou tost mourir dõnent auancement les corps celestielx les signes et les planetes Pour quoy qui veult comme nous qui gardons les brebis aux champs et ne sauõs point les lectres mais seulemẽt par aucunes figures que passãs temps nous faisons en petites tablettes de boys Auoir congnoissance

a.ii.

Le premier chapitre traite de la durée de la vie d'après les signes des planètes. Les *Mouvemens des cielx et des planetes* sont ensuite expliqués avec figures.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le chapitre intitulé : *De l'an, de la division et de la proprietez des moys,* vient après; il est suivi de l'almanach proprement dit.

Chaque mois est accompagné, en marge, de petites figures se rapportant aux principales fêtes du calendrier ou au signe du zodiaque.

Je me fais Janvier appeller Le plus froit de toute lannee
Mais si me puis ie bien venter Que ma saison fut approuvee
La foy de dieu fut ordonnee
Car en mon temps fut circonsis
Jhesus. et si fut demonstree
En ce temps lestoille de pris

viii	A			Circuncisio domini	
	b	iiii	N	Octabas sancti stephani	b
xvi	c	iii	N	Octabas sancti iohannis	c
	d	ii	N	Octabas sanctorum innocentum	d
v	e	Nonis			e
xiii	f	viii	id	Epiphania domini	f
	g	vii	id		g
ii	A	vi	id		h
x	b	v	id		i
	c	iiii	id	Pauli primi heremite	k
xviii	d	iii	id	Sol in aquario	l
vii	e	ii	id		m
	f	Idibus		Octabas epiphanie	n
xv	g	xix	kl	Februarii	o
	A	xviii	kl	Mauri abbatis	p
iiii	b	xvii	kl		q
xii	c	xvi	kl	Anthonii abbatis	r
	d	xv	kl		ſ
i	e	xiiii	kl		s
ix	f	xiii	kl	Fabiani et sebastiani Martyrum	t
	g	xii	kl	Agnetis virginis	v
xvii	A	xi	kl	Vincentii martyris	u
vi	b	x	kl		x
	c	ix	kl	Thimotei apostoli	y
xiiii	d	viii	kl	Conuersio sancti pauli	z
	e	vii	kl		ꝛ
iii	f	vi	kl	Johannis crisostomi	ꝯ
xi	g	v	kl		a
xix	A	iiii	kl		b
	b	iii	kl		c
viii	c	ii	kl		d

In iano claris calidisqz cibis potiaris Atqz decēs pot⁹ post fercula sit tibi notus. Ledit enī medo tūc potatus vt bene credo. Balnea tutius intres et venam findere cures Vngere crura caue cū luna videbit aquosum. Insere tunc plantas. excelsas erige turres. Et si carpis iter tunc tardius ad loca transis

« En ce kalendrier, dit le texte, les moys sont figurés au commencement de chascun avec leurs couplets d'une chansonnette que souvent chantons entre nous bergiers quant nous trouvons ensemble. » Nous avons reproduit ci-contre, page 362, le premier mois, celui de janvier.



Le collerique a nature de feu chault et sec naturellement est maigre et graille/conuoiteux/ireux/hatif/et mouant/esceruele/ fol/large/malicieux/decepuant/subtil ou il applique son sens/ A vin de lyon Quant a bien beut veult tanser noiser et batre volentier ayme estre vestu de moyenne couleur. comme de draps gris

Le sanguin a nature de air moite & chault si est large plãtureux atrẽpe Amyable/luxurieux/ioyeux/chãtant/riãt/charnu/vermeil/en chiere gratieux A vin de singe quant a plus but tant plus est ioyeux se tyre pres des dames et naturelement ayme robe de haulte couleur

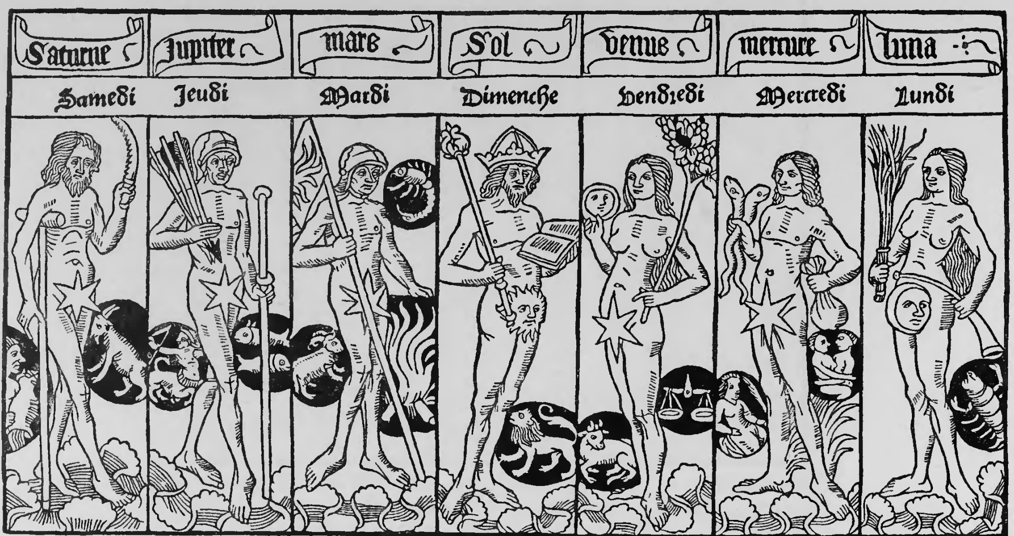
Le fleumatique a nature de eaue froit et moite si est triste, pensif/parresceux/pesãt/et endormy/cault ingenieux/habũdãt en flumes volẽtier cresche quãt il est esmeu est gras ou visaige et A vin de mouton quãt il a bien but semble estre plus saige et entend a ses besoingnes mieulx. naturelement ayme robe verte

Le melẽcolique a nature de terre sec et froit si est triste/pesãt cõuoiteux eschars/medisant/supiciõneux/malicieux/paresceux A vin de porceau quant a bien beut ne quiert qua dormir. naturelement ayme robe de noire coleur

La figure du *Dominement des planètes sur le corps humain* ou de *l'Homme anatomique,* comme on le voit dans les anciens livres d'heures imprimés, est suivie

de celle des complexions du *Collerique*, du *Sanguin*, du *Fleumatique* et du *Melencolique*. Nous avons placé cette dernière composition à la page précédente avec son texte explicatif.

Après le *Régime de santé* des bergers pour tous les mois, vient le tableau des planètes qui ont donné leur nom aux jours de la semaine.



Par ceſte figure nous congnoiſſons a chaſcune heure de iour et de nuit quel planete regne Et quel eſt bon ou mauluais Le planete du quel le iour eſt nomme Regne la premiere heure de cellup iour. et le ſequent la ſeconde cellup dapres la tierce. Ainſi iuſques a Vingt quatre heures pour cellup iour. pareillemēt des autres iours. Saturne et Mars ſōt mauluais Jupiter et Venus bons Sol et Luna moytie bōs moytie mauluais Mercure bons auec les bons et mauluais auec les mauluais.

En commençant par la gauche, voici l'ordre dans lequel sont représentés les personnages allégoriques des planètes, avec la mention des sept jours qui leur sont consacrés :

Saturne (samedi), avec les signes du Verseau et du Capricorne.

Jupiter (jeudi), avec le Sagittaire et les Poissons.

Mars (mardi), avec le Bélier et le Scorpion.

Le Soleil (dimanche), avec le Lion.

Vénus (vendredi), avec le Taureau et la Balance.

Mercure (mercredi), avec la Vierge et les Gémeaux.

La Lune (lundi), avec le signe du Cancer.

Les signes du zodiaque ressortent sur des médaillons à fond noir.

Plus loin, deux figures placées à des pages différentes représentent un berger s'orientant, de jour ou de nuit, avec le fil à plomb.





La première édition du *Kalendrier des Bergiers,* dont nous venons de faire l'analyse, est un livre rarissime qui n'a été mentionné par aucun bibliographe jusqu'à ce jour [1].

Cette édition consiste en un volume petit in-folio composé de 30 feuillets

[1] Nous n'en connaissons actuellement que deux exemplaires, l'un à la bibliothèque de la ville de Bourges, l'autre faisant partie d'un recueil de la Bibliothèque Mazarine (xve siècle, n° 584, Réserve). Trois feuillets manquent à cet exemplaire. Il porte, à la fin, cette mention dont l'écriture est de l'époque : « A Sainct Jehan de Chaumont », et au-dessous une curieuse note de trois choses qu'il faut bien se garder de faire, *Tria cavenda : Aliorum litteras non legere. Nichil in officina fabri ferrarii tangere ne in rem ignitam incidere. Nichil in pharmacotheca degustare; alias poteris et bibere et comedere.* Traduction : « Ne pas lire les lettres des autres. Ne toucher à rien dans une forge pour ne pas se brûler. Ne goûter à rien dans une pharmacie; tu pourras boire et manger ailleurs. »

seulement. Le volume du *Kalendrier des Bergiers* se termine par cet achevé d'imprimer daté du 2 mai 1491 et placé au milieu de la dernière page :



y finist le kalendrier des bergiers
Imprime A Paris par guiot mar
chant demorant ou châp gaillart
derrier le college de navarre et fut
fait le second iour de May Mil
quatre cens quatre vingz et unze

Le 18 avril 1493 paraissait une édition entièrement nouvelle du même ouvrage, sous ce titre : « Icy est le *Compost et Kalendrier des Bergiers* nouvellement et autrement composé que n'estoit par avant. » Le livre eut un débit extraordinaire. Trois mois après, le 18 juillet, Guy Marchant achevait une autre édition, encore augmentée de figures et de texte : « Icy est le *Compost et Kalendrier des Bergiers*... auquel sont adjoustez plusieurs nouvellettes comme ceulx qui le verront pourront congnoistre. » Ce livre, fort curieux pour le texte et les illustrations, était une sorte d'encyclopédie de connaissances météorologiques, agricoles, hygiéniques et morales, utile non seulement aux paysans, mais encore aux gens de toutes conditions. « Nous avons là, dit M. Monceaux, le premier almanach qui ait été imprimé en France, et on s'explique facilement la faveur d'un ouvrage qui s'adressait aux masses populaires et rurales et leur donnait des conseils de toute sorte sur la médecine et l'hygiène des hommes et des animaux, l'agriculture, la manière de se comporter en ce monde en vue d'arriver saintement dans l'autre, en même temps qu'il donnait aux gens illettrés des notions sur l'astronomie et la division du temps. Les démonstrations étaient renforcées par des images explicatives pour la classe nombreuse de ceux qui ne savaient pas lire dans les lettres moulées. »

Les éditions se succédèrent jusqu'en 1500, et chaque fois l'on y ajoutait quelque chose.

Dans l'édition de 1497, on trouve diverses pièces de poésie, comme *les Dictz des douze Mois de l'an, les Branches des sept Pechez mortelz, les Proprietez des sept Planètes, les Dictz des Oyseaulx, l'Oraison de Nostre-Dame,* par Pierre de Nesson. L'édition du 10 septembre 1500, dont voici l'achevé d'imprimer, est la plus complète :

Finist le compost et kalendrier des bergiers. Imprime a Paris
par Maistre Guy Marchant demourât en beauregard derriere
le college de Navarre. Lan Mil Vc. Le. x. iour de Septembre.

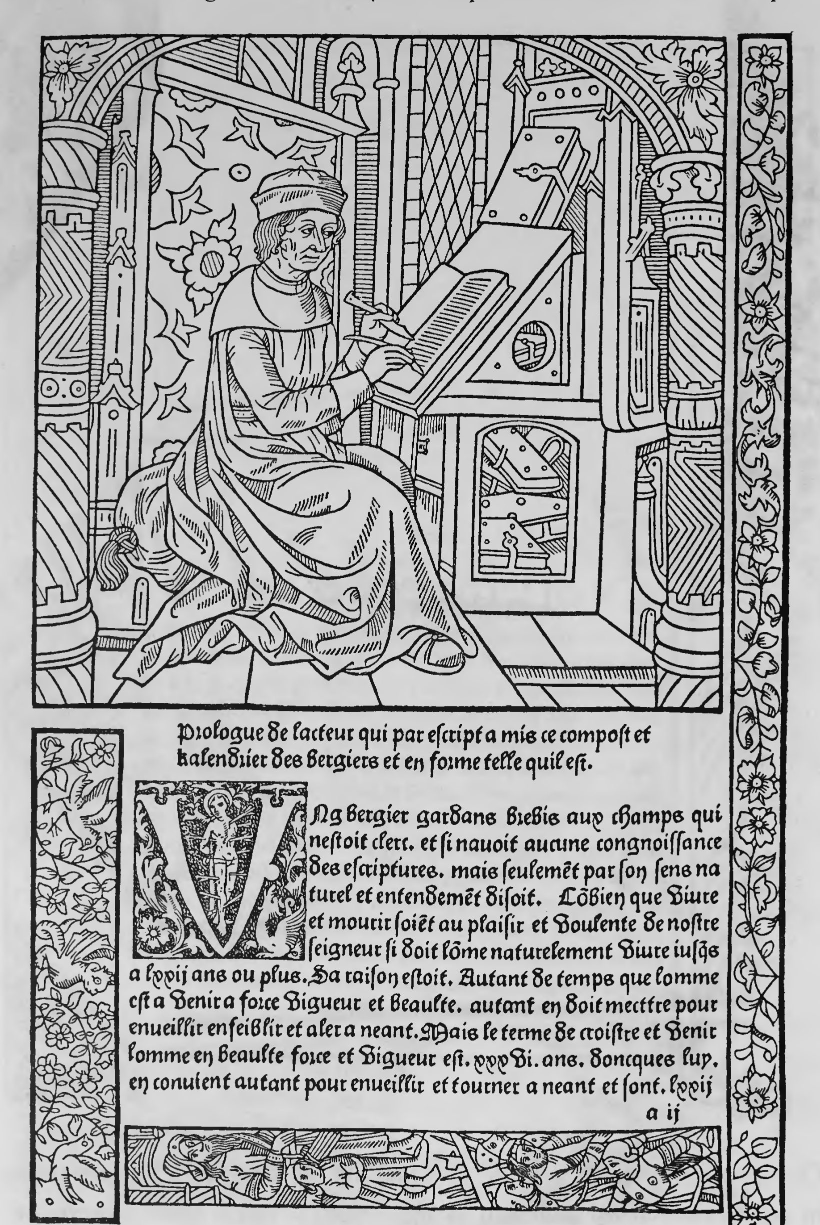
Nous en reproduisons aussi le titre contenant l'énoncé des principales matières, avec sa belle initiale et sa bordure ornementée, au haut de laquelle on voit la marque de l'imprimeur plus finement gravée que la première.



Cy eſt le compoſt et kalēdrier
des bergiers nouuellement et autremēt compoſe que neſtoit
par auant. Du quel ſont adiouſtez pluſieurs nouuelletes,
comme ceulx qui le verront pourront congnoiſtre. Et enſei
gne les iours heures et minutes des lunes nouuelles et des
eclipſes de ſouleil et de lune. La ſcience ſalutaire des bergiers
que chaſcun doit ſauoir: et que plus eſt leur compoſt et kalen
drier ſur la main en francoys et latin tel quilz parlent entre
eulx. Larbre des vices. Larbre des vertus: et la tour de ſa-
piēce figuree. enſemble la phiſique et regime de ſante diceulx
bergiers. queſt nothomye et fleubothomye. Leur aſtrologie
des ſignes, eſtoilles, et planetes. et phizonomye. Et plu-
ſieurs choſes exquiſes et difficiles a congnoiſtre. Lequel com
poſt et kalendrier touchant les lunes et eclipſes eſt approprie
comme doit eſtre pour le climat de france au iugemēt et con
gnoiſſance des bergiers.

On verra ci-après le titre de l'exemplaire de Charles VIII, enluminé sur vélin par Vérard. Il est différent et appartient à une édition antérieure.

Dans l'édition de 1500, après le titre, commence le *Prologue de l'acteur*. Ce morceau ne se trouve pas dans la première édition. L'initiale V a été empruntée au matériel de Gering et Renbolt. (Voir l'alphabet d'initiales ornées, p. 117.)



Prologue de lacteur qui par escript a mis ce compost et kalendrier des bergiers et en forme telle quil est.

Ung bergier gardans brebis aux champs qui nestoit clerc. et si nauoit aucune congnoissance des escriptures. mais seulemẽt par son sens naturel et entendemẽt disoit. Cõbien que viure et mourir soiẽt au plaisir et voulente de nostre seigneur si doit lõme naturelement viure iusq̃s a lxxij ans ou plus. Sa raison estoit. Autant de temps que lomme est a venir a force vigueur et beaulte. autant en doit mecttre pour enueillir enfeiblir et aler a neant. Mais le terme de croistre et venir lomme en beaulte force et vigueur est. xxxvi. ans. doncques luy. en conuient autant pour enueillir et tourner a neant et sont. lxxij

a ij

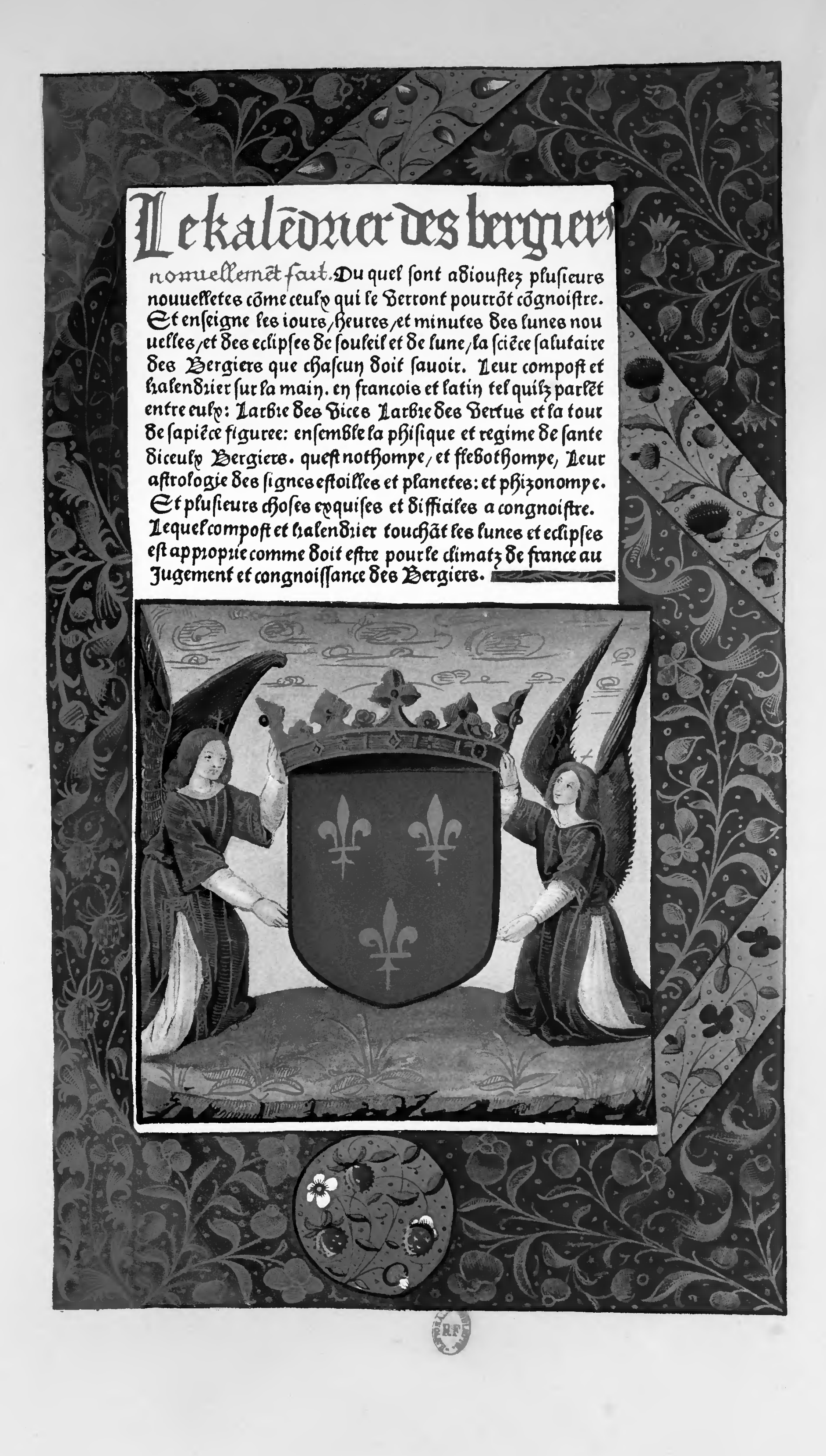
CALENDRIER DES BERGERS

Titre aux armes de France.

Exemplaire du roi Charles VIII, enluminé par Antoine Vérard.

(Bibliothèque Nationale.)

Les pages intermédiaires sont blanches



Le kalēdrier des bergiers
nouuellemēt fait. Du quel ſont adiouſtez pluſieurs
nouuelletes cōme ceulx qui le verront pourrōt cōgnoiſtre.
Et enſeigne les iours, heures, et minutes des lunes nou
uelles, et des eclipſes de ſouleil et de lune, la ſciēce ſalutaire
des Bergiers que chaſcun doit ſauoir. Leur compoſt et
kalendrier ſur la main. en francois et latin tel quilz parlēt
entre eulx: Larbre des Vices Larbre des Vertus et la tour
de ſapiēce figuree: enſemble la phiſique et regime de ſante
diceulx Bergiers. queſt nothomye, et flebothomye, Leur
aſtrologie des ſignes eſtoilles et planetes: et phizonomye.
Et pluſieurs choſes exquiſes et difficiles a congnoiſtre.
Lequel compoſt et kalendrier touchāt les lunes et eclipſes
eſt appropue comme doit eſtre pour le climatz de france au
Jugement et congnoiſſance des Bergiers.

Les pages intermédiaires sont blanches

Le berger entre en scène dans un autre prologue qui suit. La gravure de cette page le représente faisant la leçon à ses compagnons assis sur l'herbe des champs. Ceux-ci paraissent l'écouter avec intérêt.



Cy parle le bergier par vng prologue contenant
la diuision de son compost et kalendrier.

On peult aussi sauoir et congnoistre par les xij moys de lan et par quatre saisons qui sõt: Printẽps/este/antom/yuers: que lomme doit viure naturelemẽt lxxij ans ou plus. Nous bergiers disons que leage de lõme lxxij ans est cõme vng an seul: comprenãt tousiours six ans pour chascun moys de lan. Car comme lan se change en xij manieres diuerses par les xij moys. Ainsi lomme en son eaige se change pareillement de six ans en six ans iusques a xij foys qui font iustement lxxij ans que peult viure par court de nature. Ou qui veult ce congnoistre par les quatre saisons doit sauoir que leaige de lomme tout est diuise par quatre parties: lesquelles sont Jeunesse/force/saigesse/viellesse. Et sont chascũe de xviij ans qui tous ensembles font lxxij. et se raportent aux quatre saisons de lan par leurs cõuenãces et similitudes: cestassauoir Jeunesse plaisante au printemps gracieux. Force vigoreuse a este chaleureux. Saigesse prouffitable a antom de biens plantureux. Viellesse debile a yuers froidureux. Ainsi soit

a iij



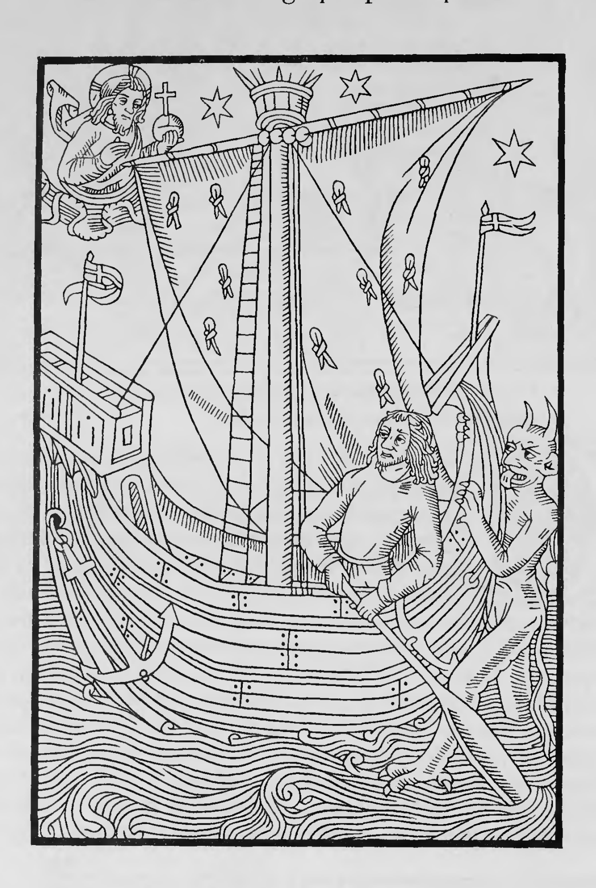
IMPRIMERIE NATIONALE.

On remarquera que les moindres détails de cette composition naïve sont particulièrement soignés.

L'initiale O historiée, qui appartient encore à la série des lettres ornées de l'atelier du *Soleil d'Or* (voir ci-dessus, p. 117), représente un berger avec sa houlette assis sur le dos d'un animal fantastique.

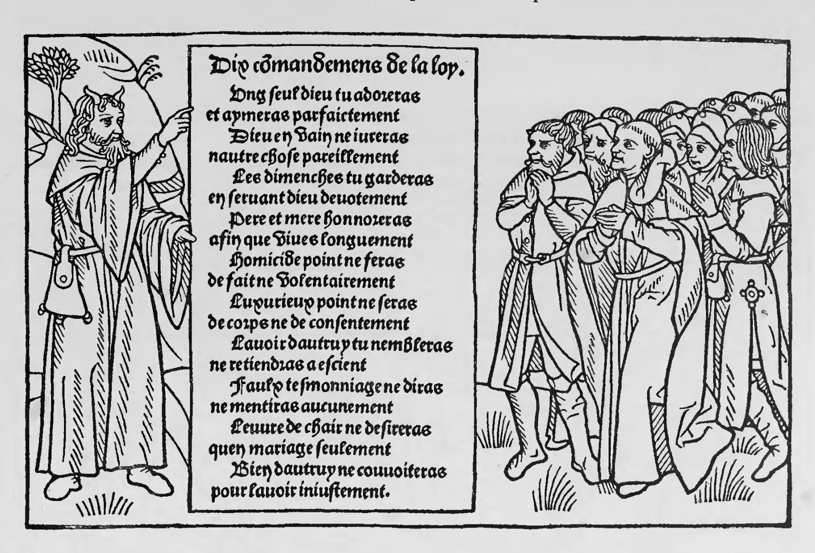
Un des compartiments composant la bordure du bas reproduit la dernière Cène de Jésus-Christ, tirée d'un livre d'heures.

Une partie religieuse et morale, qui ne se trouvait pas primitivement dans l'ouvrage, forme une addition iconographique importante.



La Vie humaine est symbolisée par une nef voguant au milieu des flots et que le démon essaye de diriger vers l'abîme, mais que guide d'en haut, à bon port, le Sauveur du Monde.

Les Dix Commandements de Dieu sont imprimés en caractères mobiles dans un cadre réservé au milieu de la planche reproduite ci-dessous.



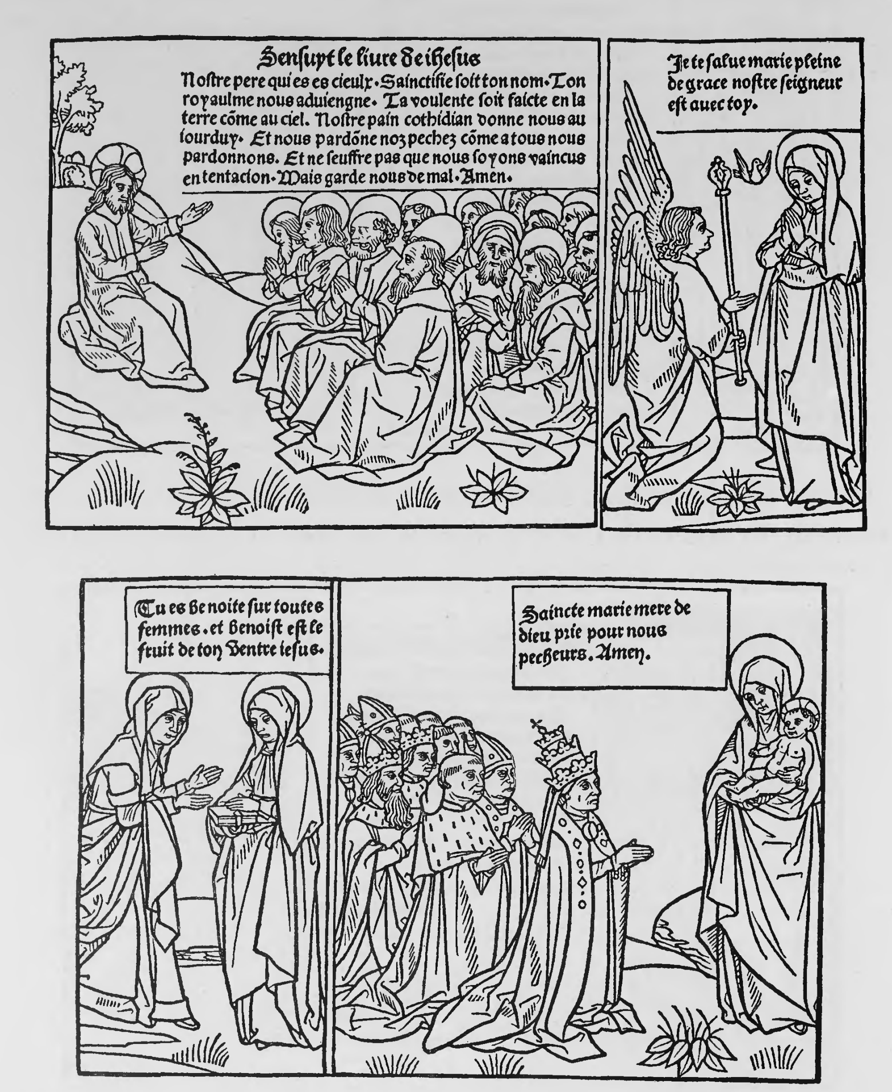
Dans cette composition, Moïse surtout, semble avoir été inspiré au dessinateur par les statues de Claux Slutter, de l'ancienne Chartreuse de Dijon.



Le Décalogue est suivi des Cinq Commandements de l'Église dictés par un pape à une assistance composée du clergé et de la noblesse.

Viennent ensuite l'Oraison dominicale et la Salutation angélique formant quatre compartiments en deux planches.

La première composition nous montre le Christ enseignant la prière à ses disciples qui l'écoutent avec recueillement.



Les trois parties de la Salutation angélique occupent les autres compartiments. Les diverses physionomies sont d'une bonne exécution.

Le *Credo* des douze Apôtres, également en deux planches, continue la suite des illustrations du *Compost et Kalendrier des Bergiers.*

Les paroles de cette prière sont inscrites sur une bande traversant horizontalement les planches; chaque phrase est placée devant un apôtre.



La première gravure contient saint Pierre, saint André, Saint Jacques le Majeur, saint Jean, l'incrédule saint Thomas contemplant le fer d'une lance, sans doute celle qui transperça le flanc de Jésus, et saint Jacques le Mineur.



Une seconde planche nous montre saint Philippe, saint Barthélemy, saint Mathieu, saint Simon, saint Jude et saint Mathias. Tous ces personnages sont porteurs de leur attribut caractéristique.

Les Peines du Purgatoire et les Tourments de l'Enfer ouvrent une nouvelle série d'illustrations; quelques-unes sont d'une facture assez sommaire.

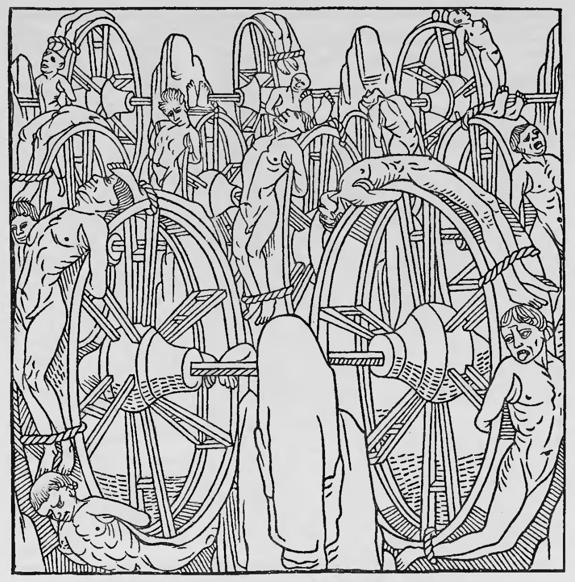


¶ Enſuiuent les paines denfer cõminatoires des peches. et pour pugnir les pecheurs

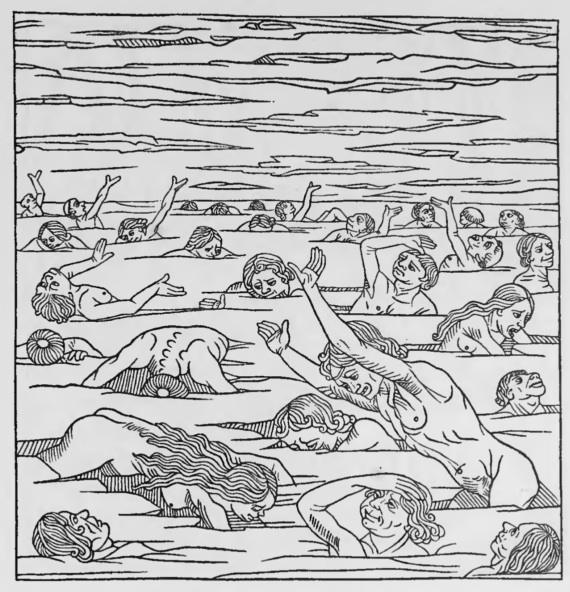
Nostre ſeigneur et redempteur ieſus: bien peu auant ſa benoiſte paſſion eſtant en bethanie: entra en la maiſon dun qui auoit nom ſymon: pour prendre ſa refection corporelle. Et comment il eſtoit a table auec ſes apoſtres et diſciples et le lazare frere de Marie magdalene et marthe quil auoit reſuſcite de mort a vie. de laquelle choſe doubtoit ledit ſymon. commanda noſtre ſeigneur audit lazare quil diſt deuãt toute la cõpaignie ce que auoit veu en lautre mõde Adonc icelluy lazare raconta comment il auoit veu en enfer en grandes paines Premierement les orgueilleux et orgueilleuſes. Secondement les enuieux et enuieuſes. Tiercemẽt les ireux et ireuſes. Quartemẽt les pareſſeux et pareſſeuſes Quintemẽt les auaricieux et auaricieuſes. Sextemẽt les gloutons et gloutes Septieſmement les luxurieux et luxurieuſes. Et conſequemment les autres entaches daucun peche mortel: comme eſt monſtre cy apres

Voici d'abord le ressuscité Lazare chez Simon; il raconte ce qu'il a vu en Enfer et comment les différents pécheurs y sont punis.

Nous voyons ensuite les sept Supplices des damnés représentés avec des raffinements inouïs de torture, afin d'impressionner davantage les masses :



Le supplice des Orgueilleux et Orgueilleuses.



Le supplice des Envieux et Envieuses.



Le supplice des Avaricieux et Avaricieuses.



Le supplice des Luxurieux et Luxurieuses.

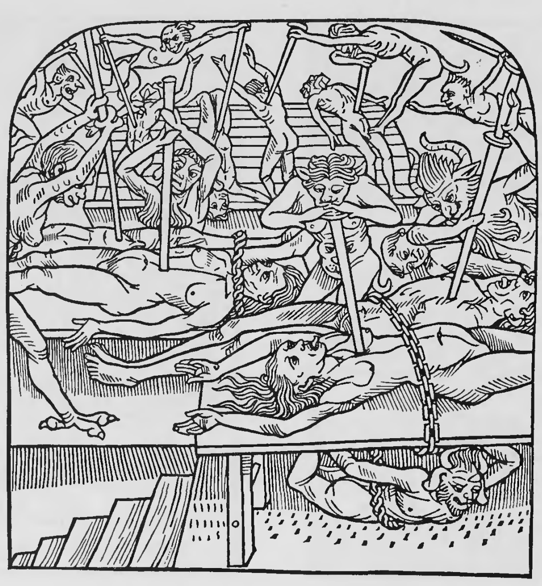
Ces supplices correspondent exactement aux sept péchés capitaux : l'Orgueil, l'Envie, l'Avarice, la Luxure, la Gourmandise, la Paresse et la Colère.



Le supplice des Gloutons et Gloutonnes.



Le supplice des Paresseux et Paresseuses.



Le supplice des Ireux et Ireuses.

Le Calendrier des Bergers nous présente ensuite le nègre, héraut de la Mort, sonnant de sa trompe lugubre.

Le *Dictié des trespassez en forme de balade,* qui accompagne cette figure, est une pièce de poésie française assez curieuse, avec ses rimes imagées et redondantes, pour que nous en reproduisions le texte en fac-similé :



Dictie des trespassez en forme
de balade. et du iugement.

Venimeuses tu qui portes la corne
Tous escornans de ton escorne cor
Au contraire dune grande licorne
Rendant le lieu plus intoxique encor
Encor cornes cornemẽt dun grãt cor
Dont les cornars sen vont a la cornee
Tous escornez nayãs en leurs cors cor
Auecques toute cornardie escornee

Celle sera bien de corne cornee
Dont luy fauldra sa grant cornete
quau monde nesi pas encornee
Et escoutant le hault son du cornete
Netz en espitz aussi netz du corps nete
Dont vostre ame se sera encornee
Du grant cornu qui sans cesse cornete
Auecques toute cornardie escornee

Escornee sera du cornement
Dune tant terrible cornacion
Fort cornante et se le cor ne ment
Eschapee nest encor nacion
La nacion nest qui de ces cornetz
Ainsi cornans en puist estre exemptee
Car la seres infectz ou des corps netz
Auecques toute cornardie escornee.

Encor ne naist nul exẽpt du cornu
Ne de celle grande cornarderie
Et quant chascun sera la du corps nu
Garde naures quune cornarde rie
Cornarderie naura quelque cornarde
Ne escorne cornard a la iournee
Donq̃s priõs a dieu q̃ noz corps narde
Auecques toute cornardie escornee.

O sait michel garde no⁹ du cornãt
De corps cornu car se le cor ne rompt
Cornupetant nous venra escornant
quant les anges de leur cor corneront
Le corps ne rõpt iames aux biẽ cornez
Aux oreilles cornans nuit et vespree
Pour nous rẽdre de noz corps escornez
Auecques toute cornardie escornee

La complainte du *Lymasson* ou de l'*Escargot,* dont on ne connaissait pas encore les propriétés et qui était considéré comme une bête malfaisante et infecte, termine le livre. On ne lira pas sans sourire le texte de cette pièce naïve, avec la lutte de l'animal contre la vieille femme qui veut l'assommer

IMPRIMERIE NATIONALE.

avec le bois de sa quenouille et les deux gendarmes prêts à le pourfendre de leur épée. Il tient ses adversaires en respect, les menaçant de ses cornes :

> Je suys de terrible façon
> Et si ne suys que lymasson
> . . . .
> J'ay deux cornes dessus ma teste
> Comme ung beuf quest grosse beste
> . . . .
> Se ces gens d'armes là m'aprochent
> Ilz en auront sur leurs caboches.
> Mais je cuide qu'en bonne foy
> Qu'ilz tremblent de grant peur de moy.

La femme a hardy couraige
Vuyde de ce lieu tresorde beste
qui des Vignes les bourgons mãges
Sur arbre et sur buysson

As tout mãge iusques aux brãches
De ma quenoille si tu tauances
Je te donray tel horion
quon lentendra dicy a nantes



Les gens darmes
Lymasson pour tes grans cornes
Le chasteau ne laitrons dassaillir
Et se pouons te ferons soupr
De ce beau lieu ou tu reposes
Oncques lombart ne te mangeat
A telle saulce que nous ferons
Si te mettrons en vng grant plat
Au poyure noir et aux ongnons
Serre tes cornes si te prions
Et nous laisse entrer dedans
Autrement nous te assaillerons
De noz bastons qui sont tranchans

Le lymasson
Je suys de terrible facon
Et si ne suys que lymasson
Ma maison porte sur mon dos
Et si ne suis de chair ne dos
Jay deux cornes dessus ma teste
Cõme vng beuf quest grosse beste
De ma maison ie suys arme
Et de mes cornes embastonne
Se ces gens darmes la maprochent
Ilz en auront sur leurs caboches
Mais ie cuide quen bonne foy
quilz trẽblent de grant peur de moy

CALENDRIER DES BERGERS

La Complainte du Limaçon.

Exemplaire du roi Charles VIII, enluminé par Antoine Vérard, avec la marque de ce dernier.

(Bibliothèque Nationale.)



Les pages intermédiaires sont blanches

La fẽme a hardy couraige
Vuyde ce lieu tresorde beste
q̃ des vignes les bourgõs mẽges
Sur arbre et sur buysson

As tout mãge iusq̃s aux brãches
De ma quenoille si tu tauances
Je te donray tel horion
Quon lentendra dicy a nantes



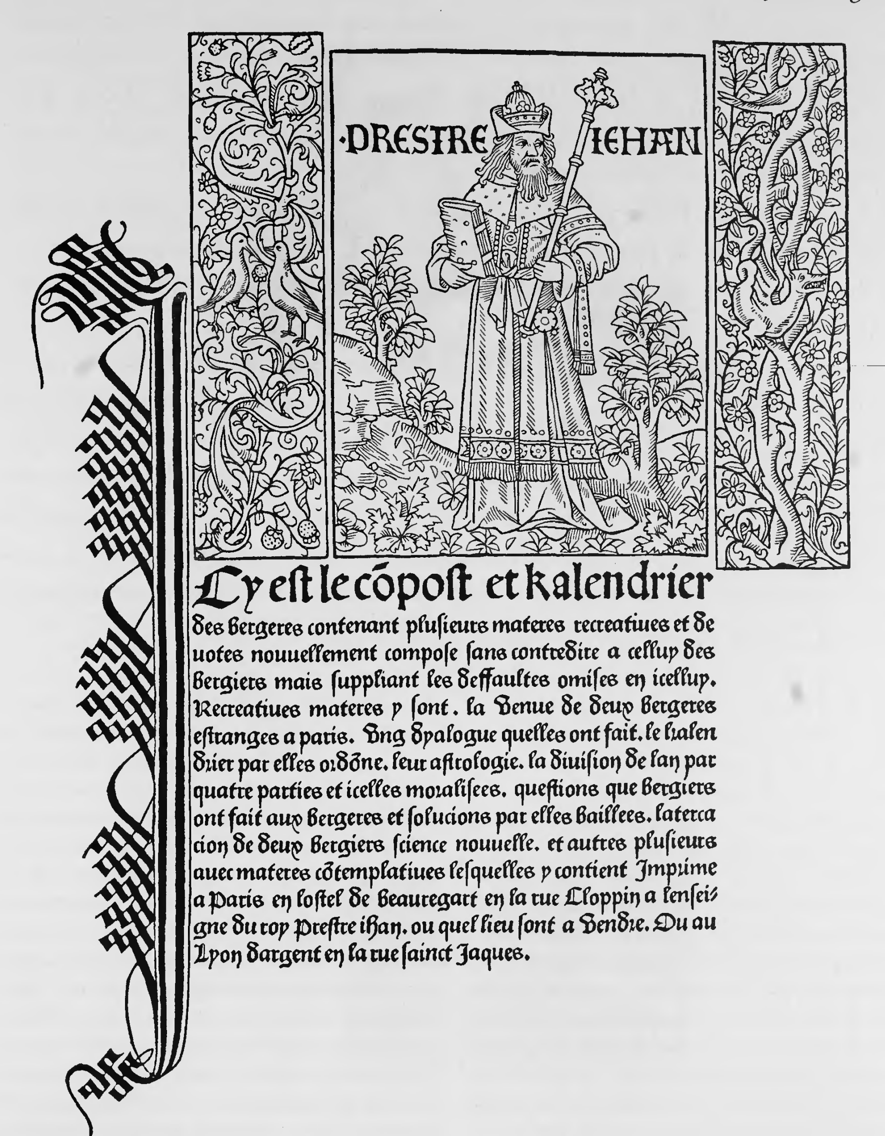
Les gens darmes
Lymasson pour tes grans cornes
Le chasteau ne laitrons dassaillir
Et se pouons te ferons fouir
De ce beau lieu ou tu reposes
Oncques lombard ne te mangeat
A telle saulce que nous ferons
Si te mectrons en vng grant plat
Au poyure noir et aux ongnons
Serre tes cornes si te prions
Et nous laisse entrer dedans
Autrement nous te assaillerons
De noz bastons qui sont trãchans

Le lymasson
Je suis de terrible fasson
Et si ne suis que lymasson
Ma maison porte sur mon dos
Et si ne suis de chair ne dos
Jay deux cornes dessus ma teste
Cõme vng beuf quest grosse beste
De ma maison ie suis arme
Et de mes cornes embastonne
Se ces gens darmes la maprochent
Ilz en auront sur leurs caboches
Mais ie cuide quen bonne foy
Quilz trẽblent de grãt peur de moy




Les pages intermédiaires sont blanches

Le *Compost et Kalendrier des Bergiers* fut suivi d'un autre ouvrage du même genre, qui parut en 1499 : *Le Compost et Kalendrier des Bergères, contenant plusieurs materes* (sic) *récréatives et dévotes, nouvellement composé, sans contredire à celluy des Bergiers.*



Cy eſt le cõpoſt et kalendrier des bergeres contenant pluſieurs materes recreatiues et de uotes nouuellement compoſe ſans contredite a cellup des bergiers mais ſuppliant les deffaultes omiſes en icellup. Recreatiues materes p ſont. la venue de deux bergeres eſtranges a paris. vng dpalogue quelles ont fait. le kalen drier par elles ordõne. leur aſtrologie. la diuiſion de lan par quatre parties et icelles moraliſees. queſtions que bergiers ont fait aux bergeres et ſolucions par elles baillees. laterca cion de deux bergiers ſcience nouuelle. et autres pluſieurs auec materes cõtemplatiues leſquelles p contient Imprime a Paris en loſtel de beauregart en la rue Cloppin a lenſei gne du rop Preſtre iehan. ou quel lieu ſont a vendre. Ou au Lyon dargent en la rue ſainct Jaques.

On remarquera, dans le fac-similé ci-dessus du titre de ce nouveau livre, avec l'énoncé de ses matières, l'image de l'enseigne sous laquelle on le vendait.

Le *Compost et Kalendrier des Bergères* fut imprimé « en lostel de Beauregart en la rue Cloppin ». Le local désigné sur le titre du volume était occupé par une annexe de l'imprimerie de Guy Marchant.

La grande maison du Champ-Gaillard, où fut établi le premier atelier, appartenait au Collège de Navarre; elle était située derrière ce collège, rue Clopin, à l'angle de la rue Bordelle (emplacement actuel de l'École polytechnique). L'hôtel de Beauregard, où notre imprimeur avait installé son atelier, se trouvait de l'autre côté de la rue.

L'enseigne du *Prestre Jehan*, où l'on vendait le *Compost et Kalendrier des Bergères*, était devant le Petit Navarre, derrière le Collège de Boncourt.

Guy Marchant disposait de vastes locaux et de terrains sur lesquels il pouvait s'agrandir.

Le 8 mars 1498 (v. st.), il avait loué pour sa vie et pour celle de Girard et Jean Marchant, ses neveux, une portion des murs de la ville, entre les portes Bordelle et Saint-Victor, comprenant trois tournelles et le chemin qui séparait ces murs du Collège de Boncourt, avec la faculté de le fermer par des portes dont une clef serait remise à la Ville. Le loyer annuel de la nouvelle location était de 24 sols parisis. L'original du bail n'a pas été retrouvé, mais les clauses susdites sont rappelées dans un nouveau bail qui existe en copie dans le registre des baux du domaine de la Ville [1].

[1] Voici la teneur de ce bail [a] : « Le 20e septembre 1511, sur la requeste de Jean Marchand, imprimeur, et des Mres boursiers du Collège de Boncourt que, le 8e mars 1498, bail auroit esté fait à Guyon Marchand, imprimeur, de l'aisance des murs d'icelle Ville, tant par haut que par bas, avec trois tournelles estant sur et au long d'iceux entre les portes Bordelle et St Victor avec faculté de clorre les allées aux deux bouts, y faire des huysseries dont la Ville avoit une clef pour y passer et repasser quand besoin sera, pour en joüir aux vies dudit Guyon Marchand, Girard et Jean Marchand ses neveux moyennant xxviii solz parisis de rente. En quoy ils auroient esté troublés par les Mes et boursiers du Collège de Boncourt, lesquels prétendent lesdites allées d'ancienneté et sur ce auroient entr'eux accordé, sous le bon plaisir de la Ville, que les deux tiers desdites allées tant haut que bas à prendre du commençement de ladite porte de Bordelle en tirant tout au long desdits murs devers ladite porte St Victor jûqu'à (*sic*) 64 toises de long ou environ soient et demeurent auxdits Mres et boursiers de Boncourt à toujours, à la charge desdits deux tiers desd. 28 s. parisis de rante envers ladite Ville et aud. Marchand le résidu faisant l'autre tiers desdites allées, à la charge de l'autre tiers desd. 28 s. par. de rante. Requérant la homologation dudit accord et en ce faisant nouveau bail leur estre fait. Nouveau bail a esté fait pour 59 ans, du jour St Remy prochain auxdits Mes et boursiers de Boncourt de l'aisance et jouissance desdits deux tiers moyennant 24 solz parisis de rante, audit Jean Marchand de l'autre tiers sa vie [b] durant seulement, à la charge de 8 s. par. de rante au lieu desd. 28 s. » (Archives

[a] On lit en marge : *Bordelle, Jean Marchand et Boncourt.* — [b] En marge : *A vie.*

Le second lieu de vente, *le Lyon d'Argent*, rue Saint-Jacques, était l'enseigne du grand libraire-éditeur Jean Petit.

nationales, Q[1] 1099[198], fol. LXXII v°.) Dans la table du registre, ces allées sont dénommées *Allées Montaigu*. — Dès 1497, la Sorbonne, propriétaire-foncier du Champ-Gaillard, dit *Place Beauregard*, et de ses masures, avait fait à Guy Marchant promesse verbale de vente. Il en devint propriétaire à son tour conjointement avec Jean des Granges, prêtre, son oncle, moyennant certaines clauses et redevances par l'acte suivant passé le 23 août 1503 et transcrit au Cartulaire de Sorbonne : « *Lettre de bail faict à maistre Jehan des Granches et Guy Marchant, d'une place appelée le* Champ-Gaillard *pour xl s. parisis de cens et huyt solz parisis de rente.* — A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne et de Blainville, baron d'Ivry et de Sainct Andry en la Marche, conseillier chambellan du Roy nostre Sire et garde de la prévosté de Paris, Salut. — Savoir faisons que par devant Florent L'huillier et Françoys le Garnetier, notaires du Roy nostre dict seigneur de par luy establys en son Chastelet de Paris, furent présens vénérables et discrettes personnes maistres Jehan Daguet, prieur du Colleige de Sorbonne, fondé à Paris, Jehan Boilly, Adrien Jumeau, docteurs régens en la Faculté de théologie, Georges Bourgeois, Jacques Berthélemy, Nicole Le Clerc, Thomas Faverel, bacchelier (*sic*) formez en ladite Faculté de théologie, tous compaignons et escoliers boursiers dudit Colleige de Sorbonne faisans et représentans quant à présent la plus grant et saine partie d'icelluy Colleige, en leurs noms, d'une part, et vénérables et discrètes personnes maistre Jehan des Granges et Guy Marchant son nepveu, prestres, demourant à Paris, en leurs noms et pour eulx, d'aultre part, disans icelles parties esdits noms, mesmement iceulx du Colleige que pour avoir solution et payement de cinquante quatre solz parisis tant de rente que fons de terre ou cens capital et des arrérages qui en estoient deuz qu'ils disoient avoir droict de prendre par chacun an sur une grant place vague contenant masures, caves et lieux inhabitez ainsi qu'ilz se comportent, où jadis souloit avoir maisons manables, assis en ceste ville de Paris au Mont Saincte Geneviefve, près le Colleige de Boncourt, sur la rue par laquelle l'en va de l'église Saincte Geneviève à la porte Sainct Victor entre les murs de ladite ville et ledit Colleige de Boncourt et le derrière des jardins du Colleige de Tournay, anciennement appelé ladite place Beauregard et depuis le Champ-Gaillard, par faulte de propriété et par vertu de previlleige aux bourgeoys de Paris. Auroient lesd. prieur et maistres dès le xxvi[e] apvril mil IIIj[c] IIII XX et quinze faict crier et soubzhaster ladite place et lieux inhabitez dedans l'an, desquelles criées se seroient apparuz aucuns opposans, entre lesquelz les principal, maistres et boursiers du Colleige de Boncourt se seroient opposez pour distraire et mettre hors desd. criées ung carrel de terre à eulx appartenant et comprins esdictz lieux criez et aussi pour leur garder certaines servitutes que lesdits de Boncourt maintiennent avoir d'ancienneté sur partie desdits lieux criez, et tout selon le contenu de leur dite opposition, auquel procès de criées lesdits opposans auroit (*sic*) produict et mis par devers le commissaire ad ce députté leurs lectres, tiltres et enseignemens desquelz ledit commissaire auroit faict son procès et icelluy mis et baillé en court. Et depuis icelluy procès receu pour juger au mois d'aoust [mil CCCC] iiij xx dix sept, le décret desdits héritaiges auroit esté donné et prononcé oudit Chastelet en adjugeant audit Colleige de Boncourt ledit carrel par eulx prétendu avec les charges et servitutes sur partie desdits lieux criez, contenuz en leur dite opposition. Desquelz héritages non distretz à la charge desdites servitutes, lesdits prieur et maistres dudit Colleige de Sorbonne auroient depuis accepté la propriété pour icelle transporter auxdits maistres Jehan des Granches et Guy Marchant, son nepveu, en ensuyvant les promesses autreffois à eulx faictes par lesdits prieur, maistres et escoliers boursiers de Sorbonne. A ceste cause iceulx prieur, maistres et escoliers dudit Colleige de Sorbonne voulans user de bonne foy envers iceulx maistre Jehan des Granges et Guy Marchant son nepveu, recongneurent et confessèrent en la présence desditz notaires comme en droict jugement par devant nous, avoir cédé, quicté,

Guy Marchant avait, en ce moment-là, certaines communautés d'intérêt avec le libraire Petit.

transporté et délaissé, et par la teneur de ces présentes lectres, baillent, ceddent, quictent, transportent et délaissent du tout dès maintenant à tousjours ausdictz maistres Jehan des Granches et Guy Marchant, ce acceptans et détenans pour eux, leurs hoirs et ayans cause ou temps à venir la propriété desd. places non distrectes aux charges adjugées ou d. colliege de Boncourt pour en joyr par iceulx maistres Jehan des Granches et Guy Marchant, leursd. hoirs et ayans cause, et en faire, ordonner et disposer comme de leur chose, vray et loyal acquest. Cest presens transport, bail, prinse et retenue faictz ausdites charges et oultre moyennant et parmy quarante solz parisis, monnoye courant à présent, de cens et fons de terre portans lotz, ventes, saisines et admendes quant le cas y écherra, et huyt solz parisis de rente tout annuelz, perpetuelz et non racheptables, que pour ce lesdits maistres Jehan des Granges et Guy Marchant, preneurs, en seront tenuz, promisrent et gaigèrent et par la teneur de ces présentes lectres promectent et gaigent par eulx, leursdits hoirs et ayans cause rendre et paier auxdits prieurs, maistres, escoliers et boursiers dudit Colleige de Sorbonne à Paris, leurs successeurs, à leur procureur et recepveur, ou au porteur de ces lectres pour eulx, doresenavant chacun an à tousjours en leur hostel oudit Colleige. C'est assavoir lesdits quarante solz parisis de rente aux quatre termes en l'an à Paris accoustumez, à la charge aussi des arreraiges desdits cens et rentes escheuz depuis le jour Sainct Remy IIII^{xx}xvii includ, et oultre à la charge de construire et ediffier, se faict n'est, en ladite place à tout le moins deux maisons manables de bonnes et suffisans matières, et icelles doresenavant les entretenir bien et deuement de toutes reparations grosses et menues tellement que lesdits cens et rente, y puissent estre ayséement prins et perceuz par chacun an. A la charge aussi que lesdits preneurs, leurs hoirs et ayans cause ou temps avenir ne pourront transporter lesdits lieux, ne partie d'iceulx à quelques églises ne à aultres mains mortes sur peine de nullité de telz baulz et transportz et de respondre et remectre réaulment et de faict par lesdits de Sorbonne en leurs mains, sans quelque solempnité de justice garder, lesdicts lieux comme à eulx appartenans et sans ce qu'ilz soient tenuz en payer aucunes charges ne ypothecques que lesdits des Granges et Marchant, leurs hoirs et ayans cause, pourroient avoir constituez sur lesdictz lieux oultre la somme de rente qui leur sera ci-après permis vendre en cas de nécessité sur ladite maison. Mais pourront encores lesdits de Sorbonne contraindre lesd. des Granges et Marchant, leursd. hoirs et ayans cause, à payer les arrerages qu'ilz pourroient debvoir ausd. de Sorbonne à cause desdictz droictz dessus déclairez et à faire les réparations qui pourroient estre trouvez à faire esdits lieux et aussi quand ilz, leurs hoirs ou ayans cause vouldroient transporter ou aliéner en aultre main, lesdits bailleurs et leurs successeurs seront les premiers refusans et les pourront avoir en rendant le pris que lesdits lieux ou portions d'iceulx seroient venduz ou alienez sans fraulde. Et oultre a esté accordé entre lesdictes parties que lesdits preneurs, leurs successeurs et ayans cause ou temps advenir ne pourront vendre, ne constituer sur lesdits lieux ainsi baillez oultre lesdites charges, oultre la somme de douze livres parisis de rente, ne autre somme pour une fois payer. Et seront tenuz lesdits bailleurs, ayder ausdits preneurs de toutes lectres, munimens et enseignemens qu'ilz ont et peuvent avoir, consernans lesdits lieux cy dessus déclairez pour en faire telles poursuittes par lesdits preneurs que bon leur semblera, le tout aux despens, périlz et fortunes d'iceulx preneurs et sans ce que lesdicts bailleurs soyent tenuz pour ce d'aucune garantie envers lesdits preneurs, et sans povoir diminuer aucune chose desdits cens et rente cy dessus declairez ausdits bailleurs. Et seront tenuz iceulx bailleurs faire, ratiffier et avoir pour agréable ce présent bail par Monsieur leur proviseur et soubz proviseur ou leurs commis. Promectans icelles parties esdits noms chacune d'elles en droit soy, par les foy et sermens de leurs corps pour ce par elles et chacune d'elles baillez ès mains desdits notaires, cest présens bail, prinse et aultres choses en ces présentes lectres contenues et escriptes avoir agréables, fermes et estables à tousjours, les tenir,

Environ six années auparavant, en 1493, Guy Marchant établissait déjà un atelier typographique rue Saint-Jacques, dans la maison de l'éditeur Jean Petit, qui avait alors pour enseigne *la Fleur de Lis d'Or*, et, dès cette époque, Marchant y imprima un livre.

A partir de 1496, notre imprimeur et Petit fondèrent une association pour les différents travaux d'imprimerie qui viendraient à s'exécuter par la suite à l'hôtel de Beauregard [1].

Le *Compost et Kalendrier des Bergères* nous montre des estampes d'un caractère essentiellement populaire, marquant une réelle étape dans l'histoire de l'illustration du livre en France.

En contemplant ces compositions, on voit d'emblée que l'artiste et l'éditeur ont bien compris les besoins du public spécial auquel leur nouveau livre était surtout destiné.

Les occupations champêtres des diverses époques de l'année sont représentées, dans le Calendrier de Guy Marchant, par de grandes gravures d'une conception fort originale, accompagnées de cartouches contenant les signes

garder, entériner et loyaulment accomplir de point en point selon leur forme et teneur, etc..... — En tesmoing de ce, Nous, à la relation desdits notaires, avons faict mettre le scel de ladite prevosté de Paris à ces présentes qui furent faictes et passées doubles, l'an mil cinq cens et trois, le mercredi vingt troys^{me} jour d'aougst. » (Archives nationales, MM 282 fol. CCLXXI v° à CCLXXIII.) — L'emplacement de la maison de Guy Marchant est exactement déterminé par le document suivant : « *Tiltre nouveau passé par Jehan Marchant desdits xl s. p. de cens et huyt solz par. de rente.* — Jehan Marchant, imprimeur, bourgeoys de Paris, confesse qu'il est détempteur et propriétaire d'une maison contenant deux corps d'ostel, cave, celier, court, jardrins (*sic*), ainsi comme les lieux se comportent, où il est demourant, assiz en ceste ville de Paris ou lieu dit anciennement Beauregard et de présent nommé Champ Gaillard ou Mont Saincte Genevielve, tenant d'une part au long des murs de derrière des Collièges de Boncourt et de Tournay et d'aultre part aux murs de la ville de Paris, le chemin par lequel on va droit à la porte de Bordelles entre deulx; aboutissant du bout d'em bas à la rue par laquelle on va de Saincte Genevielve à la porte de Sainct Victor et à Chappitre de Paris et par hault à ung coing de mur appartenant au Colleige de Tournay, et que sur ladite maison et lieux dessus declarez, les prieur, maistres, bourciers et escoliers du Colleige de Sorbonne fondé à Paris ont droict de prendre et percevoir par chacun an quarante solz parisis de cens et fons de terre, payables le jour Sainct Remy portant lotz, ventes, saisines et amendes quand le cas y eschet et huyt solz parisis de rente payable aux quatre termes à Paris acoustumez, ausquelles charges lesdits de Sorbonne dès le mercredi vingt troisiesme jour d'aougst, l'an mil cinq cens et troys baillèrent lesdits lieux à maistre Jehan des Granges et Guy Marchant, desquelz ledit Jehan Marchant a droict, lesquelz quarante solz parisis de cens ou fons de terre et huyt solz parisis de rente ledit Jehan Marchant sera tenu, promect et gaige par luy, ses hoirs, rendre, payer et continuer doresenavant par chacun an à tousjours ausdits de Sorbonne, etc..... — Faict l'an mil cinq cens et unze, le mardi sixiesme jour d'apvril avant Pasques. Ainsi signé : VORAGE et DE CALAIS. » (Archives nationales, MM 282, fol. CCLXXIIII.)

[1] Voir Ph. RENOUARD, *Imprimeurs parisiens*, p. 257; livre cité.

du zodiaque; ces gravures sont suivies de pièces de vers qui donnent l'explication des travaux agricoles de chaque saison.

Nous reproduisons ci-après comme spécimens le mois des vendanges (septembre) et celui du labourage et des semailles (octobre).

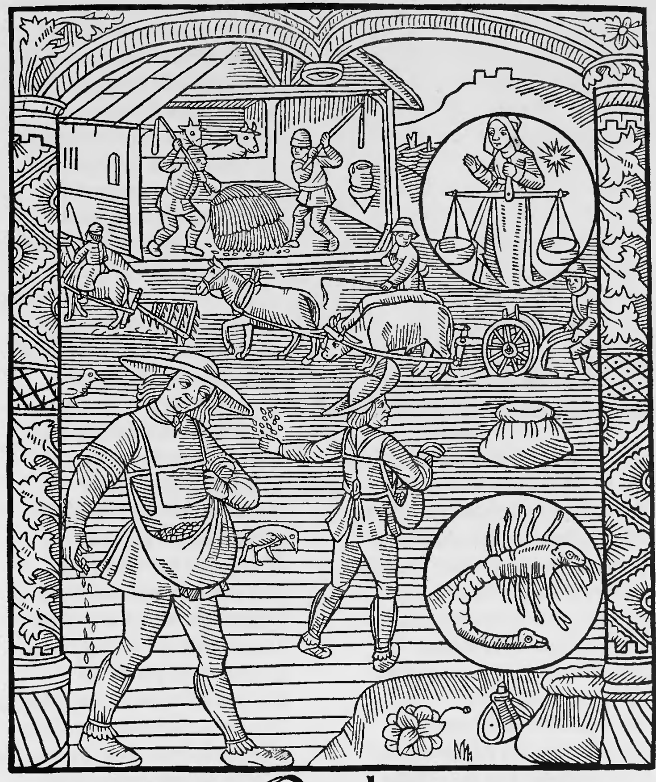


Comme antom parle

Je ſuis antom noblement ne
Moult richement roy couronne
Et dune couronne parfaicte
Que ma noble mere ma faicte
Dame nature naturant
Et ſi ma dit trois moys durant
Mon filz porte ceſte couronne
Sus ton chief tienz ie la te donne
Eſquelx trois moys ſans contredit
Regneras ton pere la dit
A toy donnant entierement
Du vinoble gouuernement
Pareillement et des fructages
Autant priuez comme ſauuages
Entenz bien car de vendenger
Charge prenz. et vin aberger

Pour les vendanges, toutes les phases de la récolte sont habilement groupées, depuis la cueillette du raisin jusqu'à la mise en tonneaux.

Pour la planche des semailles, l'artiste n'a rien négligé : au premier plan, deux hommes jettent à pleines mains le grain dans les sillons; plus loin on voit la charrue et la herse attelées de bœufs et de chevaux; au fond des batteurs en grange font tournoyer le fléau :



Octobre

Octobre ſuis que laboureur
Pour temps aduenir ſon labeur
Doit faire. ceſt froment ſemer
Mon temps homme ne doit chomer
Son labeur bien aperceura
Lan qui vient quant le conuiendra
Moiſſonner. auſſi garniſon
Faire de biens en eſt ſaiſon.

Celluy qui de moy ſe remembre
Se doit esiouyr grandement
Car nomme ſuis le moys doctembre
qui faiz cueillir fruictz largement
Desquelz on fait enſemblement
Doulx citres en aucune contree
quant ie les faiz bons vrayement
Ma ſaiſon doit eſtre louee.

La Vierge d'août et la Balance de septembre figurent aux Vendanges; la Balance et le Scorpion se voient aux Semailles.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Après la représentation des divers travaux champêtres, le *Dit* des deux bergères de Lombardie est un morceau d'une saveur toute particulière :



Sebille

Ma ſeur bietris bien fortunees
Sumes de nous eſtre trouuees
En ce noble pays de france
Du quel croiſſent en abondance
De toute part. blez. vin. fructages
Autant priuez cōme ſauuages
Et bon pays pour nourriture
Il ſemble que dame nature
Les biens de ſon gouuernement
y face prodigalement
Venir par dauuines contrees
Nous y auons ia quatre annees
Enſuiuantes veu ſans faillir
Laboureurs des biens recueillir
En leurs terres pour abreger
que ne les ſauoient ou louger
Lan mil quatre cent quatre vingz
xvi et xvii furent vins
francoys: tant que le tauernier
Donnoit pinte pour vng denier
Et lan xviii enſuiuant
Le peuple beuuoit pour neant
En ceſtuy an fut proprement
fait le ioyeux coronnement
Du noble roy des fleurs delys
Douzieſme de ſon nom loys
qui dorleans vint ſucceder
Charles huitieme et poſſeder
Le royaume: le quel par droit
Naturel luy appertenoit
Lan xix ſache tout homme
Commenca le pardon de romme
Et dura bixeſte courant
Mil et cinq cent tout dun tenant
Deuant lequel an de bixeſte
A parler du temps ie me arreſte
Pour le bixeſte dangereux
Dieu le nous face gracieux
Cent ans a de temps reuolut
que tel an bixeſte ne fut
O france pays amiable
A tous autres incomparable
En la dignite de ce bien
Ton noble roy treſcreſtien
Par toutes terres et contrees
Eſtranges ou ſumes paſſees
Nauons ma ſeur bietris et moy
Oy triomphe que de toy
Ou ſont hōneurs ou ſont plaiſāces
Ou ſont richeſſes ou ſont ſciences
En france ſont: quoy con nous dye
Telles ne ſont en lombardie
beneiſt ſoit dieu qui te crea
Et de ſes biens te douayra
Car ſil eſt comme pourroit eſtre
Vng ſecond paradis terreſtre
bergeres dient que ſans doubtance
Ceſt toy noble pays de france.

a iiii

Venues de la terre étrangère à Paris, les deux compagnes devisent ensemble, faisant l'éloge du beau et noble pays de France, qu'elles appellent un second paradis terrestre, dans des vers d'une naïveté charmante qu'on lira avec plaisir dans le texte original.

Noble pays, en effet, qu'un poète contemporain, Robert Gaguin[1], appelait *Florida Francia nescia fraudis,* «la France fleurie qui ignore les tromperies».



Altercacion des bergiers
Temps sen va et point ne retorne
Comme le temps monde se torne
Cest a dire que il se varie
Et fol pert temps sil ne folie
On doit changer le temps par foys
En ung an deux ou plusieurs foys
Pour quoy celluy qui faire veult
Une chose que bien y peult
Faire la doit de main a main
Sans attendre dhuy a demain
Le monde na stabilite
Tous ses faiz sont variete
Et sus sa variacion
Faicte soit laltercacion
que doit par entre nous bergiers
Estre faicte. anciens ouuriers
En sumes. folz caquetent bien
Mais alterquer ne sceuent rien
Si font langues moulles de vin
Plus fort que cliquetz de molin
Tant souuent diront une chose
Tout ensemble. le texte et glose
que ny aura chose qui soit
Entendue bonnement a droit
On doit en altercacion
Observer la conclusion
Faicte. selon raison et droit
Nalterque pas bien que vouldroit
qui veult droictement alterquer
Soudainement doit repliquer
Sa partie. que naye repos
Si quelle perde son propos
De nobles gens quant ilz si boutent
Alterquēt fort. car point ne doubtēt
En alterquant estre repuins
Auains par foys y sont sourpuins
qui pour mieux mōstrer leur vaillāce
quierent alterquer a oultrance
quon ne doit faire proprement
Mais y proceder soubrement
Par bonne mesure et compas
que chascun faire ne scet pas
On doit alterquer presens gens
qui dentendre soient diligens
Pour a fin que droit soit rendu
A qui la gaigne ou perdu
Si ordonnons que lun et lautre
Bergiers viendront lun cōtre lautre
Alterquer et sans villanie
Icy devant la compaignie
Garde soy lun sus son honneur
A lautre dire deshonneur
Et qui doit commencer savance
Sans plus attendre lun cōmance
Bergeres sont icy presentes
Pour vous escouter attendentes
Et pour faire leal raport
qui de vous aura droit ou tort
h iii

Une autre gravure représente l'*Altercation des Bergiers,* pièce annoncée sur le titre. C'est en vers rimés que tous deux devisent et discutent.

[1] Gaguinus. *Ars metrificandi* (ad finem).

Comme dans le *Compost et Kalendrier des Bergiers* (voir ci-dessus, p. 377), le messager de la Mort apparaît avec sa trompe d'appel pour les trépassés :

Cry de la mort.
To to to que chaſcun ſauance
Main a main venir a la dance
Macabre. danſer la conuient
Tous. et a pluſieurs nen ſouuient
que quant ſera force y venir
Bien tart ſera den ſouuenir
Venez hommes femmes enfans.
Jeunes et vieulx petis et grans
Venez les feibles et les fors
De bien y danſer faire effors
Vng tout ſeul nen eſchapperoit
Pour mille eſcus ſi les donnoit
Et pour tant ce commandement
Faiz a tous vous que brefuement
Sans grant delay ou long ſeiour
que chaſcun ſe treuue a ſon iour
Pour la danſer. quant. et le lieu
Il ſera le vouloir de dieu
Penſe bien chaſcun a ſon fait
A fin ſil a aucun mal fait
Le congnoiſſe par y penſer
Deuant que de venir danſer
Et quiere a dieu miſericorde.
Laquelle luy donner ſacorde
Moyennant vraye repentance
De tous pechez. et ſans doubtance
Si ne faictes ce que ie dis
Ja vous naures ſon paradis
Eſtes vous ſi oultrecuidez
que viure ſans mort cuidez
Nenny et chier vendu ſera
qui ainſi viure cuidera
Les anceſtres de deuant vous
Au monde ne lont ilz point tous
Danſez. ſi ont. ainſi feres
Vous. et comme eulx la danſeres
Et ceulx qui apres vous viendront
Pareillement la danſeront
Et nen voulez oyr parler
Ce neſt pas bien auant aller



quant parler nen voulez oyr
Et ſi ne la pouez fuyr
De quelque eſtat quil ne vous faille
La danſer tous comme quil aille
Sans ſauoir quant. ou ſoir ou main
Sera. auiourduy ou demain
Eſcoute pouure creature
Ceſte danſe eſt dautre nature
que les autres danſes ne ſont
Auſquelles nulles gens ne vont
qui voulente nont dy danſer
Et ſen peulent bien excuſer
Mais de ceſte concluſion
Nulle y a excuſacion
que lun et lautre ne conuienne
La danſer. or vous en ſouuienne

On remarquera que, pour les Bergères, la pièce est tout à fait différente. Elle est intitulée *Cry de la Mort,* et les Bergères sont conviées à venir toutes à la Danse macabre.

La *Danse macabre des Femmes* remplace la partie des Supplices de l'Enfer que l'on voit dans le *Compost et Kalendrier des Bergiers*. Nous en reproduisons deux scènes tirées de l'édition portant la date du 17 août 1499.

Dans cette suite de gravures, l'artiste s'est appliqué à rendre la Mort plus grimaçante encore que dans la *Danse macabre des Hommes*.

Fluctibꝰ aut morbo. seu flāmis. strage veneno
Macra fames. calidum. frigora. cura nocent.

Ergo quis in tātis possit cras dicere viuā
Cū videat quotiēs mors male visa ferit.



La mort
Dame abbesse vous lesseres
Labbaye quauez bien aymee
quun peu de bien nemporteres
Plus nen seres dame appellee
Vostre crosse dargent doree
Vne de voz seurs portera
qui apres vous sera sacree
Tout fut autruy tout y sera

Labbesse
Le seruice hier ie faisoye
En leglise comme abbesse
Et ma crosse dargent portoye
A matines et a la messe
Et auiourduy fault que ie lesse
Abbaye crosse et couuent
He dieu: de ce monde quesse
On est de mort sourpris souuent

La mort
Dame ployez voz gorgerettes
Il nest plus temps de vous farder
Voz toretz fronteaulx et bauettes
Ne vous pourroient icy aider
Plusieurs sont deceupz par cuider
que la mort pour leur habit fleche
Chascun y deust bien regarder
Par habit mainte femme peche

La femme de lescuier
He: quay ie meffait ou mesdit
Dont doye souffrir telle perte
Jauoye achete au landit
Du drap pour taindre en escarlete
Et eusse eu vne robe verte
Au premier iour de lan qui vient
Mais mon emprise est descouuerte
Tout ce quon pense pas nauient.

L'Abbesse et la Femme de l'écuyer.

Dans l'illustration précédente et dans la suivante, nous donnons le texte qui accompagne les gravures; c'est un dialogue rimé entre la Mort et les femmes qu'elle surprend à l'improviste. L'abbesse, la vieille demoiselle et la cordelière semblent se résigner; mais la femme de l'écuyer regrette son drap acheté à la foire du Landit et sa robe verte promise pour le jour de l'an.



Retia ſunt anime facūdia ſenſus honores
Quid certas ad opes. Retia ſunt anime.

Preter amare deū tibi nil applaudat in orbe
Omnia nam pereunt preter amare deum.

La mort
Ma damoiſelle du bon temps
A tout voz anciens atours
Il eſt de vous en venir temps
Nature a en vous pris ſon cours
Vous ne pouez viure touſiours
Je vois deuant: venez apres
Et ne faictes point longz ſeiours
Vieilles gens ſont de la mort pres

La vieille damoiſelle
Jay voirement mon temps paſſe
Et ayme mieulx ainſi mourir
que reuoir ce qui eſt paſſe
Et tant de miſeres courir
Jay veu poures gens langourir
Et autres choſes dont me tais
Enfans pour bien viure et mourir
Il neſt plus grant bien que de paix

La mort
Femme de grant deuocion
Cloez voz heures et matines
Et laiſſez contemplacion
Car iamais nyres a matines
Se voz prieres ſont bien dignes
Elles vous vauldront deuāt dieu.
Rien ne valent ſoupirs ne ſignes
Bonne operacion tient lieu.

La cordeliere
Je remercie le createur
A qui plaiſt de menuoier querre
En loant le bon redempteur
Des biens qui ma donne ſur terre
Aux tentacions ay eu guerre
qui eſt moult forte a demener
Dieu aide qui le veult requerre
Seruir dieu: eſt viure et regner.

h iii

La Vieille Damoiselle et la Cordelière.

La *Danse macabre des Femmes* est suivie d'une représentation des *Trois Morts et des Trois Vifs*, avec la partie versifiée sous forme de dialogue qui accompagne d'ordinaire le sujet; mais, ici, les vers comportent dix syllabes :



Se mon regart ne vous viẽt a plaisir
Par sa hideur qui est espouantable
Prenez en gre. congnoissans le desir
Par quoy pretẽs qui vous soit prouffitable
Il ny a point de moien plus tirable
Les cueurs a bien. que de soy le congnoistre
Cõgnoissez dõc par moy q̃lz vous fault estre
Et preparez a mort vostre inuentoire
Les filz de adam tous mourir est notoire

Las toy mondain contẽple ma maniere
Vng tẽps fuz vif que iauoye beau visaige
Pour yeulx rians. las iay trous de tariere
Conduitz a vers pour faire leur passaige
Le damp dautruy si te rende donc saige
Car comme moy tu deuiendras en pouldre
Tout picote comme est vng deel a couldre
Dun tas de vers. desquelz seras repas
Tous les humains fault passer par ce pas

Le temps durant que iestoye en ce monde
Honnoure fuz pour ma haulte puissance
Mais mal garday ma conscience munde
Dont iay remors qui me point a oultrance
Quesse donneur: quesse aussi de iactance:
que les fagotz pour enfer allecher
Vain est le vol qui fait bas trebucher
Car nest seurte sen bas ne prent gesine
qui trop hault monte. il ayme sa ruyne

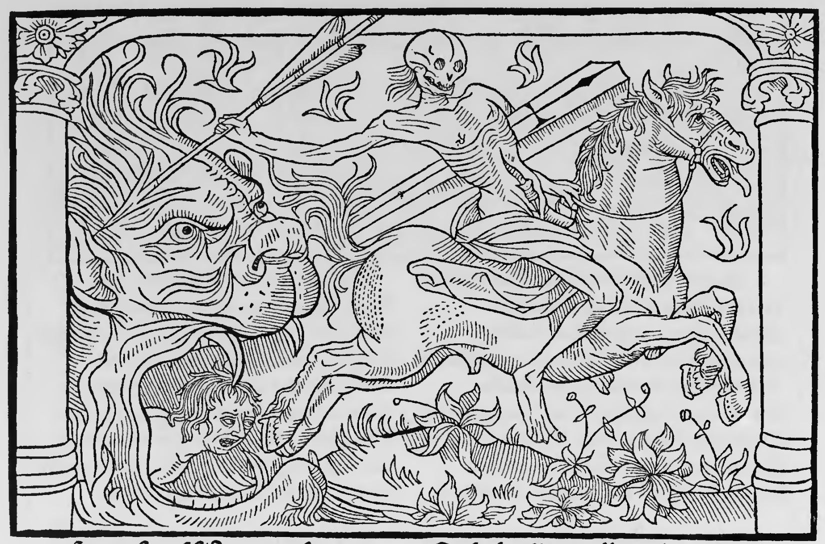
Larmes respans de forcenee rage
De la douleur qui me tient excessiue
quãt pour mes maulx ay le feu pour ostage
Le quay seme il fault que ie mestiue
Las que fera ma poure ame chetiue
Pour se purger des pechez quay commis
Gaigner ne puis ce nest par mes amis
Car suis vng ver q̃ ne puis nesque paille
qui fait peche il en paiera la taille

Dieu crea tout. et beneist de sa dextre
Fors que peche. que peult donc peche estre.
Quesse de luy. de quoy print il engence
Peche nest rien. fors carence de bien
Sil est ainsi. pour quoy requiert penance:
Francz fusmes faiz vng chascũ sur le sien.
quãt dieu noꝰ fist garniz de franc arbitre.
Mais mal esleuz q̃ prins le feu pour mien
Dieu delaissant pour sentir son chapitre

Ainsi enfer sur nulluy na droicture
que par ses maulx ou par ses actions
qui plus y met plus y prẽt grãt voicture.
Nul nest bleçie que de ses passions
Du iusticier ne des corrections
Nest a querir. car il est droicturier.
Bien est eureux qui va le droit sentier
Car tel aura son iuge a protecteur
Combien quil soit pacient redditeur

Quoique fort sommaire, cette gravure au trait est remarquable. La scène se passe au pied d'une croix, comme dans les autres gravures représentant le même sujet; toutefois l'attitude des trois morts révèle un artiste de beaucoup supérieur à ses devanciers.

Le livre se termine par la ballade du *Cheval de la Mort;* le coursier galopant sort de la gueule du monstre d'enfer. La Mort, hardiment campée sur sa monture, tient d'une main une flèche et sous le bras un cercueil :



Sur ce cheual hideux et pale
La mort suis fierement assise
Il nest beaulte que ie ne haale
Soit vermeille ou blanche ou bise
Mon cheual court comme la bise
Et en courant mort tue et frappe
Et ie tue tout. car cest ma guise
Tout viuãt trebuche en ma trappe

Je passe par mons et par vaulx
Sans tenir ne voie ne sente
Je prens par villes et chasteaulx
Mon tribut. mon cens. et ma rente
Sans donner ne delay nattente
Ne iour. ny heure. ne demie
Deuãt moy fault quon se presente
A tous viuans ie tol la vie

Enfer scet bien quelle tuerie
Je faiz de gens. car pas a pas
Me suit. et de ma boucherie
Aual lan fait mains gros repas
Quant ie besongne il ne dort pas
Par moy attent que proye aura
Daucun qui ne sen doubte pas
Sen garde qui garder vouldra

Encor me suit raison pour quoy
De ceulx qui meurent de mon dart
Et sont sans nombre. croiez moy
Car il en a la plus grant part
Paradis nen a mie le quart
Ne la disme on luy feroit tort
Grant. sil nauoit tout au plus tart
Lomme pecheur quant il est mort

Finist le kalendrier des bergeres Imprime a paris Par
Guy Marchãt Maistre es ars ou lieu susdit. Le xvii
iour daoust Mil. cccc. iiiixx xix.

Quelques strophes sur ce sujet lugubre accompagnent cette planche; la dernière est une des mieux réussies de ce remarquable volume. Au bas de

la page, on lit ces lignes : *Finist le Kalendrier des Bergères. Imprimé à Paris par Guy Marchant, maistre ès ars*[1] *ou lieu susdit, le XVII jour d'aoust mil CCCC IIIIXX XIX.*

Le *Compost et Kalendrier des Bergères,* qui n'a eu, à notre connaissance, qu'une seule édition, celle de 1499, est infiniment plus rare et moins connu que le *Compost et Kalendrier des Bergiers,* qui l'a précédé. Non seulement Guy Marchant a fait plusieurs éditions du *Compost et Kalendrier des Bergiers,* mais l'ouvrage a été copié, avec la plupart de ses illustrations, par d'autres imprimeurs. C'est ainsi que Jean Belot, originaire de Rouen, établi imprimeur à Genève, en a fait deux éditions, en 1497 et 1500, avec des bois en partie différents. L'ouvrage a été réimprimé plusieurs fois à Lyon, dans le cours du XVIe siècle. D'autres éditions ont été publiées à Troyes, et les réimpressions s'en sont prolongées jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Il fut traduit en anglais. Une édition de cette traduction a été imprimée à Paris, le 23 juin 1503; plusieurs autres furent éditées en Angleterre même, au commencement du XVIe siècle. Il existe aussi des traductions allemandes, imprimées à Lubeck en 1519 et à Rostock en 1523.

Les illustrations de la *Danse macabre* sont l'œuvre d'un artiste hors ligne, comme chacun se plaît à le reconnaître. M. H. Monceaux les attribue, non sans raison, à Pierre Le Rouge, ancien miniaturiste de l'école de Tours, devenu graveur et imprimeur, qui les aurait composées d'après les peintures d'un manuscrit qu'il indique comme se trouvant à la Bibliothèque nationale. D'après M. Monceaux, Pierre Le Rouge aurait dessiné et gravé, pour son confrère

[1] Nous avons relevé le nom de Guy Marchant dans la deuxième liste (*rotulus secundus,* fol. 5 v°) du registre de nominations aux bénéfices des maîtres ès arts de l'Université de Paris sous le rectorat de Pierre de La Motte (*Petri de Mota*), le 2 mars 1497 (1498 n. st.). Voici son inscription : *Guido Marchant in ar[tibus] ma[gister] se nominat ad collationem, etc., episcopi, decaniet capituli Matisconensis et ad collationem episcopi, decani et capituli Lingonensis* (Archives de l'Université). — «Le 7 septembre 1486, Guy Marchant (*Guido Mercatoris*), imprimeur au Champ Gaillard, se constitua avec Jean Le Cousturier, enlumineur place Maubert, à *l'Image Saint-Estienne,* pleige et caution des biens meubles trouvés en l'ostel de Me Jehan des Granges et Messire Emar de Mergent, prestres, prisonniers en la Conciergerie, et prirent ces biens en leur garde.» (Archives de la Cour des Monnaies, liasse Z 3159.) Ce Jehan des Granges était l'oncle de Guy Marchant. Ils achetèrent ensemble la propriété du Champ Gaillard de la Sorbonne (voir la note, p. 381). — MM. Pichon et Vicaire ont fait mention, d'après les *Jugés du Parlement* (X^{1a} 126, fol. 112), à la date du 3 avril 1492 (1493 n. st.), d'un procès que Guy Marchant eut avec Philippe de Hochberg, chevalier, maréchal de Bourgogne, pour se faire payer de fortes sommes qui lui étaient dues par ce dernier. Les relations de Guy Marchant avec le clergé de Mâcon et celui de Langres, dont le vaste diocèse s'étendait jusqu'en Bourgogne, nous font supposer qu'il était originaire de cette province.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Guy Marchant, la première suite de la *Danse macabre des Hommes,* qui parut en 1485. La *Danse macabre des Femmes,* aussi bien dessinée que la précédente, est d'une main différente pour la gravure, ainsi que nous l'avons déjà fait observer. M. Monceaux émet l'opinion qu'à ce moment Pierre Le Rouge, occupé à d'autres travaux, se serait fait remplacer par Guillaume Le Rouge, son fils, ou Nicolas Le Rouge, son neveu, qu'il avait initiés à son art et qui commençaient déjà à l'aider.

Les illustrations du *Compost et Kalendrier des Bergiers* ne sont pas moins remarquables. On n'a point grand effort à faire, dit encore M. Monceaux, pour reconnaître le crayon de Pierre Le Rouge dans les gravures principales. Les planches des Supplices de l'Enfer se retrouvent dans *l'Art de bien vivre et de bien mourir,* sorti de l'atelier de Pierre Le Rouge et portant son nom. « Sans doute, ajoute M. Monceaux, il n'a pas tout gravé, et l'on pourra trouver des planches moins bien exécutées par le graveur interprète du dessin; mais on sent la main d'un grand artiste, même dans les planches mal découpées. »

**Une question et response que bergiers
font touchant ceste matiere**

**La question est telle. Je demande quantes estoilles sont
soubz une des .xii. parties du zodiaque Ainsi des autres
Response. Soit trouuee une piece de terre en plain pays
sans boys comme beaulse ou champaigne la quelle aiet
trente lieux de longueur et de largeur .xii. Apres on aiet
des clos la teste grosse cõme clos de charrete en abondãce
quil souffise Soiẽt iceulx clos fiches iusques a la teste en
icelle piece de terre a quatre doys lun pres de lautre tant
que toute la piece soit plaine Cõclusion Nous disõs que
autãt cõme sõt de clos fiches en celle piece de terre Autãt
sont destoilles comprinses soubz la longueur et largeur
dun signe seulement et autant soubz chascun des autres
Replique Et prouuer comme Response Nul est oblige
a chose impossible il nous souffit seulement le croyre puis
que noz anciens maistres lont dit**

a.iiii.

L'artiste, quel qu'il soit, excelle surtout dans la manière de rendre les attitudes et le jeu des physionomies. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le groupe que nous reproduisons. Un homme du peuple pose une question à un interlocuteur qui lui répond. Le premier écoute avec attention et cherche à comprendre ce que l'autre lui explique posément.

Voici d'autres bonshommes que le même artiste a dessinés pour le *Compost et Kalendrier des Bergiers* et la figure d'une servante ou chambrière que l'on voit à la fin du *Compost et Kalendrier des Bergères :*



Les personnages qu'ils représentent sont bien campés, leurs poses sont naturelles et n'ont rien de forcé; il en est de même des figures de bergers et de bergères du *Compost et Kalendrier des Bergères* que nous avons reproduites plus haut (p. 386 et 387). Tous les détails en sont soignés; ce sont autant de

documents précieux pour l'histoire du costume en France, chez les classes populaires, vers la fin du xve siècle.

Ces petites gravures ont paru non seulement dans les diverses éditions du *Compost et Kalendrier des Bergiers*, mais elles ont été encore employées dans d'autres livres de Marchant, notamment dans les *Sermones S. Bonaventuræ* de 1493, dans le *Dyalogus Ysidori* du 15 mai 1494, et dans l'*Ars bene moriendi* de 1494.

Voici les fac-similés de deux pages d'un des derniers livres imprimés par Guy Marchant avec sa gothique de forme, le *Chapelet des Vertus*. Cet ouvrage ne porte pas de nom d'imprimeur et n'est pas daté.

Le prologue.

Du vice de faulſete ꝯtraire a loyaulte. xliiii
Exemple ſur le vice de faulſete. xlv.
De la vertu de verite. xlvi.
Exẽple ſur la vtu de verite. xlvii.
Du vice de mẽſõge ꝯtraire a verite. xlviii.
De la vertu de miſericorde. xlix.
Exemple ſur la vertu de miſericorde. L.
Du vice de cruaulte ꝯtraire a miſericorde. li
De la vertu de largeſſe. lii.
De auarice ꝯtraire a la vtu de largeſſe. liii
De la vertu de humilite. liiii.
Exemple ſur la vertu de humilite. lv.
Du vice dorgueil ꝯtraire a humilite lvi.
Enſeignemẽt cõtre le vice dorgueil. lvii.
Enſeignement notable pour diſcretement parler. lviii.

c y cõmẽce vng petit traictie treſutile ĩtitule le chapelet des vtus eu quel eſt cõteun leffect de pluſieurs vtus + des vices cõtraires a icelles en allegãt a ppos les ditz de pluſieurs ſaintz et de aucũs philozophes auecq̃s aucũs exẽples des hyſtoires anciẽnes

Le prologue de ce liure

c Omme par la ſouueraine ſapience et et haulte puiſſãce de dieu toutes cho=

a. iii.

diſcretement parler.

malices Et luy fuſt demãde quãt eſt parfait le ſẽs de lõme. Et il reſpõdit. Quãt il ne parle que apoint. Et dit q̃ le beau et diſcret parler vault mieulx q̃ le taire. Et en la fin dit. Refraing ta langue et tes mauuaiſes paroles. Car ceſt la plus belle robe de quoy tu puiſſes eſtre veſtu.

Cy finiſt le chapelet des vertus.

A partir de 1491, date de la première édition du *Compost et Kalendrier des Bergiers*, Guy Marchant délaisse sa grosse gothique, qui passe à Orléans, chez Mathieu Vivian, premier imprimeur de cette ville, et il adopte une bâtarde gothique française plus élégante, imitée de celle de Jean Du Pré.

Nous donnons ici l'alphabet de ce nouveau caractère employé par notre imprimeur :

A B C D E F G H J L M N O P Q R

S T V X

a b c d e f g h i k l m m n n o p q r r s s t u v x y z

ff ss st ā ꝯ ē e² ꝛ ī l⁹ m⁹ n⁹ ō o⁹ o² ꝑ ꝓ q̄ q̃ ꝙ .⁊c.

i⁹ ū . : ? ( ) ¶

Guy Marchant a produit des livres de divers genres dans lesquels, soit au commencement, soit à la fin, il plaçait des bois ayant déjà servi.



Expliciunt prologi diui Hieronymi in Bibliam
Parisius In campo gaillardo a Guidone Mer
catoris Impressi. Anno a redemptione humani
generis. Millesimo quadringentesimo nonage
simo quinto Duodecimo mensis Martii.



C'est ainsi qu'il inséra, dans les *Sermones S. Bonaventuræ de Morte* de 1494 (v. st.), la planche du *Dîner du mauvais riche,* figurant déjà dans les livres d'heures de Du Pré et de Caillaut, et qu'il adapta au livre de saint Jérôme la gravure du Christ détaché de la croix de l'*Ars bene moriendi* imprimé en 1494. Nous donnons ci-dessus ces deux figures.

Le 30 juillet 1490, Guy Marchant imprime un Martyrologe à l'usage de l'église de Paris.

Dans l'achevé d'imprimer de ce livre, il est dit que l'édition a été multipliée par l'art de l'impression (*arte impressionis multiplicata*). Nous reproduisons ci-dessous le fac-similé de la page qui se termine par cet achevé d'imprimer :

De moderatiõe et ɋcordia grãmatice et musice

et aliorum in suo tenore stabit. nec in aliquo corrigetur: sʒ sicut
antiqui sancti patres quos noĩauimus ac p̃cipue ɋsũmator egre
gius sanctus gregorius: doctus grãmatic⁹: doctus musicus: et
plenus spiritu sancto ea decãtari instituit: inuiolabiliter obser
uabitur. Similiter incipiendo introitũ. antiphonã. hymnũ. et
similia. vbi moris est ꝓducere seu modulare penultimã syllabã
non propter hoc si breuis occurrat: modulatio dimittetur. sed e
qualiter suꝑ longã et breuẽ fiet. modulabiturqꝫ vniformiter pe
nultima de Gaudeamus. de Statuit. de Ne timeas. et de Bea
ta nobis gaudia. Similiter faciendũ est de penultima toti⁹ can
tici. introitus videlʒ. antiphone et hymni. q̃ merus cãtus est.
Vbi aũt in lectionibus matutinarũ aut misse cõparebũt: scd̃m
leges grãmatice debita q̃ntitate mensurabuntur. Sic nec regu
lari habent p̃dicta cantica pũctuali scd̃m grãmaticã diuisione:
ita videlʒ vt oporteat ab incipiente vel icipiẽtibus. vel etiã in
decursu a simul cãtãtib⁹. ad aliquã etiã virgularẽ pausã vt ibi
q̃escatur deueuire. sʒ ꝫ iter adiectiuũ ꝫ sbm̃. appositũ ꝫ suppos
tũ. et alia q̃tũcũqꝫ suspẽsiua. vbi cãtui seu cantãtib⁹ cadẽtia seu
pausa cõmoda videbitur: pausandũ est. Hic rite ĩ eccl'ia ꝑisiẽsi q̃
incipiũt dicũt tm̃ Regina. et chorus dicit. celi letare ꝫc. qm̃ ẽ ibi
cadẽtia scd̃m cantũ q̃dẽ: nõ scd̃m grãmaticã decentissia. Qui vo
in lcõe iter Regina ꝫ celi. aut sil'ia pausaret: ab oĩb⁹ pena ifamie
strepitu videlʒ plectẽd⁹ eẽt. Sic ĩ ꝓsa de scõ bartholomeo: vsu q̃
ĩcipit Ruga carẽs et: ibi statim post ꝫ. quo nihil est magis suspẽ
siuũ: ɋformiter ad vsũ p̃cedentẽ pausatur ꝫ pausandũ ẽ. cãtu id
exigẽte. Precor aũt oẽs et singulos vt si q̃d ɋformiter ad ea q̃
hic dicta vel scripta sũt: addere nouerit: aut etiã aliter senserit:
michi Johãni le Munerat ꝑisio scholastico. vel ꝑsonaliter vel si
mili industria multiplicatũ notũ faciãt. Nam desiderio inq̃rẽde
veritatis: ꝫ sedande discordie. pauca hec a me descripta sunt.

Explicit martirologiũ: simul et ãtiqua atqꝫ noua regl'a cano
nica seu ecclesiastica: cum tractatu de ɋcordia grãmatiee et musi
ce in ecclesiastico officio. Parisii per guidonem mercatoris: ꝓpe
regiã scolã frãcie vulgatã nauarre. ae domo possessiõis. arte
ĩpressionis multiplicata. Anno dñi millesimo. CCCC: nonage
simo. Mensis iuliidie vltimo.

Voici le titre du Martyrologe; il est exécuté sur un bloc de bois en lettres xylographiques imitant l'écriture des manuscrits :

Martirologium.

Le Martyrologe est suivi d'un curieux traité sur l'accord de la grammaire et de la musique (*De concordia grammatice et musice*) dans les fonctions ecclésiastiques (*in ecclesiastico officio*).

L'auteur était Jean Le Munerat, chantre de la chapelle du Collège de Navarre et théologal de Paris, qui avait revu le Martyrologe d'après le texte original d'Usuard.

A la fin d'un autre ouvrage de Le Munerat, intitulé *De dedicatione ecclesie et precipue Parisiensis,* il a été employé une formule analogue à celle qu'on lit à la fin du *Martyrologium,* pour faire connaître que la copie avait été composée, rédigée et mise au net par l'auteur (*advisata seu excogitata atque ordinata*), afin d'être multipliée, au moyen de l'art sacré de la typographie (*sacra arte multiplicari*), pour l'utilité de tous (*pro communi utilitate*), par Guy Marchant, dans la maison très agréable dite du *Champ Gaillart,* propriété du Collège de Navarre, l'an du Seigneur 1496, au charmant mois de mai :

¶ De dedicatione ecclesie
et precipue Parisiensis questio noua feliciter explicit.
Aduisata seu excogitata atqȝ ordinata sacra arte
multiplicari in regia schola frãcie vulgo nauarre
parisii pro cõmuni vtilitate Multiplicata vero p
Guidonem mercatorem apud amenissimã domũ
vulgatam du champ gaillard de possessione dicte
schole. Anno domini. M. cccc. iiiixx. xvi mense
amenissimo Mayo.

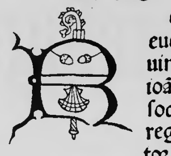
Au commencement de cet opuscule, on remarque l'initiale R gravée sur bois aux armes de Jean de Champigny, évêque de Paris.

L'intérieur de la lettre est rempli par les armoiries du prélat; le tout posé sur une crosse épiscopale.

Cette lettre, faite spécialement pour le livre, reparaît quelques mois après, le 22 octobre suivant, chez Jean Du Pré, qui l'emprunta à son confrère pour

la mettre en tête du *Compendium divinorum officiorum*, ou abrégé du rituel de Paris, rédigé par le même Jean Le Munerat :

¶ De dedicatione



ecclesie Parisiensis.

euerendo in xp̄o patri/ dn̄o Joāni/ diuina miseratione parisiēsi ep̄o Suus ioānes le munerat quōdā scholastic⁹ soci⁹/ et iā feliciter in xp̄o fili⁹ capelle regie schole frācie vulgo nauarre cōcē tor modicus. ac scholasticus theologus Honorem: et vestre benedictionis consecutionem Quod mee pusillitati videtur/ de eccl'ie vestre dedicatōe vel cōsecratione: de qua vltimis dieb⁹ vite sue plurimū angebat precessor vester/ eccl'iasticis etiā officiis deuot⁹ et circa ea speculator sedulus: bono qdē zelo volēs eam dedicare et cōsecrare: cū modico meo iudicio nō deceat aut expediat: sed et aliarū quarūcūq3/ in q̇bus sacra īantea cū plenitudine cōtēta/ diuiaq3 officia celebrata fuere presertiq3 tū ad aliqua sctificādi ritū infirmare cōtēdēs: quib⁹ argumētis cōmoueor vestre dignitati hisce sacris actis vel actibus iugiter īsudāti pro modulo et sub correctione idicare dignū duxi Nostis enī q̄ ab ineūte etate/ eccl'ie eccl'iasticisq3 officiis deditus/ hāc michi nō meis meritis porcionē substātie/ erogauit dn̄s: diuidēs singulis prout vult: vt post liberaliū artiū vna p̄ceptas disciplinas/ cōsociis/ his ad theoricā diuine sapiētie/ illis ad moralē quā exhortatoriā dicūt se cōferētibus: ceteris xp̄o ad sacrorū canonū temata/ vel iperatorū instituta/ aliis vero ad p̄suasoriā quā oratoriā volūt/ ceterarū ve artiū cōuolātibus exercitia: circa eccl'iam eiusq3 sacra officia ordināda/ cōponēda vel reparāda me trāstuli: et cōtuli. Portionē quidē substantie bonā/ nec ceteris minus dignā arbitratus/ ideoq3 cū gratiarū actione susceptam/ ne torpētis serui more talēti in sudario repositiōe multa

a. i.

Guy Marchant a surtout travaillé pour Jean Petit, le grand libraire parisien. Il fut même associé avec lui pendant un temps[1]. Le 31 août 1496 (veille des calendes de septembre), les noms de ces imprimeurs figurent conjointement à la fin du poème latin de Fausto Andrelini sur la bataille de Fornoue et l'entrée des Français à Naples. Marchant agrandit alors son atelier, qui était en pleine activité à la fin du xv[e] siècle, et continua à produire encore par la suite.

D'après les nombreux spécimens des impressions de l'atelier, on a vu que Guy Marchant a fait usage de différentes sortes de caractères.

[1] Voir Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. 257 et 292; ouvrage cité.

Voici le fac-similé d'un alphabet de types qu'il a employé dans le volume intitulé *Libri Remundi pii eremitæ,* qui est daté du 10 avril 1499 :

A A B C C C D E F G H I K L M N O P Q R

S T U X Z

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r r s s t u v x y z

ff fi fl ff ft q ā b⁹ ꝯ ð d⁹ ē z l⁹ m̄ n̄ n⁹ ō p p p⁹ q̄ q q̄ ꝝ

t t⁹ ū . : / / : ( ) Q

Le caractère dont l'imprimeur s'est servi de préférence, pour ses traités de théologie en petit format et dans les livres de poésie latine, est celui-ci :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T U

a b c d d e f g h i j l m n o p q r r s s t u v x y z . : :

æ ff fi fl œ ff ft q ā b⁹ ꝯ ð ē t t⁹ l⁹ m̄ n̄ ō p p p q̄

q̄ t z ꝝ t t⁹ ū v̄ ( ) / = ¶

Il a été employé dans l'ouvrage de Gerson, *De regulis Mandatorum,* daté du 6 avril 1489 (1490 n. st.), au Champ-Gaillard :

Plenitudo iurisdictionis residet apud papam. et in alios secundum eius determinationē deriuatꝛ. Attēdere tamen debet sibi illam esse potestatem non in destructionem ecclesie/sed eius edificationem.

Si papa diceretꝛ dominus omniũ/z in spũalibus/qđ constat: et in temporalibus/quod alii negant: nichilo=minus dotatio ecclesie in iurisdictionibus et dominiis proprietariis temporalibus/z exercitiũ neq esse in illis neq esse de iure naturali/neq eidem repugnare videntur. nam christus neq exercuit talia dominia: neq per expressum successoribus prohibuit. sed reliquit potestatem eoꝝ discretioni/pro varietate tēporis/et deuotiōe christianoꝝ/sic vel sic exercendi

Papa nequit peruertere ordinem ierarchicũ vniuersalis ecclesie. sic quin in multis casibus licet eidem resi=stere/in faciem et dicere. Cur ita facis: vtputa ĩ exemptionibus manifeste nocuis. Et si prelatos z ecclesias/siue subditos onerare sumptibus intolerabilibus/vel li=bertatibus penitus spoliare contenderet.

Tractatus magistri ioannis de gersonno/ecclesie parisiensis cancellarii/de regulis mādatoꝝ. qui strin=git cōclusionũ processu: fere totam theologiam practicam/et moralem: finit feliciter.
Impressum est hoc opusculum parisii/ĩ campo gail=lardi per Guidonem Marchant. Anno dñi millesimo quadringentesimo octuagesimonono. Die vero sexta mensis aprilis.

Ce caractère a la plus grande analogie avec le premier caractère employé en 1483 par Guy Marchant à ses débuts, et paraît être le même que celui de Jean Bonhomme; toutefois la capitale C est différente et de forme arrondie. Dans d'autres impressions de Guy Marchant, cette lettre a été remplacée par une majuscule romaine nettement accusée.

Il a employé plus rarement un autre caractère gothique de 10 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i l m m n n o p q r r s ſ t u v x y z ff ſſ ſt . : : =

ā b⁹ g v ē e ī i⁹ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ p p p⁹ q̄ q q q̄ r̄ r⁹ r t t̄ t⁹ ū v ¶

C'est avec ces derniers types qu'on a imprimé le *Libellus de venerabili sacramento et valore Missarum*, à la date du 5 juin 1495 :

depoſt vſqz hodie ſimilis turbo iſurgere auſus
fuit cõtra veritatem iam lucide explanatam.
Et ſi aliquãdo ſurrexerũt facilime ex dictis ip
ſius fuerunt deuicti. Illa aũt hereſis dicta fuit
berengarii ab auctore. qui tñ conuerſus poſtea
fuit. vt habetur de cõſecra.di.ii. Ego berenga=
rius. Sed diſcipuli eius in errore permanſerũt.
et multa mala fecerũt. Nã vltra ducentos an=
nos hereſis iſta durauit ante tpra ſancti thome
Et qr diu ſtetit: ſemp magis ac magis ſubtilia
ta fuit. et eccleſiã ſatis afflixit. ¶ Si de hac ma
teria pleni⁹ vultis informari: legatis origina=
lia ſuperius allegata. Hec autẽ breuiter dicta
ſint ad auiſandũ de periculis que cõtigerunt et
quotidie minus excercitatis cõtingere poſſũt p
pter materie ſubtilitatem que pia et deuota aia
ſolido fidei fundamẽto innixa faciliter cauere
poteſt. Ipſius cooperãte gratia dñi noſtri ieſu
xpi qui eſt panis verus et viuus de celo deſcẽdẽs
et dat vitam mundo. Cui cum patre et ſpiritu
ſancto ſit ſempiterna gloria Amen.

¶ Libellus de venerabili ſacramento et valore
miſſarum Finit feliciter. Impreſſus Pariſius
Per Guidonẽ mercatoris In Cãpo Gaillardi
Anno dñi. M.cccc.xcv. die. v. Junii.

Le 6 juin 1500, Guy Marchant termina l'impression d'une édition de *La Nef des Fous*, en flamand, dont on verra ci-contre le titre en fac-similé.

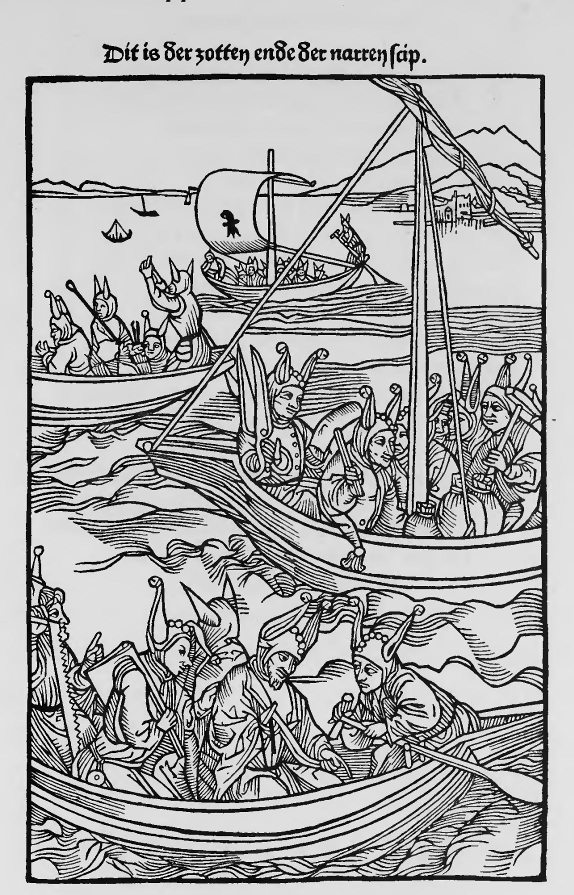
C'est le premier livre flamand qui ait été imprimé à Paris.

L'édition, qui est de la plus grande rareté, est de format in-quarto. Le seul exemplaire que nous en connaissions, se trouve à la Bibliothèque nationale.

La figure sur bois qu'on voit en tête n'a pas été gravée dans l'atelier de Guy Marchant et ne faisait pas partie de son matériel d'illustration. Il l'a

empruntée à un autre imprimeur, de ses confrères, qui avait exécuté, en 1497, une édition in-folio illustrée de la *Nef des Folz du monde,* pour Geoffroi de Marnef et Jean Philippe dit *Manstener,* libraires.

Dit is der zotten ende der narren scip.



Dans l'achevé d'imprimer que l'on trouve à la page suivante, on remarquera que l'imprimeur est appelé *Guide Coopman.* Le mot *Coopman,* qui signifie *marchand* en langue flamande, est la traduction littérale du nom de l'imprimeur du Champ-Gaillard.

Il peut paraître extraordinaire, de prime abord, que Guy Marchant ait imprimé un livre en flamand, mais on ne doit pas en être autrement surpris. Nous avons tout lieu de croire qu'il était originaire de Bourgogne, ainsi que nous l'avons expliqué (p. 393, note) en mentionnant ses relations avec ce pays.

Il n'y a donc rien d'étonnant qu'à ce titre Guy Marchant ait pu être en rapport avec des Flamands, anciens sujets de Charles le Téméraire, le dernier duc de Bourgogne.

Dat ſluten vanden wercke.

Danck/lof ende glorie/zij gode den heere
Van wien dat vaelt al dat volmaect is
Met wiens hulpe ten heynde gheraect is
Mijn ſlicht beghinſel: tot wien ic keere
Hebbic verdient eenich lof oft eere
Hem biddende van wien de dood gheſmaect is
Vut pueter minnen die an ons gheſtaect is
Dat hij tſijner glorien ende loue vermeere
Mijn ſlicht onderwijs ende ſimple leere
Die rudelic ghedicht van conſten naect is
Dat elc onwijſe die an zottheit ghehaect is
Daer met verloſt van zijnen ſeere:
Danc lof ende eere/gheue gode den heere. Amen.

Dit vorſeide werck vut den latijne en̄ walſche in
duytſche verſtelt/is gheprent gheweeſt te Parijs
Bij Guide coopman ghenaemt: den. vi. in Junio
Int Jaer van gratien vijftienhondert.
Gode zijs danck ende lof.

Pour l'impression de ce livre, Guy Marchant s'est servi d'un caractère spécial, avec *v* et double *w* inusités dans la typographie parisienne de cette époque, et dont on trouvera ci-dessous l'alphabet. Nous ferons remarquer, en outre, que la lettre *q* n'existe pas dans tout le volume.

A B C D E F G H J L M N O P Q R

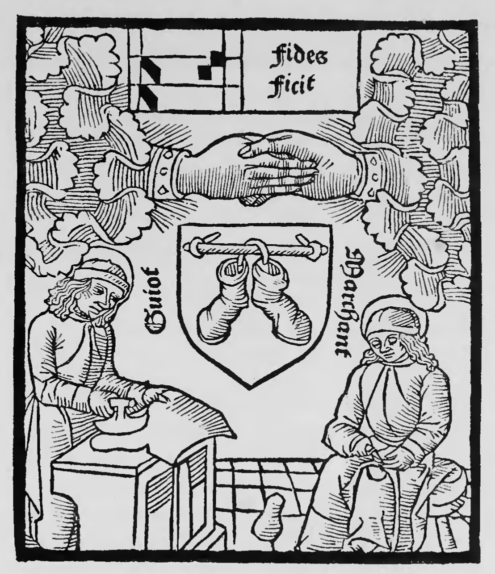
S T V   a b c d e f g h i j k k l m m n n o p r r s ſ t u

v w x y z   ā dꝰ ē ī iꝰ m̄ mꝰ n̄ nꝰ ō q̄ t̄ ū   ſt . : ⁄ / ( )

Outre la marque datée de 1491 que nous avons déjà reproduite dans ce chapitre, Guy Marchant en avait une autre avec la même devise en rébus : *Sola fides sufficit,* au milieu de laquelle on voit, sur un écusson, une paire de chaussures pendues, et le nom Guiot Marchant à gauche et à droite.

Cette marque est la seconde dont notre imprimeur a fait usage. Nous la

reproduisons ci-dessous d'après *Phalaridis Epistolæ,* volume in-quarto portant la date de 1493 :



Jean Marchant, son neveu, qui lui succéda vers 1505, continua à travailler pour Jean Petit à l'hôtel de Beauregard, rue Clopin (voir p. 383), et conserva la dernière marque de Guy Marchant plus artistement gravée, à laquelle il substitua simplement ses initiales J M :



Sur cette marque, qui diffère comme dessin de la précédente, on voit, dans le cartouche du milieu, au lieu d'une paire de souliers, un livre ouvert éclairé par les rayons du soleil. Dans le bas, un cordonnier debout prépare le travail en taillant le cuir sur son établi; son compagnon, assis, confectionne et termine la chaussure dont on aperçoit des échantillons à terre. C'était, sans doute, une allusion aux *labeurs* d'imprimerie que Guy Marchant préparait et que ses ouvriers exécutaient ensuite.

Guy Marchant était prêtre, ainsi que cela résulte d'un document inédit que nous avons cité (voir p. 381, note). Nous connaissons le nom d'un de ses collaborateurs, ancien maître imprimeur, Guillaume Frevier ou Février, qui probablement était le prote de son imprimerie [1].

[1] Guillaume Frevier ou Février est connu pour avoir imprimé en 1477 une Pronostication en latin. Il était alors associé avec Richard Blandin, d'Évreux, l'un des ouvriers du *Soufflet Vert*, et il avait ouvert un petit atelier, qui n'eut qu'une existence éphémère, rue Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne de *Sainte-Catherine*, à côté de Pasquier Bonhomme, dont il avait emprunté les caractères (voir p. 205-206). — On ne savait ce que Février était devenu, lorsque nous avons découvert, dans le registre d'écrou du Châtelet, qu'il eut maille à partir avec la justice en 1488. Le mardi 15 octobre de cette année-là, il fut arrêté pour coups et blessures, sur la plainte de Robine Le Cyrier. Le procès-verbal de l'incarcération est ainsi libellé : « GUILLAUME FÉVRIER, *maistre imprimeur demourant au Champ Gaillart*, amené prisonnier par Pierre d'Arçay, sergent à verge au Chastelet, à la relation de Maistre Philippe du Four, examinateur, et à la requeste de Robine, veufve de feu Pierre Le Cyrier, ladicte veuffve de present demourant rue Saint Jaques pour ce que par information faicte par ledict examinateur, ledict Février est trouvé chargé d'avoir dimanche derrenier passé environ cinq heures de soir batue et frapée ladicte veufve de plusieurs coups de pié, l'avoir deschevelée et traynée par les cheveux en la boe et fait plusieurs autres excès plus à plain declarez en ladicte information et pour ce estre interrogé et ester en droit. » (Archives nationales, Y 526, fol. 125 r°). — Comme on ne connaît aucun livre portant son nom à cette adresse du Champ-Gaillard, et que l'on sait positivement que Marchant était le seul imprimeur qui fût établi à cet endroit, il devient constant que Guillaume Février travaillait dans l'atelier de Guy Marchant, et que si l'on donne à Février le titre de maître imprimeur à la geôle du Châtelet, c'est qu'il y avait droit, soit comme ancien patron d'atelier, soit qu'il dirigeât, comme prote ou contremaître, l'exécution des travaux de l'imprimerie de Guy Marchant, lequel, en sa qualité de prêtre, n'était probablement pas un praticien du métier opérant lui-même; il se contentait de tailler la besogne comme le cordonnier taillant le cuir est représenté debout, sur la gauche de la marque d'imprimeur.

CHAPITRE XV

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE JEAN HIGMAN

(1484-1499)

Les débuts de Higman. — Son établissement au Clos Bruneau. — Sa spécialité.
Son association avec Wolfgang Hopyl. — Fin de sa carrière.

Jean Higman, Allemand ou Flamand, travailla d'abord avec Gering au *Soleil d'Or* de la rue de Sorbonne. On connaît un livre signé de lui et ayant pour titre : *Libellus de quattuor* (sic) *Virtutibus et omnibus officiis ad bene beateque vivendum* (*opera, industria, arteque Johannis Higman Germani. . . impressus est*); il est daté de cet atelier le 22 décembre 1484. Nous avons déjà mentionné ce livre, pages 93-94, et nous avons donné les fac-similés du titre et de la fin.

En 1489 (26 mars 1488 v. st.), nous trouvons Higman établi au Clos Bruneau, à l'enseigne des *Lions,* près des Écoles de Décret. C'est là qu'il imprime, pour le compte du libraire de Marnef, l'*Opus Aristotelis de Moribus,* et, l'année suivante, le 18 janvier 1490 (1489 v. st.), il achève une édition en format petit in-octavo du texte latin de l'Imitation de Jésus-Christ :

> ¶Liber Magiſtri Iohannis Gerſon Cancel-
> larii Pariſienſ de imitatione chriſti et contem
> tu omniumvanitatum mundi: vnacum de imi
> tatōe cordisvnicuiqꝫ religioſo ac deuoto neceſ-
> ſari⁹finit feliciter impſſus pariſius p Higmā al
> manū. In vico clauſi brunelli ad int'ſigniū leo-
> nū prope ſcolas decretorum. Anno dn̄i milleſi
> mo quadringenteſimo octuageſimo nono die
> vero decima octaua Ianuarii

Ces deux ouvrages sont exécutés avec des fontes de l'atelier de Gering.

Le 15 avril 1491, Higman termine l'impression du Missel de l'Église de Saintes, et, à partir de ce moment, il paraît s'être fait une spécialité dans ce genre de travaux. Il exécute successivement les missels d'Autun (5 juin 1493),

de Bourges (24 août 1493), du Mans (13 juillet 1494), de Cambrai (28 février 1495), d'Utrecht (30 novembre 1497), de Poitiers (20 avril 1498), de Tournai (2 octobre 1498), et de Liège (24 novembre 1499). Il en a probablement imprimé d'autres qui ont échappé à nos recherches.

En 1492, Higman imprima à ses frais le Commentaire latin de Jacques Le Fèvre, d'Étaples, sur les huit livres de la Physique d'Aristote. A la fin du volume, on lit des vers de Josse Clichtoue, de Nieuport, dans lesquels l'imprimeur et son correcteur sont nommés :

Debetis grates Alemano et adusque JOHANNI
HIGMAN qui propriis sumptibus egit opus.
Mendam corripui fido comitante BOHEMO
Ut potui in plumbo si qua relicta fuit.

Vous devez maintenant des remerciements à l'Allemand Jean Higman, qui a exécuté cet ouvrage à ses propres frais. J'ai fait la correction, avec l'aide de mon fidèle *Bohemus*[1], en enlevant comme j'ai pu les fautes qui étaient restées sur le plomb.

Dialogi difficilium Physicalium introductorii finis.

Carmen decastichum Judoci Clichthoue regratiatorium eorum: qui hoc opus imprimi curauerunt.

Laudatur Phidias: pictor laudatur Apelles.
Laude magis dignor: qui premit ere notas:
Si vigil et placidus. pater illi diuus Apollo.
At si non: genitor rusticus ille fuit.
Cui sit Aristoteles cure/ Physicisq; tyrones:
Sit gratum: et placido quisquis adeste animo.
Debetis grates Alemano et adusq; Johanni:
Higman: qui propriis sumptibus egit opus.
Mendam corripui fido comitante Bohemo
(Ut potui) in plumbo si qua relicta fuit.

Impressum Parisii. Anno domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo.

En 1496, Higman s'associe avec Wolfgang Hopyl, d'Utrecht. Ils impriment l'Arithmétique de Jourdain Le Forestier (*Jordani Nemorarii Arithmetica*), accompagnée d'un traité de musique par Jacques Le Fèvre, d'Étaples, et d'un abrégé de l'Arithmétique de Boëce. Higman avait alors pour correcteur un nommé David Laux, d'Édimbourg (*David Lauxius Brytanus Edinburgensis*).

[1] Nous ne savons pas si *Bohemus* est un nom propre ou s'il désigne le pays de ce compagnon.

Le titre que nous reproduisons ici est celui du dernier livre imprimé au nom des deux associés en art typographique (*artis formulariæ socii*), comme ils se qualifient eux-mêmes à la fin de quelques-unes de leurs productions.



Theologia viuificans. Cibus solidus.

Dionysii
Celestis hierarchia.
Ecclesiastica hierarchia.
Diuina nomina.
Mystica theologia.
Undecim epistole.
Ignatii
Undecim epistole.
Polycarpi
Epistola vna.

Infinitus thesaurus aut perditus/ aut absconditus.

Dionysii
Diuini hymni.
De itellectualib⁹ ⁊ sẽsibilib⁹
Theologice informationes.
De anima.
Significatiua theologia.
Legalis hierarchia.
Angelice ꝓprietates et or-
dines.
De iusto/diuinoq;
iudicio

Insuper adduntur De heresibus. De fide catholica. De cõteptu mũdi non habita.
Cum puritate Religione Pietate Deuotione
Humilitate Reuerentia attentione et queq;
alia sacra scripta Tractentur Legantur Seruentur:
Ad Jhesu paterne lucis talium munerum et auctoris et largitoris honorem.
A.i.

Le volume est daté du 6 février 1498 (1499 n. st.). C'est un recueil de quelques ouvrages de saint Denis l'Aréopagite, traduits en latin par Ambroise le Camaldule, suivi de onze lettres de saint Ignace.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'achevé d'imprimer du livre que l'on doit aux deux associés est disposé en forme de triangle :

Operum
Beatissimi Dionysii et
Undecim Epistolarũ diuini Ignatii
Antiochẽsis ecclesie Episcopi / et vnius beati Po=
lycarpi Smyrneorũ antistitis: discipulorum sanctorũ Apostolo=
rum / et martyrũ Ihesu saluatoris mũdi felicissimorũ: ad ipsius ihesu salua=
toris / sapiẽtie sapientũ / et regis martyrũ omniũ honorẽ finis. ¶ In alma Parhisio=
rum schola per Joannem Higmanũ et Wolfgangũ Hopylium artis formularie socios.
Anno ab incarnatione eiusdem domini nostri Jhesu Christi 1498. die sexta Februarii.

Le caractère qui a servi à l'impression de ce volume est le même que celui de l'Aristote de 1492 dont nous avons déjà parlé. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S
T V X Y Z
a b c d e f g h i j k k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z
ff ſſ ſt ꝗ fl . ã bꝰ ꝯ cꝰ cꝗ ỏ dꝰ ẽ ꝛ ꝫ g̃ hꝰ i iꝰ l' lꝰ m̃ ñ mꝰ nꝰ õ
p̃ ꝑ ꝓ p̃ ꝗ q̃ q̃ q̊ ꝗ ꝛ ꝝ ꝛ̃ t t̃ ũ ꝟ r̃ ꝗ̃ Q : / = ¶

On cite encore une édition in-quarto du texte latin des Tragédies de Sénèque, revu par Balbus. Elle est sans date et porte le nom d'un troisième associé, Guillaume Prevost ou Probst (*Wilhelmus Prepositi*), dont le fils devint plus tard le gendre de Wolfgang Hopyl, associé d'Higman, et lui succéda.

Le livre fut imprimé dans la maison du Clos-Bruneau, à l'enseigne des *Lions*, avec le gros caractère romain de Gering, dont Higman avait une fonte.

Quoique associés depuis l'année précédente, Higman et Hopyl avaient conservé leurs ateliers respectifs. Toutefois ils travaillaient en commun, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et se servaient le plus souvent des mêmes caractères. Nous avons reproduit ci-dessus l'alphabet des types employés dans les ouvrages dont nous avons présenté des fac-similés. On trouvera les autres alphabets au chapitre XXII relatif à l'atelier de Wolfgang Hopyl.

Les types employés par Higman dans ses premiers missels ressemblent, à s'y méprendre, aux caractères du Psautier de l'église de Paris, imprimé en 1494 par Gering et Renbolt (voir fac-similés, p. 100-102), mais en examinant les lettres capitales et en les comparant une à une, on s'aperçoit que si la plupart sont semblables, d'autres présentent des différences. Les caractères du

Missel d'Utrecht, imprimé par Higman dans l'atelier de *l'Image Saint-Georges,* chez Hopyl, ne sont pas non plus les mêmes.

Voici d'abord l'alphabet du plus gros caractère, qui a 13 points :

A B C D E F G H J K L M N O P Q R

S T V X Z a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ

s ſ t u v x y z ā bꝰ ꝯ ď dꝰ ē ŧ ī iꝰ ł m̄ mꝰ ñ nꝰ ō

p̄ ꝑ ꝓ pꝰ q̄ q̇ ꝗ ꝗ̄ ꝙ r̄ ꝝ s̄ ť ťꝰ ū ꝟ ꝓ ℞

ff ꝙ ſſ ſt . : ⁏ / ⸗ ( )

L'autre caractère, dont l'alphabet est représenté ci-après, a 11 points :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V X

a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z ff ſſ ſt

ā bꝰ ē eꝰ ŧ ī iꝰ ł m̄ mꝰ ñ nꝰ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇ ꝗ ꝗ̄ ꝝ ť ť tꝰ ū

On peut constater que certains livres, comme le Missel d'Utrecht de 1497, sont indiqués à l'adresse d'Hopyl, alors établi rue Saint-Jacques, à l'enseigne de *Saint-Georges,* près de Saint-Benoît. Dans d'autres, les associés mettent qu'ils les ont imprimés *in almo Parisiensium studio* ou *in alma Parisiorum schola.*

La formule employée par Higman et Hopyl ne signifie pas que leur imprimerie était dans les bâtiments de la Sorbonne, mais bien que leurs ateliers se trouvaient dans son voisinage immédiat, c'est-à-dire dans le quartier central des études ou de l'Université.

Higman n'a pas imprimé un seul livre en français. Il n'a pas produit de volumes illustrés. C'est tout au plus si, dans les missels qui sont sortis de ses presses, on trouve les deux grandes figures qui se placent habituellement au Canon de la Messe et qui nous ont paru être les mêmes que celles du Missel de Paris de Gering et Renbolt (voir p. 106 et 107). La planche qui forme le titre des œuvres de saint Denis, reproduite à la page 409, est d'une conception originale. Elle a servi aussi pour d'autres livres dans les deux ateliers.

On voit encore, à la fin du Commentaire sur la Physique de l'Aristote de 1492, une petite figure représentant la Cour céleste :



Higman est un imprimeur de mérite qui a produit des livres très corrects, des missels, des traités de théologie, de philosophie et de mathématiques, des classiques. C'était un homme docte, connu et estimé des savants, particulièrement de Robert de La Vallée, natif de Rouen, bachelier ès droits et en théologie, chanoine de Chartres, qui le qualifie de *vir litteratus, impressorie artis imprimis exercitatus,* dans une lettre publiée en tête du traité qu'il lui fit imprimer[1], *De Preparatione ad mortem,* composé par Thomas Taquin, conseiller d'Alphonse le Pacifique, roi d'Aragon, et de Ferdinand son fils, roi de Sicile.

La veuve d'Higman, Guyonne Viart, épousa en secondes noces Henri Estienne, premier du nom, qui lui succéda dans son imprimerie. Jean Higman est donc le prédécesseur de la dynastie des Estienne qui se sont rendus célèbres par leur science et leur habileté professionnelles.

[1] Voir Dom Liron, *Bibliothèque chartraine;* Paris, 1719; in-4°, p. 131.

CHAPITRE XVI

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE PIERRE LEVET

(1485-1500)

Pierre Levet associé à ses débuts avec Jean Alissot. — Ses premières impressions. — Il travaille pour le libraire-éditeur Antoine Vérard. — Une édition illustrée des *Commentaires de Jules César.* — La première édition des *Cent Nouvelles nouvelles* avec illustrations. — Le livre des *Proufitz champestres et ruraulx,* de Pierre de Crescens, avec figures sur bois. — Un Psautier latin illustré. — Le *Codicille et Testament* de François Villon. — Changement de demeure et d'enseigne. — Les travaux de ce second atelier. — Association de Pierre Levet avec Raoul Cousturier et Jean Hardouin.

Pierre Levet, imprimeur français, commença sa carrière en 1485. La plus ancienne impression qui porte son nom est l'*Exposition de l'Oraison dominicale Pater noster,* par Raoul de Montfiquet, petit in-quarto de 56 feuillets non chiffrés, à la fin duquel on lit : *Imprimé à la rue Sainct Jaquez, au près de Petit Pont, par Pierre Levet, l'an mil quatre cens quatre vingtz et cinq, la vigille Sainct Andry.* La fête de saint André se célébrant le 30 novembre, cette mention de la *vigille* ou veille dudit jour se rapporte au 29 du même mois.

Cy finist lexposició de la patenostre composee en
latin et en francoys/par maistre Raoul de mōtfiquet
extraicte et recueillye de plusieurs et divers docteurs/
et expositeurs. Plaise au lecteur de ce livre luy donner
une patenostre. Imprime a la rue saīct iaquez au pres
de petit pont/par Pierre Levet. Lan Mil quatre cens
quatre vingtz et cinq. La vigille sainct Andry.

L'*Exposition du Pater noster* est suivie d'une seconde partie : l'*Exposition de la Salutation angélicque* (sic) *Ave Maria,* du même auteur (47 feuillets imprimés avec les mêmes caractères, sans lieu ni date), et d'une troisième de 12 feuillets dont les signatures, commençant à *Gi,* suivent celles du corps du volume.

Cette dernière partie, qui est en vers, a pour titre : *Declamacion faicte par frère Guillaume Alexis sur l'Evangile : Missus est Gabriel,* et se termine par le libellé ci-dessous daté du dernier jour de février 1485 (29 février 1486 n. st.).

Cy finist la declamaciõ faicte
ꝛ composee par frere guillaume
Alexis religieux de lire ꝛ prieur
de buzi sur leuãgille missus est
ꝛ a la louenge de dieu ꝛ de nostre
dame. Imprimee a paris pres
petit pont par Pierre Leuet et
Jehan alissot le dernier iour de
Feburier. Mil quatre cẽs qua
tre vings ꝛ cinq.

Au commencement de l'*Exposition de la Salutation angelicque,* dont nous reproduisons la première page, on voit une gravure sur bois de *l'Annonciation.* Une autre gravure, *la Visitation,* se trouve au second chapitre.

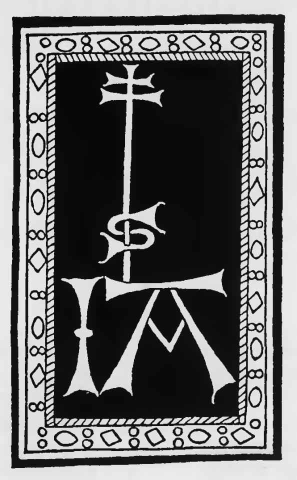
Exposition de la salutation angelicqne Aue ma
ria cõposee et recueillye par maistre Raoul de montfi-
quet de plusieurs sainctz docteurs et expositeurs.



l a salutation angelicque de laue maria est de
si grãde dignite/pfection/ꝛ excellence : quil
nest homme qui la puisse plainement et par-
fectement de tous pointz comprandre. Car pour la
pfectement comprandre/il conuiendroit cognoistre cõ
me elle a este faicte par lordonnãce de la sapience/cha
rite et misericorde/de dieu/qui la fait faire par lange.
De quelle sapience/humilite/et charite/larchange ga
briel la fist a la vierge marie en acõplissant sa legatiõ
la grande et excellente perfection et vertu de la vierge
a.ii.

Nous mentionnerons ensuite une édition petit in-octavo des *Coustumes des pays d'Anjou et du Maine, contenant seize parties,* qui se termine par ce libellé : *Cy finist le Coustumier d'Anjou et du Mayne imprimé à Paris par Pierre Levet, l'an mil quatre cens octante vi, le douziesme de may.*

Le nom de Jean Alissot a disparu et celui de Pierre Levet y figure seul. Au recto du dernier feuillet, on voit la marque avec les lettres I A, au-dessus un S est enlacé dans la hampe d'une double croix; le tout se détache en blanc sur fond noir.



Brunet a pris ces initiales pour celles de l'imprimeur Jean Alissot, l'associé de Pierre Levet, nommé dans le livre précédent [1]; mais, d'après Silvestre, elles sont plutôt, comme on peut le voir dans d'autres livres, celles de Jean Alexandre, libraire de l'Université d'Angers [2], pour le compte duquel ce Coutumier a été imprimé.

Ces livres, ainsi que d'autres, sont imprimés avec un caractère gothique de bâtarde française très régulier, un peu moins large et d'une coupe plus serrée que celui de Jean Du Pré.

[1] Nous retrouvons plus tard Jean Alissot établi libraire à Angers. Une édition in-folio du *Songe du Vergier,* imprimée à Paris, vers la fin du xve siècle, par Le Petit Laurens, pour Jean Petit, porte, dans quelques exemplaires, l'adresse de *Jehan Alisot, libraire demourant à Angier* (BRUNET, *Manuel du libraire;* ouvrage cité, t. V, col. 440).

[2] SILVESTRE, *Marques typographiques* ou recueil de monogrammes, chiffres, enseignes, emblèmes, devises, rébus et fleurons des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France depuis l'introduction de l'imprimerie, en 1470, jusqu'à la fin du XVIe siècle; Paris, 1853-1867, 2 vol. in-8°; t. Ier, p. 335, n° 611.

Nous reproduisons ci-dessous, en fac-similé, l'alphabet de ce type de bâtarde gothique spécial à Pierre Levet, qui l'employa le premier; le même caractère fut copié depuis par d'autres imprimeurs.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l l m n n o p q r r s s t u v x y z . : / ? ( ) §

ã b9 ꝯ đ ẽ & ĩ j m̃ ñ n9 õ p̃ ꝑ ꝓ q̃ ꝗ ꝙ qꝛ q3 ꝛ ẽ t̃ t9 ũ v̈ ꝟ ff ſſ ſt

Le 8 novembre 1486, Pierre Levet faisait paraître, avec son nom et sa marque, la première édition du *Blason de faulses amours,* de frère Guillaume Alexis, qu'il réimprimait plus tard en octobre 1489.

Citons encore le *Traité des dix Commandemens de la Loy,* suivi de *La Science de bien mourir,* par Jean Gerson, petit in-quarto qui fut achevé d'imprimer le 6 février 1487 (1486 v. st.).

Cy cõmence le traicte des dix cõmandemens de la loy fait par feu maistre iehan gerson en son viuãt chancellier de leglise de paris.

Gloire soit a dieu ou quel nom pour le salut des ames du simple peuple christien et pour eulx monstrer en gros la teneur de nostre foy & pour scauoir ce q̃ dieu no9 cõmande et defend est ordõnee ceste briefue escripture pour lexposer aceulx qui ne peuent oyr souuẽt aultres sermons. Et contiẽt xviii. chapitres qui se pourrõt diuiser cõuenablemẽt en trois ou en quatre ꝑties

Commẽt le monde fut cree de dieu qui est vng en trinite et en especial pour quoy lhõme fut fait

f ermement nous deuons croire & tenir quil est vng dieu en trois personnes qui sont le pere le filz/& le sainct esperit par qui a este cre tout le mõde: car il peult tout et scet tout selon sa voulente et digne bonte. En especial il gouuerne les creatures humaines hõmes & femmes: au quelz il a donne ames immortelles crees a sa semblance pour le cognoistre aymer seruir et honorer afin que par bien viure en ce siecle elles viennent a la gloire ꝑdurable de paradis en lautre siecle apres ceste vie mortelle auecques les bons anges es lieux des anges maulūais qui ꝑ leur peche deuindrẽt ennemis et cheurẽt des cieulx sa ius auecq̃s lesq̃lz serõt dãnes ceulx q̃ viuẽt aĩsi ꝯme silz fussent bestes sãs ame ou ẽnemis en chair humaine

a.ii.

de y pourueoir pour son salut sãs ce que par autre se peust faire. Item ne soit pas baillee trop grãt esperãce de reuenir en sante: mais soit dit cõme est touche au cõmencement: car par vne telle faulse & vaine consolacion on fait trebucher en certaine dannacion On doit dire au malade q̃ par soy mettre en bõ estat enuers dieu pour son ame il nen vaudra que mieulx pour le corps & en sera plus seur et plus en paix. Itẽ pour ceste cause & pource q̃ la maladie corporelle viẽt souuẽt de la maladie de lame le pape cõmande ꝑ expresse decretale a vng chũn medecin quil ne ordonne point medecine au malade lequel il visite si nõ que ꝑ auant il ait este enorte a appeller le medecin de lame cest assauoir le confesseur. Item il seroit expediẽt en chũn hospital ou maison dieu: que par ordonnãce faicte on ne receust aucun malade qui ne se cõfessast des le premier iour: ou au moins quil se representast au prestre a ce ordonne: cõme il est loablement garde en lhostel dieu de paris

Cy fine vng autre traicte leq̃l est appelle la science de bien mourir compose par Maistre Jehan gerson docteur en theologie: imprime a paris par Pierre Leuet lan Mil quatre sens lxxxvi. Le vi. iour de Freuier

C'est avec le caractère de gothique bâtarde, dont on vient de voir le spécimen, que sont imprimés plusieurs livres au nom d'Antoine Vérard; mais après les avoir examinés attentivement, ces livres nous paraissent être sortis de l'atelier de Pierre Levet.

Le premier en date est une édition des *Commentaires de Jules César,* traduits en français par Robert Gaguin, petit in-folio à deux colonnes de 36 lignes par page, sans lieu d'impression et sans nom de typographe, illustré de figures sur bois très remarquables.

Nous avons tout lieu de supposer que ces Commentaires sont le premier *labeur* de Pierre Levet.

Le titre, composé de deux lignes, débute par une lettre ornée à boucles avec une palme au milieu; nous retrouverons cette lettre, par la suite, dans d'autres ouvrages provenant des mêmes presses. Le dessinateur s'est inspiré des grandes initiales employées par les calligraphes :



Le second feuillet de l'ouvrage renferme une grande gravure sur bois qui occupe presque toute la page.

Entre autres personnages, on y voit l'auteur présentant le livre au jeune roi Charles VIII.

Nous devons avoir là un portrait plus ou moins ressemblant de Gaguin, ainsi que des courtisans qui entourent le trône royal.

Tout porte à croire que ce n'est pas une composition banale de figures quelconques présentées au hasard : Robert Gaguin était alors vivant, et l'artiste qui exécuta le dessin de cette planche dut s'appliquer à reproduire les traits du traducteur des Commentaires.

On peut considérer cette planche comme un véritable document d'iconographie historique. Nous en reproduisons ci-dessous le fac-similé :



A treschristien et tresexcellent pri-
ce. Charles huitiesme de ce nom roy de
frãce. Robert ministre general de lor
dre de saincte trinite et redẽption des
prisonniers christiens dit et desire en
toute humilite honneur gloire et lon-
gue vie.

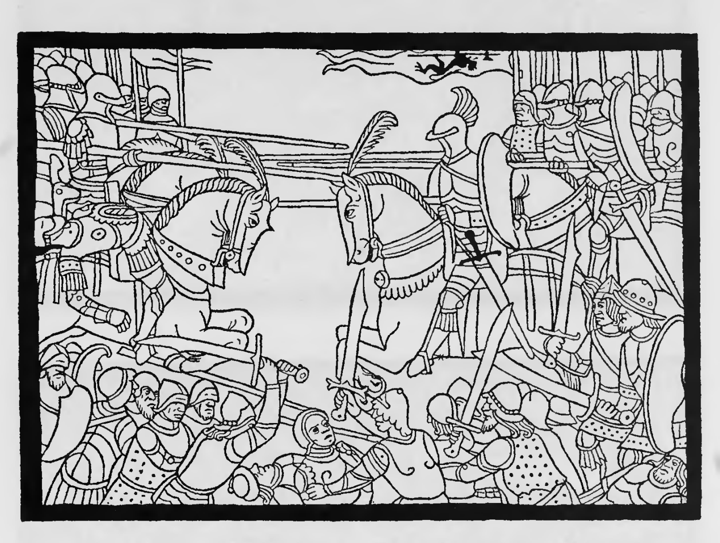
Race le poete dit q̃
scauoir faire chose
o plaisante et aggre
able aux prīces ter
riens nest point pe
tite vertu ne a met-
tre ētre les dernieres et tressingulieres

Robert Gaguin, agenouillé aux pieds du roi, porte la croix de Malte sur la poitrine, en sa qualité de « ministre général de l'ordre de Saincte Trinité et Rédemption des prisonniers christiens ».

D'autres illustrations, dont quelques-unes se répètent, sont placées en tête de chaque livre. Elles sont d'une autre main et représentent l'œuvre du dessinateur anonyme qui a travaillé pour l'atelier de *Saint-Christophe.* Ces figures avaient paru auparavant dans un autre ouvrage.

Sauf la première, nous avons retrouvé toutes les autres planches qui ont servi à l'illustration des Commentaires, identiquement les mêmes, dans *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant,* œuvre de Jean Millet, imprimée en 1484 par Jean Bonhomme, au matériel duquel elles avaient été empruntées.

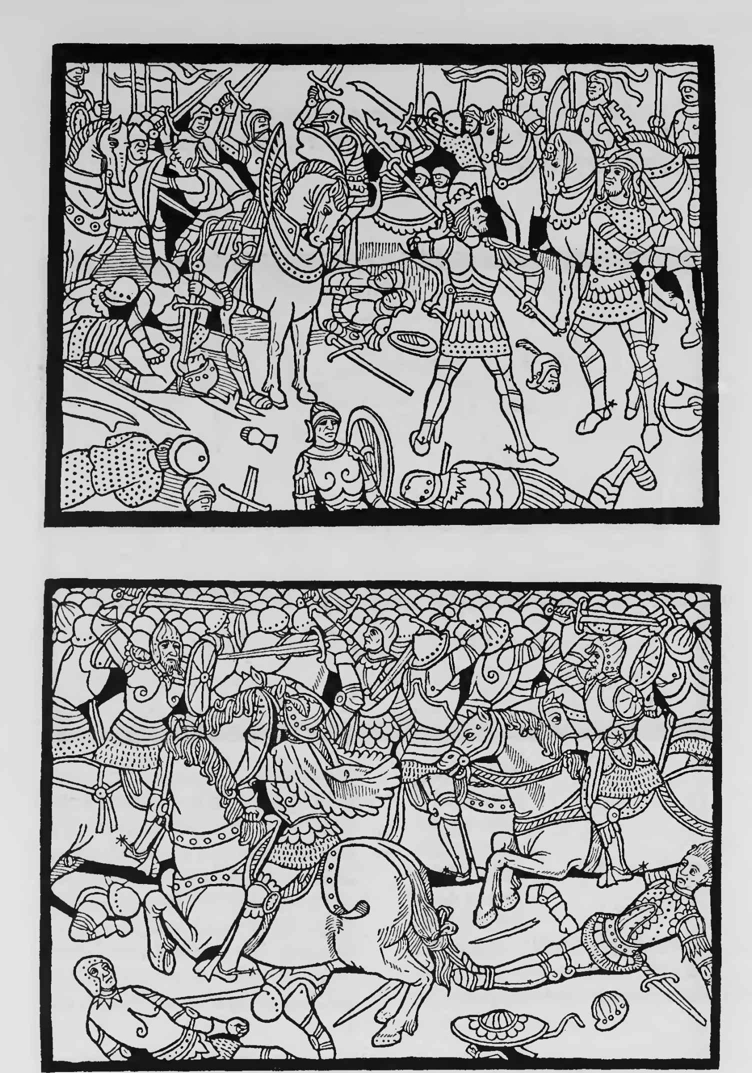
Cy apres sensuyt le premier liure des commentaires de iules cesar
sur le fait de la conqueste de la terre de gaule la quelle il fist auant q̃l
se nommast empereur de rõme



t Out le pays
de gaule est di
uise en troys
partyes des-
q̃lles les bel-
ges en habi-
tent lune/les
acquitaniens lautre/et ceulx q̃ en leur
langaige se nomment celtes/et en no-
stre langaige se nomment galoys ha-
bitent la tierce. et tous ceulx cy sont en
eulx differens en langue en coustume
et en loys .Le fleuue de garonne se-
pare les gauloys de ceulx dacquitaine
Marne & seyne les separẽt des belges
Sur tous ceulx qui sont en gaule les
belges sont les plus fors pour raison
de ce quilz sont tresloingtains de la cõ
duite & humanite de nostre region & de
prouence et que les marchans võt peu

Le premier livre débute par une description géographique de la Gaule et des peuples qui en occupaient les trois parties, « desquelles les Belges en habitent l'une; les Acquitaniens l'autre, et ceulx qui en leur langaige se nomment Celtes et en nostre langaige se nomment Galoys habitent la tierce ».

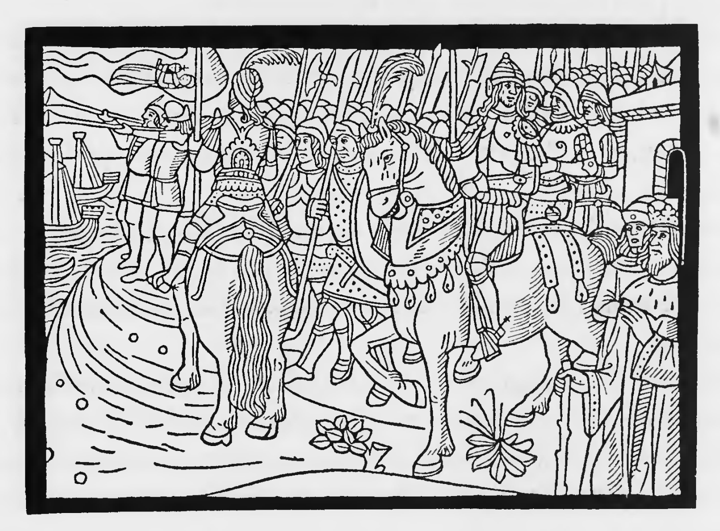
Comme presque toutes les compositions contemporaines des débuts de l'imprimerie, les planches des Commentaires nous montrent des personnages revêtus de costumes et d'armures du xve siècle.



Ces compositions guerrières s'adaptent tant bien que mal au texte de l'ouvrage : elles y semblent aussi bien à leur place que lorsqu'elles illustraient *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant.*

Chaque époque apporte ainsi tout naturellement, dans l'illustration des livres, l'échantillon de modes et d'armures adaptées à des personnages qui se sont rendus célèbres plusieurs siècles auparavant.





Certains anachronismes peuvent paraître bizarres : par exemple, la Vierge tenant le saint ciboire, que l'artiste a représentée sur un étendard porté par un héraut à cheval.

La dernière page n'a qu'une colonne au lieu de deux, comme dans le corps du volume, et 7 lignes de texte, qui sont suivies de ce libellé final : *Cy finist la translacion des Commentaires Julius César sur le fait de la conqueste du pays de Gaule, faicte et mise en françoys et présentée au roy Charles huitiesme de France, par frère Robert Gaguin, docteur en décret et général ministre de l'ordre des Frères de Saincte Trinité et Rédemption des prisonniers christiens, l'an mil cccc octante cinq :*

Cy finist la translacion des commẽ
taires iulius cesar sur le fait de la con=
queste du pays de gaule faicte & mise en
francoys et presentee au roy Charles
huitiesme de frãce par frere Robert ga
guin docteur en decret et general mini
stre de lordre des freres de saincte trini
te et redemption des prisonniers chri=
stiens lan Mil.CCCC.octante cinq

Les caractères du *César* sont bien ceux de Pierre Levet, ainsi qu'on peut le constater par les fac-similés que nous présentons et l'alphabet de son type de bâtarde, que nous avons comparé et vérifié lettre à lettre. La date de 1485 doit être, à quelques mois près, celle de l'impression.

Les exemplaires de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et de la Bibliothèque Mazarine, ainsi que deux autres qui, d'après Brunet, ont été vendus par le libraire de Bure, se terminent tous par les lignes que nous venons de reproduire. Il paraîtrait, si l'on en croit quelques bibliographes, qu'il en existerait un exemplaire différent, au nom de Vérard.

Ce volume, qui a passé à la vente du prince d'Essling en 1847 (n° 374 du catalogue), puis à la vente Ch. Giraud en 1855 (n° 2608), se terminait par cette mention : *Imprimé à Paris par Anthoine Vérard, demourant sur le pont Nostre-Dame.*

Le rédacteur du catalogue de la vente d'Essling fait suivre sa désignation de la note suivante : «Cette édition est sans doute celle décrite dans le *Manuel* (I, 518), mais dont la description a été donnée sur un exemplaire incomplet du dernier feuillet. D'après la demeure de Vérard, cette édition est antérieure à 1500.»

Plus réservé, le rédacteur du catalogue Giraud n'a pas répété cette note, qui ne lui a pas semblé devoir s'appliquer à l'édition de 1485; il s'est contenté de dire que l'édition paraissait être d'environ 1500.

De notre côté, nous avons de sérieuses raisons de douter qu'il s'agisse de la même édition. L'exemplaire d'Essling est passé à Londres au Musée Britannique. Cette édition, attribuée par M. R. Proctor[1] à l'imprimeur Pierre Le Caron, qui l'aurait exécutée pour Vérard, ne serait pas antérieure à 1488, d'après le même M. Proctor, aux appréciations duquel on peut se fier. Les caractères sont ceux des *Faits d'Alain Chartier,* premier livre imprimé par Le Caron en 1489, et ne ressemblent en aucune façon à ceux de Levet, comme on peut en juger par le fac-similé suivant :

Imprime a paris par Anthoine Verard libraire demourant sur le pont nostredame a lymage sainct Johan leuangeliste/ou au palais au premier pillier de la grant salle pres la chappelle ou on chãte la messe de messeigneurs les presidens.

Vers cette époque, le matériel illustré de Levet passa en partie, avec la marque de Vérard, dans l'atelier de Pierre Le Caron, qui était devenu l'imprimeur attitré de cet éditeur. C'est par complaisance que Le Caron a mis «imprimé par Vérard», car ce dernier ne fut jamais imprimeur, comme nous l'établirons par la suite.

On retrouve, dans le *César* imprimé par Le Caron, les bois de la *Destruction de Troye la Grant,* prêtés par Jean Bonhomme pour l'édition précédente; mais la grande planche de la présentation du livre au Roi de France n'y est plus.

On a substitué à la composition originale une autre planche, gravée sur bois à traits plus épais, d'un sujet à peu près analogue, qui parut en 1489 en tête du *Livre de Politiques* d'Aristote, traduit par Nicolas Oresme, et que l'on retrouvera ensuite plus d'une fois dans d'autres livres de Vérard.

La mention de l'achèvement de la traduction en 1485 a été supprimée. Il en est de même dans une autre édition dont la préface est datée, à l'avant-dernier feuillet, de 1488, qui n'a plus aucune des gravures de ces deux éditions[2] et ne contient que deux ou trois mauvaises illustrations se rapportant d'une façon banale au texte.

Cette édition porte précisément, sur un dernier feuillet séparé, la mention

[1] Robert Proctor. *An Index to the early printed books in the British Museum;* ouvrage cité, in-4° (n° 8141).

[2] Une partie des bois du *César,* empruntée à Bonhomme, reparaît dans *L'Art de chevalerie selon Végèce,* publié par Vérard, le 26 juin 1488.

suivante : *Imprimé à Paris pat Anthoine Vérard, demourant sur le pout Nostre-Dame, à l'Ymage Sainct Johau* (sic) *l'Evangeliste,* exactement comme dans l'exemplaire d'Essling, sans date. Disons aussi que nous nous méfions des exemplaires reliés à la moderne à une époque où des fraudes étaient commises par des spéculateurs, qui ne craignaient pas de mélanger à des livres déjà rares par eux-mêmes des feuillets ne leur appartenant pas, pour créer, à l'aide de substitutions plus ou moins habiles, des éditions inconnues; supercheries déguisées ensuite sous de somptueuses reliures[1].

On ne doit pas prendre au pied de la lettre la formule *imprimé par* que l'on rencontre dans quelques livres édités par Vérard, qui n'était pas typographe de profession; nulle part, il ne se donne comme tel. C'était un *marchant libraire, bourgois de Paris,* comme il se qualifie lui-même à la fin du *Livre des proufitz champestres et ruraulx* de Pierre de Crescens, daté du 10 juillet 1486 :

> Le present liure intitule des prou
> fitz champestres et ruraulx compile ꝑ
> maistre Pierres des crescences bour-
> gois de boulongne la crasse aeste ache
> ue de imprimer en la noble ville et cite
> de Paris lan mil quatre cens quattre
> vingtz et six le dixiesme iour de Juil-
> let par honorable homme Anthoine ve
> rard marchant libraire et bourgois de
> Paris demourāt au dit lieu sur le pōt
> nostre dame a limage sainct Jehan le
> uangeliste et tenāt bouticle au palais
> du Roy nostre sire deuant la chapelle
> ou len chāte la messe de messeigneurs
> les presidens.

Nous admettons volontiers que Vérard possédait d'abord un matériel d'illustration et, plus tard, des caractères lui appartenant, avec lesquels on imprimait des livres à son nom dans différents ateliers. Il est fort possible qu'il avait des intérêts dans l'imprimerie de Pierre Levet, qu'il la commanditait même à un certain moment, comme le fit Jean Petit pour Guy Marchant, et que, pour cette raison ou toute autre, il ait eu le droit de faire mettre

[1] L'exemplaire du *César* de 1485, appartenant à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, que nous avons examiné à nouveau, est d'ancienne provenance. Il a été donné par Gabriel Naudé, et porte cette mention manuscrite : *Ex dono domini Naudæi.* Le dernier feuillet est entièrement blanc, il tient bien au cahier imprimé et en fait partie intégrante. Cet exemplaire est donc parfaitement complet.

imprimé par sur quelques livres qui furent imprimés à ses frais dans l'atelier de Levet, qu'il avait peut-être loué pour la circonstance. Levet eut plus tard la même complaisance à l'égard de deux autres libraires parisiens, Durand Gerlier et Michel Lenoir, pour lesquels il employa la formule *impressum* PER « imprimé PAR » à la fin de livres qu'il exécutait pour leur compte.

Le prologue.

Cy commence le liure des ruraulx profitz du labour des champs lequel fut compile en latin par Pierres de creſcens bourgois de boulōgne la graſſe. Et depuis aeſte trāſlate en francoys a la requeſte du roy charles de france le quint de ce nom. Et pmierement ſenſuyt le prologue de lacteur du liure



Comme par la vertu de prudence qui entre bien ⁊ mal ſubtillement conſidere ⁊ cōgnoiſt lhumain couraige ⁊ entendemēt des choſes: et enſeigne la congnoiſſance du bien profitable et delectable et ayme ⁊ eſmeult les cueurs a les pourſuiure. ⁊ pource que les biēs yſſans de terre ſont treſdoulx et profitables/plaiſās/⁊ delectables a humaine nature on ſe doit ordōner cleremēt a enquerir par raiſon les choſes q̄ naiſſent ſur terre. Et quāt on a trouue la ſcience bien doit eſtre comme treſor inestimable ⁊ precieux ioyau a grāt humilite et pacience treſdiligemmēt gardee. Car lamour de dieu et ſa benigne et excellente grace eſt ligierement appellee ⁊ enclinee a la vie humaine. En donnant grand abondance ⁊ multitude de biens au profit de ceulx qui deſirent a faire et a ſcauoir choſes qui luy ſont aggreables. mais touſiours genſ de mauuais affaire point ne quierent ne ne demandent telles ſciēces: aincoys ſe tiennēt par leur orgueil ou autre vice faulx et deteſtables qui deſtruiſent/ detranchent et guerroient tout le tēps de leurs vies. Et pource leur fortune ſemble aucuneſſois bonne et bien eureuſe en aulcun temps: touteſuoyes elle perit et ne vient point a ces fins ne a la moitie de ſon temps. maiſ les bōs humbles et paiſibles combien que aulcuneſſois ilz ſemblent eſtre bleſſez et greuez. et veritablement aulcuneſſois le ſont par quoy ilz en ſont bien humiliez et en viuent mieulx: et ſentrouuēt pluſtoſt deuant dieu et deuant le monde en acquerant touſiours grace. et finablement viuent et demeurent en la poſſeſſion de leritage des mauuais pecheurs. Et pource ie Pierres de creſcēſ bourgois et citoyen de boulongne qui des le temps de ma ieuneſſe ay en logique/medicine/⁊ ſciēce naturelle treſ tout occupe et plainemēt eſpandu mō temps: Et finablement a la noble ſcience des loys ay grandement trauail

a ii

La plupart des livres à la fin desquels on lit les mots *imprimé PAR,* suivis du nom de Vérard, libraire, ont une physionomie spéciale et sont exécutés avec le matériel typographique de Pierre Levet, qui était en plein exercice et a imprimé, les mêmes années, d'autres livres à son propre nom. C'est un point que nous avons voulu établir tout d'abord. Nous reviendrons, du reste, sur cette question controversée dans le monde bibliographique. En attendant, et pour les raisons que nous venons d'émettre, nous mettons à l'actif de Pierre Levet l'édition des *Proufitz champestres et ruraulx,* par Pierre de Crescens, dont nous avons parlé tout à l'heure.

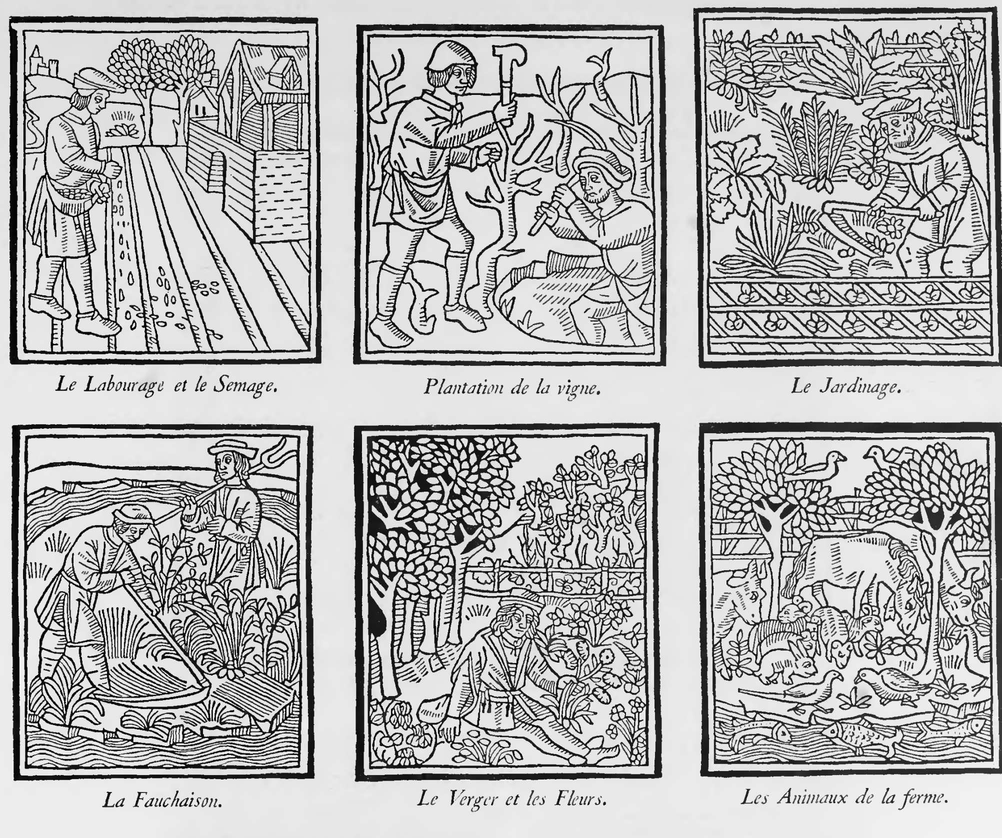
C'est le second livre illustré que fit paraître Pierre Levet. Il a précédé de trois mois l'édition du même ouvrage, donnée au mois d'octobre 1486 par Jean Bonhomme. Les illustrations, de dimensions plus petites, sont faites pour entrer dans les colonnes imprimées. Elles sont tout autres que dans l'édition de Bonhomme. Quelques-unes, cependant, semblent avoir été copiées en partie par l'artiste qui a dessiné l'autre édition. Elles ne se répètent pas comme dans cette dernière, sauf néanmoins une seule, celle de la construction d'un domaine ou maison de campagne, qui se voit d'abord isolée et est reproduite avec une autre à la fin du livre.

Ceſt le commencemẽt du douſieſme liure des choſes que len peult faire en chacun mois de lan.



Nons ferons remarquer que ces détails de bâtisse ont beaucoup d'analogie avec certaines illustrations de *La Mer des Hystoires,* imprimée deux ans après, en 1488, par Pierre Le Rouge.

Reproduisons ci-dessous le fac-similé des petites images qui se trouvent en tête des chapitres de l'ouvrage de Pierre de Crescens.



Le Labourage et le Semage. *Plantation de la vigne.* *Le Jardinage.*

La Fauchaison. *Le Verger et les Fleurs.* *Les Animaux de la ferme.*

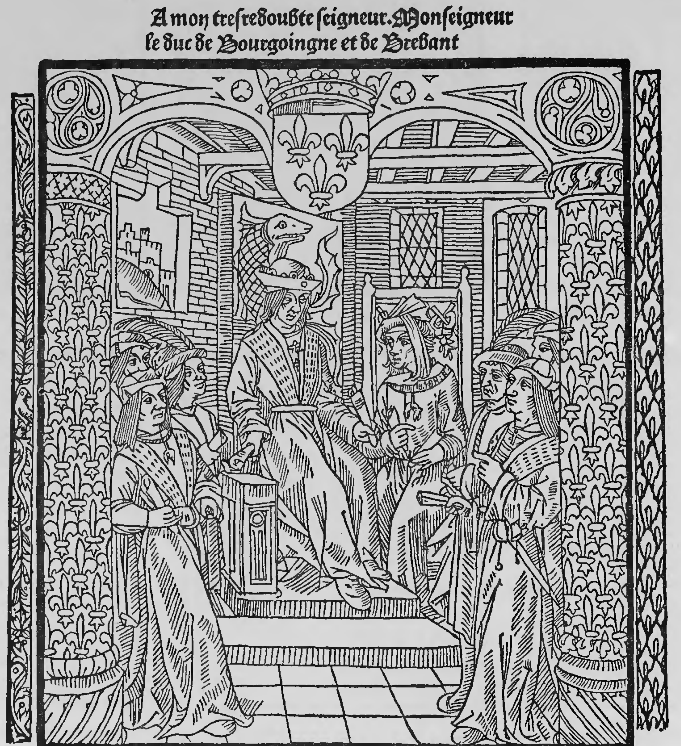


Les Arbres et leurs Fruits.



Les Pièges pour prendre les bêtes.

Arrivons maintenant à un livre fort apprécié des bibliophiles, aux *Cent Nouvelles nouvelles*, attribuées à Louis XI. Cette première édition d'un des monuments de la langue française du xve siècle est au nom de Vérard et datée du 24 décembre 1486.



A mon tresredoubte seigneur. Monseigneur
le duc de Bourgoingne et de Brebant

c Omme ainsi soit que en-
tre les bõs et proffitables
passetẽps le tresgracieux
excercice de lecture et destu
de soit de grãde et sumptu
euse recommandacion duquel sans fla
terie mon tresdoubte seigneur vo⁹ estes
haultement et largemẽt doue/ ie vostre
tresobeissant seruiteur desirãt complai
re comme ie doy a toutes voz haultes &

La dédicace au duc de Bourgogne et de Brabant est précédée d'une grande gravure sur bois, exactement du même style et de la même main que l'estampe placée en tête de la première édition du *César* traduit par Robert Gaguin. Les personnages qui composent ce groupe doivent être encore des portraits historiques dont la ressemblance a été étudiée.

Le livre est orné de petites gravures sur bois ne dépassant pas la largeur d'une colonne de texte.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES

PREMIÈRE ÉDITION DE VÉRARD

(1486)

La premiere nouuelle.



La premiere nouuelle

e N la ville de valencienez
eut nagueres vng nota
ble bourgois en ſõ temps
receueur de henault/leql
entre les autres fut renomme de large
et diſcrete prudence. Et entre ſes loua/
bles vertuz celle de liberalite ne fut paſ
la maindre: car par icelle vit en la gra/
ce des princes ſeigneurs et autres gens
de tous eſtaz: En ceſte eureuſe felicite
fortune le maintint et ſouſtint iuſques
en la fin de ſes iours. Deuant et apres
ce que mort leuſt deſtachie de la chayne
qui a mariaige laccouploit/le bõ bour
gois cauſe de ceſte hyſtoire neſtoit pas
ſi mal logie en la dicte ville q̃ vng bien
grant maiſtre ne ſen tint pour content
et honnoure dauoir vng tel logis. Et
ẽtre les deſirez et louez edifices ſa mai
ſon deſcouuroit ſur pluſieurs rues/et la
auoit vne petite poterne vis a vis pres
de la/en laquelle demouroit vng bon
compaignon qui treſbelle femme et gẽ
te auoit et encores en milleur point. Et
cõme il eſt de couſtume les yeulx delle
archiers du cueur deſcoicherent tant de
fleches en la perſonne dudit bourgois
q̃ ſans prochain remede ſon cas neſtoit
pas maindre que mortel. Pour laquel
le choſe ſeurement obuier trouua par
pluſieurs et ſubtiles facons que le com
paignon mary de ladicte gouge fut ſõ
amy treſpriue et familier. et tant que
peu de diſners/de ſouppers/de bancq̃tz
de bains deſtuues/et autres paſſetẽps
en ſon hoſtel et ailleurs ne ſe feiſſẽt ia
mais ſans ſa compaignie. Et a ceſte
occaſion ſe tenoit ledit compaignõ biẽ
fier et encores autant eureux. Quant
noſtre bourgois plus ſubtil que vng
regnart euſt gaignie la grace du com/
paignõ bien peu ſe ſouſſia de paruenir
a lamour de ſa fẽme/et en peu de iours
tant et ſi treſbien laboura que la vail/
lant femme fut contente douyr et entẽ
dre ſon cas pour y baillier remede con/
uenable/ne reſtoit plus que tẽps et lieu
et fut a ce menee quelle luy promiſt/tã
toſt que ſõ mary iroit quelque part de/
hors pour ſeiourner vne nuyt elle incõ
tinent len auertiroit. A chief de pechie
ce deſire iour fut aſſigne et dit le com/
paignon a ſa femme quil ſen aloit a
vng chaſteau loingtain de valencien/
nes enuiron troys lieues et la charga
biẽ de ſoy tenir a loſtel et garder la mai

b.i

La Médaille à revers.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES

PREMIÈRE ÉDITION DE VÉRARD

(1486)

DEUXIÈME NOUVELLE.



e Nla maiſtreſſe ville du royaul
me dāgleterre nommee londres
aſſez hantee et congneue de pluſieurs
gens/na pas long tēps demouroit vng
riche et puiſſant homme qui marchant
et bourgois eſtoit/qui entre ſes riches
baguez ⁊ innumerables treſors ſeſioyſ
ſoit et ſe tenoit plus enrichy dune belle
fille que dieu lui auoit enuoyee/que du
bien grant ſurplus de ſa cheuance/car
de bonte/beaulte/et gentete paſſoit tou
tes les filles delle plus aagees. Et ou
temps que ce treſeureux bruit et vertu/
euſe rendmee delle ſourdoit en ſō quin/
zieſme an ou enuiron/dieu ſcait ſe plu/
ſieurs gens de bien deſiroient et pour/
chaſſoient ſa grace par pluſieurs et tou
tes facons en amours acouſtumees/ q̄
neſtoit pas vng plaiſir petit au pere et
a la mere. Et a ceſte occaſion de plus en
plus croiſſoit en eulz lardante et pater
b.iii

Le Cordelier médecin.

TROISIÈME NOUVELLE.



e Nla duchie de bourgoigne euſt
nagueres vng gentil cheualier
dōt liſtoire paſſe le nom q̄ marie eſtoit
a vne belle ⁊ gēte dame/⁊ aſſez pres du
chaſteau ou ledit cheualier faiſoit reſi/
dence demouroit vng muſnier pareille
ment a vne belle gente et ieune femme
marie. Aduint vne fois ētre les autres
que cōme le cheualier pour paſſer tēps
et prēdre ſon eſbatemēt ſe pourmenaſt
entour ſon hoſtel/et du long de la riuie
re ſur laquelle eſtoit aſſiſe la maiſon et
moulin dudit muſnier qui a ce coup ne
ſtoit pas a ſon oſtel mais a diion ou a
beaune/ledit cheualier apperceut la fē
me dudit muſnier portāt deux cruches
et retournant de la riuiere q̄rir de leaue
Si ſe auanca vers elle et doulcemēt la
ſalua/et elle cōme ſaige et bien aprinſe
lui fiſt lonneur et reuerence qui lui app
tenoit. Noſtre bon cheualier voyant ce

La Pêche de l'Anneau.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES

PREMIÈRE ÉDITION DE VÉRARD

(1486)

QUATRIÈME NOUVELLE.

La quarte nouvelle Monſeigneur



l Etrop nagueres eſtant en ſa vil
le de tours vng gentil compai/
gnon eſcoſſois archier de ſon corps & de
ſa grant garde/ſenamoura treſfort du/
ne belle et gente damoiſelle mariee et
merciere Et quãt il ſceuſt trouuer tẽps
et lieu le mains mal quil ſceut compta
ſon gracieux & piteux cas dõt il neſtoit
pas trop cõtent ne ioyeux/neantmais
car il auoit la choſe fort a cuenr ne laiſ
ſa pas a faire ſa pourſuite/mais de plus
en plus treſaigrement pourchaſſa tant
que la damoiſelle le voulut enchaſſier
et donner total congie/et lui dit quelle
aduertiroit ſon mary du pourchaz deſ/
honneſte et dannable quil ſeffoꝛcoit de
acheuer/ce quelle fiſt tout au long. Le
mary bon & ſaige pꝛeux et vaillant cõe
apꝛes vous ſera compte ſe courrouca a
merement encontre leſcoſſois qui deſ/
honnouꝛer le vouloit et ſa treſbonne fẽ

Le Cocu armé.

SOIXANTE-DEUXIÈME NOUVELLE.



e Nuiron le mois de iuillet a loꝛs
que certaine conuencion et aſſẽ
blee ſe tenoit entre la ville de calaiz et
granelinghes aſſez pres du chaſtel dope
a laquelle aſſemblee eſtoient pluſieurs
princes et grans ſeigneurs tant de la p
tie de france comme dãgleterre pour ad
uiſer et traictier de la rencon de monſei
gneur doꝛleans eſtant loꝛs priſonnier
du roy dangleterre entre leſquelz de la
dicte partie dangleterre eſtoit le cardi=
nal de viceſtre qui a la dicte conuencion
eſtoit venu en gcant et noble eſtat tant
de cheualiers eſcuiers que dautres gẽs
degliſe et entre les autres nobles hões
auoit vng qui ſe nommoit iehan ſtotõ
eſcuier trenchant et thomas brampton
eſchancon dudit cardinal/leſquelz iehã
et thomas ſe entraymoient autant que
pourcoiẽt faire freres germains enſem
ble/car de veſtures habillemens et har=

L'Anneau perdu[1].

[1] La gravure placée avec le texte de *l'Anneau perdu* (62e nouvelle) appartient à *la Nécessité est ingénieuse* (72e nouvelle). C'est une erreur de mise en pages imputable à Levet.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES

PREMIÈRE ÉDITION DE VÉRARD

(1486)

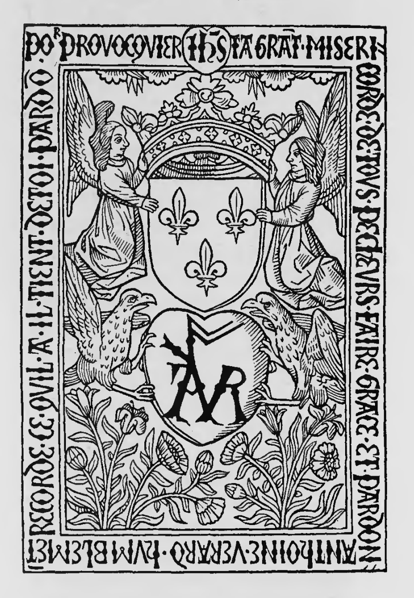
FIN DE LA DÉDICACE.

tresnobles intencions en facon a moy possible/ose ce present petit euure a vostre commandement et advertissement mis en terme et sur piez vous presenter et offrir. Suppliant treshumblement que agreablement soit receu qui en soy contient et traicte Cent hystoires assez semblables en matiere sans attaindre le subtil et tresorne langaige du liure de Cent nouuelles. Et se peut intituler le liure de Cent nouuelles nouuelles. Et pource que les cas descripz et racomptez oudit liure de Cent nouuelles aduĩdrẽt la pluspart es marches et mettes des ytalies ia long temps a/neantmoins toutesfois portãs et retenãs tousiours nom de nouuelles/se peut tresbien et par raison fondee conuenablement en assez apparente verite ce present liure intituler de Cent nouuelles nouuelles Ja soit ce quelles soyent aduenues es parties de france/dalemaigne/dangleterre/de haynault/de flandres/de brebant .etc. Aussi pource que lestoffe taille et facon dicelles est dassez fresche memoire et de myne beaucop nouuelle.

Et notez que par toutes les nouuelles ou il est dit par Monseigneur il est entendu par Monseigneur le daulphin lequel depuis a succede a la couronne/et est le roy loys vnsieme/car il estoit lors es pays du duc de bourgoingne.

ACHEVÉ D'IMPRIMER.

Cy finissent les cent nouuelles nouuelles composees et recitees par nouuelles gens de puis na gueres/et imprimees a paris le.xxiiii.iour de decembre Mil CCCC.lxxx.et vi.par ãthoine verard libraire demourant a paris sur le pont nostre dame a lymage saint iehan leuãgeliste ou au palaiz au premier pillier deuant la chappelle ou on chãte la messe de messeigneurs les presidens.



Le format et les caractères des *Cent Nouvelles nouvelles* sont les mêmes que pour le *Livre des proufitz champestres et ruraulx* de Pierre de Crescens.

Un autre livre, *La Fontaine de toutes sciences du philosophe Sydrach,* à la date du 20 février 1486 (1487 n. st.), est libellé à la fin d'une façon différente

des *Cent Nouvelles nouvelles;* à l'achevé d'imprimer, on lit : *Imprimé à Paris le xxe jour de fevrier mil cccc huitante et six* POUR *Anthoine Vérard, libraire, demourant à Paris, sur le pont Nostre Dame, à l'ymage Saint Jehan l'Euvangéliste, ou au Palaiz, au premier pillier devant la chappelle où on chante la messe de Messeigneurs les Presidens.*

Le mot *pour* n'est pas figuré par un signe abréviatif de la lettre *p* prêtant à équivoque, comme dans les *Cent Nouvelles nouvelles;* cette fois, il est imprimé en toutes lettres :

Cy finiſt le liure que ſydrach phi-
lozophe a fait/le quel/liure eſt la fontai
ne de toutes ſciences imprime a paris le
xx.iour de feurier Mil CCCC.huitã
te et ſix pour anthoine Verard libraire
demourãt a paris ſur le põt noſtre dame
a lymage ſaint iehan leuuangeliſte ou
au palaiz au premier pillier deuant la
chappelle ou on chãte la meſſe de meſſei
gneurs les preſidens

A M E N



Les caractères de *La Fontaine de toutes sciences* sont absolument les mêmes que ceux qui ont servi à l'impression du *César,* du *Pierre de Crescens* et des *Cent Nouvelles nouvelles.*

La lettre initiale fleuronnée, à boucles avec palme au milieu, du Sydrach est d'une ressemblance frappante avec celle du titre des *Commentaires de César :*



La marque du libraire Vérard, que l'on voit à la fin, est identique à celle qui avait paru pour la première fois, près de deux mois auparavant, dans les *Cent Nouvelles nouvelles.*

Nous ferons observer, en outre, que cette marque présente certaines différences de dessin avec une autre que Vérard fit graver ensuite et dont il se servit plus souvent.

Selon que l'un ou l'autre travaillait pour Vérard, cette seconde marque passait d'atelier en atelier, tandis que la première n'a quitté l'imprimerie de Levet que pour servir à Pierre Le Caron, lorsque ce dernier devint l'imprimeur en titre de Vérard.

Parmi les livres illustrés sortis de l'atelier des *Balances d'Argent,* première enseigne de Levet, nous devons mentionner un Psautier latin suivi d'hymnes pour les fêtes de l'année.

Ce livre, imprimé en grosses lettres gothiques de forme, du type des caractères de missels, parut presque en même temps qu'une autre édition signée d'Antoine Caillaut.

L'édition de Caillaut, exécutée avec des caractères de même sorte, mais qui paraissent plus fatigués, est moins soignée. On voit les traces de la précipitation d'un concurrent.

Cette édition est datée du 3 février 1488 (1489 n. st.) pour les Psaumes; les Hymnes, qui viennent après, sont d'une date antérieure de quelques jours, c'est-à-dire du 28 janvier 1488 (1489 n. st.).

Le Psautier latin imprimé par Pierre Levet porte la date du 19 février 1488 (1489 n. st.).

> Psalmoꝝ opus ĩ laudẽ dei cũctipotẽtis di
> uinitꝰ cõſcriptũ finit feliciť. Exaratũq3 in
> genioſiſſime Pariſiꝰ per Petrũ leuet. An
> no dñi M.cccc.lxxxviii.xix.februarii.
>
> Sequitur tabula ĩ qua inuenies quẽli
> bet pſalmũ in ſuo folio: ordine litterarū
> ſeruato. Et primo de A.
>
> o.ii

Les Hymnes sont du 26 du même mois. Chacune des différentes parties est suivie de tables respectives.

> Hymnorũ opus in laudem dei cun/
> ctipotentis diuinitus conſcriptum fi
> nit feliciter. Exaratũq3 ingenioſiſſi/
> me Pariſius per Petrum Leuet. An/
> no domini. M cccc.lxxxviii. Die vero.
> xxvi. menſis Februarii.
> Deinde ſequitur tabula hymnorũ
> ſecundum ordinem alphabeti. Et pri/
> mo incipiendo ab A.

Pierre Levet avait déjà fait paraître, le 23 septembre 1486, un Psautier imprimé avec les mêmes caractères de gothique de forme[1], également avec figures, qui se termine par un libellé semblable, sauf la date : *Psalmorum opus in laudem Dei cunctipotentis divinitus conscriptum finit feliciter. Exaratum ingeniosissime per Petrum Levet.*

Caillaut a copié exactement cette formule finale, qui est particulière à Pierre Levet[2].

Les gravures des deux Psautiers de Levet et de Caillaut ne sont pas les mêmes, sauf cependant une seule, celle du Massacre des Innocents, dont la

[1] Quelques fragments de cette première édition, jusqu'alors inconnue, du Psautier de Pierre Levet, ont été découverts par M. Léopold Delisle dans la couverture d'un manuscrit de la Chronique de Nicolas Gilles, provenant de Bongars, et conservé dans les collections de la bibliothèque de Berne. (Voir *Documents parisiens de la bibliothèque de Berne,* par Léopold Delisle, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris,* 1896, p. 266-267.)

[2] D'autres expressions typiques, telles que *laboriose exaratum, exaratum magna vigilantia,* se lisent à la fin de la *Glosa Monachi,* du 31 août 1489, et de l'*Expositio regulæ Sancti Benedicti,* du 4 mai 1491, livres imprimés par Levet.

planche se trouve dans l'édition de Caillaut, parue trois semaines avant celle de Levet. C'était sans doute un bois de louage appartenant à un autre confrère, auquel les deux imprimeurs concurrents l'ont emprunté tour à tour.



e xultate deo
adiutori no
stro: iubilate deo
iacob s umite
psalmum et date
tympanũ: psalte
riũ iocũdũ cũ cy/
thara b uccina/
te ĩ neomenia tu
ba: in insigni die
solẽnitatis vestre
q uia p̄ceptũ in
israel ẽ: ⁊ iudiciũ
deo iacob t estimoniũ in ioseph posuit
illud cũ exiret de terra egypti: linguā quā
nõ nouerat audiuit. d iuertit ab oneri/
bus dorsũ eiꝰ: manus eiꝰ in cophino seruie
rũt i n t̃bulatõe inuocasti me ⁊ liberaui
te. exaudiui te ĩ abscõdito tẽpestatꝭ: ꝓbaui
te apd̃ aquā ꝯtradictõis a udi ppl̃s meꝰ ⁊
ꝯtestabor te. isrl̃ si audieris me nõ erit ĩ te
deꝰ recẽs: neq; adorabis deũ alienũ e go ei
sũ dñs deꝰ tuꝰ q̀ eduxi te de t̃ra egypti: dila

Folio.lxxxix



b Enedictꝰ dñs
deus meus q̀
docet manus meas
ad prelium: et digi
tos meos ad bellũ
m isericordia mea
et refugiũ meũ: su
sceptor meus et li/
berator meꝰ p ro
tector meus ⁊ ĩ ipo
spaui: q̀ subdis po/
pulũ meũ sub me.
d ñe q̀d ẽ hõ q̀a in
notuisti ei: aut filius hoĩs q̀a reputas eũ
h omo vanitati similis factꝰ ẽ: dies eiꝰ si/
cut vmbra pretereũt d ñe inclina celos tu
os et descẽde: tãge mõtes et fumigabunt.
f ulgura coruscationẽ et dissipabis eos:
emitte sagittas tuas et conturtabis eos.
s mitte manũ tuā de alto. eripe me ⁊ libe
ra me de aq̀s multis: ⁊ de manu filiorꝫ alie
norꝫ q uorꝫ os locutũ ẽ vanitatẽ: ⁊ dextera
eorꝫ dextra iniq̀tatis d eꝰ cãticũ nouũ can
bo tibi: in psalterio decacordo psallam tibi
q ui das salutẽ regibꝰ. q̀ redemisti dauid
m.i.

Dans l'édition de Levet, une des figures nous montre le pâtre David s'apprêtant à combattre Goliath; l'autre représente David devenu roi, portant son écu avec la harpe pour blason. Au dernier plan se trouve l'épisode du combat contre Goliath. Cette dernière figure avait déjà paru dans l'édition du Psautier de 1486 donnée par Levet; elle passa ensuite dans le matériel de Du Pré [1].

[1] Cette petite illustration reparut dans les *Horæ ad usum Romanum J. de Prato*, exemplaire de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford, petit in-octavo, sans date; mais, comme on voit au Psautier de 1489 (n. st.), dans les filets d'encadrement du bas et du haut, des brisures qui n'existent pas dans le tirage de Jean Du Pré, on peut fixer avec quelque certitude l'impression de ces Heures vers la fin de 1488, un peu avant le Psautier du 19 février 1489 (n. st.) de Pierre Levet.

La figure de *la Fuite en Égypte,* qui se voit au folio XLI des Hymnes, nous semble être du même style et de la même main que les planches des Psaumes. Nous en donnons ci-dessous le fac-similé.


Folio.xli.
s Aluū me fac
deus:quoniam in
trauerunt aq̄ vsq3
ad animā meam.
i nfixus sum in
limo profundi:et
non est substantia
u eni in altitudi
nē maris:ꝛ tempe
stas demersit me.
l aboraui cla-
mans rauce facte
sūt fauces mee: de
fecerūt ocli mei dū spero i deū meū m ul
tiplicati sunt super capillos capitis mei:
qui oderunt me gratis c onfortati sunt
qui persecuti sunt me inimici mei iniuste
que non rapui tūc exsoluebam o eus tu
scis insipientiam meam: et delicta mea a
te non sunt abscondita. n on erubescant
in me qui expectant te domine: domine
virtutum n on confundantur super me
qui querunt te deus israel q uoniam ꝑ
pter te sustinui opprobriū: operuit ꝯfusio
faciem meā e xtraneꝰ factꝰ sū frībꝰ meis
f.i

D'autres illustrations rappellent la manière de l'artiste qui a dessiné les petits bois des *Proufitz champestres et ruraulx,* de Pierre de Crescens, et ceux des *Cent Nouvelles nouvelles.*

Pierre Levet a imprimé encore d'autres livres. Nous citerons de lui une édition in-folio à deux colonnes, de 38 lignes par page, de la *Somme rurale compilée par Jehan Boutillier, conseiller du roy à Paris, et imprimée audit lieu, l'an mil cccc iiii xx et huit.*

Le volume de la *Somme rurale* ne porte pas de nom d'imprimeur, mais il est exécuté avec les caractères de bâtarde de l'*Oraison dominicale,* de Raoul de Monfiquet, premier livre signé de Levet, des *Dix Commandements de la Loy,*

de Gerson, également signé, des *Commentaires de Julius César,* des *Proufitz ruraulx et champestres,* de Pierre de Crescens, des *Cent Nouvelles nouvelles* du roi Louis XI, et de la *Fontaine de toutes sciences,* du philosophe Sydrach, tous livres dont nous avons donné des spécimens.

Voici le fac-similé de la dernière page de la *Somme rurale :*

ment de derraine volente a ma treschiere
compagnie et espouse / a nobles oncles
les oncles parens et amis de mesdis en-
fans que ainsi le vueillent et facent gar-
der et observer envers tous a qui il app-
tient. Si retiens en moy plain pouoir de
cestuy mien present testamẽt soit en tont
ou en partie rappeller chãger muer croi-
stre et amendrir / soit par codicile ou par
cedulle de moy faicte ou par annexe en
ce present testament annexee. La quelle
chose se chãgee / muee / creue / ou amẽdrie
lavoie dont il apparust je vueil quil tien-
ne et vaille cõme la vigueur dessusdicte.
Pour le quel mien presẽt testament ⁊ or-
donnance de derraine voulente dessusdi-
cte interiner et mettre a excecucion deue /
je prens nomme ⁊ eslis mes excecuteurs
de ma chiere cõpaigne et espouse / et mes
grans et feables amys iehan despery / et
alard tiebegos / ausquelz je donne plain
pouoir et auctorite de faire et acõplir cest
mien present testament au plus tost q̃lz
pourront des biens de moy demourez et
desquelz biens pource faire je leur cede et
mes en main sans ce que autres sur mes-
dis biens face priserie ne inventoire des-
chevinage ne autrement. Vueil aussy
que mesdis excecuteurs soient et demeu-
rent sans coust ou frait pour cest mien te
stament enteriner et mettre a excecucion
deue / par si que des trois les deux soient
tousiours presens dont madicte chiere cõ
paigne soit luny. Si rapelle et mes a ne-
ant tous autres testamens que par avãt
cestuy je auroye fais et testatez / le quel
mien present testament / tienne et vaille
Et en approbacion de ce lay approuve et
robore / appreuve et robore en la presence
des tesmoigs qui sẽsuyvẽt / cestassavoir
Jehan villain dit becquet clerc du roy no
stre sire. Oste vuicart. Jehan aguerchin.
Jaques du hamel sergent du roy. Et Je
hã de crievecueur substitud du procureur
du roy. Fait testate ⁊ ordõne le. xvi. iour
de septembre lan mil.cccc.et deux.

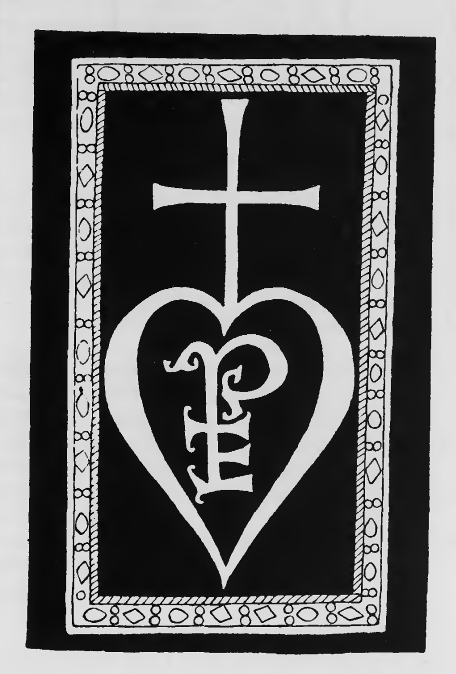
Cy fine la somme rural com-
pilee par Jehan boutillier conseil-
lier du roy a paris. Et imprime
audit lieu lan mil.cccc.iiii.xx.et
huit.

La même année, d'après le témoignage des bibliographes[1], Pierre Levet aurait imprimé en in-quarto le *Doctrinal de Sapience,* de Guy de Roye, arche-

[1] Hain (Ludovicus). *Repertorium bibliographicum,* ouvrage cité, n° 14016.

vêque de Sens; le seul exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque royale de Copenhague; il est décrit par C.-A. Bölling, bibliothécaire.

En 1489, Levet publie, avec les mêmes caractères, la première édition du *Grant Testament,* de maître François Villon, avec son *Codicille,* ses *Ballades et Jargon* et son *Petit Testament.* Sur le titre, on voit la marque avec le monogramme de Pierre Levet, dans un cœur surmonté d'une croix, qui se détache en blanc sur fond noir; cette marque avait déjà paru dans d'autres livres.



Il existe des exemplaires de cette même édition du *Grant Testament,* de Villon, au nom de Vérard, qui ont été mentionnés par des bibliographes du XVIIIe siècle[1]. Cette particularité vient à l'appui de la thèse que nous avons émise concernant notre imprimeur, qui aurait prêté ses presses à Vérard à diverses reprises.

Le livre en question contient plusieurs petites figures sur bois. La première représente François Villon, ce bohême de lettres, coureur d'aventures, en

[1] Pour ce renseignement, voir les *Œuvres de François Villon;* Paris, Coustelier, 1723; petit in-8°; et l'édition des *Œuvres de François Villon avec les remarques de diverses personnes* (Eusèbe de Laurière, Le Duchat et Formey); la Haye, Adr. Moetjens, 1742; petit in-8°.

manteau, la dague au côté, tel que nous le dépeint la légende. Nous voyons ensuite l'évêque Thibault, qui avait fait mettre en dure géôle l'auteur coupable de quelques méfaits, et voici la grosse Margot, la maîtresse de Villon :



Cy comence le grant codicille ꝗte ſtamẽt maiſtre francois Villon

En lan de mon trentieſme aage
Que toutes mes hontes ieuz beues
Ne du tout fol encor ne ſaige
Nonobſtant maintes peines eues
Leſquelles iay toutes receues
Soubz la main thibault danſſigny
Seueſque il eſt ſeignant les rues
Quil ſoit le mien ie le regny



Leueſque
Monſeigneur neſt ne mon eueſque
Soubz luy ne tiens ſil neſt en friche
Foy ne luy doy nõmage auecque
Je ne ſuis ſon cerf ne ſa biſche
Peu ma dugne petite miche
Et de froide eau tout vng eſte
Large ou eſtroit moult me fut chiche
Tel luy ſoit dieu quil ma eſte

a ii.



La groſſe margot
Mais adonc il ya grant dehait
Quãt ſãs argẽt ſẽva coucher margot
Veoir ne la puis mõ cuer mort la hait
Sa robe prent/chaperon et ſurcot
Si luy iure quil tiendra pour leſcot
Par les couſtes:ſi ſe prent lantecriſt
Crie et iure par la mort ieſucriſt
Que nõ fera:lors iẽpongne vng eſclat
Deſſus ſõ nez luy en fais vng eſcript
En ce bordeau ou tenons noſtre eſtat

Ces figures ont été copiées ensuite par Guy Marchant, qui n'a pas trouvé de meilleur modèle à prendre pour représenter un berger, un maître d'école et une femme de chambre parmi les personnages du *Compost et Kalendrier des Bergiers* et de la *Danse macabre des Femmes*.

Les bois de Pierre Levet n'ont été employés que par lui et ne sortaient guère de son atelier. La planche du roi David, qui a servi chez Du Pré, est jusqu'à présent le seul exemple d'une de ses illustrations qui soit passée entre les mains d'un autre. Ses concurrents les copiaient lorsque la composition leur plaisait et que l'illustration s'adaptait à leurs livres; la propriété artistique n'existant pas à cette époque ne pouvait être protégée et réglementée comme de nos jours.

Voici l'achevé d'imprimer du *Grant Testament de maistre François Villon*, avec *son Codicille, ses Ballades et Jargon et le Petit Testament* :

Cy finiſt le grant teſtament
maiſtre francois villon. Son
codicille ſes ballades ⁊ iargõ
Et le petit teſtament. Impri
me a paris Lan mil .cccc. qua
tre vings et neuf.

La même année parut *Le Blason des faulces amours*, de Guillaume Alexis, et une nouvelle édition de l'*Exposition du Pater Noster*, le premier livre de Levet.

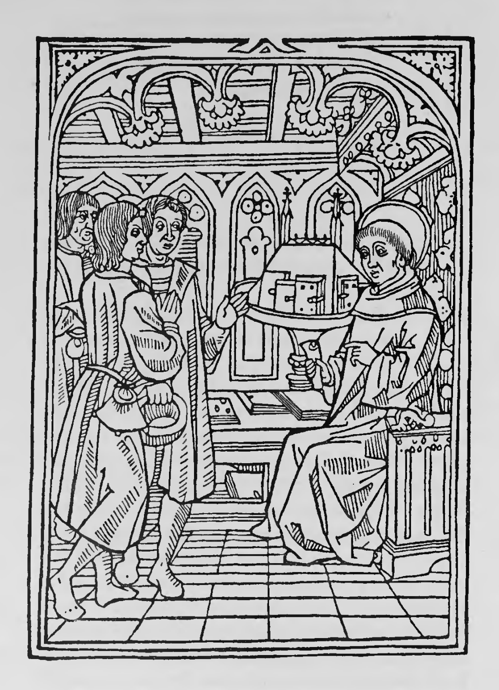
Expoſition de loroiſon dominicale pater noſter
compoſee par maiſtre Raoul de montfiquet.

c Ombien que la treſſacree oroiſon dominica
le que on appelle la patenoſtre cõmancant
en latin. pater noſter ſoit de ſi grande digni/
te/excellence/⁊ fecondite: que elle ſurmonte
tout entendement humain: par la haulteſſe des miſte
res qui ſont contenus en icelle/cõme cõpoſee par la ſa
pience infinie de dieu: qui comprent toutes choſes par
vng ſeul regard. Touteſſoiz pour ce q̃ toute perſõne
de q̃lque dignite/eſtat ou cõdiciõ quil ſoit: la dit ⁊ doit
dire ſouuẽteſſoiz: et que en icelle eſt ꝯtenu tout ce que
on peult licitement deſirer: et demander/et en q̃lle ma
niere/ordre/ ⁊ condicion on le doit deſirer et demander
Affin que on la die en plus grande reuerence/en humi
lite plus parfonde/ardante deuocion/ eſueillee enten
cion/feruent deſir/⁊ en plus ferme cõfidence: cy apres
ſerõt eſcriptz aucuns pointz pour declarer aucunemẽt
la dignite/continence/et fecondite de ladicte oroiſon.
Leſquelz pointz ont eſte extraictz et recueillis des
ditz de grãt nombre de ſainctz docteurs ⁊ expoſiteurs
qui donnent entendemẽt du cõtenu en ladicte oroiſon
Mais pour mieulx entendre lexpoſition dicelle Il
ſera premieremẽt dit que ceſt que oroiſon. Quelle ne
ceſſite eſt de faire oroiſon. Quel proffit ⁊ vtilite vient
dicelle. Et quelles choſes ſont requiſes ad ce quelle
ſoit bõne ⁊ agreable a dieu. Puis apres ſera expoſee
a.ii.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de l'achevé d'imprimer de ce volume :

Cy finiſt lexpoſiciõ de la patenoſtre compoſee en
latin ⁊ en francoys par maiſtre Raoul de mõtfiquet/
extraicte et recueillye de pluſieurs et diuers docteurs
et expoſiteurs. Plaiſe au lecteur de ce liure luy dõner
vne patenoſtre. Imprime a la rue ſaĩt iaquez au pres
de petit pont par Pierre Leuet. Lan Mil quatre cẽs
quatre vingz et neuf. La vigille des Roys

Au verso du titre, on voit une gravure représentant, à côté d'un pupitre en forme de lutrin chargé de livres, un saint docteur assis dans une chaire, la tête entourée d'une auréole, comme un pieux personnage; il explique son livre à trois auditeurs écoutant debout sa leçon dans une attitude respectueuse.



Cette composition, qui avait paru auparavant dans d'autres livres de Pierre Levet, servait de frontispice pour des ouvrages de morale religieuse. Elle fut ensuite copiée par Antoine Caillaut. Dans la contrefaçon, les clercs qui écoutent la leçon du maître ne sont plus que deux, et le pupitre est de forme carrée, au lieu d'être rond comme dans l'original. Il y a encore d'autres différences très caractéristiques (voir p. 324).

Somme toute, la planche gravée dans l'atelier de Levet est beaucoup plus soignée dans ses détails, et le dessin en est plus correct que chez Caillaut [1].

[1] Guy Marchant, qui ne dédaignait pas de copier Pierre Levet, s'est inspiré de ce sujet. On voit une composition analogue en tête des *Elegiæ Fausti,* qu'il imprima en 1496 dans sa maison du Champ-Gaillard. Le maître enseignant est placé à gauche au lieu d'être à droite; ses auditeurs, assis à ses pieds, forment dans la pénombre un groupe étagé en recul de six figures. Cette planche est grossoyée et n'a pas le fini habituel des illustrations de Guy Marchant.

Levet a publié aussi une édition de la Farce de *Maistre Pierre Pathelin*, avec sa marque d'imprimeur sur le titre. Le format et les caractères sont les mêmes que ceux du *Grant Testament de Villon.* On y voit des figures sur bois offrant un certain intérêt. Nous reproduisons la première à titre de spécimen :



Le livre ne porte pas de date, mais il a dû paraître vers la même époque que le *Grant Testament de Villon.* Les illustrations de *Maistre Pierre Pathelin* reparaissent, avec des cassures dans les filets, dans une autre édition datée du 20 décembre 1490 et sortie des presses de Germain Beneaut ou Bineault, demeurant à l'enseigne du *Saumon*, devant le Palais. Levet paraît s'être associé temporairement avec cet imprimeur pour la mise au jour d'une édition des *Croniques des roys de France*[1].

C'est vers cette époque que Levet semble avoir quitté la rue Saint-Jacques; ses relations avec Vérard cessèrent alors, et son ancien matériel d'illustration passa dans l'atelier de Pierre Le Caron. Pierre Levet a dû, sans doute, céder ses poinçons et ses matrices de bâtarde, car on en retrouve quelque temps après les caractères chez plusieurs autres imprimeurs.

[1] Le titre de ce livre est ainsi donné dans le premier catalogue du duc de La Vallière (1767), tome II, n° 4443 : *Croniques abrégées des roys de France depuis le commencement du Monde jusqu'à Louis le Débonnaire*, extraites de différents auteurs; *Paris, Pierre Levet et Germain Bineault*, 1490, in-4° gothique. (Voir Brunet, *Manuel du Libraire*, t. I, col. 1266; ouvrage cité.)

La marque de Vérard, qui se trouvait dans l'atelier de Levet, passe entre les mains de Le Caron, qui se l'approprie par la suite en supprimant le monogramme de Vérard, coupe dans le bas une partie de la devise d'entourage et y substitue son nom, comme on le voit sur le titre des *Lunettes des Princes*, de Jean Meschinot, et de *L'Eguillon d'amour divine*, de saint Bonaventure[1].

Levet réservait son caractère de bâtarde pour les livres français. Il a encore imprimé bon nombre de livres latins dont nous ne faisons que peu d'état. Pour ces derniers, il a employé deux sortes de caractères. L'un est la lettre de forme carrée, ou type de Missel, de 13 points, dont il s'est servi pour les sommaires des chapitres de l'ouvrage de Pierre de Crescens et pour les éditions de 1486 et de 1489 du Psautier latin. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

S T V X abcdefghiklmnopqrzsstuvxyz

ā ꝯ d̄ ē e⁹ t ī i⁹ l̄ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ p̄ q̄ q̄ ꝗ ꝙ r̄ ꝛ̄ t̄ t̄ t⁹ ū v̄

R ct de do ff ſſ ſt . : / ⁊

L'autre est une petite gothique dite *lettre de somme*, avec une lettre capitale M d'une forme particulière, qui a été copiée par son confrère Caillaut (voir p. 329). Il y manque la lettre K capitale, comme dans d'autres alphabets :

A B C D E F G H I L M N O P Q ⁊

R S T V X

a b c d d e f g h i k l m n o p q r z ſ s t u v x y z ( )

ff ſſ ſi ſt ā b⁹ ꝯ d̄ ē ꝛ ī i⁹ l̄ l⁹ m̄ m⁹ n̄ ō p̄ ꝑ p p⁹ ꝗ

ꝙ q ꝗ q̄ r̄ ꝛ̄ t̄ t t⁹ ū v̄ ꝑ ꝫ ꝛc ß / . : ⁊

Les deux types ont été employés parfois isolément et d'autres fois concurremment. Le gros caractère servait alors pour le texte d'un ouvrage, et la

[1] Voir le fac-similé de cette marque ainsi modifiée dans le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (rédigé par M. Ém. Picot, membre de l'Institut); Paris, D. Morgand, 1883; in-8°, t. I, n° 464, p. 267. Voir aussi le chapitre de l'*Atelier de Pierre Le Caron.*

lettre de somme pour les annotations ou le commentaire, comme dans l'*Expositio super regulam beatissimi Patris Benedicti,* du cardinal Torquemada, in-folio de 109 feuillets, imprimé avec grand labeur (*laboriose exaratum*), le 4 mai 1491, pour le compte du libraire Nicolas Chevalier[1], tenant boutique devant le Palais, à l'enseigne du *Chapeau Rouge* (*impensa vero Nicolai Militis librarii moram ducentis ante Palatium Regium ad intersignium Pillei Rubei*).

Voici le fac-similé de la fin du volume de l'*Expositio super regulam beatissimi Patris Benedicti :*

Folio. C lx.

¶ Benedictus deꝰ qui inter tot ⁊ varia im-
pedimēta dedit nobis hoc opus perficere. Ac
cipe dilectiſſime frater mi Arſeni opus quod
inter multarū occupationū turbines tuis p̄-
cibus: imo caritatis tue viribꝰ a nobis extor-
ſiſti. Quod cū ad ſimpliciū fratrū eruditionē
colligi poſtulaſſes : ſimplicitate ſermonis vſi
ſumus. nec curauimus ſubtiles interſerere q̄-
ſtiones: ſed doctrinas potius aliquas mora-
les que fratrum tuorū edificationi iuuamen
ti aliquid conferre poſſent. Uerum cariſſime
frater et ſi tue caritatis voto in hoc noſtro la
bore plene non ſatiſfecerimꝰ quod pro noſtra
inſufficientia veremur: nichilominꝰ affectuo
ſe rogamꝰ vt apud clementiā dn̄i noſtri Jeſu
xp̄i ſaluatoris noſtri: cuius et contemplatiōe
preces tuas in hoc laborioſo opere principali
ter ſuſcepimus ⁊ cuius adiutrice gratia opus
ipſum conſūmauimus/ tuis tuorūq; fratruȝ
orationibus noſtram ſtudeas recōmiſſam fa
cere infirmitatem.

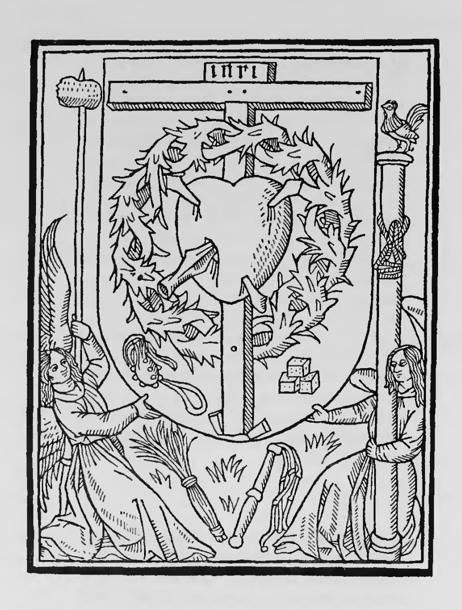
¶ Opus p̄ns continens expoſitionē regule
beatiſſimi patris Bn̄dicti/ collecta per dn̄m
Cardinalem ſancti ſixti Johannem de turre
cremata vulgariter nuncupatū Pariſii labo
rioſe exaratū per Petrum Leuet: impeſa ve
ro Nicolai militis librarii morā ducētis an-
te palaciu Regium/ ad interſigniu pillei ru-
bei: finit feliciter. Anno a natiuitate Chriſti
Milleſimo quadringenteſimo nonageſimo
p[r]io: quarta Maii.

Levet avait son atelier dans le bas de la rue Saint-Jacques, avant d'arriver à l'église Saint-Séverin, près du Petit-Pont. En 1487, il donne son adresse : *Ad intersignium Staterarum Argentearum,* c'est-à-dire, *Aux Balances d'Argent.* Au mois de juillet 1491, il l'indique d'une manière différente : *Ad intersignium*

[1] La Caille, *Histoire de l'Imprimerie,* p. 66, ouvrage cité, l'appelle Nicolas Soldat. Il est vrai que le mot latin *Miles* veut dire soldat ou chevalier. C'est à cette dernière interprétation, qui s'applique plutôt à un nom propre plus usité, que nous nous sommes arrêté. On a aussi quelquefois traduit par le *Pilier rouge,* l'enseigne de ce libraire. *Pileum* signifie *chapeau* et non *pilier.*

Libre, apud Parvum Pontem, « à l'enseigne de *la Balance,* auprès du Petit-Pont », désignation qui se confond avec la précédente. Le 20 avril 1494, nous trouvons Pierre Levet établi dans le quartier des faubourgs de Saint-Germain-des-Prés (*suburbiis Sancti Germani de Pratis*). L'adresse de ce second atelier est à l'enseigne de *la Croix d'Or* (*in intersignio Crucis Aureæ*).

Nous croyons que la marque suivante, qui figure sur quelques livres sans nom d'imprimeur, désigne la nouvelle enseigne de Pierre Levet :



Une édition petit in-quarto du texte latin des Géorgiques et des Bucoliques de Virgile, non décrite jusqu'à présent par les bibliographes et dont nous donnons ci-contre deux pages en fac-similé, est imprimée avec les caractères de bâtarde gothique du *Villon* et du *Raoul de Montfiquet,* livres signés de Pierre Levet en 1489 et 1490, lorsqu'il demeurait encore rue Saint-Jacques « auprès de Petit-Pont ». (Voir fac-similés, p. 440 et 441.)

La marque ci-dessus se trouve sur un feuillet sans texte, au milieu du volume, entre les deux poèmes. Cette marque anonyme avait d'abord été attribuée à Denidel, parce qu'elle semblait faire rébus sur son nom; la croix, les instruments de la Passion, les dés, le coq chantant; *Déni d'elle* (de la croix). Comme il est reconnu maintenant que cette édition est de Levet, nous sommes d'avis que c'est plus vraisemblablement la marque de *la Croix d'Or.*

Pendant deux ans, de 1492 à 1494, on n'a trace d'aucune impression signée de Levet. C'est pendant cette période qu'il a dû publier le Virgile.

Carmen ouidii in primū georgicorum
Quid faciat letas segetes que sydera seruet
Agricola ut facilē terrā proscindat aratris
Semina quo iaciēda modos cultusq; locorum
Edocuit messes magno olim fondere reddi
Incipit prim⁹ liber georgicorū. P. Vir. maronis.
Quid faciat letas segetes quo sydere terrā
Vertere mecenas ulmis q; adiungere vites
Cōueniat. q̄ cura boum q̄s cultus habendo
Sit pecori atq; apibus quāta experēcia parcis.
Hinc canere incipiam Vos o clarissima mūdi
Lumina (labentē celo q̄ ducitis annum)
Liber et alma ceres vro si numie tellus
Chaoniam pingui glādē mutauit arista
Poculaq; inuētis acheloia miscuit uuis
Et uos agrestū presentia numia fanni
Ferte simul fanni q; pedem driadesq; puelle
Munera urā cano. tu quoq; o cui prima fremētē
a ii.

Publii Virgilii maroīs mātuani vatis clarissimi
Carmen Bucolicum feliciter incipit.

Hic deflet melibeus profugiat quod inique.
Titirus ast letus quis contulit ocia dicit.

Melibeus Titirus

Titire tu patule recubens sub tegmine fagi
Siluestrem tenui musam meditaris auena
Nos patrie fines & dulcia liquimus arua
Nos patriam fugimus. tu titire lētus in umbra.
Formosam resonare doces amaryllida siluas.
O melibee deus nobis hec ocia fecit. Titirus
Namq; erit ille michi sēper deus. illius arā
Sepe tener nostris ab ouibus imbuet agnus.
Ille meas errare boues (ut cernis) & ipsum
Ludere (que uellem) calamo permisit agresti.
Non eq̄dē inuideo: miror magis. undiq; totis Me
Usq; adeo turbatur agris. en ipse capellas
Protinus eger ago. hanc etiā vix titire duco.
a i

Après avoir quitté la rue Saint-Jacques, Levet ne publia plus aucun livre illustré. Il n'imprima guère que des livres latins, tant pour son compte que pour celui d'autres libraires parisiens. Plusieurs de ces livres sont de format petit in-octavo. Il se sert alors d'un petit caractère gothique que nous ne lui connaissions pas encore et dont voici l'alphabet :

A B C C D E F G H I L M N O P Q R S T V X
a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ s s t u v x y z ; . : ?
ff fi ij ll st ... ā b⁹ ... c⁹ ... d⁹ ē e⁹ ... g ... i⁹ l ... m⁹ m̄
n̄ ō o⁹ p̄ ... p⁹ ... q̄ ... r ... t⁹ ... ū ...

Ce nouveau caractère, d'environ 8 points, est semblable, sauf une nuance presque imperceptible dans la capitale D et un C ajouté, à un des types de Gering et Renbolt. (Voir p. 95.)

Ces caractères sont ceux dont Wolf s'était déjà servi en 1492 pour un Bréviaire de Paris, dans l'atelier du *Soleil d'Or* de la rue de la Sorbonne, et dont il avait emporté une fonte en quittant la maison. Levet a exécuté avec ces types un Bréviaire de l'église de Salisbury (*Breviarium secundum usum Sarum*), dont la première partie est datée du 3 des ides de février 1494 (mardi 11 février 1495 n. st.). Nous avons vu cette édition, inconnue des bibliographes, à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. C'est avec les mêmes caractères qu'il a imprimé le *Speculum finalis retributionis,* revu et corrigé par Pierre de Fontenay. Sur le titre, on voit la marque du libraire Durand Gerlier pour le compte duquel l'impression fut exécutée :

**Speculũ finalis retributionis no=
uiter emẽdatum: ac suburbũs san
cti Germani de pratis impressum
incipit feliciter.**



On trouve à la fin une curieuse pièce de vers appelant l'attention du lecteur sur l'utilité du livre, qu'il doit lire souvent s'il veut faire son salut. L'achevé d'imprimer est daté du 2 septembre 1499.

Ne forte exigui spernas documenta libelli.
Perlege et inuenies nobile dogma tibi
At si quidem fugias vitium virtutis amore.
Cernes virtuti premia digna dari
At si forte nichil moueat te regia celi
Tormenta inferni plurima conspicies
Quin et iudicij dices hic iura supremi
Cunqꝫ quibus surgent corpora muneribus
Deniqꝫ qualis erit totius machina mundi
Dum celi motus desinet accipies
Quocirca vt rerum possis cognoscere finem
Sepe sit in manibus hoc tibi lector opus
Laus deo.

¶ Finit speculum finalis retributionis cõpositum ꝑ reuerendũ magistrũ Petrũ Reginaldeti sacre theologie professorem ordinisqꝫ fratrum minorũ de nouo correctũ et emendatum per venerabilem virum Petrum de fontenayo sacre theologie professorem. Impressum suburbiis sancti Germani de pratis per Petrum Leuet. Anno nostre salutis Millesimo quadringentesimo nonagesimo nono. die vero secunda mensis Septembris.

Comme il l'avait fait pour Vérard, Levet prête ses presses à Michel Le Noir et signe du nom de ce dernier un livre sorti de son atelier : le *Floretus cum commento*, édition datée du 22 septembre 1495.

Le dialogue latin sur les Sept Sacrements, de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, est exécuté par Levet; sur le titre, au-dessous de ce dernier nom comme imprimeur, on voit la marque de Michel Le Noir :

Dyalogus doctiſſimi viri Guil=
lermi epiſcopi pariſiēſis de ſeptē
ſacramētis Nouiter emendatus
ac impꝛeſſus. P. Leuet.



Le 23 mai 1498, Pierre Levet termine, pour le compte de Jean Petit, libraire-éditeur demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Lion d'Argent*, le poème de Virgile intitulé *Liber Æneidos :*

P.V.Maronis opus per Petrū leuet Impreſſum
ſuburbiis ſancti germani de pratis ꝓ Iohāne parui
cōmorāte in vico ſancti iacobi ad interſigniū leonis
argentei:finē habuit.xxiii.die maij.Anno ab incar=
natione dñi.M.cccc.xcviii.

Cette édition, qui forme un volume petit in-quarto de 282 feuillets de 21 lignes par page, est restée jusqu'aujourd'hui inconnue des bibliographes spéciaux. Elle est exécutée avec un caractère romain que nous n'avions pas encore vu chez notre imprimeur.

Les caractères romains du Virgile de Pierre Levet sont employés dans le poème du Mantouan, intitulé *Calamitatum nostri temporis opus divinum*, daté du 3 mars 1499 (n. st.) et portant le nom de Michel Le Noir. A la fin de cette même année, les fontes passèrent dans l'atelier de Michel Tholose ou Toulouse, imprimeur, rue des Amandiers.

Voici l'alphabet de ces types, qui mesurent environ 11 points :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

S T V abcdefghiklmnopqrsſtuvxyz

æ ct ff fl œ ꝗ ſſ ſſ ſt ā ē ę & ī ľ m⁹ ō q̄ ꝗ ū ꝛ Q ꝝ

. : ? ( ) /

Levet a imprimé pour Jean Richard, libraire, demeurant rue Saint-Jacques, à côté de Saint-Benoît, un traité de droit intitulé *Arbor actionum :*

¶ Per ista cū laude omnipotētis dei sit impositus finis huic opusculo edito a facundissimo Adam denise iuris ciuilis licentiato. Exaratoq; Suburbijs sancti Germani de pratis in ede Petri leuet cū expēsis iohannis richard librarij: cōmorañ. Parif. in vico diui iacobi iuxta sanctum Benedictum.

Vers la fin de 1499, nous trouvons Levet associé avec Raoul Couturier et Jean Hardouin, et tous trois travaillent pour Michel Le Noir, libraire du pont Saint-Michel. Enfin, le 12 juin 1500, parut un Rituel de l'église de Tours (*Ordinarium secundum usum ecclesiæ Turonensis*), imprimé dans les faubourgs de Saint-Germain-des-Prés (*in suburbiis Sancti Germani de Pratis*) et sortant de l'atelier des trois associés.

En résumé, Pierre Levet était un excellent imprimeur français. Ses livres illustrés, sans être aussi remarquables que ceux de Du Pré et de Guy Marchant, ont cependant un certain cachet artistique. A la fin de quelques-unes de ses productions, il emploie les expressions *laboriose exaratum, ingeniosissime exaratum, exaratum summa vigilantia,* qui témoignent des peines qu'il s'est données pour en diriger l'exécution et la mener à bonne fin.

CHAPITRE XVII

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE JEAN CARCHAIN

(1487)

Les œuvres de Buridan. — Adresse et réclame originales. — Lieu d'impression douteux.

Voici un imprimeur qui indique son adresse sur le pont Saint-Michel, d'une façon assez originale, dans des vers imprimés comme de la prose :

Expliciunt ſummule magiſtri
Johannis Buridani. Deo gratias.

Aurea perſpicui quē ſcripta iuuant Buridani par
eſt eximii te meminiſſe Bricot. Hunc mutilo quou-
dam deprauatoqꝫ libello noueris amiſſum reſtituiſſe
decus. Forſitā ignoras quodnaꝫ:loquar ipſe volumen
ſcripta reliquit eni plurima digna legi emendata leges
dyalectica.iam ſat aperte dictum eſt.vis a te poſſidean
tur:eme. Sed dubitas fortaſſis vbi vendant: ꝛ illud
ne poſt hac dubites carmina noſtra docent. Pariſia
ſancti pons eſt michaelis in vrbe multe illic edes:no-
tior vna tñ hanc cano que ſacri baptiſte fronte notata
eſt hic rñdebit bibliopriola tibi.
Vis impreſſoris nomē quoqꝫ noſſe Johāni carchain
nomē ei eſt:ne pete plura.Vale.

Parisia Sancti pons est Michaelis in urbe
Multæ illic ædes : notior una tamen.
Hanc cano, quæ sacri Baptistæ fronte notata est.
Hic respondebit bibliopriola (sic) *tibi.*
Vis impressoris nomen quoque nosce? Johannis
Carchain nomen ei est. Ne pete plura. Vale.

Il y a, dans la ville de Paris, un pont sur lequel on voit beaucoup de maisons. L'une d'elles est plus connue que les autres. Je désigne dans mes vers celle qui a saint Jean-Baptiste pour enseigne. Là vous trouverez un libraire qui répondra à vos demandes. Vous voulez sans doute aussi connaître le nom de l'imprimeur? Il s'appelle Jean Carchain. Ne m'en demandez pas davantage. Adieu.

Ce renseignement se trouve à la fin du Traité de Dialectique de Jean Buridan, volume in-folio, revu, corrigé et commenté par l'éminent professeur Thomas Bricot.

En tête de la seconde partie du volume, qui est revue et expliquée par le savant maître Jean Dorp, l'imprimeur a placé un avertissement contenant un passage dans lequel il nous apprend que, pour rendre service aux étudiants désireux de résoudre toutes les difficultés les plus cachées de la logique (*ad penetrandas logice difficillimas quasque latebras*), Jean Carchain, imprimeur très diligent (*impressor diligentissimus*), a pris soin de reproduire ce livre avec le secours de cet art qui nous a été envoyé du ciel (*hac celitus arte demissa reddere curavit*), c'est-à-dire par le moyen de l'imprimerie.

Etsi liberaliū artiū (quas xenocrates calcedonius platōis auditor adminicula dicebat philosophie) nul
la sit: vel minima: que non plurimū sua fertilitate cōferat ad virtutē ⁊ eruditionē: dyaletica tamē: quā aristo
teles acquirendaꝝ scientiaꝝ potissimū instrumētū apd laertiū nūcupat: longe videt sua dignitate ceteras oēs
antecellere. Cuiꝰ est tanta excellētia: tanta cōmoditas: tanta deniqꝫ necessitas: vt eā augustinꝰ vir litteraruꝫ
oim acutissimꝰ perscrutator libro secūdo de ordine disciplinā disciplinaꝝ appellet. Hec eni inquit docet do
cere: docet discere. In hac se ipsaꝫ ratio demonstrat: atqꝫ aperit: que sit: quid velit: quid valeat: scit scire sola
sciētes facere nō solū vult: sed etiā pōt. Hec diffinit distribuit: colligēdoqꝫ veꝝ ab oi falsitate defendit. Huiꝰ
discipline: vt aulo gelio noctiū atticaꝝ libro decimo placet: studiū atqꝫ cognitio in principiis quid tetra et
aspernabilis insuauisqꝫ eē ⁊ inciuilis videri solet. Sed vbi aliquantū ꝓcesseris: tū deniqꝫ ⁊ emolumētū eiꝰ in
aio tuo dilucebit: ⁊ sequet quedā descendi voluptas insaciabilis: cui sane si modū nō feceris: periculū nō me
diocre erit. ne vt pleriqꝫ alii: tu quoqꝫ in illis dyaletice giris atqꝫ meandris tanq̄ apud sireneos scopulos con
senescas. Hanc apud veteres stoici nobilissimi philosophi sibi vendicauerat nullosqꝫ aut ꝓbare acriꝰ: aut cō
cluderē subtiliꝰ cōtendūt acutissime astringere argumēta solere testant. Hec disciplina maxime oim in pari
siensi achademia floruit qua nōnulli ex maioribꝰ: vt de viuētibꝰ taceā: tantū valuerūt: vt eos nobilissimis
stoicis in hac re cōferendos aut preponendos putem. Inter quos mea: sententia: Buridanꝰ oim liberaliū
artiū fecūdissimꝰ ager: eiꝰ quoqꝫ solertissimꝰ interpres magister Johānes dorp in aperto sermone ꝓfundꝰ ꝓ
sua eruditione annumerari merent. Hoꝝ primꝰ de aristotelis logice voluminibꝰ pauca quedam vtiliora de
scripsit: que in vnū volumē cōflata: vulgari appellatione summulas nuncupauit. Quas quideꝫ alter nō mul
to post tpe tam familiariter: tam luculente: tā erudite interpretatꝰ est: vt priores dyaleticos ꝑ magna pte sub
obscuros. ⁊ minus acutos illustrasse credat: ⁊ ad penetrandas logice difficillimas quasqꝫ latebras: explican
dos inextricabiles labyrinthos vitādaqꝫ: ⁊ i suū euctoreꝫ retorquēda sagitaꝝ accutissimaꝝ spicula: viā poste
ris suo ingenio preparasse facillimā. Agite igit egregii adolescētes. qui preserti philosophie tirociniū professi
estis in hac acutissima disciplina sine qua nulla alia ꝑcipi pōt vos ipsos dies noctesqꝫ exercete: ne tanq̄ dege
neres filii hāc paternā hereditariāqꝫ possessionē abire sinatis: quā facile: retinebitis: si iohānē dorp viruꝫ vti
qꝫ doctissimū legeritis ⁊ perlegeritis: queꝫ si vobis o philosophi tirones malicia tpis. ⁊ emuloꝝ veritatis ꝑ
niciosissima semꝑ maliuolētiā ad hanc vsqꝫ diem negauerit. Jenonꝰ carchagni impressor diligētissimꝰ bone
indolis vestre misertus hac celitus arte demissa reddere curauit. Huc ergo iuuenes accedite. vt illum ine
mini: currite vt ꝯprehēdatis. Nihil est: mihi credite: in dyletice armario ita recōditū: quod isto auctore nō pa
teat: nihil ita insipidū: quod si sale suo dorp conderit sapidū esse nō possit.

Diuitias sacre quisquis spectare mineruę
Et felix tantis iam cupis esse bonis
Si sapis exactos dorp amplexare libellos
His poteris tutū discere qua sit iter
Ille tibi clauē tradet: qua clausa resoluas
Hostia: speratas mox aditurus opes
Quicquid em̄ spondet dyaletica prima sophie
Paruus habet codex quē capit vna manꝰ
Arctat aristotelis breuibꝰ precepta tabellis
Et ꝓpriis quadrāt singula verba locis
Inuersum inutilum ve nihil: nil deniqꝫ durū est
Abstulit hinc mēdas ingeniosa manꝰ
Ergo age ⁊ exiguis eme docta volumina nūmis
Atqꝫ cupita breui culmina calle pete

Ce n'est pas encore tout. A la fin de cette pièce de vers, qui suit l'avis de l'imprimeur, Carchain ajoute une réclame pour stimuler les acheteurs.

Cet appel à la bourse des acheteurs se trouve dans les deux derniers vers que nous venons de reproduire en fac-similé :

Ergo age! Et exiguis eme docta volumina nummis
Atque cupita brevi culmina calle pete.

Allons! Allons! Achetez pour peu d'argent de doctes volumes, et par un court chemin arrivez aux hauteurs que vous désirez atteindre [1].

L'achevé d'imprimer, qui se trouve à la fin, répète le nom de l'imprimeur Jean Carchain, encore qualifié de très diligent, et nous donne la date du 15 novembre 1487 :

Et sic finit tot⁹ summulaꝝ liber eruditissimi magr̄i Jo. dorp veri noīaliū opinionū recitatoris interpretis ꝛ expositoris text⁹ Buridani ꝑ Jo. carchagni diligentissimū impressorē impressus. Anno dn̄i. M° quaᵐᵒ octuagesimoseptimo. die vero quindecima nouēbris.

Codicū hui⁹ operis iste vltim⁹ ē quintern⁹. b semiquintern⁹. o tern⁹. ceteri vero alii sunt quaterni. Et hec pro tabula. Laus xp̄o.

On remarquera, dans le libellé final, que le nom de la ville où le volume fut imprimé est omis. Au commencement, il est bien question du pont Saint-Michel, mais c'est là où le livre se vendait, et l'adresse de *Saint-Jean-Baptiste* ne mentionne que le libraire.

Le libraire qui avait boutique sur le pont Saint-Michel, à *l'Image Saint-Jean-Baptiste,* était Michel Le Noir, qui, par la suite, devint imprimeur [2].

Jean ou Janon Carchain, Carcain ou Carcagni, imprimeur d'origine italienne, exerça son art à Lyon. A partir du 10 mai 1488, nous le trouvons établi dans cette ville, où il imprime jusque dans les premières années du xvi[e] siècle. A-t-il débuté à Paris, dans la maison de Michel Le Noir, par ce

[1] Madden (*Lettres d'un bibliographe,* 5[e] série, p. 251; ouvrage cité) a traduit trop librement ces deux vers, qu'il termine, selon nous, par un contre-sens : « Allons, allons, achetez pour quelques écus de doctes volumes, puis regagnez par ces rues étroites la montagne qui vous est chère, la montagne de Sainte-Geneviève ».

[2] Bien que le nom de Michel Le Noir ne figure que quelques années plus tard sur des livres, nous sommes certain qu'il était établi dès 1485, comme le prouve un document inédit relatif à un contrat d'apprentissage passé par-devant deux notaires, le 2 janvier 1485, avec un nommé Jean Veau. Ce dernier, « naguères demourant en l'ostel de Michel Le Noir, à présent demourant à l'ostel d'ung aultre libraire en la rue de la Vieille Drapperie », fut emprisonné le 17 novembre 1488 « jusques à ce que ledit Jehan Veau ait fait et parfait le reste du temps de son apprentissage, ainsi qu'il estoit tenu envers Le Noir, en quoy il est obligé corps et biens ». — (Archives nationales. *Registre d'écrou du Châtelet,* Y 5266, fol. 149 v°.)

volume des œuvres de Buridan en deux tomes, et est-il allé ensuite se fixer définitivement à Lyon? Le fait nous paraît douteux.

M. Natalis Rondot a trouvé, dans les archives municipales, trace de la présence de Carchain à Lyon dès 1485 [1], mais il admet que cet imprimeur ait exécuté à Paris, en 1487, le volume de Buridan.

Le bibliographe anglais Maittaire qui, le premier, a signalé ce livre, le classe parmi les impressions parisiennes. L'abbé Mercier de Saint-Léger, dans une note inédite que nous avons eue sous les yeux, émet des doutes sur l'origine du livre qu'il croit avoir été imprimé à Lyon.

Les caractères employés pour le Buridan sont les mêmes que ceux avec lesquels Carchain imprima d'autres livres à Lyon. Nous en donnerons l'alphabet dans le tome III, au chapitre spécial à cet imprimeur.

Toujours est-il qu'en tout état de cause nous devions mentionner cette impression, faite spécialement pour les étudiants parisiens, qui se vendait en plein Paris, sur le pont Saint-Michel, une des voies les plus fréquentées de la capitale au xve siècle.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle,* par Natalis RONDOT, pages 168-169; ouvrage cité.

CHAPITRE XVIII

L'IMPRIMERIE À PARIS

ATELIER DE LA *ROSE ROUGE*

PIERRE LE ROUGE, IMPRIMEUR DU ROI

(1487-1493)

Les débuts de Pierre Le Rouge en province. — Son établissement à Paris, avec le titre de *libraire et imprimeur royal.* — Ses premiers travaux. — *La Mer des Hystoires.* — Livres illustrés de Le Rouge. — Ses rapports avec Antoine Vérard, éditeur parisien. — Fin de sa carrière.

Pierre Le Rouge est, à l'égal de Jean Du Pré et de Guy Marchant, l'un des imprimeurs français qui ont le plus contribué au progrès artistique du livre. C'est peut-être aussi celui qui a donné le plus grand élan à l'art français de l'illustration au xv[e] siècle. Il appartenait à une famille de calligraphes, d'enlumineurs et de miniaturistes, qui devinrent imprimeurs par la suite[1]. Le Rouge fit ses premiers débuts comme typographe à Chablis, en 1478[2].

[1] Le premier d'entre eux, Jacques Le Rouge, ami et compatriote de Nicolas Jenson, s'établit à Venise, où il imprima de 1471 à 1478. Il se fixe ensuite à Pignerol, où il travaille de 1479 à 1481, imprime à Milan en 1481, et en 1489-1490 à Embrun en Dauphiné, où il est appelé, avec ses ouvriers, par l'archevêque pour y diriger l'impression d'un bréviaire du diocèse. Sa parenté avec Pierre Le Rouge n'est guère douteuse, car, à la fin du Bréviaire d'Embrun, non seulement il rappelle sa qualité de Français (*Gallicus*), comme il l'avait fait précédemment en Italie, mais il se dit originaire du diocèse de Langres (*Lingonensis diocesis*), dont dépendait Chablis, berceau de la famille. — Jean Le Rouge est le premier imprimeur de la ville de Troyes, où il débuta en 1483. — Guillaume Le Rouge reprit en 1489 l'imprimerie de Chablis, fondée par Pierre Le Rouge, et monta un atelier à Troyes en 1491. Nous le retrouverons ensuite à Paris. — Nicolas Le Rouge, imprimeur à Troyes en 1510, avait pris pour enseigne *la Ville de Venise*, sans doute en souvenir du chef de la famille, qui avait pratiqué l'imprimerie dans la ville des Doges.

[2] Chablis, petite ville de la basse Bourgogne, sur le territoire des comtes de Champagne, était une enclave dépendant, dès le ix[e] siècle, de la célèbre abbaye de Saint-Martin de Tours, qui y fonda une collégiale se composant de douze chanoines. Le grand prévôt de Chablis, toujours nommé par l'abbaye de Saint-Martin, était un haut et puissant seigneur, choisi parmi les chanoines de cette abbaye. Il rendait la justice pendant une année au nom de Saint-Martin, et pendant une autre au nom des comtes de Champagne. Pour le militaire, Chablis dépendait de Troyes. — « Ne faut-il pas, dit M. H. Monceaux, l'historien des Le Rouge,

A notre connaissance, le premier livre avec date certaine imprimé à Paris par Le Rouge est le recueil des *Quotlibeta*, de William d'Ockam, philosophe anglais du XIVe siècle.

Primum· Quotlibetum

Prima questio

est. Vtrũ pba/
ri possit per na
turalẽ rationẽ
q tm̃ ẽ vnus deus. q sic. quia
vnꝰ mundi est tm̃ vnus pri
ceps. 12°. methaphisice sz po/
test probari naturali ratione
q tm̃ est vnus mũdꝰ secũdũ
phm̃ 1° de celo g° potest pba/
ri q. tm̃ est vnꝰ priceps sz iste
est deus ergo. &c Ad op/
positũ. articulꝰ fidei non põt
euident pbari: sz q tm̃ ẽ vnꝰ
deus ẽ articulus fidei. g° &c
In ista q̃stione primo po
na quid ĩtelligendũ est p hoc
nomen deus. 2° respõdebo ad
questionẽ Circa primum
dico q hoc nomen deꝰ potest
habere diuersas descriptiões
Vna ẽ q deꝰ est aliqd nobili
us & melius omni alio a se.
Alia ẽ q deus ẽ illud quod
nichil est melius & perfectiꝰ.
Circa scdm dico q accipi
endo deũ scdz primã descrip:
tionẽ nõ põt demõstratiue p
bari q tm̃ ẽ vnus deus. cuiꝰ
rõ ẽ. q2 hec nõ est pe nota deꝰ
est. q2 nõ põt euidẽter sciri q
deus est. sic accipiendo. ergo
nõ põt euident sciri q est tm̃
vnus deꝰ 9ña plana est. añs
pbatur. q2 multi dubitãt de
ista deus ẽ· nec põt pbari ex
per se notis. q2 ĩ oĩ rõe accipi
etur aliqd dubiũ vel creditũ
nec est nota per experienciã
mam ẽ g°. &c Scdo dico q
si possz euident. pbari q deꝰ
est. primo° accipiẽdo deũ tũc
vnitas dei euidẽter posset p
bari cuiꝰ rõ ẽ. q2 si essent duo
dii. a & b p illã descriptionem
a eẽt perfectior oĩ alio a se &
sic esset pfectior b & b eẽt per
fectior a q deꝰ est per positũ
& per 9ñs b eẽt perfectior q̃ a
& a q̃ b qd est manifesta con
tradictio. g° si possz euidẽter
pbari quod deus ẽ s^c^ accipiẽ
do deũ posset euidẽter pbari
vnitas dei Tercio dico q
ñ põt vnitas dei euidẽt pba
ri accipiendo 2°° & tñ h^c^ ne^ua^
vnitas dei nõ põt euidẽter p
bari nõ potest demonstratiue
pbari. q2 ñ potest demõstrari
q vnitas dei nõ põt euidẽter
pbari nisi sol^do^ rões in 9tra:
riũ sz ñ potest demonstrari q
ãsta sint paria vel ĩparia n^c^
aii

Au commencement, la lettre R imprimée imite les traits de plume des calligraphes. En tête des trois premières lignes, un espace a été réservé pour

attribuer à l'influence des moines de Saint-Martin et à l'influence du grand prévôt l'origine de l'éducation et de l'instruction supérieure que reçurent, à la collégiale de Chablis, les différents membres de la famille Le Rouge, notamment Pierre et Jacques... On sait combien a été célèbre, au moyen âge, cette école de Tours, qui a fourni de si beaux manuscrits sous le rapport de l'art calligraphique et de la miniature; le nom de Jean Fouquet, le peintre attitré de Louis XI et de René d'Anjou, peut être invoqué à cette occasion comme celui du maître, de l'initiateur de cette grande école provinciale. Il n'est donc pas téméraire de penser que c'est là que les Le Rouge commencèrent leur éducation artistique et professionnelle, que c'est là qu'ils connurent Nicolas Jenson, devenu graveur et maître de la Monnaie de Tours.» (H. MONCEAUX, *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs; Études sur les débuts de l'illustration du Livre au XVe siècle;* Paris, A. Claudin; Auxerre, imprimerie de *la Constitution*, 1896; 2 vol. gr. in-8°, t. I, p. 95.)

y peindre une initiale P, et des blancs, ménagés au commencement des questions et des réponses, sont remplis par des rubriques ou *pieds de mouche* rouges ou bleus tenant lieu d'alinéas.

C'est un petit in-quarto à deux colonnes, à la fin duquel on lit que l'édition fut diligemment corrigée par Corneille Oudendyck, homme distingué, maître ès arts et licencié en théologie (*emendata diligenter per eximium virum Cornelium Oudendyck, artium magistrum et in sacra pagina licentiatum*), et que le livre fut imprimé à Paris par l'art de maître Pierre Le Rouge, imprimeur royal (*impressaque Parisii arte magistri Petri Rubei impressoris regii*), l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-sept, l'avant-dernier jour du mois de février (*anno Domini millesimo quadringentesimo octogesimo septimo, die penultima mensis Februarii*) :

Expliciunt quotlibeta
Venerabilis inceptoris Guil
lermi olzan de ordine fratruz
minorum/Emendata dilige
ter per eximium virum Cor
nelium oudendiicli artiū ma
gistrum/et in sacra pagina li-
cenciatū. Impressaqz parisii
arte magistri petri Rubei im
pressoris regii. Anno dñi
mille°.quadringentesi°. octo
gesimo septimo. die penultia
mensis Februarii.

Cette date correspond au mois de février 1488, d'après notre manière de compter actuelle.

Un avis imprimé, qui se trouve à la dernière page du volume, indique que le livre se vendait à l'enseigne de *la Rose*, rue Neuve-Notre-Dame, à Paris (*ad intersignium Rose in vico novo Beate Marie Parisiensis*).

Hec quotlibeta reperies ad i/
tsigniuz rose/ In vico nouo
beate marie parisiensis.

Quelques bibliographes citent de Pierre Le Rouge des Heures de la Vierge, avec figures sur bois, qu'il aurait imprimées à Paris, dès 1486, pour le libraire Vincent Commin.

Vérification faite, cette date est inexacte. On a mal lu, et l'on a pris pour un V le dernier X du millésime en chiffres romains; c'est 1491 qu'il faut lire. L'exemplaire annoncé sous une fausse date dans le catalogue de la vente de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mac-Carthy[1] a été vu et examiné par van Praet qui, le premier, a reconnu l'erreur[2]. Brunet, dans le *Manuel du Libraire* (t. V, col. 1663-1664), et M. Émile Picot, dans le *Catalogue Rothschild* (t. I, p. 20, n° 25), ont, chacun de son côté, donné une description exacte du volume dont ils ont rétabli la date réelle, qui est le 9 mai 1491.

En juillet 1487 (v. st.) paraissait le premier volume de *La Mer des Hystoires,* livre illustré, d'allure majestueuse, tout rempli de grandes et de petites figures sur bois, avec des bordures artistement dessinées, des ornements d'une conception vraiment originale et des initiales rappelant tout à la fois les caprices de la plume des calligraphes et les fantaisies du pinceau des enlumineurs. Sept mois après paraissait le second volume, tout étincelant d'art français. On en jugera par les quelques spécimens que nous allons en présenter.

Voici d'abord quatre grandes lettres historiées :

1° La lettre L de début, qui tient toute la page du titre, est formée de larges traits d'accolades bouclées en forme d'entrelacs et enchevêtrées les unes dans les autres. Au pied se tient fièrement, le regard tourné vers le lecteur, un chevalier croisé, couvert de son armure, haubert avec plumes au vent, dague au côté et épée à la ceinture, faisant un signe impératif de la main gauche munie du gantelet, tandis que de l'autre main il saisit un tronc d'arbre émondé sur lequel il semble s'appuyer, prêt à le brandir comme une massue contre un adversaire attendu de pied ferme. Au-dessus, dans le renflement intérieur de la lettre, on voit la figure d'une châtelaine fléchissant les genoux qu'elle appuie sur le montant des entrelacs supérieurs. Des animaux divers, tels qu'un dragon, un escargot, un lapin, une cigogne, un écureuil, un papillon, etc., ainsi que deux masques, dont une figure de fou avec ses grelots, remplissent les vides et complètent l'ornementation.

2° La lettre S, formée de corps de dragons abouchés, est d'une haute conception artistique. Nous reproduisons ci-après, légèrement réduite, la page tout entière avec ses bordures grotesques.

3° Au milieu d'une grande majuscule I, entourée d'élégants rinceaux de fleurs et de feuillages d'ornement, se dresse, calme et majestueuse, l'image du Dieu créateur bénissant la nature.

[1] *Catalogue des livres rares de la bibliothèque de feu M. le comte* DE MAC-CARTHY REAGH; Paris, de Bure frères, 1815; 2 vol. in-8°, t. I, n° 300.

[2] *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi;* Paris, de Bure frères, 1822; t. I, n° 119.

LETTRE ORNÉE DU TITRE DE *LA MER DES HYSTOIRES*

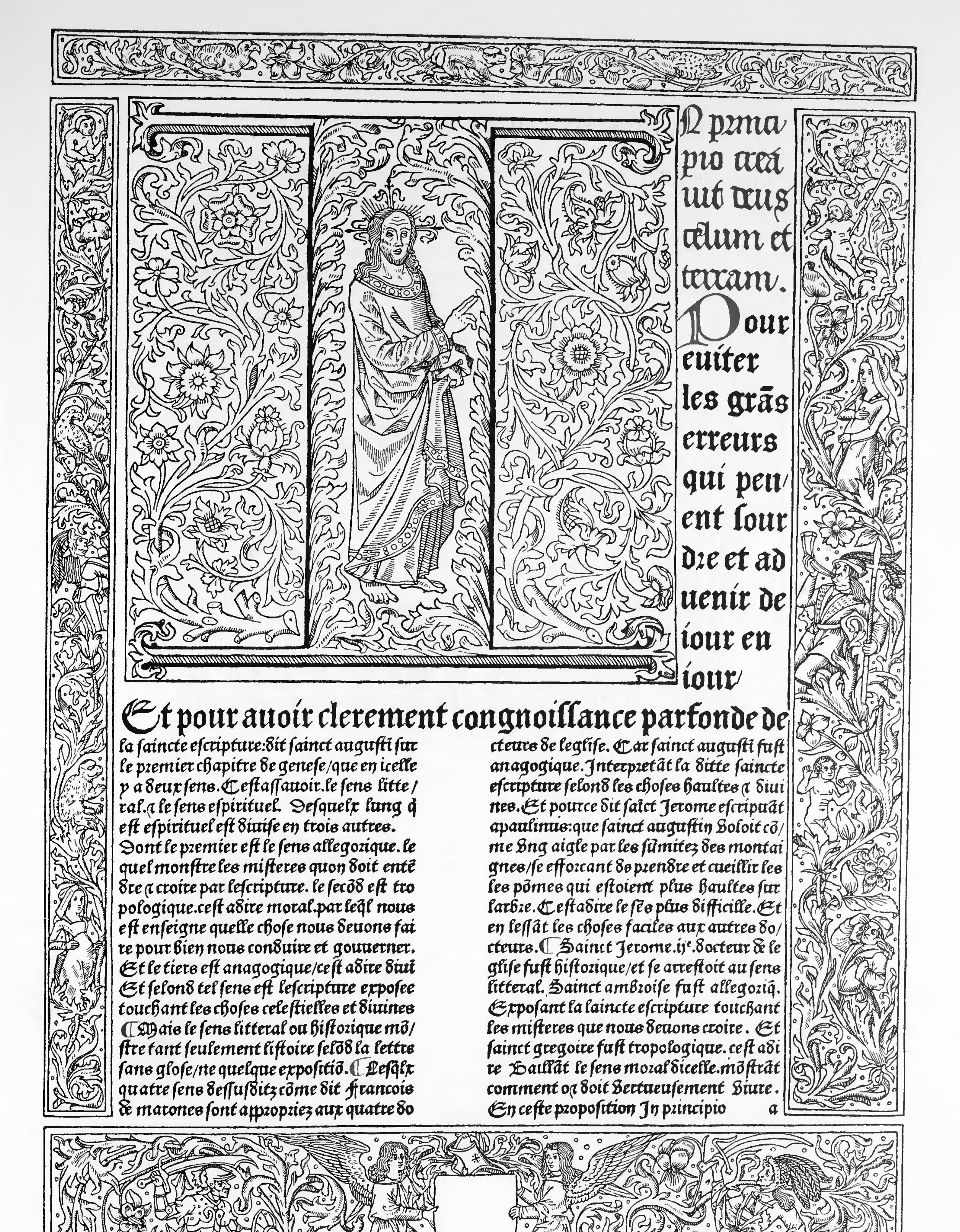


58.



Selond les escriptures ancien/nes La.v^{e}. aage du siecle commẽca en la destruction du roiaulme de iudee cestassauoir lan xj^{e}. de sedechias roy de iuda qui est lan du mõde iij^{M}. iij^{C} lxxiiij. du deluge. M. vij^{C} xix. De la natiuite dabraham mil .iiij. cens et xxvij. Du cõmencement du re/gne de dauid et de la iiij^{e} aage iiij^{C} lxxxiiij. ãs. Et dura iusq̃s a laduenemẽt de nostre saulue^{r} hiesucrist/ q̃ fut lã xlij de octouiã auguste. contiẽt xiiij gene/rations comprenãs v^{C} ⁊ iiij^{xx} ix ans Et est comparee a viellesse. Car cõe telle aage est fatigee et traueillee de plusieurs maux: Ainsy fust le peuple des hebrieux quasse et rompu pour les persecutions quẽ ceste aage il endura. ¶ Selond beda ⁊ eusebius ceste quite aage cõmenca lan du monde iiij^{M}. vj cens et.ix. cest. v. cẽs iiij^{xx} ⁊ dix ans dauãt la natiuite de hiesucrist. Laquel/le chose est prouuee en ceste maniere. Car se iceulx ans sont ioings ensẽble ilz font le nombre de v^{M}. cent iiij^{xx}. et xix ans/ lesquelx sont depuis adã ius/ques a laduent de hiesucrist. donques le premier an de ceste .v^{e}. aage est lan ensuiuãt le xj^{e} an du regne de sedechie/ ou quel cõe est ia dit fust faicte la deso/lation du temple ⁊ de la cite de hierusa/lẽ. ⁊ du regne la exterminatiõ des iuifz Ceste desolation tesmoing hieremye dura lxx ãs cestassauoir iusq̃/ au secõd an de darius filz de ydaspes. ¶ En ce lieu ne deuons point lesser lopinion daulcũs touchant lesdis lxx. ans. Car aulcũs historiens cõme comestor ⁊ af/fricanus/ les cõmencẽt lan xiii^{e}. de io/sias pere de ioachim/ ou q̃l an hieremie cõmenca prophetiser. Et ainsy dure/rent iusques au premier an de cirus Les autres cõmencerent lan iii^{e}. de ioachim filz de iosias / et les terminẽt lã xx^{e}. de cirus: ou quel tẽps icelluy cirus acompaignie de dare prist et destruit babilone apres linterfectiõ de baltasar Les autres cõmencent lan v^{e}. de la captiuite. cestassauoir quãt nabugodo/





N prīci
pio creā
uit deus
celum et
terram.

Pour euiter les grās erreurs qui peuuent sourdre et aduenir de iour en iour/

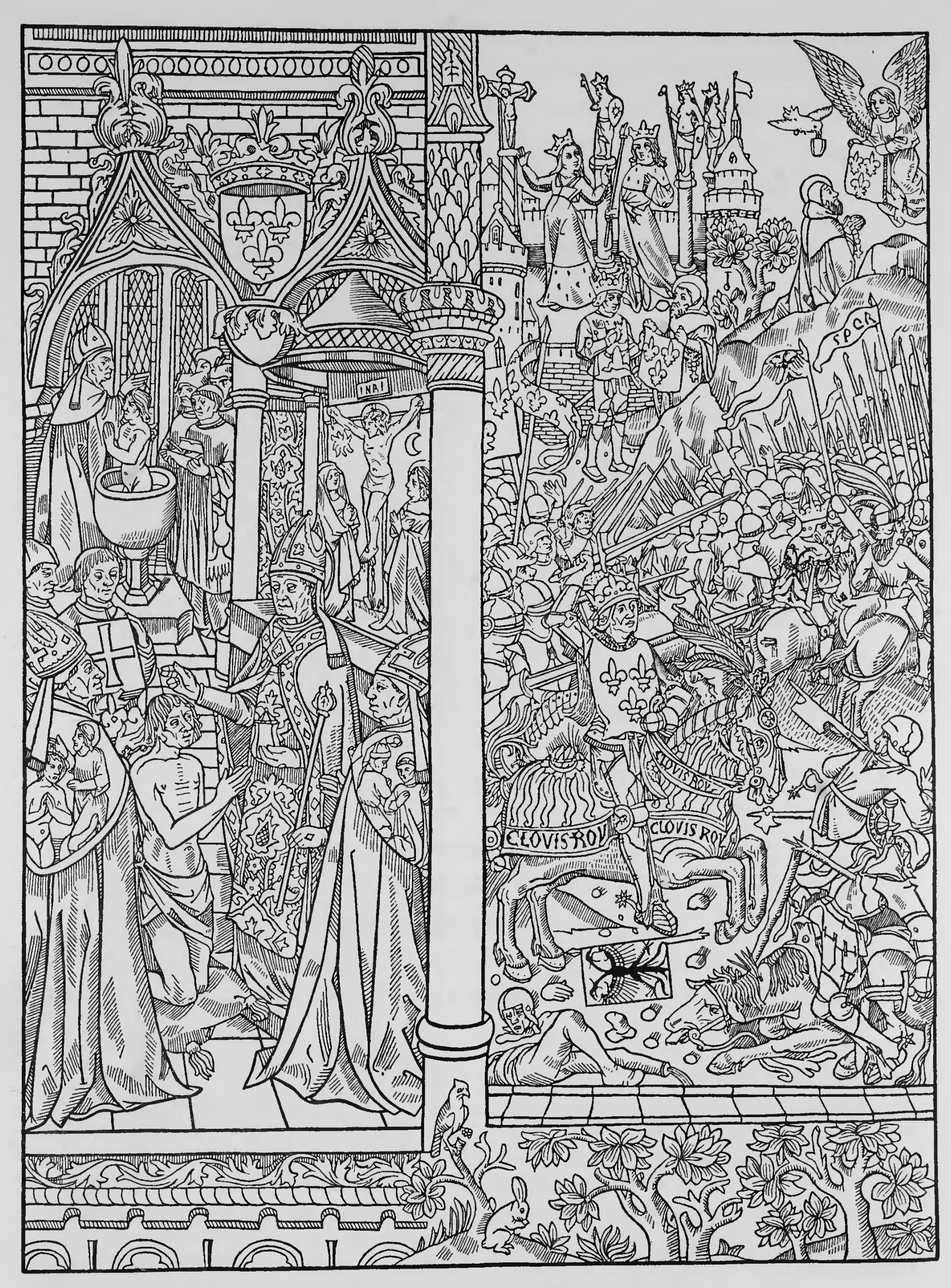
Et pour auoir clerement congnoissance parfonde de

la saincte escripture: dit sainct augusti sur le premier chapitre de genese/que en icelle y a deux sens. Cest assauoir. le sens litteral. et le sens espirituel. Desquelx lung q̄ est espirituel est diuise en trois autres. Dont le premier est le sens allegorique. lequel monstre les misteres quon doit entēdre et croire par lescripture. le secōd est tropologique. cest adire moral. par leql nous est enseigne quelle chose nous deuons faire pour bien nous conduire et gouuerner. Et le tiers est anagogique/cest adire diui Et selond tel sens est lescripture exposee touchant les choses celestielles et diuines ¶ Mais le sens litteral ou historique mōstre tant seulement listoire selōd la lettre sans glose/ne quelque expositiō. ¶ Lesqlx quatre sens dessusditz cōme dit Francois de marones sont appropriez aux quatre docteurs de leglise. Car sainct augusti fust anagogique. Interpretāt la ditte saincte escripture selond les choses haultes et diuines. Et pource dit saīct Jerome escripuāt apaulinus: que sainct augustin voloit cōme vng aigle par les sūmitez des montaignes/se efforcant de prendre et cueillir les les pōmes qui estoient plus haultes sur larbre. Cest adire le sēs plus difficille. Et en lessāt les choses faciles aux autres docteurs. ¶ Sainct Jerome .ij^e. docteur de leglise fust historique/et se arrestoit au sens litteral. Sainct ambroise fust allegoriq̄. Exposant la saincte escripture touchant les misteres que nous deuons croire. Et sainct gregoire fust tropologique. cest adire baillāt le sens moral dicelle. mōstrāt comment on doit vertueusement viure. En ceste proposition In principio a

4° Une grande initiale P représente *l'acteur,* c'est-à-dire l'auteur, assis devant un pupitre et écrivant son livre de *La Mer des Hystoires.*



Parmi les grandes planches, il en est une qui est fort remarquable. « On doit regarder, dit M. Georges Duplessis, le Baptême de Clovis et la Bataille de Tolbiac comme une des plus précieuses productions de la gravure sur bois en France au xve siècle. » Cette estampe est presque au simple trait, et quelques tailles indiquent seulement la forme des objets. Elle a beaucoup d'analogie avec les miniatures. « Nous trouvons ici, dit encore M. Duplessis, de la souplesse, presque de la grâce dans le dessin, une certaine liberté même dans la gravure; si la perspective est encore absente, le graveur compense ce défaut par la variété des ornements qu'il emploie. »



Le Baptême de Clovis et la bataille de Tolbiac.

Voici maintenant quelques spécimens des petites gravures qui complètent l'illustration de *La Mer des Hystoires.*

Les deux gravures ci-dessous nous montrent de curieuses scènes de mœurs.

La première représente une leçon donnée au collège de Navarre par un professeur. Au pied de la chaire se tient le massier de l'Université [1].





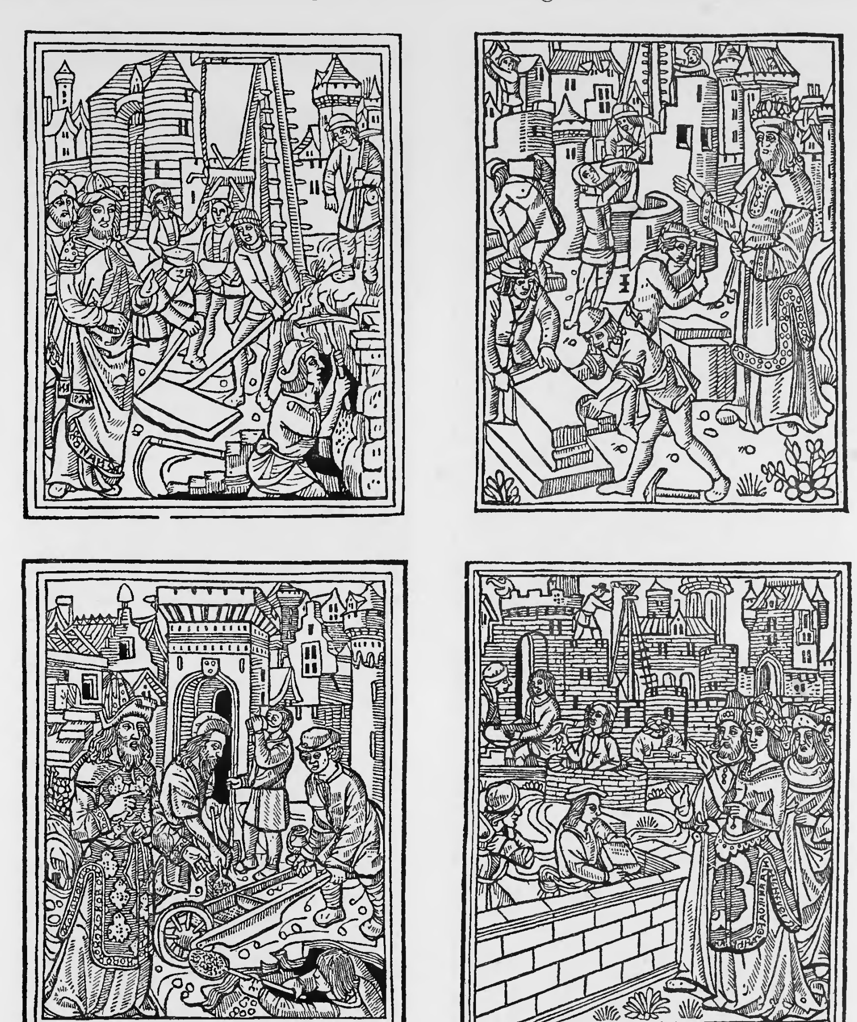
Dans la deuxième gravure, l'artiste a voulu représenter un prédicateur populaire du temps faisant un sermon en plusieurs points; son auditoire se compose de dames, de seigneurs et d'autres assistants, dont l'un a été suivi à l'église par son chien [2]. Il était alors de mode d'assister aux sermons du cordelier Olivier Maillard, qui disait leurs vérités aux gens de tous états.

D'autres gravures nous font voir des détails de bâtisse. Ces planches sont intéressantes pour l'histoire des métiers, car elles nous donnent la représen-

[1] Cette même planche reparaît en 1505, sur le titre des *Fausti Bucolica,* petit in-quarto imprimé à Paris par *Joa. Antonius Venetus,* pour Jean Du Pré. Elle sert aussi dans plusieurs autres livres, et on la retrouve au feuillet LIX d'une édition d'*Alain Chartier,* imprimée le 10 juillet 1526 pour Galiot Du Pré. Une composition analogue, avec groupement différent des personnages, se trouve en tête du *Coustumier de Poictou,* imprimé vers 1490 à Poitiers. (Voir *Monuments de l'Imprimerie à Poitiers,* publiés par A. Claudin; Paris, 1897, gr. in-8°; fac-similé n° 50.)

[2] Cet usage a persisté jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle. Nous avons vu une affiche en date du 24 juillet 1749, contresignée par le lieutenant de police Berryer et imprimée chez Thiboust, imprimeur du Roi, par laquelle on avertit les fidèles que pour faire cesser le scandale « ils ne trouveront pas mauvais qu'on chasse leurs chiens et même qu'on les fasse tuer hors de l'église ».

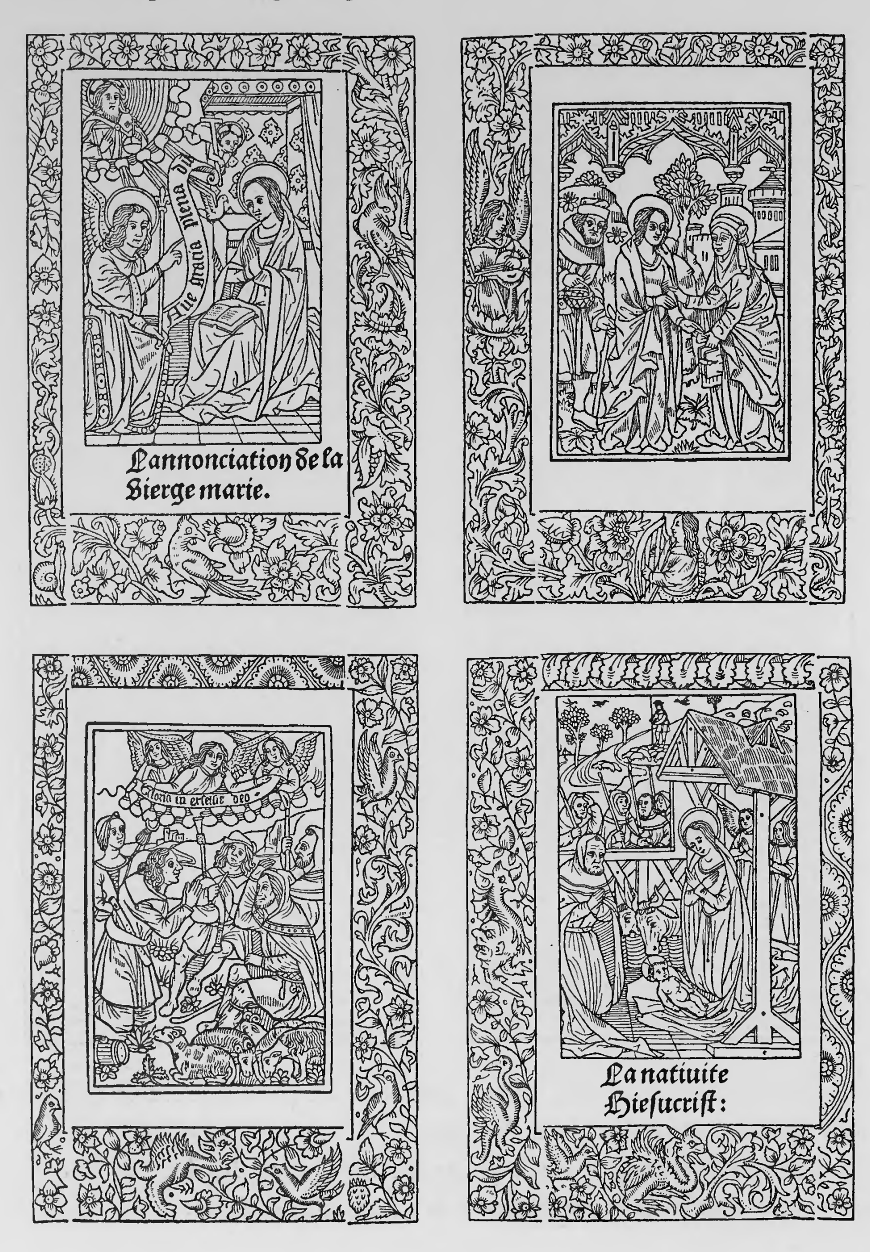
tation exacte d'un chantier de construction au xve siècle; on voit à l'œuvre le terrassier, le tailleur de pierres avec leurs outils. La brouette était employée longtemps avant Pascal, auquel on en attribue généralement l'invention.



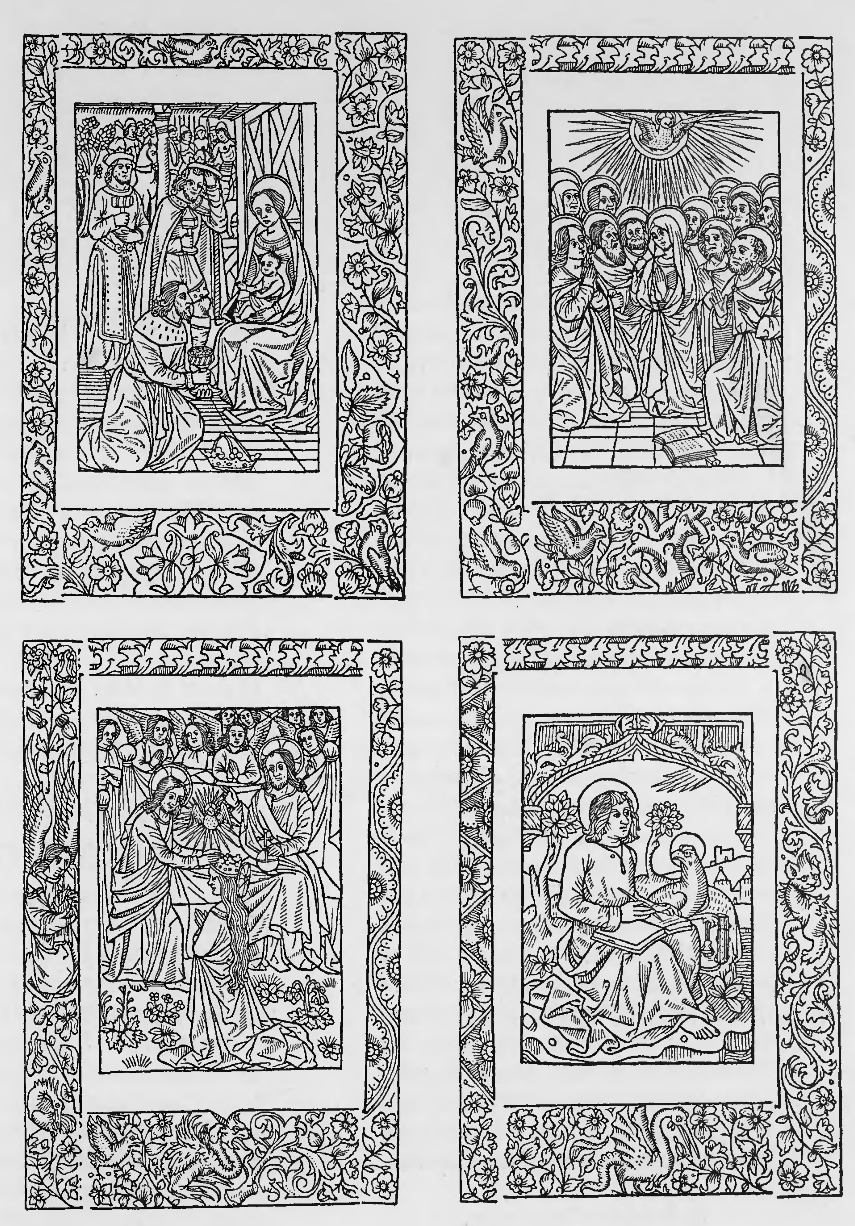
Les deux pages suivantes offrent une série de petites gravures relatives à divers épisodes de la vie de la Vierge.

Nous donnons ensuite deux pages du livre, avec bordure et lettres en couleurs : *le Passage de la mer Rouge* et *la Consécration d'Aaron*.

La série des petites figures, que l'on retrouve dans des livres d'Heures, est entourée de charmantes bordures, ornées d'anges, de fleurs, d'oiseaux, d'animaux fantastiques et de grotesques.



Voici l'ordre dans lequel nous reproduisons ces planches : *l'Annonciation, la Visitation, l'Apparition aux Bergers, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Descente du Saint-Esprit, le Couronnement de la Vierge* et *Saint Jean l'Évangéliste.*







Aminadab prince de la lignee de iuda entra hardiment le premier apres moyse auec toute sa lignee. parquoy il deservist toute la dignite royale. de laq̃lle deuoit naistre ihesucrist comme dist sainct augustin sur le commencemẽt de sainct mathieu. et pource est dit ou vi. des cãtiques. Mõ ame me a cõturbe et trouble po' les charios de aminadab leq̃l mot est la parolle des enfãs de israhel trẽblans et craignãs dẽsuir moyse. Et toutesfois ilz veoyẽt q̃ aminadab sãs nulle doute aloit ap̃s luy virilemẽt

Et pource que deuant est dit que la mer rouge fust diuisee en douze parties pour passer les douze lignees toutesfois plusieurs hebrieux et Nicolas de lira et Burgensis ne sont point de ceste oppinion. Mais dient quil ny eust seulement fors vne diuision. Et pose que ou pseaulme cent et xxxiii soit par le plurierement en disant que la mer rouge fust diuisee en diuisions. Ad ce fault respondre que le nombre plurier est mis pour le singulier ainsy comme ou xlvi. de Genese ou il est escript les filz de dan/en parlant comme de plusieurs. Et toutesfois il nen auoit que vng seul. Telle maniere de parler est souuent trouue en la saicte escripture.

Chapitre xl de naason.

Naason filz daminadab prince de la lignee de Juda nasquist lan du monde selond Beda trois mil vi. cens quatrevingtz et viii Cest mil v^c et xi ans deuant la natiuite de ihesuchrist. Et est Interprete quuleuure murmurant. ou serpent in vtile. ou augurant et adeuinant douleur. ou reposant en temps. Naason estoit auec sõ pere aminadab en lissue degipte. parquoy il demoura prince et gouuerneur de la ligne de Juda ap̃s la mort de sõ dit pere comme est escrit ou premier chapitre du nombre.

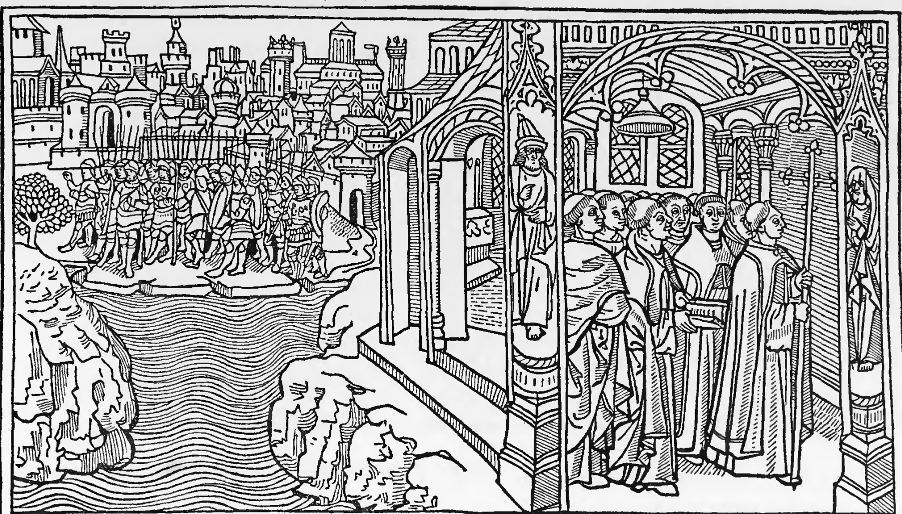
Cy apres sensuyt la ligne de leui

Chapitre xli. de amrã ⁊ ysuar

Amram et ysuar furent enfans de caath filz de leui. Cestuy amram prist en mariage femme de son lignage nommee Jachabeth comme est escript ou vi de exode. de la quelle il eust deux filz aarõ et moyse/et vne fille nommee marie. Amram vesquist cent xxxvii ans. Sõ pere Caath cent xxxiii. et Leui pere de caath cent xxxvii. ysuar dont auons parle eust trois filz Chore Napheg et zechry. Caath eust deux aultres auec amrã ⁊ ysuar cestassauoir hebrõ ⁊ oziel

desquelx est faite plaine mention ou
vi de exode. ¶ Amram est interprete
peuple hault.ou celsitude de peuple.ou
peuple exalte.ou exaltation de peuple

Mais ysuar est interprete homme pe/
tit.homme ennemy.homme de salut.
ou assumption salutaire.



¶ Chapitre xlii de Aaron

Aaron aisne filz de am
ram et de iachabeth Est iter
prete montaigne de force.ou montai/
gne situee en hault lieu . Il estoit de iii.
ans plus viel que son frere moyse com
me est escript ou septiesme de Exode .
Car ou temps quilz estoiēt tous deux
deuant pharaon Ledit moyse estoit aa
ge de quatreuingtz ans/et Aaron de
quatreuingtz et trois. ¶ Aaron fut ad
iutent et ayde baille a Moyse par dieu
pour supleer les deffaultes et imperfe
ctions de Moyse quant a lusage ⁊ pu/
issance de parler distinctement et entē
diblement.et aussy pour mettre a exe/
qution les signes que dieu vouloyt
demonstrer sur le peuple comme apert
ou quatriesme de Exode. Non obstāt
Aaron bailla au peuple estant hors de
egypte consentemēt de adorer le veau
comme est escript ou xxxii de Exode.
Et en la seconde distiction De peni/
tenciis. ¶ Apres ladoration de Icelup
veau Il fust consacre en souuerain pre
stre comme appert ou xxx de Exode
et en la distinction cinquantiesme. Ou
q̄l les filz ont este par nostreseigneur
esleus a estre prestres comme est escrit
ou xxvii xxviii et xxix de Exode et en
la distinction quatreuingtz ⁊ xv.
¶ Loffice de Aaron estoit en trois cho/
ses.premierement de ouurir le temple
a ceulx qui sont netz ⁊ purgez.⁊ le clor/
re a ceulx qui sont macules et souillez.
Et est cy entendu le temple materiel
non pas le celeste car a tel nauoit poīt
puissance. ¶ Secondement son office
estoit pour offrir le sacrifice et admini
strer le sacrement legal. ¶ Tiercemēt
pour purger la deffaulte/macule/⁊ im
mundicite corporelle procedente de lin
fraction ⁊ violation du statut de la loy
Car comme est dit ou ix chapitre de le
pitre aux hebrieux Aisy comme le sāg
des toureaux/des boucz et des chieures
Et aussi la cēdre du veau espandue sā
ctifie les choses ordies et inquinees et
vault a la mundation de la cher tant
seullement Semblablement ces sa/
crifices nauoiēt poīt vertu de purger li
mūdicite ⁊ ordure de la coulpe de lame.
mais du corps seulemēt.car les sacremēs
legaulx touchāt tel effect sōt infermes

Nous reproduisons trois grandes lettres initiales fleuronnées, A, E et N, que l'on trouve en tête de chapitres principaux :







Ces lettres, ainsi que d'autres, furent employées ensuite dans différentes publications de Vérard.

Et sic est finis.

Ce present volume fust acheue ou
mois de feurier pour Vincent cõmin
marchant demourant a lenseigne de la
rose en la rue noeufue de Nostredame
de paris. et ĩprime par Maistre Pierre
le Rouge libraire et Imprimeur du Roy
Nostresire. Lan Mil. CCCC. iiij^{xx}
et viij.



L'ouvrage fut imprimé pour le compte du libraire Vincent Commin, et Pierre Le Rouge en termina le second volume en février 1488 (1489 n. st.).

Il y a encore bien d'autres illustrations intéressantes dans ces deux volumes, pour la description desquelles nous renvoyons à l'ouvrage de M. Monceaux.

Pierre Le Rouge paraît avoir établi ses presses dans la même maison que Vincent Commin, qui avait pour enseigne *la Rose*[1]. Le fait présente un certain degré de vraisemblance, si l'on fait attention que la marque de Le Rouge se compose d'un rosier surmonté d'une fleur de lis couronnée, par allusion à son titre d'imprimeur du roi de France. Le Rouge conserve toujours cette marque, même lorsqu'il travaille pour d'autres que Vincent Commin.

Tout le monde est d'accord sur le mérite artistique de *La Mer des Hystoires,* qui passe pour être le plus bel ouvrage français illustré du xv[e] siècle. Bien que plusieurs gravures soient répétées dans le corps des deux volumes, ce n'en est pas moins un véritable chef-d'œuvre, si l'on se reporte à l'époque où ils ont paru. L'art du miniaturiste a passé ainsi d'un seul coup dans le domaine du livre imprimé.

Pierre Le Rouge s'est servi, pour ce livre, d'un gros caractère de bâtarde d'environ 14 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L L M N O P Q

R P S T V X   a b c d d e f g h i k l m m n

n o p q r z s s t u v x y z . / k   ff & pp ff   p p q

ā ī t9 se sp sL sQ e2s es o2   A D F H I S X

Un exemplaire de choix, imprimé sur vélin et rehaussé par de légères enluminures faisant ressortir les tailles de la gravure, fut préparé par l'imprimeur lui-même et présenté au roi Charles VIII. L'exemplaire royal existe encore. On peut l'admirer dans les vitrines d'exposition de la galerie Mazarine à la Bibliothèque nationale.

[1] La maison de la *Rose Rouge* fut acquise plus tard par Sainte-Geneviève-des-Ardents. L'emplacement de cet immeuble est ainsi délimité dans un censier de cette église : « Maison . . . assize à Paris en ladicte rue Neufve Nostre Dame où pend pour enseigne *la Roze Rouge* ayant issue par derrière à la ruelle qui va à ladicte église, tenant d'une part la totallité de ladicte maison à une maison appartenant à ladicte église Saincte Genevíefve où pend pour enseigne *l'Image Saint-Jehan,* d'aultre aux hoirs René Biétrix, aboutissant d'ung bout par derrière aux hoirs du feu S[r] Bardin, advocat en Parlement, et par devant sur ladicte Rue Neufve. » (Archives nationales, LL, 726, f. xv.)

Pour les notes ou renvois en marge et les abréviations, l'imprimeur a employé un caractère plus petit avec des capitales différant souvent de forme, principalement un A en forme d'*alpha* grec, dont nous donnons en même temps quelques échantillons.

Pierre Le Rouge a imprimé encore, pour le compte de Vincent Commin, un Bréviaire de Paris de format petit in-octavo.

Au milieu de la première page du Bréviaire, et en guise de titre, on trouve ce quatrain donnant l'adresse du libraire vendeur :

Qui en veult avoir on en treuve,
A très grant marché et bon pris,
A la Rose, en la rue Neufve
De Nostre Dame de Paris.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de cette originale et curieuse réclame du libraire :

Qui en veult avoir on en treuve
A tresgrant marche et bon pris
A la rose en la rue neufue.
De nostre dame de paris

A la fin de la partie d'hiver, la seule que nous ayons pu consulter et la seule que l'on connaisse jusqu'à présent de ce livre, on lit l'achevé d'imprimer suivant : *Ce présent breviayre fut imprimé à Paris l'an mil CCCC IIII^{xx} et VIII au moys de septembre pour Vincent Commin, merchant et libraire demourant à Paris,* à la Rose, *en la rue Neufve Nostre-Dame, par Pierre Le Rouge, libraire et imprimeur du Roy nostre Sire.*

Dans une colonne de la page précédente, il est déclaré que cette édition l'emporte sur toutes les autres qui ont été exécutées auparavant par le même art d'imprimerie (*super cetera similiter prius arte confecta*).

Le Bréviaire de Paris se distingue surtout par les légendes qui étaient soit trop courtes, soit trop longues, et qui ont été ou augmentées ou abrégées, selon le cas, dans de justes proportions; la rectification fut entreprise à la demande de plusieurs ecclésiastiques qui se plaignaient avec raison de ces inconvénients (*de hoc conquerentium*), et a pris fin, non sans de grands labeurs et de nombreuses veilles, l'an du Seigneur 1488, sous le pontificat de Louis, par la grâce de Dieu évêque de Paris, la veille de la fête de saint Denis, premier patron des Parisiens.

Nous donnons ci-après le fac-similé du texte latin original de cette déclaration finale du nouveau Bréviaire de Paris, ainsi que l'achevé d'imprimer, qui est suivi de la marque de Pierre Le Rouge :

Ad laudem dei omni-
potentis, eiusq; inte-
merate genitricis. totius
q; curie celestis. astat con-
fectum seu operatum hoc
parisiense horaru; canoni-
carum ordinarium. In quo
super cetera similia pri9 ar-
te confecta. hoc unum ex-
cellit q legende tam de tē-
pore q̄ de sanctis in illis ni-
mium pusille seu modice.
longiores moderate tamē
inscripte sunt. Quod horta-
tu atq; instantia plurimo-
rum ecclesiasticorum viro-
rum de tam modica lectio-
ne minus contentorum. se
in illis min9 debito dignu;
deo officium persoluere ar-
bitrantium. ac de hoc con-
querentium inchoatum: tā-
dē duce altissimo mltis cū
laboribus et vigiliis explicit
consummatum Anno domi
millesio.cccc.iiiixx.viii. Pon-
tificatus reverendi in xpo
patris dñi ludovici divina
miseratione parisiensis e-
piscopi. xvi. Vigilia sancti
dyonisii primi parisiorum
presulis.

Ce present breviayre fut impri-
me a paris Lan Mil.cccc.iiiixx.et.viii
au moys de septēbre pour Vincēt cō-
min marchant et libraire demourāt
a paris a la rose en la rue neufue no-
stre dame par pierre le rouge librai-
re et imprimeur du roy nostresire.



On peut supposer qu'il a fallu à l'imprimeur de *La Mer des Hystoires* un temps matériel assez long pour préparer l'illustration d'une œuvre, relativement parfaite, aussi considérable.

Ce n'est certainement pas dans l'intervalle des quelques mois qui se sont écoulés depuis l'impression de son premier livre connu, des *Quotlibeta,* que Pierre Le Rouge a pu dessiner et graver les planches d'un ouvrage considéré comme le chef-d'œuvre de l'époque.

Au préalable, la gravure et la fonte des caractères employés pour *La Mer des Hystoires,* qui diffèrent totalement de ceux avec lesquels l'imprimeur avait travaillé à Chablis, constituent des opérations distinctes qui ont dû lui demander un certain temps.

Il est donc fort probable que l'époque de l'établissement de Le Rouge, en qualité d'imprimeur à Paris, doit être reportée à 1487, peut-être même à une date antérieure. D'autre part, comme il est aussitôt pourvu du titre d'*imprimeur du Roi,* il est logique de supposer qu'il avait déjà fait ses preuves.

Le 22 mai 1489, Pierre Le Rouge termine l'impression d'un Bréviaire d'Autun pour le compte du libraire Guillaume Seigneret[1] :

Hoc opus preclarum sub
Reuerendo et Inclito presu/
le Eduorū Anthonio de Ca/
bilone nō paruo labore direc/
tum atqz castigatū p mgrm
Hugonem buffoti Canonicū
Edueñ. ac impēsa Guiller/
mi seigneret mercatoris libra
rii. parisi⁹ i hāc publicā formaz
redactū extitit. ꝛ finitū .xxii.
mensis Maii. Anno salutis
Millesimoquadringentesimo
octuagesimonono. Orate.

SPERO

A la fin du volume, on voit la marque de l'imprimeur accostée de deux ornements nouveaux représentant des fleurs de lis.

Le Bréviaire d'Autun est imprimé avec les mêmes caractères que ceux du livre des *Quotlibeta,* dont nous donnons ci-dessous l'alphabet, mélangé de quelques lettres plus petites fondues sur le même corps que les autres :

A B C D E E F F G H I K L M N O P Q Q Q Q

R S S T T V a C D G H P R S T

a b c d e f g h i l m m n n o p q r r s t u v x y z ſ ſt ff ſſ ſt

. : : / a b c d e g i l m n o r s t u z

A la fin de la même année, le 12 décembre, Pierre Le Rouge fait paraître un volume petit in-quarto à deux colonnes des *Sophismata Magistri Alberti de Saxonia.*

Un autre libraire, Durand Gerlier, demeurant rue des Mathurins, à l'enseigne de *l'Estrille Fauxveau,* avait fait la commande du nouveau volume à

[1] Guillaume Seigneret ou Seignoret était libraire à Lyon et non à Paris. Il est taxé, comme tel, à v sols iiij deniers tournois, en 1493, dans un *chartreau* ou rôle d'impôt : « Depuis la place devant les Jacobins tirant par la ruelle du Temple et retournant jusques à la cave d'Esnay. » (Archives de la ville de Lyon, CC 107, fol. 23 v°.) Il possédait une maison, rue Notre-Dame-de-Confort, du revenu annuel de 7 livres. L'état de ses biens fut fixé alors à 64 livres.

Pierre Le Rouge (*ad requestam Durandi Gerleri commorantis in vico Mathurinorum in intersignio* de l'Estrille Fauxveau). Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la première page :

Prim sophis^a.

Sophismata viri acutissimi Magistri Alberti de saxonia: Feliciter incipiunt.
o B rogatū quorun daz scolariū deo fa uente quedā cōscri baz sophismata ex pte diver^tuz sicathegoreuma tū diffi^tez habe^a talē ordinē ob servādo. Prio tractabo sophis^ta diffi^tez hn̄^a ex^te sicathegoreu^tuz affirmativoruz. Secūdo ex p te negativoꝝ vl' ꝛōꝝ icludē^m ne gatdem Ter^o ex pte copule p̄ teriti vel futuri t̄pis deviate ali q^o illoꝝ modoꝝ necessarie possi bile ꝛc. Quarto ex pte duorū modoꝝ ꝑpdez deviam^m Quā tū ad primū sci^duz ē primo ꝙ so phis^ta difficultatē hn̄^a ex pte si- cathegoreumatū affirmatioꝝ sūt i multiplici drn̄a scdm ꝙ ta liū sicathegoreumatū q̄dā sunt q̄ nō exigūt nisi v^m ꝟbū sic^t ista ois quilibet ꝛc. Et q̄dā sūt q̄ exi gūt duo ꝟba sicut ista quotiens cūqz. ubicunqz. ubiqz ꝛc. Unde si dicēt quotiēscūqz sor^s bibit ex primēdo solū unū ꝟbū nō esset ꝑpō intelligibilis Sed si exprī- merent duo ꝟba sicut hic quo tienscūqz sortes bibit totiēs co- medit eēt ꝑpō intelligibilis Et talia sicathegoreumata ab au ctorib9 vocant̄ gelata. Sicathe goreumatuz aūt prio^o dctōꝝ q̄d sūt q̄ distribuūt indifferēt̄ p sub stantiis l' accn̄^bz. q̄dā aūt p acci dentibus so^m. ex^m primi ut ois uterqz tot9 ꝛ^cus. Ex^m 2^i ut qua lit. qual'ꝙt9 ꝛ^cus Sicathegoreu matū aūt distributivoꝝ indrn̄t p substantiis ꝛ accn̄^bz q̄daz sunt distributiva p partibus subie- ctivis ut ois. quilibet ꝛc. q̄dā p ptibus integralibus sicut tot9.

Sicathegreumatū aūt distri butivoꝝ p partib9 subiectivisq̄ dā sūt distributiva indrn̄t p oī- bus. ut ois quilibz. q̄dā p duob9 ut uterqz ꝛc. Sicathegoreuma ta aūt distributiva p oib9 ptib9 subiectivis aliqn̄ addunt̄ t̄mio simplici ut ois hō currit. aliqn̄ ꝛōo ꝯpo^to ut ois ꝑpō vel e9 con- tradictoria ē vera Modo i pri- cipio huius tractatus itē do de clarare diversa sophismata se- cūdū dictā diversitatē sincathe goreumatū p̄dictoꝝ affirmatio rū Sūt prio sophismata diffi cultatē hn̄^a ex pte sicathegoreu matū affirmativoꝝ ꝛ distribu- tivoꝝ p oibus ptibus subiectis inꝙ^m addū^r ꝛō si^ci. ꝛ consequēt de aliis sicut sūt ista. omis hō ē ois hō. ois fenix ē. Et qꝛ circa ista sophismata consueverunt quatuor eē dubitatdes: tracta- bo quatuor sophismata princi- palia. Est ergo prima dubi tatio utꝝ ly ois possit ita hn̄ ad di p̄dicato sicut sb^co. grā cuius tractabo illud sophisma ois hō ē ois hō Secunda dubitatio utrū ly ois convenient addatur termino coī q̄ non habeat tria suppo^ta. grā cuius tractabo il- lud sophisma. ois fenix ē Ter cia dubitatio. utꝝ ly ois possit distribuere t̄im coēm cui addit̄ p p ēb9 t̄m ꝛ nō p individuis. grā cui9 tractabo i^d sophisma omē aial fuit i archa noe Quar ta dubita^o utrū ly ois aliqn̄ te- neat̄ collective ꝛ aliqn̄ distribu tive. grā cuius tractabo illd so phisma. oēs apli dei sūt duodeci

Sophisma primum

Est istud. ois hō ē ois hō. Proba tur sophisma qꝛ idē p̄dicat̄ de se

a.ii.

Les caractères employés pour ce livre sont les plus petits de tous ceux qui ont servi à Le Rouge. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z ff ſſ ſt : . -

ā b9 c9 cl ꝗ d̄ ē ꝛ e9 gꝉ h9 ī i9 l' l9 m̄ n̄ n9 ō p̄ ꝑ ꝓ pl q̄ q̇ ꝙ ꝙ̄ ꝝ ſ9 t t9 t̄ tl ū v̇

L'intitulé de chaque paragraphe des *Sophismata* est imprimé avec un caractère plus gros, qui paraît emprunté à *La Mer des Hystoires.*

Terminons la description de l'ouvrage en donnant ci-dessous l'achevé d'imprimer des *Sophismata* :

Hec ē finis sophismatū magi-
stri alberti de saxonia tam ru-
dibus q̄ etiam eruditis ol ma-
terie q accōmodanda q vtilia.
Impressa parisi⁹ p magistrū
petrū le rouge dn̄i nostri regis
liberariū q impressorē ad reque-
stā durādi gerleri cōmorātis in
vico mathrinorū in intersignio
de lestrille faux veau Anno
dn̄i.Mmo.ccccmo octuagesimo-
no.duodecima decēbris.

Le Rouge imprima le roman des *Sept Sages de Rome,* petit in-quarto, avec la bâtarde de *La Mer des Hystoires,* adoptée ensuite par Vérard, spécialement pour l'impression des chroniques et des romans de chevalerie. Au commencement, on voit une gravure de style archaïque qui représente le Roi recevant les Sept Sages :



Le livre ne porte pas de date. Le caractère, très net, semble tout neuf. Cette édition aurait donc paru vers la même époque que *La Mer des Hystoires,* si toutefois elle ne l'a pas précédée. Elle ne doit pas être postérieure à 1489, car la marque de Le Rouge, que l'on voit à la fin, au milieu de la dernière page, n'est pas encore accostée des deux branches de fleurs de lis, comme dans le Bréviaire d'Autun et les impressions qui vont suivre.

Pierre Le Rouge fit ensuite paraître un Psautier français contenant une grande gravure représentant le jeune roi Charles VIII sur son lit de justice :



Cette planche, qui est placée au verso du sixième feuillet, avait déjà paru dans la *Somme rurale* de Boutillier, imprimée à Abbeville en 1486, et faisait partie du matériel d'illustration appartenant à Jean Du Pré. Comment se fait-il qu'elle se trouve ici chez Pierre Le Rouge? Nous l'avons déjà constaté, et nous le constaterons souvent encore au cours de cette *Histoire de l'Imprimerie en France,* les bois gravés passaient de l'un chez l'autre à titre d'emprunt, de louage ou d'acquisition. La présence de la planche d'Abbeville dans l'atelier de Le Rouge peut s'expliquer d'une autre façon : elle est peut-être l'œuvre personnelle de ce dernier imprimeur. Si on la compare avec la grande initiale P de *La Mer des Hystoires,* au milieu de laquelle se trouve un écrivain copiant un manuscrit (voir p. 462), on reconnaîtra la même disposition de tailles, une ornementation analogue et la même manière de faire les ombres. C'est le même artiste n'aimant pas les grands vides qui lui paraissent rompre l'harmonie de sa composition et qu'il remplit par des motifs de fantaisie ou de simples traits. La facture des deux bois est identique. La planche du livre d'Abbeville est l'œuvre d'un artiste déjà fort habile; celle de *La Mer des Hystoires,* faite à Paris deux ans plus tard, a été produite par un burin plus exercé, mais c'est la même main, selon toute apparence.

Le Psautier français, dont voici le titre, forme deux volumes in-folio :

Le psaultier auecques lexpo sition sur de lira en francoys

Pierre Le Rouge, qui disparaît de Chablis après 1483, pouvait très bien, de 1484 à 1487, avant son établissement définitif à Paris, avoir travaillé pour Jean Du Pré et avoir dessiné ou gravé quelques-unes des illustrations les plus remarquables de *La Cité de Dieu* de saint Augustin, traduite par Raoul de Presles, que ce dernier fit paraître en deux volumes à Abbeville en 1486, en société avec Pierre Gérard. *La Cité de Dieu* et *La Mer des Hystoires,* de même format grand in-folio, sont, à l'égal l'un de l'autre et à des mérites divers, les deux plus beaux ouvrages illustrés sortis des presses françaises au xv[e] siècle. Pour avoir été nommé imprimeur du Roi dès son établissement à Paris, Pierre Le Rouge devait avoir déjà fait ses preuves, et ces preuves nous les trouvons, non dans son premier livre imprimé à Chablis en 1478, qui n'est,

à vrai dire, qu'un essai informe, mais dans le Saint-Augustin imprimé à Abbeville, dont plusieurs planches rappellent la manière de l'artiste qui a dessiné le *Baptême de Clovis* et la *Bataille de Tolbiac* de *La Mer des Hystoires.*

Les deux volumes du Psautier de Nicolas de Lyre n'ont pas de date et ne portent pas de nom de libraire. Ils ont probablement été publiés pour le propre compte de Le Rouge, qui les a signés.

Cy fynist la trãslatiõ en frãcoys
du postille sur le liure des pseaulmes
cõpose p ce Venerable et tresexcellẽt do
cteur en theologie de lordre des mi/
neurs maistre nichole de lire imprime
a Paris p pierre le rouge libraire et im
primeur du roy nostre sire.

Notre imprimeur exécuta pour le compte de Vérard un *Lucan, Suétoine et Saluste en françoys :*

Cy finist Lucan suetoine et salu
ste en frãcoys Imprime a paris Le xxii^{e}
iour de Decembre mil iiii^{CC}. iiii^{xx} et dix
par Pierre le Rouge Libraire du roy no=
stre sire pour Anthoine Verard marchãt
libraire demourant a Paris sur le pont
nostredame a lymaige sainct Jehan le=
uangeliste ou au palays deuant la cha=
pelle ou on chante la messe De messei=
gneurs les presidens.



La marque de Pierre Le Rouge, *à la Rose,* avec bordures formées de fleurs de lis, se trouve, à partir de 1489, dans le Bréviaire d'Autun.



Elon le dict du philozo-phe tous hõmes natu-relemẽt de-ſirent ſca-uoir. et auſ-ſy ſciẽce eſt le plꝰ beau treſor q̃ hõ-me peuſt ac-querir. et la Vertu par quoy il eſt plus honno-re Par quoi ceulx ſont moult a bla-ſmer : aux-quelx dieu a dõne ſens et entende-ment de cõ-prendre au-cune ſciẽce: quãt ilz ne ſi Veulent emploier. Et ne doit on pas Vaquer aux oyſiuetez ou aux delices corporelx. Comme pluſieurs qui emploiẽt leurs forces/Vertus/ ſens/⁊ entendement: les Vngz a rapine / les autres a gourman/diſe/les autres a luxure/ou a aulcũ fait deſordonne. Laquelle choſe ne faiſoient pas les anciens clers et ſages hommes qui mettoient leur entendement en phi lozophie les Vngz/les autres en geome-trie/ou autre ſcience. Les autres a cõ/piller croniques et liures des geſtes et hyſtoires anciennes. Ainſy q̃ Lucan qui cõpilla et fiſt ce preſent liure : diſant ainſy. Nous eſcriuõs ce preſent traicte des geſtes aux Romains q̇ p leurs ſẽs et proueſces conq̃rent pluſieurs autres terres. Et cõmẽcerons a Julles ceſar en le deduyſãt iuſques a Domicien. q̇ fut douzieme empereur. Si que nous met/trons maintes perſonnes qui eurent di uerſes dignitez a rome ou tẽps de douze Imperateurs Dont Julles ceſar fut le premier: et Domicien le douzieme. En touchant premierement quelles digni/tez il y eut a Rome. Affin que ceux qui des choſes anciennes Voudront enque/rir et aprendre : puiſſent en ce liure trou uer aucune choſe : par quoy ilz puiſſent le bien ſuiure et le mal laiſſer. Auecq̃s ce que en lyſant en ce preſent liure : Il pourroient acquerir ſcience qui Vault mieulx que toute richeſſe. ainſy que dit Cicero. Ce que on me peult tollir : neſt point a moy. Comme lor/largent en ce monde il neſt point a nous. Nous nen auons que luſage: Car en pou de heure nous lauons perdu. Mais le treſor de

Le Rouge intercala dans le nouveau livre des illustrations extraites de *La Mer des Hystoires,* qu'il trouva moyen d'adapter au texte, et Vérard y fit ajouter d'autres gravures tirées de son propre fonds.

Le *Lucan, Suétoine et Saluste en françoys* est d'un format in-folio un peu plus petit que celui de *La Mer des Hystoires.*

En tête, on voit reparaître la magnifique lettre L du titre de cette dernière publication.

On retrouve au deuxième feuillet la grande initiale S, si remarquable, aux dragons abouchés, et dont le bois offre ceci de curieux, que, sans doute par suite d'une inattention singulière, il se trouve retourné du haut en bas. Nous reproduisons cette lettre dans ses dimensions exactes.

Les bordures sont différentes de celles que l'on voit dans *La Mer des Hystoires* (voir p. 460), comme on pourra s'en rendre compte par le spécimen de la première page du nouveau livre que nous donnons ci-contre.

Les Heures de la Vierge à l'usage de Rome, que nous avons citées au commencement de ce chapitre, viennent ici à leur rang parmi les productions signées de Pierre Le Rouge. Comme le Bréviaire de Paris, elles ont en tête ce quatrain :

Qui en veult avoir on en treuve,
A très grand marché et bon pris,
A la Rose, en la rue Neufve
De Nostre Dame de Paris.

L'achevé d'imprimer, qu'on remarque au verso du 98e et dernier feuillet, est ainsi rédigé : *Ces présentes heures, à l'usaige de Rome, furent achevées le neufviesme jour de may mil cccc quatre vingts et XI, par Pierre Le Rouge, libraire du Roy, pour Vincent Commin, demourant* à la Rose, *en la rue Neufve, devant Nostre Dame de Paris.*

On y compte 58 figures sur bois (29 grandes et 29 petites), dont on trouvera le détail dans l'ouvrage de M. Monceaux sur les Le Rouge et dans le Catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild, rédigé par M. Émile Picot (t. Ier, n° 25).

Les Heures de la Vierge, de format grand in-octavo ou petit in-quarto, sont imprimées à deux colonnes, avec les caractères employés pour les *Quotlibeta* et pour le Bréviaire d'Autun.

On trouvera le fac-similé d'une des pages de ces Heures dans l'ouvrage de M. Monceaux (t. Ier, p. 252).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous arrivons maintenant à un livre tout rempli de gravures des plus remarquables, édité par Antoine Vérard, *Le Bien vivre et le Bien mourir,* divisé en quatre parties.

L'Art de bien vivre est daté du 15 décembre 1492 et ne porte pas de nom d'imprimeur.

La seconde partie, qui comprend *l'Art de bien mourir,* est seule signée de Pierre Le Rouge, sans indication d'année. C'était une traduction française de *L'Ars moriendi* faite par Guillaume Tardif pour le roi Charles VIII.

La troisième partie intitulée : *l'Éguyllon de crainte divine pour bien mourir,* avec *les peines d'Enfer et de Purgatoire,* porte que ce traité a été *imprimé à Paris par Gillet Cousteau et Jehan Menard, l'an de grâce mil quatre cens nonante et deux, le dix-huitième jour du moys de iuillet, pour Anthoine Vérard, marchant libraire.*

Enfin la quatrième partie, qui contient les matières suivantes : *l'Advènement de l'Ante-Christ, les Quinze signes précédans le Jugement général de Dieu* et *les Joyes de Paradis,* a comme date d'achèvement le 28 octobre 1492, sans désignation d'imprimeur.

Le volume tout entier est exécuté avec les gros caractères de bâtarde de *La Mer des Hystoires,* dont seul Pierre Le Rouge s'était servi jusqu'alors.

L'Art de bien vivre, quoique placé en tête dans les exemplaires, a été imprimé en dernier.

L'Art de bien mourir, qui est la seule partie que l'on puisse mettre d'une façon certaine à l'actif de Pierre Le Rouge, finit à la signature D.

L'Éguyllon de crainte divine pour bien mourir et *les peines d'Enfer et de Purgatoire,* qui viennent après, n'ont pas de titre spécial et continuent l'alphabet des signatures.

M. Monceaux suppose que Couteau et Ménard, qui ont imprimé cette partie de l'ouvrage, seraient des ouvriers ayant continué le travail dans l'atelier pendant une maladie du patron.

Nous croyons devoir présenter une autre solution à ce problème bibliographique.

Vérard, comme nous l'avons déjà dit, avait un matériel d'illustration lui appartenant en propre, auquel il adjoignit ensuite des types d'imprimerie. Il devint propriétaire de la grosse bâtarde gothique de Pierre Le Rouge, qu'il employait de préférence depuis quelque temps pour ses livres illustrés de grand format, et fit mettre en œuvre ces types pour les ouvrages qu'il édita par la suite

dans d'autres imprimeries. Pierre Le Rouge cessa de travailler neuf mois après, et on ne vit plus reparaître ce caractère qu'une seule fois, trois mois après, chez Le Rouge, dans un volume petit in-quarto intitulé : *Les très exécrables louenges de la benoiste Vierge Marie, composées par Maistre Marcial d'Auvergne, procureur au Parlement,* qui fut achevé le 8 septembre 1492. Le livre avait été peut-être commencé plus tôt, et Antoine Vérard a pu laisser entre les mains de Pierre Le Rouge une ou deux casses de caractères pour le terminer. Ce qu'il y a de certain, c'est que le matériel d'illustration de *La Mer des Hystoires* ne tarda pas à passer tout entier, avec d'autres bois de Le Rouge, en la possession de Vérard, qui, jusqu'à la fin de sa carrière, se servit des bois et des caractères de cet ouvrage.

L'Art de bien mourir, imprimé par Pierre Le Rouge, débute par un titre en deux lignes de grosse gothique semblable à celui des *Postilles* de Nicolas de Lyre; voici les fac-similés du titre et de l'achevé d'imprimer du nouveau livre imprimé pour Vérard :

Le liure intitule
lart de bien mourir



Finist le liure ītitule lart de biē
mourir īpzime p pierre le rouge
īpzime' du roy po' ātoine Verard

La marque de Le Rouge que l'on voit ici est une réduction de la première, que nous avons donnée ci-dessus. Elle figure aussi à la fin du second volume des *Postilles.*

Nous ne donnons pas ici de spécimens des gravures de *L'Art de bien mourir.* Nous n'avons pas cru devoir les séparer de la série des illustrations du même ouvrage. On les trouvera dans le chapitre spécial que nous avons consacré, dans le tome deuxième de l'*Histoire de l'Imprimerie en France,* aux principales publications d'Antoine Vérard.

Le Rouge s'est servi, pour le *Psaultier en françoys,* de deux caractères différents. Le texte est imprimé avec la grosse gothique de 18 points de *La Mer des Hystoires.*

Le commentaire est composé avec un caractère moins fort, dont voici l'alphabet :

A B C C D E E F G H I J L M

N N O P Q Q R S S T T V X

a b c d d e f g h i l m m n n o p q r z s f t u v x y z

ā b⁹ ꝯ d̄ ē ꝑ h⁹ ī i⁹ m̄ m⁹ n̄ ō o⁹ p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ ꝗ q̄ ꝗ; r̄

r ꝶ t̄ t⁹ ū v̄ . : ? / : ( ) ff ſſ ſt

Outre les livres que nous venons d'énumérer, Pierre Le Rouge en a imprimé d'autres qu'il n'a pas toujours signés de son nom. On peut mettre à son actif la plupart des livres édités par Antoine Vérard, qui sont imprimés avec le gros caractère de *La Mer des Hystoires* jusqu'en juin 1492, avant que ce dernier type, qui devint ensuite la propriété exclusive de Vérard, passât dans l'atelier de Gillet Couteau et Jean Ménard, qui travaillèrent ensuite pour le grand libraire parisien.

On retrouve cette fonte, l'année suivante, chez Jean Maurand ou Morand, imprimeur rue Saint-Victor, qui exécuta, pour le compte de Vérard, une édition des *Croniques de France*, en trois volumes in-folio, avec figures sur bois, et devint à son tour l'imprimeur attitré d'Antoine Vérard.

Nous attribuons à Pierre Le Rouge une édition d'un ouvrage de philosophie scolastique intitulé : *Destructio naturarum communium contra reales.*

Cet opuscule de 14 feuillets in-quarto à deux colonnes ne porte pas le nom de Le Rouge, mais il est exécuté avec le caractère de bâtarde pointue des *Sophismata* d'Albert de Saxe, datés de décembre 1489, et du *Bréviaire de Paris*, imprimé pour Vincent Commin en septembre 1488, facilement reconnaissable à la majuscule A en forme d'*alpha* grec [1].

[1] Cette impression se trouve à la Bibliothèque Mazarine dans un recueil in-quarto coté 1108[A]. C'est la sixième pièce du volume. Un étudiant du XV[e] siècle, qui ne trouvait pas les théories de l'auteur à son goût, a écrit ces vers à la première page :

Hoc opus quisquis dictaveris actor
Accipe pro merito stercus in ore tuo.

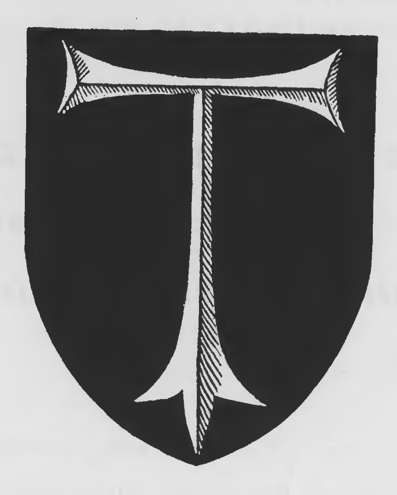
S'adressant ensuite à l'imprimeur, le même étudiant lui dit crûment que le livre nouvellement sorti de ses presses ne vaut rien et ne peut servir qu'à un certain usage :

AD IMPRESSOREM.

Scis tibi quo pacto poterit servire libellus?
Ipso merdiferas codice terge nates.

Le dernier livre connu pour être signé de Pierre Le Rouge est un Missel de Toul, du 3 avril 1493 (daté de 1492 v. st.) :

Anno icarnationis dñice mil° qua-
dri°.octua°.xii°.Aprillis.iii°. ꝙ in si-
gne sacri missalis op⁹ more tulleñ.i
star correctissimi exēplaris ordina-
tū.Jn laudē ꝛ gloriā scte ꝛ idiuidue
trinitat᷑ tociusq; celestis curie ipres
sum Parisius per Magistrum pe-
trū le rouge.



C'est un fort beau livre avec gravures sur bois, qui a été décrit avec soin pour la première fois par M. Monceaux, le savant historiographe de la famille des Le Rouge. On y retrouve la planche de la célébration de la Messe, dite *Messe de Saint-Grégoire,* qui avait paru pour la première fois dans le Missel de Verdun de 1481 (voir p. 218), imprimé par Jean Du Pré. Cette planche, supérieurement gravée, devait se louer pour être mise en tête des Missels; elle a circulé, jusque vers le milieu du XVI[e] siècle, dans divers ateliers, tant à Paris qu'en province.

On ne connaît qu'un seul exemplaire du Missel de Toul, qui appartient à M. Paul Durrieu, conservateur adjoint au Musée du Louvre. Les illustrations de ce volume ont été plus ou moins bien gouachées, et, pour plusieurs d'entre elles, il est assez difficile de distinguer les traits de la gravure sous

l'empâtement des couleurs. On en trouvera la description exacte, accompagnée de quelques reproductions, dans le livre de M. Monceaux (t. I[er], p. 275-279).

Le Missel de Toul n'a pas été imprimé avec les caractères que Pierre Le Rouge employait d'habitude à Paris, et dont nous avons donné des spécimens. Il est exécuté avec une gothique carrée ou lettre de forme employée de préférence pour les Missels. Les capitales appartiennent cependant presque toutes au type de *La Mer des Hystoires* (voir p. 471); elles sont fondues dans les mêmes matrices pour être justifiées sur les lettres du corps. C'est le caractère des *Expositions des Évangiles*, par Maurice de Sully, dont Guillaume Le Rouge s'était servi pour la première fois à Chablis en 1489, et dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S

T V abcdefghilmnopqrꝛsſtuvxyz

ā bꝰ ꝯ ꝺ ē ꝛ ī lꝰ m̄ mꝰ n̄ nꝰ ō oꝰ p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ r̄ ꝝ t̄ tꝰ ū v̄ t̄

ff ff ſſ ſt . : ⸗ /

Pierre Le Rouge fit venir à Paris cette fonte pour imprimer le Missel de Toul, après qu'il eut cédé son matériel de grosse bâtarde à Vérard.

Pour plus de détails sur la vie et les travaux de Pierre Le Rouge, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Monceaux, cité plusieurs fois dans le courant de notre volume.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

IMPRIMERIE NATIONALE.

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

FIN DU TOME PREMIER



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches


Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches


Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

